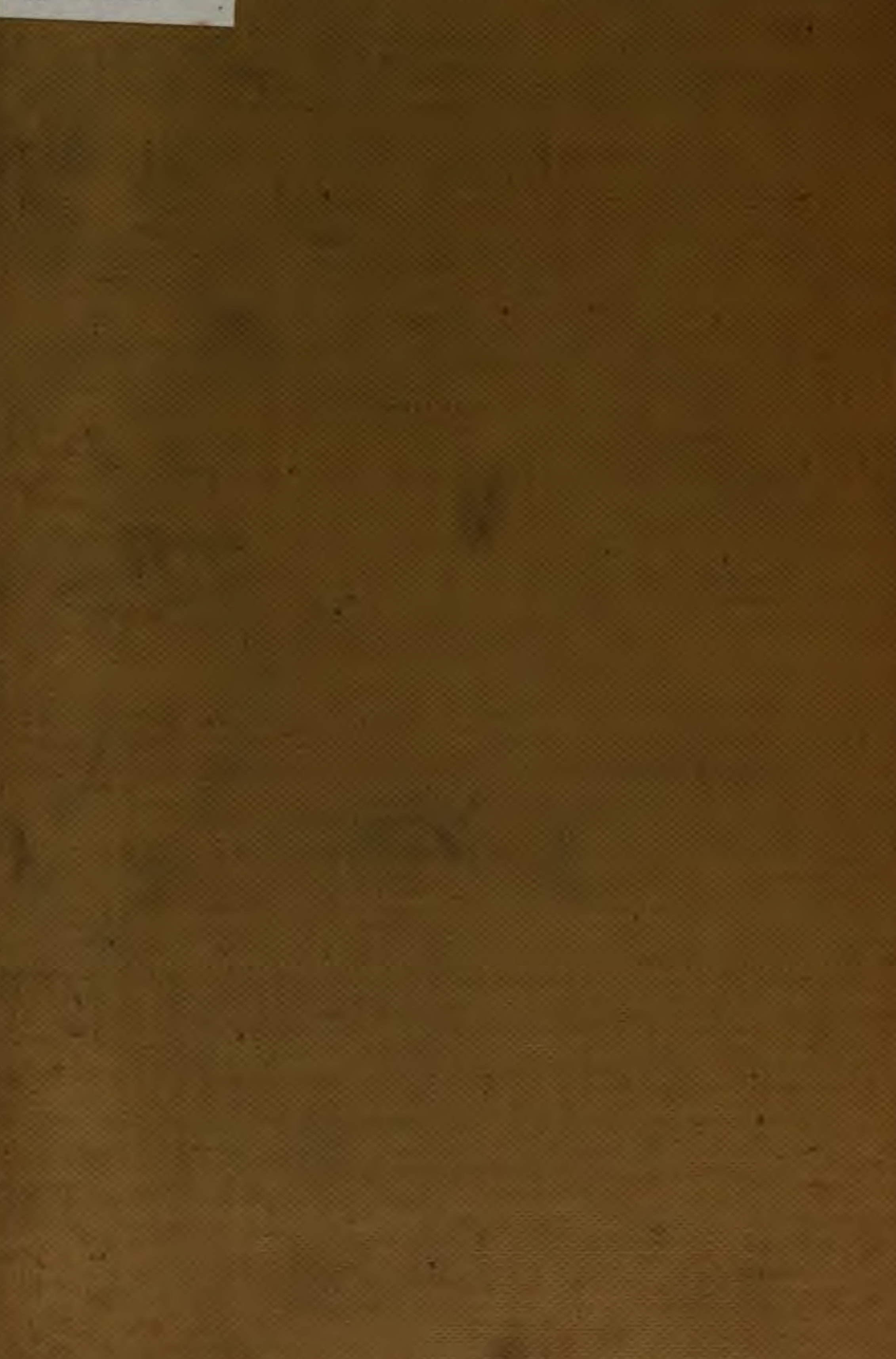
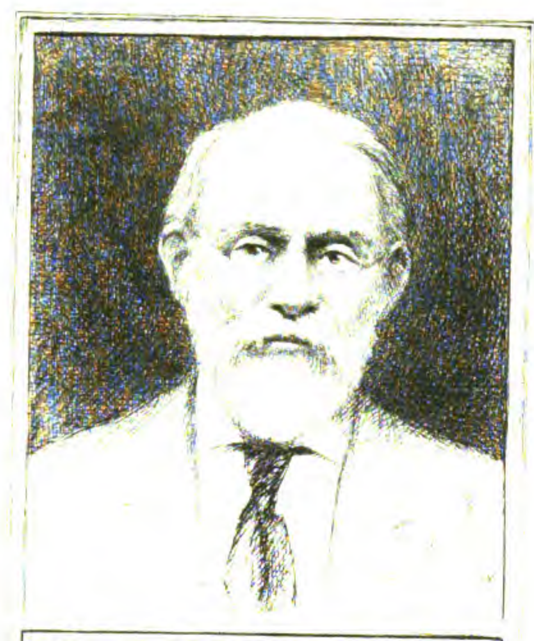








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE L'OISE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE, Beauvais

TOME III.



BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1856.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR M. LAMOTHE,

Maire de Beauvais,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de la Société Académique de l'Oise,

Lue dans la séance du 7 novembre 1855.

Messieurs,

Depuis l'interruption de nos séances, deux pertes douloureuses sont venues en quelque sorte, coup sur coup, enlever à la Société Académique deux membres qui, par des services divers, ont acquis, l'un et l'autre, de justes droits à notre reconnaissance et à nos regrets. L'un des plus généreux donateurs de notre Musée, le président Ledicte-Duflos, dont nos Mémoires conservent aussi d'intéressantes recherches, nous a été enlevé au moment même où il se disposait à venir prendre part aux travaux du Conseil général, et un mois s'était à peine écoulé que M. Lamothe, maire de Beauvais, notre bienveillant et affectueux collègue, succombait, au milieu de ses travaux, à l'atteinte imprévue et subite d'un mal, aggravé sans doute par un zèle sans réserve, au milieu des préoccupations et des fatigues de l'édilité.

Il n'entre point dans notre mission de relever les titres à l'estime publique que M. Lamothe avait su conquérir dans la double carrière du barreau et de l'administration. La parole élégante et sincère d'un con-

frère et d'un ami (1) s'est chargée de retracer en traits énergiques la loyale sagacité, le noble désintéressement et la courageuse probité qui avaient donné à M. Lamothe une place d'honneur dans les luttes judiciaires; et les justes regrets exprimés sur sa tombe avec autant d'autorité que d'éloquence ont trop bien caractérisé sa droiture, son zèle incessant, son dévouement de tous les instants pour la prospérité de la ville à l'administration de laquelle il présidait, que nous ne pourrions rien ajouter à un tel éloge (2). Mais il nous appartient de rappeler ses services à un point de vue plus circonscrit, quoique digne de concilier à sa mémoire toutes vos sympathies.

M. Lamothe, avec une justesse de coup d'œil digne d'un véritable administrateur, avait profondément compris que la prospérité d'une ville ne réside pas tout entière dans sa vie extérieure et matérielle; que la largeur et la bonne direction des rues, la régularité des constructions, les soins donnés à la sûreté et à la commodité de la circulation, toutes choses essentielles et intimement liées au bien-être municipal, ne sont pas les seuls intérêts dont l'administration ait à se préoccuper. Indépendamment de ces besoins, impérieux de leur nature, les cités, comme les individus, en ont d'autres qui répondent à nos plus nobles facultés et dont la satisfaction n'est pas moins essentielle au bien-être général. M. Lamothe pensait qu'en même temps que si les villes doivent faire jouir leurs habitants de tous les avantages qu'amène chaque jour le développement des arts et de l'industrie, c'est aussi pour elles un devoir d'honneur, surtout lorsqu'elles occupent un rang à part dans l'administration provinciale, de marcher toujours à la tête de la contrée dans la carrière du progrès intellectuel, comme dans la sphère administrative.

Animé de cette noble émulation, M. Lamothe avait la généreuse ambition de favoriser de tout son pouvoir tout ce qui tendait à développer à Beauvais les nombreux éléments de progrès qui y existent. On sait avec quel zèle persévérant il s'est occupé du collége et des autres établissements d'instruction publique qui abondent et prospèrent dans notre ville. Il ne portait pas moins d'intérêt aux Sociétés

---

(1) M. Durais, bâtonnier de l'ordre des avocats et juge suppléant au tribunal civil de Beauvais.

(2) Discours de M. Randouin, préfet de l'Oise.

savantes qui s'y sont formées, et la Société Académique n'oubliera jamais tout ce que, dans sa bienveillance éclairée, M. Lamothe a fait pour la seconder et l'encourager. L'état prospère auquel est parvenu, sous son administration, le Musée fondé par vous, atteste toute sa sollicitude pour une œuvre au succès de laquelle il attachait une pensée d'honneur pour la ville. Nous lui devons plusieurs beaux objets d'art réunis par ses soins à nos collections, et qui, tout en contribuant à rendre notre Musée plus digne de l'attention des hommes de goût et des savants, conservent des souvenirs intéressants et de curieux spécimens de notre antique civilisation. Non content de nous accorder un constant et utile appui, M. Lamothe savait encore, par d'encourageants témoignages de sympathie, honorer et animer nos travaux. Membre de la Société Académique, il ne bornait pas son concours à un haut patronage, déjà très précieux par lui-même. Il se faisait un plaisir de prendre part à nos études et de prouver tout l'intérêt qu'il y attachait, en assistant à nos séances avec une assiduité digne de servir d'exemple à tous, en se mêlant à nos discussions, en nous communiquant tous les faits qui pouvaient intéresser la science ou les arts, et en se montrant, en un mot, l'un de nos plus zélés confrères.

C'est dans le même esprit que nous l'avons vu pousser avec activité l'exécution d'une pensée née dans votre sein, celle d'élever dans nos murs un monument à la mémoire de Jeanne-Hachette, lorsque le retour du calme nous en rendit le pouvoir.

Tant de services rendus à la noble cause de la science et des arts, et à la gloire du pays, recommandent la mémoire de M. Lamothe à la reconnaissance de tous ceux qui veulent le progrès dans le bien. Voués à cette noble mission, les membres de la Société Académique sentent vivement tout ce qu'il y avait de commun entre eux et M. Lamothe sous ce rapport, et sa mémoire restera vénérée dans nos rangs où il est venu si souvent nous donner des preuves de ses sympathies.

DANJOU.

NOTICE

SUR

M. LEDICTE-DUFLOS,

Président du Tribunal civil de Clermont,

Membre du Conseil général et de la Société Académique de l'Oise, Chevalier de la Légion-d'Honneur,

LUE DANS LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1855.

MESSIEURS,

Le coup de foudre qui nous a enlevé l'un de nos meilleurs et de nos plus généreux confrères, au moment où, s'occupant de nous jusqu'à la fin, il se disposait à apporter à notre Musée de nouvelles richesses, a laissé dans vos âmes une impression de douleur qui ne s'effacera point. Tous nous avons senti la grandeur de notre perte; tous nous avons déploré la mort si cruellement précipitée de ce savant aimable, de ce collègue affectionné qui nous avait donné tant de preuves de son ardent amour pour la science, de son goût délicat pour les arts, de son dévouement pour notre compagnie. Pénétré des sentiments qui vous animent tous, nous avons regardé comme un devoir de recueillir les honorables souvenirs que nous laisse un collègue si digne de nos plus vifs regrets. Après les consolations qui viennent du ciel, il n'en est pas de plus douces que de faire revivre par un respectueux retour sur le passé la pensée de ceux qui nous

ont été chers. C'est ce devoir que nous nous sommes efforcé de remplir en recueillant des souvenirs qui seront toujours précieux pour la Société Académique.

Le président Ledicte-Duflos (Marie-Charles-Edouard) est né à Gournay-en-Bray, le 8 octobre 1786. Sa famille, justement considérée dans le pays, comptait au nombre de ses membres une de nos illustrations militaires, le général baron d'Estabenrath, qui portait à notre collègue une affection presque paternelle, payée d'un respectueux et filial retour.

Un concours de circonstances, heureux pour nous, appela et fixa M. Ledicte-Duflos dans notre contrée, et nous procura l'adhésion d'un des membres de la Société Académique qui ont pris le plus de part à son développement et à sa prospérité. Un mariage dont les heureuses prémices ne rendirent que plus terrible la douleur d'un veuvage prématuré, avait fait entrer M. Duflos dans une ancienne et honorable famille, dont les propriétés se trouvaient situées aux environs de Beauvais et surtout de Clermont. Vers la fin de 1814, il fut appelé au tribunal de cette dernière ville, en remplacement d'un magistrat estimé, et ne tarda pas à conquérir lui-même dans l'opinion publique une place à laquelle ne nuisit nullement l'excellente et légitime réputation de son prédécesseur.

Ce n'est point ici le lieu de vous parler en détail des vertus et des services du magistrat. Justice a été rendue avec autant d'éloquence que d'autorité à notre digne confrère dans d'autres circonstances. Il nous suffit de rappeler ici que le savant modeste, l'antiquaire zélé, l'amateur éclairé des arts dont le concours honorait notre association, s'était fait la place la plus honorable dans la mâle carrière de la magistrature.

La ville de Clermont, qui était pour lui une seconde patrie, a exprimé bien vivement le sentiment de la perte qu'elle faisait dans M. Duflos, et montré combien était cher à toutes les classes de la population un magistrat dont la belle carrière judiciaire se résume par quarante ans de services distingués rendus dans le même siége, à la tête duquel il avait été pendant vingt-six ans. Le deuil général qui signala ses funérailles est le plus bel hommage que pût recevoir sa mémoire.

Ce sentiment affectueux qui se joignait chez tous à une respectueuse estime, avait sa source dans les qualités du cœur qui distinguaient particulièrement le président Duflos. En dehors dès grâces

de l'esprit et de la science du jurisconsulte, M. Duflos possédait l'heureux don d'une égalité de caractère et d'une aménité constante dont nous avons fait nous-même la douce expérience. Dans les graves fonctions de la magistrature, il savait toujours tempérer par la suavité des formes les inévitables sévérités du commandement et les exigences du service. L'amitié de ses collègues, l'affectueuse déférence de ses subordonnés et la confiance presque filiale de ses concitoyens étaient la juste récompense de la douce fermeté avec laquelle il savait remplir les devoirs, même les plus austères, de sa position élevée.

Lorsque la confiance du pays l'appela dans le sein de ces assemblées délibérantes où l'intérêt des questions agitées, la vivacité des controverses et la part involontaire qu'y prend souvent chez les plus humbles le sentiment surexcité de la personnalité, ajoutent encore au difficile mérite de la modération, M. Duflos sut toujours conserver dans la discussion l'urbanité la plus gracieuse, sans manquer aux graves intérêts qu'il devait soutenir. Chez lui la dissidence était toujours inoffensive, l'adhésion toujours encourageante et affectueuse, et il en fut constamment payé par l'attachement dévoué de tous ses collègues, tant au conseil général du département qu'au conseil municipal de Clermont, où la confiance de ses concitoyens le maintint pendant quarante ans, à travers plusieurs révolutions.

Après ce coup d'œil rapide jeté sur l'homme public, nous avons hâte d'arriver au savant, à l'antiquaire, au membre généreux et dévoué de la Société Académique.

Vous le savez, Messieurs, au milieu des graves travaux de la magistrature, le Président Duflos, à l'exemple de ses plus illustres devanciers, avait su mener de front le goût des arts et l'étude des temps passés. Héritier des traditions et de la vocation d'un beau-père qui avait su mettre à profit son séjour auprès du grand camp romain de Froidmont, M. Provost, de Bresles, il s'était attaché avec une prédilection intelligente à l'étude des antiquités locales, ainsi qu'à la recherche et à la conservation des curieux vestiges que les différents siècles du moyen-âge et de l'antiquité ont laissés sur le sol fécond du département de l'Oise. La ville de Clermont et ses environs étaient surtout devenus l'objet de ses études, et il y avait acquis une connaissance approfondie des richesses nombreuses que possède cette contrée en monuments de plus d'un genre. Vous vous rappelez tout l'intérêt qu'ont jeté sur plusieurs de nos séances les curieux détails que nous avons dus à sa complaisance et à la finesse de ses observations sur

plusieurs églises des bords de l'Oise, sur les principaux châteaux de la Picardie et sur quelques hommes distingués dont la naissance où le séjour dans notre contrée seraient restés inconnus sans ses révélations.

Le président Duflos était particulièrement doué de ce coup d'œil exercé qui sait découvrir le sentiment de l'art et le véritable cachet du beau, sous les formes quelquefois étranges que le goût des divers siècles imprime à leurs plus précieux produits. Une sorte d'intuition, que possèdent seuls les vrais antiquaires, lui révélait avec une grande sûreté l'authenticité et la valeur réelle des vestiges qui nous restent des temps passés, et cette justesse pénétrante d'observation lui servait à reconnaître et à démontrer dans des débris quelquefois bien peu caractérisés la trace de la main de l'homme ou le talent de l'artiste. C'est ainsi qu'aux deux extrémités de l'échelle des arts, il avait su préciser et réduire en théorie les procédés barbares des Celtes, pour la fabrication de leurs armes ou la construction de leurs informes édifices, et qu'il avait acquis un tact exquis pour l'appréciation des plus beaux produits de l'antiquité et de la renaissance en sculpture, en émaux, en céramie, en miniature, etc.

L'étude particulière qu'il avait faite des arts, au moyen-âge, l'avait amené, comme tous les hommes de goût, à reconnaître la grandeur et la beauté des magnifiques basiliques de l'ère ogivale. Mais, non moins curieux d'étudier les monuments meubles de notre ancienne civilisation, il s'était attaché particulièrement à l'époque de Louis XI, moment d'une transition remarquable entre les traditions du moyen-âge de saint Louis et la réapparition des souvenirs antiques qu'on a appelé la renaissance. C'est dans cette pensée qu'il avait cherché à réunir dans son cabinet tout ce qui pouvait y présenter l'aspect complet d'un appartement de la fin du xve siècle. Un élégant bureau du temps, orné de belles sculptures et de garnitures en acier bronzé; un fauteuil de la même époque, en bois sculpté, des panneaux analogues, et une tenture en damas d'un dessin approprié à cette décoration, composaient avec une belle glace de Venise et une cheminée en bois sculpté, un harmonieux ensemble, rendu plus caractéristique encore par l'heureux choix des accessoires, en émaux, en tableaux estimés, et en menus meubles de très-bon goût.

C'était à côté de cet élégant cabinet de travail que M. Duflos conservait les antiquités de tout genre qu'il recueillait avec autant de soin que d'intelligence et dont il a, à plusieurs reprises, enrichi nos collections.

Non content de réunir ainsi sous ses yeux de nombreux et intéressants spécimens des arts aux siècles qui nous ont précédés, le président Duflos savait profiter de ces précieux moyens d'étude pour s'initier dans la connaissance la plus précise de l'état des arts aux diverses époques de notre histoire. Il s'était mis en relation avec des hommes justement renommés pour leur savoir en ce genre, et y avait acquis lui-même une expérience qu'on ne consultait jamais sans profit.

Ces études et le goût prononcé qui les inspirait, faisaient du président Duflos le centre et comme le chef naturel des travaux archéologiques dans la ville qu'il habitait. Aussi, un comité local, affilié à la Société des Antiquaires de Picardie, ne tarda pas à se former sous sa présidence. Plusieurs hommes d'un mérite notoire honorèrent les travaux de cette réunion savante, qui comptait au nombre de ses membres MM. Emmanuel et Eugène Woillez, M. l'abbé Deblois, curé de Clermont, M. Féret, adjoint, etc.

M. Duflos avait sa place marquée naturellement au sein d'une Société départementale vouée aux études qui avaient fait le charme de toute sa vie. Vous savez avec quel cordial empressement il réclama son admission dans vos rangs, et la Société Académique n'oubliera jamais tout ce qu'elle a gagné à l'adhésion d'un membre aussi distingué. M. Duflos avait pris au sérieux sa qualité de membre de la Société, et nos Mémoires, ainsi que notre Musée, témoignent hautement de l'intérêt qu'il prenait à notre œuvre et de ses constants efforts pour nous aider à accomplir notre mission.

C'est dans le numéro de nos mémoires publié en 1851 que M. Ledicte-Duflos fit paraître une de ses plus remarquables dissertations, consacrée à l'histoire et à la description du camp romain de Catenoy. Cette position stratégique était depuis plusieurs années l'objet constant des études et des explorations de notre savant collègue qui avait su en quelque sorte pressentir tout l'intérêt que ses recherches y donneraient. Signalé depuis longtemps à l'attention des antiquaires par les retranchements cailloutés qui le défendent, le mont de Catenoy, malgré les faibles dimensions de son plateau, était considéré par le plus grand nombre des antiquaires comme une station romaine. Cette opinion avait cependant été combattue avec force par un savant académicien, l'abbé de Fontenu, qui regardait l'exiguité de ses proportions comme complétement exclusive de l'hypothèse d'une station romaine. Cette opinion déjà fortement ébranlée par la découverte de médailles

romaines nombreuses et d'armes ou ustensiles de même origine, et rejetée par M. Graves, dans sa notice statistique sur le canton de Liancourt (1837), a été renversée de fond en comble par le résultat des recherches de M. Duflos qui ont prouvé jusqu'à l'évidence que, dès les temps les plus reculés, le mont de Catenoy avait été occupé militairement et d'une manière permanente par les Gaulois; que, postérieurement, les Romains y avaient établi une station permanente, dont on voit encore l'enceinte, et qu'attestent en outre de nombreux monuments; qu'enfin, dans le xv[e] siècle, et pendant les troubles sanglants de la Jacquerie, le mont de Catenoy fut encore le théâtre de nombreux faits de guerre dont le sol recèle encore les preuves irrécusables. Nous n'avons pas besoin ici de rappeler plus en détail le savant mémoire que M. Duflos a composé sur ce sujet. Chacun de nous se rappelle encore la lecture de cet excellent morceau d'histoire locale, dont la Société s'est empressée de voter l'insertion dans le recueil de ses Mémoires.

A ce beau travail se rattache le souvenir du don fait par son auteur au Musée de Beauvais de tout l'ensemble des objets antiques trouvés par lui à Catenoy, et qui constituent la démonstration complète et la justification de ses conclusions. Ces monuments de l'antiquité Celtique, de l'occupation romaine et des guerres civiles du moyen-âge, reproduits dans nos Mémoires par un crayon habile, réunis dans une vitrine unique. conformément au vœu du donateur, ne sont, vous le savez, malgré leur importance, qu'une faible partie des richesses que notre Musée doit au généreux intérêt que le président Duflos prenait aux progrès de notre œuvre. C'est dans cette pensée qu'il nous fit donner par les enfants de M[me] Dumoulin, sa belle-sœur, le beau tympan de l'église Saint-Gilles, de Beauvais, sauvé de la destruction, en 1821, par le zèle éclairé de M. Provost, de Bresles.

A une autre époque il enrichit notre Musée d'une belle collection d'antiquités romaines, composée d'inscriptions funéraires, de cippes, de lampes, de vases de tous genres et de statuettes, et d'une série nombreuse de bas-reliefs grecs en albâtre ou en terre cuite, provenant originairement du riche cabinet de M. Dufourny.

Plusieurs curieux ustensiles romains trouvés, dans le département de l'Oise et dans celui du Pas-de-Calais, font briller le nom de notre regretté collègue dans toutes les divisions de notre Musée, et recommandent son souvenir à la reconnaissance publique.

Parmi les monuments sur lesquels s'étaient portées les études du

président Duflos, ceux qui tiennent à la céramie avaient fixé son attention et son goût d'une manière particulière. Depuis les poteries informes et grossières des anciens Celtes jusqu'aux chefs-d'œuvre dus au talent des habiles artistes de la manufacture impériale de Sèvres, il avait suivi avec autant de persévérance que de sagacité tous les développements et toutes les vicissitudes de l'art du potier, et il avait acquis en ce genre une expérience et un tact que peu d'amateurs possèdent au même degré. Les connaissances qu'il avait dans cette branche importante de l'archéologie artistique et le goût très vif qui le portait vers l'étude de ses produits, l'avaient mis en relation avec quelques-uns des hommes dont le nom fait autorité en cette matière, notamment avec MM. Labarthe et Rio-Creux, auprès de qui il augmenta encore les connaissances déjà étendues qu'il devait à ses propres travaux. C'est sous l'empire des idées fécondes que lui avaient inspirées ces études et ces lumineuses communications qu'il avait conçu le désir, qu'il nous a souvent exprimé, de voir, dans notre Musée, former une collection céramique distincte, où figureraient, comme base principale, les nombreux vestiges des arts plastiques dans le département de l'Oise, à toutes les époques de notre histoire, et qui serait complétée et enrichie par les beaux produits de la céramie dans les autres contrées. Ce vœu, dont l'exécution ne pouvait être réalisée tant que nos spécimens étaient trop peu nombreux, paraît maintenant toucher à l'époque de son accomplissement. Le temps et les dons généreux qui sont venus successivement enrichir notre Musée, ont mis à notre disposition assez de curieux monuments de cet ordre pour nous permettre de donner suite à la pensée constante de notre excellent collègue, et bientôt, nous l'espérons, une section spéciale du Musée nous permettra de mettre sous les yeux du public une intéressante collection céramique couronnée par les belles porcelaines de Sèvres que la Société doit à la munificence éclairée de Sa Majesté.

Dans son zèle pour tout ce qui tendait à conserver les beaux souvenirs de l'art national, le président Duflos avait exploré avec un soin tout particulier la contrée qu'il habitait. On sait combien est riche en monuments de l'époque romane la fertile vallée qui s'étend de la ville de Clermont à l'Oise. Ce n'était pas sans une vive douleur qu'il voyait apparaître sur ces vénérables édifices les ravages du temps et les indices d'une ruine prochaine. Mais loin de se borner à déplorer dans une prose mélancolique la chute de ces magnifiques témoins d'un autre âge, il mettait autant d'activité à en combattre la ruine qu'il

avait d'ardeur à les visiter et à les étudier. Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques, il savait appeler utilement l'attention de ses collègues sur les monuments qui méritaient et réclamaient leur secours. Non content de ce premier service, il savait stimuler le zèle des communes, solliciter et recueillir les dons des personnes généreuses qui s'intéressaient aux édifices menacés, obtenir des subventions des autorités administratives et du gouvernement, et couronner ces utiles et persévérants efforts en assurant l'exécution des travaux dus à sa bienveillante initiative.

C'est ainsi que M. Ledicte-Duflos s'acquittait noblement de la mission qu'il s'était donnée. Membre de plusieurs Sociétés savantes dont il aimait à partager les travaux, il était d'ailleurs correspondant des Comités historiques établis auprès du ministère de l'instruction publique pour l'arrondissement de Clermont.

L'un des plus intéressants mémoires dus à sa plume exercée est celui qu'il fit pour répondre à la question posée en ces termes par la Société des Antiquaires de Picardie. « Vaut-il mieux, dans l'exécution » des peintures sur verre, imiter les vitraux anciens ou suivre les » progrès des arts et du dessin ? »

En traitant cette question d'un haut intérêt, M. Duflos fut loin de méconnaître tout ce qu'elle avait de délicat et en quelque sorte de provocant à l'époque où il en entreprit la solution. Une admiration fondée mais un peu trop exclusive pour les monuments de l'époque ogivale secondaire, avait presque amené à confondre le talent de l'artiste avec la science de l'antiquaire et à enchaîner le premier dans le cercle de fer d'une imitation voisine du pastiche, dont on ne permettait à l'artiste de s'écarter sous aucun rapport. Ce respect presque superstitieux pour l'art, tel qu'il florissait au XIIIe siècle, semblait condamner irrévocablement les artistes, peintres, sculpteurs ou verriers à imiter sans réserve les figures noblement expressives, mais souvent incorrectes, des artistes du siècle de saint Louis. M. Duflos attaqua, avec sa modération habituelle, mais avec fermeté, cette théorie puissante et fit judicieusement observer que s'il était sage de s'inspirer de la pensée profondément spiritualiste et religieuse des grands artistes du XIIIe siècle, ce ne serait pas un mal de rendre avec plus de vérité les formes extérieures sans lesquelles l'art disparaît sous le symbolisme, et que si l'on avait à faire un reproche aux artistes de la renaissance, ce n'était pas d'avoir soigneusement étudié et savamment rendu la nature vivante, mais que c'était d'avoir trop négligé dans leurs œuvres l'ins-

piration religieuse et le sentiment chrétien. Dans ce même mémoire, M. Duflos faisait une ingénieuse application de ses principes à un tableau célèbre, saint Augustin et sainte Monique de M. Ary Scheffer, et demandait avec un bon sens, mêlé d'un peu de malice, si cette belle page aurait gagné quelque chose à être calquée, pour la représentation de la figure humaine, pour le goût des ajustements et pour la perspective, sur les types d'une époque exclusivement recommandée par certains auteurs.

Ce mémoire se liait avec un autre travail de M. Duflos contenant la description des principales verrières de l'arrondissement de Clermont.

Les recherches de M. Duflos ne se bornaient pas à l'exploration et à la conservation des monuments de sa contrée. Jaloux de tout ce qui pouvait intéresser sa gloire, il recueillait soigneusement tous les souvenirs qu'y avaient laissés les hommes éminents qui y étaient nés ou s'y étaient fixés, et possédait à cet égard des documents curieux et authentiques. Cette connaissance approfondie des annales Clermontoises, lui donna un jour l'occasion de soutenir, dans un entretien privé avec le roi Louis-Philippe, une curieuse thèse historique, sur laquelle il se trouvait, au début, en opposition avec son royal interlocuteur. C'était en 1836. Le président Duflos venait d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, après vingt-deux ans d'excellents services. Se trouvant à Eu, où le roi était venu prendre de son côté un peu de ce repos plus nécessaire encore aux rois qu'aux simples citoyens, il eut l'honneur d'être présenté au roi pour le remercier de la distinction qu'il venait de recevoir. Le roi le retint à dîner, et après le dessert la conversation s'engagea familièrement, dans une embrasure de croisée, entre le souverain et le magistrat. Le roi lui parla du tribunal de Clermont, de l arrondissement sur lequel il avait juridiction, et des hommes célèbres qui ont illustré cette partie de l'Ile-de-France. Après avoir répondu avec la concision convenable aux questions du roi, le président Duflos ajouta que, de tous les hommes éminents, nés dans son ressort, il n'en était aucun dont il fut plus fier que de saint Louis, dont le petit village de La Neuville-en-Hez se glorifie d'être le berceau. Le roi ne manqua pas de se récrier, et tout en rendant un courtois hommage à l'érudition de notre collègue, lui fit observer que c'était une tradition acceptée que saint Louis était né à Poissy, et que c'était pour cette raison qu'on le désignait ordinairement sous le nom de Louis de Poissy. Le président ne se laissa point déconcerter par une opinion qui paraissait aussi bien fondée en fait

qu'imposante par la dignité de son contradicteur ; mais il demanda au roi la permission de lui exposer en peu de mots les fondements de sa prétention, cita une charte émanée du saint roi lui-même qui, se fondant sur l'affection toute particulière qu'il portait à son lieu de naissance, confirme les habitants de La Neuville-en-Hez dans divers priviléges et droits d'usage qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs. M. Duflos ajouta que ce titre se trouvait en harmonie parfaite avec les données historiques qui prouvent que la reine Blanche aimait singulièrement le château de La Neuville, où elle résidait souvent et où une tradition précise place la naissance de saint Louis. Nous ne pouvons savoir si la savante argumentation de notre ami porta la conviction dans l'esprit de son auguste interlocuteur. Le président Duflos avait trop bien le sentiment des convenances pour arriver à une conclusion dans une pareille controverse, mais ce que nous nous croyons autorisé à croire, c'est que le roi ne termina pas cet entretien sans féliciter notre collègue de son zèle à revendiquer, pour la contrée qu'il habitait, l'honneur d'avoir donné le jour au personnage illustre en qui la France révère un de ses plus grands rois et de ses plus saints personnages.

C'est avec le même respect pour les souvenirs honorables au pays que M. Duflos se fit un devoir de prendre une large part aux cérémonies qui solennisèrent l'inauguration de la statue de Jean-Dominique Cassini dans la première salle du Musée agricole de Clermont. Naturalisée dans notre province depuis plus de 200 ans et alliée à l'une des premières familles de Clermont, la famille de Cassini ne crut pas pouvoir déposer la statue du plus illustre de ses membres dans un lieu plus convenable que la ville même auprès de laquelle ils avaient voulu vivre et mourir. Ce précieux dépôt fut accepté avec une pieuse reconnaissance par les habitants de Clermont, et M. Duflos se fit le digne interprète de leurs sentiments dans un discours qu'il prononça le jour de l'inauguration et dont le souvenir ne se perdra pas.

C'est le même sentiment qui a porté M. Duflos à consacrer une modeste notice à un homme de lettres mort inconnu à Clermont, sa patrie, après avoir obtenu dans un des genres les moins relevés de la littérature un succès brillant et légitime à beaucoup d'égards, Caigniez, auteur de plusieurs pièces de théâtre, et notamment du mélodrame très goûté de la *Pie Voleuse*.

L'intérêt que le président Duflos prenait si vivement à la ville de Clermont, dont il s'était fait une seconde patrie, et à tout le Beau-

vaisis, où il méritait à tant de titres le droit de cité, n'avait pu éteindre son amour pour le sol natal; aussi ne croyait-il jamais ses collections complètes ou ses recherches terminées que lorsqu'il y avait donné une place convenable aux souvenirs de Gournay et de la contrée du Bray, transition plus Normande que Picarde entre Beauvais et Rouen. Mais, ce que la Société Académique ne peut oublier, c'est la prédilection toute particulière avec laquelle il suivait et favorisait de toute son influence les travaux archéologiques de notre compagnie. Avant de faire partie de notre Société, il suivait déjà avec un bienveillant intérêt nos recherches et nos publications, applaudissant avec une noble cordialité à des travaux qui pouvaient paraître rivaliser avec ceux du comité de Clermont, dont il était le fondateur et le directeur. Mais depuis l'époque où la Société Académique, reconnaissante des premiers dons qu'il avait faits à notre Musée, l'appela dans son sein, il ne cessa pas un seul jour de s'occuper de sa prospérité, de ses progrès et du perfectionnement successif de ses publications. C'est à lui que nous dûmes d'entrer en relations avec des dessinateurs pleins de talent, MM. Rivaut et d'Affry, dont les belles planches ont été un véritable ornement pour nos Mémoires.

Il serait trop long d'énumérer les nombreuses et belles antiquités qu'il nous donna à plusieurs reprises. Mais nous ne pouvons passer ici sous silence le dernier présent qu'il nous destinait, et que sa mort soudaine nous a seule empêchés de recevoir de sa main. Vous vous le rappelez avec douleur, Messieurs, c'est le 30 août dernier, au moment où le Conseil général du département allait ouvrir ses séances, au moment où M. Duflos se disposait à venir y occuper la place qu'il y avait comme représentant du canton de Froissy, que la nouvelle de sa mort est venue tomber au milieu de ses collègues comme un coup de foudre. La veille encore il écrivait à votre Président qu'il se félicitait de cette nouvelle occasion de se trouver auprès de vous, et lui annonçait le don entre vifs de toutes les curiosités d'origine Romaine ou Celtique dont il nous avait depuis longtemps promis la survivance. Lui-même avait pris un soin affectueux à emballer, pour les apporter avec lui, ces curieuses inscriptions romaines, ces bustes authentiques, ces haches Celtiques dans leurs gaînes de corne de cerf, et dont il se réjouissait d'enrichir notre Musée, déjà si paré de ses dons antérieurs.

Le président Duflos, dont les sympathies n'étaient pas étroitement concentrées dans les souvenirs des temps antiques, et qui savait surtout apprécier le beau moral à toutes les époques, avait joint à

l'envoi qu'il nous destinait une série d'ustensiles bien simples, appartenant à l'époque qui nous a immédiatement précédés, mais qui n'en sera pas moins pour nous, comme elle l'était pour lui, l'objet d'un respectueux intérêt. Cette collection toute spéciale se compose de six vases, tant en terre cuite qu'en bois, produit de l'industrie des Galibis, et qui formait, à Sinamary, tout le ménage de l'illustre proscrit, Barbé Marbois. Il est impossible de contempler ce pauvre mobilier de l'exil, sans se rappeler, avec une haute et respectueuse admiration, le noble caractère et l'indomptable fermeté d'un des hommes dont les vertus publiques et le courage civil ont le plus illustré le nom français au milieu de nos fatales discordes. Ce monument qui consacre le souvenir d'une grande âme, a le mérite d'une authenticité incontestable. M. Duflos le tenait d'un ami de M. de Marbois à qui il était advenu après la mort de cet homme éminent, lors de la vente du château de Noyers, département de l'Eure, sa dernière résidence.

C'est ainsi que M. Duflos a donné à la Société Académique jusqu'à son dernier soupir des témoignages du vif et affectueux intérêt qu'il lui portait. Aussi sa mort laissera dans nos rangs un grand vide et dans nos cœurs un souvenir qui ne s'éteindra qu'avec nous, et qu'au moins nos annales transmettront à nos successeurs. Une précieuse consolation nous reste, c'est de savoir qu'à ses derniers moments la religion est venue adoucir et sanctifier cette mort, pourtant si foudroyante, et que ses consolants secours lui ont été apportés par une voix qu'il avait appris à connaître et à chérir au milieu des études qui nous rapprochaient nous-même de lui. C'est, en effet, un antiquaire, un de ces hommes distingués qui savent concilier l'amour et l'étude des temps passés avec le dévouement le plus entier aux besoins du temps présent, c'est M. l'abbé Deblois, le digne curé-doyen de Saint-Samson de Clermont, qui a pu verser sur un collègue, qu'il aimait autant qu'il le respectait, les dernières bénédictions de son saint ministère.

DANJOU.

NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS MÉROVINGIENNES

CONSERVÉES AU MUSÉE DE BEAUVAIS.

Les savants travaux de quelques archéologues d'élite, entre lesquels nous devons citer particulièrement M. de Caumont et M. l'abbé Cochet, ont, depuis quelques années, jeté une vive lumière sur toute une classe de monuments, dont on avait d'abord mal défini l'origine et l'époque, et qui forment aujourd'hui une branche très-importante de notre archéologie nationale. Ces monuments, qui appartiennent aux premiers siècles de nos annales, sont généralement désignés sous la dénomination d'antiquités Mérovingiennes. La science, aidée de fouilles habilement dirigées, en Normandie et sur quelques autres points, a pu en définir clairement les caractères et en tracer nettement les limites, en précisant, autant qu'il est possible de le faire, les termes extrêmes de l'époque à laquelle elle appartient, et en faisant reconnaître dans ces monuments l'empreinte bien tranchée de la race qu'ils représentent dans l'histoire de la civilisation Européenne.

Les monuments des premiers siècles de l'ère moderne que recèle le sol de la France, se divisent naturellement en deux groupes bien distincts, ceux qui appartiennent à la population Gallo-Romaine, et ceux qui sont dus à la race conquérante des Francs. La première de ces catégories fournit naturellement tous les monuments des quatre premiers siècles, antérieurs à l'établissement des Francs dans la Gaule. Mais il y a encore une sous-distinction à faire entre les monuments



OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

des trois premiers siècles, qui appartiennent presque exclusivement à la civilisation païenne, et ceux du quatrième siècle où commencent à se montrer des sépultures chrétiennes.

A partir du ve siècle apparaît un nouvel ordre de monuments très-différents des premiers, et dont les caractères généraux indiquent un état social et une race entièrement distincte de la population, mêlée de Gaulois vaincus et de Romains vainqueurs, qui occupait, depuis la conquête de César, le territoire gaulois.

Mais, conjointement et concurremment avec les monuments de la race Franke, la population Gallo-Romaine continue d'édifier des monuments où se perpétuent, en s'altérant, les traditions de leurs arts et de leurs coutumes; de sorte que pour discerner les monuments de chacune de ces deux catégories, la constatation de la date ne peut suffire, et qu'il faut encore en examiner soigneusement les caractères.

On voit, par le peu de mots qui précèdent, qu'on ne peut pas non plus trouver un signe distinctif des deux catégories dans la religion à laquelle appartiennent les fondateurs de ces monuments; car si tous les monuments de la race Franke explorés jusqu'à ce jour semblent appartenir à une nation chrétienne, plusieurs sépultures Gallo-Romaines appartiennent également à notre religion.

Enfin, on ne saurait non plus prendre pour signes distinctifs l'usage de brûler les morts et celui de les enterrer; car, s'il est certain que l'incinération des cadavres n'a jamais été pratiquée par les Francs, il est au contraire bien constaté que beaucoup de sépultures, évidemment Gallo-Romaines, conservaient intacts les squelettes des morts qui y avaient été déposés (1).

C'est donc en dehors de ces caractères, nécessairement équivoques, qu'il faut chercher les signes distinctifs des deux catégories de monuments qui remontent aux premiers temps de notre histoire. Mais les savantes recherches des antiquaires contemporains les ont indiqués avec une précision qui ne permet pas de les confondre.

Ici, deux populations très-différentes sont en présence, et chacune d'elles a donné à ses monuments une empreinte profonde et distinctive.

---

(1) Les sépultures Gallo-Romaines trouvées aux environs de Beauvais et dans les dépendances même de la ville, notamment chez M. Moisset et sur le trajet de la chaussée conduisant de Beauvais à Dieppe, contenaient toutes des squelettes et ne laissaient aucun doute sur leur origine Gallo-Romaine.

On trouve en effet dans les sépultures Romaines toutes les traces d'une civilisation raffinée, mais sensualiste. Le goût des arts s'y montre avec l'élégante délicatesse d'une société voluptueuse et splendide, et en même temps les accessoires en sont préparés avec un soin tout matériel qui suppose la pensée que les besoins et les goûts physiques subsistent après la mort comme pendant la vie.

Ainsi les tombes Gallo-Romaines, soit en pierre, soit en plomb, sont souvent ornées de moulures et même de dessins d'une exécution soignée et d'un goût assez pur. Elles renferment fréquemment des urnes d'un beau travail, soit en verre, soit en poterie fine, ornées de dessins qui rappellent les arts de la Grèce et de Rome. Autour de ces urnes sont souvent groupés d'autres vases de forme élégante, en poterie blanche ou en poterie rouge, dite de Samos. Ces vases, toujours entremêlés de fioles, lacrymatoires ou à parfums, ont contenu des aliments, comme si les survivants avaient voulu prémunir l'ami qu'ils déposaient dans la tombe contre des besoins et des désirs qu'il n'éprouve plus.

Au milieu de ces ustensiles, et comme pour les compléter, on trouve souvent dans les tombes des cuillers en argent, des épingles en or, des fibules en bronze, des styles et des tablettes, et de nombreux bijoux; en un mot, tout ce qui peut rappeler une existence opulente et les mœurs d'un peuple amolli par la prospérité.

Bien différent est l'aspect des sépultures Mérovingiennes.

Là on n'a point cherché, comme dans les tombes païennes, à dissimuler l'idée de la mort en accumulant autour de l'urne cinéraire ou de la dépouille mortelle du défunt des aliments, des parfums et des moyens d'étude, comme s'il pouvait encore en user dans la tombe.

Le tombeau Mérovingien ne cherche pas à dissimuler ce que l'idée de la mort a d'austère. L'usage constant de l'inhumation a remplacé complétement et sans retour celui de l'incinération, et toujours le sarcophage renferme un squelette, ordinairement couché sur le dos, quelquefois assis. M. l'abbé Cochet les a toujours trouvés orientés de manière à ce que les pieds soient tournés vers le soleil levant, d'après l'époque de l'inhumation. L'appareil militaire dont le corps est toujours entouré signale une race guerrière et toujours combattante, au sein de laquelle les arts de la guerre dominent et le luxe même revêt un caractère de rudesse qui indique des habitudes toutes différentes de celles des Romains dégénérés de la Gaule et des Gaulois asservis.

La description très-précise que M. l'abbé Cochet a donnée des monu-

ments Mérovingiens qu'il a explorés dans les belles fouilles de Londinières et d'Envermeu permet de résumer ainsi les caractères des sépultures de cet ordre et des monuments qu'elles renferment.

Le caractère général de la sépulture indique, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une société plus guerrière que policée, mais éclairée des premières lueurs du christianisme. Quelques traditions altérées des arts de l'antiquité romaine s'y sont infiltrées au milieu des inspirations plus spontanées de l'esprit germanique.

Les corps qu'on trouve maintenant dans la triste nudité du squelette ont cependant été inhumés avec leurs plus beaux vêtements. Les ornements en métal, épingles, fibules, bagues, médaillons, etc., qu'on trouve dans tous ces tombeaux, prouvent, par l'emplacement même qu'ils occupent, qu'ils servaient à rattacher entre elles ou à fixer sur le corps les diverses parties du costume.

Des armes accompagnent constamment les corps, et la manière de les placer autour du squelette est trop constante pour qu'on puisse la regarder comme arbitraire.

Au côté droit se voit ordinairement une lance en fer montée sur une hampe en bois.

Au côté gauche on trouve toujours un sabre en fer, terminé en pointe, le plus souvent à un seul tranchant, muni d'une poignée et d'un fourreau en bois, recouvert de cuir et orné, tant au haut qu'au bas, de garnitures en bronze.

Un ceinturon de cuir ou de peau, dont les deux extrémités se rattachent sur le devant au moyen de boucles en argent, en cuivre étamé ou en fer damasquiné, entoure le corps du guerrier. Quelquefois ces boucles sont remplacées par de grandes plaques de bronze ou de fer, originairement recouvertes d'une plaque d'un métal plus précieux, damasquiné ou incrusté d'or ou d'argent.

Souvent un poignard, enveloppé d'une gaîne en cuir, se rattache à ce ceinturon par une petite boucle de bronze. A la hauteur des jambes on trouve parfois une hache et une lance, ce qui indique l'équipement complet du guerrier.

Aux pieds est ordinairement placé un vase en terre cuite, d'une pâte peu fine, sans ornements ou couvert d'ornements très-simples rappelant les moulures lourdes de l'architecture romane. Ces vases sont toujours vides et paraissent seulement avoir contenu de l'eau. Les traces de feu qu'ils portent souvent semblent indiquer que le liquide qu'ils contenaient a été chauffé.

Enfin, M. l'abbé Cochet a trouvé dans les sépultures Franques d'Envermeu et de Douvrend, explorées en 1850 et depuis cette époque, de petits seaux ou baquets en bois, garnis d'ornements en cuivre doré, semblables aux ustensiles du même genre trouvés dans les sépultures Anglo-Saxones par MM. Roach Smith et Ackermann. Ces seaux, dont on ne trouvait quelquefois que les garnitures métalliques, ont, pendant quelques années, vivement exercé la curiosité savante des antiquaires, dont quelques-uns, faute de mettre le fragment trouvé dans le sens qu'il doit occuper, l'avaient pris pour un diadème ou une couronne. On est maintenant bien fixé sur la nature et l'emploi des cercles de métal qui avaient donné lieu à cette erreur, et il est impossible d'y méconnaître la garniture d'un vase, composé de douves de bois comme nos seaux usuels.

Ce coup d'œil rapide jeté sur les principaux objets qui garnissent ordinairement les sépultures Franques ou Mérovingiennes, était nécessaire pour faire comprendre l'intérêt que présentent les antiquités de cet ordre, que la Société Académique a acquises en 1845 et qui sont déposées au Musée de Beauvais. Ces curieux vestiges de la civilisation Mérovingienne proviennent tous d'un seul tombeau, faisant partie d'un cimetière Frank-Mérovingien, découvert auprès de l'église de Rue-Saint-Pierre, village du canton de Clermont, situé à l'ouest de la forêt de Hez. La Société a dû la connaissance de cette précieuse découverte à M. l'abbé Lefebvre, alors curé de Rue-Saint-Pierre, et aujourd'hui curé-doyen de Grandvilliers. C'est à lui que nous devons la conservation de ces curieux monuments et leur cession au Musée par la personne qui les avait découverts, M. Cornette, de Rue-Saint-Pierre. C'est aussi grâce aux renseignements donnés par M. l'abbé Lefebvre que nous avons pu conserver la trace des circonstances qui ont accompagné cette intéressante découverte.

C'est le 23 mai 1845, en faisant des travaux de terrassement pour élargir un chemin vicinal conduisant de la forêt de Hez à la route impériale n° 31, de Rouen à Reims, qu'on trouva au pied du mur d'enceinte du cimetière, à une profondeur de 1 mètre 80 cent., trois tombes en pierre, orientées de l'est à l'ouest.

La première avait 2 mètres 30 cent. de long, 60 cent. de large et 50 cent. de profondeur. Elle était couverte par une pierre dans laquelle se trouvait une ouverture carrée, donnant communication avec l'intérieur et sur laquelle reposait une espèce de capsule en fer, se rapprochant beaucoup de la forme d'une sonnette que l'oxidation aurait

réduite à sa partie supérieure. Ce curieux accessoire était tellement rongé par la rouille qu'il n'a pas été possible de le conserver sous une forme appréciable.

On trouva dans l'intérieur de ce sarcophage un squelette, qui s'est affaissé sur lui-même au contact de l'air, d'après le rapport des personnes qui ont assisté à l'ouverture de la tombe. La tête manquait.

A la gauche du squelette se trouvait une épée en fer, dont nous donnerons plus loin une description détaillée, nous bornant à énumérer ici les objets trouvés dans le sarcophage et leur position relativement au squelette.

A droite étaient placés un fer de lance et une hache.

Un vase de terre cuite noire, avec ornements de peu de relief, était à gauche, ainsi que deux agrafes, une plaque de ceinturon et un bouton émaillé en forme de croix.

Plusieurs ornements en bronze émaillé et en or s'étaient détachés de l'épée et de son fourreau, et ont été recueillis et déposés au Musée avec tous les objets compris dans cette énumération.

Aux pieds du squelette était placé un petit seau en bois muni d'une anse et de cercles de cuivre découpés et chargés de dessins.

Un petit médaillon en bronze était placé sous la sonnette ou capsule qu'on avait trouvée sur le couvercle du sarcophage.

Enfin, on a trouvé en dehors du sarcophage un fer de lance ou dard en deux morceaux.

Le second sarcophage avait la même largeur et la même hauteur que le premier, mais sa longueur n'était que de 1 mètre 60 cent. Dépourvu de couvercle, il était entièrement rempli de terre. Un vase, des armes et plusieurs autres ustensiles, qui n'ont pu être retirés intacts, accompagnaient encore le squelette.

Enfin, le troisième sarcophage, touchant au précédent par une de ses extrémités, avait 1 mètre 30 cent. de longueur sur 50 cent. de largeur. Il ne contenait qu'un vase de terre cuite seul.

Nous avons emprunté ces détails aux procès-verbaux de la commission d'archéologie du diocèse de Beauvais et à notre propre correspondance avec M. l'abbé Lefebvre, pensant qu'en pareille matière on ne peut remonter avec trop de soin aux premières constatations faites par des observateurs éclairés.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE.

1° ÉPÉE.

Nous avons cru devoir commencer par cette arme l'examen des objets trouvés dans les sépultures de Rue-Saint-Pierre, parce qu'elle nous a paru mériter une attention toute particulière et pouvoir même éclairer l'étude des autres antiquités trouvées dans la même sépulture. Les grandes dimensions de cette arme et la richesse inusitée de son ornementation, dont plusieurs parties importantes se sont conservées à travers les siècles, grâce à la nature peu attaquable des métaux et des pierres dont elles sont composées, donnent à ce curieux débris des arts Francs un intérêt que tous les lecteurs reconnaîtront.

M. l'abbé Cochet a trouvé dans ses belles fouilles de Londinières, d'Envermeu et de Parfondeval, un grand nombre d'armes tranchantes. Mais il semble résulter de l'ensemble de ses savants Mémoires qu'il n'en a trouvé aucune qui présentât la même richesse et qui fût aussi bien conservée. C'est une raison déterminante pour nous de décrire avec soin cette belle arme, dont l'étude pourra contribuer, nous l'espérons, à faire mieux connaître un détail intéressant de la civilisation Mérovingienne.

L'arme dont nous nous occupons, trouvée, comme on le sait, à la gauche du squelette, est d'une longueur de 88 centimètres compris la soie; elle est droite et à deux tranchants; caractères qui nous paraissent suffisants pour la distinguer des sabres ou scramasaxes (1), qui étaient l'arme des soldats.

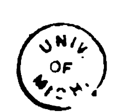
C'est pour cela que nous nous croyons autorisé à lui donner la dénomination d'épée, et de la considérer comme faisant partie de l'armement d'un chef.

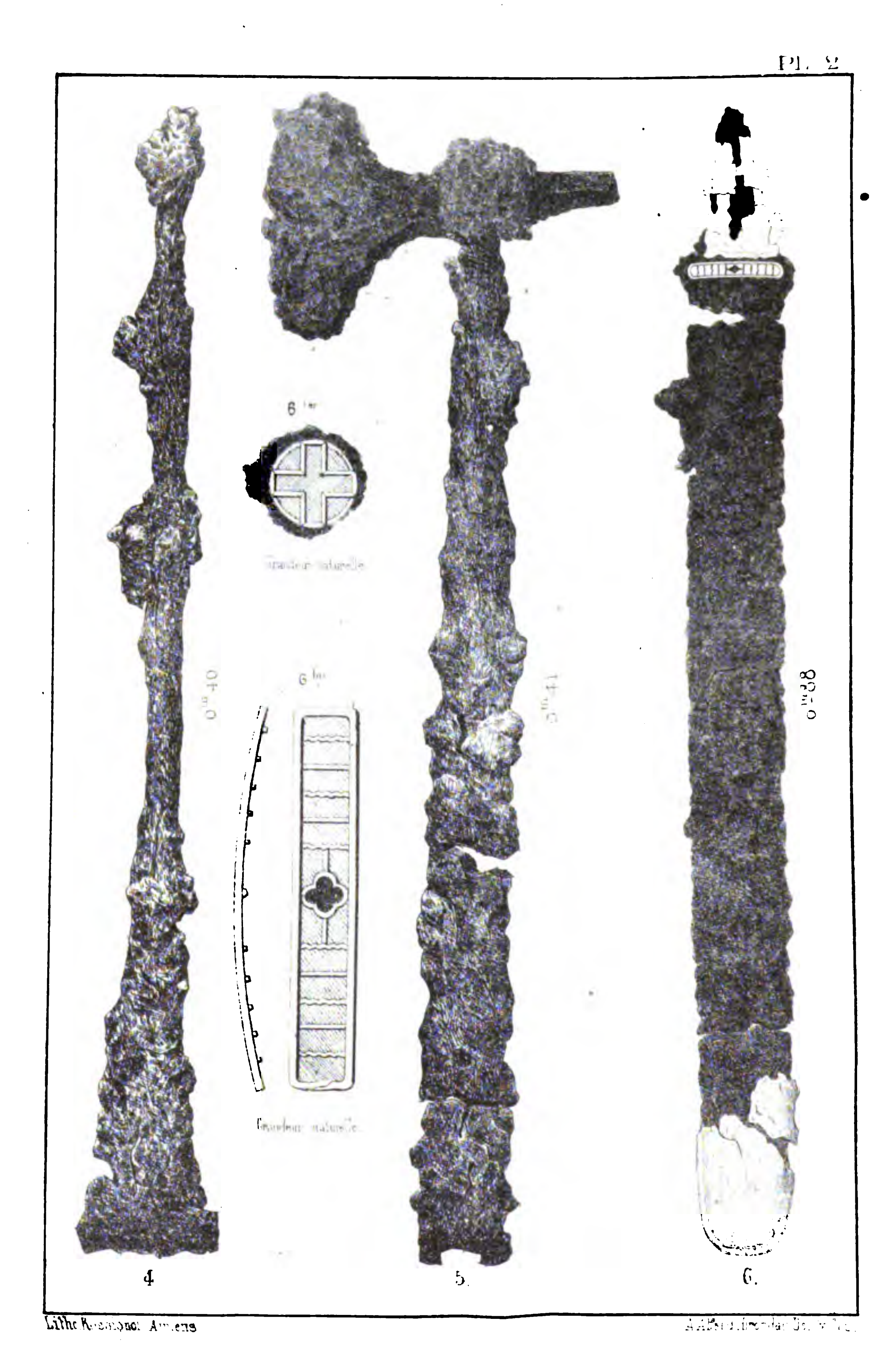
La lame de cette épée, planche II, figure 6, a 7 centimètres de large. Elle est entourée des débris d'un fourreau en bois, recouvert de cuir et garni à son extrémité inférieure d'un bout arrondi en argent, d'une longueur de 12 centimètres.

La poignée en bois qui recouvrait la soie a complétement disparu, mais on a trouvé sur ce point plusieurs ornements formés de matières

---

(1) Couteau de combat ou sabre; de *Scriman* combattre, et *sahs* couteau. M. l'abbé Cochet, *Norm. souter.*, page 239.





Lith. Ringonnet Amiens

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

plus résistantes, qui devaient tout à la fois donner plus de force et de volume à la poignée et imprimer à l'arme tout entière un caractère très-marqué d'élégance et de richesse.

Nous citerons en premier lieu deux tiges de bronze, longues de 7 centimètres, ornées de moulures ciselées et d'émaux, qui paraissent avoir été destinées à fortifier la poignée et à donner de la prise à la main du guerrier. Ces deux pièces, planche III, figures 7 et 8, se composent d'un corps en bronze doré, ornées de cannelures transversales et divisées en cinq compartiments, dont trois sont encadrés en forme de médaillons, et dont les deux autres en sont comme le champ.

L'un des médaillons est de forme oblongue, arrondi par une de ses extrémités qui termine l'ornement, rectiligne à l'autre extrémité, et légèrement déprimé latéralement à moitié de sa longueur. Le centre de ce médaillon est orné d'une verrotterie rouge.

Le médaillon du centre est de forme rectangulaire. Il est orné d'une verrotterie semblable à celle déjà décrite, décorée elle-même d'un ornement à redans cloisonnés.

L'extrémité opposée à celle que nous avons décrite la première se termine en forme de bec, et est ornée d'un petit médaillon dont la forme se rapproche de celle de l'œil, garni d'une verrotterie semblable à celle des deux autres.

Enfin, les deux compartiments qui servent de fond aux trois médaillons sont richement dorés et ornés de ciselures annulaires, décorées d'une perle au centre.

Auprès de la poignée de l'épée se trouvaient deux feuilles d'or très-pur et très-minces, ayant conservé tout leur éclat métallique, portant encore les traces visibles de lignes parallèles imprimées en creux sur le métal.

Un autre ornement très-élégant, planche II, figure 6 *bis*, dont nous n'avons pu constater exactement la place, se trouvait avec ceux que nous venons de décrire. Il se compose d'une bande d'émail rouge de 7 centimètres de longueur, divisée en plusieurs compartiments carrés par de légères cloisons d'or, qui se profilent latéralement de manière à former un encadrement général. Le centre de cet ornement était occupé par un chaton quadrilobé, qui devait évidemment contenir une ou plusieurs pierres précieuses.

Il est à croire que cette pièce, d'une élégance toute Mérovingienne, ornait la partie supérieure du fourreau ou le bas de la poignée de l'épée.

2° AGRAFES ET PLAQUES.

Les deux agrafes trouvées dans le sarcophage étaient dignes, par leur richesse, de la belle arme que nous venons de décrire. On peut s'en faire une idée en examinant les figures 2 et 3 de la planche Ire, qui les représentent très-fidèlement. Il nous suffit de dire que ces deux agrafes sont d'un très-beau travail, qu'elles ont été dorées, qu'on y voit encore la place des émaux qui les décoraient.

Une riche plaque de ceinturon, planche III, figure 9, complétait cette partie de l'armement. On voit que sa forme, un peu elliptique, est déprimée dans la partie supérieure. Quatre grenats, dont on ne voit plus que trois, ornaient ce riche accessoire.

Enfin, un bouton en bronze, planche II, figure 6 *ter*, ciselé par derrière en forme de côtes, présente, dans sa partie pleine, une croix formée d'émaux rouge et bleu, entourée d'une légère cloison d'or.

3° HACHES.

Nous appellerons particulièrement l'attention sur la curieuse hache figurée sous le n° 5 de la planche II. On voit qu'il ne s'agit point ici de la francisque ordinaire, dont la lame représente une simple cognée très-recourbée. Celle-ci a sa lame épanouie à droite et à gauche comme les haches d'armes des siècles postérieurs, et elle s'ajuste solidement dans un long manche en fer de 41 centimètres.

4° LANCE.

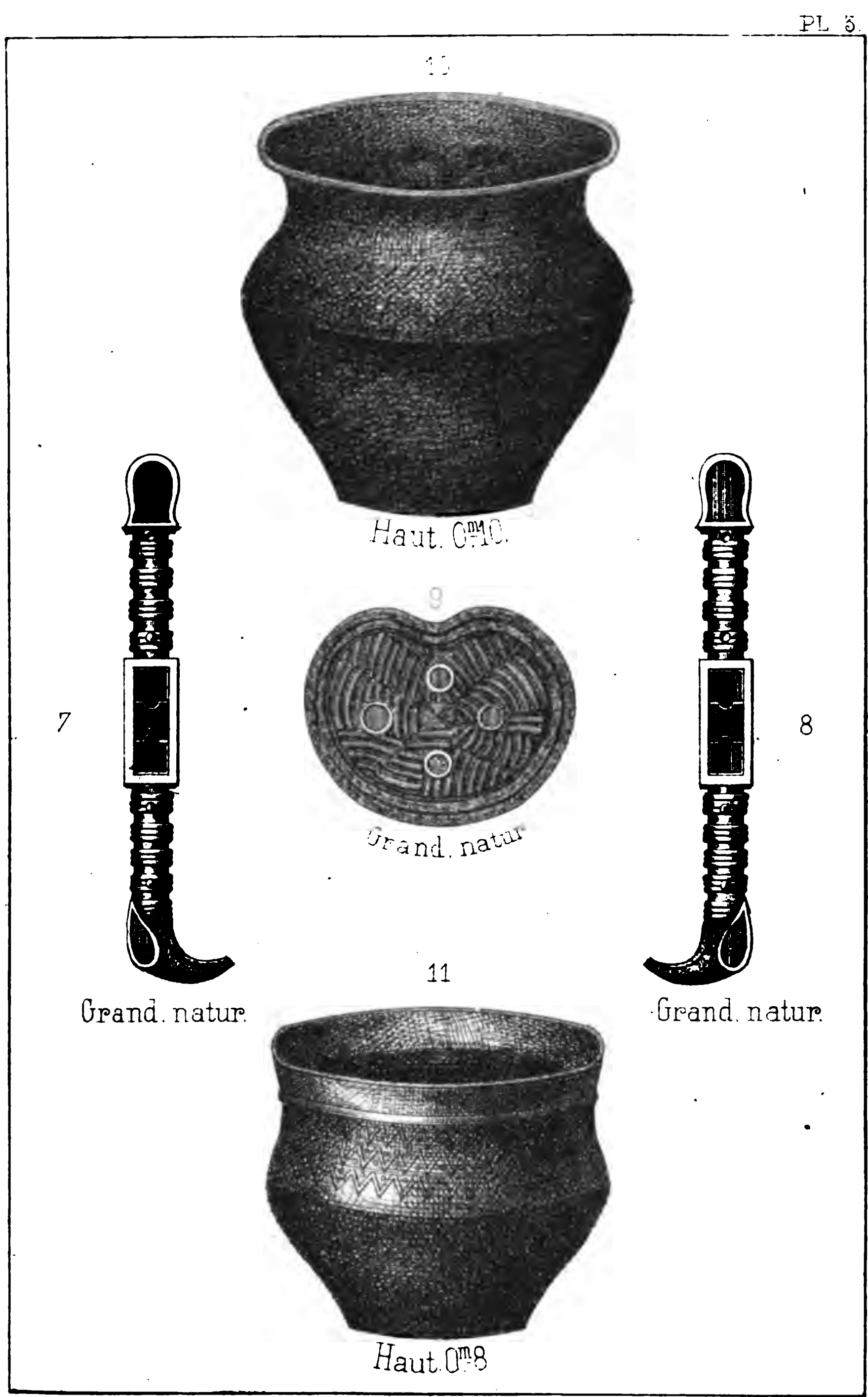
La lance trouvée dans le sarcophage n'a rien dans sa forme qui la distingue des lances ordinaires. Mais nous avons cru devoir donner le dessin de celle trouvée en dehors du sarcophage, tant à cause de sa forme spéciale qu'à raison de la place qu'elle occupait, planche II, figure 4.

5° POTERIES.

Le dessin très-exact des deux vases, figures 10 et 11, planche III, nous dispense d'entrer à cet égard dans aucun détail.

6° SEAU.

Mais nous ne pouvons nous dispenser d'appeler une attention toute particulière sur le seau figuré sous le n° 1er, planche Ire.



Lith. Rossignol Amiens

OBJETS MÉROVINGIENS TROUVÉS À RUE-SAINT-PIERRE (OISE)

Ce curieux ustensile se distingue avant tout par un état de conservation qui permet de le voir, sans recherches et sans conjectures, tel qu'il était lorsqu'il a été déposé dans le tombeau de Rue-Saint-Pierre. Soit que la nature, sablonneuse et sèche, du sol dans lequel étaient enfouis les trois sarcophages, ait contribué à préserver le bois d'une pourriture qu'on aurait pu croire inévitable, soit que des infiltrations salines aient concouru à le conserver, toujours est-il que les douves délicates du petit seau sont restées intactes et maintiennent au vase de bois qu'elles constituent une forme qui fournit la démonstration la plus évidente de l'interprétation donnée par M. l'abbé Cochet à ces cercles de bronze et à ces ornements triangulaires, qu'on avait pendant quelque temps pris pour des couronnes semblables à celles qui ceignent la tête des premiers Mérovingiens dans les médailles du temps. Ici le doute n'est plus possible et ne pouvait même pas naître. On voit à leur place les douves, réunies en coupole renversée, comme dans tous les produits de l'art du tonnelier, retenues par trois ceintures de bronze, couvertes d'ornements, dont la direction naturelle s'accorde avec l'agencement général du seau; et la galerie de triangles isocèles, qui décore le bas du cercle supérieur, rappelle, d'une manière qu'on ne peut méconnaître, l'ornement de même forme qui garnit le bas du vêtement d'une jeune femme gauloise sur un bas-relief existant à Langres.

L'anse en bronze est orné de perles rondes, qui vont en augmentant de grosseur des extrémités au centre, proportionnellement à la largeur de la bande métallique dont elle se compose.

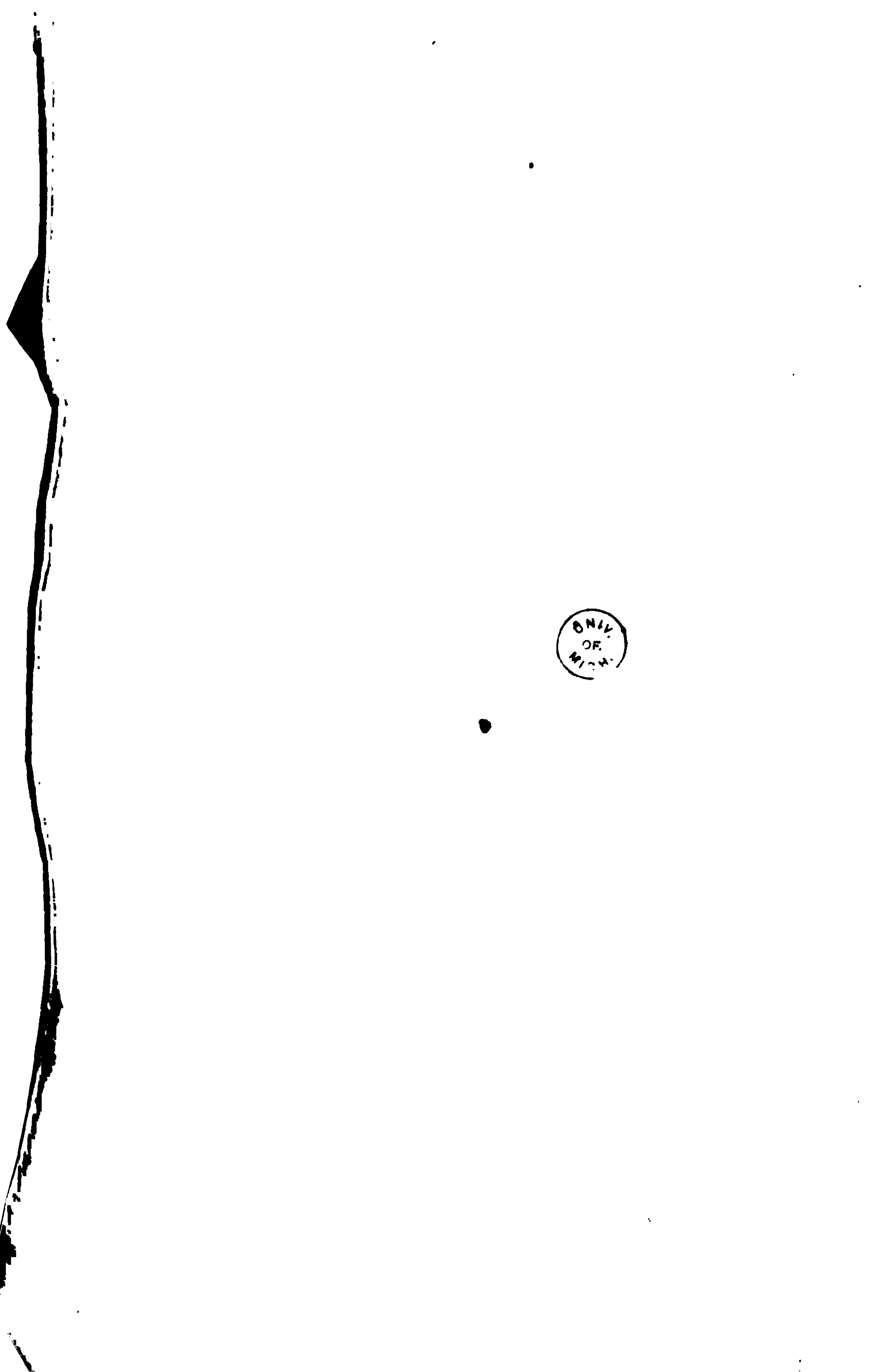
La hauteur totale du seau est de 21 centimètres.

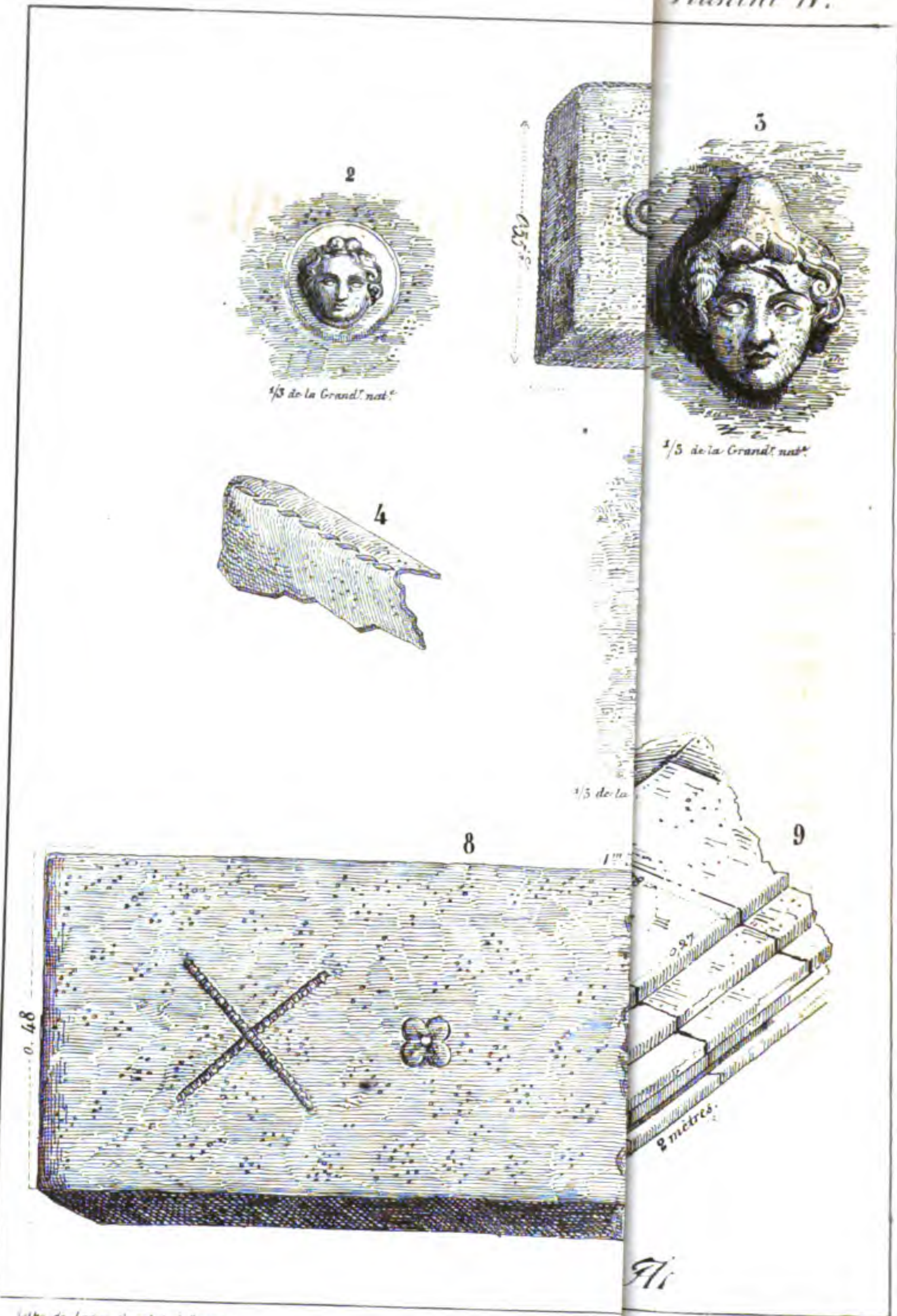
On n'a recueilli dans ce sarcophage aucune de ces boules en pâte de verre, de couleurs variées, qui se trouvent dans presque toutes les sépultures des Francs.

A cela près, il est difficile de ne pas être frappé de l'ensemble des caractères qui signalent les sépultures Mérovingiennes, tels que les a résumés M. l'abbé Cochet, dans son ouvrage, devenu classique, sur la Normandie souterraine. On trouve ici la grande épée du chef Mérovingien, placée à la gauche du guerrier, comme on la porte toujours en Europe, sa lance à droite, encore dans la main qui l'a portée au combat, les belles agrafes qui retenaient le manteau, et le ceinturon du sabre; le vase de poterie noire, couvert d'ornements d'un goût barbare, la croix brillant sur un riche bouton, les somptueux ornements du sabre et de son fourreau, et enfin le seau ou baquet, consacré par tant d'exemples, moins complets, dans les sépultures Méro-

vingiennes ; enfin, tout cet ensemble d'attributs guerriers, de coutumes pieuses et de foi chrétienne rappelant cette race loyale et belliqueuse qui, après avoir vaincu les Romains amollis par leur conquête, et les Gaulois déshérités du bonheur d'avoir une patrie à défendre, avaient, à l'exemple de leurs énergiques souverains, courbé fidèlement la tête sous l'étendard civilisateur du christianisme. La richesse des armes et des ustensiles trouvés dans cette sépulture signale évidemment un personnage important, puisqu'elle surpasse tout ce qu'ont mis au jour les belles fouilles exécutées en Normandie sous la direction de M. l'abbé Cochet. Il nous a semblé utile de faire connaître, par une description détaillée et par des planches, dues à une main habile et fidèle, un ensemble de monuments qu'on peut considérer comme représentant, dans de très-belles conditions, l'antiquité Mérovingienne, et dont la belle conservation élève au plus haut degré de certitude les théories aussi justes qu'ingénieuses des savants antiquaires que nous avons nommés, sur le véritable caractère des objets que renferment ces sépultures.

DANJOU.


UNIV.
OF
MICH.



Litho. de Lautre Cocufert, à Beauvais.

Sépultures

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES

DÉCOUVERTES A BEAUVAIS.

Les peuples qui ont occupé le Beauvaisis pendant et après la domination romaine, du IIe au Ve siècle de notre ère, se révèlent à nous de la manière la plus précise par les traces que nous en trouvons dans leurs tombes.

Les quelques ténèbres qui planent encore sur les époques auxquelles appartiennent les sépultures Gallo-Romaines, Franques et Mérovingiennes, trouvées dans les Gaules, pourront se dissiper par une étude complète de toutes les découvertes partielles, souvent dues au hasard, des tombeaux de ces divers peuples. Quand on considère les nombreuses dissertations publiées depuis plusieurs années sur ces antiques sépultures, celles découvertes dans les faubourgs de Beauvais méritent à plusieurs titres l'attention des archéologues. Il faut donc bien constater leur disposition, recueillir avec soin tous les objets qu'elles renferment, et par le rapprochement avec celles trouvées antérieurement dans d'autres localités, on arrivera à réunir un ensemble de documents capable de jeter un nouveau jour sur ces temps éloignés, et ces restes viendront ainsi suppléer au peu de renseignements historiques que nous possédons sur les peuples qui habitèrent nos contrées dans les premiers siècles de notre ère. En fouillant leurs dernières demeures, en s'occupant ainsi de ces recherches qui ont pour but surtout de connaître l'histoire de notre pays par les monuments, il semble qu'on veut lutter contre le temps, préserver de ses effets destructeurs les restes du passé pour lever un coin du voile épais qui le recouvre.

Des travaux de terrassements exécutés dans un endroit situé au

haut de la colline traversée par la route impériale de Beauvais à Amiens, ont amené, le 27 janvier 1856, la découverte d'un sarcophage en plomb. Dans un jardin encore planté de vignes et entourant une maison nouvellement construite sur le bord de la route, M. Cuvillier, habitant de la ville de Beauvais, pratiquait un fossé destiné à l'écoulement des eaux pluviales, lorsque sa pioche rencontra, à 50 centimètres environ au-dessous du sol, ce sarcophage. La possession future d'un grand trésor fit hâter l'heureux propriétaire dans son travail; les coups redoublants, le cercueil en plomb revit le jour après quinze ou seize siècles d'enfouissement. La découverte d'une sépulture Gallo-Romaine dans le voisinage de Beauvais n'a rien qui surprenne, car depuis de nombreuses années tous les travaux de terrassements exécutés dans les faubourgs, surtout dans la région comprise entre le nord et l'est de cette ville, donnent la preuve qu'une longue station de ce peuple conquérant eut lieu dans ces endroits. En parcourant l'espace compris depuis l'église de Notre-Dame-du-Thil, traversant le cimetière actuel de Beauvais, puis le Mont-Capron, on foule un sol sous lequel sont encore enfouis bien des débris de l'époque de la domination romaine. Ainsi, quand on nivela en 1849 une partie de la place du Franc-Marché de Beauvais, pour y établir une esplanade, on trouva dans cet endroit, éloigné seulement de 200 mètres du jardin où était enfoui le sarcophage, de nombreux morceaux de vases en terre de Samos recouverts d'ornements, des monnaies romaines (Néron, Vespasien, Trajan), des épingles ainsi que des sifflets ou petites flûtes en ivoire, des fibules en bronze (1), de la verroterie, des défenses de sanglier en grand nombre (2); en un mot tous les

---

(1) M. Bouchard possède dans sa collection une jolie fibule en bronze recueillie dans cet endroit, et exactement semblable à celle gravée dans les *Publications de la Société pour les recherches et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg*. Année 1852, VIII. — Luxembourg, 1853. — Objets trouvés dans le camp romain d'Altrier. Planche XI, figure 6.

(2) Le sanglier était le symbole de la race Gauloise. M. de La Saussaye a fait voir que l'image de cet animal couronnait les enseignes militaires de nos ancêtres, et que le cheval libre gravé sur leurs monnaies n'était qu'une imitation dégénérée du type des *statères* de Philippe de Macédoine. « . . . . . . Nous établissons, dit ce savant, dans la *Revue numismatique*, 1840, page 245, que le sanglier fut choisi comme symbole naturel de la force farouche des Gaulois et de leur vie sauvage dans les forêts et les marécages qui couvraient la plus grande partie de leur territoire. Et quant à la valeur religieuse que sa présence sur les monnaies nous commande de reconnaître, elle nous paraît avoir dû son origine à la

objets offerts aux visiteurs par les ouvriers appartenaient à l'époque romaine.

Le jardin dans lequel eut lieu la découverte du sarcophage en plomb est situé sur le bord d'une ancienne voie romaine, en face de l'entrée du chemin de Tilloy, et est dominé par la plaine de Tillé; c'est donc à la naissance d'une colline, endroit préféré habituellement par ce peuple pour ses sépultures, que se trouvait ce sarcophage. La pression prolongée du sol, le voisinage des arbres contribuèrent à sa déformation, reconnue plus forte à la partie occupée par les pieds qu'à celle recouvrant la tête; sa position inclinée dans la terre était due à la même cause; le plomb supérieur était affaissé, formant comme une large gouttière; un silex volumineux avait pénétré dans l'intérieur en perforant la planche du fond vers l'endroit occupé par les jambes, cause probable de la destruction presque complète des os des membres inférieurs, dont un seul fut retrouvé encore traversé par une racine d'arbre; le crâne, assez fort et presque entier, était la seule partie bien conservée du squelette. Quelques vertèbres et des débris d'os formaient les restes de la personne renfermée depuis si longtemps dans cette sépulture.

La longueur de ce sarcophage est de 1 mètre 50 cent., ce qui paraît surprenant en voyant un crâne aussi volumineux annonçant un individu dans la force de l'âge. Sa forme est celle d'un carré long égal aux deux extrémités, ayant 35 centimètres de largeur et 29 de hauteur.

L'incertitude dans laquelle nous nons trouvions au sujet du sexe de la personne renfermée dans cette riche sépulture, nous a engagé à soumettre ces débris de squelette à M. le docteur Serres, professeur

---

vie habituelle du sanglier dans ces forêts, qui étaient honorées d'un culte spécial, et où il se nourrissait du fruit même de l'arbre sacré par excellence, le chêne, placé à la tête de tous les objets d'adoration comme le simulacre du *Dieu unique* des Druides. »

Le cochon sauvage (sus gallicus) étant la principale production du pays, la reconnaissance avait pu faire placer cet utile animal au rang des dieux; cette cause avait pu aussi influencer les opinions religieuses des Gaulois. Quoi qu'il en soit, on le trouve représenté sur des médailles et des monuments à Narbonne, à Orange, et des dents de sanglier, percées par un bout, destinées à être portées en amulettes, se retrouvent souvent dans les tombeaux. Les Romains même en suspendaient au cou de leurs enfants en bas âge, et leur attribuaient des vertus odontalgiques. (Voir la *Revue archéologique* 1847, page 230, article de M. Louis Pesch.) Un tombeau romain, trouvé à Rouen en 1847, a offert deux défenses de sanglier réunies à des médailles par un anneau en bronze et portées probablement comme amulettes.

d'antropologie au Muséum de Paris. Ce savant a reconnu une tête et des os de femme, et ainsi s'explique le peu de longueur du sarcophage. « Le principal caractère de cette tête, nous dit-il, est une saillie de l'os épactal (1), comme chez les Scandinaves, les Suédois et la première branche Celtique qui arriva dans la Belgique, et fut remplacée par une seconde; la première passa en Irlande. Ce caractère du crâne est fréquent dans les fouilles que j'ai faites dans le département de Seine-et-Oise. »

Cette femme avait été placée regardant le ciel. Au côté droit de sa tête se trouvaient deux fioles ou burettes en verre verdâtre, à parois minces; l'une des deux était encore entière, et malgré les précautions employées pour la retirer du milieu de cette terre argileuse, elle se trouva malheureusement brisée; l'autre, de forme semblable, comme on put en juger par les débris, était en morceaux depuis longtemps. La rupture du plomb en plusieurs endroits avait permis l'infiltration, qu'un laps de temps aussi long avait dû nécessairement amener, et le sarcophage s'est trouvé rempli de terre argileuse introduite peu à peu par les parties rompues.

Le dessin des vases en verre, planche IV, figure 6, exécuté à l'aide des débris, fait voir leur élégance. L'attache supérieure de l'anse, repliée sur elle-même comme un col de cygne, et venant se terminer sur le milieu du vase où elle se divise en deux pointes, lui donne beaucoup de grâce. M. Deville (2) a remarqué que ce motif, plus ou moins prononcé, se voit fréquemment sur les vases de verre qu'on découvre en haute Normandie. Ainsi, dans les tombeaux découverts à Quatremares, sur la ligne du chemin de fer de Rouen à Paris, une semblable burette était dans une sépulture appartenant à l'époque de Constantin-le-Grand (306). Une autre fiole de même forme était réunie à d'autres vases dans l'un des cimetières Romains de Neuville, près Dieppe, et remontant à l'époque des Antonin, ce qui fait dire à M. Deville, que la fabrication du verre et les formes adoptées dans ce beau siècle, dans ces contrées, s'étaient maintenues jusqu'au commencement du IVe siècle. Nous retrouvons encore cette jolie fiole dans une sépulture dont il sera parlé plus loin.

---

(1) L'os épactal est un os du crâne.

(2) *Notice sur les fouilles exécutées à Neuville*, près Dieppe, en 1845. Explication des planches par M. A. Deville. Rouen, A. Péron, 1845.

Le plomb de ce sarcophage s'est trouvé très-altéré dans ce terrain humide; sa cohésion en est devenue tellement faible, qu'il se brise au moindre mouvement, malgré son épaisseur qui est de trois millimètres environ. Le poids total est de 150 kilogrammes. Son altération semble beaucoup augmenter depuis qu'il est exposé à l'air; quand on examine l'intérieur de ce plomb, on n'aperçoit que très peu de molécules métalliques : il semble qu'elles sont comme disséminées dans un réseau de carbonate de plomb. Après la fusion, on a obtenu les trois quarts de plomb métallique du poids total d'un morceau soumis au feu; le quart restant était composé de plomb carbonaté. Une quantité déterminée ayant été soumise à l'action de l'acide nitrique, il en est résulté un sel de plomb qui s'est transformé en un sulfate insoluble par l'addition d'une dissolution de sulfate de soude; la quantité de sel précipité a fait connaître que la composition du métal était de 93 parties de plomb, de 7 parties d'étain; la densité est à peu de chose près celle du plomb pur. Il y a dans cet alliage beaucoup d'analogie avec de semblables sarcophages en plomb découverts à Rouen en 1852 et analysés par M. Girardin (1).

Ce sarcophage figuré au dixième de sa grandeur, planche IV, figure 1, n'a été soudé que par les deux extrémités; les bourrelets volumineux de plomb se trouvant à l'intérieur indiquent que le métal a dû être coulé de la même façon que l'on opère pour un large tube; après l'introduction du corps du défunt on a donc fermé, en les soudant, les deux ouvertures par deux carrés longs, sur lesquels sont représentées deux lignes croisées l'une sur l'autre, composées chacune de six perles; planche IV, figure 7. Ce ne sont pas les seuls ornements qu'on distingue sur ce sarcophage : on voit sur chacun de ses bords une ligne de points de forme allongée, un peu en relief, planche IV, figure 4, qui, de prime abord, fait croire à une soudure; c'est un simple ornement courant le long des bords.

Deux lignes croisées, formées de perles, ont encore été répétées deux fois sur la partie supérieure du sarcophage; deux autres lignes droites, composées aussi chacune de six perles et séparées par une tête en relief, sont placées entre ces espèces de croix ou d'X; deux autres têtes différentes de celles du milieu se voient aux deux extrémités. Ces trois figures en ronde bosse, offrent, malgré l'altération que

---

(1) *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1852, page 167.

le temps leur a fait subir, tout le caractère et la pureté du dessin qu'on retrouve sur les monuments Romains du IIe siècle de notre ère.

Un coffre de bois avait certainement renfermé ce sarcophage en plomb, comme le dénotent les clous fortement oxydés, à têtes larges et plates, à tige carrée, ayant environ 8 à 10 centimètres de longueur, trouvés en assez grand nombre près de la partie externe. Quoiqu'on ne retrouve plus de détritus végétal, il est incontestable que ces clous n'ont pu servir qu'à réunir des planches fort épaisses.

Nous voyons beaucoup de similitude entre ces ornements en relief et ceux qu'on a remarqués sur des sarcophages aussi en plomb découverts à Rouen en 1852. Le savant auteur de la *Normandie souterraine* (1) dit, qu'à côté d'une ancienne voie romaine conduisant au Beauvaisis, furent trouvées de nombreuses sépultures parmi lesquelles huit cercueils de plomb, ayant les pieds tournés depuis l'est jusqu'au sud-est et les têtes de l'ouest au nord-ouest, tous avaient pour couvercle une simple chape de plomb, qui n'était pas soudé avec l'auge comme celui trouvé en 1828 dans la rue du Renard, à Rouen ; dans ce dernier tombeau, la tête était au nord ; celle de notre sarcophage était au sud-ouest et les pieds au nord-est. « Ces sarcophages étaient » enfermés évidemment dans des coffres en bois, dit M. Cochet, les » clous à têtes plates, trouvés en Normandie dans beaucoup de sé» pultures Gallo-Romaines, en sont une preuve. Un de ces cercueils » était orné de treize médaillons en bosse représentant des têtes d'hom» mes aux cheveux pendants ou hérissés. Tout d'abord j'avais pensé » avec la commission départementale d'antiquités que ces têtes étaient » celles d'Apollon Phœbus ; aujourd'hui, je suis porté à croire que ce » sont des têtes de Méduse. Du reste ces têtes étaient enfermées dans » des cercles octogones, à l'exception de celle du milieu du couvercle » dont le cercle était rond. Le couvercle à lui seul en possédait sept, » dont deux à chaque bout, une au milieu et une autre à gauche et à » droite ; les six autres étaient semées sur les côtés et les bouts. Le » médaillon le plus remarquable est sans contredit celui du milieu, » dont la belle tête rappelle l'art antique et ne sent nullement la bar» barie. Un autre cercueil, offrant sur sa surface cinq médaillons » semblables à ceux du précédent placés à chaque angle et au milieu,

---

(1) *La Normandie souterraine*, ou Notices sur des cimetières Romains et des cimetières Francs explorés en Normandie, par M. l'abbé Cochet. Paris, 2e édition, 1855, page 47.

» présente aussi des têtes renfermées dans un listel octogone encadré » lui-même dans un filet circulaire. Ces sépultures appartiennent au » règne de Constantin. »

Les deux têtes en relief, placées aux extrémités du sarcophage, se trouvent de même entourées d'un cercle formant listel, planche IV, figure 2, et probablement que ces figures, ainsi que celle du milieu, ont beaucoup d'analogie avec les figures des tombeaux trouvés à Rouen. Il en est de même pour les deux lignes de perles répétées en plusieurs endroits. On les voit sur une urne en plomb découverte à Lillebonne, maintenant au musée de Rouen, ainsi que sur un autre cercueil de plomb coulé, trouvé en 1850 en creusant dans un faubourg d'Amiens; il renfermait un squelette aux pieds duquel était placée une fiole à ventre large et d'autres objets en verre. M. Dusevel, en faisant connaître cette découverte à la Société des Antiquaires de France, dit qu'à la surface extérieure de ce tombeau on remarque divers chiffres et ornements en relief, sur lesquels les antiquaires du pays diffèrent d'opinion. Ils consistent, dit-il, en un X ayant de chaque côté une unité, le tout placé entre deux ornements de forme trapézoïdale, ainsi qu'il suit : <> I X I <> Le tout est entouré d'une double bordure en grènetis ou grains d'orge, ovales, séparés par des traits verticaux (1).

Avant l'emploi des sarcophages, les Gallo-Romains se servaient de boîtes rondes ou urnes en plomb dans lesquelles ils renfermaient les cendres de leurs morts, telles sont celles trouvées à Lillebonne et dans d'autres localités. Ces urnes paraissent plus particulièrement avoir été employées dans la Gaule-Belgique. Les fouilles de Bavay (2) en ont fait découvrir un grand nombre contenant des ossements calcinés et des médailles à l'effigie d'Hadrien (117-138), ce qui reporterait la date de leur enfouissement au commencement du IIe siècle. L'ornement, composé de lignes perlées, qu'on retrouve sur ces urnes, était donc employé par les Romains dans la décoration de leurs sépultures, tant pour celles à incinération ou à ustion, que pour celles à inhumation : ces deux modes de sépulture étaient usités dans les mêmes épo-

---

(1) M. Dusevel, d'Amiens, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XIV, rapport du secrétaire.

(2) Debast. *Antiquités de Bavay*, page 47.

ques, comme nous le voyons par les tombeaux du faubourg de Beauvais. L'incinération des corps est d'abord plus en usage; plus tard on y joignit plus souvent l'inhumation telle qu'elle avait été pratiquée dans l'ancienne Rome, et qui devint générale au IVe siècle, dit M. l'abbé Cochet, dernier terme assigné par l'histoire à l'âge de feu en Italie. Ce savant cicérone des sépultures antiques pense que les corps furent brûlés jusqu'au IVe siècle, et que, jusqu'à cette époque, toutes ces sépultures sont païennes; celles renfermant des squelettes annonçent un peuple converti au christianisme. Godefroy, commentateur du Code Théodosien, dit que la coutume de brûler les corps n'a pas dépassé le règne de Théodose-le-Grand (395), et Macrobe affirme que de son temps on ne brûlait plus personne. Mais l'usage tomba plus vite en Gaule, où il semble n'avoir été qu'une importation étrangère. Ainsi, M. Deville va jusqu'à dire qu'on ne brûlait plus chez nous dans la seconde moitié du IIIe siècle, tandis que M. de Caumont recule l'époque de cette révolution funéraire jusqu'à Constantin (337). Quoique l'usage de brûler les morts eût été généralement répandu dans les deux premiers siècles de notre ère, on a souvent encore, à cette époque, enterré des corps entiers. Il est constant que cet usage se conserva dans certaines familles d'Italie, et évidemment il en fut de même en Gaule, car au milieu des cimetières remplis d'urnes, on a trouvé presque toujours quelques corps entiers accompagnés de vases indiqués comme habituellement placés à l'entour des urnes cinéraires. Nous en trouvons un exemple dans les sépultures de la colline au nord-est de Beauvais.

M. Rigollot pense que l'introduction du christianisme fut sans doute une cause qui fit que la coutume de brûler les corps fut abandonnée. Mais comme une grande partie de la Germanie ne se convertit que fort tard, il reconnaît que c'est à la présence d'une race nouvelle, celle des Teutons ou Goths, qu'il faut principalement attribuer cette révolution. « Les Slaves continuèrent longtemps à brûler les morts. Quant aux indigènes de race celtique subjugés et opprimés par les étrangers, ils durent abandonner peu à peu leurs anciens usages, ainsi qu'ils firent de leur religion. Quoique les païens et les chrétiens confiassent alors également à la terre les restes des morts, leurs sépultures ne se ressemblent pas; ceux-ci se contentaient de placer, avec le corps ou sur la pierre tumulaire, quelque signe indicatif de leur croyance qui servit à les distinguer des païens. Mais ces derniers, qui sans doute se faisaient d'une seconde vie et de la résurrection une idée toute naturelle, couvraient le mort de ses vêtements habituels et

plaçaient à côté de lui des armes, des parures et les ustensiles les plus utiles à la vie future (1). »

Les Gallo-Romains élevaient des monuments plus ou moins splendides sur les endroits où gisaient les restes des défunts. Quand le christianisme pénétra dans la Gaule, les pierres des tombes antiques servirent à des usages profanes; les invasions désastreuses des Barbares vinrent achever la violation de ces sépultures pour les dépouiller des objets précieux qu'elles pouvaient renfermer. Pour ne pas faire connaître aux profanateurs la place où ils devaient fouiller, on mit sans doute dans la terre les corps sans aucune marque extérieure, et c'est alors qu'on commença à se servir dans les Gaules de sarcophages en plomb, sans aucune inscription. Les médailles qu'ils renferment font connaître la date de leur enfouissement.

Les Gaulois empruntèrent-ils aux Romains l'usage de ces sépultures en plomb, ainsi qu'ils ont fait pour beaucoup de leurs coutumes? Ce n'est pas probable. Ficoroni et Kirchman (2), dans leurs écrits, ne parlent d'aucun sarcophage en plomb découvert en Italie, quoiqu'on en ait néanmoins quelques exemples, et on n'en voit aucun dans les riches musées de ce pays; mais dans plusieurs îles de l'Archipel grec, l'usage des sarcophages en plomb remonte à une époque reculée, et il est possible que les Grecs insulaires, dont les nombreux vaisseaux sillonnaient la Méditerranée, aient pu introduire ce mode d'inhumation dans plusieurs provinces de la Gaule, d'où il se sera répandu au loin dans le pays.

Il est incontestable que ces allégories qui se trouvent aussi sur d'autres tombeaux Gallo-Romains, que cet usage religieux de l'antiquité d'y renfermer des vases lacrymatoires, des ustensiles de ménage en cuivre et en terre, des médailles qui sont presque des dates, indiquent une époque antérieure à l'introduction du christianisme, et nous pensons que ce tombeau appartient au IIe ou au IIIe siècle de notre ère.

L'inhumation qui fut rétablie sous Marc-Aurèle (161-180), telle qu'elle était pratiquée dans l'ancienne Rome, nous fait croire aussi que ce sarcophage remonte à la fin du IIe siècle, comme ceux de la Normandie. Il est fâcheux que, comme dans les autres sépultures de

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome X.

(2) Ficoroni. *De Tumulis Roman.* — Kirchman. *De Funeribus Romanorum*. Leyde, 1672.

ce genre, quelques médailles ou monnaies ne soient venues nous indiquer l'époque de celui-ci. Les médailles, trouvées dans les sépultures païennes, servaient à payer le nocher des enfers, et, dans les tombeaux des premiers chrétiens qui suivaient cet usage, on voulait probablement en indiquer la date. Ils n'ajoutaient pas tant d'objets, vases, fioles, poteries, etc. Cela n'avait lieu que dans des temps de croyances naïves où un usage superstitieux faisait entourer les morts des objets qu'ils avaient affectionnés pendant leur vie.

On ne peut considérer les monuments figurés, comme de simples produits du goût ou de l'imagination des peuples ou des artistes anciens; il faut y reconnaître un second mode de langage né du besoin d'exprimer des idées ou de représenter des croyances par un moyen qui pût agir sur l'intelligence. Le but d'un archéologue est de rechercher, dans les écrits et dans les antiquités figurés, l'inventaire des idées qui avaient cours chez les nations anciennes. Par les trois têtes, ainsi que par les ornements qui les accompagnent sur la partie supérieure de ce sarcophage, nous avions cru d'abord reconnaître la sépulture d'un des prosélytes du culte du Dieu Mithra; lé symbolisme de cette religion (1) se supposait par ces figures ainsi que par leur disposition. Telle était notre première opinion, quand nous fîmes part à la Société Académique de l'Oise de la découverte de ce sarcophage. Depuis ce moment, M. Lajard, membre de l'Institut (2), à qui nous avons communiqué notre opinion, a bien voulu détruire l'erreur dans laquelle nous étions tombé. Quand il s'agit d'expliquer de telles figures symboliques, on a quelquefois recours à des conjectures (ce dont on ne doit pas abuser en archéologie), quand les probabilités ne se trouvent pas soutenues des écrits des savants ou basées sur l'étude des monuments de l'antiquité.

A part donc l'explication symbolique de ces têtes en relief, ces lignes croisées n'ont rien qui puisse les faire attribuer à une époque où le christianisme était établi, et nous ne croyons pas, comme M. Beau-

---

(1) D. Grenier, dans son *Introduction à l'Histoire générale de Picardie*, publiée dernièrement par la Société des Antiquaires de Picardie, parle, chapitre CLXXXIV, des vestiges des mystères du Dieu Mithra, à Saint-Georges-les-Roye. Toutes les figures symboliques du mithriacisme se trouvaient figurées sur le portail, les chapiteaux et dans les cintres de l'église. Ce culte n'était donc pas étranger dans la Picardie. Voir, page 344, ce chapitre de D. Grenier.

(2) *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*, par F. Lajard. Paris, 1847-1856. Un volume in-folio de planches, et deux volumes in-4° de texte.

lieu (1), que ces ornements ont une signification chrétienne, et doivent être regardés comme un témoignage de la religion du défunt, bien que les catacombes de Rome et de Naples n'en aient pas encore présenté d'exemple. « A toutes les époques, dit-il, la croix, soit allongée, soit équibrachiale, soit posée sur l'angle comme celle du tombeau d'Amiens, fut toujours l'hiéroglyphe de la Divinité; c'est ici le monogramme du Christ, l'*Aleph*. des Hébreux, qui symbolyse l'idée du commencement et de la fin. »

M. Beaulieu pense aussi que l'usage des cercueils en plomb ne se répandit dans les Gaules qu'à partir de la moitié du IVᵉ siècle; tous ces tombeaux avaient alors renfermé des chrétiens selon lui. Cette opinion ne paraît pas plus certaine que la signification numérique qu'on a voulu donner aux lignes croisées.

A ces époques, de tels sarcophages en plomb devaient être considérés comme des monuments d'un grand luxe, et n'ont pu appartenir qu'à des personnages distingués; de là vient leur rareté. On peut même énumérer ceux qui sont connus. Nous avons parlé de quelques-uns trouvés à Rouen en 1852. Deux cercueils en plomb contenant des ossements, des vases lacrymatoires en verre, furent trouvés aux environs de Nîmes en 1836 (2); l'un était sans ornements; l'autre, qui avait la tête placée au nord, possédait sur les côtés seulement, en relief, des griffons ailés et deux petits génies nus plantant un cep de vigne. Des médailles à l'effigie de Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin II (337-340), étaient enfouies à côté de ces sépultures. Dans un autre tombeau, dont la tête était au nord, et découvert à Rouen en 1827, on trouve des médailles d'Hadrien (117-138) et de Lucille. A Toul, un cercueil en plomb contenait deux vases en verre. A Savigny-sous-Beaune, un autre cercueil renfermait des vases en terre, des médailles de Maximin, Constans I et Constance II (3). Enfin, à Evreux, à des objets fort curieux se trouvaient réunis une monnaie de Constantin-le-Grand et des débris d'ossements dans une sépulture en plomb.

Une telle découverte dans un des faubourgs de Beauvais est intéres-

---

(1) Des sarcophages en plomb et de l'époque à laquelle ils commencèrent à être en usage dans les Gaules, dans le tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Beaulieu, membre résidant.

(2) Tome XIV des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*.

(3) X. Giraut. *Tombeau de Savigny*, brochure in-8°.

sante pour l'histoire de ces contrées, en ce que ce monument se rapporte à l'établissement des Romains, au moment où chez ce peuple le luxe des tombeaux était porté au plus haut degré. En confiant à la terre des restes mortels, il est singulier de trouver des ornements sur le sarcophage qui les renferme, car il n'était certainement pas destiné à être exposé aux regards des hommes, et l'utilité de ces figures n'a été que de courte durée.

Cette sépulture, d'une époque antérieure à l'établissement du christianisme, offre, selon nous, un caractère païen. Les sépultures, trouvées près de là, renfermant tant de vases si variés, qui avaient dû contenir des aliments, n'auraient pu être réunis aux morts sans se soumettre aux croyances ainsi qu'aux pratiques de la religion païenne. En plaçant dans la fosse tout ce qui avait servi à l'usage de la personne dont on confiait les dépouilles à la terre (comme nous le verrons plus loin dans les autres sépultures trouvées dans cette même région), nous ne trouvons pas là les marques d'un peuple converti au christianisme; c'est à cette circonstance, au reste, que nous devons la conservation de tant d'objets de ces époques.

Le Musée de Beauvais possède le couvercle en plomb, planche IV, figure 8, d'un cercueil en pierre trouvé en 1844, par M. Petier, dans le faubourg Saint-André de cette ville. Les bords de cette chape de plomb avaient été repliés sur les parois de l'auge en pierre pour la fermer le plus hermétiquement possible. Il n'existait aucune soudure et elle n'était adhérente que par simple superposition. Nous retrouvons là une ornementation se rapprochant de celle du sarcophage décrit précédemment. Des lignes croisées, formées aussi de perles, s'y trouvent figurées; ces dernières sont plus petites et en plus grand nombre.

Le hasard est venu faire connaître plusieurs autres sépultures, peu éloignées les unes des autres, dans le voisinage du jardin de M. Cuvillier, sur le bord septentrional de la route d'Amiens. Ces vestiges de la période Gallo-Romaine nous apportent des dates par les médailles trouvées au milieu des vases.

En 1848, à cinquante mètres environ au nord d'une sépulture faite en briques et en tuiles, dont il sera parlé plus loin, on trouva des débris d'ossements humains, des morceaux de vases en verre et en terre, et à côté des longs clous à larges têtes provenant d'un cercueil en bois ayant renfermé une sépulture; tout cela annonçait qu'on avait sous les pieds un tombeau Gallo-Romain. En remuant la terre on dé-

couvrit un pot mince en terre. La tranche des cassures de ce vase donne une couleur rouge clair; mais tout le dessus est couvert d'une couche gris-ardoise foncé, planche IV *bis*, figure 2, comme salie par un contact aussi prolongé avec des matières étrangères. Il renfermait un moyen-bronze d'Alexandre Sévère (235), planche IV *bis*, figure 3, d'une belle conservation. Une petite cruche en terre grisâtre, figure 1re, à surface graveleuse, et dont l'ouverture est triangulaire, déprimée sur les côtés pour mieux verser le liquide, était, avec le pot contenant la médaille, les seuls objets retrouvés intacts; les débris de plusieurs vases en verre s'y trouvaient réunis, car souvent la pioche de l'ouvrier brise la plupart de ces objets fragiles de si peu de valeur, selon lui, empressé de mettre la main sur le trésor qu'il s'attend toujours à découvrir.

Dans un champ, éloigné de 50 mètres de l'endroit où furent trouvés les vestiges de la précédente sépulture, et à 250 mètres au nord du cimetière actuel de Beauvais, M. Longfier, en faisant extraire des cailloux, rencontra, le 15 juillet 1854, une basse construction en briques et en tuiles romaines, placée dans la direction du nord au sud; le temps ne l'avait pas assez déformée pour qu'on ne puisse en reconnaître la forme, la dimension et la disposition des briques et des tuiles. M. Bouchard, ayant eu connaissance de cette découverte, eut soin de prendre une note exacte de sa disposition; il sut qu'un squelette se trouvait couché sous cette basse demeure, qu'une médaille, moyen-bronze très-oxidé, de Néron (54-68), était la seule monnaie qui l'accompagnait. Les os avaient été enlevés avant son arrivée, et il ne put constater si le corps avait la tête au nord ou au sud. Le croquis qu'il en a fait, et qui se trouve reproduit au dixième de la grandeur naturelle, planche IV, figure 9, nous fait voir cette sépulture ayant 2 mètres de longueur, 48 centimètres de largeur et 38 centimètres de la hauteur prise au milieu. On se rend compte de la position des briques formant les petits murs latéraux ainsi que des extrémités; elles avaient 167 millimètres de largeur sur 185 millimètres de longueur. Le fond était formé de larges briques carrées, épaisses de 5 centimètres, ayant 55 centimètres de longueur. Les tuiles, larges de 38 centimètres sur 27, placées l'une sur l'autre et disposées par encorbellement, en formaient le toit. Cette sépulture se rattache à la période romaine, et M. l'abbé Cochet parle de quelques demeures dernières, semblables à celle-ci, trouvées à Lillebonne et à Cany, appartenant au II[e] et au III[e] siècles.

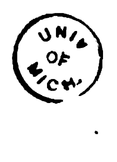
Une dernière sépulture ayant offert le plus de vases (1), et certes d'un aussi grand intérêt que les précédentes, est celle découverte dans le voisinage du cimetière actuel de Beauvais. Si on n'a pu donner des renseignements précis sur leur disposition dans la terre, on a su les retirer avec assez de précaution pour les avoir intacts. La planche IV *bis* (sous les n°s 4 à 13) nous fait connaître leur forme; ils sont en verre, en terre et en bronze; tant de vases avaient dû servir à renfermer des aliments. On sait que généralement le lait, le vin et le sang, formaient l'offrande regardée dans les effusions funèbres comme la plus agréable à l'ombre du mort et au génie des tombeaux. Cesar (2) nous apprend qu'il trouva établi dans les Gaules, lorsqu'il y vint, l'usage de renfermer dans les tombeaux des objets dépendant de leur culte funéraire, et même ceux qu'avaient le plus affectionnés les défunts. Les Romains ne furent pas le seul peuple de l'antiquité ayant la coutume de réunir des aliments à leurs morts; les Gallo-Romains firent de même, et nous la retrouvons aussi chez les Francs et les Mérovingiens.

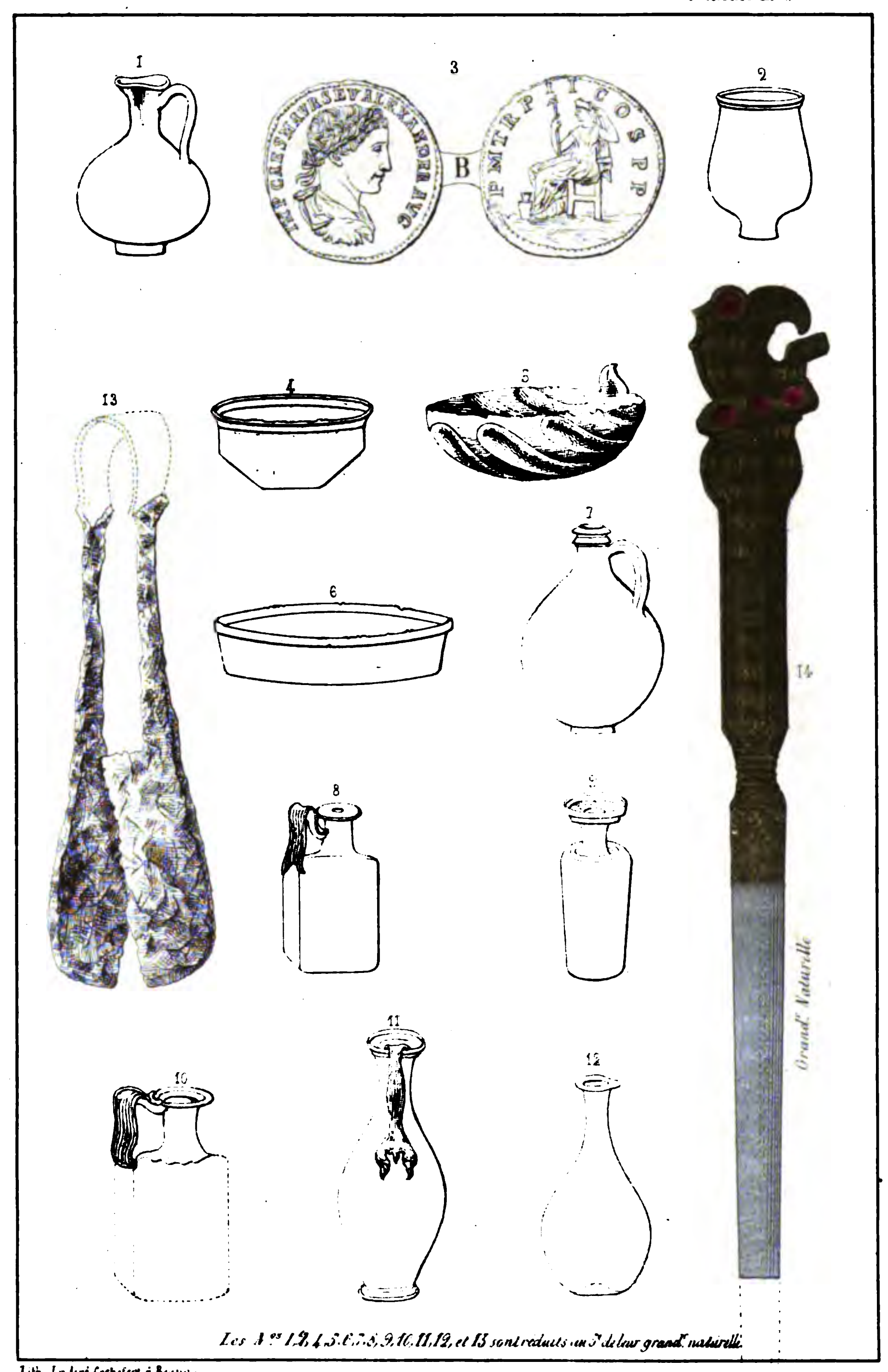
L'objet qui nous paraît le plus intéressant et le plus digne de fixer l'attention des antiquaires est le vase représenté sous le n° 5, planche IV *bis;* il est en bronze et affecte la forme d'une coquille au moyen de cannelures concentriques qui en font l'ornement; l'appendice que l'on remarque sur son bord doit faire supposer qu'il était muni d'un manche vertical. Cette disposition nous porte à croire que c'était un simpule de grande dimension.

Millin nous dit que les Romains se servaient de cet instrument de sacrifice (*simpulum* ou *simpuvium*) pour verser le vin goutte par goutte dans les libations. Varron dérive ce mot de *sumere,* parce qu'on se servait du simpule pour puiser du vin dans les grands vases, soit pour le goûter, soit pour faire des libations. Au bord du simpule, un manche s'élevait perpendiculairement pour faciliter l'immersion de ce vase dans un autre plus grand. Pline, dans le XII° chapitre du 35° livre, dit que dans les sacrifices on ne se servait pas de simples simpules

(1) M. Bouchard, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, qui nous a donné le croquis de la sépulture en briques, conserve dans sa collection les vases et les objets figurés planche IV *bis*, n°s 1 à 13.

(2) Cesar. *De Bello Gallico,* lib. VI. — Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa, omniaque quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferant, etiam animalia.





Les N.os 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, et 13 sont réduits au 3e de leur grand.r naturelle.

Lith. Laderé-Cochefert à Beauvais.

SÉPULTURES GALLO-ROMAINES DE BEAUVAIS.

Epingle à Cheveux Mérovingienne

murrhins, ni de cristal, mais d'autres faits en terre cuite. Dans les cabinets d'antiquités on en trouve souvent en bronze (1).

Les n°s 4 et 6 sont deux vases en bronze ; le premier se rapproche, par sa forme, des vases funéraires en terre cuite ; le second est large, sans aucun ornement, et ressemble à un grand plat.

La bouteille en terre rouge, d'une grande légèreté, figure 7, est très-pure de forme.

Les vases en verre figurés sous les n°s 8, 9, 10, 11, 12, nous donnent un ensemble bien varié de ces objets si fragiles. Le n° 8 est un flacon carré, à une seule anse, qui vient se replier au goulot, en verre épais et verdâtre comme l'est en général celui des vases de cette forme. Le n° 10 n'est qu'un fragment de vase de même forme, mais plus grand ; les stries de l'anse sont nombreuses. Le n° 9, petit vase en verre blanc à goulot en forme d'entonnoir, d'un blanc de cristal, bien intact, mais comme fendillé et craquelé ; ce qui ne se voit que dans les verres antiques d'une belle eau, le verre plus commun a résisté mieux au temps. Ce flacon était renfermé dans un autre également en verre, mais qui fut malheureusement brisé. Le n° 11 nous offre une charmante burette bien intacte, et sortant pour ainsi dire des mains de l'ouvrier, quand elle fut mise dans la sépulture, en voyant les fils de verre très-déliés placés au-dessous du col de l'anse repliée ; même forme, même verre que celles qui se trouvaient dans le sarcophage de plomb, planche IV, figure 6. Sa hauteur est de 17 centimètres. Les parois de la panse en sont extrêmement minces, et l'anse si délicate donne à ce vase la plus grande élégance.

N° 12. Bouteille pyriforme sans anse, en verre verdâtre, possédant un petit goulot et offrant des traces d'irisation.

Le dernier objet figuré sous le n° 13, et trouvé avec ces vases, est une grande cisaille à ressort en fer très-oxidé, que l'on doit plutôt appeler *forces*. M. Cochet dit que ces ciseaux ou forceps faisaient partie de l'équipement militaire, parce qu'en 1854 il en a recueilli une paire à la ceinture d'un guerrier, qui avait un sabre, deux couteaux et une lance aux pieds. Cette preuve lui paraît décisive. Notre cisaille, d'une très-grande dimension, puisqu'elle a 40 centimètres de longueur, était le seul instrument tranchant qui fût trouvé dans cette sépulture, et ne paraît pas accompagner un guerrier. Ne serait-ce pas plutôt

(1) Millin. *Dictionnaire des Beaux-Arts*. Paris, 1806.

l'allégorie du ciseau que l'on place entre les mains d'Atropos, l'une des trois Parques (1), dont l'office était de trancher le fil de la vie? Une grande analogie existe entre ces cisailles et les forces servant actuellement à tondre les draps, et celle, de plus petite dimension, employée à enlever la toison des moutons. Du côté du dos de chaque lame est une ligne longitudinale en creux que M. de Saulcy appelle caraxée, c'est-à-dire à rigole.

Tous ces vases ne sont pas les seuls répandus sous le sol de nos contrées. Le hasard ou des recherches bien dirigées arracheront du sein de la terre les objets funèbres que les races éteintes lui auront successivement confiés, le temps fera connaître d'autres gisements. Nous ne nous sommes occupés que des sépultures trouvées depuis peu d'années dans la région nord-est de Beauvais. Sans citer toutes les localités du Beauvaisis où depuis bien longtemps on a découvert des sépultures Gauloises, Romaines ou Mérovingiennes, nous pouvons affirmer qu'elles sont très-nombreuses. Une partie des objets et des débris humains qu'elles recélaient a été jetée quelquefois à l'abandon, l'autre est tombée dans les mains de quelques amateurs qui les conservent en y attachant plus ou moins de prix. La région sud-ouest n'est pas certainement moins riche en monuments de ce genre. Ainsi le lieudit le Four à Poclet, près de l'église de Saint-Martin-le-Nœud, a offert de nombreux vases funéraires (2). M. Moisset conserve des vases en verre, des médailles, etc., provenant de sépultures anciennes trouvées, il y a quelques années, dans le jardin de sa maison, située au faubourg Saint-Jacques, etc. Il faut mettre à profit toutes les occasions que le hasard présente, et ne pas laisser passer en silence les découvertes de ces anciens monuments. L'histoire, proprement dite, s'y rattache tout autant que l'histoire de l'art; on connaît mieux les mœurs de ces anciens peuples; les monnaies, les vases, les ustensiles, le style des sculptures, et les ornements viennent donner de plus amples connaissances que l'histoire n'espérait plus du témoignage écrit et que la terre cache dans

(1) Cependant les anciens se servaient d'un petit couteau pour couper dans toutes les choses pour lesquelles nous employons des ciseaux. Le mot *forfex*, *forficula*, ciseaux, est-il une simple différence de prononciation du mot originaire *forceps*, *forfex*, *forficula*, pinces ou tenailles.

(2) M. l'abbé Barraud possède dans sa collection de beaux objets Mérovingiens, en argent et en bronze, d'un grand intérêt pour l'étude de cette époque. Plusieurs proviennent de ce cimetière du Four à Poclet.

son sein. En étudiant ainsi ce qui intéresse le pays qu'on habite, on l'aime mieux, on s'y attache, et ce n'est pas sans quelque satisfaction qu'on lui fait connaître ses monuments ou ses annales.

Nous terminerons cette dissertation sur les sépultures antiques par ces réflexions philosophiques que faisait E.-H. Langlois, en 1829 (1) : « L'homme, né pour persécuter l'homme, semble le poursuivre au- » delà du trépas même, tantôt en outrageant sa mémoire, tantôt en » dispersant ses déplorables restes. Soit que le marbre éloquent con- » jure en termes humbles et suppliants de ne pas troubler la cendre » qu'il recèle, soit qu'il menace et lance contre le profanateur la ma- » lédiction et l'anathème ; comme la mort dissipe les fumées de l'or- » gueil et les prestiges de la vie, le temps emporte dans son cours » l'inviolabilité du tombeau. La royale momie qu'ensevelissait dans » l'ombre la poussière de quatre-vingts générations vient, loin des » bords du Nil, faire briller sa face dorée aux rayons d'un nouveau » soleil. Les héros du Tibre, dans leur urne cinéraire, et jusqu'à la » fiole fragile où la piété leur consacra ses larmes, sont vendus et » trafiqués ; enfin, les débris des cercueils et les ossements des morts » deviennent, pour les vivants, des sources de spéculation et de » jouissance. Oui, tout ce qu'il y a de périssable en nous, le néant le » réclame et doit s'en emparer un jour. En vain, sous l'empire de ses » Pharaons, l'Egypte se flattait de l'éternelle durée de ses cadavres. » Aujourd'hui, celui devant lequel peut-être des millions d'hommes » se sont prosternés, chauffe, affreux combustible, le four où l'arabe » grossier de Gournou cuit le pain de sa famille (2).

» Telle est donc l'imbécillité de la chétive espèce humaine, que » presque tout est erreur et illusion pour elle, sans excepter la pensée » suivante, malgré son vernis philosophique :

» *Nulla domus verè tam nostra est atque sepulcrum* (3). »

MATHON.

---

(1) *Mémoire sur des tombeaux Gallo-Romains* découverts à Rouen dans le cours des années 1827 et 1828, par E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche. Rouen, 1829.

(2) Ces Arabes n'ont point d'autre demeure que les anciens sépulcres, où leur occupation ordinaire consiste à déterrer les momies qu'ils vendent aux Européens, ainsi que les cercueils et mille autres objets antiques retirés des tombes. Ils en ont toujours des magasins assortis, et ce dont ils ne trouvent pas à se défaire leur sert de combustible, principalement les ossements des momies, les linges imbibés d'asphalte, etc.

(3) Epitaphe des Célestins de Rouen.

ÉPINGLE A CHEVEUX

DE

L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.



Un habitant de Marseille (Oise) nous fit connaître qu'il avait recueilli, lors du pavage de la route impériale traversant ce bourg, un petit poignard en acier, disait-il, et garni de pierreries. En effet, lorsque les ouvriers exécutèrent, en face de l'église, les terrassements nécessaires pour placer les pavés, ils découvrirent à peu de distance du sol des os, des ferrailles, parmi lesquels on distinguait des sabres, des longs couteaux en fer très-oxidé, puis au milieu d'une masse de terre assez compacte le prétendu poignard, encore bien intact, qui se trouve être une épingle à cheveux. Pour mieux connaître la nature du métal, un ouvrier s'empressa de la briser en plusieurs endroits, sans prendre soin d'en recueillir tous les débris, et l'extrémité la moins intéressante a été perdue. Nous fîmes l'acquisition de cet objet appartenant à l'époque Franc-Mérovingienne, dont la planche IV *bis*, figure 14, offre une reproduction exacte. Une épingle, peu différente, se trouve gravée dans la *Normandie souterraine*, et on lit dans cet ouvrage, que la sépulture qui renfermait ce bijou était celle d'un homme et d'une femme offrant un sujet d'étude des plus curieux. Cette épingle, trouvée près de la tête de la femme, est maintenant au Musée de Rouen, et a été gravée en couleur dans un ouvrage de M. Roach Smith (1), savant antiquaire.

---

(1) *Collectanea antiqua*, 3 vol. in-8°. London, 1843-45. « L'un des plus remarquables » objets de la fouille d'Envermeu, dit M. Roach Smith, est une épingle à cheveux en ar- » gent, trouvée sur un squelette que l'on croit être celui d'une femme. Dans la plan-

L'analogie est grande entre ces deux parures, et l'épingle trouvée à Marseille serait plus belle si elle n'avait pas été brisée. Les ferrailles et les autres objets qui l'accompagnaient doivent être regrettés; tout cela indiquait la sépulture d'un personnage de distinction, et n'avait pas moins d'intérêt que ce qui fut trouvé à Envermeu.

Cette sépulture Mérovingienne de Marseille était située près d'une ancienne voie romaine, une chaussée Brunehaut, qu'on appelait la *route de la mer*, passant à Saint-Omer-en-Chaussée, à Beaupré et à Marseille, que des titres du XII[e] siècle appellent *Marsiliæ suprà stratam*.

Cette épingle à cheveux, dans un bon état de conservation, au lieu d'être de forme ronde se terminant en pointe, est plate et ressemble un peu à une lame de poignard; de même que celle d'Envermeu, elle est en argent doré, sauf la partie formant la pointe, et des petits verres de couleur grenat sont incrustés dans la partie supérieure.

Dans les sépultures anciennes on retrouve quelquefois des épingles en bronze, en ivoire, indiquant que la disposition de la chevelure exigeait ces sortes d'objets; mais les bijoux enrichis de verroteries sont assez rares. La description que donne M. Cochet de celle trouvée a Envermeu fait supposer qu'il n'en connaît pas d'autres de ce genre (2). Cette dernière a 20 centimètres de longueur; en prolongeant la pointe de celle de Marseille, d après les dimensions de la partie plate, on trouve qu'elle devait avoir au moins cette longueur. Dans toutes les deux, c'est la même tête aplatie, offrant la figure d'un oiseau de proie à bec recourbé, peut-être un aigle; l'œil de cet animal est figuré de même par une pierre ou verre de couleur rouge grenat. Cette sorte de verroterie est souvent employée à l'ornementation des objets de cette époque. Trois verres de même couleur et de même forme que celui de l'œil remplacent, dans l'épingle de Marseille, une ligne enlacée qu'on distingue au-dessous de la tête de celle d'Envermeu. Une ouverture,

---

» che XLIX de ce livre, je donne deux dessins de ce morceau à son état naturel. La partie
» inférieure en est ronde, mais la partie supérieure est plate, ornementée et dorée. Cette
» épingle se termine par une figure qui ressemble à un oiseau dont les yeux seraient formés
» avec des grenats ou du verre coloré. Cette partie de l'objet rappelle beaucoup des fibules
» franques trouvées à Cologne, à Selzen et dans l'île de Wight.»

(1) Une épingle semblable, mais en bronze, vient d'être trouvée dans un cimetière Mérovingien, près de Liège, en Belgique (juillet 1856).

destinée à les maintenir par un fil, se trouve percée dans ces deux épingles à la même position. La ressemblance et l'emploi ne sauraient être différents, et celle d'Envermeu, placée près de la tête d'une femme, prouve que ces épingles servaient à maintenir les cheveux employés alors à former la coiffure. L'emploi dans la chevelure de longues épingles ornées, chez les Gallo-Romains et chez les peuples qui occupèrent ensuite les Gaules, devait être le même que chez les Romains. Les monuments qui nous sont restés font voir que ces objets de toilette étaient très-employés chez ce peuple, dont on connaît la magnificence et la prodigalité des ornements précieux. Lucien, en peignant les mœurs de ses contemporains, dit que les dames Romaines employaient beaucoup d'art et de temps à leur coiffure. Nous voyons les Pères de l'Eglise du IIe au Ve siècle jeter un blâme sévère sur le luxe de la chevelure et surtout sur l'emploi de cheveux étrangers (1). On sait aussi que ce peuple faisait venir à grands frais des bords du Rhin et d'autres provinces de la Gaule, des cheveux blonds qui étaient regardés comme le plus bel ornement de la tête. Ovide dit que les dames romaines ont inventé tant de manières diverses de se coiffer, de boucler et de tresser leurs cheveux, qu'il aimerait mieux compter les glands d'un gros chêne que de faire l'énumération de toutes ces modes éphémères. Malgré cela, il donne des conseils aux femmes sur la manière de disposer leurs chevelures et parle de six coiffures différentes, parmi lesquelles se trouve la mode de réunir au sommet de la tête les cheveux tressés et de les contenir avec une longue épingle, *acus discriminalis,* qui passait au travers (2).

L'esclave que les lois romaines obligeait à rester plusieurs mois en apprentissage chez des maîtres habiles avant que de se charger de la plus importante partie de la toilette, celle de la tête, après avoir bien peigné, bien garni de parfums les cheveux de sa maîtresse, variait sa coiffure de cent manières différentes, en l'assujettissant avec une

---

(1) Tertullien. Chapitres V et VI de son traité de l'ornement des femmes. *De cultu feminarum.* Saint Clément d'Alexandrie, au IIe siècle; saint Cyprien, au IIIe siècle; saint Grégoire de Naziance et saint Jérôme, au IVe siècle; saint Paulin et saint Asteri, au Ve siècle, vouaient aux flammes de l'enfer les chevelures postiches et celles qui les portaient; ils gourmandaient sévèrement les femmes chrétiennes de ce qu'elles tressaient leurs cheveux d'une manière impudique.

(2) Ovide. *Art d'aimer*, III, 139-168.

longue épingle; l'écrin d'une dame romaine contenait un grand nombre de cette parure. Winckelmann (1) indique quatre épingles à cheveux en argent, longues de huit pouces et d'un travail très-fin, trouvées à Herculanum. Il existe à la Bibliothèque impériale une épingle à cheveux à tête d'Isis, d'un goût exquis, provenant du cabinet de M. de Caylus. On employait aussi des épingles en buis poli, en ivoire, en jaïs. Ces épingles, passées adroitement, servaient à maintenir, avec des nœuds, tout un édifice de cheveux, soit sur le haut de la tête, soit sur le front, et leur grande dimension indique la quantité de cheveux employée à ces coiffures. Quelques épingles, fort simples, n'ont qu'un œil ou ouverture à l'extrémité, dans laquelle on passait le cordon ou le fil qui séparait les autres cheveux. Le trou qui se trouve dans cette épingle mérovingienne devait avoir le même but. Les dames romaines paraissaient rarement en public avec leurs cheveux, mais presque toujours la tête couverte d'une chevelure artificielle, d'après Othon Sperling. Il fallait, pour l'ornement d'une tête romaine, les dépouilles d'une infinité d'autres têtes, dit l'abbé Nadal, dans sa dissertation sur le luxe de ces dames (2).

Les différents modes d'habillement de nos ancêtres, les Francs, et les peuples qui occupèrent les Gaules avant et après eux, nous sont moins connus que ceux des Romains. Ces anciens habitants attachaient beaucoup de prix à leur chevelure. Chez ce peuple, l'un des principaux signes de l'empire et de la liberté était des cheveux longs et flottants, et les Francs donnaient à leurs princes ou chefs le nom de *chevelus* (*criniti*). Chez eux, la chevelure était une des principales marques de leur dignité, et, comme le dit Montesquieu, « les anciens rois Francs avaient pour diadème leur chevelure. » Si cet ornement naturel venait à tomber, on s'empressait d'y suppléer par la dépouille d'une tête d'esclave; plusieurs passages de Tacite viennent appuyer cette assertion.

Clodion se glorifiait du titre de *chevelu*. Le sceau de Chilpéric nous

(1) *Lettres sur les découvertes faites à Herculanum*, p. 61.

(2) *Histoire des Vestales* avec un *Traité du Luxe des dames romaines*, par M. l'abbé Nadal. Paris, 1715, in-12. Cette dissertation a été d'abord insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. Plotine, femme de Trajan, introduisit à Rome les coiffures dites à l'*Andromaque*, dont parle Juvenal dans sa VIe satire, vers 302; elles s'élevaient par étages sur le devant de la tête et formaient une espèce de turban à triple rouleau maintenu par une longue épingle.

fait voir la coiffure à longs cheveux de ce roi. Clovis est représenté de même dans la cérémonie de son baptême. On dégradait les Francs en leur rasant les cheveux de la tête. Dans les ***Essais de Montaigne***, on lit : « Les anciens Gaulois, dict Sidonius Apollinaris, portoient le » poil long par le devant, et le derrière de la teste tondu, qui est » cette façon qui vient à estre renouvelée par l'usage effeminé et » lasche de ce siècle (1). » Montaigne, en citant ce passage, voulait critiquer les jeunes gens qui en France, vers la fin du seizième siècle, s'étaient fait couper la barbe à l'exemple de Henri III et laissaient en même temps croître les cheveux fort longs, surtout ceux de devant, qui pendaient sur le front et les épaules, mode dont cet écrivain se plaint comme d'un usage efféminé. Les tombeaux Francs ont mis aussi au jour beaucoup d'objets de toilette employés à l'embellissement de la chevelure : des peignes y ont été retrouvés à côté de squelettes d'hommes.

La manière dont ces peuples de la Gaule disposaient leur chevelure fut sans doute imitée de celle des Romains, ou du moins, si ce peuple a emprunté les cheveux des peuples de la Germanie, ces derniers empruntèrent les mêmes modes de coiffure; ils relevaient par devant, par derrière, par les côtés, leurs cheveux, et les ramenant sur le sommet de la tête, ils les fixaient à l'aide d'une longue épingle. Dans le deuil, ils étaient portés épars, sans ordre, sans aucun arrangement.

Les Allemandes des bords du Rhin conservent encore aujourd'hui de fortes chevelures, et on voit à Coblentz de jeunes paysannes apporter le lait à la ville sans autre coiffure que leurs cheveux soutenus par des rubans et un couteau d'argent en guise de peigne; cette coutume s'est donc conservée dans ces contrées (2).

Les morceaux de verre coloré qui se trouvent enchassés dans ces bijoux sont les mêmes que ceux ornant des parties d'habillements retrouvées dans la sépulture de La Rue-Saint-Pierre, et M. Rigollot parle de deux petites agrafes en argent, ayant été dorées, qu'il suppose avoir

---

(1) Essais de Michel, seigneur de Montaigne, liv. 1, ch. 49.

(2) *Normandie souterraine*, ouvrage déjà cité, page 379. M. Cochet cite ce vers de Martial, qui s'adressait aux dames romaines :

Figat acus tortas, sustineat que crines.
Epigr. lib. XVI, c. 24.

servi de fermoir à un collier. Ces agrafes ont aussi la forme d'un oiseau à bec crochu, dont l'œil conservait la trace d'un émail ou d'une incrustation qui en aurait rempli les cavités (1). Nous reproduisons ces quelques lignes que nous adressait M. l'abbé Cochet en nous parlant de ce bijou, planche IV *bis*, figure 14 : « C'est une épingle à che-
» veux, dit-il, comme celle d'Envermeu que j'ai décrite; la ressem-
» blance est des plus frappantes, et c'est un objet des plus précieux;
» elle est plus belle et plus riche que la mienne, mais c'est la même
» longueur, le même métal, le même type, le même faire, le même
» art, la même époque; voici bien la famille Mérovingienne se dérou-
» lant sur la surface de la France. »

C'est en recueillant et en faisant connaître les débris de ces époques qu'on arrivera à former un ensemble de monuments intéressants; car les objets anciens que l'on découvre ainsi de temps en temps viennent non-seulement piquer la curiosité des amateurs, mais ils font aussi connaître les coutumes, le degré plus ou moins avancé dans l'industrie, de ces peuples si ignorés formant comme le premier échelon de notre histoire nationale.

MATHON.

---

(1) *Recherches sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au* V*e siècle*, par M. Rigollot, p. 199 du t. x. Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

DESCRIPTION

DES VITRAUX

DES CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.

En donnant, il y a près de six ans déjà, la description des vitraux des grandes rosaces de la cathédrale de Beauvais (1), nous nous étions proposé de faire connaître toutes les peintures sur verre dont est encore enrichie notre imposante basilique. D'autres travaux ont absorbé les moments qu'il nous était permis de consacrer à l'archéologie et nous ont forcé d'interrompre celui-là. Toutefois, nous n'avons jamais renoncé à notre projet et nous sommes heureux de pouvoir enfin, après tant d'années, le réaliser du moins en partie. C'est une véritable jouissance de s'occuper, de parler de ce qu'on aime; et pour nous, nous osons le dire, nous l'aimons avec passion cet édifice aux proportions colossales où tout nous rappelle la foi ardente, l'ingénue simplicité et la piété touchante de nos pères, où tout remplit l'âme des plus douces émotions. Nous ne nous dissimulons pas que pour que cette notice eût tout l'intérêt que nous aurions voulu lui donner, il faudrait qu'elle fût, comme toutes celles du même genre, accompagnée de planches. On ne lit pas avec plaisir une simple description, quelque détaillée qu'elle soit, si l'on n'a pas sous les yeux ou les objets eux-mêmes, ou des dessins qui les représentent exactement. Mais, telle qu'elle est, elle aura pourtant l'avantage de donner aux artistes et aux archéologues de notre ville

(1) Mémoires de la Société Académique de l'Oise, tome 1er, page 225.

l'explication de tableaux qu'il leur est si facile d'étudier sur place. Elle pourra également servir de guide aux voyageurs qui viennent ici en si grand nombre pour visiter l'un des plus célèbres et des plus magnifiques monuments du moyen-âge. Réservant pour une autre époque qui, nous l'espérons, ne sera pas très éloignée, les verrières des hautes fenêtres du chœur, nous ne nous occuperons aujourd'hui que de celles des chapelles, et c'est par la chapelle du Sacré-Cœur, accompagnant, du côté de la nef, le portail septentrional, que nous commencerons notre examen. Nous le finirons par la chapelle des Morts, située vis-à-vis de celle-ci, après avoir fait le tour complet de l'église.

Chapelle du Sacré-Cœur, autrefois de Sainte-Barbe.

Cette chapelle est éclairée par deux grandes fenêtres ogivales pratiquées, l'une dans le mur de l'ouest, l'autre dans celui du nord derrière l'autel.

1re Fenêtre. — La fenêtre occidentale se divise en trois compartiments principaux que surmontent cinq petits encadrements flamboyants. Elle ne renferme, à proprement parler, que deux sujets différents, mais l'on peut considérer comme formant des tableaux à part les saints qui accompagnent le donateur et sa femme, et alors il faudra compter quatre sujets au lieu de deux.

1er *Sujet. Descente de croix* ou *Notre-Dame de pitié*. Dans le compartiment du milieu, Marie est assise au pied de la croix, les mains jointes et la tête légèrement inclinée. Elle considère le corps inanimé de son fils déposé devant elle; ses traits sont nobles et majestueux; ils expriment à la fois et la douleur la plus vive et une force d'âme surhumaine; elle est vêtue d'une longue robe et d'un manteau élégamment drapé, un nimbe d'or environne sa tête. Le corps du Sauveur a toute la raideur de la mort, cependant il n'est pas entièrement étendu par terre, les genoux sont relevés et le tronc paraît appuyé contre un des meneaux de la fenêtre.

2e *Sujet. Saint Louis présentant le donateur*. Le premier compartiment, celui de gauche, contient le donateur accompagné de saint Louis, roi de France, son patron. Le donateur se tient à genoux; les mains jointes, sur un prie-Dieu couvert d'une housse brodée d'or. Ses cheveux sont plats et longs, tels qu'on les avait sous Louis XII;

il porte au côté une longue épée ; des armures d'acier lui recouvrent les jambes et les bras, et il est vêtu en outre de deux cottes d'armes. Celle de dessus offre, sur le devant comme sur les manches, le blason de ce seigneur : *écartelé, au 1er et au 4e quartier, d'argent à deux fasces de gueules, au 2e et au 3e, d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, et sur le tout d'or au lion de sable.* Aux pieds du même personnage est déposé un de ses gantelets, et à côté on remarque un oiseau aux ailes éployées qui problablement surmontait un écu.

Le costume de saint Louis se compose d'une robe traînante de couleur violette, d'une espèce de longue dalmatique bleue semée de fleurs de lys d'or, d'une épitoge blanche que recouvre le collier de l'ordre de saint Michel, d'un manteau blanc et d'un chapeau de velours cramoisi à larges bords. Le monarque est debout, son port est imposant; il a dans la main gauche un sceptre et de la droite présente à Dieu le donateur. Il y a beaucoup de rapport, tant pour l'expression que pour l'habillement, entre cette figure et plusieurs de celles qui, à Saint-Etienne, composent l'arbre de Jessé. La touche est également la même, et il est facile de reconnaître que les deux vitraux sont du même peintre, Engrand Le Prince.

On a rapporté, au haut du compartiment, le blason de la famille de Marigny : *d'azur à deux fasces d'argent.*

3e *Sujet. Saint François d'Assises présentant la femme du donateur.* Dans le troisième compartiment se trouve également à genoux, devant un prie-Dieu, l'épouse du donateur, femme d'une rare beauté. Elle porte une robe longue à larges manches retroussées; elle a au cou un collier fort riche, et une double chaîne d'or lui retombe en outre sur la poitrine. Sa coiffure consiste en une toque ou calotte de velours rouge, simple, mais élégante. Le prie-Dieu, garni d'une draperie bleue, supporte un livre ouvert.

Saint François d'Assises se tient debout derrière cette femme, qui portait son nom. Il a pour vêtement une longue coule d'un brun clair, avec un capuchon de même couleur. Un large nimbe ovale, sur lequel on lit l'inscription suivante : LAN MIL Vc XXII DVRANT LA FAMINE CAGR.. E... ANT MORT CESTE VERRIÈRE (1), lui couvre la tête.

---

(1) Cette inscription n'a jamais été entière sur le vitrail. Ce qui serait nécessaire pour la compléter est supposé écrit sur la partie du nimbe qui cache la tête du saint.

Ses mains et ses pieds portent les stigmates, et il considère avec extase une croix qui lui apparaît dans les airs. Jésus-Christ y est attaché sous la forme d'un séraphin. Cette manière de représenter le saint rappelle la vision qu'il eut deux ans avant sa mort, au rapport de saint Bonaventure, et qui lui a fait donner, ainsi qu'à son ordre, le nom de Séraphique.

« Deux ans avant que le saint Père décédât, dit le savant et pieux docteur, il se retira sur le mont Alverne, en Toscane, pour s'adonner plus parfaitement à l'oraison et jeûner, selon sa coutume, le carême de saint Michel. Notre Seigneur le consola alors et l'éclaira des plus vives lumières; il lui ordonna d'ouvrir le livre des Evangiles, et lui dit qu'il lui ferait ainsi connaître ce qu'il voulait faire en lui et pour lui. François, après avoir achevé son oraison, prit le livre sacré et ordonna par trois fois à son compagnon, homme d'une haute perfection, de le lui ouvrir, et chaque fois ils retrouvèrent l'histoire de la Passion. Le serviteur de Dieu en conclut que la volonté de son maître était qu'avant de mourir il ressentît les vives douleurs qu'il avait endurées lui-même sur la croix. Le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, comme il était le matin en prière, au pied de la montagne, le cœur tout embrasé des flammes de l'amour divin, il vit descendre du ciel un séraphin avec six ailes de feu, tout brillant de lumière, lequel s'arrêta tout à coup près de lui; entre les ailes était un homme crucifié. Deux ailes s'élevaient au-dessus de la tête, deux autres couvraient le milieu du corps, et les deux dernières étaient étendues comme pour prendre le vol. Dans cette vision, les stigmates furent imprimés aux mains, aux pieds et au côté du père Séraphique, de la même manière qu'il les avait vus dans le séraphin. Il les conserva dans la suite. C'étaient, aux mains et aux pieds, des excroissances dures et noires assez semblables à des têtes de clous rivés avec un marteau, et, au côté droit, une cicatrice rouge de laquelle le sang sortait avec tant d'abondance que les vêtements du saint en étaient teints (1). »

Dans l'intérieur de la trilobure de l'arcade, on a placé les armoiries de l'évêché : *d'or à la croix de gueules cantonnée de quatre clefs de même.*

---

(1) Saint Bonaventure, *Vie de saint François*, chapitre XIII. — Ribadéneyra, *les Fleurs de la Vie des Saints*, au 17 septembre, jour où l'on fait la fête des stigmates de saint François.

Au milieu du paysage qui forme le fond du tableau dans les trois compartiments apparaissent des monuments de l'architecture la plus riche et la plus grandiose, et en particulier une magnifique cathédrale.

On voit dans deux des petites divisions de l'arcade principale, celles qui se trouvent le plus rapprochées de la base de l'ogive et par là même des compartiments précédents, deux écussons qui ont été également mis là après coup pour remplir des vides. L'un, à gauche, porte les armes de Rouville : *d'azur semé de billettes d'or à deux bars adossés d'argent*. Le blason de l'autre est *d'or à la croix de gueules, écartelé de gueules au sautoir d'argent*.

2e *sujet. Couronnement de Marie.* Les autres divisions flamboyantes présentent la glorification ou le couronnement de la mère de Dieu. Marie se tient à genoux au milieu d'une auréole de feu à nombreux rayons; ses cheveux flottent sur ses épaules, et le Saint-Esprit la couvre de ses ailes. A sa droite est assis le Père éternel, la tiare en tête, le globe du monde surmonté d'une croix dans la main; à sa gauche, Jésus-Christ avec l'instrument de la rédemption. Plus haut l'on remarque deux anges dans l'attitude du respect et de la contemplation : l'un tient un sceptre, l'autre une couronne de fleurs.

2e Fenêtre. — La fenêtre qui surmonte l'autel n'est point divisée ; elle renferme cependant trois sujets différents qui paraissent avoir appartenu à la précédente verrière, et en avoir formé la partie supérieure (1). Ce sont : en haut Jésus en croix, en bas saint Hubert à genoux devant un cerf entre les bois duquel s'élève une croix, et saint Christophe portant sur ses épaules Jésus enfant.

1er *Sujet. Crucifiement.* Jésus est attaché à la croix les bras étendus; il expire au milieu d'affreuses douleurs; son visage cependant a conservé l'expression du calme et de la majesté. Il est facile de reconnaître en lui l'homme-Dieu qui s'est offert librement pour notre salut. Au pied de la croix se tiennent debout Marie et saint Jean, Marie à la droite du Sauveur, saint Jean à sa gauche. La mère de Dieu, tournée vers la croix, joint les mains et baisse les yeux vers la terre; le disciple bien-aimé étend les bras, regarde le ciel et semble

(1) L'extrémité des ailes de l'ange qui apparaît à saint Hubert se retrouve en effet au haut du premier compartiment de la première fenêtre, et le tableau du crucifiement affecte, à sa partie supérieure, une courbe qui correspond à la forme des petites arcades trilobées de la même fenêtre.

répéter après son divin maître : tout est consommé, *consummatum est.* Levieil (1), Simon (2) et Cambry (3), nous apprennent que ce sujet a été peint par Engrand Le Prince, d'après Albert Durer.

Au-dessous de ce sujet est un écu en losange supporté par deux anges, avec ces armoiries : *parti, le premier d'argent à deux fasces de gueules coupé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, le deux d'argent à trois lions de sable couronnés d'or et sur le tout parti d'or plain et d'azur à la fasce d'or.*

2e *Sujet. Saint Hubert.* Saint Hubert, évêque de Maëstricht et de Liége, était fils de Bertrand, duc d'Aquitaine. Lorsqu'il fut en âge de paraître à la cour, ses parents l'envoyèrent auprès de Thierry ou Théodoric, qui commença à régner en 670. Il fut élevé à la dignité de comte du palais; mais ne pouvant souffrir les violences et la cruauté d'Ebroin, il se retira vers Pepin d'Héristal qui gouvernait alors l'Austrasie sous l'autorité du roi. Hubert aimait la chasse et y allait même pendant les offices divins. Ce fut dans ce divertissement que Dieu l'attira à lui, si l'on en croit l'auteur d'une légende écrite longtemps après sa mort, et que la plupart des critiques regardent comme apocryphe. Un jour qu'il chassait dans la forêt des Ardennes (c'était le Vendredi-Saint), il vit paraître un cerf devant lui ayant un crucifix entre ses cornes, et il entendit une voix qui le menaça des peines de l'enfer s'il ne se convertissait. Dès-lors, Hubert résolut d'abandonner le monde. Il alla donc trouver Lambert, évêque de Maëstricht, et se mit sous sa direction. Puis, ayant été admis par lui au rang des pénitents, il passa sept années dans la forêt des Ardennes, ne se nourrissant que d'herbes et de racines. Après cela il se rendit à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul. Pendant qu'il y était (en 698), le pape Sergius Ier ayant révélation de la mort de Lambert, le choisit pour lui succéder et voulut lui-même le sacrer évêque. Hubert refusait, lorsque tout à coup les habits pontificaux dont saint Lambert se servait à Maëstricht sont transportés miraculeusement à Rome. L'étole manque toutefois; mais un ange en apporte une de soie blanche, brodée d'or, de la part de la sainte Vierge, et adresse à

---

(1) Levieil. *L'art de la peinture sur verre et de la vitrerie.* 1re partie, chap. XII, p. 35.

(2) Simon. *Supplément à l'histoire du Beauvaisis.* 2e partie. Le nobiliaire de vertu, page 130.

(3) Cambry. *Description du département de l'Oise,* tome II, page 211.

Hubert ces paroles : « Hubert, la mère de Dieu vous envoie cette étole et, comme vous l'avez demandé, vous recevrez une science parfaite de ce qui vous est nécessaire. » La volonté de Dieu étant si formellement exprimée, toute résistance dut cesser. Le Pape, après avoir dispensé Hubert, qui était encore simple laïc, du temps et des interstices, lui conféra donc tous les ordres jusqu'à la prêtrise et ensuite le sacra évêque. Pendant que le nouveau prélat célébrait la messe de son ordination, saint Pierre lui apparut et lui remit une clef; c'était tout à la fois un symbole de sa dignité épiscopale et une marque du pouvoir que Dieu lui accordait de guérir les personnes atteintes de la rage et les frénétiques (1).

Sur la verrière, saint Hubert est représenté à genoux devant la croix qui s'élève sur la tête du cerf miraculeux. Son habillement se compose d'un haut-de-chausse bleu, d'une courte tunique rose et d'un béret écarlate ; un cor pend à sa ceinture. Son cheval est derrière lui et quatre chiens de différentes races se tiennent à ses côtés. On aperçoit aussi dans les airs, au-dessus du cheval, un ange qui tient une étole chargée de croix. C'est l'étole qui fut apportée de la part de Marie au fils de Bertrand, le jour de son sacre. En rapprochant cet événement du précédent, quoique arrivé à une époque très-différente, on a voulu empêcher de confondre saint Hubert avec saint Eustache, dont la conversion est absolument racontée de la même manière (2).

Au bas de ce sujet sont trois écussons, dont un est placé au-dessous des autres. Les armes du premier sont : *d'argent à deux fasces de gueules écartelé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, et sur le tout de gueules à trois pals de vair au chef d'or.* Celles du second : *de gueules à trois pals de vair au chef d'argent chargé d'un lion de sable.* Celles du troisième : *d'argent à deux fasces de gueules écartelé d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or et sur le tout d'or au lion de sable.* Ce dernier écu, que surmontent les deux autres, est incliné et supporté par deux lions.

3° *Sujet. Saint Christophe.* La légende de saint Christophe, telle

---

(1) Voir Moreri. *Dictionnaire historique*, au mot Hubert. *Les nouvelles fleurs des vies des Saints* du R. P. Simon Martin, au 3 novembre, tome II, page 874, et surtout *Historia Sancti Huberti, principis Aquitani, ultimi tungrensis, et primi Leodiensis episcopi, conscripta à Johanne Roberti, Ardvennate Andaino. Societat. Jesu sacerdote. Luxemburgi* 1621, *in-4°*.

(2) Voir ce que nous en avons dit dans le 2e volume de ces Mémoires, page 586.

qu'on la trouve dans la *Légende dorée* (1), est des plus curieuses et des plus dramatiques. Nous sortirions du cadre que nous nous sommes tracé en la reproduisant en entier; mais nous ne pouvons nous dispenser d'en faire connaître certaines particularités qui, en donnant l'intelligence du troisième tableau de notre verrière, nous expliquent pourquoi le saint a été si souvent représenté sur les monuments du moyen-âge.

« Christophe était de la terre de Chanaan; il avait une taille très-élevée et un aspect terrible, et il avait douze coudées de haut. Et on lit dans une histoire de sa vie que lorsqu'il était auprès d'un roi du pays de Chanaan, il lui vint dans l'esprit d'aller servir le plus grand roi qu'il y eût au monde, et il vint vers un roi que la renommée disait n'avoir aucun supérieur sur cette terre. Ce roi, le voyant, l'accueillit avec joie et le fit demeurer à sa cour. Et un jour un jongleur vint à chanter devant le roi une chanson où il parlait souvent du diable. Et le roi, qui était chrétien, toutes les fois qu'il entendait nommer le diable, il faisait sur sa figure le signe de la croix; ce que voyant Christophe, il s'en étonna fort et il lui en demanda la raison. Et le roi ne voulut pas la lui dire. Christophe lui dit : Si vous ne voulez pas me répondre, je ne resterai pas plus longtemps avec vous. Et le roi, ainsi contraint, lui répondit : Toutes les fois que j'entends nommer le diable, je me munis ainsi du signe de la croix de peur qu'il ne me réduise en son pouvoir et qu'il ne me nuise. Et Christophe répliqua : Si vous craignez le diable et si vous prévoyez qu'il peut vous nuire, cela prouve qu'il est plus fort que vous. Je suis donc trompé dans mon attente, moi qui pensais avoir trouvé le prince le plus puissant qu'il y ait au monde; mais je veux aller trouver ce diable pour me mettre à son service et le reconnaître pour mon maître. Et il prit congé de ce roi et il se mit en quête du diable. Et, comme il traversait un désert, il vit une grande foule de soldats, et à leur tête marchait un homme d'un air effroyable qui lui demanda où il allait. Et Christophe lui répondit : Je vais chercher le diable afin de le reconnaître pour mon maître, et celui-ci lui répliqua : Je suis celui que tu cherches. Et Christophe, fort content, s'engagea au service perpétuel du diable et le reconnut pour son maître. Et tous deux s'étant remis en route, ils ren-

---

(1) Jacques de Voragine. *Légende dorée*, légende de saint Christophe, édition française de 1843. Première série, page 179.

contrèrent dans un carrefour une croix; et aussitôt que le diable la vit, il prit la fuite, et il fit un grand détour, à travers un pays très-difficile, avant de revenir sur la grande route. Et Christophe, qui l'avait suivi, fut plein de surprise, et il lui demanda pourquoi il s'était ainsi écarté du droit chemin, et le diable ne voulut pas répondre. Christophe dit : Si tu ne veux pas me dire ce que je te demande, je vais te quitter. Et alors le diable lui dit : C'est sur cette croix qu'est mort Jésus-Christ, et, quand je la vois, je suis saisi de crainte et je prends la fuite. Et Christophe lui répondit : Ce Jésus dont la croix te cause tant de frayeur est donc plus puissant que toi; j'ai donc travaillé en vain jusqu'ici, et je n'ai pas trouvé encore le plus grand prince qu'il y ait au monde; je vais te quitter et me mettre à la recherche de Jésus-Christ. Et après avoir longtemps cherché quelqu'un qui lui indiquât Jésus-Christ, il trouva un ermite qui l'instruisit diligemment dans la foi. Et l'ermite lui dit : Ce roi dont tu recherches le service t'imposera des obligations qui te forceront à observer souvent le jeûne. Christophe répliqua : Qu'il me commande donc autre chose, car c'est ce que je ne veux point faire. Et l'ermite ajouta : Il voudra aussi que tu te livres à de fréquentes oraisons. Et Christophe répliqua : Je ne sais ce que c'est, et je ne veux point être assujéti à un semblable service. Et l'ermite lui dit : Ne connais-tu pas un tel fleuve où périssent beaucoup de ceux qui essayent de le passer? Et Christophe dit : Je le connais. Et l'ermite lui dit : Comme tu es grand de taille et robuste, si tu te tenais près du bord de ce fleuve et si tu passais les voyageurs, tu ferais une chose fort agréable à Jésus-Christ, que tu désires servir, et j'espère qu'il se manifesterait à toi. Et Christophe lui répondit : Voilà un service auquel je puis me consacrer, et je te promets de faire ce que tu me dis là. Il alla donc près de ce fleuve et il s'y construisit une demeure, et il se mit à passer sans relâche tous les voyageurs, s'étant muni d'un bâton avec lequel il se soutenait dans l'eau. Et bien des jours s'étant passés, comme il était à se reposer dans sa demeure, il entendit comme la voix d'un enfant qui l'appelait et qui disait : Christophe, viens dehors et passe-moi. Et Christophe sortit, mais il ne trouva personne; et, rentrant dans sa demeure, il lui arriva la même chose une seconde fois. Appelé une troisième fois, il trouva un enfant au bord de l'eau, qui pria Christophe de lui faire passer la rivière. Et Christophe, ayant mis l'enfant sur ses épaules et s'étant muni de son bâton, entra dans l'eau. Et l'eau s'élevait peu à peu, et l'enfant pesait sur les épaules de Christophe d'une manière excessive, et son poids augmentait toujours, de sorte que

Christophe commença à avoir peur. Et quand enfin il eut passé la rivière, et qu'il eut déposé l'enfant sur la rive, il lui dit : Tu m'as mis dans un grand péril, enfant, et tu m'as surchargé d'un si grand poids qu'il me semblait que, si j'avais eu le monde entier sur mes épaules, je n'aurais pas eu un plus lourd fardeau. Et l'enfant répondit : Ne t'en étonne pas, Christophe, car non seulement tu as eu sur tes épaules le monde entier, mais encore celui qui a créé le monde ; car je suis le Christ, celui pour lequel tu accomplis l'œuvre que tu as entreprise, et afin que je te donne un témoignage de ma parole, plante ton bâton dans le sable, et demain tu verras qu'il s'est couvert de feuilles et de fleurs. Et aussitôt il disparut. Christophe enfonça son bâton dans le sable, et le lendemain il le vit fleuri comme un palmier et couvert de dattes. »

Se conformant à la légende, l'artiste a donné à saint Christophe une taille prodigieuse et une carrure vraiment herculéenne, mais en même temps un air de bonté et de bonhomie qui convient bien à un homme entièrement voué au service de ses semblables. Le saint a pour tout vêtement un ample manteau damassé qui lui descend à peine jusqu'aux genoux. Ses jambes, ses bras, sa large poitrine sont entièrement nus. Il traverse un fleuve portant sur ces épaules le petit Jésus et paraissant écrasé sous ce fardeau pourtant si léger. Le bâton sur lequel il s'appuie est déjà chargé de feuilles, de fleurs et de fruits. L'enfant-Dieu considère saint Christophe avec intérêt, mais aussi avec un peu de malice ; une simple draperie rouge est jetée sur ses épaules.

Deux blasons se voient encore au bas de ce tableau, l'un à côté de l'autre. Le premier est celui du chapitre de la cathédrale de Beauvais : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre clefs également d'or.* Le second, celui de Lorgeril : *de gueules au chevron d'hermine accompagné de trois étoiles d'argent.*

Chapelle de Saint-Sébastien.

Quittons la chapelle de Sainte-Barbe et pénétrons dans le bas-côté du chœur, après avoir traversé la nef près du portail septentrional. La chapelle que nous rencontrons d'abord, celle du Saint-Sacrement, est plus haute que les autres et fait, comme la précédente, partie du transept. Elle n'offre point de verrières historiées. Le long de cette chapelle et de la sacristie règne un second bas-côté qui s'arrête à l'entrée du rond-point et se terminait autrefois par la chapelle du Saint-Sépulcre. Il n'est éclairé que par des fenêtres assez élevées et

garnies seulement de verres blancs. Les chapelles qui rayonnent autour du sanctuaire sont au nombre de sept, et parfaitement semblables les unes aux autres. Trois fenêtres à deux grandes divisions ogivales, surmontées d'une rosace à huit lobes, éclairent chacune d'elles. La première chapelle est celle de la Madeleine; nous n'y trouvons pas encore de vitraux peints. Dans la seconde, celle de Saint-Sébastien, il n'existe qu'un simple médaillon placé dans la rosace de la fenêtre du milieu. Le saint précurseur du Christ, Jean-Baptiste, y est représenté. Il tient des deux mains l'agneau pascal contenu dans un encadrement circulaire.

Chapelle de Sainte-Anne, autrefois de Saint-Jean.

La chapelle qui suit celle de Saint-Sébastien porte maintenant le nom de Sainte-Anne; elle était autrefois consacrée à saint Jean, l'évangéliste.

1re Fenêtre. — *Sujet unique. Saint Remi.* La première fenêtre a été remplie autrefois de vitraux à ornements en grisaille, dont on aperçoit encore quelques vestiges. Vers le bas de la première division, on a placé un petit panneau carré du XIIIe siècle qui, dans un encadrement circulaire, représente saint Remi. Le vénérable évêque, vêtu de ses habits pontificaux, aube, tunique, dalmatique, chasuble et pallium, est assis sur un siége à haut dossier. Il tient une crosse de la main gauche et bénit de la droite. Une petite mitre triangulaire, d'où pendent deux fanons, lui couvre la tête. A droite, sur une bande blanche, on a tracé son nom : SAINC̃ REMI. Les bordures de cette division se composent de petits carreaux du XVIe siècle qui, à la première vue fort insignifiants, méritent cependant l'attention des artistes. Les uns sont seulement chargés d'une croix accompagnée du fouet et de la colonne de la flagellation. On voit sur les autres des enfants nus, dans des attitudes différentes. Le dessin en est pur et gracieux, l'exécution parfaite.

2e Fenêtre. — Cette fenêtre contient trois sujets différents, le couronnement de la Vierge, Jésus en croix et saint Jean écrivant l'apocalypse (XIVe siècle).

1er *Sujet. Couronnement de Marie.* Le premier sujet occupe la rosace. Au centre est placé un banc sur lequel Marie est assise à la droite de son divin fils. Le Sauveur vêtu d'une longue robe blanche, la tête

ceinte d'une couronne d'or, tient de la main gauche une croix processionnelle ou pascale, et de la droite pose un diadème semblable au sien sur la tête de sa mère, qui, les mains jointes, se courbe humblement devant lui. Les quatre évangélistes, représentés par leurs symboles, assistent à l'auguste et imposante cérémonie. En haut plane l'aigle de saint Jean; l'inscription qu'il porte dans ses serres est incomplète. En bas est le bœuf ailé de saint Luc sur la banderole duquel on lit ces mots : S. LVCAS; à droite, l'ange ou plutôt l'homme ailé de saint Matthieu avec un philactère où le nom du saint est écrit : SANCTVS MATHEVS; à gauche, le lion ailé de saint Marc, tenant également une banderole blanche qui porte le nom de cet évangéliste : S. MARCVS.

Dans les lobes de la rosace se tiennent à genoux des anges vêtus de blanc qui exécutent en chœur de brillantes symphonies en l'honneur de la glorieuse reine du ciel. Le premier, en commençant par le haut, joue de la mandore, le second du cornet ou oliphant, le troisième des cymbales, le quatrième de la harpe, le cinquième de .... (incomplet), le sixième du triangle, le septième de la vièle ou viole, et le dernier de l'orgue.

2° *Sujet. Jésus en croix.* Dans la première grande division est représenté, sous un riche baldaquin surmonté d'un clocheton et de pinacles, le sacrifice sanglant du calvaire. Des branches d'arbre noueuses forment la croix; Jésus y est attaché par de gros clous, son corps s'affaisse et ses genoux se portent en avant en affectant un angle très prononcé. Sous ses pieds est placé un calice d'or surmonté d'une hostie. La Vierge, saint Jean et Madeleine se tiennent à droite de la croix; à gauche, l'on remarque un magistrat en robe et le centurion Longin en costume militaire accompagné d'un autre soldat. L'officier tient de la main gauche son bouclier, et de la droite un philactère sur lequel on lit ces mots : *Verè filius Dei erat iste* (S. Matthieu, c. XXVII, v. 54).

Dans le clocheton du dais s'élève, sur un haut soubassement, la statue de Marie; les pinacles qui accompagnent le clocheton supportent celles du saint précurseur (à gauche) et du disciple bien-aimé de Jésus (à droite).

Le donateur vêtu d'une robe blanche, tenant en main une verrière, et neuf membres de sa famille, hommes et femmes, se groupent au-dessous de ce tableau.

La bordure de toute la division est formée de morceaux de verre où sont peints des anges jouant de divers instruments : tambourin, double flûte, triangle, vièle, oliphant ou cornet, mandoline, orgue, sonnettes,

cornemuse, trompette, tympanum, cymbales, psalterion, etc. Il y a ici la matière de tout un traité sur les instruments de musique au XIVe siècle.

3e *Sujet. Saint Jean écrivant l'apocalypse.* La seconde grande division, sous un dais assez semblable au précédent, nous montre saint Jean l'évangéliste dans l'attitude du repos, et paraissant attendre l'inspiration du ciel. Il a une plume dans la main droite qu'il tient élevée, appuie la gauche contre une bandelette de parchemin placée sur un pupitre et où l'on peut lire : ***Amen dico vobis super om.***, mots en partie cachés par un petit couteau à manche d'or.

Une bande blanche, couverte de petits poissons, forme autour de l'apôtre un encadrement circulaire ou plutôt ovale. C'est, si nous ne nous trompons, la mer Egée, baignant l'île de Patmos, qui est ainsi représentée.

Dix personnages diversement vêtus se trouvent encore groupés sous ce sujet.

3e Fenêtre. — Dans la seconde division de cette fenêtre, autrefois remplie de vitraux en grisaille, on retrouve trois petits panneaux historiés du XIIIe siècle et semblables à celui que nous avons étudié dans la première fenêtre.

1er *Panneau.* Le premier panneau n'est plus complet et l'on ne saurait maintenant reconnaître le sujet qui y était peint. Peut-être était-ce la naissance du Sauveur dans l'étable de Bethléem.

2e *Panneau.* Dans le deuxième panneau, Jésus est encore attaché sur la croix. Marie et saint Jean recueillent et l'expression de ses dernières volontés et son dernier soupir.

3e *Panneau.* Saint Ouen vêtu d'une aube, d'une tunique rouge, d'une dalmatique bleue ornée de losanges, d'une chasuble violette et d'un pallium de la même couleur, tient, comme saint Remi, sa crosse de la main gauche et bénit de la droite; mais il est debout. Une mitre triangulaire à deux fanons lui couvre aussi la tête. Près de lui est écrit son nom sur deux lignes : SAINC OIN.

Chapelle de la Vierge.

Les vitraux de cette chapelle datent du XIIIe siècle, à l'exception cependant de ceux des rosaces, qui n'ont été exécutés qu'au milieu et peut-être même vers la fin du XIVe.

1re FENÊTRE. — Cette fenêtre avait été entièrement remplie de vitraux historiés ; mais, à une époque qui n'est pas encore très-éloignée, on a supprimé quelques-uns des panneaux du bas pour donner plus de jour à la chapelle.

Grandes divisions. Légende inconnue. Malgré toutes les recherches que nous avons faites, il nous a été impossible de découvrir à quel saint se rapportent les sujets des verrières qui remplissent ces deux divisions de la fenêtre. Peut-être deux personnages différents, revêtus également du caractère épiscopal, ont-ils ici leur histoire, l'un dans la première arcade, l'autre dans la deuxième. L'un d'eux, si toutefois il y en a deux, paraît avoir eu des rapports avec un roi, avoir reçu de lui des présents, avoir rempli d'importantes fonctions, avoir joui d'une grande autorité, avoir délivré des prisonniers, etc. Ne pouvant rien préciser davantage, nous avons cru devoir renoncer à donner une description quelconque. Les objets sont d'ailleurs si mal représentés que, n'ayant rien pour nous guider, il nous serait très-facile de tomber dans de graves erreurs, de prendre, par exemple, une pièce de monnaie pour une hostie, une cuve carrée pour un autel, un étendard pour un vêtement, une plaque de porphyre pour une tablette couverte de sang, une gerbe de blé pour des flèches réunies en faisceau, etc. ; mais nous ne désespérons pas d'avoir un jour le mot de l'énigme : alors nous nous empresserons de remplir la lacune que nous sommes obligé aujourd'hui de laisser dans notre travail.

Rosace. Sujet unique. Annonciation. Au milieu de la rosace qui surmonte ces deux grandes divisions, est peinte l'Annonciation de la sainte Vierge. L'archange, prosterné devant Marie, lui annonce que Dieu l'a choisie pour être la mère du Verbe divin. La Vierge sans tache, également à genoux, reçoit cette nouvelle avec les sentiments de l'humilité la plus profonde. Un vase allongé, d'où s'élève le lys traditionnel, la sépare du messager céleste. Deux chaînes fort riches, composées, l'une d'anneaux circulaires, l'autre de mailles en losange, encadrent le sujet. Dans tous les lobes de la rosace pénètrent des branches de chêne.

2e FENÊTRE. — Comme la partie inférieure de cette fenêtre était cachée par un rétable en bois, on n'a pas eu la pensée de remplacer les panneaux du bas par des verres blancs, ainsi qu'on l'a fait dans la précédente, de sorte qu'encore maintenant les verrières sont complètes. Seulement, quelques parties ont été maladroitement réparées.

1re *grande division. Arbre de Jessé.* Nous retrouvons dans cette division l'ingénieuse composition dont nous avons admiré le développement à l'église de Saint-Etienne de Beauvais (1). Mais quelle différence entre le tableau d'Engrand Le Prince et celui que nous avons devant les yeux. Là, tout est disposé avec grâce, avec goût, avec une harmonieuse symétrie ; ici on ne voit rien que de mesquin, que de guindé, que de raide. Non seulement le peintre n'a point donné de vie, de mouvement à ses personnages, mais il les a échelonnés sans art et sans talent. A Saint-Etienne, il y a une richesse, une variété de costumes et d'ornements qui frappe, une combinaison de tons qui éblouit et qui plaît en même temps. Dans notre chapelle, c'est la plus complète monotonie, c'est une parfaite similitude dans toutes les parties qui composent le vitrail ; il n'y a d'autre effet, sous le rapport des couleurs, que celui que présentent toutes les verrières de la même époque. Toutefois, nous devons l'avouer, la pensée est tout entière dans le vitrail que nous étudions. Nous assistons, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, à la création même du sujet ; dans la suite, on n'a fait qu'en mieux coordonner les éléments, que leur donner une disposition plus agréable, et, à cet égard, cette verrière doit avoir pour nous un véritable intérêt.

Les personnages sont ici placés sur trois lignes verticales et parallèles, comme à Saint-Etienne. Mais les ancêtres du Sauveur se trouvent réunis dans la seule ligne du milieu. De cette manière, on a évidemment mieux indiqué la généalogie du Fils de Marie, la suite *directe* de ceux qui constituent la race dont il est issu ; d'un autre côté, en plaçant les rois de Juda sur les diverses branches de l'arbre et dans toutes les directions, les artistes du XVe et du XVIe siècle ont reproduit avec plus de fidélité la brillante image du prophète Isaïe.

La figure de Jessé n'existe plus ; le panneau inférieur où était représenté le vénérable patriarche étendu et dormant d'un profond sommeil, se trouve maintenant composé de fragments provenant d'autres vitraux de la même époque et couverts de divers ornements.

A partir de ce panneau, sont assis les uns au-dessus des autres au milieu de branches enroulées, les rois de Juda au nombre de six seulement ; puis se présente l'auguste Marie. Enfin, au sommet domine

---

(1) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome IIe, page 564.

et s'épanouit en quelque sorte son divin fils, ce dernier rejeton de Jessé, cette fleur suave qui doit embaumer la terre du parfum des plus sublimes vertus.

Les six rois se ressemblent tellement qu'on les croirait calqués les uns sur les autres : même pose, même costume, même expression, même immobilité. Il n'y a réellement de différence entre eux que pour la couleur des vêtements, encore la variété n'est-elle pas très-grande. Tous ces monarques vêtus d'une robe fort simple et d'un manteau qui se relève sur leurs genoux, ont le front ceint d'un diadème à trois fleurons. Ils regardent en face et étendent les deux bras pour saisir de chaque côté les branches qui, se croisant au-dessous de leurs pieds comme au-dessus de leur tête, forment autour d'eux un encadrement ovale.

La Vierge, assise dans un encadrement semblable, a la tête couverte d'un voile et d'un large diadème orné de pierreries ; un nimbe rouge environne son visage ; elle tient un livre.

Enfin le Sauveur, que comprennent les derniers enlacements des branches sorties de Jessé, est sur un trône. Il bénit le monde de la main droite, et de la gauche tient un livre. Sept colombes blanches et nimbées forment comme une large auréole autour de sa tête environnée en outre d'un nimbe crucifère. C'est la traduction de ces paroles du prophète, dans le passage qui a donné lieu à l'arbre de Jessé : l'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de science et de piété, l'esprit de la crainte du Seigneur le remplira (1). Chacune des colombes représente un des sept dons de l'Esprit saint que Jésus possède dans toute leur plénitude.

Sur les lignes latérales s'élèvent et se superposent une série d'arcades trilobées ou en plein-cintre, surmontées d'une église ou de quelqu'autre édifice. Chacune d'elles est occupée par un prophète. Comme il y a au milieu neuf membres de la famille dont est issu Jésus, en le comprenant lui-même, on a également placé de chaque côté neuf des personnages inspirés qui l'ont d'avance fait connaître aux hommes ; de sorte que le nombre total des prophètes est de dix-huit. Leur tête est nue et environnée d'un nimbe rouge ; tous ont dans une main un philactère sur lequel quelques lettres sont tracées les unes au-dessous des autres. Ils élèvent l'autre main vers le ciel pour exprimer leur

(1) Isaïe, chapitre XI, versets 2 et 3.

admiration, ou la tiennent appuyée sur leur cœur en signe de reconnaissance et d'amour, ou encore la dirigent vers Jésus qu'ils indiquent par là comme devant être l'objet des adorations de l'univers. Un d'entre eux la porte dans un sens opposé et semble faire signe à toutes les nations du monde de venir contempler le prodige que Dieu se propose d'opérer. Quoique les lettres écrites sur les philactères n'offrent aucun sens, nous ne nous dispenserons cependant point de les reproduire ici. Les voici : Ligne de gauche, 1er philactère en commençant par le haut, OISOISO; — 2e OISOISVO; — 3e.... (verre blanc); — 4e ....IO; — 5e OIVOIV...I; — 6e OSIVOI; — 7e OISOVSO; — 8e OISOISO; — 9e OITVOS. — Ligne de droite. 1er philactère, OISOIWOIO; — 2e ...SIO; — 3e ... (remplacé par des zigzags); — 4e OITVIOITV; — 5e OVIOVIO; — 6e VOISOI; — 7e.... (remplacé par du verre rouge); — 8e OISOIOV; — 9e ORSOIS.

A Chartres, il existe un vitrail du XIIIe siècle où est également peint un arbre de Jessé, et dont la chromo-lithographie a figuré à l'exposition de Paris. Cette verrière diffère bien peu de la nôtre. Cependant elle contient moins de personnages ; d'un autre côté, on y lit sur chacune des banderoles, au lieu de lettres réunies au hasard, le nom du prophète qui la tient.

2e *Division. Histoire de la Sainte-Vierge.* Ce vitrail se compose de médaillons ayant la forme de la moitié ou du quart d'un octogone, placés sur les côtés, et de médaillons en losange intercalés au milieu de ceux-ci. On y a représenté une partie de l'histoire de Marie, depuis l'Annonciation jusqu'à l'arrivée de la sainte Famille en Egypte. Pour suivre l'ordre des faits, il faut commencer par les médaillons du bas, puis s'élever successivement en se transportant de droite à gauche pour revenir ensuite au milieu.

1er *Sujet. Les donateurs.* Les deux premiers médaillons du bas représentent les donateurs du vitrail, ou plutôt des membres de la corporation au nom de laquelle il a été offert. A droite, un homme vêtu d'une longue tunique est assis devant un pieu auquel une corde est fixée par ses deux bouts, de manière à décrire un arc. Il a passé dans cette machine un morceau de peau ou d'étoffe ; il le tient par les deux bouts et paraît le frotter fortement contre la corde. Un autre individu se tient debout derrière lui, le regardant avec attention et s'apprêtant sans doute à l'aider dans ses travaux. On remarque par terre, derrière le pieu, un vase d'une forme élégante fermé par un couvercle d'or ou de cuivre. — A gauche, un marchand de pelleterie développe



une fourrure devant deux époux qui viennent faire leurs emplète L'homme est vêtu d'une robe et d'un surtout dont le capuchon lui recouvre la tête, la femme est coiffée d'une toque élevée. Son vêtement consiste en une robe de couleur verte et en un manteau rouge auquel elle pourra bientôt en substituer un plus riche et plus chaud. Son mari la regarde fixement et semble lui dire que la fourrure qu'ils ont sous les yeux est trop chère, qu'il ne saurait faire une semblable dépense; mais, elle, ne considère pas cela comme son dernier mot, elle lui passe la main autour du cou et lui fait mille caresses d'un air assez calin. Bientôt elle l'aura déterminé à satisfaire ses désirs.

2e *Sujet. L'Annonciation*. Dans le losange qui surmonte ces deux panneaux, Marie est debout devant un prie-Dieu couvert d'une housse rouge, sur lequel est posé un livre de prières. Elle appuie la main gauche sur ce livre et porte la droite contre sa poitrine pour exprimer tout à la fois et sa surprise et son obéissance. L'archange, la tête nimbée et les pieds nus, comme il convient à sa nature céleste, s'acquitte auprès d'elle du message dont il est chargé. Il est pénétré des sentiments de la plus profonde vénération pour cette Vierge incomparable qu'il proclame en ce moment mère de Dieu, et vers laquelle l'Esprit saint s'élance du haut du ciel sous la forme d'une colombe. Une caisse d'où s'élève un lys sépare encore ici Marie du messager céleste.

3e *Sujet. La Visitation*. Plus haut, à droite, est représentée la Visitation. Marie, qui porte Jésus dans ses chastes entrailles, a voulu donner ses soins à Elisabeth, enceinte elle-même de Jean-Baptiste. Elle arrive auprès de sa cousine et l'embrasse avec une tendre affection. La scène se passe sous une arcade supportée par des colonnes que surmontent des chapiteaux d'or. Joachim et Joseph ne figurent pas dans ce tableau.

4e *Sujet. La Naissance de Jésus-Christ*. Marie, vêtue d'une robe et enveloppée en outre dans un ample manteau, est couchée sur un lit peu élevé et se tourne vers le spectateur. Elle soutient sa tête d'une main et laisse retomber l'autre sur le bord de sa couche que surmonte une espèce de baldaquin en pierre d'où pendent des rideaux blancs. Saint Joseph, coiffé d'une calotte rouge, est assis au pied du lit et considère avec respect sa sainte épouse. Par-dessus le baldaquin, on aperçoit le divin enfant qui vient de naître, déposé dans une crèche et enveloppé de langes. Sa tête est environnée d'un nimbe crucifère. L'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine.

5° *Sujet. Les bergers avertis par les anges de la naissance du Sauveur.* Dans le losange supérieur, trois bergers, debout et armés d'une houlette, font paître leurs troupeaux. L'un a la tête nue; les autres, plus âgés, sont couverts du capuchon de leur manteau; ils cherchent ainsi à se garantir contre la rigueur du froid. Un ange a quitté le ciel pour annoncer à ces pasteurs la naissance du messie promis à la terre, et pour les engager à aller l'adorer. Elevé encore dans les airs, et soutenu par le nuage sur lequel il est descendu, il paraît s'entretenir familièrement avec eux.

6° *Sujet. L'Adoration des mages.* Les deux demi-octogones qui viennent ensuite contiennent l'adoration des mages. A droite, Marie, assise sous une arcade que supportent de légères colonnes, tient sur ses genoux le petit Jésus, couvert d'une robe rouge. Devant l'enfant-Dieu se prosterne l'un des trois mages, la tête ceinte d'un large diadème sans fleurons. Il porte dans la main droite une coupe sphérique contenant des pièces de monnaies marquées d'une croix ; de la gauche il soulève le couvercle du même vase. Au-dessus de lui et près de son épaule s'est arrêtée l'étoile qui l'a conduit; elle est rouge, ornée de dessins variés, et ressemble bien plus à un fleuron ou à une rosace qu'à un astre. A gauche s'avancent les deux autres rois, la tête également ceinte d'un diadème. Ils portent dans une bouteille à large panse, l'un de la myrrhe et l'autre de l'encens. Le premier se tourne vers son compagnon de voyage et lui indique du bras qu'ils sont arrivés au lieu même où est né le messie. Celui-ci lève la main vers le ciel et manifeste ainsi sa joie et son bonheur.

7° *Sujet. Les trois mages devant Hérode.* L'ordre est ici interverti. Les mages, après avoir offert leurs presents à Jésus, ne se présentèrent pas devant Hérode. Avertis de la part du ciel de ne pas se rendre à la cour de ce prince pour l'instruire de ce qu'ils avaient vu, ils prirent au contraire une autre route. C'est à leur arrivée à Jérusalem que le roi de Judée, informé de leurs recherches et du but de leur voyage, les avait fait venir, après avoir consulté les princes des prêtres et les scribes sur le lieu où le Sauveur devait naître. Cependant, dans le losange où nous sommes parvenus, et par conséquent après l'adoration des mages, nous voyons ces pieux pélerins devant Hérode. Celui-ci est assis sur son trône et tient en main un sceptre *surmonté d'une fleur de lys*. Il dissimule ses terreurs et fait connaître que son intention est d'aller aussi adorer le nouveau roi des Juifs, lorsqu'il connaîtra exactement le lieu de sa naissance. Les

mages se tiennent debout et répondent avec simplicité à toutes les questions qui leur sont faites.

8° *Sujet. La Purification*. Dans le demi-octogone placé au-dessus du précédent sujet, à droite, Marie se tient debout près d'un petit autel de forme carrée, au-dessus duquel est suspendue une lampe. De l'autre côté de l'autel se présente un personnage nimbé, d'un âge encore peu avancé. La mère de Dieu tient dans ses mains son divin fils et le passe dans celles de cet homme, heureux d'une aussi grande faveur. Une femme, plus âgée que la Vierge, l'accompagne; elle est nimbée comme elle. C'est probablement Anne la prophétesse, cette sainte veuve qui demeurait sans cesse dans le temple, servant Dieu jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières. Elle déclare que les oracles divins sont enfin accomplis. Elle reconnaît dans le divin Enfant le sauveur du monde. Le petit Jésus, vêtu d'une robe rouge et d'un manteau vert, a encore la tête environnée d'un nimbe crucifère. — Le médaillon voisin est occupé par deux vieillards nimbés, l'un d'un âge plus avancé que l'autre. Il nous semble qu'il faut reconnaître en eux Siméon et Joseph; ils complètent la scène de l'autre panneau. C'est bien, à la vérité, entre les mains de Siméon que l'Enfant divin est ordinairement remis par sa mère; mais notre peintre-verrier aura cru plus convenable de le faire présenter d'abord à l'un des prêtres du temple. Le saint vieillard, selon un grand nombre d'interprètes, n'était qu'un simple laïc, et le bonheur de presser Jésus sur sa poitrine n'a dû lui être accordé qu'après l'entier achèvement de la cérémonie.

9° *Sujet. Le Massacre des Innocents*. Deux faits différents sont ici confondus en un seul : Le Prince porte la sentence et l'on assiste en même temps à son exécution. Cependant la scène se compose en tout de quatre personnages, en y comprenant un enfant. Il était impossible de traiter d'une manière plus restreinte et plus raccourcie des sujets qui prêtent tant aux détails et qui, dans les temps modernes, ont donné lieu à des compositions si émouvantes, si pleines d'intérêt. Hérode est assis sur son trône, un large diadème lui ceint le front; la haine et la terreur sont empreintes sur ses traits. Il donne l'ordre de faire périr tous les enfants mâles des Israélites qui n'ont pas encore atteint l'âge de deux ans. En face de lui, une pauvre mère tient sur ses genoux son jeune fils, objet de toute sa tendresse. Un soldat armé d'un glaive saisit cet enfant par le front et s'apprête à le massacrer. L'enfant est entièrement nu; le soldat a un costume remarquable : il porte une cotte de

mailles terminée par un capuchon semblable, qui lui enveloppe presque entièrement la tête.

10° *Sujet. La Fuite en Egypte.* Au dernier étage des panneaux octogones, est représentée la Fuite en Egypte. Dans le médaillon de gauche s'avance l'âne sur lequel est assise Marie tenant sur ses genoux Jésus emmailloté. Joseph, la tête encore couverte d'une calotte rouge, telle sans doute qu'en portaient les artisans au XIIIᵉ siècle, occupe seul le médaillon de droite, tenant la longe de l'âne, laquelle est d'une longueur démesurée, et portant sur les épaules, au bout d'un bâton, un linge ou un vêtement de couleur blanche. Il se tourne vers Jésus et Marie, qu'il considère avec une tendre sollicitude.

11° *Sujet. Les idoles ébranlées sur leurs bases à l'arrivée de Jésus en Egypte.* Quand notre Seigneur arriva en Egypte, disent les anciens légendaires, les idoles trébuchèrent, et comme, lorsque les enfants d'Israël sortirent de l'Egypte, il n'y eut point de maison où le premier né ne mourût, ainsi il n'y eut alors aucun temple dont l'idole ne trébuchât (1). C'est là ce que le peintre a voulu nous rappeler dans le losange le plus élevé du vitrail. On est en face d'un large portail accompagné de nombreuses colonnes. L'œil, par cette entrée que rien ne ferme, peut facilement pénétrer dans l'intérieur du temple. Là se dressaient sur de hautes colonnes des simulacres d'or. L'une des colonnes tombe par terre avec le dieu qu'elle supportait. Quoique l'autre piédestal soit resté debout, la statue n'en est pas moins renversée. Elle se courbe et paraît s'élancer de cette base comme un homme qui se précipiterait d'un lieu élevé.

Rosace. Le Crucifiement de Jésus-Christ. Au milieu de la rosace, dans un encadrement carré que renferme un quatre-feuille, Jésus, les reins ceints d'une draperie, est attaché à la croix. Un soldat lui perce le côté droit avec une lance, tandis qu'un autre porte à ses lèvres une éponge pleine de vinaigre (2). Ce dernier passe, par dérision, derrière son dos le bâton auquel l'éponge est fixée, et tient dans la main droite le vase où il vient de la remplir. Ce vase a presque la forme d'un bénitier.

Dans le lobe gauche du quatre-feuille, à la droite du Sauveur, Marie debout, les mains serrées l'une dans l'autre, considère avec la plus

---

(1) Jacques de Voragine. *Légende dorée.* Légende des Innocents, page 57 de la 1ʳᵉ série de l'édition française de 1843.

(2) Saint Jean, chapitre XIX, versets 29 et 34.

profonde tristesse son fils expirant. Dans le lobe opposé, saint Jean tient un livre d'une main et soutient de l'autre sa tète ; il est aussi en proie à une bien vive douleur (1). Le haut de la croix occupe le lobe supérieur; une tablette longue et étroite, portant ces mots tracés sur une seule ligne : IESVS NAZARENVS, y est fixée, et au-dessus apparaissent le soleil et la lune. Ces astres ne donnent plus de lumière. Le soleil est terne et couleur de sang, la lune en grande partie éclipsée. Par là sont rendues ces paroles de l'Evangile : *Erat autem ferè hora sexta et tenebræ factæ sunt in universam terram usquè in horam nonam; et obscuratus est sol* (2). Le soleil, par une cause surnaturelle, cessa d'envoyer ses rayons sur la terre ou du moins sur la Judée, comme pour témoigner l'horreur que lui causait le crime des Juifs et proclamer la divinité de Jésus-Christ. Il paraît, d'après les tables astronomiques, qu'il y eut presqu'au même moment une éclipse de lune naturelle. Dans le lobe inférieur, on voit un mort assis dans sa tombe, ses ossements se sont recouverts de chair, il a été rendu à la vie. Débarrassé en partie de son suaire, il se soulève dans sa couche sépulcrale et présente un calice sous les pieds du Sauveur pour recueillir le sang qui en coule. Ce mort, c'est Adam. D'après une ancienne tradition que consignent dans leurs écrits, saint Epiphane, Origènes, saint Athanase, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, et un grand nombre d'autres Pères (3), le chef de la grande famille humaine, après avoir été chassé du paradis terrestre, serait resté longtemps près de ce jardin de délices. Puis, enfin, il serait venu dans le lieu où fut construite dans la suite la ville de Jérusalem; il aurait été enterré sur le Golgotha, à l'endroit même où Jésus a répandu son sang pour le salut des hommes. Si l'auteur du tableau n'a pas eu l'intention de faire allusion à cette tradition, il a voulu, en rapprochant ici le vieil Adam du nouveau, le premier homme qui a rempli pour nous une coupe si amère de

---

(1) Saint Jean, chapitre XIX, verset 26.

(2) Saint Luc, chapitre XXIII, verset 44. — Saint Matthieu, chapitre XXVII, verset 45. — Saint Marc, chapitre XV, verset 33.

(3) Epiphanius. *Contrà Tatianum. hæres.* 46, edit. Petavianæ, tome I, page 394. — Origenes. *Tractatu* XXXV *in Matthæum*, edit. Caroli de la Rue, tome III, page 920. — Athanasius aut alius quispiam. *Sermone de passione Domini, inter Athanasii opera*, edit. Benedict., t. II, page 90. — Ambrosius, *Epistola* 61, edit. Benedictin, t. II, col. 1070. — Chrysostomus *Homelia* LXXXV, *olim* LXXXIV, *in Joan.*, edit. Benedict., t. VIII, pag. 504. — Augustinus. *Sermone*, 71, *de tempore*.

l'Homme-Dieu, dont la mort a été une source de vie, traduire en quelque sorte ce passage de l'apôtre saint Paul : *Sicut et in Adam omnes moriuntur ita et in Christo omnes vivificabuntur* (I cor., ch. XV, v. 22) (1). Les lobes de la rosace sont encore remplis par des feuilles de chêne.

3e Fenêtre. — La troisième fenêtre offre et une curieuse légende qui nous fait connaître la puissance de Marie, et un autre sujet nous montrant à quelle haute dignité elle a été élevée dans le ciel.

Grandes divisions. Miracle de Théophile. L'histoire de Théophile, écrite d'abord en grec par Eutychien, fut traduite en prose latine par Paul, diacre de Naples, mise en latin au XIe siècle par Marbode, évêque de Rennes, et rimée en vers français au XIIIe siècle par Gauthier de Coincy. Rutebeuf, trouvère de cette dernière époque, en a fait le sujet d'un mystère. Les arts plastiques s'en emparèrent également au moyen-âge et la reproduisirent sur le verre des fenêtres, sur le bois des tableaux, sur l'ivoire des dyptiques et sur la pierre à l'entrée des églises. C'est cette histoire que nous trouvons en quelque sorte écrite dans les deux grandes divisions de la dernière fenêtre de la chapelle de la sainte Vierge, à la cathédrale de Beauvais.

Théophile était vidame de l'église d'Adana en Cilicie, et d'une vertu si reconnue et si révérée qu'on avait voulu l'élever à l'épiscopat; mais jamais on n'avait pu vaincre sa résistance. Quelque irréprochable que fût sa vie, il ne laissa pas de trouver des gens malintentionnés qui l'accusèrent d'avoir dilapidé les revenus de l'église dont il avait l'intendance; et les choses allèrent si loin que son évêque le déposa de sa charge et le réduisit en quelque sorte à demander son pain. Cet affront lui fut sensible, et au lieu d'étouffer les premiers sentiments de vengeance qui s'élevèrent dans son âme, il ouvrit son cœur à cette terrible passion, qui bientôt d'un saint prêtre fit un malheureux apostat. Théophile, outré de dépit, résolut de se venger à quelque prix que ce fût, et pour cela il eut recours à l'enfer. Un juif impie, qui avait des relations avec Satan, lui promit de le satisfaire, à condition qu'il ferait ce qui lui serait ordonné. Théophile, aveuglé par son ressentiment, con-

---

(1) Voir ce qui a été dit à ce sujet dans l'*Histoire des Saintes Images* de Molanus, liv. IV, ch. XI, col. 337 et suiv. de l'édition de Migne, et dans la monographie de la cathédrale de Bourges, par les PP. Arth. Martin et Ch. Cahier, ch. 6, et surtout page 108. Notre rosace est dessinée dans ce dernier ouvrage. (Vitraux d'étude, pl. IV, fig. c.)

sentit à tout. Le ministre du démon le mène durant la nuit sur une place publique, après l'avoir averti de ne pas s'épouvanter de ce qu'il verrait, et surtout de ne pas faire le signe de la croix. Quelque fermeté qu'eût fait paraître Théophile, il fut saisi de frayeur à la vue du spectacle qui se présenta à ses yeux. C'était une assemblée confuse au milieu de laquelle paraissait le démon assis sur un trône. Le juif fait approcher Théophile et implore pour lui le secours du prince des ténèbres. Le démon le promet, à condition qu'il renoncera à Jésus et à Marie. Cette proposition fait d'abord frémir Théophile, mais l'amour de la vengeance l'emporte sur toute autre considération; il donne par écrit cette renonciation signée de sa main. Cependant la Providence dispose tellement les choses que dès le lendemain l'évêque, instruit de la fausseté des accusations dont on avait noirci Théophile à ses yeux, le fait venir à l'église et le rétablit dans sa charge. Cet acte solennel le consola de l'affront qu'il avait essuyé, puis son ressentiment s'adoucit, et il commença a voir l'énormité de son apostasie. Ses efforts pour étouffer les remords de sa conscience ne firent que les rendre plus terribles et plus déchirants. Bourrelé intérieurement jour et nuit, et frappé de la terreur des jugements de Dieu, il versait des torrents de larmes; il se roulait par terre, affligeait son corps par des veilles, des jeûnes et d'autres mortifications, sans néanmoins se trouver consolé par un seul rayon d'espérance. Ce qui mettait le comble à son désespoir, c'est qu'il avait renoncé à la mère de Dieu, son unique ressource pour obtenir le pardon de son crime. Cependant la pensée de la miséricorde de Marie lui revint et l'enhardit un peu. Ne voyant que sa main secourable qui pût le tirer de ce profond abîme, il va dans la chapelle qui lui était dédiée, il se prosterne devant son image, et, tout baigné de larmes, lui demande d'avoir pitié de lui et d'apaiser son fils justement irrité par ses crimes.

Après quarante jours de prières, de gémissements et d'austérité, l'auguste mère de Dieu lui apparaît. Elle lui représente la grandeur de sa faute et lui fait prononcer une nouvelle profession de foi sur la divinité de son fils, sur sa qualité de juge des vivants et des morts. Théophile l'ayant faite avec de grands sentiments de douleur, elle lui promit d'intercéder pour lui, et disparut. Lui, de son côté, ne relâcha rien de ses prières et de ses pénitences, prosterné devant l'image de celle dont il attendait son salut. Son attente ne fut pas vaine. Marie lui apparut une seconde fois et lui dit, avec un visage doux et riant : « Théophile, consolez-vous; j'ai présenté à Dieu vos larmes et vos

prières, et il les a reçues favorablement. Souvenez-vous seulement de conserver jusqu'à la mort la fidélité que vous avez jurée à mon fils et à moi. » Cette grâce, si longtemps attendue, inonda Théophile de consolation. Un souvenir le tourmentait pourtant encore, c'était l'acte de renonciation resté entre les mains de son ennemi. Il conjura la sainte Vierge de mettre le comble à ses bontés en retirant cette funeste cédule ; et trois jours après, à son réveil, il la trouva sur sa poitrine. On ne peut exprimer quelle fut sa joie. Le jour suivant, qui était un dimanche, lorsque l'évêque se fut rendu à l'église, Théophile vint se jeter à ses pieds, lui raconta ce qui lui était arrivé, lui remit l'obligation qu'il avait passée avec le démon, et le pria de la faire lire devant le peuple assemblé. Le bon prélat, tout attendri, le relève et l'embrasse avec tendresse, donnant mille bénédictions au Sauveur et à sa sainte Mère. Il fait ensuite brûler cet écrit devant toute l'assemblée qui criait avec des transports de joie et de compassion : Seigneur, ayez pitié de lui !

L'évêque fait faire silence, achève la messe et donne la communion à cet illustre pénitent. Celui-ci, après avoir reçu le corps du Sauveur, se retira dans la chapelle de la Sainte-Vierge, où il avait obtenu sa grâce, et après y être resté quelque temps en prières, il sentit les premières atteintes d'une maladie qui lui annonça que Dieu l'appelait à lui. En effet, peu de jours après, ayant mis ordre à ses affaires domestiques, il dit adieu aux fidèles assemblés, publiant jusqu'au dernier soupir les louanges de Dieu et de l'auguste Marie.

Dans l'une et l'autre des deux principales divisions de la fenêtre se trouvaient autrefois quatre grands médaillons ovales contenant chacun deux sujets superposés. Deux de ces médaillons, ceux du bas, ont encore été enlevés pour les raisons que nous avons précédemment indiquées, et on les a remplacés par des verres blancs, de sorte qu'il n'y a plus maintenant que trois médaillons dans chaque arcade. Pour suivre l'ordre des faits qui y sont rappelés, il faut étudier les sujets en commençant par le bas et en se transportant à chaque étage ou superposition de médaillons de droite à gauche, de la seconde division à la première.

1er *Sujet. Théophile distribue des aumônes aux pauvres.* A la partie inférieure du premier médaillon de la seconde arcade, Théophile, vêtu d'une longue robe verte et d'un manteau rouge, est assis sur un siége derrière lequel un démon bleu se tient en observation. Un malheureux vieillard accablé d'infirmités reçoit, assis, l'aumône du généreux vi-

dame ; quatre autres pauvres, diversement costumés, attendent que leur tour soit arrivé, et semblent par avance pénétrés de reconnaissance.

2° *Sujet: Théophile préside à la construction d'un important édifice.* Tout ce qui concernait l'administration temporelle de l'église entrait dans les fonctions de Théophile ; c'était à lui de faire réparer les bâtiments qu'elle possédait ou d'en faire élever de nouveaux lorsque le besoin s'en faisait sentir. On le voit à la partie supérieure du même médaillon dirigeant des travaux de construction. Il est debout et suivi d'un serviteur plus petit que lui. Un maçon pose de nouvelles assises de pierres au haut de la tour carrée qu'il fait élever ; deux autres ouvriers apportent sur une civière des matériaux au pied de l'édifice. Tous les personnages, à l'exception du vidame, portent des tuniques courtes assez semblables aux blouses de nos ouvriers.

3° et 4° *Sujets. Le juif invoque le diable. — Le même juif accompagné de Théophile présente à Satan l'engagement de ce dernier.* Le panneau inférieur du premier médaillon de la première division nous offre deux sujets différents. A droite, c'est le juif Salatin qui, à genoux et les mains jointes, demande au diable de lui apparaître afin qu'il puisse l'informer de la conquête qu'il a faite, savoir si elle lui est agréable, s'il veut bien lui-même donner audience à Théophile pour recevoir son engagement. Il semble qu'on lui entend répéter cette formule de conjuration que Rutebeuf met sur ses lèvres dans son mystère :

Bagahi, Laca, Bachaé,
Lamac, Cahi, Achabahé,
Karrelyos,
Lamac, Lamec, Bachalyos,
Cabahagi, Sabalyos,
Baryolas,
Lagozatha, Cabyolas,
Samahac et Famyolas,
Harrahya.

Satan, vilain diable, à la tête toute de feu, au museau grimaçant, au large front surmonté de cornes et de longues oreilles, au corps vert et poilu, aux ailes de vautour qui lui sortent des épaules et des hanches, s'est déjà rendu à l'appel de son suppôt. Il est devant lui, le considère avec joie, en signe de bonne amitié lui serre les mains

dans ses griffes, consent au rendez-vous et fixe même l'endroit où l'on devra se réunir.

Puisqu'il se veut à nous offerre,
Viengne en cel val
Sanz compaignie et sanz cheval;
N'i aura guères de travail,
C'èst près de ci.
Mult aura bien de lui merci
Sathan et li autre nerci;
Mes n'apiaut mie
Jhésu le fil sainte Marie
Ne li ferions point d'aïe.

A gauche a lieu le rendez-vous. Le démon y est venu exactement; il se serait bien gardé d'y manquer, il y avait pour lui trop grand gain à faire. Théophile ne s'était pas sans doute attendu à le voir sous des traits si hideux; il est tout saisi d'effroi, en quelque sorte pétrifié, et se tient en arrière. Mais le juif le rassure et se charge de remettre lui-même l'engagement à son maître. Il a dans la main une longue bande de papier; c'est la cédule du malheureux économe d'Adana.

5° *Sujet. Théophile est rétabli dans sa charge.* A la partie supérieure du même médaillon, Théophile, assis sur un large fauteuil, reçoit un immense poisson que lui présente sur un plat un personnage à genoux, probablement quelque vassal de l'église. Derrière cet individu, on en voit un autre debout, vêtu d'une aube et d'une espèce de chasuble blanche : pénétré de sentiments de respect et de soumission, il appuie la main droite sur sa poitrine. La scène se passe dans un vaste édifice assez semblable à une église. Les trois arcades qui occupent toute la largeur du tableau sont supportées par des colonnes que surmontent des chapiteaux enrichis de sculptures.

6° *Sujet. Théophile va prier la sainte Vierge.* Revenons maintenant à la division de droite, à la partie inférieure du second médaillon. On se trouve dans une chapelle assez vaste, dont les parois sont ornées de deux rangs d'arcades soutenues par des colonnes. Au fond, sur un autel revêtu d'un riche parement, s'élève une statue en or de la Vierge tenant dans ses bras son divin Fils. Un cierge brûle devant l'autel, et tout près Théophile profondément prosterné réclame avec larmes la puissante intercession de Marie. Trois lampes d'argent sont suspendues au-dessus de sa tête à un triangle doré.

7e *Sujet La sainte Vierge apparait à Théophile pour la première fois*. Ce sujet occupe la partie supérieure du même médaillon. La scène a encore lieu dans la chapelle de la Vierge. Marie est debout devant son autel, sur lequel est placé un calice d'or; elle tient une palme blanche de la main droite et tend la gauche vers Théophile. Celui-ci, à genoux et les mains jointes, écoute avec respect et reconnaissance les reproches pleins de douceur que lui adresse la Reine du ciel et l'assurance qu'elle lui donne de plaider sa cause auprès de son Fils.

8e *Sujet. Théophile vient de nouveau à la chapelle de Marie pour obtenir que l'engagement qu'il a donné au diable lui soit remis*. Nous nous retrouvons dans la première division, à l'étage inférieur du second encadrement. Théophile est à l'entrée du sanctuaire de Marie. La pensée que sa renonciation est encore entre les mains de son redoutable ennemi le remplit de tristesse. Toutefois, il espère de plus en plus en celle qui est le refuge des pécheurs, et il osera lui demander que le fatal papier soit repris au démon. La mère de Dieu est assez puissante et assez miséricordieuse pour lui accorder cette faveur. Il élève une main vers le ciel et dirige l'autre vers la porte de la chapelle. On peut ici facilement reconnaître toute la disposition intérieure de cet édifice : il est éclairé par deux rangées de fenêtres; des voûtes à nervures le surmontent.

9e *Sujet. Deuxième apparition de la Vierge*. Marie a exaucé la prière qui lui a été adressée avec humilité et confiance. Le démon n'a plus l'acte que, dans son désespoir et son désir de vengeance, lui avait remis Théophile. La Vierge puissante l'a obligé à s'en dessaisir. Mais elle n'attendra pas, pour le rendre à son confiant serviteur, que trois jours se soient écoulés, et ce n'est pas sur sa poitrine qu'elle le déposera pendant son sommeil. Placée devant son autel que surmonte une croix, elle le lui remet entre les mains au moment même où, à genoux, il termine sa prière. Quatre lampes sont suspendues à la partie supérieure du temple. Ce sujet est au-dessus du précédent.

10e *Sujet. Théophile vient apporter à son évêque l'acte que Marie lui a rendu*. Pour continuer l'ordre des faits, il nous faut étudier le dernier médaillon de l'arcade de gauche où nous nous trouvons. L'on n'a plus suivi la disposition que l'on avait d'abord adoptée. Sûr de son pardon et rentré en possession de l'acte par lequel il s'était livré au démon, Théophile pouvait tenir sa faute secrète. Mais un sentiment profond d'humilité le pousse à la faire connaître. C'est du reste pour lui un moyen de témoigner hautement sa reconnaissance pour Marie

et de publier sa puissance. A genoux dans l'église, devant son évêque (partie inférieure du médaillon), il lui confesse sa faute, lui remet le papier que la Vierge a arraché à Satan, et le prie d'informer le peuple de tout ce qui lui est arrivé. L'évêque, vêtu d'une robe rouge, d'un manteau vert, la mitre en tête, est assis dans un fauteuil; il écoute, avec attention et étonnement, la confession de l'économe repentant, et consent à ce qu'il lui demande.

11° Sujet. *L'évêque fait connaître au peuple la faute de Théophile et les grâces qu'il a reçues par l'entremise de Marie.* Le peuple a été convoqué par les ordres de l'évêque, et il s'est réuni dans l'église (partie supérieure du même médaillon). Il n'est pas à la vérité très-nombreux ici, mais les trois individus que nous voyons assis devant le prélat représentent un plus grand nombre de fidèles. Nous pouvons supposer, d'ailleurs, que le peintre n'a voulu placer dans son tableau que ceux qui se trouvaient le plus près du chef du clergé. Celui-ci est assis, comme tout à l'heure, dans un fauteuil; il fait la lecture de la cédule. Un membre de son clergé est derrière lui, également assis.

12° Sujet. *Théophile est soumis à de rudes pénitences.* Quoique la légende que nous avons citée ne fasse pas mention des pénitences que fit Théophile après l'aveu de sa faute, le peintre verrier ne nous fera pas assister à sa mort sans nous l'avoir montré se soumettant généreusement aux plus rudes mortifications. Ce ne pouvait être assez pour le généreux pénitent de s'être profondement humilié, d'avoir fait connaître au peuple qui l'environnait de ses respects qu'il avait été un malheureux apostat, il veut apprendre à tous comment on répare de semblables crimes. Il s'est dépouillé de ses vêtements que l'on voit par terre derrière lui. Les reins ceints d'une jupe assez courte, il se prosterne de nouveau devant son évêque pour recevoir de lui un châtiment salutaire. Celui-ci ne se laisse pas arrêter par une fausse compassion; il se rend au désir du pieux économe et le frappe vigoureusement sur les épaules avec un rameau vert, peut-être une branche de houx; il est assis comme dans les précédents tableaux. Cette scène est représentée à la partie inférieure du troisième médaillon de droite.

13° Sujet. *Mort de Théophile.* Après des émotions aussi vives, après de si rudes et de si terribles mortifications, Théophile ne pouvait tarder d'arriver au terme de sa carrière. Il vient de rendre le dernier soupir, et le clergé s'est réuni auprès du lit funèbre où il est étendu pour accomplir les cérémonies saintes de la religion (partie supérieure du troisième médaillon de droite). L'évêque, vêtu de ses

ornements sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse dans la main gauche, jette sur lui l'eau bénite avec un goupillon qu'il tient de la main droite. Trois ecclésiastiques sont debout derrière le prélat; le premier d'entre eux porte la croix processionnelle. Deux chandeliers ont été déposés au pied du lit et le bénitier près de la tête du défunt. Celui-ci est couvert d'une robe blanche.

14ᵉ et dernier Sujet. Glorification de Théophile. Ce sujet occupe le sommet des deux divisions. Tandis que les hommes venaient prier auprès de la dépouille mortelle de celui qui les avaient tant édifiés par son humilité et son repentir, il était introduit dans le ciel pour y recevoir la récompense de ses vertus et entrer en possession de la béatitude éternelle. C'est ce qu'a voulu représenter ici le peintre verrier. Cette petite figure toute nue que nous voyons dans l'ogive de droite, portée par un ange sur un linge blanc, c'est l'âme de l'économe d'Adana reçue dans le sein d'Abraham. Un esprit céleste l'encense et proclame ainsi sa sainteté et son triomphe. Enfin, nous retrouvons dans l'ogive de gauche deux autres anges. Ils témoignent encore à Théophile leurs respects et leur profonde vénération en se tenant à genoux et en lançant dans les airs, en son honneur, leurs encensoirs pleins des parfums les plus précieux.

Rosace. Couronnement de Marie. Au milieu de la rosace est peint, sur un fond rouge damassé, le couronnement de la sainte Vierge. Jésus, assis à côté de sa mère sur un large siége, comme dans la chapelle Sainte-Anne, place de la main droite sur sa tête un diadème, mais il porte de la main gauche le globe du monde et non une croix processionnelle ou pascale. Deux chaînes fort riches encadrent le sujet; celle qui en est le plus rapprochée contient dans chacun de ses anneaux une tête monstrueuse. Les lobes, comme dans les deux autres rosaces, sont remplis de branches de chêne.

Chapelle de Saint-Lucien, autrefois de Saint-Etienne.

Au centre de la rosace de la deuxième fenêtre de cette chapelle est un tout petit vitrail du XIIIᵉ ou du XIVᵉ siècle. Jésus y est représenté assis sur une arcade ou sur un siége disposé en demi-cercle. Une simple robe de couleur bleue forme son vêtement. Ses bras sont nus ainsi que ses jambes; sa poitrine est également découverte. Il montre les cicatrices de ses pieds, de ses mains et de son côté.

Chapelle de Saint-Vincent.

1re Fenêtre. — Au milieu de la rosace de la première fenêtre, un ange à genoux encense de la main droite avec un encensoir d'or; il tient une navette du même métal de la main gauche.

Les deux grandes divisions, sous des arcades trilobées que surmontent une multitude de pinacles et d'arcs-boutants et que soutiennent des contre-forts chargés d'arcatures et de rosaces, nous offrent deux sujets tirés de la vie du prince des apôtres.

1er *Sujet. Saint Pierre marchant sur les eaux.* Est-ce la pêche miraculeuse et la vocation de saint Pierre à l'apostolat (1), ou bien la demande que l'apôtre fait à Jésus de marcher comme lui sur les eaux que le peintre verrier a voulu représenter ici ? Il nous paraît plus probable, malgré le défaut de précision qui règne dans cette composition, qu'il faut y reconnaître le dernier fait. Jésus, après avoir multiplié les pains dans le désert, avait ordonné à ses disciples de s'embarquer sans lui et de passer le lac pour aller à Betzaïde; puis, ayant renvoyé le peuple, il était monté seul sur une montagne pour prier. Cependant, la barque était fort battue des flots, au milieu de la mer. A la quatrième veille, Jésus vint à ses disciples marchant sur les eaux. Lorsqu'ils le virent s'avancer ainsi vers eux, ils furent troublés et le prirent pour un fantôme. Jésus les rassura et leur déclara que c'était bien lui. Pierre lui dit alors: Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous sur la mer. Jésus lui répondit qu'il pouvait venir, et l'apôtre descendant de la barque marchait sur l'eau pour aller joindre son maître. Mais voyant que le vent soufflait avec violence, il eut peur, et comme il commençait à s'enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi. Aussitôt Jésus, lui tendant la main, le prit et lui dit : Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté? et étant montés l'un et l'autre dans la barque, le vent cessa (2). — La barque est bien petite; à peine est-elle capable de contenir deux personnes; aussi n'y voit-on pas tous ceux qui devraient s'y trouver. Saint Pierre y est seul avec un autre disciple, probablement André son frère. Une jambe déjà hors de l'esquif, le prince des apôtres s'apprête à marcher sur

---

(1) Saint Luc, chapitre v, versets 3 et suiv.

(2) Saint Mathieu, ch. xiv, versets 22, 32.

les eaux. Le Sauveur s'avançant lui-même vers la barque, lui fait signe de venir à lui et lui dit de ne rien craindre. André, debout derrière son frère, tient le gouvernail. Sur le bord de la barque on aperçoit un filet rempli de poissons.

Les eaux du lac où nagent une multitude d'autres poissons forment, ce qui paraîtra assez bizarre, des zones ondées alternativement bleues et blanches. Par là l'artiste a sans doute voulu représenter une tempête (1).

Au-dessous de ce sujet est représenté Raoul de Senlis, chanoine de Beauvais et donateur de la verrière, vêtu d'une étole verte à franges rouges, d'un manipule jaune à franges vertes, et d'une longue chasuble rouge à orfroi d'or. Il est à genoux et tient des deux mains un vitrail. C'est celui que nous venons d'examiner et dont il fait hommage à Dieu et à l'église de Beauvais. A la hauteur de sa tête sont écrits ces mots, en lettres onciales, sur deux lignes, MESTRE RAOVL DE SENLIS. Raoul de Senlis vivait vers le milieu du XIIIe siècle; il se trouvait à l'élection de Renauld de Nanteuil, en 1267. Son corps a été inhumé à l'entrée de cette chapelle même, dont il a fait faire les vitraux à ses frais. Au-dessus de sa tombe on lisait encore, en 1793, cette épitaphe :

De Sylvanecto Radulphus hìc est tumulatus;
Vixit profecto multà virtute beatus;
Quam pius et castus et quam sinè crimine festus,
Consiliis deditus, justus, jurisque peritus.
Parcè vivebat sed munera distribuebat;
Ut servator opum subsidiis inopum.
Ecclesiæ propriæ satagebat jura tueri.
Ut posset patriæ cælestis munera mereri.
Ergò velis Christe, ut tecum gaudeat iste.

2° *Sujet. Crucifiement de saint Pierre.* L'instrument du supplice de saint Pierre est placé horizontalement. L'apôtre, vêtu d'une robe rouge, y est déjà fixé par le bras gauche; deux bourreaux l'y attachent par la main droite, en faisant d'horribles grimaces; deux autres lui lient les pieds. A la partie supérieure, sous l'arcade, une main sort d'un

(1) Ce tableau a été reproduit par M. de Lasteyrie dans l'ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la peinture sur verre d'après les monuments en France*, pl. XXXIX.

nuage. C'est la main de Dieu, c'est l'emblème du secours divin qui soutient le généreux athlète au milieu de ses tourments, et de la gloire qui lui est réservée. Toutefois, cette main n'est pas environnée d'un nimbe telle qu'on la voit souvent sur les monuments du moyen-âge.

Nous retrouvons encore ici Raoul de Senlis, avec le même costume et dans la même attitude qu'au compartiment précédent. Son nom se lit également à côté de sa tête.

2° Fenêtre. — Il y avait autrefois des vitraux historiés dans les deux grandes divisions de la deuxième fenêtre comme dans celles de la précédente; ils ont été remplacés par des verres blancs. Mais dans la rosace il existe maintenant encore un médaillon qui représente, en peinture polychrome, le couronnement de Marie. Ce sujet est traité à peu près de la même manière que dans les chapelles de sainte Anne et de la sainte Vierge. Les légères différences qu'on remarque ici sont que le Saint-Esprit vole au-dessus de la tête de Marie, et que Jésus-Christ tient un livre de la main gauche. Le dessin est aussi beaucoup plus mauvais.

3° Fenêtre. — Dans le médaillon qui occupe le centre de la rosace, un ange debout encense avec un encensoir d'or dont la forme mérite d'être remarquée. C'est incontestablement à Marie que cet esprit céleste et celui que nous avons vu dans la première rosace rendent leurs hommages. Ils célèbrent son triomphe et la reconnaissent pour leur reine.

Les deux grandes divisions nous offrent, sous de triples arcades trilobées et surmontées de pinacles, deux sujets tirés de la vie de saint Vincent de Saragosse, et sous ces sujets Raoul est encore représenté à genoux en habits sacerdotaux, tenant en main la verrière dont il fait don à l'église.

Saint Vincent était diacre de l'évêque Valère. Dacien les fit jeter en prison l'un et l'autre pour leur foi; puis il condamna Valère à l'exil et ordonna que le jeune diacre, dont les réponses énergiques et hardies l'avaient irrité, fut attaché sur le chevalet et soumis à de cruelles tortures. Par là il espérait l'abattre et le faire renoncer à la religion chrétienne. Vincent ne répondit aux promesses et aux menaces qui lui étaient faites que par le mépris. On l'étendit alors comme saint Laurent sur un gril et on alluma par-dessous un feu ardent. Pendant que les flammes rôtissaient son corps, les bourreaux le perçaient de clous et de pointes de fer, de sorte que son sang ruisselait de toutes parts. Au milieu de ses horribles souffrances, le saint restait immobile

et priait Dieu, les mains élevées vers le ciel. Informé du courage dont il continuait à faire preuve, Dacien s'écria : Nous sommes vaincus ! Cependant, afin qu'il vive plus long-temps dans les tourments, qu'on l'enferme dans un cachot obscur, qu'on le cloue par les pieds à un poteau, et lorsqu'il commencera à manquer de courage, qu'on vienne me le dire. Mais le roi pour lequel Vincent combattait envoya ses anges pour le soulager. Ils le détachèrent du poteau auquel il était fixé et calmèrent ses douleurs; en même temps une vive lumière dissipa les ténèbres profondes de la prison et la plus suave odeur s'y répandit. Etendu sur un lit de fleurs, le généreux martyr mêlait aux chants des anges les doux accents de sa voix et remerciait Dieu avec un saint transport des prodiges qu'il avait opérés pour lui. Témoins de ce spectacle, les gardes voulurent eux-mêmes embrasser la foi de Jésus-Christ. Dacien l'apprend, et tout plein de rage il s'écrie encore : Nous sommes vaincus ! Il fait cependant déposer le saint sur un lit moelleux et se propose de le soumettre à de nouveaux supplices lorsqu'il aura repris des forces. Mais Vincent s'y endort tranquillement et ne tarde pas à rendre son âme à Dieu. C'était en 289. Honteux de son impuissance, le tyran veut du moins que le saint soit couvert d'opprobre après sa mort. Il fait jeter son corps dans un champ, afin qu'il y tombe en pourriture et qu'il soit dévoré par les bêtes. Dieu, encore une fois, ne permettra pas qu'il réussisse. Les anges s'empressent de venir garder eux-mêmes ces précieuses dépouilles, et l'on voit tout à coup s'élancer du haut des airs un corbeau d'une force prodigieuse; il chasse, en les frappant de ses ailes, les autres oiseaux, ceux même qui sont plus grands que lui; il éloigne également par ses cris et ses morsures un loup affamé. Dacien, enfin, ordonne d'attacher une meule au cou de Vincent et de le jeter à la mer. Ses ordres sont exécutés; mais le saint corps, repoussé sur la rive, est honorablement enseveli par les soins d'une pieuse dame et de plusieurs autres chrétiens (1).

1er *Sujet. Saint Vincent brûlé vif sur un gril.* Dans la première division, Vincent, entièrement nu et les mains jointes, est étendu sur un gril; des flammes l'environnent de toutes parts. A ses pieds sont deux bourreaux qui lui percent le corps avec des lances; deux autres bourreaux, placés près de la tête du saint, le frappent avec des

---

(1) Jacques de Voragine, *La Légende dorée*. Légende de Saint-Vincent, page 98 de la 1re série de l'édition française de 1843.

fouets à trois lanières garnies de plomb. Au milieu, on en remarque un cinquième qui tient un vase et fait d'horribles contorsions.

2ᵉ *Sujet. Corps de saint Vincent exposé aux bêtes.* La seconde division nous montre le diacre de Valère livré aux bêtes, après sa mort, dans une prairie jonchée de fleurs. Un oiseau immense, qui par la couleur de ses plumes ne ressemble guère pourtant à un corbeau, s'est élancé du haut du ciel; il éloigne les autres oiseaux qui s'étaient déjà réunis autour du corps pour en faire leur pâture. On les voit tous prendre la fuite et s'envoler à tire-d'aile dans toutes les directions. Un quadrupède (sans doute le loup de la légende, mais on a encore de la peine à le reconnaître) reste immobile à la vue du corbeau miraculeux.

Chapelle de Saint-Léonard.

Nous passons la chapelle de Saint-Denis entièrement dépourvue de vitraux peints, et nous nous arrêtons un instant devant celle de Saint-Léonard. De ce côté, l'église présentait autrefois la même disposition que du côté de la sacristie. Il n'y avait, à partir de l'apside jusqu'à l'entrée du chœur, qu'une simple galerie formant un second bas-côté. Pour consolider l'édifice, on a, au XVIᵉ siècle, élevé un mur au milieu de la galerie et on en a formé deux chapelles. Celle de Saint-Léonard est éclairée par une seule fenêtre à quatre grandes divisions ogivales réunies deux à deux sous des arcades intermédiaires. Deux figures provenant de verrières complètes du XIIIᵉ siècle ont été jetées au milieu de cette fenêtre. L'une représente sainte Cécile assise, la tête ceinte d'une couronne d'or et jouant de l'orgue; l'autre, un donateur à genoux, vêtu d'habits sacerdotaux et tenant les mains élevées comme s'il offrait une verrière; c'est peut-être encore Raoul de Senlis. Il n'y a pas de vitraux peints dans la chapelle de Sainte-Angadrême qui vient ensuite et qui portait précédemment le nom de Saint-Nicolas, ni dans celle des fonts, consacrée autrefois à sainte Cécile, maintenant à sainte Maure et à sainte Brigide.

Chapelle des Morts, autrefois de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

La chapelle des Morts était autrefois sous le vocable des bienheureux apôtres Pierre et Paul, patrons de l'église. Elle est, comme celle du Sacré-Cœur, éclairée par deux fenêtres, pratiquées l'une au midi, l'autre au levant.

1re Fenêtre. — La première fenêtre, celle du midi, comprend deux grandes divisions en ogive que surmontent dans l'arcade principale plusieurs compartiments flamboyants. Saint Pierre occupe la première grande division, saint Paul la seconde.

Le prince des apôtres a des membres vigoureux et robustes qui rappellent les fonctions auxquelles il s'est d'abord livré. Il y a, toutefois, dans ses traits et dans sa pose une expression de noblesse et d'autorité tout-à-fait en rapport avec l'auguste mission qu'il a reçue de son maître. Conformément au type traditionnel, sa figure est arrondie, son front chauve, sa barbe courte. Les vêtements dont il est couvert se drapent admirablement. Il retient de la main gauche son manteau; dans la main droite, il porte une immense clé d'argent; une clé d'or est attachée à sa ceinture.

Saint Paul est d'un âge plus avancé. Une longue barbe lui descend sur la poitrine. On reconnaît en lui l'homme lettré et l'écrivain inspiré du ciel. Il paraît livré à de profondes méditations. Son regard est pénétrant, sérieux, mais en même temps doux et bienveillant. Le saint a dans la main gauche un livre, et de la droite il s'appuie sur la longue épée avec laquèlle on lui trancha la tête.

Chaque apôtre est placé sous un magnifique dais pyramidal où l'on retrouve les plus beaux motifs, les plus riches ornements de la renaissance. Aux arcades qui en forment le premier étage, se montrent des personnages diversement costumés. Par leur présence, ils ajoutent encore à l'effet magique de cette brillante architecture. Les armes du chapitre sont autant de fois répétées au second étage qu'il y a d'arcades au premier. Sur un cartouche placé vers le sommet du dais de saint Pierre, on distingue la date 1551, la même que celle des vitraux de la rosace méridionale, vitraux peints par Nicolas Lepot. Cet artiste aura également exécuté tous ceux de cette chapelle.

Au-dessous des apôtres, l'on retrouve les armes du chapitre soutenues par deux anges, sur un soubassement en pierre couvert encore de fort belles sculptures. L'un des anges supporte l'écusson des deux mains, l'autre n'y appuie que la main droite : il tient un sceptre de la gauche. Qu'il y a d'aisance dans la pose et l'attitude de ces figures! Quelle grâce est répandue sur leur visage! Comme les légères draperies jetées autour d'elles flottent avec élégance!

Le Père éternel apparaît dans la plus élevée des divisions flamboyantes, avec le costume des souverains pontifes. Il tient de la main gauche le globe du monde, et de la droite il bénit ses apôtres. — Des

anges se tiennent au-dessous de lui dans l'attitude du respect et de la soumission; ils paraissent considérer avec bonheur les deux saints qui ont été les principales colonnes de l'Eglise naissante.

2e Fenêtre. — Dans l'une des quatre grandes divisions de la seconde fenêtre, est peint sur un fond bleu damassé saint Jean l'évangéliste. On l'a représenté assis sous une arcade très-ornée de la renaissance. Ses cheveux sont longs, son menton imberbe; l'innocence et la bonté respirent sur son visage. Il tient de la main gauche un calice surmonté d'un dragon. C'est, comme nons l'avons dit ailleurs, la coupe que le saint but pour convertir Aristodème, prêtre des idoles. Le dragon est l'emblème du poison qu'elle contenait ou du démon qui, dans cette circonstance, cherchait à perdre le disciple bien-aimé du Sauveur.

Le donateur et sa femme sont à genoux, les mains jointes, au bas du vitrail. Les vêtemeuts dont ils sont couverts nous font assez connaître qu'ils appartenaient seulement à la classe bourgeoise. Nous pensons que ce donateur est Jean Wast, le fils, l'un des constructeurs du transept de la cathédrale. D'abord, le saint peint sur la verrière était son patron; mais on remarque en outre sur le soubassement qui supporte l'apôtre un marteau de maçon surmonté d'une couronne. Nous savons aussi que ce Jean Wast ainsi que son père ont été enterrés près de la chapelle, et il est enfin incontestable que le vitrail est de l'époque même où il vivait.

Malgré les rapports assez frappants qui existent entre cette peinture et celle qui représente aussi saint Jean, dans la chapelle de Saint-Claude, à Saint-Etienne, il est assez facile de reconnaître qu'elles ne sont pas du même maître. Le vitrail de Saint-Etienne l'emporte de beaucoup sur celui-ci. Le visage du saint y est bien plus expressif, sa pose plus facile et plus noble, ses vêtements mieux ajustés. Nicolas Lepot a cherché à imiter Engrand en le modifiant, mais il n'a pas atteint la perfection de son modèle.

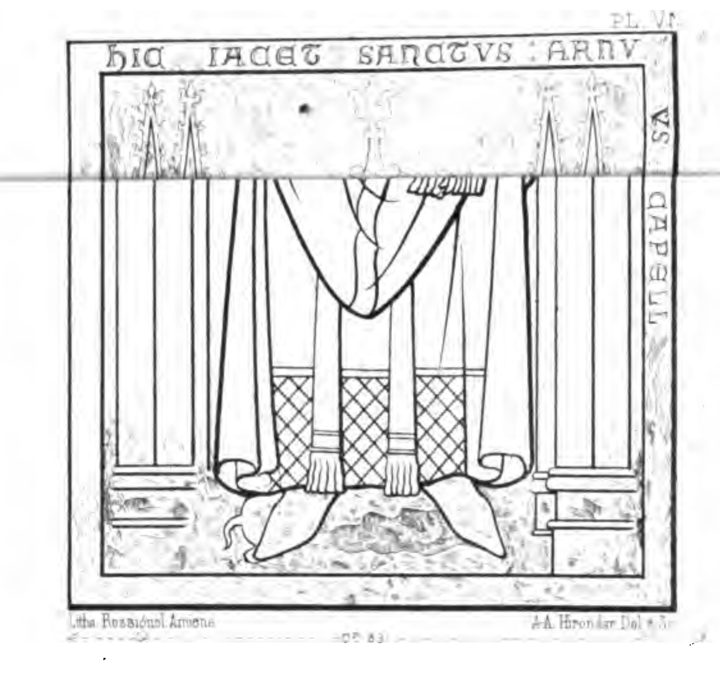
Au haut du vitrail que nous étudions, dans les petites divisions de l'ogive, on voit Jésus en croix entre les deux larrons. Ces malfaiteurs sont seulement fixés par des cordes à l'instrument de leur supplice. L'un est calme et résigné, l'autre a la rage dans le cœur et se livre au plus affreux désespoir.

BARRAUD.


UNIV.
OF
MICH.

PIERRES TOMBALES DU BEAUVAISIS.

PL. VI.



PIERRE TOMBALE DE SAINT ARNOULT,

qui se voit dans la chapelle du prieuré.

PIERRE TOMBALE

DE

SAINT ARNOULT,

Martyr et Ermite.

Les pierres tombales sont, pour les archéologues, des monuments d'un bien haut intérêt. En même temps, en effet, qu'elles nous font connaître des personnages qui ont occupé des postes éminents dans la société aux diverses périodes du moyen-âge, elles mettent sous nos yeux les costumes portés à chacune de ces époques par les hommes et les femmes de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les âges. Là, nous pouvons voir et étudier les vêtements sacrés du pontife et du prêtre dans leur ampleur et leur majesté primitive, la coule pauvre et modeste du religieux et de l'ermite, les brillantes armures du chevalier tout bardé de fer, la riche parure de la noble châtelaine, puis les vêtements si variés du bourgeois, du simple artisan, quelquefois même de la femme et de la fille du peuple. Là le sculpteur a souvent reproduit dans des arcades, dans des contreforts, dans des colonnes, dans des pinacles, les plus beaux motifs de l'architecture romane et de l'architecture à ogive. Des armoiries, des emblèmes, des instruments d'arts et de profession, et une multitude d'autres objets intéressants, y ont été également représentés. Ce n'est pas tout : ces légendes qui accompagnent l'image du défunt ne nous rappellent pas seulement ses titres, ses qualités, son état; que de pieuses maximes elles contiennent! que de salutaires instructions elles nous donnent! comme elles nous révèlent cette foi si pure, si vive de nos pères, cette

espérance ferme qui leur rendaient l'agonie si douce en leur faisant considérer la mort comme le terme d'un court mais pénible pèlerinage, comme l'aurore d'un jour sans nuage et sans fin. L'histoire peut enfin se compléter à l'aide de ces dalles funèbres, y lire des détails précieux sur des faits importants, y obtenir souvent des dates certaines qu'on ne saurait trouver dans des livres. On ne doit donc pas s'étonner que les sociétés savantes, et même que de simples particuliers mettent tant de soin et d'empressement à relever tous les monuments de ce genre qui existent autour d'eux, à en donner des reproductions exactes. Si riche en édifices remarquables du moyen-âge et de la renaissance, notre département ne l'est pas moins en pierres sépulcrales : on en rencontre jusque dans ses moindres hameaux. La Société Académique se propose de décrire et de faire dessiner ces pierres, ainsi que tous les autres monuments funéraires qui, heureusement en grand nombre, ont échappé chez nous au vandalisme révolutionnaire. C'est là sans doute une tâche difficile, un travail de longue haleine; mais beaucoup de membres de notre compagnie prendront, nous l'espérons, part à l'entreprise. Il en est un qui lui-même nous a résolument ouvert la voie en se procurant à grands frais la copie des pierres tombales d'Ourscamps et de toutes les anciennes églises de Noyon (1). On connaît son zèle ardent, sa science profonde, sa noble générosité; nous comptons beaucoup sur son concours. D'ailleurs, les sociétés ne meurent pas, et ce que nous entreprenons aujourd'hui, d'autres le continueront après nous. Nous ne nous bornerons pas à visiter nos églises pour connaître tous les trésors tumulaires qu'elles renferment encore, nous tâcherons de pénétrer dans tous les lieux qui, autrefois, ont été consacrés au culte, qui ont servi d'asile aux corporations religieuses. Combien n'est-il pas de ces édifices qui, affectés maintenant à des usages bien différents, conservent une partie de leur ancienne ornementation et en particulier des tombeaux plus ou moins remarquables. A tous les monuments encore existants, nous en joindrons beaucoup d'autres qui ont été détruits, mais dont on conserve le dessin. Les riches portefeuilles de Gaignières, déposés à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, nous seront pour cela d'un puissant secours. C'est par le tombeau d'un pieux personnage du nom d'Arnoult, considéré dans ce diocèse comme un saint, que nous com-

(1) M. Peigné-Delacourt, directeur de la manufacture d'Ourscamps.

mencerons cette importante galerie, tout à la fois historique et artistique. Il servira en quelque sorte de frontispice à notre œuvre.

Lorsqu'après avoir quitté la route impériale de Beauvais à Paris, à quelques centaines de mètres au-dessus de Warluis, l'on a traversé le hameau de l'Epine pour aller visiter le célèbre monument druidique de Hez, on se trouve bientôt engagé dans un frais et solitaire vallon appelé Profondeval. Aucun lieu ne fut plus propre à servir de retraite aux hommes désireux de se livrer, loin du bruit et de l'agitation du monde, à la vie contemplative, à la méditation des grandes vérités de la religion. Là tout respire le calme, tout porte au recueillement, tout remplit l'âme d'une douce et religieuse quiétude. Aussi à une époque bien reculée déjà, mais qu'on ne peut indiquer d'une manière précise (1), des ermites, conduits par l'inspiration de la grâce, vinrent-ils s'y établir. Contents de la nourriture que leur fournissaient quelques coins de terre cultivés de leurs mains, ayant pour se désaltérer l'eau pure d'une fontaine vive et limpide, ils passaient presque toute leur vie dans la prière et dans la plus intime union avec Dieu. Une petite cabane couverte de chaume leur servait d'habitation; leur lit consistait en une simple natte, et ils n'avaient pour vêtements qu'une robe grossière. Malgré leur désir de se soustraire aux regards des hommes, ils ne purent pas toujours rester inconnus : la réputation de leur sainteté se répandit assez loin, et l'on vit un grand nombre de personnes, même haut placées, venir à Profondeval comme autrefois on allait dans les déserts de la Thébaïde, pour s'éclairer des lumières de ces saints solitaires, recueillir leurs avis, s'édifier de leurs exemples et réclamer le secours de leurs prières. L'un d'entre eux, c'était Arnoult, pour changer peut-être le but des nombreuses visites qui lui étaient faites et qui blessaient sa profonde humilité, fit construire une chapelle au milieu de sa solitude, et il la consacra à la mère de Dieu. Il paraît d'ailleurs qu'il était prêtre lui-même; il avait besoin d'un petit temple où il pût célébrer les divins offices pour lui et les autres ermites qui habitaient aussi dans le vallon.

---

(1) M. Graves, dans la *Statistique du canton de Noailles*, page 123, dit que Profondeval ou Saint-Arnoult est précisément le lieu où se retirèrent les ermites qui, dans le cours du XII[e] siècle, cédèrent le lieu appelé maintenant *la Vieille-Abbaye*, sur la pente du mont César, pour y placer le premier établissement de l'abbaye de Froidmont. Nous pensons toutefois qu'il y avait là de pieux anachorètes avant cette époque. La chapelle actuelle offre tous les caractères de l'architecture du XI[e] siècle. (*Annuaire* de 1842.)

Il est probable que le sanctuaire bâti par saint Arnoult fut bien simple et en rapport avec son ermitage. Mais au XIe siècle on le remplaça par un édifice plus vaste et plus orné, et c'est cet édifice que l'on voit maintenant encore, accompagné d'une petite métairie, sur le flanc de la colline.

Dès 1255 il appartenait à l'abbaye de Froidmont, ainsi que les terres qui en dépendaient, comme le prouvent des lettres de Henri, évêque de Beauvais (1). En 1258, les religieux de Froidmont sollicitèrent auprès d'Alexandre VI des grâces spirituelles en faveur de ce saint lieu, et le pieux pontife se rendant à leurs vœux accorda quarante jours d'indulgences pour tous ceux qui le visiteraient les jours de l'Assomption et de la Nativité de Notre-Dame, à laquelle il était consacré (2). Depuis la révolution, il a servi de bergerie ou de bâtiment de décharge; mais nous avons l'espoir fondé de le voir bientôt rendu à sa destination primitive.

La chapelle de Profondeval est un édifice à chœur polygone, à longues fenêtres dépourvues d'ornements extérieurs. En dedans, celle du chevet est accompagnée de deux colonnettes à chapiteaux romans.

---

(1) L'abbaye de Froidmont n'eut jamais de *prieuré* proprement dit à Profondeval; c'est à tort que ce mot a été écrit sur la planche qui représente la pierre tombale de saint Arnoult. Quelques religieux de Froidmont s'y rendaient seulement à certains jours pour célébrer l'office divin.

(2) Voici le texte même de cette bulle conservée maintenant aux archives de la préfecture de l'Oise :

« Alexander episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui Frigidi montis cistericensis ordinis diœcesis Belvacensis salutem et apostolicam benedictionem. Licet is de cujus munere venit ut sibi à fidelibus suis digne et laudabiliter serviatur de abundantia pietatis suæ, quæ merita suplicum excedit et vota, bene servientibus multo majora retribuat quam valeant promereri; desiderantes tamen reddere Domino populum acceptabilem, fideles Christi ad eum placendum et quasi quibusdam illectivis prœmiis, indulgentiis scilicet et remissionibus invitamus ut exinde reddantur divinæ gratiæ aptiores. Cum igitur sicut lecta nobis vestra petitio continebat ad capellam Beatæ Mariæ de Profonda valle ad vestrum monasterium pertinentem Belvacensis diœcesis fidelium illa partium multitudo concurrat; nos cupientes ut iidem fideles capellam ipsam eo libentius adeant quo exinde potioribus donis senserint se refectos, omnibus verè pœnitentibus et confessis qui eamdem capellam in Assomptione et in Nativitate gloriosæ Virginis Mariæ festivitatibus cujus est insignita vocabulo, necnon et intra octavas festivitatum ipsarum annuatim venerabiliter inviserint, de omnipotentis Dei misericordia et Beatorum apostolorum Petri et Pauli apostolorum ejus autoritate confisi centum dies de injoncta sibi pœnitentia misericorditer relaxamus. — Datum viterbii XVI kalendas maï; pontificatûs nostri anno quarto. »

Entre les fenêtres s'élèvent des groupes de colonnes surmontées de chapiteaux semblables; ils soutenaient une voûte qui est entièrement détruite.

Là existe encore le tombeau de saint Arnoult. Autrefois il était placé longitudinalement à quelque distance de la porte. On l'a depuis peu transporté, avec les précieux ossements qu'il recouvre, au fond du sanctuaire, pour l'isoler en quelque sorte du reste de la grange et lui conserver, autant que possible, un abri convenable.

Ce tombeau, fort curieux, consiste en une pierre tumulaire supportée par quatre autres dalles posées de champ. Il ressemble ainsi à un coffre ou à un autel ayant la forme d'un parallélipipède. Sa hauteur est de 1 mètre environ, sa longueur de 2 mètres 27 cent., et sa largeur de 83 centimètres.

Chacun des deux supports latéraux est percé de trois trous circulaires; une ouverture semblable est pratiquée dans les dalles des extrémités.

La pierre tombale, planche VI, offre en creux, sous une arcade trilobée, l'image du saint. Il est vêtu d habits sacerdotaux : d'une aube enrichie à sa partie inférieure de parements figurant des losanges, d'une étole frangée fort étroite, d'un manipule également garni de franges, d'une ample chasuble dont le collet est recouvert par une bande chargée de quatrefeuilles. Des deux mains il tient contre sa poitrine un calice à pied plat et à coupe hémisphérique. Une étroite couronne de cheveux environne sa tête au-dessus des oreilles; le reste en est absolument nu.

L'arcade sous laquelle est placé le vénérable ermite est surmontée d'un fronton triangulaire que couronne un large bouquet et dont les rampants sont couverts de feuilles recourbées. Il repose sur deux contreforts ornés d'arcatures et surmontés de clochetons. De légères colonnes à chapiteaux, ornées de crochets et de feuilles découpées, supportent l'arcade elle-même. Sur les bords de la pierre on lit : HIC IACET SANCTVS ARNULPHVS MARTIR ET HEREMITA FONDATOR ISTIVS CAPELLÆ.

L'ornementation de la pierre et la forme des lettres qui y sont gravées accusent évidemment le XIVe siècle. Cette pierre est donc de deux siècles postérieure à la chapelle. Quant aux supports, si l'on s'en tient à la description de Louvet qui écrivait en 1631, il faudrait leur assigner une date bien moderne. Il nous dit en effet que la tombe du saint était

soutenue par quatre petits piliers (1); mais ne sont-ce pas les dalles qu'il désigne de la sorte?

Quoi qu'il en soit, les pélerins qui venaient avant 1793 à la chapelle de Profondeval pour invoquer saint Arnoult et obtenir, par son intercession, la guérison de la fièvre, se croyaient obligés de passer par tous les trous de ces dalles, à trois fois différentes et dans un ordre déterminé; puis ils se rendaient à la fontaine, qui se trouve à cinq cents pas environ de la chapelle, pour y boire une tasse d'eau. Cela s'est pratiqué depuis lors et se pratique peut-être encore maintenant, malgré la destination nouvelle à laquelle l'édifice est affecté.

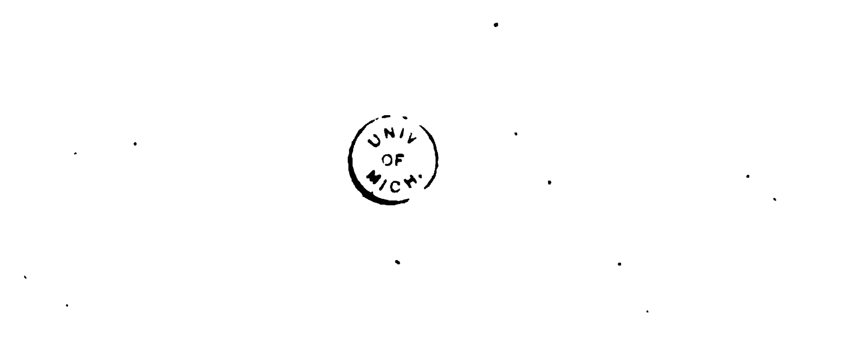
D'après les renseignements qui nous ont été donnés il y a une dizaine d'années par M. le curé de Warluis, c'est le 18 juillet que les religieux de Froidmont se rendaient à Profondeval pour y célébrer un office solennel; mais Louvet et M. Graves indiquent le 24 octobre comme étant le jour de la principale fête de la chapelle. « Ce jour, ajoute le savant auteur de la statistique du canton de Noailles, avait lieu un grand pélerinage: on portait en procession une statue en cuivre de saint Arnoult, et la tradition vulgaire prétendait que si l'on eût voulu la porter au-delà de la fontaine, elle serait devenue si lourde qu'on n'aurait pu y parvenir. » La statue en cuivre appartient maintenant à un des membres de la famille de Merlemont.

Louvet ne nous parle pas d'une manière bien précise de l'objet de la solennité. « Les religieux, nous dit-il, sont tenus de célébrer le divin service en la chapelle de ladite maison par chacun an, le 24 octobre, jour de la dédicace d'icelle ou du martyre de saint Arnoult. » On n'a pu en savoir davantage des vieillards de Warluis qui avant 93 avaient assisté aux offices célébrés à Profondeval.

BARRAUD.

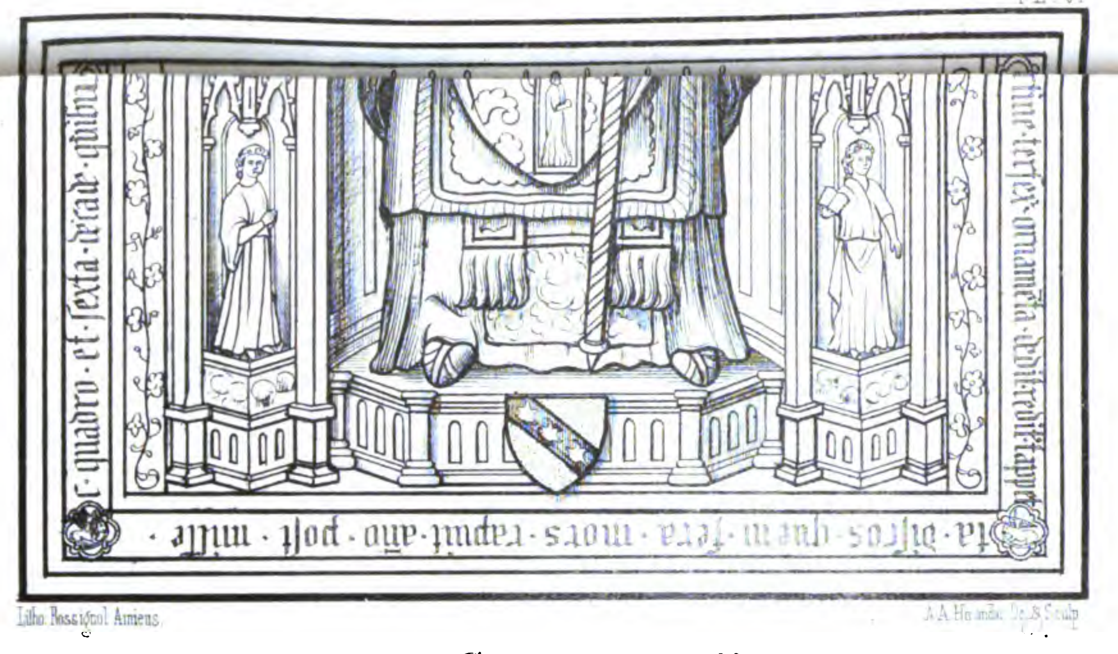
---

(1) *Histoire et Antiquités du Beauvaisis*, tome I, pages 107 et 579.


UNIV
OF
MICH.

PIERRES TOMBALES DU BEAUVAISIS.

PL. V.



Litho. Rossignol Amiens.

A.A. Hermand Del. & Sculp.

TOMBEAU DE GUILLAUME DE HELLANDE.

d'après un dessin qui se [illegible]

conservés à la [illegible]

TOMBE

DE

GUILLAUME DE HELLANDE,

soixante-dix-huitième Evêque de Beauvais.



Avant le milieu du xviii[e] siècle, le chœur de la cathédrale de Beauvais contenait une multitude de tombes, d'une grande valeur pour la forme comme pour la matière, et en même temps d'un très-haut intérêt au point de vue de l'histoire. Presque tous les évêques de Beauvais, à partir de Renaud de Nanteuil, décédé en 1283, avaient été inhumés dans cette enceinte où, pendant leur vie, ils avaient exercé les fonctions de leur auguste ministère ; et sur leur dépouille vénérée, on s'était empressé, immédiatement après leur mort, de placer un monument en rapport avec leur grande richesse, l'illustration de leur famille, leur haute dignité ecclésiastique et civile. Là, les artistes les plus distingués de chaque règne, depuis celui de Philippe-le-Hardi, avaient déposé des œuvres remarquables pour les temps où ils vivaient. La cathédrale de Beauvais était devenue ainsi non-seulement une riche nécropole, un lieu sacré d'inhumations rappelant le souvenir des puissants chefs du diocèse. C'était encore un important musée où l'archéologue pouvait venir constater l'état des arts et même des lettres aux différentes époques du moyen-âge, où le sculpteur et le peintre avaient d'utiles études à faire, où l'historien devait trouver de précieux renseignements.

Mais voilà que tout-à-coup, cédant à une mode, disons mieux, à une manie, à une aberration qui depuis plusieurs années déjà en-

traînaient les hommes les plus sérieux, le clergé de la cathédrale se met à faire, de gaîté de cœur, le sacrifice de ces monuments, à les rejeter même comme indignes d'occuper une place dans cette église. Maintenant, par un entraînement tout opposé, on détruit de véritables chefs-d'œuvre produits sous le règne brillant de Louis XIV, on renverse de fort belles constructions, de délicates sculptures exécutées dans les derniers siècles du moyen-âge pour mettre à la place du pur XIIIe siècle, ou ce que l'on veut bien appeler de la sorte. Cela est évidemment tout aussi peu réfléchi, tout aussi peu raisonnable, pour ne pas dire plus. Conservons ce que le XIIIe siècle nous a laissé. Suivons dans la réparation *nécessaire* d'un édifice de cette époque le style dans lequel il a été construit, mais ne détruisons pas des additions faites dans des temps postérieurs, lorsqu'elles ont aussi leur mérite ; ne changeons pas toute une ornementation conçue avec goût, exécutée avec talent, si elle ne dépare pas absolument le monument. Gardons-nous de briser ou de reléguer dans un Musée une statue digne des beaux temps d'Athènes et de Rome pour placer sur son piédestal quelque chose de semblable à ce qu'ont fait dans les temps antiques les Egyptiens, à ce que font maintenant les Chinois.

C'était donc vers 1750 ; le chapitre de Beauvais, d'accord avec M. de Gesvres, son évêque, prend la résolution de changer l'ancienne ornementation du chœur et de l'habiller à la Louis XV. Il fait venir un sculpteur distingué, un sculpteur du roi, Nicolas-Sébastien Adam, et le charge de dresser des plans pour la réalisation de cette idée. D'après le projet d'Adam, non seulement disparaissait l'autel principal qui était en pierre et enrichi de sculptures, mais on devait renverser celui de Notre-Dame de la Paix, rappelant les pieuses libéralités de Louis XI, et un autre monument élevé en l'honneur de Sainte-Anne, parallèlement à l'autel de la Paix, de l'autre côté du sanctuaire. Il fallait encore faire un carrelage tout neuf, en marbre bien entendu comme le nouvel autel, et imitant plus ou moins la marqueterie de Boule. Avec cette espèce de mosaïque ne pouvaient plus subsister ni les dalles tumulaires faisant partie de l'ancien pavé, ni les autres tombes ou mausolées qui le couvraient. En compensation, l'on proposait, pour remplacer les sépultures des évêques, de pratiquer une double fosse longitudinale, à droite et à gauche du sanctuaire, et d'y déposer les restes de tous ces prélats. Une inscription indiquant leurs noms, leurs dignités, l'année de leur sacre et celle de leur mort, devait être gravée au-dessus de la place qui leur serait assignée, sur des

plaques de marbre, ovales, faisant elles-mêmes partie de la mosaïque (1). Tout cela fut, nous ne dirons pas accepté, mais vivement approuvé, et le sculpteur reçut des éloges on ne peut plus pompeux pour le bon goût et la richesse d'imagination dont il faisait preuve. Ce qui est pis, c'est que l'on exécuta tout cela (2). Si l'on perdait ainsi bien des richesses archéologiques, on pouvait, d'un autre côté, se flatter d'avoir dans le sanctuaire bien du marbre, soit en réalité, soit en peinture, et de posséder surtout une fort belle statue en *plâtre*. Cette image, qui maintenant encore se dresse au-dessus de l'autel, au fond du sanctuaire, quoique faite de main de maître, nous n'en disconvenons pas, peut tout aussi bien représenter un personnage mythologique que la Vierge Marie. Aussi, lorsque la cathédrale de Beauvais devint, pendant des jours de démence, le temple d'un culte absurde, fut-il facile de la conserver sur sa base en lui donnant le nom de la déesse Raison et la coiffant d'un bonnet rouge.

Heureusement que les tombes de nos évêques, avant d'être bannies du sanctuaire et de l'église, avaient été dessinées par Gaignières. Nous pouvons les retrouver toutes dans le portefeuille de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford. Quoique peu corrects et faits à une époque où l'on ne savait guere reproduire le style du moyen-âge, ces dessins peuvent cependant nous donner une idée assez exacte des monuments qu'ils représentent, et nous sommes heureux de pouvoir en enrichir nos Mémoires.

La tombe que nous offrons aujourd'hui, planche V, est celle de Guillaume de Hellande, 78e évêque de Beauvais, qui légua à la cathédrale les curieuses tapisseries dont nous avons précédemment donné la description (3). Cette tombe a été lithographiée d'après une copie du dessin de Gaignières, que M. Mathon, notre zélé collègue, a bien

---

(1) Voir le *Bulletin de la Commission Archéologique du diocèse de Beauvais*, tome I, page 37.

(2) La première délibération assez formelle que prit le chapitre à ce sujet est de 1748. Le marché avec le sculpteur ne fut néanmoins signé qu'en 1755. Ce marché est textuellement transcrit dans un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Beauvais, qui contient les actes de l'épiscopat du cardinal de Gesvres, deuxième volume, année 1755. On achevait les travaux en 1757. Dès l'année 1739, les anciennes cloisons qui fermaient les arcades du sanctuaire avaient été remplacées par les grilles actuelles, et, à cette époque, on avait déjà enlevé les tombes de Roger de Champagne et de Philippe de Dreux.

(3) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, tome II, page 167.

voulu faire tirer, à ses propres frais, par un habile dessinateur d'Oxford.

Guillaume de Hellande est représenté en relief dans une niche élégante qu'accompagnent deux contreforts ornés de statuettes et d'arcades.

Le prélat, revêtu d'une aube parée, d'une étole étroite, d'une longue dalmatique et d'une ample chasuble enrichie de broderies, a les mains jointes. Sa tête est couverte d'une mitre chargée de perles dont les longs fanons retombent sur ses épaules. Il retient du bras gauche sa crosse contre sa poitrine. Sur le socle qui le supporte sont gravées les armes de la maison de Hellande : *d'argent à la bande de gueules, chargé de six fers de hache d'or*. Les mêmes armes, écartelées de celles de Montmorency-Beaussault, chargées en cœur de l'écu de Clermont de Nesle, ont été placées près du bord droit, et à gauche se voient celles de l'évêché de Beauvais.

L'inscription qui encadre la tombe, et dont le style plaisait fort peu à Hermant (1), est ainsi conçue :

G. de Hellande hic est meriti cui concio prodest,
Belloacensis apex fuit, añis hictine ter sex;
Ornamẽta dedit, redit' tappetta. discos,
Quem fera mors rapuit ãno post mille c. quadro
Et sexta decade quibus unam tu superadde,
Aprilis ternâ. Fœlix micet ede supernâ.

BARRAUD.

(1) Hermant. *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais et du Beauvaisis*, livre x, chapitre v, tome III, page 1411 *bis*.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

ÉTUDE BOTANIQUE

SUR

LE LAIT, LE BEURRE ET LE FROMAGE.

Le lait est le plus admirable aliment que la chimie la plus perfectionnée pourrait inventer; l'analyse, en effet, découvre dans le lait une substance animalisée (caseum dissous ou suspendu), une matière grasse (beurre), de la lactine, de l'acide lactique, des lactates alcalins, des sels à base d'ammoniaque, des phosphates à base de magnésie, de chaux, de soude, de fer, tous principes utiles comme éléments réparateurs de l'économie animale. Aussi n'est-il pas étonnant que tant d'auteurs aient écrit sur le lait, que tant de chimistes l'aient soumis à leurs analyses. Pour nous, notre intention est d'en faire une simple étude botanique.

Ce liquide, sécrété par les glandes propres aux femelles des mammifères, est de toutes les substances animales celle qui a le plus de rapport avec le règne végétal. Il conserve une portion des qualités des plantes dont l'animal s'est nourri. Cette influence des végétaux s'exerce tantôt sur la partie butyreuse, tantôt sur la partie caséeuse, d'où suit cette loi remarquable et importante pour le cultivateur, qu'en variant les aliments des vaches laitières *on peut facilement obtenir diverses qualités de lait suivant les goûts et les besoins*.

Si l'on soumet le lait à la distillation au bain-marie on en tire à peu près un sixième en pesanteur d'une liqueur limpide, conservant

l'odeur qui est particulière au lait et contenant une matière animale susceptible de pourriture. Cette substance trouble peu à peu la couleur du lait, rend le produit visqueux et entre en corruption plus ou moins rapide, suivant la nature des végétaux qui ont alimenté les animaux. Cette influence des aliments doit d'autant moins étonner, que chacun connait les variations qui s'opèrent dans la qualité et la quantité du lait, suivant les espèces, les races, les individus d'une même race ou d'une même espèce; dans le même individu, selon le régime alimentaire, la localité, son état physique ou moral, ses émotions plus ou moins violentes, ses passions (le rut qui lui communique plus d'odeur), les saisons, le passage brusque du vert à la nourriture sèche, les soins de propreté donnés à l'animal avant et après la parturition, son pelage plus ou moins foncé, l'époque de la traite, les variations de la température, l'exposition à l'air, l'électricité atmosphérique, etc. Toutes ces circonstances et d'autres encore modifient la nature du lait, l'augmentent ou arrêtent sa sécrétion.

Cette susceptibilité si grande est due probablement à la multiplicité des éléments qui concourent à former ce liquide dont les êtres animés ne pourraient se passer, et qui donnent lieu à une infinité de réactions et de combinaisons nouvelles.

Les modifications du lait sous l'influence des plantes sont de différents ordres : elles altèrent sa saveur, sa couleur, son odeur, sa consistance, ses propriétés, sa qualité, sa quantité. Nous allons passer en revue chacune de ces altérations, en faisant observer, au préalable, que la même plante peut modifier le lait diversement et entrer ainsi dans plusieurs catégories.

§ I. MODIFICATIONS DE SAVEUR.

Le goût *repoussant*, *nauséabond*, est donné au lait par la germandrée aquatique (*teucrium scordium*), la sauge des bois (*teucrium scorodonia*) et la toque (*scutellaria aquatica*). L'huile volatile et le principe gommo-résineux amer, qui résident dans ces plantes, infectent le lait des vaches qui s'en nourrissent même en petite quantité. L'herbe aux cuillers (*cochlearia officinalis*) que les bestiaux dévorent avec avidité donne également au lait une odeur détestable.

Le goût *d'urine*, *nauséeux*, affecte le lait quand les vaches ont mangé par hasard les feuilles des sureaux (*sambucus nigra*, *racemosa*, *laciniata*), ce qui n'arrive, du reste, que rarement, car les bestiaux

s'éloignent de ces arbrisseaux, parce qu'ils sont rebutés par l'odeur infecte de leurs feuilles.

Le goût de *marée*, fort désagréable pour les personnes qui n'y sont pas habituées, est fourni par les varechs que l'on donne dans le Nord pour nourriture, pendant l'été, aux bestiaux, ou que l'on mêle avec leur fourrage; ce sont surtout les *fucus vesiculosus, palmatus*, et quelques autres du groupe des floridées.

Le goût *acide* provient ordinairement des jeunes pousses et des feuilles de la vigne (*vitis vinifera*). Cette acidité plaît assez au palais des fins gourmets. Le thésion (*thesium humifusum*) produit le même effet sur le lait des brebis.

Le goût *âcre, styptique*, desséchant les papilles linguales, est fourni par les euphorbiacées, que l'on appelle vulgairement *tithymales*. Le lait des animaux, qui en ont malheureusement mangé, est très-âcre, un peu nauséeux et produit dans la bouche cette saveur chaude et piquante, à l'orifice de la gorge cette constriction que l'on éprouve en mordant une feuille de gouet (*arum maculatum*). Cette âcreté est due au suc laiteux ou gomme-résine qui remplit les vaisseaux de ces plantes. La germandrée maritime (*teucrium marum*) communique au lait une saveur âcre, chaude, qui excite à l'éternuement.

Le goût *fade* est dû à la prêle fluviatile (*equisetum fluviatile*), à la prêle du limon (*E. limosum*), bien que les bestiaux et principalement les vaches aiment beaucoup à brouter cette dernière plante. Le suc mucilagineux contenu dans la laitue (*lactuca sativa*) perd le principe amer qui l'anime faiblement en passant dans le lait et le rend fade et aqueux.

Le goût *rance* ou de *renfermé* vient des pailles d'avoine, d'orge et de seigle qu'on a données en trop grande abondance aux bestiaux sans les mélanger assez avec la nourriture fraîche. En thèse générale, le *passage brusque du vert à la* NOURRITURE SÈCHE *occasionne cet effet.*

Le goût *amer* se fait remarquer dans le lait des vaches et des chèvres nourries avec les fruits du marronnier d'Inde (*æsculus hippocastanum*); à l'amertume extrême se joignent une âpreté repoussante et une grande stypticité. Souvent la saveur amère du lait est accompagnée d'un sentiment douloureux de brûlure; dans ce cas, les bestiaux ont brouté (ce qu'ils font sans être incommodés) la petite ciguë (*æthusa cynapium*). Le même effet est produit par les fleurs du châtaignier (*fagus castanea*), par celles du chardon (*carduus nutans*). Les feuilles d'artichauts (*cynara scolymus*) communiquent au lait une légère

amertume, bien que les vaches aiment ce fourrage. L'huile volatile âcre, renfermée dans l'absinthe (*artemisia absinthium*), passe dans le lait et lui donne une saveur aromatique, amère, un peu piquante. Les laitrons (*sonchus oleraceus*, *arvensis*) abondent en sucs laiteux, amers, assez semblables à celui de la chicorée sauvage. Ces plantes plaisent beaucoup aux vaches, mais elles communiquent leur amertume au lait. C'est surtout le laitron des Alpes (*S. Alpinus*) qui jouit de cette propriété. Il en est de même des *feuilles des arbres à l'arrière-saison*.

Le goût *vireux* doit être attribué aux feuilles de l'hièble (*sambucus ebulus*) que les bestiaux, d'ailleurs, ne broutent qu'avec peine.

Le goût *alliacé* est un des plus communs que possède le lait. En général, il doit son origine aux plantes de la famille des *crucifères*, des *liliacées*, des *labiées*. Les *germandrées*, la *toque* appartiennent à cette dernière famille. Le porreau (*allium porum*), l'ail commun (*A. sativum*), l'ognon (*A. cepa*) contiennent une huile volatile âcre, blanche, du soufre, de l'acide phosphorique, etc., et c'est cette combinaison chimique qui donne au lait la saveur alliacée. Un fait semblable a été souvent observé avec *l'allium ursinum* que l'on rencontre assez souvent le long de la lisière de la forêt de Hez. Il en est de même des cosses de pois verts (*pisum sativum*); la quantité de lait augmente en même temps, mais aux dépens de la qualité.

Le goût *désagréable* provient soit des fanes de pommes de terre (*solanum tuberosum*) qui augmentent la sécrétion du lait, soit de l'alliaire (*hesperis alliaria*), soit de la moutarde sauvage (*sinapis arvensis*) dont les vaches, du reste, sont peu avides, soit enfin des différentes variétés de chou, navet, rave, roquette (*brassica oleracea*, *napus*, *rapa, eruca, turneps, rutabaga*). La saveur désagréable doit être attribuée surtout au soufre contenu dans toutes les plantes de la famille des crucifères, aux tubercules de la ficaire (*ficaria ranunculoides*), aux feuilles fraîches de frêne (*fraxinus ornus*) qui peuvent, en outre, occasionner aux bestiaux une violente inflammation appelée *mal de jet de bois*. La fleur du souci des jardins (*calendula officinalis*) que l'on ajoute souvent au lait pour le colorer lui donne un goût analogue.

Le goût *sucré, doux* se produit quand l'alimentation des bêtes laitières a pour base les feuilles de maïs (*zea maïs*) vertes ou sèches. En macérant les feuilles avec un peu d'eau bouillante et une pincée de sel pour les donner ensuite aux vaches, le lait acquiert un goût *exquis*.

Le goût *agréable* a pour origine soit le sainfoin (*hedysarum onobrychis et coronarium*), soit la salicaire (*lythrum salicaria*). Le goût aromatique est donné par beaucoup de labiées dont les huiles essentielles aromatisent le lait : c'est surtout le thym (*thymus serpillum*) qui produit cet effet. Pour le lait des brebis, ce goût lui est fourni par la lavande (*lavandula spica*), les feuilles d'anis (*pimpinella anisum*), le cerfeuil (*scandix cerefolium*), le céleri (*apium graveolens dulce*).

Le goût *fin* est dû au lotier corniculé (*lotus corniculatus*), velu (*L. villosus*), à feuilles tenues (*L. tenuifolius*), maritime (*L. maritimus*). Leur amertume agréable, leur odeur aromatique les font rechercher par les animaux. C'est un fourrage abondant, aussi nutritif vert que sec.

§ II. MODIFICATIONS DE COULEUR.

Le lait paraît *rouge* quand les bestiaux ont brouté les plantes de famille des *rubiacées* à racines rouges et particulièrement la garance (*rubia tinctorum*) dont le principe colorant (*alizarine*) passe dans le lait. Les feuilles n'en sont pas moins un bon fourrage, car la bonté du liquide n'est pas altérée. Il en est de même des *gaillets* (*galium verum, rubioïdes, boreale*). Le figuier d'Inde (*cactus opuntia*) jouit des mêmes propriétés. Les raquettes inférieures et les branches gourmandes que l'on émonde et que l'on jette aux bestiaux en Sicile colorent le lait en rouge. L'herbe à l'esquinancie (*asperula cynanchica*) non-seulement colore le lait en rouge, mais elle participe encore à la propriété de la garance de teindre en cette couleur les os des animaux lorsqu'on la mêle à leur nourriture. La couleur rouge est quelquefois produite, selon quelques cultivateurs, sous l'influence de la prêle des marais (*equisetum palustre.*) Ne serait-ce pas alors une déchirure intérieure du pis de la vache qui, en faisant couler quelques gouttes de sang, donnerait au lait cette apparence rougeâtre?

Le lait ne passe au *bleu indigo*, avec des plantes qui contiennent un principe tinctorial bleu, que sous l'influence d'un état particulier pathologique des vaches. Les plantes indigofères pour le lait sont : l'esparcette, la buglose ou orcanette (*anchusa officinalis*), la prêle des champs (*equisetum arvense*), les deux mercuriales (*mercurialis annua et perennis*), la renouée des oiseaux (*polygonum aviculare*), le sarrazin (*P. fagopyrum.*) Cette altération se remarque surtout quand les vaches

ont pâturé sur des champs déjà moissonnés, alors que l'herbe est dure et coriace et que le régime alimentaire n'a pas été bien réglé. La couleur bleue se manifeste avec les plantes que nous venons de citer, au moment de la mulsion : quelquefois le lait bleuit vingt-quatre heures après la traite. Quelle en est la cause ?..... *Adhuc sub judice lis est.*

Le lait bleu n'a aucune action fâcheuse sur l'économie animale : son usage n'occasionne aucun dérangement de santé, mais il est désagréable et généralement rejeté : le plus ordinairement, il est difficile de savoir quand il se présente dans une ferme, parce qu'on cache avec soin son apparition, qui est regardée comme un événement fâcheux. On l'attribue le plus souvent à un sortilége. On avait cru pendant longtemps que la scorpione (*myosotis*) occasionnait cette couleur : des vaches nourries avec cette plante ont présenté un résultat opposé ; il résulte de nombreuses expériences que le lait ne prend pas de couleur bleue quand on nourrit les vaches avec des plantes qui contiennent des matières colorantes bleues. On peut citer comme exemple le pastel (*isatis tinctoria*), qui fournit la plus belle des substances colorantes, *l'indigo*, et qui ne donne aucune couleur au lait des vaches auxquelles on l'a administré. La plupart de ceux qui ont observé avec soin les circonstances dans lesquelles se produit le lait bleu, se sont fait une idée assez juste de ce genre d'action. Ils regardent comme la cause de ce singulier effet l'état dur et coriace des pâturages occasionnés par l'aridité du sol ou par la sécheresse, et surtout l'influence de la vesce, du trèfle et principalement des plantes légumineuses. Les crucifères semblent, au contraire, prévenir ce phénomène et même y remédier.

Le lait jaune est dû au souci des marais (*caltha palustris*), au safran (*crocus sativus*) que les bestiaux aiment avec passion, au point qu'on ne peut les en écarter que par de bonnes haies ou des fossés. Le lait a, en même temps, un goût désagréable dû à un principe éthéré très-subtil et à une matière gommo-résineuse. Il arrive quelquefois que les mucosités salivaires de la vache sont teintes en jaune, et que le lait participe à cet état pathologique. Dans ce cas, c'est le safran qui en est la cause ; il fournit à l'analyse de l'albumine, de la gomme, une huile volatile et un principe colorant qui teint la salive en jaune. Jusqu'ici je n'ai parlé que de la coloration en bleu ou en jaune, qui se produit sous l'influence d'un état maladif de l'animal. Chez les animaux *sains*, cette coloration est due, au contraire, à la présence d'infusoires que Fuchs a nommés *vibrio cyanogenus* pour le lait bleu, et *vibrio xantogenus* pour le lait jaune. Ces animalcules paraissent être

incolores, et, suivant l'espèce, peuvent bleuir ou jaunir le lait avec lequel on les met en contact; ils peuvent se multiplier et se conserver pendant longtemps dans une infusion de guimauve (*althœa officinalis*).

Au XVIe siècle, le paysan qui voyait le lait de sa vache bleuir croyait que les sorciers ou de méchantes gens lui avaient jeté un sort. Il est parfaitement prouvé maintenant qu'aucun maléfice ne donne naissance au lait bleu, et que ce produit fantastique des prétendus sorciers ne sent nullement le fagot.

§. III. MODIFICATIONS D'ODEUR.

L'odeur *aromatique* rappelle, en général, celle de la plante dont la vache s'est nourrie. Ainsi les laitières, dont l'alimentation a pour base la carotte *(daucus carotta)*, donnent un lait qui sent cette plante. Le chimiste Péligot a retiré, du lait d'une ânessse nourrie de carottes pendant un mois, un résidu orangé exhalant l'odeur de cette racine. Ce résidu est toujours riche en acide pectique et en *carottine*. Les *labiées* et les *ombellifères* (cerfeuil, céleri, etc.) communiquent au lait leur odeur particulière due aux essences renfermées dans presque toutes leurs parties.

L'odeur *désagréable*, comme la saveur analogue, provient des plantes de la famille des crucifères ou du passage brusque du vert à la nourriture sèche.

L'odeur *alliacée* est donnée par les plantes à odeur d'ail de la famille des *liliacées* et de celle des crucifères, que nous avons citées plus haut. Mais la germandrée aquatique, la sauge des bois, la toque, l'alliaire, l'herbe aux cuillers, le téraspic à odeur d'ail (*thlaspi alliaceum*) communiquent particulièrement cette odeur, que l'on remarque encore assez souvent dans le lait des vaches nourries dans les marais tourbeux.

L'odeur *camphrée* se reconnaît principalement sous le régime de la germandrée maritime, de l'ivette (*teucrium iva*). Cette odeur, forte, résineuse, aromatique, a pour base une huile volatile et un principe extractif amer, dont l'action, sur l'économie du genre humain, est tonique et excitante.

L'odeur *musquée* appartient surtout à la petite ivette *(teucrium chamœpitys)*. L'ivette fournit à l'analyse une huile volatile, un extrait aqueux ou amer, un extrait alcoolique un peu âcre. Aussi le lait a-t-il, dans ce cas, une qualité balsamique qui excite particulièrement l'organe digestif et accroît son énergie.

§. IV. MODIFICATIONS DE CONSISTANCE.

La *coagulation* a lieu principalement sous l'influence des ***plantes acides***, qui séparent plus ou moins rapidement le *caseum* du *serum*. Parmentier et Deyeux ont prouvé, par plusieurs expériences, que le caille-lait jaune ne faisait point cailler le lait, comme on le croit généralement. Ont-ils fait leurs essais sur la plante sèche ou sur la plante fraîche? Je l'ignore; cependant le fait est important à constater, car si la plante, par elle-même, n'est pas acide, il est vrai aussi que les fleurs ont des nectaires remplis d'une sorte de miel qui s'aigrit par une dessication lente, et passe à l'état d'acide acétique. Dans ce cas, le caille-lait doit cailler le lait et peut justifier la propriété qui lui est attribuée depuis des siècles. Les fleurs d'artichaut forment peut-être la meilleure présure : dans tous les cas, elles ne communiquent au fromage aucun mauvais goût. Les fleurs des chardons partagent cette propriété avec l'artichaut.

L'écorce de chêne (*quercus*) produit le même effet par suite du principe acide et astringent qu'il renferme.

Le lait non *coagulable* est fourni par les vaches qui ont été nourries de cosses de pois verts ou qui ont brouté une des différentes variétés de menthes; d'ailleurs, les bestiaux ne touchent à cette dernière plante qu'autant qu'ils sont poussés par la faim.

Le lait *filant* vient surtout de la grassette (*pinguicula vulgaris*), dont la propriété est de faire cailler le lait sans en séparer la sérosité, et de lui donner plus de consistance. Ajoutons en passant que le suc de ses feuilles guérit les gerçures du pis des vaches. La lapsane (*lapsana vulgaris*) et les feuilles du nerprun purgatif (*rhamnus catharticus*) jouissent de la même propriété, mais à un moindre degré. Les brebis seules mangent le nerprun; les vaches s'en éloignent, rebutées par l'odeur et la saveur repoussantes de cet arbrisseau.

Les plantes qui rendent le lait *plus épais, plus gras, plus crémeux*, sont : le marronnier d'Inde, la pomme de terre, l'avoine, surtout l'avoine courte et celle des prés (*Avena brevis et pratensis*), toutes les véroniques et surtout la véronique mouron (*veronica anagallis*), le thé d'Europe (*V. officinalis*), la véronique à trois feuilles (*V. triphyllos*), les betteraves, feuilles et racines, principalement la variété appelée *racine de disette* (*beta vulgaris.var.sylvestris*), l'ortie dioïque (*urtica dioïca*) mélangée avec de la paille ou l'infusion d'ortie dans l'eau

chaude pendant vingt-quatre heures, le lichen d'Islande (*physcia Islandica*), la fane du panais (*pastinaca sativa*).

Les herbes des fonds humides rendent, en général, le lait plus *aqueux* et plus fade.

§. V. MODIFICATIONS DE PROPRIÉTÉS.

Le lait est *purgatif* quand les bêtes laitières ont brouté les feuilles du nerprun purgatif, les euphorbes ou tithymales, l'herbe à pauvre homme (*gratiola officinalis*). Cette dernière plante fait en outre maigrir les bestiaux quand, par hasard, elle se trouve mélangée avec leur foin et elle leur occasionne de dangereux vomissements.

Le lait, au contraire, est *tonique* avec les plantes aromatiques ou provenant des hauts pâturages. On peut particulièrement citer comme jouissant à un très-haut degré de cette propriété le polygala commun (*polygala vulgaris*), qui contient un extrait aqueux et un extrait résineux amers, et le troëne (*ligustrum vulgare*), dont les jeunes pousses sont très-astringentes.

§. VI. MODIFICATIONS DE QUANTITÉ ET DE QUALITÉ.

Les plantes *anti-laiteuses* sont particulièrement : les prêles qui appartiennent à la famille des équisétacées, à l'exception de l'*equisetum limosum*, la pervenche (*vinca minor*). (Ajoutons en passant que les feuilles de cette plante, jetées dans un tonneau de vin trouble, le clarifient en moins de quinze jours.) Quelques auteurs ont cherché à réhabiliter la pervenche, mais je puis affirmer que cette apocynée fait diminuer considérablement la sécrétion du lait ; il faut rejeter aussi les laiches (*carex vulpina, muricata, acuta, glauca, cyperoïdes, depauperata*) ; le fourrage qu'elles fournissent est dur et vaut d'autant moins qu'il est fauché plus tard après la floraison qui a lieu de bonne heure au printemps ; appartiennent encore à la même catégorie les souchets (*cyperi*) et les joncs (*junci*), à l'exception du jonc à crapaud et du jonc de Bothnie (*juncus bufonius et Bothnicus*) que les animaux recherchent avec avidité. Au dire de Sprengel, vert ou sec, il exhale toujours une odeur fort agréable qui provient probablement d'une huile éthérée particulière. D'après l'analyse de Sprengel, 100,000 parties de cette plante remarquable fauchée en juillet, séchée à 25 degrés Réaumur, contenaient 28,700 parties extractiles par l'eau portée à 40 degrés Réau-

mur, 12,400 parties extractiles; par la potasse très-étendue d'eau, 26,600 de fibre ligneuse, 1,840 d'eau. C'est vraiment une bonne fortune que de posséder de ces deux espèces de joncs dans un pâturage, car les animaux s'en trouvent parfaitement bien; mais ils ne se plaisent que dans les terres riches en sel commun. La grande quantité de ce sel que contient le jonc de Bothnie est ce qui le fait rechercher avec tant d'avidité par les bestiaux, et le rend si favorable à leur santé.

Il arrive quelquefois que les vaches, même en bonne santé et recevant une quantité suffisante de bons fourrages, donnent cependant moins de lait que de coutume. Le journal *La Vie des Champs* a conseillé le moyen suivant de faire cesser ce phénomène subit et inexplicable : donnez à la vache, le matin à jeun, 3 onces de semence pulvérisée d'aneth fenouil *(anethum fœniculum)*, et autant de semence d'aneth odorant *(A. graveolens)*, mêlée à un demi-litre d'eau tiède ou de lait. On peut aussi lui faire prendre ce médicament avec quelques poignées de fourrage mouillé. Si au bout de quarante-huit heures la production du lait n'a pas augmenté, on réitère la dose.

Les plantes *lactifères-améliorantes* qui augmentent l'abondance du lait dans les bestiaux qui s'en nourrissent, sont en première ligne celles de la famille des légumineuses. Les gesses *(lathyri)*, fanes ou gousses, surtout les *(lathyrus sativus, cicera, aphaca, tuberosus, pratensis, sylvestris, latifolius, palustris)* forment un fourrage très recherché des animaux herbivores. Le *L. tuberosus* contient de la fécule, du sucre, une matière glutineuse, c'est-à-dire, les mêmes éléments que le froment.

L'ajonc *(ulex europœus)*, cultivé comme fourrage, est très-délicat et très-nourrissant, et peut durer huit ou dix années. Il faut le broyer avec des pilons pour en émousser les aiguillons; cependant il ne faut pas les écraser trop complètement, car si la plante est trop broyée, les animaux ne la mangent pas.

Les vesces sont extrêmement favorables aux vaches et aux brebis laitières; elles augmentent et la quantité et la qualité du lait : On peut choisir entre les *(vicia sativa, sepium, dumetorum, lutea, pisiformis)*; la *V. cracca* doit être la meilleure, car elle contient moins d'eau que ses congénères.

La farine des lentilles, et principalement l'ers ervilier *(ervum ervilia)*, mêlée avec du son, augmente considérablement le lait des vaches; mais donnée en graines cette plante est quelquefois dangereuse.

Les trèfles sont au premier rang des plantes lactifères : nous pouvons mentionner en première ligne le trèfle blanc *(trifolium repens)*, celui des prés *(T. pratense)*, le T. rouge *(T. rubens)*. Qui ne sait, d'ailleurs, que le trèfle blanc est l'élément principal des riches prairies de la Lombardie, dont les laitières ont une sécrétion de lait très-abondante ? Plus le trèfle est jeune, plus il favorise la sécrétion du lait chez les vaches laitières et chez les brebis. On prétend même que les agneaux des brebis en éprouvent une heureuse influence en naissant plus beaux.

Le trèfle d'argau ou trifolium pratense, amélioré par la culture, produit plus de lait que le trèfle rouge. Des essais ont été faits en Suisse, dans le courant de l'année 1856, et ont prouvé l'avantage de cette variété.

Le trèfle vert en fleurs provenant d'un sol argileux donne, d'après l'analyse chimique, 76 °/₀ d'eau, 24 à 25 °/₀ de parties solides, c'est-à-dire 1,39 °/₀ d'amidon, 2 d'alumine, 0,08 de parties résineuses, 2,14 de parties mucilagineuses sucrées, 0,98 de phosphate de chaux, 3,53 de matières extractiles, et 13,88 de fibres végétales, ce qui fait 10 °/₀ de parties nutritives.

Le sainfoin doit être donné préférablement vert aux bêtes à cornes ; il faut alors le couper en fleurs ; il augmente le lait et pousse à l'engraissement. Pendant sa dessiccation, on doit le remuer le moins possible, afin de ne pas faire tomber les feuilles qui se détachent facilement. Ce foin convient surtout aux brebis : il augmente leur lait et fait croître leurs agneaux.

Les luzernes (*medicago sativa, lupulina*, etc.), à l'état frais, constituent un fourrage très-favorable aux vaches laitières. Arthur Young a remarqué qu'il augmente considérablement la quantité du lait et de la crême. Mais il a un inconvénient incontestable, c'est de leur communiquer une odeur et une saveur fortes et désagréables lorsqu'on l'emploie en trop forte proportion.

L'orobe printanier (*orobus vernus*), vert ou sec. est dévoré avec avidité par les bestiaux auxquels on le présente. Cette plante doit avoir une grande partie des qualités précieuses de la famille à laquelle elle appartient, notamment la propriété d'être très-nutritive et lactifère ; mais ce fait n'a été vérifié, que je sache, par aucune expérience.

Les robiniers (*robinia pseudo-acacia*, *caragana*, etc.), sont précieux par leurs qualités nutritives. Les vaches qui, nourries de la manière ordinaire, ne donnent que peu de lait, en fournissent une plus grande quantité aussitôt qu'on les a nourries quelques jours avec

ce fourrage. Les troupeaux mangent avec avidité les feuilles fraîches de ces arbrisseaux : aussi est-il un excellent fourrage pour l'hiver. On le sème en place et on le fauche comme de l'herbe. Le faux-acacia fournit au bétail une nourriture plus agréable et même plus succulente que la luzerne, le trèfle ou le sainfoin. Il vaudrait mieux alors cultiver la variété sans épines (*R. inermis*), qui s'élève beaucoup moins et dont les rameaux sont abondamment chargés de feuilles extrêmement sucrées.

Les pois (*pisum arvense, sativum*), surtout les gousses de pois *michaux* et *crochus*, forment un bon fourrage vert pour la nourriture des animaux.

Le pois chiche (*cicer arietinum*) rend le lait plus nutritif. Il n'y a pas de meilleur fourrage pour les juments que cette herbe légumineuse fauchée. Elle produit d'abord sur ces animaux l'effet du fourrage vert; mais après quelques jours d'habitude, il n'est point de nourriture qui les entretienne mieux en chair. Ce fourrage est également propre à engraisser les vaches, dont il rend le lait plus abondant sans nuire d'ailleurs à la qualité.

Le mélilot (*melilotus officinalis*) est un fourrage dont les animaux sont très-avides, et qui communique au lait une odeur suave en même temps qu'il améliore visiblement la qualité de ce liquide. Il est préférable de le donner vert pour éviter l'énorme déperdition qui s'opère pendant le phénomène de la dessiccation; il offre aussi, à l'époque de la floraison, un inconvénient assez grand : il devient ligneux, et les animaux n'en broutent plus que les sommités. Le mélilot bleu (*M. cœrulea*), ou lotier odorant, trèfle musqué, procure un foin moins dur que l'espèce précédente.

Les feuilles des lupins (*lupinus albus*, *angustifolius*,) sont recherchées des brebis; il vaut mieux cependant les laisser venir en graines, qu'on administre en soupes aux vaches laitières.

Les genêts, et surtout le genêt d'Espagne (*spartium junceum*), celui d'Angleterre (*genista Anglica*), conviennent particulièrement aux brebis; les rameaux de ces arbustes fournissent, pendant l'hiver, une nourriture fraîche qu'elles préfèrent à toute autre.

La féverolle (*faba vulgaris*) contient de l'amidon, une matière animale, du phosphate de chaux, de la potasse, du sucre; la pellicule ou robe renferme du tannin; elle favorise la lactation; mais comme elle est assez dure et d'une mastication difficile, on concasse les graines ou on les fait tremper dans l'eau pour les ramollir.

La serradelle cultivée *(ornithopus sativus)* qui n'est probablement que la serradelle sauvage *(O. perpusillus)* modifiée, est un excellent fourrage qui produit une augmentation de un litre et demi dans la quantité du lait; la qualité du lait se trouve améliorée dans la même proportion : M. Keelhoff, à Lommel, et Colombel, à Clavelle (Eure), l'ont expérimentée avec le plus grand succès.

Après la famille des légumineuses arrive dans la classification botanique la famille des composées qui fournit le plus de plantes lactifères. En première ligne nous avons à citer les chardons (*carduus*, *cirsium*, etc.) qui, d'après les recherches récentes de M. Isidore Pierre, offrent au moment des fleurs la même richesse en azote que la plupart des fourrages verts usuels, et qui deviennent de plus en plus riches en azote à mesure qu'ils croissent, ce que les ânes savent fort bien, à ce qu'il paraît.

La millefeuille *(achillæa millefolium)* n'a de propriétés remarquables que dans les racines. En Allemagne on les arrache pour les donner aux vaches dont elles améliorent le lait.

Le topinambour (*helianthus tuberosus*) est une grande ressource à la fin de l'hiver quand les autres racines sont épuisées ou flétries.

Les vaches et les brebis se trouvent fort bien des tubercules ou des feuilles, car ils les aiment avec passion.

On le donne ordinairement cru. Il doit être présenté aux animaux bien lavé et coupé par morceaux; quelquefois ils le refusent dans le commencement, mais ils finissent bientôt par s'y habituer.

Il en est de même du grand soleil *(H. annuus)*, soit que l'on utilise les feuilles ou le marc des graines après l'extraction de l'huile.

La chicorée sauvage *(cichorium intybus)* est trop négligée en France: les vaches qui s'en nourrissent donnent un tiers de plus de lait; on arrache les racines à l'approche de l'hiver; on les emménage dans une cave par couches séparées avec du sable ou de la terre légère. Sa précocité en fait un fourrage précieux dans une saison où les bestiaux rebutés de la nourriture sèche de l'hiver sont avides de plantes fraîches. Les vaches auxquelles on donne une ou deux rations de chicorée par jour abondent en lait, et ce lait est aussi doux, aussi crèmeux que lorsqu'elles sont nourries avec tout autre fourrage. En Allemagne et en Prusse on la cultive pour le bétail, ce n'est donc pas à tort qu'Arthur Young en a parlé avec enthousiasme; toute la plante est imprégnée d'un suc laiteux légèrement amer. Il contient beaucoup de nitre, de muriate et de sulfate de potasse.

Le pissenlit (*taraxacum dens-leonis*) est recherché par tous les animaux, surtout par les vaches, auxquelles il donne un lait abondant et d'excellente qualité ; en outre, il leur purifie le sang. C'est une des premières plantes du printemps, et elle est déjà toute développée, alors que les fourrages sont rares; elle mériterait d'être cultivée comme plante fourragère; elle donne à l'analyse un suc laiteux, de la résine verte, de la fécule, du nitrate de potasse, de l'acétate de chaux.

Le carthame (*carthamus tinctorius*), bien qu'il ne soit cultivé que pour les substances colorantes qu'il fournit, est cependant précieux comme fourrage; ses feuilles sont recherchées avec avidité par les chèvres et les brebis.

Avant de passer à la grande famille des graminées, qui est la famille naturelle des fourrages, nous ne devons pas oublier les plantes reconnues laiteuses à juste titre, mais qui sont éparses dans d'autres familles isolées.

La fane des panais (*pastinaça sativa*) est un excellent fourrage, et les racines fournissent une bonne nourriture aux bestiaux; le lait des chèvres en devient plus abondant et plus crémeux, sans contracter aucun goût désagréable, si l'on a soin de joindre les panais au régime des carottes.

La carotte est trop connue pour en faire l'éloge. Il régnait un préjugé parmi les cultivateurs contre l'emploi des fanes de carottes pour la nourriture des vaches laitières, et le congrès de Clève s'est attaché à le détruire. La section chargée de ce travail a constaté que les fanes, loin de diminuer chez ces animaux la quantité de lait, l'augmentaient au contraire d'une manière notable. M. le baron de Kleist-Tychen rapporte que, chez lui, on les donne fraîches aussi bien que salées, que les vaches s'en montrent très-friandes, et que cette nourriture a toujours produit de fort bons effets.

La betterave forme une nourriture saine qui fournit un lait plus abondant et plus crémeux. Quand on emploie la cossette de betterave chargée de vinasse, comme l'indique le procédé récemment découvert par M. Champonnois, on obtient beaucoup plus d'avantages pour la nourriture des bestiaux. Les vaches donnent plus de lait, et le beurre est plus consistant, mais il est moins coloré. Ce procédé vaut mieux, par conséquent, que la consommation directe de la pulpe provenant des sucreries, car la pulpe, laissée en moyenne trois ou quatre mois dans les silos avant la distribution, a subi une déperdition par la fermentation, de sorte que le résidu représente au plus

1 kilo 5 de matière nutritive pour 100 kilos de betteraves employées, tandis qu'avec la cossette, pour 100 kilos des mêmes racines, on obtient au moins 6 de matières salines azotées, c'est-à-dire quatre fois davantage.

L'ortie (*urtica dioica*), d'après M. Isidore Pierre, serait peut-être le foin le plus azoté; ce fourrage rend le lait plus abondant, plus riche, plus épais.

Le charme (*carpinus betula*), par ses feuilles vertes ou sèches, convient à tous les bestiaux.

Le gui *(viscum album)* est le fourrage le plus riche et le moins aqueux à l'état sec et à l'état frais; mais le cultivateur doit faire attention à cette nourriture, car elle peut produire beaucoup de lait pendant les premiers temps, mais ensuite il faut en sevrer les bêtes laitières.

La pomme de terre est utilisée pour ses feuilles ou ses tubercules. Mais si l'on place plusieurs lits de pommes de terre crues dans un cuvier couvert avec des lits alternes de son; si l'on abandonne le cuvier dans un lieu exposé à une température de 100 degrés jusqu'à la fermentation et qu'on donne ensuite aux bestiaux ces pommes de terre ainsi préparées, le lait acquiert, dans ce cas, des qualités vraiment remarquables; il devient plus épais, plus jaune, plus abondant, plus crèmeux. Mais il faut observer que chez les vaches les pommes de terre crues sont favorables pour pousser à l'augmentation du lait, moins cependant que les betteraves, tandis que cuites elles favorisent l'engraissement.

La spargoute (*spergula arvensis*) est très-avantageuse pour les vaches laitières; elle augmente non seulement la sécrétion du lait, mais elle lui communique, en outre, des qualités toutes spéciales qui rendent son beurre très-agréable. Aussi, est-ce une plante précieuse qui, outre qu'elle peut donner un fourrage très-abondant et de bonne qualité, n'épuise nullement la terre? La *Spergula maxima* (Reichenbach) ou spergule géante, consommée en vert, fournit, comme la spergule ordinaire, un excellent fourrage qui convient parfaitement aux vaches laitières dont elle augmente le lait en même temps qu'elle en améliore la qualité. On la cultive avec beaucoup d'avantage en Allemagne et en Westphalie. C'est un pâturage d'automne qui peut durer jusqu'en décembre; elle est donc d'une grande ressource pour l'agriculture.

Les choux, les navets (*brassica*, etc.), poussent à la sécrétion du lait, mais l'uniformité de cette nourriture lui donne un goût désagréable. Quelques espèces de renoncules (*ranunculus fluitans*, *aqua-*

tilis), qu'on recueille en Angleterre, passent pour être améliorantes ; il en est de même des véroniques.

Deux ou trois renouées (*polygonum aviculare*, *bistorta*, *viviparum*) sont ramassées, pour cette raison, dans quelques pays.

Il est des plantes qui ne fournissent pas un fourrage assez abondant pour qu'on les cultive spécialement à cet usage, mais qui, cependant, exercent une influence heureuse sur la sécrétion du lait. C'est ainsi qu'on pourrait utiliser les feuilles vertes ou sèches du peuplier (*populus alba*, *nigra*), du tremble (*P. tremula*), pour les brebis; celles de l'orme (*ulmus campestris*), du mûrier (*morus alba*) pour les chèvres ; les jeunes pousses trempées dans l'eau pendant deux ou trois jours de la fougère (*pteris aquilina*), du genèvrier (*juniperus communis*), de la bruyère (*calluna vulgaris*) ; la pimprenelle (*poterium sanguisorba*) ; les feuilles de la bourgène (*rhamnus frangula*) ; la courge potiron (*cucurbita pepo*) ; la potentille (*potentilla reptans*) ; le petit muguet (*asperula odorata*) ; elle est très-recherchée des bestiaux, et les vaches qui s'en nourrissent donnent un lait plus abondant, plus savoureux ; le micocoulier (*celtis australis*); la scabieuse (*scabiosa arvensis*, *columbaria*) ; le lierre (*hedera helix*), dont les feuilles sont d'une grande ressource quand les fourrages sont peu abondants ; tous les bestiaux le mangent avec avidité ; la salicaire (*lythrum salicaria*) ; la mâcre (*trapa natans*) ; le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*), malgré son amertume ; les varechs (*fucus*), que les vaches et les brebis mangent avec passion, mais qu'ils rejettent dès que ces végétaux commencent à se décomposer. Dans plusieurs contrées du nord, on les leur donne pour nourriture pendant une grande partie de l'été ; on les mêle avec leur fourrage. Cette nourriture, malheureusement, donne au lait un goût de marée fort désagréable pour les personnes qui n'y sont pas accoutumées.

Nous arrivons maintenant aux graminées, cette famille fourragère par excellence. Là nous trouvons :

L'ivraie vivace (*lolium perenne muticum*) ou *ray-grass* qui, sous un petit volume, contient beaucoup de substance nutritive et forme la base de la nourriture des brebis de la Crau ; 100 parties vertes en fleurs donnent 42.4 de foin contenant 9.1 de matières nutritives ; à la maturité des graines, 45.0 de foin donnent 14.3 de matières azotées : ainsi, sous un petit volume, il contient beaucoup de matières nutritives. C'est au moment que mûrit la semence que le ray-grass est le plus productif. L'ivraie d'Italie (*L. Italicum*) jouit des mêmes propriétés que

son congénère ; sa végétation est précoce, mais cette plante a l'inconvénient de durcir à l'époque de sa floraison. Il est donc essentiel de ne pas la faucher trop tard ; elle peut fournir trois coupes par an. Cette ivraie ne convient en France, comme plante à faucher, que dans les fonds bas et frais, où elle dépasse ses dimensions ordinaires ; elle est excellente dans les terrains argilo-sableux ; mais il est bon de l'associer à d'autres graminées.

Les fléoles *(phleum pratense)* ou *timothy-grass* donnent un lait abondant et substantiel ; c'est un gramen justement vanté par les Anglais.

Les maïs forment, surtout dans leurs tiges, un excellent fourrage, égal aux fourrages à tiges dures (luzerne, trèfle), inférieur au foin et égal à la paille des légumineuses ; l'usage du maïs vert rafraîchit les herbivores, les maintient frais et luisants au milieu des ardeurs de l'été, et donne au lait un goût exquis ; la qualité en est encore supérieure si l'on fait macérer les feuilles sèches de maïs dans l'eau bouillante avec addition de sel ordinaire. Cependant, le maïs *exclusif* diminue le lait, car il engraisse les bestiaux ; cette nourriture ne leur est pas suffisante, parce que ses principes nutritifs sont dispersés sur une trop grande masse. Il faut donc l'associer à un fourrage sec.

Le sorgho à sucre *(holcus saccharatus)* est un fourrage nouveau pour l'agriculture. Une expérience faite dans le département de la Vienne a constaté que le sorgho à sucre, donné aux vaches, augmente la production du lait dans une proportion plus forte que le maïs.

Quelques roseaux, entre autres le roseau à balai *(arundo phragmites)*, le roseau à quenouille *(A. donax)*, que les vaches aiment beaucoup, augmentent la sécrétion du lait, accroissent la qualité du beurre et du fromage ; mais évitez le roseau plumeux *(A. calamagrostis)* qui répugne aux bestiaux et leur donne la dyssenterie.

Au lieu du blé *(triticum sativum)* mieux vaut prendre le *son*, enveloppe du froment, que les brasseurs tirent de leur cuve après en avoir extrait la bière. Dès que ce son est sorti, il faut le mettre dans des tonneaux, jeter par dessus de l'eau fraîche et le laver dans cette eau. On en donne par jour une ou deux fois ; cette nourriture augmente le lait ; données en vert, les feuilles et les tiges du blé fournissent une très-grande abondance de lait aux vaches et aux brebis ; il est préférable de donner comme fourrage l'épeautre *(T. spelta)*, la plante est plus tendre ; le chiendent *(T. repens)*, une des meilleures plantes lactifères malgré la haine injuste que les cultivateurs ont pour elle ;

elle fait, en partie, la base des prairies célèbres de la *Prévalaye*, et on la retrouve, en général, dans les pâturages estimés pour la nourriture habituelle des vaches laitières.

Les pâturins sont, pour la nourriture des bestiaux, au nombre des meilleures graminées. Peu de plantes leur sont plus agréables. Aussi les voit-on répandues avec profusion dans tous les pays connus, chaque espèce se prêtant avec une merveilleuse facilité aux exigences des divers climats; partout on les trouve, partout elles forment un excellent pâturage. Les bestiaux n'hésitent pas à aller chercher, sur le bord des rivières, des étangs, dans les marais, les fossés aquatiques, le pâturin aquatique (*poa aquatica*, L.), la plus belle espèce du genre; mais dès que la plante est parvenue à fructification, ils la dédaignent. Les Anglais, au dire d'Arthur Young, en forment des prairies excellentes qui remplacent ainsi les plantes marécageuses inutiles. Le pâturin annuel (*poa annua*, L.), qui pousse partout, entre les pavés des rues, des cours, auquel on donne plus communément le nom d'*herbe*, qui ne craint ni le froid du nord, ni la chaleur du midi, offre aux bestiaux, alors que l'intempérie des saisons a dépouillé la terre de toute végétation, une nourriture de bonne qualité, en tout temps, en toute saison. Le pâturin des forêts (*poa sylvatica*, Pall.), le pâturin grêle (*poa debilis*, Ency.), à bulbe (*poa bulbosa*, L.), se rencontrent épars dans les forêts, aux lieux montueux : excellent fourrage pour les bestiaux, il n'y manque que la quantité. Partout sur les Alpes vous trouverez le pâturin des Alpes (*poa Alpina*, L.), autre espèce précieuse à laquelle on attribue l'excellent goût du lait des vaches qui la broutent. Les plages sablonneuses, les dunes, les sables mobiles, les côtes maritimes, reçoivent des espèces de pâturins douées des qualités spéciales aux sols pour lesquels elles sont destinées. Ils servent à couvrir d'une riche et précieuse végétation les sables arides, à retenir entre leurs racines les dunes mobiles, et à les convertir en prairies qui donnent aux bestiaux une chair si délicate, tels sont les pâturins maritimes et des sables (*poa maritima*, *arenosa*, L.), des rivages (*P. littoralis*, Jouan.).

Les panis, principalement l'herbe de guinée (*panicum altissimum*), sont des fourrages extrêmement propices aux vaches laitières.

Le moha de Hongrie (*panicum Germanicum*) a été récemment importé en France, et déjà on lui a reconnu d'excellentes qualités. Des expériences faites à Grignon sur le moha et le maïs, employés comme ourrages verts avec des vaches laitières, il résulte qu'il a fallu, pour la

production de 100 litres de lait, 568 kil. de maïs et seulement 541 de moha. Le lait des vaches nourries avec le moha était bien supérieur à celui des vaches nourries au maïs, puisque pour avoir 1 kil. de beurre il ne fallait du premier que 34 lit. 64; pour 1 kil. de fromage maigre, 3 lit. 66, et pour 1 kil. de fromage gras, 3 lit. 01; tandis qu'il fallait du second, 38.77; 4.17 et 3.33. Par conséquent, pour obtenir 1 kil. de beurre il a fallu, en moha, 118.120; pour 1 kil. de fromage maigre, 12.480; pour 1 kil. de fromage gras, 10.260; tandis qu'il a fallu, en maïs, 181.400; 19.520 et 15.580. Il résulte de là que pour remplacer 100 kil. de moba il faudrait employer 152 à 156 kil. de maïs.

Je m'étonne que les auteurs aient si peu parlé du millet (*P. miliaceum*) comme plante fourragère; elle mérite cependant sous tous les rapports d'être cultivée dans toute la France. Sa semence coûte fort peu. On peut le semer vers la mi-juillet et le récolter fin-septembre.

La canche aquatique *(aira aquatica)* est un gramen succulent, d'un goût doux et agréable aux bestiaux, surtout aux vaches, auxquelles il fait produire beaucoup de lait.

Les orges, surtout l'escourgeon *(hordeum hexastichum, vulgare hybernum)*, dont la paille est supérieure, chimiquement, à celles du froment et du seigle. L'orge trempée, et, encore mieux, moulue ou simplement écrasée entre deux cylindres et déjà en état de fermentation, augmente considérablement le lait des vaches en même temps qu'elle les engraisse. La grosse orge nue (*H. distichum nudum)* est employée souvent par les nourrisseurs de Paris comme préférable à toute autre pour rafraîchir les vaches ou les ânesses laitières, pour renouveler leur lait et augmenter à la fois sa qualité et sa quantité.

Les avoines *(avena sativa, nuda, pubescens, flavescens*, etc.) augmentent considérablement la quantité de lait des bêtes nourrices, et le lait devient plus gras. Il est bon de moudre les grains grossièrement. Cette graminée convient tout spécialement pour les vaches laitières à cause de son action puissante sur la production et la qualité du lait; le fromental *(A. elatior)* donne un foin qui, haché et mêlé aux pommes de terre et à la paille également hachées, plaît aux vaches et est lactifère à un haut degré. Ce gramen a été expérimenté avec succès à Flottbeck, et l'on a reconnu que c'est une des graminées les plus recommandables par la qualité comme par la quantité de fourrage qu'elle donne.

Les seigles *(secale cereale)* jouissent à un haut degré des qualités nutritives de la famille à laquelle ils appartiennent,

J'aurais pu joindre à cette catégorie beaucoup d'autres plantes encore; mais je n'ai cité que celles qui sont réellement *lactifères*, que l'expérience ou l'analyse chimique a reconnues telles. Quant aux autres, leurs propriétés, sous ce rapport, sont encore hypothétiques et ne doivent avoir nulle valeur pour le propriétaire. A cette liste, cependant, qui ne comprend que des plantes spéciales, on peut ajouter les *herbes des prairies élevées* qui donnent au lait, en général, plus de consistance et de parfum.

Pendant l'hiver, le *foin* est un excellent fourrage, s'il est bien récolté; celui de qualité inférieure ne doit se donner que mêlé de grains ou de paille; celui de trèfle, de luzerne, de sainfoin, de vesce, est excellent, surtout pour les vaches laitières. Si, par hasard, le foin est moisi. limoneux, on peut l'améliorer par le battage, la coupe, l'échaudage, la fermentation, l'eau salée. La *paille* non attaquée de rouille, de charbon, de miélat, est un assez bon fourrage, mais à un degré inférieur. On donne un tiers de paille sur deux tiers de foin, et jusqu'à moitié de l'un et moitié de l'autre : il vaut mieux alors les hacher et améliorer le tout par l'échaudage ou par la fermentation. Les *racines fourragères* bien nettoyées, coupées, broyées et mêlées avec des cosses de petite paille, sont excellentes pour les vaches laitières. Quant aux *navets*, il ne faut jamais les donner seuls aux bêtes nourrices; on peut donner aux vaches qui ont vêlé pendant l'hiver, le soir et le matin, de la paille hachée et de la menue paille, mélangée de pommes de terres ou d'autres racines fourragères *crues* et coupées, des grains concassés, des tourteaux. Il est bon de leur donner à tous les repas de la paille, et pour la nuit aussi, et de leur offrir les aliments *crus*.

Des faits qui précèdent, on peut conclure que l'abondance et la qualité du lait sont influencées très-favorablement par une alimentation sur les herbages des bonnes prairies naturelles où les plantes variées se renouvellent, tendres et aromatiques, offrant ainsi à discrétion une nourriture appétissante aux vaches laitières. Cette influence de la nourriture est, d'ailleurs, bien reconnue des cultivateurs, car on a vu fréquemment les mêmes vaches donner plus de beurre et du beurre de meilleure qualité dans une prairie que dans une autre, les changements des herbages correspondre avec un rendement plus fort tantôt en fromage, tantôt en beurre. Dans tous les cas, à défaut des herbages verts, on a plus de chance de favoriser la production du lait en donnant aux vaches des aliments tels que des racines, drèches ou

pulpes abondantes en eau. Que le lecteur nous pardonne la monotonie de la longue nomenclature des plantes citées dans les séries précédentes; mais, à notre point de vue, la production du lait est une partie importante de l'éducation du gros bétail; cette importance s'augmente suivant certaines localités. Ainsi, dans le voisinage des villes, où le débit du laitage est facile et se fait à bon prix, on peut considérer les vaches laitières comme une des sources de la prospérité d'une exploitation agricole et comme fournissant chaque jour une grande partie de l'argent comptant nécessaire pour les dépenses courantes de la ferme. Lorsque la vente du lait frais ne peut se faire aussi facilement, le cultivateur doit régler le nombre de vaches qu'il entretiendra dans ses étables sur le produit qu'il peut en tirer, soit en beurre et en fromage, comparé à la valeur des fourrages qui auront été consommés. On a calculé, terme moyen, que 100 kilog. de foin doivent produire chez une bonne vache 37 à 40 litres de lait. Outre la considération des exemples particuliers précédemment cités, le cultivateur ne doit pas perdre de vue les signes donnés par le système Guenon et le système Magne pour le choix de la bonne laitière ; il doit aussi se rappeler qu'une nourriture exclusive est aussi nuisible aux animaux qu'aux hommes. Pour que la nourriture puisse exercer une influence marquée sur la quantité et sur la qualité du lait, il faut qu'elle soit abondante et bien composée, et, si l'on veut obtenir les meilleurs produits des vaches laitières, il faut de plus que les conditions générales de l'alimentation consistent à fournir, outre la ration nécessaire d'entretien, un excès de nourriture convenable pour la sécrétion du lait. Le nourrisseur doit aussi se rappeler que la sécrétion de ce liquide alterne avec celle de la graisse, et qu'en général, quand une vache laitière engraisse, la lactation diminue. Les races reconnues les meilleures laitières restent longtemps maigres après le *vêlage*. Dans la race Durham, dont le tissu graisseux est très-développé, la quantité du lait peut être considérable après le *part;* mais les bêtes ne tardent pas longtemps à engraisser ; aussi la sécrétion du lait dure-t-elle moins longtemps que chez les vaches de Hollande ou de Flandre. Il faut aussi éviter tout ce qui peut amener la transpiration ; car on a remarqué que dans les climats très-chauds, où la transpiration est abondante et la nourriture généralement trop riche, les vaches fournissent peu de lait : ce n'est que dans les contrées assez humides, à climat tempéré, qu'on peut obtenir le maximum de lait de bonne qualité.

Il est aujourd'hui reconnu qu'il faut, en général, pour que la bête laitière donne la quantité la plus grande possible de lait, qu'elle consomme par jour en fourrage un trentième de son poids, et que ce qu'elle consomme en plus profite pour l'engraissement et la formation de la viande. Mais le cultivateur, cependant, doit se tenir en garde contre la liste que nous venons de donner, en ce sens qu'il ne doit pas adopter une plante à l'exclusion des autres, car partout la nature réclame la variété en toutes choses, et chacune de ces plantes, comme je l'ai dit en commençant cet article, peut agir de plusieurs manières sur le lait.

Une des brillantes expériences de M. Boussingault a pleinement démontré, et partout la pratique le conclut, qu'il n'y a ni fourrages spécialement engraissants, ni fourrages spécialement propres à produire du lait. Bien au contraire, la production de lait par les divers fourrages sera toujours la conséquence directe de leur force nutritive ou engraissante.

On sait que les laitières nourries *au sec* pendant l'hiver donnent moins de lait qu'*au printemps*, époque où on les met dans les herbages; alors la sécrétion de leurs mamelles augmente par la consommation de l'herbe tendre et abondante. Mais il est vrai aussi que si les fourrages secs diminuent la quantité, ils augmentent la qualité, et, la plupart du temps, l'une de ces deux propriétés ne prend plus de valeur qu'au préjudice de l'autre. La qualité des plantes, en tant que lactifères, est modifiée, non seulement suivant la saison, mais encore suivant que l'on donne une première ou une seconde coupe de plantes fourragères.

Le *regain*, par exemple, qui est la seconde ou la troisième coupe, passe pour fournir un fourrage médiocre; cependant, c'est peut-être le plus profitable, et il est à désirer que la plupart des cultivateurs abandonnent à cet égard leur opinion erronée, et sans m'appuyer sur l'analyse chimique qui reconnaît au regain une plus grande richesse nutritive, qu'il me suffise de citer les expériences qui ont été faites à l'établissement de Roville. Des vaches nourries au *regain* avec deux livres de tourteaux de graines de lin donnaient un lait dont il fallait 21 litres pour obtenir un kilog. de beurre, tandis que les mêmes vaches, nourries au *foin*, avec 30 kilog. de résidus de distillation ou de pommes de terre, fournissaient un lait beaucoup moins riche. Ainsi, il en fallait 34 litres pour un kilog. de beurre.

Les regains, tardifs et durs, sont en général beaucoup plus riches

en azote que les premières coupes, poids pour poids, et leur richesse dépend de l'abondance des feuilles. Le regain de sainfoin contient beaucoup plus de principes azotés que le regain de luzerne, bien que la différence entre la luzerne et le sainfoin soit peu considérable.

M. Isidore Pierre, le savant secrétaire de la Société d'Agriculture de Caen, a, par une série d'expériences intéressantes, reconnu que dans la même plante la richesse nutritive dépend de la partie cueillie; il en a conclu que dans le trèfle, la luzerne, le sainfoin, *les fleurs et les feuilles sont plus riches en matières azotées que la tige,* poids pour poids.

La différence est à peu près comme du simple au double.

Le fleurain de ces mêmes fourrages contient également, à poids égal, deux fois autant de matière azotée que leurs tiges entières dépourvues de feuilles et de fleurs.

La différence est beaucoup plus grande que si au lieu de considérer la tige entière on n'en prend que la partie inférieure.

Donc, si on considère ces divers fourrages suivant leur richesse en azote, on les classerait ainsi :

1° Fleurs;

2° Feuilles;

3° Fourrage entier;

4° Partie supérieure des tiges;

5° Partie inférieure des tiges;

Et si l'on tient compte du poids de ces différentes parties, on trouve que *dans un poids donné de ces fourrages, les feuilles et les fleurs réunies contiennent à elles seules* AU MOINS LA MOITIÉ *de la somme entière des matières azotées renfermées dans le fourrage complet, bien que leu poids soit loin de constituer la moitié du poids du fourrage.*

L'état dans lequel sont présentés les fourrages influe aussi d'une manière remarquable, et les *fourrages cuits* à la vapeur sont beaucoup plus nutritifs et surtout plus lactifères que les autres. Ce dernier résultat vient d'être constaté tout récemment en Allemagne à la suite d'expériences concluantes.

Il faut que les cultivateurs se rappellent aussi que plus la nourriture est altérante, plus la quantité de lait augmente. Ainsi, les trèfles, les pois, les pommes de terre, tous les farineux, les résidus des distilleries, le sel, le salpêtre, sont altérants et par conséquent lactifères; car c'est un fait acquis que plus la bête laitière boit, plus elle donne de lait. Les diurétiques, au contraire, doivent être proscrits, car, en favorisant l'évacuation de l'urine, ils nuisent à la quantité du lait.

Nous ne pouvons, sans dépasser de beaucoup les bornes de notre travail, pousser plus loin l'étude des plantes lactifères.

Bien qu'il ne faille pas se montrer exclusif et préconiser soit un fourrage, soit une racine, car, par rapport à la nourriture des bêtes laitières, il est impossible de poser des principes absolus, il est bon cependant de connaître la valeur nutritive de chaque fourrage et leurs rapports ; il devient ainsi possible au cultivateur de régler, de la manière la plus profitable, la ration de ses vaches. La table suivante donne, aussi exactement que possible, les effets équivalents des fourrages le plus fréquemment usités.

TABLEAU DE LA VALEUR COMPARATIVE DES FOURRAGES.

Sont égaux à 100 kilogrammes de foin fin de première qualité :

Ajonc	380 kil.
Graminées fauchées en fleurs, provenant des montagnes	300
——— provenant de prairies sèches, de vallées	400
——— provenant de prairies irriguées	500
——— provenant de prairies artificielles	600
Maïs	500
Graminées fauchées avant la fleur	700
Trèfle de terres sèches	500
— de terres fraîches	600
— fauché avant la fleur	700
— des chaumes (sans tiges)	800
— rouge, coupé en fleurs et consommé vert	311
— sec	75
— jaune ou minette défleurie	90
— blanc et minette encore en fleurs, et regain	120
Spergule en fleurs	600
Mélanges de graminées et de légumineuses	650
Feuilles et pommes de choux	600
— de navets	850
Jets de houblon	600
Feuilles de vigne	700
Fanes de pommes de terre	200
Pommes de terre, grosseur moyenne	200
——— forte grosseur	315
Topinambours	400

Carottes	300 kil.
Panais	225
Betteraves de moins de 1 kilogramme	250
— de plus de 1 kilogramme	300
— en terrain non humide	350
Rutabagas ou navets d'hiver	325
Navets	450
Courges	450
Foin gros	125
— sûr	200
— de mélanges fins de graminées	100
— de gros mélanges	125
— de légumineuses	115
— de trèfle gras	130
— de sainfoin	90
— de maïs	80
— de spergule	100
— de sarrazin	100
— de feuilles de betteraves	125
— de colza montant	125
— de tiges et feuilles de houblon	150
— de feuilles fines d'arbres, cueillies lors de la floraison ou en mai, terme moyen	125
— de feuilles de tilleul	90
— de feuilles de chêne	100
— de feuilles d'orme	120
— de feuilles de hêtre, de noisetier	120
— de feuilles de peuplier, de saule	190
— de feuilles d'érable, de bouleau	210

(*Les feuilles cueillies en juillet et août ont une valeur de* 50 °/ₒ *de moins.*)

Balles de céréales	150 kil.
Ecosses de farineux	125
Paille de spergule	150
— de lentilles	150
— de graminées pour semence	200
— d'avoine fine	380
— de grosse avoine	300
— d'orge fine	350

Paille de grosse orge	380 kil.
— de millet	250
— de feuilles de maïs	290
— de vesces	200 à 400
— de pois	250 à 400
— de froment	300 à 400
— de haricots	350 à 450
— de sarrazin	350 à 450
— de seigle	450 à 500
— de colza d'été	300
— de colza d'hiver	600
— de navette d'été	250
— de navette d'hiver	500
— de cameline	600
— de moutarde	300
Marron d'Inde	80
Carthame	75
Tournesol (graines de)	65
Sarrazin	60
Faîne	75
Avoine	53
Millet	45
Glands	43
Orge	43
Seigle	40
Maïs	38
Moha	38
Froment	38
Lupin	35
Pois	35
Vesce grenue et très-sèche	90
Lentilles	30
Fèves	28
Cameline	24
Lin (graine de)	21
Colza (tourteaux de)	100
Lin (tourteaux de)	75
Son de blé, de seigle	100
Balles d'avoine, d'orge	300

Son d'avoine, d'orge	100 kil.
Dépouilles de millet	257
—— de sarrazin	250
Résidus de distillation de pommes de terre	400 lit.
—— de seigle et de maïs	100 à 150
Drèche	100 à 150

Il n'est pas douteux pour les cultivateurs qu'une nourriture exclusive ne puisse pas donner toujours des résultats identiques avec une autre nourriture également exclusive; mais ils pourront puiser dans les renseignements précédents des notions utiles sur le rendement de telle ou telle plante.

Il est évident que les nombres qui figurent dans ce tableau ne doivent être considérés que comme des appréciations susceptibles de varier suivant les lieux et la nature du sol; mais, tels qu'ils sont, ces résultats peuvent néanmoins fournir des indications importantes aux agriculteurs praticiens.

Rappelons, d'ailleurs, en terminant la première partie de cette notice, une vérité que beaucoup d'agriculteurs semblent oublier, à savoir que la production du lait n'est pas due à un travail exclusif de l'organisme animal, et que par conséquent, on ne peut par aucun fourrage, agir sur cette production sans influer en même temps sur celle de la viande et de la graisse.

ALTÉRATIONS. — SOPHISTICATIONS. — CONSERVATION DU LAIT.

Le titre choisi pour cet article m'interdit de traiter les altérations ou sophistications autres que celles qui se produisent à l'aide des plantes; on ne devra pas s'étonner si j'omets à dessein quelques-unes des adultérations qui sont le plus souvent employées, mais qui ne rentrent plus dans le cadre étroit que je me suis tracé.

Quelquefois on remarque une certaine *acidité* dans le lait. Le lait des chèvres, par exemple, qui vivent presque uniquement du brou acide et astringent des arbres s'aigrit et se caille bien plus promptement que celui des vaches qui ne pâturent que l'herbe. Le lait des vaches devient lui-même d'une conservation très-difficile quand on leur donne à manger beaucoup de feuilles et de jeunes pousses acides de vigne. Il nous semble, car nous ne l'avons pas encore expérimenté, qu'on pourrait, dans ce cas, empêcher le lait de se cailleboter en y ajoutant, lors de l'ébulition, 12 ou 15 centigrammes de potasse, de soude ou de

chaux par litre. Ce procédé ne peut avoir aucun inconvénient, il ne communiquera aucune saveur particulière au lait, il peut seulement le rendre plus prompt à monter et à s'extravaser par l'ébullition.

Pour faire disparaître *l'amertume* du lait, il suffit d'y verser quelques gouttes d'une infusion composée d'absinthe et de quinquina *(cinchona condaminea.)* Ces deux plantes dont l'amertume est proverbiale se neutralisent infusées ensemble et corrigent l'âcreté des liquides.

Un moyen plus simple est suivi en Angleterre pour détruire l'amertume du lait des vaches nourries avec des turneps. Il consiste à mettre 1 gramme de nitrate de potasse par litre de lait aussitôt après la mulsion. Ce procédé est d'autant meilleur que si le lait a l'inconvénient de conserver cette mauvaise odeur, il n'en gagne pas moins en consistance et devient très gras, au point que, dans la Carinthie où les vaches sont presque toujours nourries au chou, il ne faut que 10 kilog. de lait environ pour un kilo de beurre.

Quant à la *saveur détestable* produite par les marrons d'Inde et les fleurs de châtaignier, on peut la neutraliser en donnant quelques pincées de sel commun aux vaches.

Pour faire disparaître la *couleur bleue* du lait, il faut, dans les laitières, relever l'énergie des organes digestifs en leur administrant une poignée de sel dans un litre d'eau, ou leur donner une infusion d'une forte poignée de rue *(ruta graveolens)* ou de sabine *(juniperus sabina)* dans laquelle on délaye, avec un jaune d'œuf, un peu d'assa-fœtida. L'huile volatile contenue dans ces plantes donne aux organes débilités du ton et de l'activité ; il faut, en outre, changer le régime alimentaire, donner aux bestiaux des plantes plus délicates et n'oublier aucun des soins de propreté et de bonne tenue.

Si le cultivateur n'a pas sous la main de rue ou de sabine, il peut encore faire disparaître les taches bleues du lait en donnant à boire aux vaches un seau plein d'eau dans laquelle on a fait infuser quelques poignées de lierre terrestre *(glechoma hederacea)* dans le liquide bouillant avec un peu de son. A l'aide de ce breuvage tonique, la digestion s'effectue avec plus d'activité. Le lierre terrestre est une labiée commune partout, le long des haies et dans les lieux un peu humides. A défaut de lierre terrestre, il faut donner aux vaches quelques pincées de sel et mettre le lait dans un endroit bien aéré.

Dans le Midi de l'Europe, pour combattre la couleur bleue du lait, on se sert plus généralement de cumin *(cuminum cyminum)*. Diosco-

ride, qui connaissait cette propriété, ajoute naïvement que, d'ailleurs, le cumin a la propriété de rendre pâles ceux qui en mangent ou qui s'en frottent. On a remarqué que, dans la plupart des cas, les plantes de la famille des crucifères (colza, rabette, etc) semblent prévenir le lait bleu et même y remédier. On peut donc, quand ce phénomène se présente chez une vache, la mettre à l'usage des plantes crucifères; c'est un traitement qui a réussi à beaucoup de cultivateurs et qu'on peut recommander d'une manière particulière.

Dans la Champagne, on donne au lait bleu sa couleur normale en fournissant aux bêtes ainsi affectées, chaque matin, la moitié d'un pain de craie, ou mieux encore une cuillerée de bi-carbonate de soude délayée avec un peu de sel dans de l'eau de son. Cette méthode, très-simple, fait disparaître immédiatement les moisissures bleues.

Contre la *couleur jaune* on peut employer avec succès l'infusion de douce-amère *(solanum dulcamara)* mélangée avec la boisson.

Ce procédé est encore excellent contre la *viscosité* du lait.

Souvent, mais à Paris surtout, où le lait réellement pur n'est connu que sous le nom de *crême double*, beaucoup de laitières cherchent à altérer leur lait, mais ces falsifications sont, en général, moins dangereuses qu'on ne le croit; le public se les exagère d'une manière vraiment chimérique. La falsification la plus commune doit être l'addition de l'eau dans le lait; quant aux autres adultérations, je ne les trouve guère possibles; car la sensibilité exquise de ce liquide doit s'opposer à ce que des matières étrangères puissent se mêler facilement avec lui; il faut, d'ailleurs, un concours de circonstances difficiles à trouver, que le coût des substances destinées à la fraude soit nul dans le commerce, qu'elles soient insipides, inodores, ne caillant point le lait, ne le faisant pas tourner, augmentant la densité du lait en se dissolvant pour déguiser l'addition de l'eau. Pour trouver toutes ces conditions réunies, il faudrait que la laitière fût un chimiste habile.

Pour bien comprendre de quelle manière on peut frelater le lait, il est nécessaire de donner quelques notions succinctes sur la nature du lait et les causes des altérations qu'il subit.

Le lait est un peu plus lourd que l'eau : un litre d'eau pèse 1 kilog. et un litre de lait 1 kilog. 32 gram. Ce liquide est un mélange naturel de plusieurs matières très-différentes : sur 100 grammes de lait on trouve 87 grammes d'eau, 5 grammes de *sucre de lait*, 4 grammes de *beurre*, 4 grammes de *caséine*, et différents sels en minime quantité, C'est le beurre maintenu en suspension dans le lait qui le rend opaque

et blanc. Or, le beurre n'est pas le seul corps gras qui jouisse de cette propriété : quand on réduit en poudre des graines oléagineuses (amandes, chènevis, etc.), et qu'on les met en contact avec de l'eau, on obtient des *émulsions* qui présentent les apparences du lait et qu'on emploie assez souvent pour le falsifier.

Voici quelques sophistications assez usitées à l'aide de substances appartenant au règne végétal.

Tantôt on écrème le lait, on ajoute de l'eau et l'on colore le mélange avec la teinture de pétales du souci des jardins. Ces fleurs exhalent une odeur vireuse facile à reconnaître à l'odorat. Dans tous les cas, si l'on ne veut pas prendre pour juge l'odorat, on peut avoir recours à l'analyse qui fournira (dans le cas de l'adultération à l'aide du souci) un principe éthéré très-subtil et une matière gommo-résineuse.

Tantôt, après l'avoir écrémé, on ajoute une émulsion de graines de chènevis *(cannabis sativa)* ou d'amandes douces *(amygdalus communus)*. Cette fraude se reconnaît aisément, car on n'a qu'à mettre le caséum exprimé sur une feuille de papier blanc; dans le cas de l'émulsion supposée le papier sera graissé au bout de vingt-quatre heures par l'huile provenant des semences du chanvre ou de l'amandier.

Parfois encore on mêle au lait des décoctions de son, de farine, de fécule, ou de toute autre matière féculente végétale, puis on ajoute du jus de carottes pour le colorer. Une semblable fraude se reconnaît facilement. Faites bouillir le liquide incriminé, versez-y quelques gouttes de teinture iodique et la couleur bleue vous indiquera s'il y entre de la fécule.

Une fraude assez commune dans le commerce parisien est la suivante : comme Paris consomme plus de 110 millions de litres de lait par année, on comprend aisément que les marchands peu scrupuleux cherchent à tirer parti d'une industrie qui peut leur procurer des bénéfices quotidiens d'autant plus considérables qu'ils trompent davantage : aussi, la fraude sur le lait commence dans la vacherie pour ne s'arrêter qu'au moment où le liquide arrive chez le consommateur. Quand le lait est acheté par le crêmier, il a déjà passé entre plusieurs mains qui, la plupart du temps, l'ont déjà altéré : alors, ce liquide se trouve déjà bien affaibli et ne présente plus qu'une couleur terne. Pour lui donner du corps et le rendre agréable à l'œil, le crêmier fait bouillir du riz (*oryza sativa*) et en verse le liquide dans les boîtes : il obtient ainsi le corps, reste la couleur à donner. Il lui suffit d'ajouter quelques gouttes de café *(coffea arabica)* qui lui permettent de livrer

au public un liquide qui contient à peine quelques parties de lait.

Pour masquer leurs pratiques coupables et donner au lait mélangé d'eau la densité et l'apparence qui lui manquent, certains laitiers y ajoutent quelquefois de l'extrait brun de *chicorée*, préparation destinée à l'épaissir et à le colorer.

Si dans un litre de lait on verse une cuillerée d'eau distillée de radis sauvage (*raphanus raphanistrum*), le lait pourra se conserver frais pendant une semaine environ et la crême s'en séparera comme à l'ordinaire; de plus, il n'aura aucun mauvais goût, l'orage ne le fera pas tourner et il sera, en outre, à l'abri des insectes. Cette eau distillée s'obtient à l'aide de 16 litres d'eau avec 6 kilog. de radis rouge et retirant 9 litres du produit.

Quant aux vases de bois destinés à servir de seaux, de bastes, de gerles, de rafraîchissoirs, ils doivent être d'un bois léger, mais d'un grain très-fin, très-homogène, unis et polis; ils exigent de grands soins de propreté parce qu'ils s'imbibent facilement de lait, surtout dans les joints des douves; ces particules peuvent s'aigrir et faire cailler le lait. Ordinairement on les façonne avec le frêne, le saule (*salix capræa*), le mélèze (*pinus larix*), le sapin (*abies vulgaris*), le châtaignier, le tilleul (*tilia platyphyllos*), et l'érable (*acer pseudo-platanus*).

Il serait à désirer qu'à l'aide des faits, malheureusement trop rares, que nous avons relatés, le cultivateur s'appuyant sur le goût, l'odeur, l'aspect et les autres qualités physiques du lait, pût noter et surveiller toutes les variations qui pourraient survenir dans ces produits et qui seraient dues au changement de nourriture, au régime, à la santé des animaux, ou à beaucoup d'autres causes accidentelles. Cette méthode lui permettrait, d'ailleurs, de porter immédiatement remède à des accidents dont il ne se serait pas sans doute autrement aperçu, d'améliorer par des mélanges ou des manipulations raisonnées la qualité des produits de sa laiterie, et d'éloigner tout ce qui pourrait nuire à ses projets, à la condition, toutefois, de ne changer jamais brusquement la nature des aliments, parce que tout changement diminue pour quelque temps la quantité du lait, même lorsque la nouvelle nourriture est plus succulente et meilleure.

Pour le beurre et le fromage le champ des expériences est moins vaste, soit que ces deux produits suivent nécessairement les modifications du lait, soit que celui-ci, en se transformant, perde insensiblement les premières impressions qu'il a reçues; aussi ces deux produits n'occuperont-ils que peu de pages dans ce travail.

DU BEURRE.

Lorsque, après la traite, le lait est déposé dans des vases, il ne tarde pas à se séparer en deux parties. L'une est grasse, plus légère que l'autre, et monte à sa surface pour y former une couche plus ou moins épaisse, onctueuse et agréable au goût. Elle se nomme crême. La crême sert à faire le beurre : on parvient à la transformer ainsi en la battant avec une palette dans un vase ou plutôt au moyen d'un instrument nommé baratte. A 12° la crême se prend en une masse jaunâtre, de consistance ferme, et constitue le beurre. La crême, cependant, est d'un blanc mat naturellement, mais elle passe au blanc jaunâtre au contact de l'air. Le beurre est composé d'oléine, de stéarine, de butyrine : cette dernière est une graisse liquide qui, par la saponification, se convertit en acydes butyrique, caprique et caproïque.

Le lait de chamelle ne peut être converti ni en beurre, ni en fromage. Aussi, les Arabes le font-ils servir exclusivement à la nourriture des hommes.

Dans le cas où le beurre ne veut pas se former, les enveloppes extérieures des oignons rouges favorisent la prompte séparation des éléments du lait. De récentes expériences faites en Allemagne en ont donné une preuve certaine.

Les pâturages frais, sans être humides, abandonnés aux vaches laitières, donnent plus de beurre et moins de fromage. Les bas-fonds procurent, au contraire, plus de fromage et moins de beurre. On a observé, suivant M. Yvart, que le beurre se conserve plus longtemps, et qu'il est plus ferme et plus consistant lorsqu'il provient du pâturage dans les herbages anciens, naturellement fertiles et non engraissés, que lorsqu'il résulte d'herbages altérés avec les cultures céréales qui ont exigé des engrais ou des amendements, surtout lorsque ces derniers sont d'une nature calcaire. Dans les assolements, une telle observation doit être prise en grande considération.

La qualité du beurre diffère suivant la nature des herbages et l'époque de l'année où il est fabriqué. Les beurres du printemps et d'automne, fournis par les vaches qui mangent l'herbe naissante et les regains, sont les meilleurs de l'année. Si les vaches sont nourries, à l'air libre, dans des prairies naturelles fertiles, non ombragées, bien exposées, dont les herbes sont tendres et variées, le beurre sera *aro-*

matique, de bonne qualité, *gras et jaune*. Si, au contraire, elles sont nourries à l'étable au régime exclusif des pommes de terre ou des pulpes de betteraves, de navets, le beurre sera *blanchâtre*, *granuleux*. La nature de la bête influe beaucoup : le lait de brebis est le plus abondant en beurre; celui qu'il fournit est jaune-pâle, a peu de consistance, est gras et visqueux. Le lait de chèvre donne un beurre d'une densité plus grande que celui de la vache et moins gras que celui de la brebis; il est blanchâtre, ferme, et d'une odeur douce et agréable. Il ne faut pas oublier non plus que l'époque de la traite est d'une grande importance, car une vache qu'on ne trait qu'une fois par jour donne un lait qui contient un 1/7e de beurre de plus.

Le beurre *huileux* provient du lait de vaches nourries exclusivement avec des tourteaux de graines oléagineuses. Il possède, en outre, un goût *fade*.

Quand le lait prend une teinte bleue d'azur, la crème donne du beurre qui est d'une *consistance plus molle*, d'une saveur moins douce et moins agréable que celle du beurre provenant du lait ordinaire. Il prend bientôt un *goût âcre et fort*, qui diffère peu de la rancidité, il donne avec le sel de mauvais caractères; mais, quand il est fondu, on ne peut le distinguer d'avec d'autre beurre.

Quand les laitières ont pâturé dans des herbages trop succulents, la crème prend un aspect *gélatineux* très-regrettable.

Les fleurs de châtaigniers donnent au beurre un goût *détestable*. Le fait a été souvent expérimenté à la Prévalaye, aux environs de Rennes. Ce goût désagréable peut encore provenir d'une nourriture composée de feuilles sèches, de turneps, de fanes de pommes de terre, des herbes des prairies fumées avec des matières animales, telles que la colombine ou le guano. Les feuilles fraîches de frêne ou la germandrée aquatique produisent le même effet.

Le beurre est *amer* quand les vaches sont nourries au régime exclusif des pommes de terre ou de paille sèche.

Il a un goût *âcre* et *piquant* quand il a été coloré avec les feuilles de gentiane *(gentiana lutea)*.

Quant à l'*odeur*, il subit les mêmes influences que le lait : le cerfeuil (*scandix cerefolium*), et le céleri, cependant, lui communiquent au plus haut degré leur odeur aromatique.

La qualité du beurre n'est pas en rapport, comme l'abondance du lait, avec la quantité absolue des aliments consommés. Le beurre le plus délicat est toujours fourni par des herbages contenant des prin-

cipes fugaces qui se dissipent pendant le phénomène de la dessiccation et la fermentation dans le fenil.

Les plantes qui accroissent soit la qualité, soit la quantité du beurre, qui le rendent plus délicat, plus savoureux sont : l'ajonc, les feuilles du maïs, de la carotte, du sainfoin, l'avoine, le froment, le trèfle rouge et blanc, l'ortie, le pied d'oiseau ; celles qui l'augmentent à un degré supérieur sont : le fenouil, les graines de lupin (*lupinus luteus, varius, albus*) données en soupe, et surtout la spergule. Ce fourrage est excessivement avantageux aux vaches laitières; il leur communique des qualités toutes spéciales qui rendent le beurre très-agréable. Aussi, dans les cantons où l'usage de cette plante est assez répandu (Belgique), le meilleur beurre est-il vendu sous la rubrique de *beurre de spergule*.

Les vaches qui pâturent un champ de pimprenelle donnent, suivant Arthur Young, plus de lait que dans tout autre pâturage. Le lait est en même temps plus riche. On pourrait craindre que la saveur aromatique de cette plante ne communiquât au lait un goût particulier ; il n'en est rien. Le lait, la crème, le beurre sont aussi délicats, plus peut-être, que s'ils étaient le produit de tout autre pâturage. C'est un fourrage fort recommandable, surtout si l'on observe qu'il peut être pâturé par les brebis, qu'il produit de bon beurre, et n'occasionne aucune incommodité aux bestiaux ; il vient dans les plus mauvaises terres légères, sablonneuses, crayeuses, graveleuses, et son entretien n'exige presque aucune dépense, tandis que son produit n'est soumis à aucune vicissitude.

Une commission nommée par l'*œconomie collegium* de Berlin a fait des expériences sur le domaine de Moisburg, et a examiné quelle était l'influence exercée par les différents fourrages sur la qualité du beurre; les résultats ont été remarquables. Il a été constaté que pour obtenir une livre de beurre il fallait, avec le trèfle donné à l'étable, 15 litres de lait; avec le trèfle mêlé de vesce, 15 litres 67 c.; avec les fourrages à l'étable, terme moyen, 15 litres 33 c.; avec le pâturage, 12 litres 84 c. Pour toute l'expérience, terme moyen, 14 litres 41 c. Il est à remarquer que le pâturage a eu lieu à une époque où les herbes avaient déjà perdu de leurs qualités nutritives, et où les vaches commençaient à donner moins de lait, mais un lait plus concentré, plus butyreux.

Si nous considérons actuellement la *couleur* du beurre, il nous faut établir la distinction entre la coloration naturelle et la coloration artificielle. La couleur jaune d'or, qui est généralement recherchée, pro-

vient ordinairement de la bonne nourriture des vaches : les laitières nourries au régime des lotiers, donnent un beurre d'un goût fin et possédant surtout une belle couleur jaune que ne fournissent point seules les autres plantes.

Le beurre, naturellement coloré en rouge, provient de lait qui est rouge, coloration dont nous avons indiqué la cause; d'autres fois, cependant, le lait qui a cet aspect particulier ne donne pas un beurre rouge; ce fait explique et prouve peut-être l'hypothèse que nous avions avancée, qu'il pouvait se faire que la coloration du lait en rouge provînt d'une lésion de la membrane interne du pis de la vache, lésion donnant naissance à quelques gouttes de sang.

Le beurre *pâle* tient à la mauvaise qualité des pâturages.

La *coloration artificielle* du beurre s'obtient, surtout dans le pays de Bray, avec les fleurs du souci. Ces fleurs sont macérées dans un peu d'eau, au fond d'un vase, et tenues au frais toute l'année : elles se versent à plus ou moins forte dose dans la crême, et produisent l'effet désiré.

Dans les pays du Nord on emploie souvent le rocou *(bixa orellana)* bouilli dans l'eau et qu'on met le soir avant de faire le beurre, gros comme un pois dans 15 kilog. de crême; ailleurs, on se sert du safran en très-petite quantité, délayé dans l'eau chaude et filtré à travers un linge, puis ajouté à la crême : la couleur jaune citron provient des fleurs de la pomme de terre. Quand il a une couleur rouge orangée, c'est qu'alors la coloration provient des feuilles de gentiane : ce procédé doit être abandonné, car le beurre acquiert un goût âcre et piquant. On peut obtenir la belle couleur jaune à l'aide des plantes suivantes que nous pouvons garantir : Les calices des baies d'alkékenge (*physalis alkekengi)*, la *brie* d'asperge *(asparagus officinalis)*, le suc des mûres, la racine d'orcanette (*anchusa tinctoria*), le jus de carotte, les fleurs desséchées de scabieuse (*scabiosa succisa*), celles du cerfeuil, (*chærophyllum sylvestre)*, de la lysimachie (*lysimachia vulgaris*)*;* le jus de carottes nous paraît préférable, car avec lui le caseum se détruit et par suite il n'y a pas lieu à la rancidité.

Faisons observer, cependant, que cette coloration artificielle n'est pas dangereuse, mais qu'elle n'en est pas moins une fraude qui trompe l'acheteur sur la qualité de la marchandise : on doit donc l'interdire.

Le beurre peut être *frelaté* par la fécule de pommes de terre, les pommes de terre cuites, la farine du blé; on reconnaîtra cette altération en faisant fondre une certaine quantité de beurre suspect avec

10 fois son poids d'eau dans un petit tube au bain-marie. Les matières étrangères se précipiteront avec le caseum qui pourra être dissous par l'ammoniaque. En continuant à chauffer le mélange, les matières se réuniront en grumeaux dont on pourra apprécier la proportion à l'aide d'une balance. La fécule sera décélée par l'eau iodée ; dans ce cas, elle deviendrait bleue.

Pour empêcher le beurre de *rancir*, on l'entoure ordinairement de feuilles de bette ou poirée ; cet effet ne se produit qu'en empêchant le contact de l'air. Dans le cas où la rancidité se développerait, on la ferait disparaître immédiatement en mêlant et agitant de l'esprit de vin dans une masse de beurre chauffée à un degré supérieur.

Si l'on bat le beurre dans une quantité suffisante d'eau contenant 25 à 30 gouttes de chlorure de chaux par kilogr. de beurre, si on le laisse ensuite reposer une heure ou deux pour le battre de nouveau dans de l'eau fraîche, le beurre le plus rance recouvre par cette manipulation toute la douceur qu'il pouvait avoir lorsqu'il était frais. Le chlorure de chaux, d'ailleurs, n'a rien qui puisse nuire à la santé.

Pour *conserver* le beurre en barriques, le meilleur bois est celui de peuplier, parce qu'il communique beaucoup moins de saveur désagréable que le chêne ou les bois résineux.

On emploie souvent encore pour l'expédition du beurre des tonneaux de hêtre (*fagus*). En décembre et janvier on abat les arbres, que l'on équarrit sur-le-champ, et après les avoir débités, on les plonge pendant un mois dans un flot d'eau courante d'où on les retire pour les mettre ressuyer dans un endroit sec et aéré. Ce n'est qu'au bout d'un an que le bois traité de la sorte est bon à être employé ; mais il conserve le beurre plus longtemps et ne lui donne pas de mauvais goût.

DU FROMAGE.

Il est peu de produits agricoles aussi variés de goût, de qualité, etc., que le fromage. Chaque pays de laitage prépare son fromage à sa façon ; on le fait de lait de vache écrémé ou non, ou de lait de brebis pur ou mélangé avec du lait de chèvre, soit avec du lait pur de cette dernière. Le fromage est dit maigre ou gras, suivant qu'il provient du caillé de lait écrémé ou non écrémé. Le lait de chèvre fournit le plus de fromage, le lait de yack le moins ; cette troisième transformation du lait est le produit le plus animalisé. La grande variété sous le rapport

de la consistance, de la saveur, de la pâte, de la durée, tient plutôt aux divers procédés de fabrication qu'à la nature des pâturages et au climat. L'influence des plantes, cependant, quelque petite qu'elle soit, n'en existe pas moins : ainsi, les agronomes anglais attribuent les qualités des excellents fromages de *Glocester* et de *Cheshire* à la nature toute spéciale des herbes des pâturages de ces deux localités. Il en est de même du *Cheddaer* (dans le Sommerset-Shire), un des plus fins et des plus gras de tous les fromages connus, du *Stilton* (dans le Hautshire), qui est le parmesan des Anglais, de l'exquis fromage de *Cattendham* qui doit son goût et sa graisse aux herbes aromatiques et nourrissantes de la contrée. En général, cependant, on peut dire que la qualité des fromages dépend du mode de fabrication plutôt que du lait qui fournit le caillé. Les feuilles de gentiane dont on enveloppe les fromages, en Suisse, n'influent en rien sur la qualité ou sur la coloration.

Quant à la coloration et à l'arôme des fromages, on peut, pour ainsi dire, trouver autant de procédés que de fromages différents :

Ainsi le fromage *vert* se fait, en Angleterre, avec deux parties de sauge et une partie de populage et de persil (*apium petroselinum*), le tout trempé dans du lait. Cette quantité d'herbes suffit pour verdir un fromage de 5 à 6 kilog.; le lendemain on filtre l'infusion et l'on mêle le lait coloré avec un tiers du lait destiné à la fabrication. On coagule séparément la partie verte et la partie blanche, puis on opère le mélange.

Les fromages de *Leyde*, de *Delft*, de la *Frise* (Hollande méridionale) sont épicés avec du cumin et du girofle.

Le fromage de l'île de *Texel* est fait avec du lait de brebis, et coloré avec des plantes.

Le fromage d'*Edam*, ou tête de maure, de la Hollande septentrionale, est coloré en rouge pour garantir sa croûte contre les insectes. Le beurre et le fromage de Holstein sont colorés avec du rocou.

Les fromages façon Gruyère-vert de la Suisse, de Savoie, des Vosges, de la Franche-Comté, ce qu'on appelle le *séral vert* ou fromage de Glaris, qui est très-recherché en France, se fabrique avec la poudre de feuilles du trèfle mélilot bleu que l'on mêle au lait caillé. C'est ce *trèfle musqué* qui lui donne sa couleur et sa saveur particulières. Pour cela le caillé blanc et mou est placé dans des sacs de toile et transporté des châlets dans les villages, où il est mis en tas. Dès que le petit-lait s'est écoulé et que le caillé est débarrassé de toute humidité, on le saupoudre de poudre de mélilot, et le fromage acquiert une saveur âcre piquante. Ce produit à bon marché à Glaris, se vend fort cher au loin où il est

très-recherché. Il serait aisé d'en introduire la fabrication en France, puisque la plante est indigène dans cette contrée. Le procédé est simple et permet de tirer parti du caillé, ce qui est un avantage immense. Le mélilot bleu, d'ailleurs, plaît aussi beaucoup aux vaches et paraît leur être favorable; mais on ne doit le donner qu'avec précaution, car il cause facilement la météorisation.

Le *Parmesan* de l'Italie se fait de lait doux, écrémé, chauffé à 30° ou 35° R. On le traite à la manière de Suisse : quand il est arrivé à former une pâte visqueuse, on y ajoute du safran pulvérisé très-fin, en agitant fortement la masse que l'on chauffe jusqu'à 50° R., puis on la met dans la forme et on sale.

Pour donner la couleur jaune aux fromages de *Chester*, suivant Linnée, les Anglais emploient les sommités fleuries du gaillet jaune, dans le lait avec la présure. On emploie aussi à cet effet le rocou qui donne une couleur jaune-doré, 30 grammes de pâte de rocou suffisent pour colorer le lait qui doit produire un fromage de 50 kilog.

On fait de même pour le fromage de Glocester. On tient beaucoup à la couleur jaune orangée et comme dorée sur les arêtes. Le rocou ou Arnato d'Espagne est une pâte plus ou moins molle qui se trouve partout dans le commerce. On met cette pâte dans un morçeau de linge pour faire ce qu'on appelle un *nouet*. On trempe ce nouet dans le lait en le promenant et l'exprimant avec les doigts : on remue le lait avec une spathule de bois pour bien mêler la couleur et on retire le nouet lorsque le liquide a pris la teinte désirée. Le Rocouyer est un arbre de la famille des Bixinées, famille démembrée depuis quelques années de celle des Tiliées de Jussieu. Le fruit s'offre sous la forme d'une capsule ovoïde, hérissée de pointes, monoloculaire, polysperme : elle s'ouvre en 2 valves garnies extérieurement de poils raides et portant chacune un placenta sur le milieu de leur face interne : les graines, au nombre de 8 ou 10, ont leur tégument extérieur charnu, de couleur rouge lors de la maturité : ils ont la forme d'un pépin de raisin. C'est de ces graines que l'on tire la matière colorante connue sous le nom de rocou; cette matière colorante a pour caractère chimique particulier de passer tout-à-coup à un très beau bleu indigo, puis au vert et au violet avec l'acide sulfurique concentré.

Les fromages de *Bresse* se font aussi avec le safran, mais on met ce dernier quand le lait est sur le feu.

Pour faire le fromage de *Roquefort*, on ajoute un peu de poussière verdâtre du pain de munition moisi, pulvérisé, tamisé fin : cette vé-

gétation cryptogamique lui donne une odeur et un goût piquants. La pâte devient plus onctueuse, le caseum se trouve détruit.

Les chèvres du ***Mont-d'Or,*** bien que restant constamment à l'étable, reçoivent en toute saison des aliments aussi variés que bien appropriés, fournis avec autant d'intelligence que d'à-propos. Leur alimentation se partage entre des repas fréquents, et au lieu de leur permettre la quête vagabonde et capricieuse des herbes, une stabulation absolue donne un repos lent et efficace à la rumination en même temps que la fatigue épargnée tourne au profit de l'activité digestive et de la lactation.

En été, les aliments de la chèvre sont, dans cette contrée, l'herbe des prés naturels, les différentes espèces de sainfoins, de trèfles, de luzernes, de plantes aromatiques que l'on va cueillir, et des feuillages d'arbres. En hiver, on leur donne le son, blé que les brasseurs tirent de leurs cuves après en avoir extrait la bière ; on leur fournit encore les feuillages desséchés pendant l'été, les foins réservés, le tourteau ou pain de noix *(juglans regia)*, des tubercules coupés, des pommes de terre, des topinambours, le marc des vendanges, les feuilles de vigne, etc. Le marc de raisin doit se conserver mouillé pour éviter la dessiccation ; aussitôt qu'on a cueilli les feuilles de vigne, après la vendange, on les entasse et on les presse dans des fosses, des tonneaux, des cuves en bleton, en pierre, en bois, que l'on achève de remplir d'eau ; on arrête ainsi la fermentation que le contact de l'air pourrait développer. A l'aide de pierres pesantes, on les maintient sous l'eau : souvent on y ajoute un peu de sel, quelques baies de genièvre, des plantes aromatiques.

Il est bon, bien que le procédé ne soit pas général, de laisser les feuilles s'échauffer un peu et subir un commencement de fermentation; elles perdent ainsi leur couleur verte et prennent celle d'un vert pâle légèrement orangé. L'âcreté doit disparaître, et la répugnance des chèvres serait vaincue. Pourquoi n'emploierait-on pas de la même manière les feuilles de betteraves ? Toutes les parties vertes et molles, dont toutes les cellules sont remplies de chlorophylle, le limbe, ont souvent une action nuisible sur les organes digestifs, et il arrive fréquemment que certains éleveurs ne donnent, par prudence, que les pétioles des feuilles aux animaux qu'ils nourrissent. Ne pourrait-on pas faire subir la même préparation aux feuilles d'orme et de peuplier qui ont une composition chimique analogue à celles de la vigne?

Une semblable alimentation donne aux fromages un goût estimé des

amateurs. La confection du fromage influe sans doute aussi sur sa valeur. C'est ainsi qu'au Mont-d'Or les présures dont on se sert sont des caillettes de chevreau macérées dans du vin blanc en été et dans du petit lait en hiver, le tout avec un peu de sel, aromatisé parfois avec du persil, du girofle (1), de la cannelle (*cinnamomum zeylanicum*, Breyn.), du cumin, ou des herbes odoriférantes.

Le raffinage donne aux fromages leur plus haute valeur : aussi les négociants en fromages les plus renommés font un secret de leurs procédés. La plupart du temps on se contente, après les avoir simplement trempés dans du vin blanc, de placer les fromages, exposés à l'air, dans un endroit frais, pressés entre deux assiettes; de temps en temps on les retourne. Parfois on les imbibe également de vin blanc, mais en y ajoutant des feuilles, soit de persil, soit de cresson (*sisymbrium nasturtium*, *L.*), soit de toute autre herbe aromatique.

Dans la province d'*Oran*, au district d'Arzew, on fabrique des fromages de lait de chèvre et de vache mélangé. Les arabes mêlent toujours le lait des brebis à celui des vaches et des chèvres; voici quel est le procédé indigène : on place du lait dans un pot de terre : on fait chauffer légèrement le tout, puis on verse dans le lait ainsi chauffé, soit un peu de caillette d'agneau, soit quelques pincées de fleur d'artichaut sauvage. Le lait se prend en masse presque instantanément. On laisse reposer pendant dix minutes; on verse dans des paniers en alfa, le petit lait s'échappe et le fromage reste. Le fromage ainsi préparé ne se conserve pas et n'a aucune valeur commerciale.

Pour le *straquin* de Milan, on obtient le même effet, en laissant l'air s'introduire dans les couches du caseum ; cette moisissure contribue au bon goût.

En Lorraine on ajoute un peu de carvi (*carum carvi*) au caillé pour donner aux fromages une odeur agréable.

Dans les Vosges, pour la fabrication du fromage de *Gérardmer*, on mêle au caillé quelques graines de cumin avant de le placer dans les formes : ces graines ont une odeur aromatique qui se rapproche de celle du fenouil, ainsi qu'une saveur âcre et amère; le fromage en contracte un goût particulier. C'est le procédé suivi en Hollande.

Dans d'autres contrées, on introduit dans le caillé des ciboules (*allium*

---

(1) Les fleurs du giroflier aromatique (*Eugenia caryophyllata*, Thunb., Diss.), cueillies un peu avant l'anthèse et séchées à l'ombre, sont les *clous de girofle* de commerce.

fistulosum), de l'estragon, (*artemisia dracunculus*), du persil, hachés et menus; cette fabrication est surtout suivie dans le Limbourg pour le fromage persillé.

Quelquefois on y ajoute des grains d'anis (*pimpinella anisum*).

Les altérations du fromage par la fécule ou la pomme de terre mondées de leur pellicule se reconnaissent facilement par l'iode.

Le fromage, connu en Angleterre sous le nom de double glocester, est sujet à être attaqué par les mouches. Pour les éloigner et les empêcher de déposer leurs œufs et d'engendrer des vers, les fabricants sont dans l'usage de frotter le plancher ou les tablettes sur lesquelles on met le fromage sorti de la presse pour le faire sécher, avec des feuilles de sureau ou de laurier (*laurus nobilis*) fraîches.

Ici se terminent, Messieurs, les renseignements que j'ai pu recueillir par rapport à l'influence des plantes sur le lait; ces renseignement sont, comme vous le voyez, encore assez incomplets, aussi n'ai-je point eu la prétention de faire un traité sur cette matière. J'ai seulement voulu attirer l'attention des cultivateurs sur une substance qui réunit, à un très-haut degré, les conditions d'une bonne alimentation, et qui donne lieu partout à des industries très-lucratives qui tendent de jour en jour à s'accroître, comme nous le démontrent les statistiques.

En France, le nombre des génisses et des vaches s'élève environ à quatre millions de têtes : il ne dépasse pas trois millions en Angleterre; mais les trois quarts des vaches françaises sont presque dépourvues de qualités laitières, tandis que la culture anglaise les recherche principalement; les vaches indigènes ne rivalisent avec les races étrangères que sur le sol de nos provinces où les circonstances locales ont attiré l'attention des cultivateurs sur la production du lait et du beurre. Les bonnes vaches laitières anglaises, les Alderney, les Ayr écossaises, peuvent donner annuellement jusqu'à quatre mille litres de lait. On comprend, d'ailleurs, pourquoi la vache est, pour ainsi dire, considérée comme partie intégrante de la famille du cultivateur anglais. L'usage du lait est répandu dans toute l'Angleterre; on emploie le beurre seul pour la préparation des aliments et à chaque repas le fromage apparaît sur la table de l'habitant d'Outre-Manche. Aussi il se consomme une telle quantité considérable de beurre et de fromage que

les Anglais sont forcés d'avoir recours à l'importation. Cependant les vacheries indigènes sont multipliées sur le sol de l'Angleterre ; on a calculé que le comté seul de Chester produit annuellement vingt-cinq millions de francs de beurre et de fromage.

En Angleterre, un litre de lait coûte 0,20 et la production annuelle étant de deux milliards de litres, on voit que c'est un revenu de quatre cents millions de francs, tandis qu'en France nous n'obtenons qu'un milliard de litres à 10 cent., ce qui produit cent millions de francs ; il ressort de ces chiffres que nous ne sommes réellement pas aussi habiles à tirer parti du lait que nos voisins d'outre-mer.

L'Italie elle-même et la Suisse sont placées sur le même rang que la France pour le produit qu'elles tirent de leurs vaches et de leurs brebis. Notre pays ne voudra pas rester en arrière ; l'Exposition universelle de juin dernier a prouvé qu'il pouvait, quand il voulait, lutter avec toutes les puissances pour la richesse de son agriculture, et qu'il ne lui fallait pour cela que de la persévérance, car l'intelligence de ses agriculteurs ne lui manque pas. Prévoyant le moment où la France pourra bientôt se montrer avec orgueil la première nation agricole, où la laiterie, cette richesse de l'agriculture, prendra tout le développement qu'elle réclame et que tendent à lui faire prendre les besoins de la consommation, j'ai voulu attirer par cette étude l'attention des cultivateurs, des botanistes et des chimistes sur cet important produit agricole. Ce but peut-être ne sera pas atteint ; mais si j'obtenais l'approbation de la Société Académique, je m'estimerais heureux d'avoir fait ces longues et quelquefois pénibles recherches.

TABLEAU DES PLANTES PROPRES AUX BÊTES LAITIÈRES.

Les bêtes laitières, soumises à un bon régime alimentaire, fournissent un lait plus abondant et de meilleure qualité. Il est donc de la plus haute importance de les conduire dans de bons pâturages, et l'agriculteur doit connaître avant tout quelles sont les plantes qui les composent. Le patriarche de notre agriculture, Olivier de Serres, a été l'un des premiers à reconnaître qu'une bonne prairie était une richesse pour la production du sol : aussi a-t-il créé les prairies artificielles, ou temporaires. Nous donnons une liste qui comprend les plantes que l'on peut semer ou choisir pour la nourriture des bêtes laitières, liste qui donnera aux praticiens des renseignements utiles. Mais nous ferons encore observer qu'elle n'est pas exclusive, car les herbages ne

sont pas les mêmes pour la chèvre que pour la vache ou la brebis; l'ânesse, la chèvre, choisiraient de préférence les mauvais coteaux, les landes, les bruyères, les buissons; la jument réclame des plantes plus nourrissantes que succulentes, la vache laitière demande un fonds gras où les herbes soient abondantes, la brebis désire un terrain pierreux où l'herbe soit courte et fine, savoureuse et abondante. On évitera les herbages marécageux qui nuisent essentiellement à la qualité du lait, et les pâturages, comme ceux de la Normandie, où les herbes sont sans cesse broutées, ont leurs inconvénients et leurs avantages. Comme le suc des herbes est bientôt converti en lait, plus elles sont tendres et succulentes, plus le lait est abondant, mais aussi plus il est exposé à abonder en sérum, aux dépens des parties butyreuses et caséeuses. Dans les marécages, dont les herbes contiennent plus de principes nutritifs relativement à leur quantité, il sera bon de mettre à la portée du bétail quelques arbustes, acacia, pin, ébénier, amandier, etc., dont les pousses seront une compensation aux fourrages médiocres. Il faudra, toutefois, bien se tenir en garde contre le choix à donner à l'une ou à l'autre de ces plantes, car la prairie permanente, créée par la nature, est de toute nécessité *polyphyte*, c'est-à-dire composée de plusieurs espèces différentes de végétaux vivant ensemble et formant, par le mélange de leurs tiges, ce qu'on appelle le *gazon*. Malgré cette diversité, toutefois, on reconnaît facilement que, pour la majeure partie, toutes les plantes de prairies appartiennent à deux grandes familles du règne végétal, les *graminées*, les *légumineuses*, familles lactifères par excellence. Lors donc qu'on voudra créer une prairie artificielle, il faudra imiter le travail de la nature et choisir parmi ces deux familles pour former un mélange qui offre aux animaux leur nourriture habituelle. Toutes les plantes indiquées sur cette liste ne sont pas bonnes au même degré : les unes sont indifférentes, les autres inutiles, beaucoup sont trop basses pour être saisies par la dent des bestiaux ; il y en a qui, végétant avec plus de force, étouffent celles qui sont plus faibles, lesquelles auraient pu fournir un fourrage plus nutritif; d'autres, comme le chiendent, renferment une grande quantité de principes azotés, mais elles s'étendent trop, rampent sur la terre et échappent à la faux qui ne peut les saisir. Le tableau suivant, malgré tout, offrira quelques indications utiles. L'agriculteur y verra quelles plantes constituent ordinairement le fond des prairies; se guidant sur les renseignements de localités, il pourra, à son gré, utiliser le terrain suivant son sol, sa situation. Mais une pa-

reille œuvre ne devra pas être entreprise sans réflexion et à l'aveugle, car, entre les diverses prairies, il existe des différences très-grandes, quant à leur situation qui exerce une grande influence sur les plantes qui les composent, sur leur mode de végétation, sur la qualité et la valeur nutritive de leurs produits. Il faut, comme on le voit, toute l'intelligence de l'habile praticien et du savant théoricien pour former une prairie artificielle, tant il est vrai que ce qu'on appelle vulgairement le *foin* est l'une des principales richesses de l'agriculture, puisqu'il est la base de l'alimentation des bestiaux.

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Acacia pseudo-acacia..	Acacia ordinaire......	doux et profond.
Achillæa millefolium...	Millefeuille commune..	argileux - sec.
Æthusa meum........	Æthuse à feuilles capillaires.............	graveleux.
Agrostis alba, *Shrad*..	Agrostis blanche......	humide - tourbeux - terre médiocre.
—— canina.......	—— des chiens....	
—— dispar.......	—— d'Amérique..	
—— paradoxa.....	—— paradoxale...	
—— rubra........	—— rouge........	
—— spica-venti...	—— jouet des vents	
—— stolonifera...	—— traçante. Fiorin. Traînasse	
—— vulgaris.....	—— commune....	
Alopecurus agrestis...	Vulpin des champs....	élevé et sablonneux.
—— bulbosus..	— bulbeux.......	humide.
—— geniculatus	— aquatique......	marécageux.
—— pratensis..	— des prés.......	sec.
Anthoxanthum odoratum..........	Flouve odorante.	partout.
Anthyllis vulneraria...	Anthyllide vulnéraire..	crayeux et sec.
Apium petroselinum...	Persil persicaire......	sol meuble.
Artemisia campestris..	Aurone sauvage.......	aride - sablonneux.
Arundo donax........	Roseau à quenouille...	humide - marécage.
— phragmites....	— à balai........	
Astragalus alopecuroïdes.	Astragale à queue de renard....	sec - rocailleux.
—— asper......	—— rude........	
—— cicer......	—— à fruit rond.	
—— falcatus....	—— faucille.....	
—— galegiformis	—— à boursette..	
—— glycyphyllos	—— réglisse.....	
—— onobrychis.	—— esparcette...	
Avena elatior.........	Avoine élevée........	bon terrain — substantiel.
— flavescens......	— jaunât° ou blonde	
— fragilis........	— fragile.........	

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Avena pratensis.......	Avoine des prés.......	prés secs.
— pubescens......	— pubescente.....	élevé - sablonneux.
— sempervirens...	— toujours verte..	sec et élevé.
Briza maxima.........	Brize à gros épillets...	aride - graveleux.
— media..........	— amourette.......	aride - sablonneux.
— minor..........	— triangulaire.....	sec - élevé.
Bromus arvensis......	Brome des champs....	léger.
— giganteus.....	— élevé.........	humide.
— inermis.......	— sans barbes....	
— laxus.........	— lâche..........	
— mollis........	— doux ou velu...	sec.
— multiflora.....	— à plusieurs fleurs	
— platystachia...	— à épillets étalés.	
— secalinus.....	— seiglin........	frais.
— squarrosus....	— rude..........	sec.
— sterilis.......	— stérile.........	
— tectorum......	— des toits.......	sablonneux.
Calamagrostis epigeios.	Calamagrostis commun.	marécageux.
Centaurea jacea.......	Centaurée jacée : trésor des prés...........	aride et élevé.
—— nigra.......	Centaurée noire.......	
Cichorium intybus....	Chicorée sauvage.....	argileux.
Coronilla varia........	Coronille bigarrée....	frais.
Cuminum cyminum....	Cumin...............	sec - sablo-argileux.
Cynosurus cristatus...	Crételle des prés......	sec - sablo - argileux
Cytisus alpinus, *Willd.*	Cytise des Alpes......	partout, excepté les sols marécageux et de pure craie.
— laburnum.....	— aubours ou faux-ébénier......	
Dactylis cœspitosa....	Tussac gras...	sablo - argileux ou siliceux.
— glomerata....	Dactyle pelotonné.....	
Epilobium hirsutum...	Epilobe hérissé.......	humide.
—— spicatum...	Laurier de saint Antoine. Epilobe...........	
Ervum ervilia........	Lentille ervilière......	sec - calcaire - sabl.
— hirsutum......	— — velue.........	ombragé.
— lens major....	—— cultivée.......	sable sec - calcaire - sablonneux.
— — minor....	—— cultivée.......	
— monanthos....	—— à une fleur....	frais.
Eupatorium cannabinum.	Eupatoire à feuilles de chanvre...........	humide.
Festuca arenaria......	Fétuque des sables....	sablonneux.
— arundinacea, *Vil*	— roseau.......	humide.
— cinerea, *Vill.*..	— cendrée......	sablonneux - stérile.
— decumbens.....	— inclinée......	sable sec.
— dumetorum....	— des buissons..	sablonneux - stérile.
— duriuscula.....	— durette........	aride.
— — prœcox....		
— — purpurea..		
— — serrata....		

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Festuca elatior........	Fétuque élevée.......	
——— fertilis..		abrité - frais.
— fascicularis.....	— en faisceau.....	
— fluitans........	— flottante.......	inondé.
— glauca, *Lamk*..	— glauque........	
— Hallerii........	— d'Haller........	sable frais.
— heterophylla, *Lk*	— hétérophylle ...	
— loliacea, *Curtis*.	— fausse ivraie....	humide.
— ovina..........	— ovine...	sec - siliceux.
— pinnata........	— froment.......	frais - ombragé.
— pratensis......	— des prés......	bas et frais.
— rubra, *Lœrs*...	— rougeâtre - tra-çante.........	
— uniglumis, *Aiton*	— à une seule glume	sable sec.
— tenuifolia, *Sibt*.	— à feuilles fines..	aride - crayeux.
Galega officinalis......	Galéga commun......	partout.
Genista anglica.......	Genêt d'Angleterre....	sablonneux-argileux
— sagittalis......	— ailé............	
— scoparia......	— à balai.........	sec - calcaire.
Gynerium argenteum..	Pampass-gras.........	siliceux - tourbeux - argileux - humide
Hedysarum coronarium	Sulla. Sainfoin d'Espag.*	
——— onobrychis	Esparcette. — commun	sec - crayeux.
Helianthemum vulgare.	Ciste. Hélianthème. Herbe d'or. Hysope de Garigue. Fleur du soleil.	sec.
Helianthus annuus....	Soleil................	un peu humide.
Heracleum sibiricum...	Berce de Sibérie......	substantiel.
——— sphondylium	— Brancursine....	profond - fertile.
Holcus lanatus........	Houque laineuse......	humide.
— mollis.........	— soyeuse......	sec.
— sorghum......	— sorgho........	sec.
Hordeum distichum nudum...............	Grosse orge nue......	
Hordeum peregrinum..	Orge de souris........	
—— secalinum, *Schreb*....	— des prés.........	médiocre.
—— vulgare hibernum.............	Escourgeon..........	
Juncus Bothnicus.....	Jonc de Bothnie.......	humide.
— bufonius......	— à crapaud........	marécage un peu tourbeux.
Lathyrus aphaca......	Gesse aphaca.........	substantiel.
—— cicera......	— chiche. Jarosse..	
—— heterophylla.	— à feuilles variables	léger - chaud.
—— hirsutus....	— velue..........	
—— latifolius....	— à feuilles larges.	
—— palustris....	— des marais.....	humide.
—— pratensis....	— des prés......	

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Lathyrus sativus......	Gesse cultivée. Pois de brebis.......	léger et chaud.
—— sylvestris...	— sauvage........	frais.
—— tuberosus...	— tubéreuse. Gland de terre......	
Leerzia oryzoides.....	Leerzie à feuilles de riz.	sec.
Ligustrum vulgare....	Troëne..............	
Lolium compositum, *Th.*	Ivraie à épis rameux..	gras-argileux.
— italicum.......	— d'Italie. Ray-grass	sablo-argileux-frais
— — muticum..		
— multiflorum, *Lk*	— à fleurs nomb....	abrité.
— perenne.......	— vivace. Gazon anglais. Ray-grass	subs.-humide en été.
— tenue.........	— délicate........	sec.
Lotus corniculatus....	Lotier corniculé......	sec et médiocre.
— siliquosus.......	— ailé...........	humide.
— villosus.........	— velu..........	
Lupinus albus........	Lupin blanc..........	graveleux-médiocre
—— angustifolius..	— à feuilles étroites.	argileux-maigre.
Lythrum salicaria.....	Salicaire............	humide.
Medicago arborea.....	Luzerne en arbre......	sec.
—— falcata......	— jaune ou faucille	
—— lupulina....	Minette mignonnette...	frais.
—— maculata, *W.*	Luzerne maculée.....	sablo-argileux-frais
—— media......	——. rustique.....	sablonneux.
—— sativa.......	—— cultivée......	gras-frais-profond
—— — præcox.		
Melica altissima.......	Mélique élevée........	pierreux-aride.
— cærulea........	— bleue.........	aride-sec.
— ciliata.........	— ciliée.........	graveleux.
Melilotus altissima, *Th*	Mélilot des bois.......	léger-humide.
—— cærulea.....	— bleu ou trèfle musqué.........	sec.
—— officinalis, *Lk.*	— commun.......	léger-sablonneux.
—— leucanthus major........	— de Sibérie.....	sablonneux-humide
Milium effusum.......	Mil épars............	sec.
— paradoxum....	— paradoxe.........	humide.
Ononis arvensis.......	Bugrane non épineuse.	sablonneux.
Ornithopus sativus....	Serradelle...........	
Orobus tuberosus.....	Orobe tubéreux.......	inondé.
— lathyroïdes....	— gessier........	argileux-compacte.
— luteus........	— jaune..........	
— sylvaticus.....	— des bois.......	
— vernus........	— printanier......	
Panicum alpinum, *Vil.*.	Herbe de Guinée......	léger-substantiel.
—— germanicum.	Moha...............	
—— italicum.....	Millet d'Italie.........	
—— miliaceum....	— commun.......	

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Paspalum stoloniferum, *Bos*....	Paspale stolonifère....	sablonneux.
Pastinaca sativa.......	Panais cultivé........	frais.
Peucedanum officinale.	Fenouil de porc.......	
Phalaris arundinacea..	Alpiste roseau........	tourbeux.
—— canariensis...	— des Canaries...	léger - chaud.
—— phleoides....	— fléole.........	élevé.
Phleum arenarium.....	Fléole des sables......	sablonneux.
—— nodosum......	— noueuse.......	sec.
—— pratense......	— des prés. Timothy-grass....	sable — médiocre — humide.
Plantago lanceolata....	Plantain à feuilles étroites.....	ombragé.
—— albicans.....	—— blanchâtre....	stérile - sablonneux.
—— alpina. *Vill*...	—— de montagne.	élevé - sec.
—— coronopus....	—— corne de cerf.	sec - sablonneux.
—— major.......	—— à gr. feuilles..	partout.
—— maritima.....	—— maritime.....	plages humides.
—— media.......	—— moyen.......	sec - aride.
Poa airoides, *DC*.....	Pâturin canche.......	marécages.
— alpina...........	— des Alpes......	sec.
— angustifolia......	— à feuilles étroites	ombragé.
— annua...........	— annuel........	partout.
— aquatica.........	— aquatique......	inondé.
— bulbosa..........	— bulbeux.......	aride - sablonneux.
— cœsia, *Gaudin*....	— des bois.......	sablonneux.
— compressa.......	— aplati.........	aride - sablonneux.
— cristata..........	— à crête........	sablonneux.
— debilis...........	— grêle..........	humide.
— maritima.........	— maritime......	humide - sablonneux
— nemoralis........	— des bois.......	sablonneux.
— palustris, *Hoff*....	— des marais.....	humide.
— pratensis.........	— des prés.......	
— serotina..........	— tardive.... ...	
— sylvatica, *Pal*.....	— des forêts......	
— trivialis..........	— commun.......	partout.
Polygala vulgaris.....	Polygala commun.....	ombragé.
Polygonum aviculare..	Trainasse, centinode, sanguinaire........	partout.
—— bistorta...	Bistorte.............	humide.
—— fagopyrum.	Sarrazin, blé noir.....	siliceux ou crétacé.
Poterium sanguisorba.	Petite pimprenelle.....	aride-sablo-argileux -pauvre-calcaire.
Sanguisorba officinalis.	Sanguisorbe officinale.	frais.
Saponaria vaccaria....	Saponaire des vaches..	assez substantiel.
Scabiosa succisa......	Mors du diable........	sec et élevé.
—— arvensis.....	Scabieuse des champs.	
—— alpina.......	—— des Alpes...	sec et élevé.
—— sylvatica.....	—— des forêts...	ombragé.

NOMS LATINS.	NOMS VULGAIRES.	SOLS qui leur CONVIENNENT.
Sagittaria sagittœfolia..	Fléchière d'Europe....	sol couvert d'eau.
Scorzonera humilis, *Jac.*	Scorzonère petite.......	pré sec.
Selinum carvi, *Lamk*..	Carvi..............	sec et montagneux.
Spartium junceum.....	Genêt d'Espagne......	crétacé - sec.
Spergula arvensis.....	Spargoute..........	sablonn. - tourbeux.
Spiræa ulmaria.......	Spirée ulmaire. Reine des prés..........	humide.
Stipa pennata.........	Stipe plumeux........	sec.
— juncea..........	Macrochloa tenace.....	
Tanacetum vulgare....	Tanaisie.............	marécages tourbeux
Thalictrum flavum.....	Pigamon. Rue des prés.	
Trifolium agrarium....	Trèfle agraire........	sablo - argileux.
—— arvense.....	— des champs. Pied de lièvre....	sablonneux.
—— filiforme....	— filiforme......	humide.
—— fragiferum..	— fraise.........	sec ou tourbeux.
—— hybridum...	— hybride........	humide.
—— incarnatum..	— incarnat.......	sec — sablo - argileux.
—— montanum..	— de montagne...	
—— pratense....	— commun......	frais - sablo-argileux de bonne qualité.
—— procumbens.	— couché........	sablonneux - sec.
—— repens......	— blanc - triolet...	léger - frais.
—— rubens......	— rouge.........	sablonneux - sec.
Trigonella fænum græcum............	Trigonelle fenu grec...	chaud et léger.
Triticum sylvaticum...	Froment des bois.....	ombragé.
—— repens......	Chiendent...........	partout.
Ulex europæus.......	Ajonc épineux, ajonc marin...........	sables-landes-aride.
Urtica dioica.........	petite Ortie..........	partout.
Veronica anagallis.....	Véronique mouron....	marais.
—— beccabunga...	Cresson de cheval.....	marécage.
—— officinalis....	Thé d'Europe.........	sec.
Vicia biennis.........	Vesce bisannuelle. Vesce de Sibérie....	substantiel.
— cassubica.......	— d'Allemagne.....	argileux - compacte.
— cracca..........	— multiflore.......	partout.
— dumetorum......	— des buissons.....	médiocre.
— lutea...........	— jaune...........	
— pisiformis.......	— pisiforme... ...	
— sativa..........	— cultivée ou dravière...	
— — alba...	— du Canada......	substantiel.
— sepium.........	— des haies.......	médiocre.
— villosa.	— velue....	
Viburnum opulus.....	Viorne obier..........	graveleux.
Zea mays............	Maïs................	argilo - sableux — frais.
— erythrolepis	— à rafle rouge......	

Une étude consciencieuse de près de trois cents plantes était, par le fait, impossible à un seul individu ; elle réclamait trop d'expériences nécessaires pour arriver à des résultats certains; aussi n'ai-je pas craint, pour ce travail de quelques pages, de consulter un grand nombre d'ouvrages et de faire des recherches pénibles et assidues, mais grâce aux renseignements puisés à de bonnes sources, j'ai pu éclaircir un grand nombre de questions douteuses et mettre au jour de nouvelles observations. Quelques faits, peut-être, que la théorie semble annoncer, seront contredits par la pratique, alors je recevrai avec empressement et reconnaissance les avis et les rectifications que les agriculteurs voudraient bien me communiquer et qui me permettraient d'enrichir ces pages du résultat de leurs recherches et de leurs expériences.

Liste des ouvrages consultés :

Accoramboni (J.) Tractatus de naturâ et usu lactis. Venetiis, 1536. In-8°.

Chevallier (A.) et Henry (O.) Mémoire sur le lait, sa composition, ses modifications, ses altérations. Paris, 1839. In-8°

Quevenne. Mémoires sur le lait.

Cattanéo. Le lait et ses produits. Milan, 1842.

Huzé (G.) Du lait et de ses emplois en Bretagne. Nantes, 1845.

Journal d'agriculture pratique et de jardinage.

Les chèvres du Mont-d'Or, par M. Martegoute.

La collection de la Maison rustique.

Mémoires de l'Académie des sciences.

Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail, par Ach. Richard.

Dictionnaire théorique et pratique d'agriculture et d'horticulture du doct. Hœfer.

Dictionnaire de botanique, du même.

C. Bauhin. Pinax theatri botanici. 1 vol. in-4°, 1671.

Traité spécial de la vache laitière, par Collot.

Dioscoride.

Mémoires de Deyeux et Parmentier (1790.)

Annales des arts et manufactures.

Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix et dans plusieurs endroits de la Provence, par M. Garidel, docteur en médecine, professeur roïal d'anatomie. 1715.

Encyclopédie méthodique.
Bonafous. Mémoires sur le maïs.
The Farmar's Book.
Mémoires de la société Linnéenne.
Annales européennes végétales publiées sous la direction de M. Rauch.
Flore française, par de Candolle et Lamark. 5 vol. in-8°. 1805-1815.
Chimie appliquée à l'agriculture, de Chaptal.
Précis d'agriculture, de Payen et A. Richard.
Suites à Buffon. Végétaux, de Spach.
Dictionnaire de médecine, de Mérat et de Lens.
Nouvelle flore des environs de Paris, du même.
Traité des plantes usuelles, de Roques.
Cours d'agriculture et d'économie rurale, de Dubois.
Le Moniteur de l'agriculture.
L'Echo agricole.
Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.
Bulletin de la société d'agriculture de l'Oise.
Journal d'agriculture, de la Haute-Garonne et de l'Ariége.
Le Moniteur des comices et des cultivateurs.
Annales des sciences physiques et naturelles de la société d'agriculture de Lyon.
Encyclopédie Méthodique.
Et les travaux de Geoffroy, Baumé, Rouelle le Jeune, Shéele, Fourcroy, Vauquelin, Proust, Braconnot, Berzélius, Chevallier, Donné, Boussingault, Gasparin, Girardin, Amoreux, Thouin, Yvart, Dumont de Courset. Arthur Young.

HIPPOLYTE RODIN,

Membre de la Société d'Agriculture de Beauvais.

DESCRIPTION

DES MOLLUSQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

(Suite et fin.)

GASTÉROPODES.

ORDRE DEUXIÈME.

• PECTINIBRANCHES, *Cuv.*

Nous venons d'étudier la grande division des gastéropodes respirant l'air, nous passons maintenant à celle des pectinibranches qui tous vivent dans l'eau et dont l'appareil respiratoire sépare de ce liquide les éléments propres à la modification de leur sang.

Ceux-ci sont bien moins nombreux dans notre département que les pulmonés. Nous en possédons seulement quatre genres, tandis que les premiers en comprennent dix-sept.

J'ai dit dans les généralités sur les mollusques que les pectinibranches étaient caractérisés par leurs branchies en forme de peigne, je ne reviendrai pas ici sur ce caractère. Comme chaque genre présente une disposition particulière de l'appareil branchial, il en sera question à chacune de leurs descriptions.

Sixième famille. — PÉRISTOMIENS, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Muni de deux tentacules contractiles, à la base desquels sont placés des yeux assez saillants.

Coquille. — Ne pouvant être caractérisée pour toute la famille, tantôt turbinée, à spire peu élevée, discoïde, etc. ; ouverture constamment ovale ou bien arrondie, à bords continus ou à peine désunis.

Opercule corné, mince ou calcaire et assez épais.

Je préfère donner quelques détails anatomiques aux généralités de chaque genre, car il est presque impossible de décrire d'une manière satisfaisante l'organisation générale de la famille des péristomiens, tant la forme et la disposition des diverses parties du corps sont différentes suivant les genres. Il n'y a de bon et vrai caractère pour *toute cette famille* que l'ouverture de la coquille qui est presque toujours la même.

Nous avons à examiner les genres :

Paludina, *Gray.*
Bithinia, *Gray.*
Valvata, *Mull.*

DIX-HUITIÈME GENRE.

PALUDINA, *Gray.*

Caractères généraux.

Animal. — Ayant la tête terminée en trompe, dépassée par le pied ; tentacules longs, coniques; les yeux sont portés sur une saillie et

siégent extérieurement à la base des tentacules; pied oblong, portant supérieurement et à son extrémité postérieure un opercule. Les individus de ce genre sont unisexuels.

Coquille. — Conoïde; tours de spire saillants, convexes, séparés par une suture plus ou moins profonde; ouverture arrondie, un peu anguleuse à la réunion des deux bords en haut; péristome simple.

Opercule corné, mince, à zônes concentriques.

N'ayant disséqué qu'un fort petit nombre de paludines, je m'aiderai beaucoup, pour une description succincte des organes, des excellentes notes de M. *Moquin-Tandon*. J'aurais pu omettre cette partie, mais alors j'aurais interrompu l'ordre suivi jusqu'ici dans ce travail. Je préfère donc donner une idée, même fort restreinte, de l'organisation des êtres que renferme ce genre.

1° *Appareil de la digestion.* — Les paludines ont de chaque côté de la bouche une mâchoire convexe, cornée et sans dents. L'œsophage qui n'a pas beaucoup de longueur se rend à l'estomac dont les parois sont minces. Le rectum se dirige du côté droit et s'ouvre dans un repli du manteau.

2° *Appareil de la respiration.* — Les lamelles branchiales étroites, plates, s'attachent à droite à l'intérieur de la cavité qui les contient.

3° Le système nerveux m'a paru à peu près semblable à celui des cyclostomes.

4° *Reproduction.* — Les animaux de ce genre sont ovovivipares. L'organe mâle montre son orifice à la base du tentacule droit dans lequel il est logé. Il *paraît simple, grêle, subcylindrique, blanchâtre* (Moquin-Tandon). *Le mâle présente, dans la cavité branchiale un corps allongé fusiforme, légèrement rosé, qui est une prostate énorme.* (Moquin-Tandon.) — La matrice est excessivement longue.

—

PALUDINA ACHATINA, *Lam.*

PALUDINE AGATHINE.

Animal. — Gros, charnu, épais, tête terminée en mufle allongé qui cependant ne dépasse pas le pied; tentacules coniques, effilés, grêles, aigus à leur extrémité; à chacune de leur base externe existe un œil noir supporté sur une éminence de la peau assez proéminente; pied légèrement arrondi en avant et postérieurement, surface du corps sans cesse humectée par une viscosité assez gluante; teinte

d'un brun verdâtre avec des points jaunes très-tenus comme ceux des Limnea auricularia et ovata. Seulement ceux de la paludine sont bien moins apparents.

Coquille. — Conoïde, ventrue; cinq à six tours de spire médiocrement convexes, le premier tuberculeux et le dernier formant à lui seul les deux tiers de la hauteur totale; suture peu profonde, mais bien marquée entre chaque tour; ouverture arrondie, sauf en haut, où elle devient anguleuse à la réunion des bords droit et gauche; bord droit simple, tranchant; le bord columellaire est épaissi et solide; derrière lui se voit un ombilic; teinte verdâtre avee deux ou trois fascies d'un pourpre foncé, plus ou moins larges sur chaque tour; intérieur du têt un peu opaque et blanchâtre; on aperçoit très-distinctement, au travers, les fascies externes.

Opercule de même forme que l'ouverture, corné, roussâtre, à noyau excentrique et à stries circulaires peu régulières.

Dimensions. — 30 à 34 millimètres de haut, sur 8 à 10 millimètres de large.

Cette espèce, très-commune dans les grands cours d'eau, se trouve en abondance dans la rivière Oise, à Creil, Compiègne, etc. Je ne connais pas d'autre rivière de notre département qui en contienne. Quoiqu'on rencontre le têt si fréquemment dans le sable, il n'est pas facile de se le procurer avec l'animal.

DIX-NEUVIÈME GENRE.

BITHINIA, *Gray*.

Caractères généraux.

On a bien longtemps confondu ce genre dans le précédent, avec lequel il a beaucoup d'analogie. Cependant ils diffèrent par des caractères extérieurs et anatomiques. M. Moquin-Tandon, qu'on ne saurait trop citer, a parfaitement fait ressortir les divers points d'organisation interne qui doivent définitivement faire séparer les bithinies d'avec les paludines.

Au premier coup-d'œil, l'animal paraît avoir une grande ressemblance avec la paludine, mais il en diffère en ce sens que la tête dé-

passe le pied, que les yeux sont sessiles et situés en arrière des tentacules.

La coquille est munie d'un opercule calcaire. Si l'on veut voir la différence qui existe avec les paludines, on se reportera aux passages qui précèdent.

M. Moquin-Tandon donne les caractères anatomiques suivants, caractères tout-à-fait différents de ceux que l'on trouve chez la paludine :

1° Branchies en forme de plis, disposées sur un seul rang.

2° Stylet cartilagineux dans l'estomac ; pas de mâchoires.

3° Verge bifide, extérieure, placée en dehors et derrière le tentacule droit.

4° Pas de prostate glandulo-musculeuse.

Je n'ai trouvé jusqu'ici que deux bithinies dans notre département. Ces animaux vivent surtout dans la vase des fossés et ruisseaux très-bourbeux.

—

1° BITHINIA TENTACULATA, *Lam.*
BITHINIE TENTACULÉE.

Animal. — Assez gros et court ; mufle allongé, dépassant le pied; peau paraissant rugueuse à cause de points pâles qui se détachent du fond qui est brun verdâtre; pied légèrement arrondi en avant, subaigu en arrière.

Coquille. — Ayant beaucoup de ressemblance en petit avec celle de la paludine; conoïde, très-ventrue, ayant cinq à six tours de spire séparés par une suture superficielle. Sommet petit, un peu aigu, dernier tour convexe comprenant plus des deux tiers de la coquille; extérieur lisse, à peine recouvert de stries très-fines; ouverture ovale, arrondie, très-anguleuse. En haut : bord droit épaissi à l'intérieur, qui présente une sorte de bourrelet d'un blanc laiteux ; ce bord semble légèrement renversé en dehors; bord columellaire étroit et solide; ombilic très-étroit, couleur de corne, clair, quelquefois d'une teinte verdâtre, souvent encroûtée de limon adhérent.

Opercule solide, épais, grisâtre, à noyau presque central.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de haut, sur 7 à 8 de large.

Nous avons une variété allongée qui a trois ou quatre millimètres de plus en hauteur. Je l'ai trouvée à Hondainville, dans le rû de Lombardie.

Cette Bithinie est excessivement commune dans toutes nos régions

marécageuses ou arrosées par des cours d'eau. Elle se fixe sur les pierres, les plantes, rampe sur la bourbe en quantités quelquefois innombrables. Au reste, elle est répandue dans les eaux de toute la France.

—

2° BITHINIA VENTRICOSA, *Gray*.
BITHINIE VENTRUE.

Cette espèce n'est pas mentionnée dans le catalogue des mollusques de l'Oise, parce que, à l'époque de sa publication, je ne l'avais pas encore rencontrée. Je n'ai recueilli jusqu'à présent qu'un seul individu subfossile, parfaitement caractérisé, près de l'ancien étang de Filterval, à sec aujourd'hui. N'ayant pas l'animal, je me contenterai de décrire le têt. Cette espèce qui habite plusieurs départements du Nord, doit vivre chez nous, et peut-être aurons-nous le bonheur de la découvrir en nombre en la recherchant minutieusement.

Coquille. — Très-ventrue, comme l'indique son nom; cinq tours de spire assez convexes, séparés par une suture très-marquée. Spire courte; sommet mamelonné; dernier tour comprenant environ les 2/3 de la hauteur totale; ouverture arrondie, à peine anguleuse en haut; péristome simple, faiblement renversé en dehors; traces à peine sensibles d'ombilic; stries inappréciables couleur d'un roux verdâtre.

L'opercule n'existait pas sur mon individu, mais celui des bithinies que je possède du nord de la France est transparent et pourvu de stries concentriques excessivement fines.

Dimensions. — 8 millimètres de haut sur 5 1/2 de large. Ce mollusque vit ordinairement dans les eaux stagnantes.

VINGTIÈME GENRE.

VALVATA, *Müll.*

—

Caractères généraux.

Animal. — Peu allongé, délicat, un peu transparent; tête terminée en mufle qui dépasse le pied; au-dessus de ce mufle existent deux tentacules longs, effilés, rapprochés l'un de l'autre à leur base

qui est munie à la partie interne d'un œil noir ; pied bifurqué antérieurement, arrondi en arrière, très mince. Sous le manteau on trouve une large fente antérieure ; à gauche, en soulevant le repli du manteau, on voit l'origine de l'appareil branchial dont une grande portion fait issue au dehors, au gré de l'animal. Près de cet appareil, plus à droite, se trouve l'orifice du rectum ; tout à côté de lui, celui du vagin ; plus à droite encore, sur la même ligne, sort un appendice semblable à un tentacule, contractile, très-sensible et flottant dans l'eau pendant la nage ; l'organe mâle siége en arrière du tentacule droit.

Coquille. — Discoïde ou un peu conique, à spire peu élevée dans ce dernier cas ; ouverture bien arrondie à bords simples réunis.

Opercule corné, à stries circulaires.

La forme et la disposition de l'appareil branchial suffisent pour séparer les valvées des genres voisins. C'est un excellent caractère qui existe constamment chez les espèces européennes et exotiques.

Les valvées habitent les ruisseaux, les rivières et même les fossés bourbeux. Plusieurs auteurs ont avancé que ce genre appartenait exclusivement à l'Europe, mais j'ai reçu de M. *Temple-Prime*, naturaliste distingué de New-York, quelques espèces de Boston différant entièrement des nôtres. Au reste, il n'est pas étonnant de trouver dans l'Amérique-Nord ces genres rencontrés seulement en Europe pendant longtemps, car la faune malacologique de ces contrées a le plus grand rapport avec celle de la France. Je parlerai de ces rapports surtout à propos des pisidies.

—

1er GROUPE. — A. COQUILLE DISCOIDE.

1° VALVATA PLANORBIS, *Drap.*
VALVÉE PLANORBE.

Animal. — Allongé médiocrement ; mufle étroit, dépassant le pied ; au-dessus de lui et un peu latéralement, deux longs tentacules cylindriques, terminés en pointe, assez rapprochés l'un de l'autre et tout à fait translucides ; deux yeux sessiles à leur base interne et postérieure ; pied présentant en avant une bifurcation arrondie en croissant de chaque côté ; le pied se rétrécit ensuite pour s'élargir peu à peu jusqu'en arrière où il devient mince et rond. C'est supérieurement et tout à fait en arrière que s'attache l'opercule. Le dessus du corps est

d'un gris noirâtre et le dessous blanc et légèrement transparent. Du côté droit sort l'appendice tentaculaire mou, transparent, cylindracé.

Les branchies, comme dans toutes les espèces du genre, sortent à gauche de dessous le manteau. Celles de la valvée planorbe sont très-apparentes au dehors; elles s'élèvent avec grâce, sont agitées mollement par l'eau et ont l'aspect de la feuille de fougère la plus délicate. Pour suivre cette comparaison, je dirai que le plumet branchial présente un axe de chaque côté duquel partent des folioles plus grandes à la base, diminuant de longueur à mesure qu'elles s'approchent du sommet. Chaque foliole est blanchâtre, transparente, onduleuse et contient un vaisseau sanguin tortillé, délié, qui se rend au vaisseau central de l'axe. Ce petit appareil si délicat, si admirable, peut se replier entièrement ou en partie dans un tube mince diaphane qui rentre lui-même au gré de la valvée sous le manteau.

J'engage tout amateur des beautés de la nature à examiner avec la loupe la merveilleuse disposition de ce système respiratoire. La description n'est rien à côté de l'objet. On ne peut s'empêcher d'admirer à l'aspect de tant de grâce unie à une délicatesse extrême; mais je me hâte de revenir à la sèche description, car je pourrais m'étendre trop longuement sur les sensations que l'on éprouve en étudiant l'admirable organisation de la valvée planorbe.

Coquille. — Petite, discoïde, planorbique; quatre tours de spire arrondis, enroulés dans le même plan, séparés par une suture profonde; le premier tuberculeux, le dernier plus grand et plus large que les autres; face supérieure plane, l'inférieure très-évasée, en laissant voir l'enroulement des tours; ouverture bien ronde, inclinée vers la convexité de l'avant-dernier tour; péristome tranchant. Les deux faces sont couvertes de stries excessivement fines, souvent à peine visibles à la loupe. Toutes les parties de ce têt sont minces, transparentes, colorées en fauve clair, mais paraissant d'un brun noirâtre lorsqu'il est habité; le plus ordinairement, il est recouvert de limon ou de parcelles d'hydroxide de fer.

Dimensions. — 3 millimètres 1/2 à 4 de large sur 1 millimètre de haut.

L'opercule très-petit, rond, mince, corné, brunâtre, composé de couches concentriques, s'enfonce profondément dans la coquille quand l'animal s'y retire.

On trouve cette jolie coquille dans les fossés à eau claire ou bourbeuse situés au milieu des bois un peu sombres. L'animal se nourrit

des plantes aquatiques ou des feuilles tombées à demi décomposées.

Les larves de frigane agglomèrent souvent autour de leur tube une grande quantité d'individus de cette espèce. J'en ai déjà compté quarante sur un seul. Quelquefois même la valvée, quoique fixée ainsi, vit très-bien.

Les localités où j'ai rencontré le plus fréquemment la valvée planorbe sont les bois de Fourneau, d'Angy, de Bury, etc.

—

2° VALVATA SPINORBIS, *Drap*.
VALVÉE SPINORBE.

Des auteurs fort estimables tels que MM. Gray, Dupuy, contestent la validité de cette espèce qu'ils regardent comme une variété de la précédente. Je ne partage pas cet avis. J'ai vu un excellent type que possède mon ami H. Drouët, et les individus que j'ai trouvés dans notre département, quoique n'étant pas aussi typiques que le sien, s'éloignent beaucoup de la valvée planorbe. Malheureusement je n'ai pas eu le bonheur d'avoir la coquille avec l'animal, car l'étude du corps aurait pu nous fournir d'excellents caractères. Cette espèce est excessivement rare. Je n'ai recueilli jusqu'ici que deux ou trois individus très-frais et autant de subfossiles.

Je ne décrirai pas l'animal, ne l'ayant jamais vu.

Coquille. — A spire plus élevée que la précédente, l'enroulement des tours n'ayant pas lieu dans le même plan; quatre tours dont les trois premiers très-petits s'élèvent au-dessus du dernier qui les surpasse de beaucoup en grandeur et qui augmente, semble se dilater même à mesure qu'il s'approche de l'ouverture; dessous du têt largement évasé; on voit jusqu'au sommet; ouverture plus vaste que dans l'espèce précédente, bien ronde; stries très-peu marquées, couleur de corne claire.

Dimensions. — 4 millimètres $^1/_2$ de large environ sur 1 $^1/_2$ à 2 de haut.

Je ne l'ai recueillie jusqu'ici qu'à Egypte, près Mouy. Mes échantillons n'ont plus leur opercule, mais sur celui de Drouët j'ai remarqué que cette pièce ne différait en rien de celle de la valvée planorbe.

—

2° GROUPE. —— B. CONOIDES.

3° VALVATA PISCINALIS, *Müll*.
VALVÉE PISCINALE.

Animal. — Peu allongé, demi-transparent; mufle allongé, dépas-

sant beaucoup le pied ; tentacules assez aigus à leur extrémité, se rapprochant beaucoup l'un de l'autre et semblant même unis entre eux par une saillie du tissu cutané ; deux yeux noirs, saillants, sessiles à la base interne des tentacules; pied profondément fourchu en avant, rétréci au milieu, arrondi en arrière ; partie supérieure du corps d'un roux ou gris très-clair ; partie inférieure blanchâtre.

L'appendice tentaculiforme est long; les branchies disposées comme celles de la valvée planorbe sont beaucoup moins exsertiles, à peine si elles sortent de la cavité qui les loge.

Coquille. — Conoïde; cinq tours de spire saillants, arrondis, élevés les uns au-dessus des autres, séparés par une suture profonde; sommet tuberculeux, dernier tour beaucoup plus grand que les autres réunis; ouverture arrondie, un peu anguleuse en haut, échancrée d'une façon à peine appréciable par la saillie de l'avant-dernier tour; péristome continu, simple, tranchant; ombilic peu évasé, profond. Quelquefois on remarque une trace excessivement faible de carène sur le milieu du dernier tour, mais cette trace disparaît entièrement vers l'ouverture; le têt assez solide, lisse, demi-transparent, est coloré en roux verdâtre, sauf au sommet qui est opaque et fauve foncé. Quand l'animal l'habite, cette coquille laisse voir des tâches indiquant la présence de quelques organes internes les plus superficiels.

Dimensions. — 7 millimètres $^1/_2$ de large sur 5 à 6 $^1/_2$ de haut. Opercule mince, corné, fauve ou ambré, transparent et à couches concentriques.

Nous avons une variété conique, à spire assez élevée, dont Ziégler a fait l'espèce *V. auzonia*; il est bien évident que c'est une simple variété; elle est rare.

J'en ai découvert une seconde bien plus rare encore. La coquille est à base très-large, ombiliquée largement, et le dernier tour est vaste, comme dilaté.

Je les ai recueillies, avec le type, dans le ruisseau de l'allée des Soupirs, à Egypte, près Mouy.

La valvée piscinale est une espèce commune qui recherche plutôt les eaux vives que dormantes. Elle habite même le bord des rivières paisibles.

Septième Famille. — NÉRITACÉS, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Gros, court, ramassé, et cependant assez mince et offrant de la transparence; tête dépassant à peine la coquille quand le corps est entièrement développé; tentacules longs, coniques, effilés; les yeux pédonculés; pied arrondi, large.

Coquille. — Variable dans sa forme suivant les genres, souvent globuleuse, aplatie dans beaucoup d'espèces exotiques, arrondies, etc. Toujours on remarque au-dessous de la coquille, n'importe à quel genre elle appartienne, un aplatissement lisse plus ou moins étendu, représentant le bord columellaire.

Opercule calcaire, solide, lisse en dessus et muni d'apophyse en dessous.

Cette famille comprend des genres exclusivement exotiques et d'autres très-peu nombreux que nous possédons aussi en Europe. Nous n'avons à nous occuper ici que du genre *Neritina* de *Lamarck*.

VINGT ET UNIÈME GENRE.

NERITINA, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Gros, court, épais; tentacules longs, sétacés, filiformes, terminés en pointe; deux yeux gros, noirs, supportés par un pédoncule élevé, saillant, situé en dehors de chaque tentacule; bouche horizontale présentant un système de crénelures très-fines; organe mâle à droite, près du tentacule du même côté; anus situé supérieurement dans la fente branchiale; branchies en forme de tubes réunis, un peu exsertiles; pied grand, ovale, plus arrondi en arrière qu'en avant.

Coquille. — Solide, épaisse, globuleuse le plus souvent; trois ou quatre tours de spire; les premiers rudimentaires, le dernier compre-

nant pour ainsi dire tout le têt; face inférieure aplatie à bord columellaire, lamelleux, large, lisse, denté ou non; bord droit simple; une empreinte musculaire à l'intérieur.

Opercule épais, fort, brillant, demi-circulaire, portant à sa face inférieure une forte apophyse.

Les néritines vivent toutes dans les rivières ou les fontaines d'eau vive. Je n'ai trouvé jusqu'à présent, chez nous, que la *N. fluviatilis* avec de nombreuses variétés de nuance.

—

NERITINA FLUVIATILIS, *Müll.*
NÉRITINE FLUVIATILE.

Animal. — Semblable à celui qui a été décrit aux généralités sur le genre. Tout le corps en dessus et en dessous est d'un blanc grisâtre avec une très-légère transparence; au-dessous et au travers du pied on aperçoit un peu l'opercule.

Coquille. — Globuleuse, plate en dessous; spire excessivement courte, à peine appréciable chez beaucoup d'individus; dernier tour très-vaste; ouverture demi-ronde; bord columellaire représenté par une lame oblique, large, droite à sa terminaison; bord droit mince et tranchant. Le têt est coloré supérieurement en violet foncé ou en brun sur le fond duquel se détachent nettement des petits losanges ou des figures assez régulières de nuance claire. Tantôt ce sont des raies, des lignes foncées qui ornent une surface de couleur pâle; tantôt il n'existe qu'une teinte uniforme. Ces diverses colorations apparaissent surtout lorsque la coquille a été un peu roulée. Son épiderme verdâtre a disparu et permet de voir la nuance réelle.

Le bord columellaire et le dedans de l'ouverture sont d'un blanc opaque moins prononcé vers le bord droit; souvent une trace de tache noirâtre apparaît au bas du septum columellaire.

Dimensions. — 7 à 8 millimètres de haut sur 8 à 9 de large.

Opercule calcaire, solide, avec un rudiment de spire supérieurement et à stries rayonnantes, jaune orangé, brillant; une apophyse au-dessous.

Je possède une variété très-rare de cette espèce; elle vient de Cuise-Lamotte. Le têt est orné en dessus de stries très-fines, régulières, saillantes, d'un violet foncé; elles se détachent d'un fond gris pâle;

tout l'intérieur de l'ouverture, ainsi que le septum, sont jaune orangé, et l'opercule d'un jaune plus pâle.

La néritine fluviatile vit dans nos rivières et les fossés courants qui en découlent. Elle s'attache très-solidement aux pierres, et c'est sur elles qu'il faut les chercher.

Ses œufs sont durs, sphériques, et sont souvent déposés à la surface du têt auquel ils adhèrent en y laissant même une marque ineffaçable.

CLASSE DES ACÉPHALES, Cuv.

ORDRE DES LAMELLIBRANCHES, Blainv.

Huitième famille. — NAIADES, *Lam.*

Caractères généraux.

Animal. — Enveloppé d'un manteau tapissant tout le dedans de la coquille, ouvert largement, entourant en avant une bouche transversale accompagnée d'appendices tenticulaires, et terminée postérieurement par un tube incomplet, court, servant à l'introduction de l'eau qui se rend aux branchies. Anus s'ouvrant dans ce tube; deux paires de branchies allongées, situées de chaque côté du corps, composées d'une grande quantité de lamelles régulières; ovipares ou ovovivipares; pied irrégulièrement quadrilatère, large, sortant à la partie antérieure de la coquille, situé à la portion médiane du corps; muscles épais, solides, fixés aux deux extrémités du têt.

Coquille. — Régulière, équivalve, inéquilatérale; courte et plus ou moins arrondie du côté buccal ou antérieur, généralement allongée en arrière; empreintes musculaires bien visibles; empreinte palléale peu apparente ou très-prononcée suivant les genres; ligament solide, postérieur.

Les mollusques de cette famille vivent dans nos eaux courantes, dans les marais, les ruisseaux, etc. Nous n'avons que deux genres de naïades : les genres ***anodonta*** et ***unio***.

VINGT-DEUXIÈME GENRE.

ANODONTA, *Brug.*

Notre collègue M. Henri Drouët a terminé son remarquable travail sur les anodontes de France. Ayant désiré y joindre une description anatomique du genre, je me suis empressé de lui offrir mes études des divers organes de l'anodonte, et il les publia, ainsi que les planches qui les accompagnaient, dans la *Revue et Magasin de Zoologie*, en novembre 1852. Je ne ferais que répéter ici le mémoire envoyé à M. Drouët. Je préfère donc ne donner que la description de l'animal et de sa coquille pour les caractères généraux.

Dans cette anatomie, j'avais commis deux erreurs : j'avais pris une anse intestinale pour un *cæcum* qui n'existe pas chez l'anodonte. Puis, pour le système nerveux, je n'avais pas disséqué la deuxième paire de ganglions, et j'avais seulement entrevu une quatrième paire inconnue jusqu'ici et que M. Moquin-Tendon a découverte depuis peu. Je me fais un devoir de remercier, à propos de ce travail, le savant professeur qui m'a donné avec tant d'obligeance des notes précieuses qui m'ont éclairé sur ces points défectueux, et qui a bien voulu citer mes observations dans son magnifique ouvrage sur les mollusques de France.

Caractères généraux.

Corps. — Allongé, oblong, plus ou moins comprimé, très-mou, sauf au pied, demi-gélatineux dans quelques portions.

Quand la coquille d'une anodonte s'entr'ouvre, on peut apercevoir une partie des bords du manteau qui la dépassent, le pied qui sort entre eux, et en arrière, les cirrhes avec le tube incomplet qui s'allonge pour introduire l'eau nécessaire à la respiration. On peut entrevoir aussi un peu les muscles adducteurs aux deux extrémités de la coquille.

La section des muscles une fois opérée, les valves n'étant plus retenues s'écartent avec facilité, et l'on trouve de dehors en dedans :

1° Les vastes feuillets du manteau tapissant la face interne du têt;

2° Les deux paires de branchies s'écartant pour donner passage au pied ;

3° Le pied ;

4° En avant flottent les tentacules entourant l'orifice buccal ;

5° En arrière, les cirrhes et le tube ;

6° Supérieurement et d'avant en arrière, le foie, la région cardiaque et le plancher supérieur du cloaque.

Les divers organes de nutrition, de sécrétion, etc., sont centenus au dedans des parties que je viens d'énumérer.

Les anodontes exhalent une odeur fade très-désagrable et très-persistante. Elle diffère suivant les localités et dépend en partie de la bourbe au milieu de laquelle elles vivent. Ces animaux hivernent de bonne heure et s'enfoncent très-avant dans la vase. Aimant beaucoup la chaleur, ils n'apparaissent qu'au moment où le soleil a échauffé leur retraite. Ils remontent alors peu à peu à la surface, présentant à l'eau le bord inférieur de leur coquille qu'ils entr'ouvrent, ou bien couchés sur une des valves, l'extrémité postérieure qui laisse passer le tube pour la respiration. Le reste du corps est caché par la bourbe.

On rencontre plus souvent les anodontes dans les eaux dormantes que dans les rivières ou les eaux agitées. Cependant elles peuvent y vivre aussi, mais leur taille est ordinairement moins forte ; encore même est-il nécessaire que la bourbe soit molle pour qu'elles y pénètrent, car aux endroits où elle est devenue plus dure, soit par l'accumulation de matières arénacées, soit par le dessèchement des eaux, elles ne peuvent plus exister.

Elles contiennent toujours à l'intérieur une certaine quantité d'air qu'elles chassent avec bruit, ainsi que leurs excréments, en opérant un mouvement de constriction au moyen des muscles.

De la coquille. — La coquille, souvent très-grande, ordinairement mince, est crétacée, plus ou moins allongée, bombée, équivalve, inéquilatérale, légèrement bâillante, surtout aux extrémités. Les valves sont réunies par un ligament extérieur. Elles ont un bord supérieur, un inférieur, un antérieur, un postérieur. Elles sont distinguées en valve droite et gauche. Chacune d'elles a une face externe et une face interne.

Le bord supérieur s'étend d'avant en arrière, depuis l'extrémité antérieure de la lamelle jusqu'à l'extrémité postérieure de la troncature. Il est droit ou plus au moins arqué, et ses limites sont assez bien tranchées. C'est sur lui que s'étend le ligament.

Le bord inférirur droit ou courbe, quelquefois parallèle au précédent, n'a pas de point de séparation très-distinct et se confond avec les bords antérieur et postérieur.

L'antérieur est toujours arrondi et assez court. C'est de son côté que se trouve la bouche et que sort le pied (1).

Le postérieur s'allonge constamment et se termine en rostre quelquefois assez aigu.

La face extérieure est épidermée, lisse; ses bords sont garnis d'un tissu à fibres lâches, demi-cornées, assez souples, sécrétées par le bord terminal du manteau. A la partie supérieure de cette face se trouvent le *corselet* et les *sommets*.

On appelle *corselet* cette région triangulaire des valves, limitée d'un côté par une partie du bord postérieur, de l'autre par le ligament, et inférieurement par une arête oblique. Cette région est toujours un peu comprimée.

Les *sommets* sont situés en avant du corselet et se terminent par deux petits mamelons peu proéminents, un peu ridés, qu'on nomme *crochets*. Le plus souvent ils sont décortiqués ou érodés. Quelquefois encore, au-dessous des sommets, on aperçoit une dépression ou un sillon médian.

Le *ventre* est la région située au-dessous des crochets. Elle est ordinairement gonflée.

La face interne présente aussi des stries d'accroissement plus ou moins nombreuses, suivant l'âge de l'animal.

La face interne de la coquille est nacrée, parfois épaissie vers les bords. On remarque antérieurement et postérieurement deux empreintes superficielles à peu près ovales, qui sont la trace du point auquel s'attachent les muscles adducteurs. Elles sont réunies par une impression dite *palléale*. Près de ces grandes empreintes musculaires, on en remarque quelquefois une autre plus petite.

Vers le bord supérieur, on voit sur chaque valve deux lamelles articulaires faisant corps avec le ligament. Elles sont minces au niveau des sommets et s'élargissent à mesure qu'elles vont en arrière. A son ex-

---

(1) Drouët regardait ce bord (dans ses *Etudes*) comme étant le postérieur, et considérait le postérieur comme antérieur. J'ai insisté près de lui pour lui faire abandonner cette manière peu rationnelle d'envisager les régions de l'anodonte, et plus tard il adopta mon opinion.

trémité postérieure, cette lamelle est tronquée et terminée par un sinus plus ou moins sensible ; c'est ce que Drouët appelle la *troncature*. C'est là que s'attache la toile antérieure du raphé. L'étroite région située au-dessus de la troncature se nomme *facette*.

Sous le rapport de la structure anatomique, la coquille se compose de trois couches distinctes :

1° L'*épiderme*, qui est excessivement mince, s'enlève lorsqu'il est exposé à l'air humide ou au soleil pendant longtemps. Ses colorations sont verdâtres, brunes, violacées, etc.

2° Le *cortex*, situé immédiatement au-dessous de l'épiderme. Il est très dur, d'une nuance légèrement jaunâtre ou verdâtre. Cette couche est assez mince.

3° Enfin, la *nacre*, plus épaisse que le cortex et dont les dépôts les plus anciens se changent par la suite en cortex. Exposée à l'air après la mort de l'animal, elle s'exfolie souvent en pellicules minces et légères, surtout chez les adultes où il y a surabondance.

Ces couches réunies forment un ensemble assez souple, solide, mais fendant aisément à l'air en se desséchant.

Du Ligament. Le ligament est situé à la partie supérieure et médiane du test, entre les deux valves, qu'il réunit et auxquelles il est intimement lié. A lui seul il forme tout le bord supérieur, c'est-à-dire qu'il prend naissance à l'extrémité postérieure des troncatures et s'arrête là où commence le bord antérieur, en passant par les crochets.

Comme les valves, le ligament se compose de trois couches distinctes, superposées : l'épiderme, le cortex et les faisceaux nacrés.

L'*épiderme* est assez mince, écailleux, corné, demi-transparent.

Le *cortex* est brillant, sec, cassant, d'une couleur de corne roussâtre et d'un aspect un peu métallique. Ces deux couches s'unissent intimement.

Les *faisceaux nacrés* se composent de fibres particulières, disposées en zônes serrées dont la substance est dure, assez cassante, d'un blanc bleuâtre brillant.

Le ligament proprement dit a deux faces, deux bords et deux extrémités.

La face externe est convexe, bombée, un peu luisante. Elle est en partie masquée de chaque côté par un prolongement de l'épiderme et du cortex des valves qui grimpent le long des bords et ne laissent souvent à jour qu'une bande assez étroite.

La face interne qui est d'un gris mat ou roussâtre, terne, se creuse en gouttière pour donner place au raphé. Souvent on remarque sur

cette face des groupes de perles microscopiques d'un blanc sale ou roussâtre et disposées dans l'ordre des follicules agminés du manteau.

Les deux bords latéraux font corps avec la substance interstitielle de la coquille dans laquelle ils plongent.

L'extrémité postérieure est assez large et commence juste au niveau de l'origine de la troncature. L'antérieure se termine en pointe aiguë au niveau des crochets.

En avant des crochets s'étend la partie antérieure du ligament. Ce ne sont, le plus souvent, que des fibres épidermiques très souples, sans cortex ni faisceaux nacrés, reliant les valves en avant et protégeant la région du raphé de cette partie.

Dans son ensemble, et à l'état vivant, le ligament est doué d'une grande élasticité, et l'élasticité de cet appareil qui tend sans cesse à écarter les valves, jointe à la force contraire des muscles adducteurs, sert à tenir la coquille entr'ouverte ou fermée, au gré du mollusque. Exposé à l'air et desséché, il perd sa souplesse et son jeu primitifs.

Le ligament est sujet à une maladie très gênante pour l'animal et distincte du rachitisme observé par M. Picard chez l'unio. Sur la face interne, vers les troncatures, il se forme comme des végétations demi-molles, s'étendant de chaque côté sur la nacre du têt et envahissant même les facettes. Ces excroissances agglomérées, accumulées, chargées de petites éminences, de perles jaunes microscopiques, et criblées de crevasses, ne sont pas assez indurées pour arrêter le mouvement des valves. Généralement, elles sont d'un brun roux ou d'un brun verdâtre. Est-ce une affection carcinomateuse, ou sont-ce des espèces de végétations de nature polypeuse?

M. Moquin-Tandon donne les caractères suivants pour distinguer l'*Anodanta* de l'unio :

1° Anodonta. Branchies à tubes onduleux, formant une sorte de dentelle. — Coquille plus ou moins mince. — Charnière sans dents.

2° Unio. Branchies à tubes presque droits, formant une sorte de grillage. — Coquille plus ou moins épaisse. — Charnière avec dents.

(Histoire des mollusques de France, page 555.)

Nous possédons seulement dans le département de l'Oise, les Anodonta cellensis,

— anatina,

— variabilis (Piscinalis, Nilss.),

— complanata;

du moins, nos variétés peuvent se rapporter à ces types.

—

1° ANODONTA CELLENSIS, *Schrots*.
ANODONTA DES ÉTANGS.

Animal. — Ovale, comprimé, manteau vaste, épais, demi transparent, jaune orangé pâle dans toutes ses proportions. Son bord est très épais et d'un rouge orangé foncé. Sa surface est lisse.

Tentacules longs, d'un jaune orangé mêlé de violet dans diverses parties. — Branchies jaune pâle avec uue teinte orangée et brune par endroits. — Cirrhes aiguës, grosses, blanchâtres.

Pied long, large, grand, rouge orangé pâle et plus foncé aux extrémités.

Coquille. — Grande, ovale, ventrue, fortement rostrée en arrière, parcourue par de forts sillons; arrondie en avant, arquée inférieurement, presque droite au bord supérieur, assez mince, cassante, recouverte d'un épiderme brun verdâtre. Le dedans est nacré, lisse, bleuâtre et présente des sillons étendus dans toute la longueur. On y distingue des empreintes musculaires à l'avant et en arrière.

La charnière est représentée par une arête peu saillante qui s'étend le long du bord supérieur. Elle est solide à cause du ligament brun, très fort, saillant, qui existe au dehors. Les sommets sont peu élevés, obtus, souvent excoriés.

Longueur. — 16 à 24 centimètres sur 10 de hauteur environ.

J'ai trouvé la variété *A. ventricosa* de Dupuy dans l'étang de M. Langlois, à Fay-sous-Bois. L'animal est rouge orangé foncé et la coquille présente beaucoup d'épaisseur. Cet étang n'avait pas été curé depuis une quarantaine d'années.

La variété *A. oblonga*, Mill., est plus rare. La coquille est plus petite, plus aplatie.

On la rencontre dans les marais de Mouchy-la-Ville.

Quant au type de l'espèce modifiée ou non dans certaines parties, il est commun partout dans nos étangs et quelquefois même dans les ruisseaux tranquilles.

Je n'ai trouvé de perles jusqu'à présent que sur l'*anodonta cellensis*, sur les individus venant de l'étang de M. de Gaudechart, à Bailleu-sur-Thérain. Quelques-unes atteignent jusqu'à 5 millimètres de diamètre et sont fort pures.

J'ai fait un travail sur la formation des perles, qui était restée inex-

pliquée jusqu'ici d'une manière positive. Je l'ai joint à l'ouvrage de Drouët sur le genre *Anodonta*. Je crois que l'on ne lira pas ces observations sans intérêt. M. Moquin-Tandon a bien voulu m'écrire à ce sujet, en me disant que ma théorie lui paraissait probante. Je n'hésite donc pas à la reproduire ici.

Les perles des anodontes sont globuleuses, d'un blanc argentin souvent irisé. On les trouve enchatonnées dans le manteau ou soudées au têt. Quelquefois même la matière nacrée forme des coulées, des dépôts considérables au fond de la coquille, ou des saillies énormes appréciables à l'intérieur.

Les perles ne sont pas positivement produites par une sécrétion morbide, comme on l'a dit souvent. La cause de leur formation est due à une obstruction des canaux des follicules qui versent la nacre. Une pression même légère, agissant longtemps au même endroit, une stagnation quelconque de l'humeur, empêche la circulation des liquides. Les glandes ne pouvant plus alors donner un libre cours à leur sécrétion, la nacre s'amasse autour d'elles en empruntant la forme globuleuse de ces corps. La nacre enveloppe bientôt aussi les glandules voisines qui forment noyau, disparaissent entièrement au milieu de la substance ambiante et s'anéantissent par la suite de manière à former une perle creuse. Comme plusieurs follicules agminés concourent presque toujours à la formation de ses concrétions, celles-ci conservent à la surface de petites gibbosités. Rarement, j'en ai vu de parfaitement rondes, ou bien alors elles étaient fort petites.

On peut suivre sur le manteau les différentes phases dans la formation des perles.

Dans une première période, un follicule devient obscur, s'atrophie, s'entoure d'une aréole plus foncée que le tissu environnant. Ce point devient de plus en plus visible; il proémine, sans affecter de contours bien réguliers.

Dans la seconde période, on voit apparaître, au milieu du point central, une petite sphère brillante, à peine perceptible, mais saillante. Cette sphère augmente insensiblement; la substance nacrée envahit les follicules voisins, les englobe et arrête la circulation. La perle se multiplie, et la sécrétion glandulaire continuant, elle grossit jusqu'au moment de son arrêt définitif.

Le plus souvent la perle est intimement unie à la surface interne du têt. Voici comment s'explique ce fait : le manteau se trouvant continuellement en contact avec les valves, il en résulte que la perle

naissante, contenue dans le tissu mince et délicat de la peau, touche presqu'immédiatement la coquille contre laquelle elle vient bientôt frotter, en perçant la peau qui l'en séparait. En se déposant sur le têt, la nacre s'amasse autour de la perle, fait corps avec elle et la soude très solidement.

Certains individus ont l'intérieur de leurs valves parsemé de perles de diverses grosseurs. La face interne du ligament en est souvent criblée : elles sont alors microscopiques.

J'ai encore vu dans le manteau une autre sorte de concrétion, différente de celle-là et due à une véritable maladie du follicule. Cette nouvelle concrétion consiste en une très petite sphère jaunâtre, cerclée au point d'attache de la peau, très dure, posée sur une baguette renflée de distance en distance et fichée dans le manteau. Cette affection, fort rare, est produite par des glandules superposées, dont la plus antérieure, atrophiée et indurée, s'est épanouie à la surface du manteau, les suivantes la poussant toujours au dehors à mesure qu'elles grandissent.

2° ANODONTA ANATINA, *Linné*.
ANODONTA DES CANARDS.

Animal. — Grisâtre ou jaune orangé pâle, ovalaire ; manteau jaune sale, pâle ; pied à peu près de la même teinte, comme les branchies.

Coquille. — Allongée, peu renflée, comprimée en avant et en arrière, rostrée dans cette dernière région ; bord supérieur arqué ; l'inférieur presque droit ; l'antérieur arrondi ; sommets plats, obtus ; ligament court, roussâtre, épais, bombé. Intérieur du têt nacré, maculé de tâches livides. L'extérieur brun verdâtre.

Dimensions. — 6 à 10 centimètres de long sur 4 à 5 de haut.

J'ai vu rarement le type dans nos contrées. Cependant on le trouve à Froidmont, dans le Trie et à Creil.

La variété *A. Rayii,* Dupuy, qui a le bord marginal plus arqué et le rostre plus arrondi, vit dans les marais de Mouchy-la-Ville.

3° ANODONTA VARIABILIS, *Drap.*
A. PISCINALE.
A. PISCINALIS, *Nilss.*

Tout l'animal est gris blanchâtre, excepté aux bords du manteau qui

sont d'un jaune orangé très faible ; les tentacules ont une teinte jaune sale très légèrement violacée. Ils sont assez longs, mous. Branchies roussâtres ; cirrbes brun roux ; pied grand, obscurément quadrangulaire, blanc grisâtre, teinte de jaune orangé pâle vers les bords.

Coquille. — De taille médiocre, plus ou moins gonflée et allongée ; bord supérieur oblique ; bord inférieur légèrement arqué ; bord antérieur arrondi ; bord postérieur tronqué, peu allongé ; sommets obtus ; ligament court, brun clair ; assez épaisse ; nacre blanche ; verdâtre au dehors avec des rayons d'un beau vert divergeant du sommet à la marge.

Dimensions. — 8 à 13 centimètres de longueur sur 5 à 7 de hauteur.

Elle habite les rivières et les étangs.

Cette espèce est très variable dans son épaisseur, son gonflement, l'allongement de son rostre et sa taille.

—

4° ANODONTA COMPLANATA, *Ziegler*.
A. COMPRIMÉE.

Nous ne possédons que la petite variété *A. elongata,* Holz, qui vit dans la rivière Oise, à Creil, où elle est peu commune. C'est une petite anodonte très comprimée, oblongue, très faiblement arquée à la marge et d'un beau vert clair.

VINGT-TROISIÈME GENRE.

UNIO, *Retz.*

—

Caractères généraux.

Animal — Presque semblable à celui de l'anodonte. Seulement, il est plus trapu, moins mou.

Les ganglions ont une forme carrée au lieu d'être oblongs, comme dans le genre précédent.

Coquille. — Epaisse, à charnière forte et dentée.

Les mulettes qui vivent chez nous, sont :

Unio littoralis,
Batavus,
Requienii,
Tumidus.

—

1° UNIO LITTORALIS, *Drap.*
MULETTES DES RIVAGES.

Animal — Comprimé. Jaune pâle ; manteau très faiblement brunâtre, à bords épais, surtout antérieurement ; tentacules assez grands, minces, jaune pâle ; cirrhes brunes ; branchies roux pâle ; pied teinté d'orangé, surtout aux bords libres.

Coquille. — Oblongue ou presque rhomboïdale, légèrement comprimée en avant et surtout en arrière, extrêmement épaisse ; bord supérieur un peu arqué ; l'antérieur arrondi, court ; le marginal un peu courbé, sinueux ou presque droit ; le postérieur subrostré ; sommets bien proéminents, ridés ; ligament, fort, allongé, courbé, brunâtre. Epiderme brunâtre ou noirâtre. Intérieur nacré, épaissi à divers endroits ; empreintes musculaires antérieures très profondes, sillonnées de stries, d'un ovale irrégulier, les postérieures arrondies et superficielles ; empreinte palléale très marquée, représentée par un sillon. Charnière forte, robuste ; dents cardinales subconiques, garnies de sillons, de crans ; les dents lamelleuses très proéminentes.

Dimensions. — Longueur, 8 à 9 centimètres. Hauteur 4 à 4 ½.

Elle habite toutes nos rivières et plusieurs de nos ruisseaux.

Sa forme est assez variable. J'ai trouvé une variété très remarquable par son épaisseur dans le rû de Lombardie à Hondainville.

—

2° UNIO BATAVUS, *Lam.*
MULETTE BATAVE.

Animal. — D'un blanc grisâtre, jaunâtre sur les bords ; branchies d'un roux clair ; cirrhes rousses ; tentacules d'un blanc sale moins foncé que les branchies ; pied blanc grisâtre opalin.

Coquille. — Ovale, solide, mais pas aussi épaisse que la precédente, un peu bombée ; bords supérieur et inférieur très faiblement arqués, bords antérieur et postérieur arrondi, l'extérieur un peu plus allongé que l'autre. Sommets proéminents, ridés ; stries assez fines ; épiderme vert plus ou moins foncé, quelquefois brunâtre ; souvent on remarque des rayons divergeant du sommet à la marge.

Intérieur nacré bleuâtre par portions et le plus ordinairement rou–

geâtre ; empreintes musculaires antérieures assez profondes, les postérieures superficielles et souvent peu visibles ; charnière étroite et assez mince ; dents cardinales un peu coniques, fortes et légèrement striées ; les lamelles sont tranchantes et striées.

Dimensions. — Longueur 7 à 8 centimètres sur 3 1/2 à 4 de haut.

La variété *U. Amnicus*, Ziegl., vit assez communément dans nos rivières et ruisseaux ; elle est plus petite, obtuse et quelquefois gonflée.

J'ai rencontré deux fois dans l'Oise et à Mouchy-la-Ville l'*U. Drouetii*, Dup., qui est encore une variété d'*U. Batavus*; seulement, ces échantillons n'étaient pas parfaitement caractérisés.

Nos plus beaux types d'*Unio Batavus* se trouvent dans l'Oise, à Creil.

—

3° UNIO REQUIENII, *Mich.*
MULETTE DE REQUIEN.

Animal. — Très allongé, d'un jaune clair; tentacules de même nuance, cirrhes roussâtres, ainsi que les branchies; pied rosé. Beaucoup d'individus l'ont rouge brique clair.

Coquille. — Allongée, plus ou moins bombée, solide, bords supérieur et inférieur droits ou presque droits; l'antérieur court, arrondi ; le postérieur allongé, rostré, un peu comprimé ; sommets proéminents ; teinte vert foncé avec des zônes assez larges, brunâtres ou vertes parallèles ; ligament long et assez solide ; charnière forte ; dents cardinales plus ou moins épaisses et crénelées, pas très-saillantes ; dents lamellaires élevées, minces. Les empreintes musculaires antérieures sont profondes. Le dedans du têt a la nacre bleuâtre légèrement orangé et quelquefois rougeâtre.

Dimensions. — 10 à 12 centimètres de long sur 4 de haut.

L'Oise à Creil, le Thérain à Mouy, etc., etc., presque toutes nos rivières enfin nourrissent cette mulette. Les individus des ruisseaux ont ordinairement une taille moindre.

—

4° UNIO TUMIDUS. *Retz.*
MULETTE GONFLÉE.

Animal. — Gros et très-allongé ; pied très-grand, d'un blanc opalin légèrement jaunâtre, surtout vers les bords où il y a un peu de trans-

parence, manteau long et mince, blanchâtre; cirrhes fines et roussâtres.

Coquille. — Ovale allongée, assez épaisse et gonflée; bords supérieur et inférieur arqués; l'antérieur arrondi; le postérieur allongé, s'effilant en rostre; surface du têt d'un beau vert sombre avec des rayons partant du sommet en divergeant, zônes jaunâtres parallèles se détachant du fond vert; lisse, sauf aux bords; sommets proéminents, le plus souvent blanchâtres et couverts de rugosités ou d'éminences, assez rapprochés l'un de l'autre; ligament gros et court, brillant, recouvert d'un épiderme luisant, brunâtre et jaune par portions. Intérieur nacré avec des tâches livides le plus souvent; dents cardinales épaisses, comprimées, coniques, crénelées; lamelles minces, sinueuses, tranchantes; empreintes musculaires antérieures profondes, les postérieures rondes et superficielles.

Dimensions. — 10 à 12 centimètres de long sur 4 à 5 de haut.

Les plus admirables échantillons et les plus gigantesques se trouvent à Valenciennes. Ils dépassent de beaucoup ces dimensions.

Je n'ai vu, jusqu'à présent, cette espèce que dans l'Oise à Creil, où M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont-Ferrand, l'avait déjà trouvée avant moi.

Neuvième famille. — DRÉISSÉNADÉES, *Gray.*

VINGT-QUATRIÈME GENRE.

DRESSENA, *Van. Ben.*

Caractères généraux.

Animal. — Irrégulier, oblong; conique enveloppé entièrement par le manteau qui ne présente que trois ouvertures, sur le dos, en arrière et inférieurement pour le pied et le byssus; pied long; un siphon court dont l'extrémité est hérissée de cirrhes en forme de crêtes.

Coquille. — Conique, à côtés très-inégaux, semblable à celles des moules marines; elle est un peu bâillante au milieu de la face aplatie; les deux autres faces sont obliques et forment en arrière une arête aiguë à leur réunion. Sommets aigus; surface striée irrégulièrement;

intérieur des valves bleuâtre ; dent cardinale à peine marquée ; ligament interne ; quatre empreintes musculaires.

Les Dreissenés vivent par grappes dans les eaux douces. Elles s'agglomèrent entr'elles au moyen de leur byssus et s'attachent aux corps étrangers. Souvent même les jeunes coquilles garnissent le têt des adultes.

Nous n'avons qu'une seule espèce de Dreissené en France. Elle vit surtout dans le Nord.

—

DREISSENA POLYMORPHA, *Pallas.*
DREISSENÉ POLYMORPHE.

L'animal, pour la forme, est semblable à celui qui est décrit aux caractères généraux ; sa couleur générale est le jaune orangé par parties, allié au roux et au brun.

La coquille est brunâtre et offre à sa surface des zigzags plus foncés, disposés irrégulièrement.

Dimensions. — 4 à 5 centimètres de long sur 2 à 2 ½ de large.

La rivière Oise dans la plus grande étendue de son parcours.

Dixième famille. — CYCLADES, *Fer.*

—

Caractères généraux.

Animal. — Mou, gélatineux, pourvu d'un pied très-extensible, linguiforme ; manteau fermé de tous côtés, mais donnant passage au pied et à l'eau nécessaire à la respiration ; un ou deux tubes situés en arrière, extensibles, plus ou moins prolongés. Lorsqu'il y a deux tubes, le supérieur sert à rejeter les excréments, et l'inférieur mène l'eau aux branchies.

Coquille. — Le plus souvent inéquilatérale, entièrement fermée ; sommets plus ou moins proéminents ; charnière munie de petites dents, ligaments externes ou internes. La plupart des espèces de cette famille ont la surface du têt hérissée de poils raides, courts et caducs.

Les Cyclades habitent les eaux courantes ou dormantes. Elles s'enfonçent dans la vase et ne font guère de mouvements. Nous n'avons que deux genres de cette famille, *Cyclas* et *Pisidium*.

On a confondu fort longtemps ces deux genres en un seul, mais C. Pfeiffer, le premier, en sépara le genre *Pisidium* qui est formé par un groupe de bivalves assez bien caractérisé.

L'animal du *Cyclas* est pourvu de deux tubes à l'arrière de sa coquille, tandis que le *Pisidium* n'en possède qu'un seul.

La coquille du *Cyclas* présente une charnière presque centrale, à dents cardinales lamelleuses; le plus petit côté du têt est le bord antérieur.

La charnière du *Pisidium* est située sur le plus petit côté, au lieu d'être presque centrale. Les dents cardinales sont obtuses, épaisses. Le côté le plus allongé est le bord antérieur.

Ces différences de conformation suffisent pour séparer entièrement ces deux genres l'un de l'autre.

VINGT-CINQUIÈME GENRE.

CYCLAS, *Brug.*

1° CYCLAS RIVICOLA, *Lam.*
CYCLADE RIVICOLE.

Animal. — Grisâtre ou blanc sale, un peu transparent, plus foncé vers les bords du pied et du manteau. Siphons transparents, courts.

Coquille. — Ovale arrondi, un peu bombée, striée régulièrement et fortement; bords supérieur et inférieur arqués; bord antérieur court, arqué, mais non arrondi régulièrement; bord postérieur un peu allongé; sommets arrondis, peu saillants; ligament externe, peu allongé, d'un brun clair; l'épiderme est rougeâtre aux sommets, le reste est d'un vert olivâtre et une bande jaune existe à la marge; elle est assez brillante.

L'intérieur du test est bleuâtre, peu luisant. Charnière mince; deux dents cardinales lamelleuses; dents latérales lamelliformes, doubles de chaque côté sur la valve droite, simples sur la gauche; impressions musculaires superficielles, ovales.

Dimensions. — 20 à 25 millimètres de long sur 18 à 20 de haut.

Elle se trouve dans l'Oise à Creil et habite toujours les grands cours d'eau. Nos individus sont plus petits et plus minces que ceux de l'Es-

caut. C'est dans ce fleuve que ce cyclas atteint ses plus grandes dimensions.

Le *Cyclas rivicola* est la plus forte espèce connue du genre. Il a le plus grand rapport avec le *C. sarratogea*, Lam., qui vit dans l'Amérique du nord, mais ce dernier ne présente jamais une aussi forte taille que le nôtre.

—

2. Cyclas cornea, *Linné*.
Cyclade cornée.

Animal. — Gélatineux, blanchâtre, opalin, presque transparent; pied très-long, subaigu à son extrémité; tubes inégaux en longueur, le supérieur est plus court; une membrane très-mince, diaphane, les enveloppe ensemble, mais une seconde membrane interne propre à chacun d'eux forme chacun de ces conduits. La différence de transparence permet de les distinguer aisément à l'œil nu.

Coquille. — Mince, arrondie, bombée, presque équilatérale, arrondie sur tous ses bords, à sommets ronds, obtus, brune ou verdâtre avec une bande jaune à la marge; ligament mince, étroit, roussâtre externe. Intérieur de la coquille bleuâtre; charnière mince, étroite; dents cardinales très-petites, un peu lamelleuses.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de long sur 10 de haut environ.

J'ai vu plusieurs fois cette Cyclade se renverser à la surface des eaux calmes, à la manière des limnéens.

Nous en possédons deux variétés :

Le *Cyclas rivalis*, Müller, qui n'est pas aussi arrondi que le *C. cornea*. et qui offre un pen plus d'allongement.

Le *C. nucleus*, Studer., est extrêmement gonflé; il ressemble à une boule, et ses sommets sont recourbés à la manière des *Isocardes*.

Le type est commun dans tous les fossés vaseux. La variété *C. rivalis* choisit plutôt les ruisseaux et les rivières.

Quant au *C. nucleus*, il est beaucoup plus rare et ne se voit que dans les fossés des marécages.

—

3° cyclas lacustris. *Müll.*
cyclade des lacs.
c. caliculata. *Drap.*

Animal. — Très-comprimé, mou, presque transparent, blanchâtre;

viscères visibles au travers de la coquille, d'un brun clair légèrement violacé; pied très-extensible, allongé en pointe, s'appliquant bien sur tous les corps. Tubes très-longs, transparents, légèrement rosés. Le supérieur est cylindrique, l'inférieur conoïde, à base large; leur ouverture est large: le plus souvent l'inférieur dépasse le supérieur.

Coquille. — Mince et assez transparente, comprimée, à bords tranchants; un peu bombée vers les sommets, inéquilatérale; arquée à la marge, à bords antérieur et postérieur obliques, à peine courbés; sommets élevés, caliculés; ligament presque invisible; lisse, striée avec la plus grande finesse; épiderme d'un gris foncé verdâtre, jaunâtre vers la marge; intérieur à peine bleuâtre; charnière extrêmement mince et étroite; une dent cardinale oblique.

Dimensions. — 7 à 10 millimètres de long sur 6 ½ à 8 de haut.

Elle vit dans les eaux dormantes, quelquefois infectes. Les plus beaux types que j'aie vus viennent de Béthencourtel, près Clermont. J'ai trouvé une variété plus petite, plus mince, à Mouy, dans un fossé vaseux. C'est une espèce peu commune dans notre département, mais qui se rencontre assez généralement dans toute la France.

Cette Cyclade est très-vive, mais fort timide. Elle étend constamment son pied, l'agite le long du vase qui la contient, s'accroche aux plantes, monte à leur partie supérieure, allonge ses siphons... mais au moindre ébranlement de l'eau, elle rentre subitement dans ses valves pour ressortir presque immédiatement après.

J'ai remarqué, à propos de cette Cyclade, que l'agitation de l'eau excite vivement l'animal à la ponte.

VINGT-SIXIÈME GENRE.

PISIDIUM, *Pfeiff.*

La distinction d'avec le genre précédent a été donnée avec les généralités de la famille des cyclades, je ne les répéterai donc pas ici. Je noterai seulement que dans le genre qui nous occupe, le ganglion pédieux est d'une forte dimension (Moquin-Tandon).

La description des espèces qui suivent sera fort succincte. Je travaille depuis plusieurs années à une monographie de ce genre et je n'ai pas

encore terminé ces études qui cependant tirent à leur fin. Le texte en est fort étendu, beaucoup trop même pour les proportions de l'histoire de nos mollusques. Je répète donc de nouveau que cette description n'est qu'un court extrait du mémoire qui sera publié avec les planches.

—

1° PISIDIUM HENSLOWANUM, *Shepp.*
PISIDIE DE HENSLOW.

Animal. — D'un blanc opalin, rougeâtre au sommet; tube siphonaire, tantôt cylindrique, tantôt conico-cylindrique, très-court.

Coquille. — Subtrigone, inéquilatérale, oblique, assez ventrue, un peu rostrée en avant, presque ronde en arrière, arquée inférieurement; assez solide, un peu épaisse, stries régulières plus ou moins profondes; umbones gonflés; sommets proéminents, presqu'aigus, pourvus de deux lamelles comprimées latéralement, recourbées.

Charnière assez épaisse.

Couleur corne claire avec une bande jaunâtre à la marge; intérieur mat, bleuâtre.

Dimensions. — 5 à 6 millimètres de long, sur 5 à 5 ½ de haut.

J'ai trouvé à Mouy le véritable type de Sheppard, et il est rare en France.

Nous avons de nombreuses variétés dont des auteurs fort recommandables ont jugé à propos de former des espèces.

Ainsi, nous possédons :

1° La variété *inappendiculata* qui ne diffère du type que par l'absence de lamelles aux sommets.

2° Le *P. dupuyanum*, Normand., plus petite que le type, inappendiculée, à sommets moins élevés, moins oblique.

3° Le *P. Pallidum*, Gassies, inappendiculée, oblique, projetée en avant.

4° Le *P. Jaudouinianum*, Gassies, inappendiculée, grosse, épaisse, à forte charnière, arrondie sur toutes ses parties.

Cette dernière vit à l'embouchure des ruisseaux ou fossés, dans les cours d'eau et même dans les fleuves.

Quant au type et aux autres variétés, on les trouve dans les ruisseaux et les fossés dormants.

—

2° PISIDIUM AMNICUM, *Muller*.
PISIDIE DES FLEUVES.

Animal. — Blanc, bleuâtre, pâle, opalin ; pied comprimé, mince, très-extensible ; siphon court, subonique.

Coquille. — Grande par rapport aux autres espèces du genre (c'est la plus forte), solide, oblique, cunéiforme, iniquilatérale, un peu ventrue ; rostrée en avant, subarrondie en arrière ; un peu arquée supérieurement et à la marge ; fortement striée cotelée ; umbones proéminents, sommets peu élevés, déprimés ; épiderme gris, verdâtre, et une bande jaune à la marge ; azurée en dedans. Ligament externe, visible.

Dents cardinales au nombre de deux, disposées en V renversés.

Dimensions. — 10 à 12 millimètres de long sur 8 à 9 de haut.

Elle habite toutes nos rivières et les ruisseaux courants. Elle varie peu dans nos contrées.

Le *Pis. dubium*, Hald., de l'Amérique-nord, est, dans cette région, le représentant de notre *P. amnicum*.

—

3° PISIDIUM CAZERTANUM, *Poli*.
PISIDIE DE CAZERTE.

Animal. — A peu près semblable à celui du *P. Amnicum*.

Coquille. — Très-variable dans sa taille et dans sa forme ; ovale un peu allongé, légèrement aplatie, subrostrée en avant, arrondie en arrière, courbe à la marge qui est aiguë, les valves étant fermées ; sommets à peine proéminents ; stries fines, assez régulières, d'un gris jaunâtre. Charnière mince ; dents cardinales courtes et minces.

Dimensions. — 4 à 6 millimètres de long sur 2 ½ à 4 ou 5 de haut.

Les variétés de cette espèce sont tellement nombreuses qu'elles ont toujours embarrassé les auteurs. On a créé des espèces pour beaucoup d'entre elles ; mais un examen plus approfondi a montré que ces prétendues espèces étaient de simples variétés du type *P. Casertanum*.

Je vais énumérer celles que j'ai trouvées dans notre département :

1° *Pis. lenticulare*, Normand., assez grande, un peu allongée antérieurement ; vit dans les sources et les ruisselets.

2° ***Pis. Cinereum***, Alder., coquille plus ovale allongé. Animal un peu bleuâtre. Se rencontre souvent dans les sources ou ruisseaux ferrugineux.

3° ***P. Pulchellum***, Jen., d'une petite taille. Coquille assez bombée, à sommets assez proéminents, striée finement et régulièrement. Vit presque partout.

4° ***P. Limosum***, Gassies, semblable à la précédente, mais plus arrondie, encroûtée de limon noir très-adhérent.

5° ***P. Normandianum***, Dupuy, quadrilatère, à sommets assez proéminents ; viscérées de l'animal rougeâtres.

6° ***P. Ganiesianum***, Dupuy, semblable au précédent, quoique un peu plus allongé.

Je note seulement le ***Pis. Sinuatum***, Bourg., qui est une simple difformité du ***P. Casertanum***.

Le ***Pis. Casertanum*** et ses variétés abondent partout dans nos sourçailles, sources, ruisseaux, etc. On les pêche très-aisément avec une passoire percée de trous de 1 ou 2 millimètres de diamètre.

—

4° PISIDIUM PUSILLUM, ***Jen.***
PISIDIE MIGNONNE.
PISIDIE FONTINALE, ***Drap.***

Animal. — Blanc opalin, demi-transparent, très petit ; pied très allongé, comprimé, étroit ; siphon subconique, court.

Coquille. — Fort petite, presqu'équilatérale, arrondie, subventrue, un peu brillante ; sommets élevés, arrondis ; un peu allongée en avant, courbe en arrière ; stries dissemblables, épaisses aux umbones, minces à la marge ; charnière faible, étroite, à peine arquée. Une dent cardinale très petite à peine saillante. Couleur de corne claire.

Dimensions. — 3 à 4 millimètres de large sur autant de haut.

J'ai trouvé une variété entièrement quadrilatère (Var. Quadrilatera, Nob.) citée par Moquin-Tandon, p. 587. Hist. nat. des Moll. de France. Elle est plus petite que le type, très ventrue, presque obtuse, et quadrilatère.

Le ***P. Pusillum*** est rare. Je l'ai trouvé dans trois localités seulement : dans une source à Calloël et dans des fossés clairs près de Mouy.

—

5° PISIDIUM NITIDUM, *Jen.*
PISIDIE BRILLANTE.

Animal. — Pâle, d'un blanc jaunâtre, gélatineux; pied mince, grêle, blanc transparent, allongé; siphon court, infundibuliforme, plissé lorsqu'il est dans sa plus grande extension.

Coquille. — Fragile, à peine inéquilatérale, arrondie, très faiblement allongée en avant, comprimée, très brillante, quelquefois irisée suivant le jeu de la lumière, transparente, d'un jaune légèrement roussâtre; umbones très peu proéminents, sommets obtus dépassant à peine le bord cardinal : stries fines, régulières; quelques-unes sont plus marquées, plus profondes vers les umbones. J'ai toujours trouvé ce caractère que Jenyns indique.

Charnière très mince, étroite. Dents cardinales très petites, les lamelles latérales assez fortes.

Dimensions. — 3 millimètres de large sur 2 $^{1}/_{2}$ de haut.

Cette espèce est rare partout. J'ai trouvé le type de l'auteur anglais à Angy seulement.

J'ai reçu d'Annecy (Savoie) une admirable variété que je dois à l'obligeance de M. Gabriel de Mortillet, mon ami et correspondant. Je lui ai donné le nom de P. Nitidum. Var splendens (citée par Moquin-Tandon, page 586, Hist. nat. des Moll. de France).

Cette belle coquille est très-grande, solide. Ses umbones sont un peu plus enflés que chez le type, la marge est épaissie et les ***stries profondes*** sont moins prononcées.

Fin de la description des mollusques du département de l'Oise.

J'avais promis, il y a quelques années, la description des mollusques de l'Oise. Ma tâche est terminée. Je n'offrirai plus désormais à mes collègues que des monographies de certains genres, ou bien des descriptions de fossiles inconnus de nos terrains.

Je prie les membres de notre Société de vouloir bien me pardonner les nombreuses imperfections de mon travail. Je n'ai pu consulter les

grands ouvrages qui ne se trouvent que dans les bibliothèques des grandes villes. Livré à mes propres ressources, il a fallu me borner à l'étude de la nature seulement et aux observations si obligeantes des plus savants que moi. Je ne puis m'empêcher de remercier les conchyliologues qui m'ont aidé de leurs notes ou de leurs conseils, tels que MM. Normand, Gassies, Drouët, Puton, de Cessac, Moquin-Tandon, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Paris, Deshayes, Petit de la Saussaye, Gabriel dé Mortillet, Temple Prime, de Grateloup, etc., etc., etc.

Que ces savants qui ont bien voulu m'honorer de leur amitié reçoivent ici les hommages de ma reconnaissance!

AUG. BAUDON.

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

SUR

LES EFFETS DU DRAINAGE.

La question du Drainage est une de celles qui, depuis quelques années, occupent le plus nos agronomes, et, il faut le reconnaître, jamais peut-être l'agriculture ne fit une conquête plus utile. Cependant les opinions sont encore bien partagées à son égard : les uns en attendent, à juste titre, les résultats les plus salutaires, et le considèrent comme un moyen providentiel, mis récemment à notre disposition, de conserver un juste rapport entre la masse des produits alibiles et l'accroissement progressif et rapide de nos populations. Les autres, au contraire, par trop incrédules, ou incapables de bien le comprendre, ne lui accordent qu'une importance secondaire, et grand nombre de ceux-là même qui le pratiquent sont loin, pensons-nous, d'en prévoir tous les bienfaits.

Le résultat immédiat du Drainage est, tout le monde le conçoit, de débarrasser certaines terres d'un excès nuisible d'humidité, et de les rendre par là aptes à se couvrir d'une végétation vigoureuse et productive; mais l'examen attentif des changements physiques que cette opération doit amener nécessairement dans toutes les espèces de sols, nous conduit à lui attribuer des effets salutaires d'un ordre tout différent, et à le considérer comme un moyen puissant non-seulement de rendre fertiles des terres restées jusqu'alors sans valeur, mais

même de changer sensiblement les conditions climatologiques de tout un pays.

Les canaux innombrables, et de diamètres très-divers, que les eaux sont obligées de se creuser pour parvenir aux tranchées qui doivent leur livrer un libre écoulement, jouent, on ne peut en douter, un rôle des plus importants. On comprend d'abord que de nouvelles eaux qui viendront filtrer à travers les couches terrestres, rendues par cela même comme spongieuses, entraîneront l'air qui s'y est introduit, et laisseront après elles des vides que combleront ensuite de nouvelles quantités de ce gaz. Un appareil très-simple, que les chimistes et les physiciens emploient fréquemment dans leurs travaux, peut servir à mettre en évidence cette aspiration d'air de l'extérieur à l'intérieur.

Lorsque les eaux pluviales rencontrent un sol trop compacte, il arrive ou qu'elles s'en écoulent rapidement en sillonnant la surface, lorsque celle-ci est en pente, ou, dans le cas contraire, qu'elles y séjournent; mais pour reprendre tôt ou tard l'état des vapeurs, et restituer ainsi à l'atmosphère, en pure perte pour le cultivateur, tous les principes fertilisants, oxygène, azote, acide carbonique, ammoniaque, etc., qu'elles lui avaient empruntés.

Dans un sol devenu perméable, au contraire, ces eaux filtrent lentement, en cédant à sa masse ces mêmes principes, lesquels sont en partie immédiatement absorbés et élaborés par les organes souterrains des végétaux, et en partie déterminent des réactions dont le résultat est souvent de changer en substances solubles, et par suite assimilables, quelques-uns des corps qu'ils rencontrent. Nous savons, en effet, que le carbonate et le phosphate de chaux, qui sont complètement insolubles dans l'eau pure, se dissolvent en quantités notables dans ce liquide chargé d'acide carbonique, et que l'oxigène, en modifiant profondément la constitution de l'humus, change ce corps en un composé jouissant aussi de la propriété de se dissoudre. L'air venant ensuite prendre la place de l'eau qui s'écoule, se charge, sans doute, de continuer ce travail chimique. Nous sommes loin encore de pouvoir suivre pas à pas tous les phénomènes qui se produisent au sein de la terre végétale; mais nous espérons que les expériences nombreuses et délicates que l'on exécute dans ce moment nous conduiront à éclaircir une partie au moins de ces mystères.

En séjournant sur un sol compacte et argileux, les eaux en délaient les parties les plus fines, et en s'évaporant elles les laissent à sa sur-

face sous la forme d'une croûte dure et gercée, qui, au très-grave inconvénient de présenter un obstacle au développement des jeunes plantes, joint celui de s'opposer à l'imbibition. Dans le sol que le Drainage a rendu poreux, ces parties très-ténues pourront être entraînées dans les méats capillaires aux parois desquels elles resteront adhérentes. L'expérience prouve, en effet, que la terre agit dans ce cas comme le filtre le plus parfait : l'eau qui coule dans les tuyaux est d'une limpidité remarquable.

Dans ce même sol devenu perméable, la libre circulation de l'air doit déterminer un équilibre de température autre que celui que nous trouvons dans un sol laissé dans son état primitif. Des expériences encore trop peu nombreuses, à notre avis, on a pu déduire pour nos pays les moyennes suivantes : 1° les variations thermométriques diurnes deviennent insensibles à des profondeurs comprises entre 1ᵐ et 2ᵐ, qui, comme on sait, sont celles où on établit ordinairement le fond des tranchées ; 2° le maximum et le minimum des températures de l'année, qui, dans nos climats, correspondent, à l'air libre, respectivement aux mois de juillet et de janvier, ne se montrent aux profondeurs indiquées qu'en septembre et mars ; 3° enfin les différences de ces extrêmes, qui à l'air peuvent atteindre 15 et 16 degrés, ne dépassent point 7° à 8° dans ces couches profondes.

Ces données nous font prévoir des résultats d'une haute importance ; car nous devons en déduire que pendant les rigueurs de l'hiver, l'air du fond des rigoles étant plus chaud et par suite plus léger que celui qui est contenu dans les couches superficielles, devra s'élever vers celles-ci, et venir mitiger leur température qui tend à devenir par trop basse. Pendant l'été, au contraire, l'air des tranchées sera en général plus froid que l'air extérieur, et celui-ci, en prenant la haute température de la surface avec laquelle il est en contact, se dilatera considérablement et produira un véritable tirage, dont l'effet sera encore de déterminer l'air intérieur à se porter vers les couches supérieures, et à leur communiquer, dans ce cas, une fraîcheur salutaire.

L'eau dont le sol drainé s'est impreigné ne saurait parvenir en totalité jusqu'au fond des tranchées ; elle reste en grande partie engagée dans les canaux les plus capillaires, qui peu à peu la ramènent jusqu'à leur orifice supérieur, d'où, comme on sait, elle ne peut point s'écouler ; elle s'y arrête pour y subir une évaporation plus ou moins lente. Ce sol conserve donc constamment la quantité d'eau nécessaire

à la production des réactions chimiques et au jeu des organes des plantes. Nous voyons par-là qu'en somme l'opération du Drainage doit diminuer l'évaporation à la surface du sol et la rendre plus régulière, d'où résulte aussi moins de perte de chaleur, et cette circonstance contribue également à rendre plus uniforme la température des couches superficielles.

Ces résultats prévus par la théorie sont pleinement confirmés par l'expérience. Nous avons pu nous convaincre par nous-même de l'état constant de moiteur des terres drainées, et des praticiens éminents nous ont assuré qu'à la surface de ces terres la glace ne se forme que difficilement et la neige disparaît avec rapidité.

Les considérations qui précèdent semblent s'appliquer principalement à un sol découvert; mais il est facile de comprendre que des phénomènes analogues devront se présenter également lorsque sa surface sera garnie de végétation; car nous savons que les parties aériennes des plantes sont des organes puissants de respiration et de transpiration dont l'activité dépend en grande partie de l'abondance des sucs qui leur arrivent des racines; or, nous venons de voir que dans les terres drainées ceux-ci ne feront jamais défaut, et jamais non plus ils ne seront surabondants.

Dans les plaines et les vallées la température de l'air dépend en très-grande partie de celle du sol avec lequel il est en contact; donc, si, par une cause quelconque, cette dernière est rendue plus régulière, la première subira une influence analogue, et, dans nos régions du moins, un pays dont une grande partie de la surface aura été soumise à l'opération qui nous occupe, les hivers deviendront moins rigoureux et les étés moins brûlants.

Pendant les temps calmes, la température du sol, l'humidité qu'il contient et la végétation qui le recouvre ont une grande influence sur l'état hygrométrique de l'air ambiant; d'où il résulte que dans les pays dont le sol a été drainé, cet état sera, terme moyen, plus bas et moins variable, et les extrêmes y devindront bien plus rares.

Cette plus grande régularité qui s'établit dans les conditions physiques d'une contrée ne peut être que très-salutaire pour ses habitants et très-propice au développement de l'organisme des plantes.

La vigueur prodigieuse que nous admirons dans la végétation des régions intertropicales est sans doute la conséquence nécessaire de leur température très-élevée; mais on doit l'attribuer aussi en grande partie au peu de variabilité de celle-ci pendant tout le cours de l'année.

Qu'il me soit permis à cette occasion de présenter une réflexion sur une théorie émise récemment par les agronomes les plus célèbres. Le développement d'une plante serait, suivant ces illustres savants, une fonction, variant d'une espèce à l'autre, de la somme des températures à partir d'un certain moment de son évolution. Nous admettons ce principe pour la végétation des climats intertropicaux ; mais dans nos pays cette fonction dépend sans doute d'un grand nombre de variables, et la physiologie des plantes nous est encore trop imparfaitement connue pour que nous puissions affirmer qu'un arrêt occasionné dans le développement d'une plante par un changement brusque dans ces variables, se trouve ensuite exactement compensé par un changement de même valeur, mais de sens contraire.

Il nous resterait à présenter quelques considérations sur les modifications que le Drainage peut occasionner dans les sources et les cours d'eau d'un pays ; mais nous nous bornerons à faire remarquer que de tout ce qui a été dit plus haut, il résulte nécessairement qu'elle doit y amener des perturbations profondes qui méritent toute l'attention non-seulement du savant, mais même du législateur. Dans quelques pays les eaux souterraines pourront devenir bien plus abondantes ; dans d'autres, au contraire, elles pourront diminuer. C'est à l'expérience à nous indiquer la quantité d'eau qui parvient aux tuyaux dans chaque sol et dans chaque climat ; et, partant de ces données, il deviendra possible d'entreprendre des calculs et par suite des opérations hydrauliques ayant pour but soit de remédier à l'appauvrissement, soit d'utiliser les eaux devenues surabondantes. De cet examen rapide et nécessairement incomplet, nous croyons pouvoir conclure que le Drainage est non-seulement une opération qu'il faut de toute nécessité pratiquer dans les terres rendues malsaines et improductives par les eaux qui y séjournent, mais un procédé qui pourra être appliqué avec un immense avantage à la majeure partie des sols.

Nous reconnaissons, à la vérité, que pour asseoir sur des bases solides une théorie irréprochable de cette opération, qui nous promet tant et de si grands bienfaits, il nous faut attendre encore que des recherches nombreuses, entreprises par les savants versés dans l'art d'observer, nous fournissent des données plus certaines et plus multipliées.

ZOÉGA.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences et Arts

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

POUR L'ANNÉE 1856.

Président .... M. DANJOU ✻.

Vice-Président, pour le Comité d'Archéologie et Beaux-Arts .... M. HAMEL.

Vice-Président, pour le Comité des Siences naturelles .... M. ZOEGA.

Secrétaire perpetuel .... M. QUESNOT.

Secrétaire, pour le Comité d'Archéologie et Beaux-Arts .... M. CHARLES DELACOUR.

Secrétaire, pour le Comité des Sciences naturelles .... M. le Dr EMILE BORDES.

Trésorier .... M. ACH. GIBERT (O. ✻).

Bibliothécaire-Archiviste .... M. DAMIENS.

Directeur du Comité local de la Société des Antiquaires de Picardie .... M. le Dr DANIEL.

LISTE

des Membres admis depuis la publication du dernier Bulletin.

MM. le vicomte De Boury, Inspecteur des postes, à Beauvais, ancien Membre de la Société.

Auger, Substitut du procureur impérial, à Beauvais, Archiviste paléographe.

Le Noel, Principal du collége de Beauvais, Officier de l'Instruction publique.

Eichhoff, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre correspondant de l'Institut, Inspecteur de l'Academie de Paris, à Beauvais.

Eug. Paringault, Procureur impérial à Beauvais, ancien Membre de la Société.

Z. Rendu, Architecte à Compiègne, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Hippolyte Baillière, Libraire à Londres.

De Marsy, Procureur impérial à Clermont, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mérot, Commissaire-Priseur à Beauvais.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. Octave Sachot, Avocat à Paris, Rédacteur de l'*Athénéum français* et de la *Revue britannique,* rue du Dragon, 19.

l'Abbé Cochet, Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, Correspondant des Ministres d'Etat et de l'Instruction publique, etc., etc.

Badin (O. ✻), Administrateur de la manufacture impériale de tapisseries de Beauvais.

Gaston De Maindreville, de la marine impériale.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR

le Vte Louis-François-Etienne HÉRICART DE THURY

MEMBRE DE L'INSTITUT,

Membre honoraire de la Société Académique du département de l'Oise.

Lue dans la séance du 25 août 1856.

La France possédait un de ces hommes rares, chez qui les plus brillantes lumières de l'intelligence s'unissaient aux plus attrayantes qualités du cœur, et dont la haute renommée était entourée du filial et affectueux respect de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Cet homme d'élite parmi nos sommités scientifiques, n'avait pas dédaigné le titre de notre collègue, et c'est une des gloires de la Société Académique de l'Oise de l'avoir compté au nombre de ses membres. Jamais, dans notre sein, ne se perdra le souvenir de la gracieuse bonté avec laquelle M. Héricart de Thury assistait et souriait à nos travaux, les encourageant toujours, les dirigeant parfois de sa bienveillante parole et de ses précieux conseils. La Société conservera religieusement les vestiges, malheureusement trop rares, des relations qu'il voulait bien entretenir avec nous, et sa mémoire ne cessera de nous soutenir et de nous animer dans nos efforts pour nous rendre

dignes de l'intérêt qu'il nous portait, en suivant le noble exemple de son dévouement au progrès de la science et au bien de la Société.

Un simple coup d'œil, jeté sur la vie et sur les travaux d'un homme aussi distingué par la science et par la vertu, sera son plus bel éloge. Dans un tel récit, les faits sont trop éloquents pour qu'on ne doive pas les laisser parler seuls.

Louis-Etienne-François, vicomte Héricart de Thury, issu d'une famille de la haute magistrature, est né à Paris le 3 juin 1776. Son père était conseiller à la cour des comptes, et son oncle, le comte Ferrand, dont le nom se rattache intimement à l'histoire des premiers temps de la Restauration, et qui fut ministre de Louis XVIII, membre de l'Académie française et pair de France, était conseiller au parlement de Paris.

Malgré ces antécédents de famille, le jeune Héricart de Thury ne se dirigea point vers la carrière où s'étaient distingués ses plus proches parents. Une vocation décidée, que la suite a brillamment justifiée, l'entraînait sur le terrain des sciences naturelles. Les évènements politiques semblaient, d'ailleurs, d'accord avec le penchant qui le portait vers une carrière où la valeur individuelle n'est pas à la merci du sort des institutions, et, pendant que les grands corps de l'Etat s'écroulaient sous la hache révolutionnaire, le jeune Héricart de Thury se préparait, sous l'habile direction de son père, aux examens pour l'école des mines, où il fut admis le 13 avril 1795 (1).

Conformément aux règles suivies à cette époque, les études du jeune ingénieur furent d'une bien plus grande durée qu'on ne leur en donne aujourd'hui. Pendant sept années consécutives, il s'y livra avec l'aptitude et le zèle qui lui étaient propres, et, pendant ce long noviciat, qui devait porter tant de fruits, il fit, à ses frais, plusieurs voyages pour visiter des mines importantes, notamment celles de Challenches, d'Allemont et de Pezay, près du Mont-Blanc, où il trouva de nombreuses applications des connaissances théoriques qu'il avait déjà acquises.

Dès cette époque, M. Héricart de Thury publia plusieurs mémoires sur la géologie, qui furent distingués par les savants et qui permirent

(1) Nous empruntons ces détails à une intéressante Notice sur M. Héricart de Thury, imprimée en novembre 1854, sur laquelle nous sommes heureux de nous appuyer pour ne pas nous écarter ici en rien de la plus scrupuleuse exactitude.

d'entrevoir, dans le jeune ingénieur, le savant qui devait plus tard prendre une si belle part aux progrès des sciences naturelles. En l'an VIII, il adressa au préfet de l'Oise un mémoire sur les coquillages fossiles connus aujourd'hui sous le nom de nummulites, et qu'on désignait alors sous le nom descriptif de Camérines. Dans ce mémoire, qui fut alors remarqué pour la précision des observations et l'étendue des aperçus, M. Héricart de Thury faisait ressortir l'analogie frappante qui rapproche les bancs de nummulites, composant les collines calcaires dont l'enchaînement forme les bassins de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et de l'Ourcq, avec les bancs puissants de ce fossile qu'on trouve dans le midi de la France, les Alpes, le Piémont, le Véronais et l'Espagne, et qui se retrouve même en Egypte, où il forme la base des énormes rochers employés à la construction des pyramides.

C'est après ces fortes et graves études qu'il fut nommé, le 7 octobre 1802, ingénieur des mines. Il fut envoyé, en 1804, dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme, où il affermit, par la pratique, la profonde instruction qu'il devait aux consciencieux travaux de sa studieuse jeunesse.

Malgré sa jeunesse, M. Héricart de Thury avait déjà les titres les plus solides à la confiance de l'Administration. Elle ne tarda pas à lui en donner une preuve en l'appelant, dans le courant de l'année 1809, à Paris, pour le charger de l'inspection des carrières et de la direction des travaux qu'exige continuellement la consolidation souterraine du sol miné, sur lequel repose une grande partie des quartiers situés sur la rive gauche de la Seine.

La direction et l'exécution de ces travaux marquent une époque importante dans la vie de M. Héricart de Thury, parce que la grande entreprise, à laquelle il attacha si glorieusement son nom, semblait avoir une merveilleuse harmonie avec sa capacité spéciale et avec le caractère grave et religieux de ses principes. Profond géologue. à une époque où cette science était à peine connue en dehors du monde savant, ingénieur habile et exercé dans l'art des constructions souterraines, il était plus apte que personne à diriger avec un coup d'œil sûr et à fonder avec solidité ces immenses travaux de soutennement, sur lesquels s'appuient les nombreux édifices et les monuments d'une portion importante de Paris; et, lorsqu'on eut la pensée d'utiliser ces vastes cryptes, pour y conserver les vestiges des anciennes générations, privés de leur premier asile par les orages révolutionnaires et par le progrès des constructions sur la rive droite, ce fut une circons-

tance bien heureuse que l'exécution de cette mesure ait été confiée à un homme profondément imbu de ces grands principes de morale et de religion qu'il avait puisés au sein d'une respectable famille. Tous ceux qui ont visité les catacombes de Paris savent avec quel ordre parfait et quel sentiment pieux des convenances y ont été recueillis et déposés les ossements qui y avaient été apportés des différents cimetières de la capitale. Quelques rares inscriptions, les unes d'un sombre et vengeur laconisme, les autres d'une consolante et religieuse érudition, témoignent de l'esprit élevé et des sentiments pieux qui ont présidé à cette œuvre de réparation. M. Héricart de Thury a publié un ouvrage très-intéressant sur l'ensemble de ce grand travail.

De pareils titres justifiaient bien amplement le grade d'ingénieur en chef des mines, qui lui fut donné le 13 décembre 1810.

De bonne heure M. de Thury sentit que sa mission était de favoriser tous les progrès véritables et de consacrer les connaissances déjà très-étendues qu'il avait acquises au développement de la prospérité publique. Aussi est-il peu d'institutions créées pour ce but auxquelles il n'ait donné un puissant concours, soit comme fondateur, soit comme membre influent. Il prit surtout une part active aux travaux de la *Société centrale d'Agriculture*, à laquelle il appartint pendant près de quarante ans, qu'il présida à plusieurs reprises et dont il était, à sa mort, président honoraire. Il était aussi membre de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, compagnie où il ne pouvait manquer de rendre d'éminents services, grâce à l'attention toute particulière qu'il n'a jamais cessé de donner au perfectionnement des arts mécaniques et de tous les genres d'industrie.

La Restauration trouva ainsi M. Héricart de Thury déjà en possession d'un rang élevé dans la science. La juste considération qui s'attachait à son nom et la confiance du pays l'appelèrent à la vie politique, où il se fit remarquer par la loyale modération de ses convictions, un zèle ardent pour le bien public et cette aménité de caractère qui lui était propre.

Élu député du département de l'Oise, en 1815, il reçut le même mandat aux élections suivantes. Mais, en 1823, il fut élu par le cinquième arrondissement de Paris et continua de siéger à la chambre jusqu'aux élections du mois de novembre 1827, époque où il quitta définitivement la carrière législative, emportant l'estime de tous ses collègues sans distinction d'opinions.

Les travaux parlementaires de M. Héricart de Thury ne l'empê-

chèrent jamais de poursuivre avec un zèle ardent la carrière spéciale à laquelle l'attachaient les études de toute sa vie, et la confiance du gouvernement ne lui était pas moins acquise à tous égards que celle du pays. En 1823, par ordonnance royale du 13 janvier, il fut appelé aux fonctions de directeur des travaux de Paris, mission importante pour laquelle le désignait à juste titre la connaissance approfondie de l'architecture qu'il joignait à la science spéciale de l'ingénieur géologue. Il rendit dans ce poste de nombreux services, dont l'influence se fait encore sentir et auxquels vint mettre fin la révolution de 1830.

Dans une sphère moins étendue et sous un titre modeste, celui de fabricien de l'église Saint-Germain-des-Prés, M. Héricart de Thury montra, par un exemple dont chacun peut constater la valeur, tout ce qu'on était en droit d'attendre de son expérience dans l'art de la construction, de sa science comme archéologue et de son bon goût comme architecte. C'est pendant qu'il était préposé à l'administration temporelle de cette belle église, le plus ancien et l'un des plus majestueux monuments de Paris, que la restauration en fut votée, sur sa proposition et d'après ses indications. Cordialement secondé par la confiance de ses collègues, il conçut et fit adopter le projet de consolider la vénérable basilique, et de lui rendre son premier éclat et sa solidité originelle sans altérer en rien le caractère noblement sévère de son architecture. Tous les travaux furent exécutés sous sa constante surveillance, et jamais on ne put mieux démontrer combien un véritable mérite sait agrandir toutes les positions. Peut-être, sans l'œuvre du marguillier de Saint-Germain, saurait-on moins bien apprécier tout le mérite du directeur des travaux publics de Paris; mais, après cette épreuve concluante, il est impossible de ne pas rester convaincu de la sagesse du choix qui avait appelé M. Héricart de Thury à cette haute et délicate mission.

Les services éminents rendus par M. de Thury à l'administration l'avaient amené hiérarchiquement au grade d'inspecteur général des mines, lorsqu'il fut appelé, en 1834, au sein du conseil général des mines en cette qualité, et il fit partie de ce conseil jusqu'en 1848, époque où il fut mis à la retraite, par application du décret sur la limite d'âge rendu par le gouvernement provisoire.

L'assiduité avec laquelle M. Héricart de Thury se dévouait aux importantes fonctions dont il était chargé ne l'empêchait pas d'éclairer la science sur une foule de questions théoriques et pratiques. De nombreux et savants mémoires insérés dans divers recueils et particulièrement dans les *Annales des Mines*, dans les Bulletins de la *Société*

centrale d'Agriculture et dans ceux de la *Société Géologique de France*, attestent l'étendue et la sûreté de ses connaissances dans ces diverses branches de la science, non moins que le zèle ardent et judicieux qui dirigeait toujours ses travaux dans le sens qui pouvait les rendre le plus utiles.

C'est dans cet esprit que sont conçus les nombreux et importants écrits qu'il a consacrés à la question des *puits artésiens*. L'un des premiers il avait saisi tout ce que recélait d'avenir ce problème où les théories de la science devaient amener de si beaux résultats pratiques. Il publia, dans les *Annales des Mines* et de la *Société centrale d'Agriculture*, plusieurs mémoires entre lesquels l'opinion publique signala comme éminemment remarquable le traité très-complet sur cette matière qu'il donna sous le titre de : *Considérations géologiques sur les puits forés*. Ses travaux sur l'origine et sur le mode d'action des sources jaillissantes contribuèrent puissamment à populariser et à éclairer l'industrie des puits artésiens, et donnèrent dans cette matière à leur auteur une considérable et légitime autorité. Il était fréquemment consulté par les administrations, par les industriels et par les propriétaires qui voulaient recourir à ce puissant auxiliaire. Cette série nombreuse de services rendus fut couronnée d'une manière brillante par le concours qu'il donna à l'établissement de la fontaine jaillissante de Grenelle, où la science du géologue et la sagacité de l'observateur eurent une part si glorieuse.

On sait toutes les difficultés et toutes les chances que présentait cette grande entreprise. L'une des plus redoutables était la défiance presque générale qui faisait regarder par la masse du public le succès comme complétement chimérique, et tendait toujours à porter le découragement dans les volontés les plus fermes et les esprits les plus convaincus. Il est vrai que le problème, en lui-même, était aussi ardu que compliqué. D'après la théorie, que tout le monde connaît aujourd'hui, il faut pour qu'on puisse établir un puits artésien, ou pour parler d'une manière plus précise, une source jaillissante au-dessus du sol, 1° trouver une couche perméable placée entre deux couches imperméables; 2° rencontrer une quantité suffisante d'eau s'infiltrant dans la couche perméable, en descendant d'un point plus élevé que la surface du sol, au-dessus duquel on veut obtenir une source jaillissante.

La question à résoudre était donc de savoir si les terrains sur lesquels repose l'abattoir de Grenelle contenaient une ou plusieurs couches perméables placées entre deux couches imperméables, for-

mant une sorte de canal ou tuyau souterrain, et si ces couches perméables se trouvaient en communication avec des eaux situées à un niveau supérieur au sol de l'abattoir.

On conçoit combien la science profonde et sûre de M. Héricart de Thury en géologie, et en particulier combien l'étude spéciale qu'il avait dû faire, comme inspecteur-général des mines du nord de la France, lui donnaient d'autorité dans cette matière.

Aussi nous apprenons dans la Notice que nous avons déjà citée et dont nous avons déjà fait remarquer le caractère authentique, que « M. Héricart de Thury avait été souvent consulté par les adminis- » trateurs placés à la tête de la préfecture de la Seine sur les chances » de succès que pourrait avoir le forage d'un puits artésien à Paris. » Qu'il avait eu, à cette occasion, une correspondance étendue avec M. de Bondy et avec M. de Rambuteau, et qu'en les encourageant à entreprendre une œuvre qui honore tous ceux qui y ont concouru, il leur avait démontré la certitude du succès et indiqué avec une précision surprenante l'étendue et le terme présumés de cette grande opération. Nous devons à cette occasion rendre hommage à la mémoire d'un autre académicien, François Arago, qui attacha son nom à la grande œuvre du puits de Grenelle, soit par ses lumineux conseils, soit par l'appui qu'il donna constamment au projet de l'administration départementale, au sein du Conseil général et de la Chambre des Députés.

C'est un bonheur pour la société que des découvertes aussi fécondes, mais aussi hardies, puissent se produire sous le patronage de savants investis de la confiance publique. Le puits jaillissant de Grenelle serait resté à l'état de projet et serait peut-être complètement oublié aujourd'hui, si les travaux et l'autorité de M. de Thury et d'Arago n'avaient pas soutenu la ville de Paris et le Gouvernement lui-même dans une entreprise où plus d'un esprit sceptique ne voyait, dans l'origine, qu'une de ces expériences aventureuses qu'une administration libérale fait bien de tenter, à ses risques et périls, pour le progrès de la science, mais sans croire à un résultat véritablement pratique.

Telle n'était pas la pensée de M. Héricart de Thury quand il encourageait M. le préfet de la Seine à entreprendre le forage du puits de Grenelle. Eclairé par ses études antérieures, il avait la conviction ferme que le bassin de Paris, dont les limites peuvent être indiquées par les villes de Laon, Mantes, Blois, Sancerre, Nogent-sur-Seine et Epernay, était par sa constitution géologique et la disposition de ses

couches, précisément dans les conditions qui déterminent le jaillissement des eaux souterraines; qu'au-dessous des couches tertiaires qui forment la croûte supérieure de ce bassin, se trouve la puissante formation crétacée, qui apparaît à la surface du sol, sur presque tous les points qui entourent ce bassin; qu'enfin, au-dessous de cette couche, dont l'épaisseur est si considérable, on trouverait précisément cette interposition d'une couche perméable entre deux couches imperméables, condition nécessaire au jaillissement de l'eau lorsqu'elle coïncide d'ailleurs avec un point d'infiltration suffisamment élevé. Nous n'entrerons point ici dans le détail technique des observations ingénieuses à l'aide desquelles on démontra que la double condition nécessaire se rencontrait évidemment à Grenelle, assertion que confirmaient de leur côté les savantes recherches de M. Walferdin sur les points d'infiltration des eaux formant la nappe sousjacente à l'abattoir et qu'il observa à Luzigny en Champagne.

On voit par ce qui précède que les savants défenseurs du puits de Grenelle avaient, dès les premiers moments, reconnu qu'on ne trouverait pas sur ce point d'eaux jaillissantes dans les couches perméables interposées entre deux couches imperméables des terrains tertiaires, comme cela s'était présenté à Saint-Denis et à Saint-Ouen. Aussi dès 1844, M. Héricart de Thury écrivait à M. de Rambuteau que, consulté par le ministre des travaux publics sur la profondeur à laquelle il faudrait forer le puits de Grenelle, il avait répondu qu'il faudrait poursuivre le forage « jusque dans les sables des grès verts, au-» dessous de la grande masse de craie, à la profondeur de 550 mètres. » Prévision admirablement confirmée par l'événement, puisque c'est à la profondeur de 547 mètres 60 centimètres que l'eau commença à jaillir, avec une abondance qui n'a jamais diminué depuis le premier jour.

Ce simple rapprochement suffit pour montrer la justesse et la sûreté des calculs sur lesquels s'appuyaient les prévisions de M. de Thury, et justifiait l'intime confiance qu'avait en lui M. Mullot, l'habile et courageux mécanicien qui a attaché son nom à cette œuvre mémorable. On conçoit tout ce qu'il a fallu de persévérance, de force d'âme et de foi dans le succès pour poursuivre pendant sept longues années, au milieu des plus grandes difficultés, des mécomptes les plus décourageants et des obstacles sans nombre qu'opposaient aux travailleurs la nature du sol, l'effrayante épaisseur des couches qu'il fallait traverser, et les limites de forces mécaniques dont on disposait. On sait que l'expérience n'avait pas encore montré qu'au lieu de tiges en fer, ajoutées les unes

aux autres pour porter la tarière ou le trépan dans les profondeurs auxquelles parvenait le forage, on pouvait employer sans inconvénients des verges de sapin, faisant équilibre à un pareil volume d'eau, et dispensant ainsi d'un emploi considérable de force. Les indications mêmes qu'a fournies le forage du puits de Grenelle manquaient pour diriger les travailleurs et les soutenir par l'espoir fondé du succès, et l'absence de toute expérience antérieure sur une aussi grande échelle laissait planer une ténébreuse incertitude sur les détails d'exécution et sur la possibilité du succès. Si, en présence de tous ces obstacles, la courageuse entreprise du puits de Grenelle a été poursuivie avec constance jusqu'à sa complète réussite, nous ne croyons pas faire tort à l'habile et courageux entrepreneur en disant qu'une partie de l'honneur en revient incontestablement à M. de Thury. C'est aux sages conseils de l'ingénieur, c'est à la confiance bien méritée que l'entrepreneur avait dans ses lumières et son caractère, qu'est due la réalisation de cette grande opération. Dès le début des travaux, l'ingénieur et le mécanicien s'étaient appréciés et compris; le premier trouvait dans son subordonné l'intelligence, le dévouement, la foi dans son œuvre et dans son directeur; le mécanicien trouvait dans son chef toute la supériorité du mérite, toute la bienveillance d'un cœur affectueux. Nous voyons dans la Notice déjà citée que M. Mullot rendait compte, pour ainsi dire, jour par jour à M. de Thury du degré d'avancement des travaux. Les notes qu'ils échangeaient presque journellement entre eux, à cette époque, montrent M. de Thury constamment occupé de diriger, d'après les données de la science, le bras intelligent du sondeur, soutenant par de sympathiques encouragements sa constance, quelquefois prête à faillir devant des obstacles toujours renaissants, ou devant des prédictions plus décourageantes encore, l'éclairant toujours sur les difficultés à vaincre, sur la nature des couches que la sonde atteignait, et lui faisant toujours entrevoir, dans un avenir peu éloigné, le terme assuré d'efforts que le succès devait infailliblement couronner.

De pareils services marquaient nécessairement la place de M. Héricart de Thury au sein du Conseil général du département de l'Oise, qui s'honorait de le compter au nombre de ses plus illustres habitants. La mort tragique de M. de Saint-Morys ayant fait vaquer un siége dans cette assemblée, M. Héricart de Thury y fut appelé par ordonnance du 5 février 1818 et en remplit les fonctions jusqu'en 1830. La réorganisation de 1831, en limitant à 30 le nombre des membres du Con-

seil général et en privant le canton de Betz d'un représentant direct, fit perdre au Conseil général le précieux concours d'un membre regretté de tous ses collègues. Mais la reconstitution du Conseil général, en 1848, en rendant un conseiller à chaque canton, permit à celui de Betz de réaliser un désir déjà ancien, en chargeant M. de Thury de le représenter dans cette assemblée.

M. de Thury arrivait au Conseil général, précédé de sa haute renommée et des beaux souvenirs qu'avait laissés le concours qu'il avait déjà donné avec tant de distinction à l'administration départementale. Entouré du respect de ses collegues, qui voyaient en lui, suivant l'heureuse expression d'un homme d'esprit, l'ornement du Conseil général, il y acquit immédiatement, grâce à la vaste étendue et à la justesse de ses connaissances, non moins qu'au charme de son caractère, une légitime et puissante influence. Toujours consulté sur les matières nombreuses qu'il possédait à fond, il était appelé chaque année par la confiance du Conseil à faire partie de la commission chargée de résoudre toutes les questions relatives à la prospérité de l'agriculture, aux irrigations, aux haras et généralement à toutes les grandes mesures tendant à l'exploitation et au développement de la richesse du sol. Ses rapports étaient toujours entendus avec l'intérêt que méritaient sa vaste science et son esprit sagement progressif, et concoururent puissamment à développer les immenses ressources de notre département. Entre ces rapports, qui tous ont été insérés textuellement par ordre du Conseil général dans la collection imprimée de ses procès-verbaux, nous nous bornons à citer celui du 31 août 1850, comme éminemment propre à faire apprécier l'élévation du point de vue d'où M. de Thury savait étudier les questions les plus pratiques d'administration. Il s'agissait de répondre à la question posée par le Ministre des finances sur la convenance du projet qu'il annonçait d'aliéner neuf portions de forêts domaniales pour éteindre une partie de la dette nationale. En proposant d'émettre un avis favorable à cette aliénation en principe, le savant rapporteur faisait de prudentes réserves et demandait que l'administration ne comprît dans cette mesure que les portions de bois dont la conservation n'était pas nécessaire, soit pour la protection des terrains inférieurs, soit pour l'entretien des cours d'eau et la mise en valeur du sol même qu'elles couvraient. Il demandait aussi qu'on évitât de donner à la culture des terres que leur constitution géologique y rendait impropres, et citait avec autorité de belles et productives forêts que des défrichements inconsidérés avaient transformées, après quel-

ques années d'une fécondité passagère, en landes stériles, par suite du prompt épuisement d'un sol qui n'était propre qu'à la végétation forestière. Les sages et lumineuses considérations dont ce remarquable rapport était rempli furent hautement approuvées par le Conseil général, qui ne crut pouvoir mieux faire que de se les approprier et d'en faire la matière de sa réponse au Ministre.

Indépendamment de ces grands travaux, comme rapporteur des commissions, M. de Thury prenait toujours une part très-active aux discussions du Conseil général, et son intervention dans ces débats, auxquels l'époque seule où ils eurent lieu donnait une si haute portée, s'y faisait toujours remarquer par une sagesse bienveillante et par un esprit de concorde et de haute moralité qui y portait le calme avec la lumière, et qui le rendait cher à tous ses collègues, quel que fût leur drapeau. Aussi ce fut avec un sentiment unanime de satisfaction que le Conseil général accueillit le décret impérial qui nommait M. de Thury pour remplir dans son sein les fonctions de vice-président, titre que, malheureusement, il devait porter si peu de temps!

Malgré un âge déjà avancé, M. de Thury, formé de longue main au travail et à la vie active et studieuse, semblait trouver de nouvelles forces dans toute occasion qui appelait au service de la science et du bien public, le concours de ses lumières et de son expérience. L'Administration le trouvait toujours empressé à la seconder dans tous les grands services d'utilité publique. Plusieurs missions importantes lui furent données pour l'exploitation des carrières de marbre français dans les Pyrénées, et pour leur comparaison avec les beaux marbres statuaires de l'Italie. Ses travaux contribuèrent puissamment à favoriser cette belle industrie dans les départements pyrénéens, et à féconder les richesses minéralogiques que recèlent nos frontières du côté de l'Espagne. M. de Thury faisait aussi, presque toujours, partie des commissions chargées de diriger les expositions nationales de l'industrie et du jury chargé de décerner les récompenses. Membre de la commission nommée pour l'exposition universelle de Londres, il se livra aux vastes travaux de cette commission avec le zèle et la sagacité qu'il portait toujours dans l'accomplissement de ces importants mandats, et ne quitta Londres, après un séjour assez prolongé, que lorsque le travail des commissions fut complètement terminé.

Au milieu des graves occupations d'une vie aussi bien remplie, M. Héricart de Thury savait, votre reconnaissance ne l'oubliera pas, suivre avec une bienveillante sollicitude les modestes travaux de notre

Société. Nous ne perdrons jamais le souvenir de ces heureuses mais trop rares séances, où l'illustre académicien venait s'asseoir au milieu de nous pour prendre part à nos travaux et y répandre la brillante lumière de sa parole vénérée; vous vous rappellerez toujours avec quelle satisfaction presque paternelle il applaudissait à nos efforts pour propager les découvertes fécondes, et familiariser les masses avec la connaissance des grandes lois de la nature. Il suivit avec un véritable intérêt nos expériences sur la lumière électrique, et celle plus importante encore qu'avec le concours de l'administration municipale nous pûmes faire, pendant plusieurs semaines, dans la tour de Saint-Etienne, sur la marche du pendule, appliquée à la démonstration du mouvement de rotation de la terre. Très-satisfait des explications lumineuses données en sa présence, à un auditoire distingué, par notre collègue, M. Zoéga, il avait témoigné de tout le prix qu'il attachait à cet ensemble de travaux sur un des plus beaux problèmes de la science contemporaine, en invitant M. Zoéga à lui en donner le résumé dans une note qu'il se chargea de présenter à l'Académie des Sciences. C'est aussi avec le secours de ses conseils que fut conçue et entreprise l'idée de fonder à Beauvais un observatoire météorologique, et la Société conserve avec un religieux respect une note autographe dans laquelle M. Héricart de Thury nous donnait tout à la fois d'utiles documents et un excellent modèle pour la rédaction de ce genre d'observations.

Entrer dans ces détails, dont le souvenir nous est cher, c'est rappeler tous les titres de M. Héricart de Thury à l'affectueuse vénération dont l'entouraient tous ceux qui avaient le bonheur d'être en rapport avec lui, et particulièrement les membres de la Société Académique.

Si tel était le charme de relations, nécessairement restreintes, avec M. Héricart de Thury, on peut aisément concevoir tout le bonheur que répandait autour de lui dans le cercle de l'intimité, cet homme si distingué en même temps par l'esprit et par le cœur. Après une première union qui l'avait allié à l'une des plus honorables familles de notre ville, celle de Malinguehen, M. de Thury avait retrouvé une épouse digne de lui qui l'avait puissamment secondé dans l'éducation de sa nombreuse famille. Malgré ses immenses travaux, M. de Thury savait trouver le temps de diriger et de suivre avec une constante sollicitude les études de ses quatre fils, qui tous se montrent dignes du beau nom que leur a transmis leur illustre père. Un mémoire, lu par lui à la *Société royale et centrale d'Agriculture*, sur les courageux

travaux entrepris par l'un de ses fils, pour appliquer en Algérie les féconds principes fournis par la science pour les progrès de la culture des terres africaines, démontre par le simple exposé des faits combien une sage théorie, appuyée sur une pratique intelligente, peut tirer de richesses de ce sol si heureusement annexé à la France. Un autre de ses fils formé à la forte éducation scientifique de l'école polytechnique, a déjà pris un rang honorable dans l'administration des travaux publics. Le plus jeune, qui marche sur la trace de ses aînés, vient d'entrer lui-même à l'école polytechnique.

La santé délicate de ce dernier des fils de M. de Thury avait déterminé sa famille à l'envoyer en Italie, dans le courant de 1852. Malgré son âge déjà avancé, M. de Thury profita du séjour de son fils à Rome pour faire un voyage d'Italie, qu'il utilisa par les nombreuses et savantes observations que cette belle contrée offrait naturellement à un homme en qui l'amour des arts s'alliait si heureusement à l'étendue de la science. Chargé depuis longtemps par le Gouvernement d'études sur les marbres indigènes que fournissent en abondance les Pyrénées, il reçut une mission analogue pour l'étude des beaux marbres de l'Italie, et fit à cette occasion des travaux considérables, pour lesquels il n'épargna ni recherches ni fatigues. C'est dans le cours de ce voyage qu'âgé déjà de 76 ans, il fit avec l'ardeur et le succès de la jeunesse cette magnifique ascension du Vésuve, qui laisse après elle dans le souvenir tant de pensées grandioses et de poétiques impressions. Il y avait un véritable plaisir à l'entendre, à son retour, décrire avec les couleurs d'un poète et la précision d'un savant, les brillants et terribles phénomènes que lui avait offerts la vue du golfe de Naples, contemplée sur les bords du cratère du Vésuve. Au feu de son récit, à la fraîcheur de ses descriptions, dont il nous a fait jouir dans une soirée restée gravée dans nos cœurs parmi nos plus précieux et nos plus douloureux souvenirs, chacun de nous oubliait l'âge de cet homme éminent dont l'esprit toujours jeune et la belle et verte veillesse semblaient nous promettre de le conserver encore pendant de longues années. Espoir trompeur, trop tôt démenti par le terme de cette belle existence.

Après son retour d'Italie, M. Héricart de Thury reprit ses habitudes de travail, que ses voyages mêmes n'interrompaient jamais complètement. Dévoué à tout ce qui pouvait contribuer au bien public, il ne cessait de se livrer à l'étude assidue des richesses naturelles de la France, et des moyens de la faire tourner au bonheur de tous. La généralité de ses vues ne l'empêchait pas de porter sur les détails

une attention bienveillante; et dans toute la contrée qu'il habitait, chacun savait que l'illustre académicien se plaisait à descendre des hauteurs de la science pour s'occuper des besoins du pauvre, pour seconder un travail utile aux localités, pour aider de ses chaleureuses recommandations un talent modeste ou une infortune cachée. Les bénédictions de toute une population étaient la juste récompense de l'affection qu'il lui portait; leurs touchants regrets font son plus bel éloge.

M. de Thury siégea encore au Conseil général à la session de 1853, qui s'ouvrit à Beauvais le 22 août; il prit part à ses travaux en qualité de vice-président. Sa vaste intelligence, son zèle ardent pour l'accomplissement de tous ses devoirs, n'ont pas cessé d'être à la hauteur où nous les avions toujours admirés. Mais quelques signes passagers de fatigue à la fin de la session avaient éveillé la sollicitude de collègues prompts à s'alarmer pour une santé qui leur était si chère. Cependant la nouvelle de son heureux retour au sein de sa famille avait fait disparaître ces craintes, malheureusement trop bien fondées, lorsque l'annonce de son départ pour Rome vint les ranimer trop justement.

L'excellent père avait voulu revoir encore le fils chéri, dont la santé réclamait temporairement la douce influence du ciel d'Italie. Malgré son âge avancé, il avait conservé les habitudes d'une vie active et laborieuse, qui lui dissimulaient les fatigues et les dangers d'un grand voyage entrepris à 76 ans.

Au bonheur de revoir un enfant, dont la santé le préoccupait vivement, se joignait le désir de compléter les intéressantes observations de son premier voyage, et de contempler encore une fois cette belle contrée, qu'il voyait en poète et que sentait si bien son imagination, toujours jeune et fraîche. La rigueur de la saison n'arrêtait point son intrépide résolution, et, sans se laisser ébranler par les alarmes, mal dissimulées, de ses amis, il s'embarqua à Marseille, pour Civita-Vecchia, le 30 décembre 1853. Les tristes pressentiments, qui avaient précédé ce fatal départ, ne tardèrent pas à se réaliser. La traversée fut des plus pénibles. Au lieu de trente heures qu'elle emploie ordinairement, elle en dura quarante-quatre. Cela seul suffit pour faire comprendre combien la mer était mauvaise et quelles durent être les souffrances des passagers pendant ce rude trajet d'hiver. Un document, dont nous avons déjà invoqué le caractère respectable, a conservé la mémoire de la douceur et de la résolution avec lesquelles M. de Thury

supporta les dures conséquences de ce rude voyage, encore aggravé par la rigueur de la saison. L'espérance, dit-on, le soutenait et lui donnait la force de commander au mal.

Les amis de M. de Thury, restés en France, attendaient avec anxiété la nouvelle de son arrivée à Rome, où il devait rejoindre trois de ses fils avec leur mère, lorsqu'un funèbre article de journal vint leur apprendre la mort de celui que leur pensée suivait avec tant d'anxiété dans son paternel pélerinage. On y voyait que, le 16 janvier 1854, M. Héricart de Thury avait terminé, à Rome, sa noble carrière entre les bras de sa femme et ses enfants. Avec cette délicatesse de la conscience, qui sait placer la consolation à côté de la douleur, le journal, parlant de la fatale nouvelle, ajoutait que « la mort de M. de Thury, » de cet homme de bien, si simple et si modeste, avait été calme et » chrétienne. » Les détails des obsèques étaient aussi honorables pour la mémoire de M. Héricart de Thury, que pour les autorités qui les avaient ordonnés. L'ambassadeur de France, comte de Rayneval, le général de division Gémeau, commandant l'armée d'occupation, et son état-major, les autorités et notabilités françaises résidant à Rome, accompagnèrent son convoi, qui, contrairement aux usages reçus, eut lieu en plein jour. Le service fut célébré à Sainte-Marie du Peuple, et, conformément au vœu exprimé par M. de Thury, ses restes mortels ont été laissés à Rome et reposent dans l'église Saint-Louis des Français, à côté du monument élevé à la mémoire des Français tués pendant le siége.

Nous avons reçu plus tard sur les derniers moments de M. Héricart de Thury quelques détails que nous transcrivons ici religieusement comme de tristes, mais précieux souvenirs. En débarquant à Civita-Vecchia, il vit aussitôt sur le quai son fils qui était venu de Rome au-devant de lui et qui, depuis trois jours, était dans la plus grande inquiétude sur le sort de sa famille. Ses deux fils aînés, qui l'avaient accompagné avec leur mère, le soutinrent pour aller jusqu'à cet enfant chéri, qu'il serra pendant quelques instants contre son cœur sans pouvoir proférer une parole, puis il leva les yeux au ciel et il dit : « Maintenant, je puis mourir (1). »

Les forces déjà épuisées de M. de Thury ne pouvaient résister à une pareille succession de fatigues physiques et d'émotions. Cependant il

(1) Notice biographique sur M. le vicomte Héricart de Thury.

supporta assez bien la route de Civita à Rome; mais sept jours après son arrivée, des symptômes alarmants se manifestèrent presque subitement et firent disparaître jusqu'aux dernières lueurs d'espérance que sa famille avait pu conserver.

Chrétien sincère et dévoué, M. Héricart de Thury eut le bonheur, malgré la marche rapide du mal, de ne pas être privé des secours de la rèligion, qui avait fait le bonheur de sa vie entière. Un vénérable religieux, qu'il entourait de sa confiance intime et de son amitié, le R. P. de Villefort, s'empressa d'accourir auprès de lui au premier avis du danger, et la mort la plus édifiante vint couronner la vie la plus pure et la plus honorable.

DANJOU.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

IVE DE CHARTRES.

La biographie des hommes célèbres de France est faite depuis longtemps par des écrivains, dont les talents, l'érudition et une judicieuse critique laissent peu à désirer.

Quand on a pour prédécesseurs en ce genre des savants tels que les illustres cénobites de Saint-Maur, la voie est si bien tracée, que les travaux des biographes modernes sont singulièrement allégés.

L'histoire de la vie de Saint Ive a été faite, à diverses époques, par des hommes distingués, par Bailllet, par les savants bénédictins dont je viens de parler, par Jean Du Moulin, professeur à l'Université de Louvain, et auteur d'une édition de ses œuvres, enfin par d'autres écrivains des deux derniers siècles qui se sont plus ou moins copiés.

Il était tout naturel que les recherches faites à grands frais par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, servissent à ceux qui leur ont succédé. Cependant les historiens qui ont écrit sur Ive de Chartres, n'ont pas, à beaucoup près, profité tous de ces recherches, et moins encore des incidents qui, pour être disséminés dans l'histoire,

ne sont souvent que plus propres à faire connaître le personnage dont on a à parler, à porter sur ses actions et ses œuvres un jugement sain basé sur une critique éclairée.

Ainsi, à moins de nous restreindre à faire nous-même une simple amplification, nous ne pouvions plus marcher dans cette voie déjà suffisamment battue. Nous avons hésité, ne sachant si nous devions encore suspendre des occupations d'un genre plus sérieux, pour ne faire que répéter ce que tant d'autres avaient dit d'un de nos illustres compatriotes. Mais de pressantes instances de la part de plusieurs membres distingués de notre honorable Société Académique nous ont déterminé à tenter sur Ive de Chartres le plan que nous nous étions fait en d'autres temps sur d'autres personnages d'une époque reculée, et que, selon notre but, nous avons dû intituler *Etudes*.

La nécessité, nous le regrettons, nous oblige à resserrer dans des limites fixées à l'avance, un travail qui, en lui-même et par rapport à l'homme célèbre qui en est l'objet, aurait comporté plus d'étendue. Une vie longue et aussi bien employée que celle de saint Ive, un esprit si orné, des connaissances si étendues, une influence si prépondérante sur son époque, un caractère si ferme et si noble, des vertus si redoutées des hommes pervers et si admirées des bons, unies à une mansuétude apostolique, auraient demandé des développements que nous ne pouvons nous permettre.

Voilà sous quel point de vue nous avons dû considérer le savant prélat, appelé à juste titre la *lumière et l'oracle de l'Eglise de France en son temps, on pourrait même dire de tout l'Occident* (1).

Ive vint au monde le IV des Ides de février (10 février) de l'année 1040. Le lieu de sa naissance n'est pas moins controversé, que la noblesse de son origine. Les uns le font naître à Auteuil, près de Beauvais, se fondant sur ce que son père s'appelait Hugue d'Auteuil, et parce que le nom d'*Auteuil* se trouve dans le nécrologe de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais, à l'occasion des donations faites par Ive à ce monastère. — Les autres, et c'est le plus grand nombre, veulent qu'il soit né à Beauvais même, par la raison, disent-ils, que les termes dont il se sert chaque fois qu'il parle de Beauvais, expriment plus que des sentiments ordinaires, et une affection qu'on ne ressent guère que pour le lieu même qui nous a vu naître. C'est ainsi que

(1) Histoire littéraire de la France.

dans la lettre qu'il écrivait, en 1100, au pape Pascal II, il s'exprime sur Beauvais en ces termes : « Ma mère, l'Eglise de Beauvais, qui » m'a enfanté à Jésus-Christ, qui m'a nourri de son lait.... m'appelle » à son secours dans sa désolation et son abattement.... Quoique les » douleurs d'une mère ne soient pas toujours raisonnables, elles » n'affectent pas moins profondément des cœurs sensibles et dévoués ; » je ne puis donc être sourd à ses plaintes, ni indifférent à ses gémis- » sements (1). » — Ive tient à peu près le même langage, dans sa lettre 177ᵉ, à Geoffroy, évêque de Beauvais, vers 1107, lorsqu'il lui dit : « Je savais, avant la réception de votre lettre, toutes vos tribu- » lations, et j'ai partagé vos chagrins ; car je serais un fils dénaturé, » si les peines *de ma mère*, l'église de Beauvais, me trouvaient insen- » sible.... » Enfin, dans celle qu'il écrivait à Richard, évêque d'Albe et légat du Saint-Siége, au sujet du différent survenu entre les abbayes de Saint-Lucien de Beauvais et les religieux du monastère de Vezelay, touchant des droits sur l'église de Bulles, il dit au légat : « que, *étant du Beauvaisis*, il a connu toute la suite de cette affaire, » et qu'elle a été décidée en sa présence au concile d'Issoudun, » (en 1081) : » *Hujus negotii ordinem*, *utpotè Belvacensis*, *ita processisse cognovi* : *et qui in Exolidunensi Concilio huic discussioni interfui*.... (2). Les auteurs en question concluent donc du vif intérêt que prend Ive à ce qui regarde Beauvais, qu'il est né dans cette ville.

Il n'y aurait pas à douter que l'opinion de ces derniers ne fût fondée, si Ive se fût dit *Belvacus*, de Beauvais, au lieu de *Belvacensis* qui signifie être du pays ou du diocèse de Beauvais, et non de Beauvais même. — Quoi qu'il en soit, il demeure du moins certain, d'après tout ce qui vient d'être dit, que ce *Docteur illustre*, comme il est qualifié dans le nécrologe de Saint-Quentin, est du diocèse de Beauvais, et que ce pays le regarde, à bon droit, comme une de ses plus notables illustrations.

Son père se nommait Hugue d'Auteuil (Hugo de Altoïlo), et sa mère Hilemburge. Les historiens qui lui donnent Auteuil pour berceau, le disent aussi noble d'extraction, sans doute à cause du surnom *de Altoïlo* joint au nom de son père. Mais ce n'est pas tout ; ces écrivains

(1) Lett. 92.

(2) Lett. 181.

auraient pu ajouter en faveur de leur opinion les motifs suivants que nous extrayons du nécrologe de Saint-Quentin.

« Le x des calendes de janvier (23 décembre) mourut Ive, de véné-» rable mémoire, docteur illustre, premier abbé de cette église et en-» suite évêque de Chartres. *Il nous enrichit de la dîme d'Auteuil...* » Le reste est une longue série d'acquisitions et de dons faits par Ive à son abbaye. Nous nous arrêtons ici, préférant donner en note le texte même de l'article entier qui concerne ces donations (1).

Ive était donc en possession de la dîme, puisqu'il en a fait don à son monastère ; ce qui supposerait que ses parents étaient au moins seigneurs d'Auteuil. En tous cas, il faut que sa famille ait joui d'une grande aisance, pour qu'il ait pu meubler l'église de Saint-Quentin de tant d'ornements et d'objets précieux dont le détail est dans l'orbituaire dont nous venons de parler, sans compter les maisons et moulins qu'il acquit à Beauvais et ailleurs pour sa communauté. L'évêque de Chartres étant pauvre, comme nous le verrons plus loin, ce n'est donc que de son patrimoine et pendant qu'il était abbé, qu'il a pu faire tant de largesses.

L'opinion de ceux qui ne le croient pas noble d'origine s'appuie sur ce que l'evêque de Chartres dit de lui-même. Les auteurs de la *Gallia Christiana* sont de ce nombre, ce qui nous a passablement étonné, puisqu'ils viennent de nous fournir eux-mêmes des armes contre eux. Ils prétendent que le prélat, pas plus que son père, n'était noble :

---

(1) X° Calend. januarii obiit venerandæ memoriæ Ivo præ aliis sui temporis Doctor insignis, primus abbas hujus ecclesiæ, posteà Carnotensis episcopus. Hic acquisivit nobis decimam de Alt... lo, et emit mansionile, emitque quintam partem de Renivalle in hospitibus, et sylvis et campis, et molendinum de Novo-vico. In Belvaco emit domum Gerbelinæ, domum Hillefendis, domum Landulphi, domum Varneri-Estancei, domum Anfridi, 30 volumina librorum nobis contulit, et in ornamentis ecclesiæ calices duos optimos, textum aureum, et crucem auream, phylacteria quatuor, cruces argenteas et auratas quatuor quæ mittuntur super altare in solemnibus diebus, et textum qui portatur Dominicis diebus, et alium qui portatur quotidie, et dextram B. Calixti papæ ; thuribula duo argentea, et sigillum argenteum, tabulas etiam in quibus leguntur epistolæ in solemnibus diebus, candelabra quatuor deaurata. In vestibus pretiosis casulas magni pretii, et quatuor dalmaticas, tunicas quatuor, stolas optimas et amictus sex deauratos et albas quamplures donavit. Dedit etiam urceolos argenteos, pelves argenteas, et alia quam plurima. Cellam Sancti Georgii nobis acquisivit, præbendam sancti Petri Trecensis, sancti Quintini Veromanduensis præbendam, præbendam sanctæ Mariæ Nigellensis, præbendam sancti Laurentii Belvacensis. Obiit autem sanctus vir iste, etc., etc. (Gall. Christ., t. IX, p. 819.)

natus.... ex genere minimè nobili (1), *ut ipse testatur epistolis*....

En effet, disent-ils, une de ses lettres au pape Urbain II s'exprime ainsi : *Cui non generis nobilitas, non eloquentiæ dignitas.... animos dabat*...., moi à qui ni la noblesse d'origine, ni le talent de la parole... ne pouvaient inspirer le moindre orgueil (2). Puis, dans une autre au même Pontife : *Me de stercore erectum divinâ Providentiâ* (3), moi que la divine Providence a tiré de l'abjection. Enfin, on retrouve la même pensée exprimée dans les mêmes termes dans son épître au roi Philippe Ier, lorsqu'il essaya de le convaincre de sa fidélité à sa personne : *De stercore pauper... per manum vestram elevatus sum.* Vous m'avez élevé à une haute dignité malgré ma bassesse *et ma pauvreté* (4). Or, dit-on, on ne comprend ces expressions si souvent répétées par Ive, qu'autant qu'il était de basse extraction.

Mais ceux qui raisonnent ainsi ne font pas assez attention au degré de vertu où il était parvenu. Ces témoignages, qui seraient de grande valeur dans la question, s'ils provenaient de quelque autre personnage de son époque, prouvent peu, parce qu'ils viennent de l'humble prélat qui, par une modestie rare, prenait souvent, quoique évêque, la qualification de simple prêtre, *præsbyter*, ou de *servus*, serviteur de l'église de Chartres (5).

Ainsi, à défaut de preuves plus concluantes de part et d'autre, et bien que le fait historique touchant la noblesse de sa famille nous paraisse peu important, lorsque la sainteté et la science suppléent à bien d'autres titres nobiliaires, nous croyons néanmoins étayé de preuves plus solides le sentiment des auteurs qui lui donnent une origine distinguée.

Nous ne savons rien des premières années de son enfance, et nous ignorons également de qui il reçut les premières notions des lettres. A en juger par ses dispositions à l'étude et ses rapides progrès, il est certain que son père dut le confier de bonne heure à d'habiles maîtres, avant de l'envoyer à Paris, pour y suivre les cours de philosophie (6).

---

(1) Gall. Chris., t. VIII, p. 128.
(2) Lettre 3. Edit. in-fº de Dumoulin.
(3) Lettre 12. id.
(4) Lett. 22e.
(5) Voir les titres de beaucoup de ses lettres.
(6) Gall. Christ., tome VIII, page 1126.

Il était déjà versé dans cette étude, lorsqu'il alla au monastère du Bec, pour s'adonner aux sciences divines et humaines qu'y enseignait le célèbre Lanfranc : *De secularibus et divinis rebus tractantem* (1). La réputation non seulement de cette abbaye, mais aussi de son école, était telle, que beaucoup d'hommes distingués par leur rang et leurs vertus s'y rendaient, pour profiter des leçons et des exemples du pieux et savant abbé : *In qud multi et nobilitate seculari et honestate morum convenerunt viri prœditi* (2).

Le jeune Ive passa au Bec une grande partie de sa jeunesse dans une application si constante, et y fit de tels progrès, qu'on le chargea d'enseigner lui-même à d'autres disciples ce qu'il avait appris. Qu'on nous permette de hasarder ici une date, et de dire qu'il professa au Bec pendant trois ou quatre ans, et qu'il y resta jusqu'à l'âge d'environ vingt-deux ans.

A sa sortie de l'abbaye du Bec il fut nommé chanoine de la célèbre collégiale de Nesles, en Picardie. Loin d'y interrompre ses études favorites, il se livra avec plus d'ardeur encore à la lecture des livres sacrés, des Pères et des Conciles. Il continua à s'appliquer à une étude particulière du droit-canon et de la discipline ecclésiastique, ne cessant de donner à ses confrères l'exemple de la vertu, de l'assiduité au travail et d'une rigoureuse ponctualité à ses devoirs.

Il y avait environ sept ans qu'il était à Nesles. Guy occupait le siége de Beauvais, dont il avait pris possession en 1063. Le prélat, long-temps doyen de Saint-Quentin, en Vermandois, éprouvait beaucoup d'ennui de se voir éloigné des précieux restes du saint patron de cette église. Pressé par sa grande piété, par son zèle et plus encore par l'expérience qu'il avait acquise dans son canonicat, au sujet du relâchement qui s'était introduit parmi les chanoines, il résolut de fonder, près des murs de Beauvais, un monastère, où la règle serait observée, et dont les religieux seraient pour d'autres maisons des modèles de vertu et de régularité. Tous les bâtiments commencés en 1067, furent entièrement terminés en moins de deux ans, et l'on fit la Dédicace de l'Eglise, en 1069, sous le vocable de Saint-Quentin, patron du Vermandois (3).

---

(1) Vener. Guib., page 750.

(2) Ibid.

(3) Gall. Christ., tome IX, page 818.

Quelques ecclésiastiques choisis par l'évêque se rendirent à ses vœux et formèrent comme le noyau de la nouvelle abbaye. Mais il fallait à leur tête un homme dont les vertus et le mérite ne fussent pas ordinaires, et qui lui donnassent de l'ascendant et de l'autorité. Guy jeta les yeux sur Ive comme étant de son diocèse, et comme remplissant parfaitement son but par son savoir, par son aptitude et ses dispositions à la solitude du cloître. Ive renonça donc à son canonicat de Nesles, et vint prendre le gouvernement de Saint-Quentin. Les constitutions qu'il donna bientôt à ses frères, lui méritèrent avec raison, du moins en France, le titre d'instituteur des *chanoines-réguliers* (1).

Plusieurs années s'étaient passées sans que le roi eût approuvé la nouvelle fondation de Guy. Mais des troubles très-graves survenus dans la ville, à l'occasion des donations faites par l'évêque à son abbaye, au détriment d'autres églises, firent enfin songer à mettre le monastère à l'abri de nouveaux désordres comme ceux dont il avait eu fort à souffrir dans ses commencements.

Guillaume-le-Conquérant étant venu, en 1078, mettre le siége devant Gerberoy, où son fils, en révolte contre lui, s'était renfermé, le roi Philippe s'y était également rendu pour assister à la lutte. L'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Quentin, croyant la circonstance favorable, allèrent ensemble trouver le roi, pour lui demander la confirmation de leur abbaye. Philippe accéda à leurs vœux, et leur fit délivrer le diplôme de fondation, auquel Ive souscrivit en 1079 (2).

Si nous ne nous trompons dans les rapprochements des dates, il pouvait avoir trente ans lorsqu'il entra à Saint-Quentin, soit en qualité de prélat, comme il est dit dans le privilége du roi, en 1079, soit en celle de prévôt ou d'abbé, comme il est appelé dans la bulle d'institution de Grégoire VII, le VIII des Calendes de décembre (24 novembre), en 1083 (3).

Jeune encore, mais mûri à l'avance par les travaux de l'esprit, Ive sut trouver, dans le temps que lui prenaient les affaires de sa maison, de précieux moments, pour se livrer à ses études favorites. L'école du Bec lui servit de modèle pour en établir une semblable à Saint-Quentin, où la discipline florissait sous sa sage direction. Le succès

---

(1) Gall. Christ., t. IX, p. 819.

(2) Ibid.

(3) Hist. litt. de la Fr., t. X.

répondit à ses espérances, s'il ne les dépassa pas. Son monastère se peupla de sujets distingués attirés par sa réputation, et justifia son louable but de le faire servir d'exemple par la régularité qui y régnait. Il en fut de même de son école qui devint en peu de temps le rendez-vous d'une jeunesse aussi régulière dans ses mœurs que sérieusement appliquée.

Il n'y a pas, comme les hommes les plus instruits et tout à la fois zélés, pour s'ingénier à produire le plus grand bien par les moyens que le zèle leur fait trouver en eux-mêmes. Les exemples permanents d'ordre et de piété qu'Ive donnait à ses frères, le mirent bientôt à même de satisfaire aux nombreuses demandes que lui faisaient d'autres maisons, de leur envoyer de ses chanoines qui porteraient ailleurs l'esprit d'ordre et de régularité dont ils étaient animés. Une des premières colonies qu'il envoya de Saint-Quentin, alla fonder une nouvelle maison à Saint-Martin-aux-Bois. En 1086, l'évêque de Troyes lui offrit un prieuré dans son diocèse, où Ive envoya aussi plusieurs de ses religieux pour répandre l'odeur du bon exemple dans ces contrées. On peut rapporter à cette époque le mouvement religieux qui se fit sentir dans les hautes classes de la société d'alors; car bon nombre de châtelains, de chevaliers et d'autres gentilshommes quittèrent le monde, attirés vers la retraite par l'influence des exemples de vertu que donnaient les chanoines de Saint-Quentin de Beauvais (1). Il n'est pas étonnant que cette abbaye ait produit plusieurs évêques non moins remarquables par la science que par la piété.

Presque tous les monastères avaient alors leur école de théologie. C'était la science la plus répandue; et les laïques ne s'y adonnaient pas avec moins d'ardeur que les clercs qui aspiraient au sacerdoce. Ive ne crut pas devoir borner à cette faculté les études qu'on faisait à Saint-Quentin. Il y ajouta celles des Saintes-Écritures, de l'un et de l'autre droit, et enfin celle des belles-lettres. Il n'eut pas besoin de cet amour-propre qui fait toujours honneur, quand le but en est saint, sa grandeur d'âme lui suffit pour soutenir la haute idée qu'on avait partout conçue de la nouvelle abbaye, et pour y élever les études à la hauteur de la renommée qu'elle avait acquise.

Il y avait alors à Beauvais des hommes que leur savoir rendait capables de juger des progrès qui se faisaient à Saint-Quentin. Lisiard.

---

(1) Gall. Christ., tome IX, page 818.

oncle de Guibert de Nogent, et archidiacre de Beauvais, faisait beaucoup d'honneur à cette église par sa science et un rare mérite. Goscelin, qui en était prévôt quelques années plus tard, et dont on a quelques écrits, en fut un autre ornement; et l'on cite un Gauthier qui en était bibliothécaire, ce qui suppose qu'il y avait une bibliothèque, et par conséquent de l'instruction. Nous trouvons encore dans ce même temps un chanoine de Beauvais, nommé Etienne d'Alinère, que ses contemporains disaient être *exercitatissimus in omni genere facetiarum utriusque linguæ latinæ et Gallicæ :* très-habile en tout genre de composition dans les deux langues latine et française. Il devait donc y avoir une noble émulation entre l'école de l'abbaye et celle de la ville.

Pendant que l'enseignement suivi à Saint-Quentin prospérait sous la conduite d'habiles *Modérateurs* (car c'est ainsi qu'on appelait alors les maîtres), Ive voulut exécuter un projet depuis longtemps conçu par lui, de suppléer par de laborieuses recherches au manque de livres; afin, comme il le dit lui-même, *que ceux qui n'auraient pas sous la main les ouvrages à consulter, trouvassent dans le sien la solution de la question qui les concernerait.* Dans ce trait se peint déjà son âme généreuse.

Ive travailla donc à son *Décret,* sans doute peu de temps après son entrée à Saint-Quentin. Bien que ce ne soit, à proprement parler, qu'une compilation, si l'on se reporte néanmoins à la pénurie des livres au XIe siècle et aux difficultés qui se rencontraient dans les manuscrits, on comprendra ce qu'il lui en dut coûter de travaux persévérants pour atteindre son but. Comme certains écrivains ont tenté d'enlever à Ive l'honneur de cet ouvrage, nous allons en dire quelques mots.

Les plus authentiques manuscrits de ce travail étaient ceux des abbayes de Saint-Victor, de Paris, et de Saint-Germain-des-Prés. L'ouvrage y était divisé en deux parties; la première était intitulée : *Pannormia*, Pannormie, et l'autre *Decretum*, Décret. C'étaient deux collections séparées, formant comme un code des lois alors en usage dans les tribunaux ecclésiastiques et civils.

Connaissant les défauts des collections des auteurs qui l'avaient précédé, et les jugeant insuffisantes, il conçut le dessein d'un recueil dont l'utilité et l'usage fussent incontestables.

Ayant rassemblé en un corps, comme il le dit lui-même dans son savant *Prologue,* « les extraits des règles ecclésiastiques que lui purent » fournir les décrétales des papes, les actes des conciles, les traités » des Pères et les constitutions des rois catholiques, » il rangea le tout

par ordre de matières, avec des titres distincts, ce que personne n'avait fait avant lui : *Partim ex epistolis romanorum pontificum. partim ex gestis conciliorum, etc., etc... non nullo labore in unum corpus adunare curavi.*

Tel est le plan d'Ive, détaillé dans son *Prologue.* A moins donc de nier qu'il soit l'auteur de cette préface qui est, à elle seule, un travail de génie et d'érudition, on devra convenir que la *Pannormie* et le *Décret* lui appartiennent. Jean Dumoulin, savant professeur de Louvain, et auteur de l'édition de 1561, qu'il a collationnée sur les manuscrits de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés, fait sur ce *Prologue* de savantes observations qui prouvent combien il était loin d'attribuer à d'autres qu'à saint Ive l'ouvrage que le prélat dit lui avoir coûté tant de travail. Nous ne parlerons pas des divers auteurs qui ont attribué à d'autres la pannormie et le décret. Nous ne nous arrêterons qu'à Bergier, un des derniers, et dont le Dictionnaire fait autorité. Dans son article *Décrétales* (1), il semble insinuer qu'une édition des œuvres d'Ive aurait contenu la collection connue sous le nom d'Isidore Mercator, à cause de ces paroles mises en tête de la préface : *Isidorus Mercator servus Christi, lectori conservo suo.* D'où l'on concluait, qu'Ive n'aurait fait que publier le travail de cet Isidore. Il nous serait difficile de croire qu'un critique aussi judicieux que Bergier fût tombé dans une si grave erreur. Et néanmoins, nous n'avons pas été peu surpris de ce que, dans la mention détaillée qu'il fait des auteurs des différentes collections qui ont paru avant, pendant et après la vie de saint Ive, il n'ait parlé que comme en passant de celle qui nous occupe.

S'il s'est rencontré au VIIIe siècle un faussaire capable de mettre sur le compte de plusieurs papes de prétendues décrétales renfermant d'ailleurs la jurisprudence alors en vigueur, et cela dans le but de donner à cette jurisprudence l'appui d'une autorité reconnue, et comme une sorte de sanction sacrée, ne pouvait-il se rencontrer, huit siècles plus tard, un homme assez peu éclairé, pour mettre en tête du *Prologue*, les prétendues paroles d'Isidore Mercator que nous avons citées ?

Fort heureusement que Jean Dumoulin nous avertit, dans ses *Remarques sur le Prologue d'Ive*, de plusieurs faits qui ont pu causer l'erreur des critiques. Il dit que beaucoup de manuscrits ne renfer-

---

(1) Edition de Toulouse, 1817.

maient pas ensemble la *Pannormie*, le *Décret* et les *Lettres*; que des imprimeurs, qui avaient publié séparément ces ouvrages, avaient rejeté à la fin des lettres le *Prologue* qui, étant la préface du *Décret*, n'aurait dû être inséré qu'en tête de celui-ci. Il pense que ces éditeurs inintelligents l'ont pris pour une lettre, puisqu'ils l'ont mis à la suite des autres lettres.

Mais que penser de l'ignorance et de l'incapacité de ces éditeurs qui, à la simple lecture du *Prologue*, y auraient reconnu le plan explicatif de la *Pannormie* de notre auteur? — D'autres typographes, qui ont aussi publié à part les deux premiers, n'ont pas eu plus de raison, en mettant la préface en tête de chacun. Toutefois ceux-ci avaient un motif d'excuse, si leur intention était de multiplier ce travail littéraire si intéressant par lui-même. Peut-être, est-ce pour ce même motif que Juret l'a placé en tête de son édition des lettres d'Ive, auxquelles cependant il n'a aucun rapport.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* disent qu'on a confondu la *Pannormie* d'Ive avec un abrégé de cet ouvrage qui parut au milieu du XIIe siècle, et dont le véritable auteur est Haymond de Bazoches, alors archidiacre de Châlons-sur-Marne, et non pas un évêque du nom de Hugue, comme le dit par erreur Vincent de Beauvais. Or, cet abrégé avait pour titre : *Somme des décrets d'Ive;* nouvelle preuve convaincante qu'au XII siècle la *Pannormie* était bien reconnue pour lui appartenir.

Une dernière preuve, et celle-ci est sans réplique, c'est que notre illustre auteur, dans sa lettre au vénérable Pons, abbé de Cluni, s'exprime ainsi : « Je vous ai envoyé, en souvenir de notre mutuelle » affection, par Ernault autrefois de notre clergé, et actuellement » votre religieux, *les collections des canons* que vous me demandez, » ensemble mes opuscules que j'y ai joints selon votre désir (1). »

Le livre dont nous parlons n'a pas évité la critique des modernes. On a reproché à son auteur d'avoir, sans discernement, admis dans sa collection les *fausses Décrétales* répandues dans celle d'Isidore Mercator et de quelques autres compilateurs. On suppose que les réclamations faites sur la fin du IXe siècle par Hincmar de Reims. auraient dû éveiller l'attention d'Ive sur les erreurs des collections qu'il copiait. Mais ceux qui raisonnent ainsi oublient que, pendant

(1) Lettre 202.

plus de trois siècles, les fausses décrétales avaient été reçues sans réclamations, ni de la part de Rome ni d'aucune autorité dans les Gaules; que d'ailleurs, Hincmar de Reims n'a aucunement réclamé contre l'authenticité de certaines décrétales, mais seulement contre l'application qui s'en faisait contraire aux canons. Il a fallu arriver jusqu'au XVIe siècle, pour que la fraude si longtemps et si habilement dissimulée ait pu se reconnaître.

Une autre raison d'excuse est que la plupart de ces fausses décrétales contenaient la jurisprudence encore en grande partie en usage au XIe siècle. Leur fausseté ne consistait donc qu'à les publier comme émanées des souverains pontifes. Cependant comme il n'en est pas ainsi de toutes les décrétales, l'absence de toute critique dans ces temps où les lumières étaient moins répandues, a dû faire passer les unes et les autres comme authentiques. Ajoutons, pour terminer sur ce fait, que la collection de Gratien, postérieure à celle de saint Ive, n'a pas été exempte du même reproche, et qu'elle n'en fut pas moins autorisée comme la seule qui désormais ferait foi en matière de droit ecclésiastique.

Le mérite de l'ouvrage dont nous venons de parler, est moins dans la compilation que dans l'agencement de ses parties. A ne considérer que le plan de notre auteur, l'ordre si méthodique des matières, la division, l'économie et la précision des titres, on reconnaît en lui le maître profond en théologie et en droit, et le zélé défenseur de la discipline ecclésiastique.

Pour donner une idée aussi exacte que possible du mérite littéraire du *Prologue*, et de l'estime qu'en faisaient, il y a plusieurs siècles, les hommes lettrés, nous copierons une partie du titre mis en tête d'un exemplaire fort ancien d'un abrégé du décret d'Ive, publié par Haimond de Bazoches : « Commencement des canons du seigneur Ive » de Chartres, contenant son *admirable introduction* pour l'intelli- » gence des décisions et l'usage prudent des règles, ce que l'auteur » s'est proposé dans cette préface...... »

Les écrivains sont partagés sur l'époque où parut ce grand ouvrage. Nous avons plus de raisons de penser qu'il le publia plutôt pendant son séjour à Saint-Quentin, que pendant son épiscopat. Le silence et la retraite sont d'un puissant secours dans les travaux de l'esprit, auxquels la vie agitée de l'évêque de Chartres eût été bien contraire. Albéric de Troisfontaines nous apprend qu'il en publia la seconde partie, c'est-à-dire son *Décret*, en 1090, un an avant qu'il fût appelé au siége

épiscopal de Chartres. Il s'en suivrait donc que sa *Pannormie* avait vu le jour auparavant. On doit croire, du reste, qu'il dut se hâter dans ce travail, afin d'être au plutôt utile aux maîtres et aux élèves de l'école de son monastère. Il le fut sans doute aussi aux gens de lettres, puisque sa collection contenait des extraits du *Code Théodosien*, des *Prandectes de Justinien* et des *Capitulaires* de nos rois, objets des études de cette époque.

Ive, concentré dans ses travaux et dans l'administration de son abbaye, était le seul qui ignorât la réputation que lui avaient faite ses vertus et son savoir. Urbain II, qui occupait depuis près de trois ans la chaire de Saint-Pierre, connaissait bien son mérite. L'évêché de Chartres étant venu à vaquer en 1090 par la déposition définitive de Geofroy, il invita les Chartrains à élire un autre évêque, et leur proposa l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais. L'élection ayant eu lieu, une députation se rendit aussitôt dans cette ville, pour en faire part à Ive qui déclina l'honneur qu'on lui voulait faire et le fardeau dont on prétendait le charger. Mais les envoyés, n'ayant aucun égard à ses répugnances et à son humilité, s'assurèrent de sa personne, de crainte qu'il ne s'enfuit, et l'emmenèrent à Chartres malgré lui. Ive ne se soumit que lorsqu'on lui eut intimé la volonté expresse du pape et du roi. Que n'eût pas été son éloignement pour les dignités, s'il eût pu prévoir la longue série de contradictions et de combats qui l'attendaient au sortir de sa retraite, et qui commença en même temps que sa prise de possession.

Avant que de se séparer de ses frères, il les engagea à se choisir parmi eux un autre abbé. Ceux-ci, fondant en larmes, le supplièrent de continuer à les diriger, protestant que de son vivant ils n'en éliraient pas d'autre que lui. Mais, en 1095, Ive, convaincu que le gouvernement de son abbaye ne pouvait que souffrir de l'absence d'un supérieur, insista sur l'urgence de procéder à une élection. Il écrivit en conséquence à Foulques, évêque de Beauvais, déposant entre ses mains l'autorité qu'il avait jusque-là conservée sur sa communauté de Saint-Quentin. Les religieux élurent donc Wallon ou Galon, dont il sera parlé plus loin.

Sur le refus que fit le métropolitain de reconnaître l'élection d'Ive et de le sacrer, les Chartrains l'envoyèrent à Rome avec une députation chargée de se plaindre au pape de la conduite de Richer, archevêque de Sens, et de prier le pontife de donner l'onction sainte au nouvel élu.

De son côté, Ive, n'ayant déjà que trop de motifs de regretter la paix du cloître, partit avec l'espoir que le pape lui rendrait sa liberté.

Les voyageurs trouvèrent Urbain II, non à Rome, où régnait alors l'antipape Guibert, mais dans la Campanie, à Alatrie selon les uns, à Capoue, selon les autres, où il avait été obligé de se retirer vers ce temps-là ou peu auparavant. Mais on a tout lieu de croire que ce fut dans cette dernière ville que le pape sacra Ive, puisque les deux lettres qu'il rapporta, l'une adressée au clergé et au peuple de Chartres, et l'autre pour l'archevêque de Sens, sont datées de Capoue, le VII et le VIII des calendes de décembre (1), (le 23 novembre) 1090, et selon d'autres en 1091.

A son retour d'Italie, Ive fut reçu à Chartres avec de grandes démonstrations de joie et de vénération. Dans sa lettre au clergé et au peuple chartrains, le pape leur disait : « Nous avons sans retard com- » blé vos vœux en donnant l'onction au vénérable prêtre Ive, que » nous vous avions présenté et que vous avez canoniquement élu. En » le renvoyant parmi vous, nous vous conjurons de l'accueillir, de » l'honorer par votre docilité à suivre les enseignements que sa solli- » citude pastorale vous prodiguera...... » (2)

Le faible parti de Geofroy ne vit pas sans peine l'enthousiasme de toute la ville pour son évêque. Le métropolitain qui avait toujours espéré que rien ne se ferait sans son concours, n'eut pas même le bon esprit de dissimuler son mécontentement. Ni les sévères observations que le pape lui faisait dans sa lettre, ni les avances respectueuses de l'humble prélat de Chartres ne purent fléchir son orgueil blessé. Il écrivit à celui-ci une lettre remplie d'amertume, de mépris et d'injustes accusations. Ive y répondit avec politesse et du meilleur ton, mais aussi avec la force que donne le bon droit, offrant de se justifier dans la forme voulue par les canons.

Loin de prêter la moindre attention aux justes excuses de son suffragant, Richer continua ses manœuvres, aussi indignes du caractère dont il était revêtu, que contraires à la saine raison; car il ne pouvait ignorer qu'on l'avait enlevé malgré lui à sa solitude de Saint-Quentin, bien loin qu'il eût brigué les honneurs de l'épiscopat. Ces tracas et la pensée de la contrainte où on l'avait mis de se soumettre, causaient à

(1) Hist. litt. de la Fr.

(2) Lett. 1re et 2e.

Ive un profond chagrin. C'est sans doute dans un de ces pénibles moments qu'il sembla avoir cherché à soulager son cœur, en dépeignant au pape sa situation et la profonde amertume dont son âme était navrée : « .... Je sais, lui dit-il, que c'est vous qui m'avez arraché à un » port tranquille et qui m'avez lancé malgré moi sur une mer ora- » geuse... Je me vois jeté dans les choses de ce monde comme sur des » flots soulevés par la tempête... Je préférais à tous les trésors de la » terre la société de quelques frères auxquels les liens de la charité » m'unissait... (1). » Il finit en disant que s'il ne craignait de désobéir au chef de l'Eglise, il ne cesserait de réclamer contre la violence qu'il avait subie.

On s'étonnerait du style de cette lettre, dont nous adoucissons les expressions, si l'on ne savait qu'au moyen-âge on parlait généralement avec non moins de franchise que de simplicité; parce qu'on prêtait plus d'attention au fond des choses qu'à la rudesse des expressions, comme nous aurons lieu de le remarquer encore ailleurs.

Ou l'autorité des métropolitains était alors bien étendue, ou la vanité de celui de Sens était bien grande. Car ne craignant pas d'encourir l'excommunication prononcée par le pape contre Geofroy, si celui-ci tentait de s'emparer du siége épiscopal de Chartres, ainsi que contre tous ceux qui le favoriseraient dans cette entreprise, et ne pouvant rien sur l'esprit des Chartrains qui vénéraient leur nouvel évêque, Richer accusa Ive auprès du roi d'avoir manqué au monarque, en allant se faire ordonner ailleurs qu'en France, d'avoir, en même temps, méprisé les droits de son métropolitain, et d'avoir brigué les honneurs de l'épiscopat.

Ces imputations et les prétentions de Richer étant évidemment fausses, Ive crut qu'il était de son devoir de rompre le silence, pour les empêcher de prévaloir au détriment de la vérité; d'autant que, pour pouvoir faire du bien dans son diocèse, il avait le plus grand besoin de la confiance de ses ouailles, et qu'il fallait par conséquent que, malgré sa modestie, il ne laissât pas attaquer indifféremment sa réputation : *Curam habe de bono nomine* (2).

« C'est injustement, lui dit Ive, que vous m'accusez de dés- » obéissance, sachant que je ne suis évêque que pour m'être résigné

(1) Lettre 3.

(2) Eccl. 14, 15.

» à la volonté expresse du pape et du roi, et par soumission à celle » des Chartrains. Je n'ai demandé ni à vous ni à qui que ce fût l'épis- » copat et la consécration. Mais c'est le clergé et le peuple qui, » m'ayant élu à mon insu, vous ont prié de me bénir, et qui, sur » votre refus, ont eu recours au siége apostolique. »

Tant que notre prélat avait pu espérer le retour de Richer à de meilleurs sentiments, il s'était tu. Mais lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus rien à attendre de lui à cet égard, et qu'au contraire il travaillait à lui aliéner quelques grands de la cour et qu'on préparait le scandale d'un simulacre de concile à Etampes, où on le sommait de se rendre pour s'y voir juger et entendre prononcer sa déposition, c'est alors qu'il crut devoir entrer avec Richer dans le fond de la question. De là, cette lettre si éloquente, si fortement appuyée de la vérité des faits, si savamment étayée de citations de l'Ecriture, des Pères et des canons, lettre en un mot si écrasante pour Richer et ses adhérents. « Vous m'accusez, dit-il, de m'être emparé du siége de » Geofroy... lorsque vous vous révoltez ouvertement contre le Saint- » Siége, lorsque vous renversez, autant qu'il est en vous, ce qu'édifie » le successeur de Pierre. N'est-ce pas encourir la flétrissure d'une » perversité hérétique, que de prétendre reconstruire ce qu'il a ren- » versé, et de vous opposer à ses jugements ?... (1) » — Pour l'intelligence de ces paroles, il faut savoir que les évêques de Paris, de Troyes et de Meaux, réunis à Richer au conciliabule d'Etampes, avaient concerté de rétablir Geofroy sur le siége de Chartres, après en avoir exclu le légitime pasteur.

Ive rendit compte au pape des actes de l'assemblée d'Etampes. Le Pontife indigné, les annulla, confirma Ive sur son siége, renouvela la menace d'excommunication, et écrivit à Richer pour lui interdire le *Pallium* et lui reprocher sa conduite envers le siége apostolique.

Quoique les mesures prises par le pape parussent assoupir cette affaire pendant quelque temps, le saint évêque recevait de toute part des avertissements, et ne pouvait s'attendre qu'à de nouveaux orages. La foudre ne frappe guère que les chênes les plus élevés des forêts. Les qualités, les talents de l'évêque de Chartres lui donnaient un relief qui faisait ombrage, tous les moyens paraissaient bons à ses ennemis pour diminuer son influence. Déjà la cour de Philippe lui était

---

(1) Lettre 8.

hostile ; il ne faut que flatter les hommes corrompus pour les gagner. Le roi lui-même, plus occupé de ses plaisirs que de la paix dans ses Etats, écoutait tout ce qu'on lui disait de défavorable de l'évêque de Chartres.

Le prélat, que sa haute renommée mêlait déjà malgré lui à un grand nombre d'affaires, s'étant entremis par pure bienveillance, pour aplanir un différend survenu entre les abbayes du Bec et de Molesme, on en profita pour lui faire auprès du roi un crime de son officieuse intervention, qu'on prétendait contraire aux droits du souverain. Il lui écrivit donc pour se justifier, lui rendant compte de ce qu'il avait fait, protestant de son respect pour sa personne et ses droits, contre lesquels, disait-il, il était bien éloigné d'avoir commis le moindre attentat. Il le conjure d'éloigner de lui ceux qui sèment le trouble dans son esprit. Il lui dit qu'en les écoutant il ne saurait être juste dans ses jugements. « Vous savez, ajoute-t-il, que beaucoup se » sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné sujet. Je suis » prêt à leur répondre, et à repousser en votre présence leurs calom- » nies..... (1) »

Notre prélat commençait à jouir d'un peu de repos ; mais ce n'était qu'un calme précurseur d'une plus effrayante tempête. La répudiation de la reine Berthe et le projet du roi d'épouser Bertrade, femme du comte d'Anjou, étaient connus du public et en faisaient le scandale. Ive devait moins que personne l'ignorer ; mais il avait cru jusque-là prudent de garder le silence, et d'attendre que de plus anciens que lui dans l'épiscopat eussent porté leur jugement, lorsqu'ils seraient appelés à se prononcer. Cependant une occasion s'étant présentée de dire verbalement un premier mot au roi sur ce sujet, il osa le détourner de son dessein, « jusqu'à ce que la cause de son divorce » soit décidée en concile. » Tous les esprits semblèrent se tourner de ce côté ; mais nous verrons bientôt les ennemis de l'évêque de Chartres lui faire un crime de sa fermeté à ne pas transiger avec sa conscience. Son intégrité et sa délicatesse étaient trop connues, pour que des méchants ne songeassent pas à lui tendre un piége dangereux, en engageant le roi à recourir à son influence.

Quoi qu'il en soit, Philippe le pria de lui venir en aide dans son projet de mariage : *Ut essem ei adjutor in celebrandis nuptiis quas*

---

(1) Lettre 9.

facere disponebat de Bertrada.... Le noble évêque lui répondit en ces termes : « Ce que, parlant il y a peu, à votre sérénité, je lui ai dit » verbalement, je le lui répète aujourd'hui par écrit. Je ne peux ni » ne veux assister au mariage auquel vous me conviez, jusqu'à ce » qu'une assemblée générale des évêques ait décidé s'il y a lieu à » prononcer votre séparation d'avec Berthe..... J'aime mieux, dit-il » ailleurs, être précipité dans les abîmes de la mer avec une meule » attachée à mon cou, que d'être une cause de scandale pour les » faibles. » Puis, dans cette même lettre, il donne quelques bons conseils, et lui remet sous les yeux l'exemple de Salomon, le plus sage des rois, qui se laissa néanmoins corrompre par les femmes étrangères (1).

Ive pouvait à la rigueur s'en tenir à l'accomplissement du devoir difficile et délicat qu'il venait de remplir. Mais le scandale que Philippe voulait donner à ses peuples, et les nombreux motifs que le prélat avait de craindre les conséquences de la faiblesse des évêques de la province, émut d'autant plus profondément son zèle, que le salut du roi et le respect pour sa personne se trouvaient en grand danger. Il écrivit donc à l'archevêque de Reims et à plusieurs autres évêques, leur envoyant copie de sa réponse au roi, et les priant de lui transmettre (à lui Ive) les renseignements qu'ils pourraient avoir sur la validité du premier mariage du roi, et sur la position de Bertrade. Il les conjure de mettre dans cette affaire la lenteur et la prudence qu'elle exigeait de la part de ceux que l'Eglise avait établis pour veiller à la garde de la foi et des bonnes mœurs.

Cette démarche le mit plus mal dans l'esprit de Philippe; mais elle eut cela de bon, qu'elle ouvrit les yeux à plusieurs prélats sur l'énormité de la faute qu'une plate condescendance leur aurait fait commettre. Aucun ne pouvait se dissimuler qu'il avait les mêmes raisons qu'Ive de ne pas se rendre à l'invitation du roi. A ceux qui se résoudraient à s'y trouver, en présence du roi et de Bertrade, il leur disait : « Gardez-vous de ressembler aux chiens muets dont parle » l'Écriture, mais soyez des sentinelles vigilantes (2). »

Ses ennemis renouvelèrent et envenimèrent les accusations qu'ils

(1) Lettre 15.

(2) Lettre 14.

avaient déjà portées contre lui, et auraient voulu l'attirer dans une autre province, afin de l'y faire condamner plus sûrement par des juges gagnés à l'injustice. Dans sa lettre 35e, il fait savoir à Richer ses motifs de refus de se présenter. Jamais accusé ne confondit mieux ses prétendus juges. Les bornes qui nous sont posées nous empêchent de citer tout au long cette savante et fine répartie d'un homme faible et désarmé, que ses envieux semblaient néanmoins craindre à l'égal d'un puissant de la terre, tant l'ascendant de la vertu et du bon droit en impose à la violence des passions, et commande aux méchants une sorte de retenue dont ils ne sauraient se défendre. Il termine par dire à Richer : « Que le roi, mon seigneur, fasse de moi ce qu'il lui plaira : » qu'il me jette dans les fers ou qu'il me proscrive ; j'espère que Dieu » me fera la grâce de tout souffrir pour sa loi. Je ne veux participer » en rien à un scandale dont je ne veux pas partager la peine qui lui » est due. »

Dans cette même lettre, il ajoute : « Comme des médecins qui dissi- » mulent une plaie par des palliatifs impuissants, vous rendez le mal » incurable pour ne vous être pas joints à moi dans l'emploi des » moyens de guérir le roi de sa funeste passion (1). »

Ive, qui avait pesé l'importance et la hardiesse de ses paroles et de sa conduite, était disposé à en subir les conséquences. Ses diocésains, quelques-uns disent ses frères de Saint-Quentin, qui admiraient son courage, tremblaient pour lui. Des bruits sinistres se répandaient et jetaient l'inquiétude dans les esprits. Le pasteur crut devoir les rassurer tous, au moins quant aux dispositions de son âme, qu'il conservait calme à l'approche de l'orage. « Quels que soient, leur dit-il, » les bruits qui viennent frapper vos oreilles, l'ancre de mon espé- » rance demeure ferme.... Dieu, qui ne m'a jamais fait défaut, ne » me délaissera pas dans le danger. L'épiscopat est-il autre chose » qu'un crucifiement? Qu'est-ce que l'honneur d'être évêque, si ce » n'est une charge : *Quid est episcopatus, nisi cruciatus? Quid aliud* » *est hic honor, nisi onus?* Qu'est-ce que l'élévation, si ce n'est la » tempête qui précède le naufrage (2)?

Comme on le conjurait de se cacher, ou de se retirer pendant quelque

---

(1) Lettre 35.

(2) Lettre 17.

temps, « je me suis parfois surpris, dit-il dans cette même lettre, à » souhaiter qu'un motif me fût donné de déposer le pesant fardeau » pastoral, si chargé d'ennuis, de dégoûts et d'amertume..... Mais » cette pensée me déplaît par la crainte de résister à la volonté de » Dieu.... Je suis déterminé à tout accepter de sa main, le mal comme » le bien, et à ne vous pas abandonner.... »

Telle était la grandeur d'âme de l'illustre prélat. Le moment était venu de mettre en pratique ces sentiments si nobles et si apostoliques. Le roi, aveuglé par les discours des flatteurs, autant que par sa passion, lâcha la bride au mauvais vouloir des ennemis de l'évêque. Pour faire sa cour à son souverain, le vicomte Hugue s'empara de lui, en 1093, et l'enferma dans un château, près de Chartres, pendant que ses satellites pillaient et dévastaient l'église et la maison du prélat (1).

L'intérêt historique des lettres d'Ive ressort à chaque page de l'histoire contemporaine et des incidents de sa vie. C'est ainsi que nous savons de lui-même les circonstances de son emprisonnement, et du raffinement de cruauté dont on usa à son égard dans l'espoir de l'abattre, car il nous apprend qu'on lui fit souffrir la faim (2).

Cependant, l'indignation de la ville était au comble, et la bourgeoisie s'armait pour la délivrance du pasteur. Le vicomte, prévoyant qu'il aurait le dessous, et comptant sur les dispositions pacifiques du saint évêque, l'informa de ce qu'on se proposait de faire en sa faveur. Ive se hâta, en effet, d'écrire aux habitants, et leur dit que ce serait plutôt prolonger sa détention que la faire cesser....; qu'il ne veut pas que personne expose sa vie pour lui. « Il ne me convient pas, ajouta-t-il, » de ressembler à un envahisseur qui emploie les armes pour reconquérir son siége épiscopal. J'aime mieux être privé des honneurs et » même de la vie, que de voir se verser le sang des miens pour ma » cause.... (3). »

Sa détention dura près d'un an : *eum penè per annum in carcere clausum* (4); mais il y serait resté plus longtemps, sans la crainte que

(1) Gall. Christ., tome VIII, page 1128.

(2) Lettre 22.

(3) Lettre 20.

(4) Gall. Christ., tome VIII, page 1128.

durent inspirer à son geôlier le mécontentement général et les dispositions hostiles des Chartrains. Cet abus de la force tourna au désavantage de l'autorité du roi, tandis qu'il grandit d'autant plus le digne évêque dans l'opinion publique. On comparait Philippe à Achab, Bertrade à Jézabelle, et l'évêque persécuté au précurseur de Jésus-Christ. Ceux des évêques qui, sans s'être mis en évidence, avaient suivi les conseils d'Ive, s'étaient émus à la nouvelle des violences exercées contre un des membres éminents de l'Eglise. Urbain II, qui en avait été informé, mais un peu tard, leur avait écrit pour leur représenter leurs devoirs envers leur frère persécuté. Le roi lui-même, recevant de tous côtés des réclamations et des plaintes contre les excès commis envers l'évêque de Chartres, un de ses plus fidèles et de ses plus dévoués sujets, le fit enfin remettre en liberté.

Ive, plus que jamais convaincu que le gouvernement de son abbaye de Beauvais ne pouvait que souffrir de l'absence de son supérieur, voulut, enfin, que ses frères en élussent un autre que lui. « De même, » leur dit-il, qu'un vaisseau privé de son pilote, quelque capables que » soient les matelots...., et quelque favorable que soit le vent, flotte » cependant incertain, ou est submergé par les flots, ou se brise contre » les écueils, et trouve plutôt la mort que le port; ainsi en est-il de » même de l'église de Dieu, veuve de la présence de son guide, exposée en bien des manières, dans ce monde, à tous les dangers de » cette mer orageuse, et à être rejetée pour jamais loin du port, si elle » apporte le moindre retard à saisir l'entrée du repos éternel. Je vous » l'ai souvent dit, je vous le répète, choisissez-vous, selon les règles, » pour supérieur, celui que vous croirez le plus digne, et auquel vous » devrez obéir en toute humilité.... (1). »

Le reste de la lettre est rempli des conseils les plus sages et des sentiments les plus affectueux pour ceux qu'il appelle ses enfants, qu'il a nourris d'abord de lait, avant que de leur donner une nourriture spirituelle plus solide et plus en rapport avec leurs progrès dans les voies de la perfection. Il finit par quelques instructions qu'il donne par avance à celui qu'ils éliront pour abbé.

En même temps qu'il informait ses religieux de sa détermination, il écrivait aussi à Foulque, évêque de Beauvais, en 1093, lui disant : « Bien qu'absent de corps, je ne le suis point en esprit. J'abdique

(1) Lettre 32.

» entre vos mains, par la présente lettre, le pouvoir que j'avais con-
» servé jusqu'aujourd'hui dans la communauté de Saint-Quentin,
» vous priant de constituer à ma place celui qui aura été régulière-
» ment élu, et de l'aider et encourager autant que vous le pour-
» rez.... (1). »

Rendu à ses ouailles, sa première pensée fut de remercier, après Dieu, ceux qui s'étaient intéressés à son sort, quoique le dénuement où il se trouva des choses les plus nécessaires, eût pu absorber ses premiers soins. Mais ce n'est point ainsi que calculent les cœurs généreux; car la vraie et solide vertu n'est que dans l'oubli et l'abnégation de soi-même. En remerciant ses diocésains des preuves d'attachement qu'ils lui avaient données et de leurs bonnes prières : « Les liens, « leur dit-il, de la plus tendre charité, qui nous unissaient déjà, sont » bien autrement serrés. » Un nommé Gérard, sans doute un de ses frères de Saint-Quentin, lui ayant demandé des nouvelles sur ses peines du momeut, il lui répondit : « Quant à ce que vous désirez » savoir, touchant mes prospérités ou mes adversités, je vous dirai » que Dieu, dans sa sagesse, mesure le remède selon la gravité du » mal; en sorte qu'il ne permet pas que je me glorifie de ce qui m'ar- » rive de bien, ni que je me laisse abattre par les contradictions.... » Si j'ai autour de moi quelques gens qui épient mes démarches, il en » est beaucoup d'autres qui s'empressent du matin au soir à me con- » soler (2). »

S'il est généralement vrai, comme nous le croyons, que l'homme se peint dans sa correspondance, on ne saurait mieux connaître Ive que par la sienne. On a vu déjà combien ses vertus ressortent des fragments que j'ai cités, et quel caractère il a montré dans les circonstances les plus délicates et les plus épineuses. Il n'y a pas jusqu'à la simplicité et une sorte de bonhommie dont il n'ait donné des preuves dans ses lettres, et qu'on ne s'explique qu'en se reportant au temps où il vivait. Nous en donnerons plus loin des exemples.

Nous venons de dire comment il venait d'être maltraité par le roi. Eh bien! comme s'il eut ignoré que Philippe lui en voulût encore, le bon évêque s'adresse à lui dans sa détresse de toute chose. Il lui expose les dégâts commis dans son église et dans sa maison, réclamant une

(1) Lettre 31.

(2) Lettre 6.

réparation. Il va même jusqu'à lui demander des secours pour vivre, en attendant qu'il puisse aviser lui-même aux moyens de réparer ses pertes. Mais voici surtout où brille cette admirable simplicité apostolique, que nos mœurs nous feraient presque traiter d'imprudence, pour ne pas dire davantage. « J'espère, dit-il, en finissant sa requête, j'espère » que la miséricorde divine vous fera comprendre la vérité de ces » paroles du sage : *Meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta* » *oscula blandientis;* les blessures faites par un ami qui nous aime, » sont préférables aux fausses caresses des flatteurs (1).

Rien ne nous dit si le roi eut égard à la demande du saint évêque, car il n'aurait pas manqué de l'en remercier. Par malheur, Philippe ignorait, ou avait oublié, que son prisonnier s'était plus soucié de l'honneur de son souverain et de la paix de l'Etat que de ses propres souffrances. Ive avait, en effet, empêché de publier, aussitôt leur arrivée, les dernières lettres du pape, qui condamnaient la conduite du roi avec Bertrade. Le prélat avait pris sur lui d'en retarder l'envoi à tous les évêques, avant qu'on eût encore essayé de ramener le roi à la raison. Il y avait à la cour un homme estimable et bien connu d'Ive, qui avait mis beaucoup de zèle à rétablir de bons rapports entre Philippe et l'évêque de Chartres. Celui-ci lui écrivit, aussitôt sa délivrance, pour le remercier de ses bons offices, et pour le prévenir du contenu des lettres pontificales, lui exprimant l'ardent désir de voir le monarque revenir de ses égarements. Il fit une semblable démarche auprès de Hugue, légat du saint-siége, le priant d'user de toute son influence, afin d'éviter les conséquences déplorables de l'excommunication. Certain que les tergiversations de plusieurs évêques avaient trompé et entraîné le roi plus loin qu'il ne serait allé, il penchait pour les mesures charitables, mais fermes, et contre le relâchement de la discipline. Il terminait sa lettre au légat par ces éloquentes paroles : « Qu'Hé» rodias danse à la satisfaction d'Hérode, qu'elle lui demande la tête » de Jean, et que celui-ci la lui accorde, soit; mais qu'au moins Jean » ne cesse pas de dire : *Il ne vous est pas permis de délaisser irrégu-* » *lièrement votre femme, pour épouser celle d'un autre*. Que Balaam » entraîne Balac dans les crimes des Madianites, mais que Phinées » n'épargne point les Israélites prévaricateurs. Qu'à la persuasion de » Simon, l'on voie Néron faire enchaîner saint Pierre et le jeter dans

(1) Lettre 22.

» un cachot; mais que Pierre n'en dise pas moins à l'imposteur :
» *Que ton argent se perde avec toi*. Car plus les méchants mettent de
» témérité et d'audace à ébranler la fidélité des bons à la justice, plus
» on doit mettre de courage à leur résister..... (1). »

Ive semblait se multiplier pour satisfaire à toutes les exigences de sa position. La confiance qu'on avait dans sa haute capacité faisait affluer vers lui de toute part, pour le consulter sur une infinité d'affaires. Ses lettres témoignent assez de l'étendue de ses connaissances. Des écrivains de son époque lui envoyaient leurs ouvrages, les soumettant à son jugement, et le priaient d'y faire toutes les corrections qu'il jugerait à propos. Avec cela le soin de son diocèse lui laissait pour l'étude si peu de temps, qu'il exprime çà et là le regret de ne pouvoir plus s'y adonner comme autrefois. A en juger par la diversité de sa correspondance, que nous sommes loin de posséder en entier, on ne comprend pas comment il suffisait à traiter tant de questions, avec des développements étendus, et à étayer ses solutions des témoignages les plus solides, les mieux appropriés au sujet, tant en matière de droit ecclésiastique que civil.

Son érudition ne brille pas seulement dans les matières de droit, mais encore dans ses citations historiques. On voit quelle étude particulière il avait faite non-seulement des Pères latins de l'Eglise, par rapport à la doctrine et à la tradition sacrées, mais encore quant à la littérature. On rencontre dans ses lettres les antithèses si familières aux Pères des premiers siècles. A sa manière facile et naturelle de les employer, on juge combien ce genre lui était devenu à lui-même familier. Les plus beaux traits de la Sainte-Ecriture lui étaient également présents à la mémoire, et chaque fois qu'il s'en sert selon les occasions, ils coulent comme de source et sans apprêt. Il en est de même des textes de l'Ecriture, dont il nourrit tellement sa composition, qu'ils semblent ne faire qu'un avec son langage. L'antiquité profane ne lui était pas non plus étrangère : tantôt il cite les poètes et tantôt les orateurs ; et en y faisant attention, on remarque qu'il a surtout étudié ceux-ci dans leurs ouvrages. J'aurai occasion de revenir sur ses *Lettres* en parlant de ses autres travaux. Reprenons l'esquisse de son grand caractère dans l'histoire de sa vie.

La plus pénible des préoccupations de notre prélat était, sans con-

---

(1) Lettre 24.

tredit, l'affaire du divorce de Philippe; parce qu'il la regardait comme une question de vie ou de mort pour la discipline ecclésiastique et les bonnes mœurs. Aussi ne laissait-il échapper aucune occasion de dire au roi la vérité, sans jamais manquer au respect envers sa personne, mais aussi sans faiblir jamais, quand il croyait de son devoir de le faire.

Philippe l'ayant un jour invité, par une lettre, à se trouver, comme c'était alors la coutume, avec une poignée de soldats, à Pontoise ou à Chaumont, pour assister avec lui à un *plaids* qui y devait avoir lieu entre le roi des Anglais et le comte des Normands, il lui répondit que, pour le moment, beaucoup de raisons importantes l'empêchaient d'accéder à ses vœux : la première, que le pape Urbain lui avait interdit toute cohabitation avec Bertrade, et avait défendu à tous les évêques de mettre la couronne sur la tête de cette femme; qu'au reste les vassaux de l'Eglise *(casati ecclesiæ)* et les autres troupes sont ou absentes ou excommuniées pour avoir violé la paix. « Il vaut mieux, » ajoutait Ive, que je me tienne à l'écart, et que j'aie pour Votre Majesté » tous les égards possibles, que de m'exposer à être obligé de dire en » public ce que le devoir m'oblige à vous dire en particulier..... Vous » savez qu'il n'y a pas de sécurité pour moi à la cour. Le sexe (Bertrade), qui est parfois si peu bienveillant, même pour des amis, me » tient pour suspect et ennemi. J'ai la confiance que la bonté divine » vous fera la grâce de fermer l'oreille aux sifflements du serpent; je » lui adresse pour cela de ferventes prières. (1) »

Etait-ce un piége tendu au pieux évêque, ou bien le roi feignait-il d'oublier son mécontentement en l'engageant à se trouver avec lui à ce rendez-vous? Nous l'ignorons; mais il paraît qu'Ive avait reçu de divers côtés l'avis de se tenir sur ses gardes. Il est certain que cette dernière lettre était peu propre à lui rendre les bonnes grâces du roi et à apaiser la haine de Bertrade.

Philippe traînait en longueur l'affaire de son mariage, dans l'espoir qu'une députation qu'il envoyait à Rome, arriverait assez tôt pour tenter de surprendre la bonne foi du pape par des présents et des promesses (2). Mais Urbain II, averti, jugea qu'il était temps d'arrêter le mal, et d'empêcher que ceux qui le favorisaient ne pussent être élevés

---

(1) Lettre 28.

(2) Lettre 16.

à l'épiscopat. Il vint donc présider en personne le concile de Clermont, où la question du mariage fut tranchée, et où il fulmina l'excommunication contre Philippe et Bertrade.

Il n'avait pas encore quitté la France, que le roi parut faire réflexion, et promit de quitter cette femme. Mais à peine le pape, qui était alors à Nîmes, eut-il levé l'excommunication, que le roi la fit revenir à la cour, ce qui fut cause que le concile de Poitiers le condamna de nouveau.

Urbain II étant mort sur ces entrefaites, Pascal II, qui lui succéda, ayant maintenu la sentence prononcée contre le roi, celui-ci se résolut à faire ce que le concile avait exigé de lui. Mais comme il venait de fausser, à si peu d'intervalle, sa parole donnée au pape, on ne put croire encore à la sincérité de son retour. Cette crainte ayant gagné les évêques réunis à Beaugency, et tout le monde soupçonnant que l'absence du légat reposait sur ce motif, l'assemblée ne décida rien, et le roi, qui comptait sur la levée immédiate de la censure qu'il avait encourue, fut obligé de partir plus mécontent que jamais.

La sagesse et la prudence firent, en cette occasion, défaut à ceux qui avaient manqué de fermeté, lorsque l'évêque de Chartres les avait engagés à se joindre à lui pour ramener le roi. Encore ne montrèrent-ils là qu'une sorte de pusillanimité indigne de leur caractère. Ive sentit presque seul que l'affront fait au monarque n'était propre qu'à amoindrir sa considération. Les paroles que j'ai citées plus haut du prélat au roi se vérifiaient en cette circonstance. Ive, le croyant sincère dans l'engagement solennel qu'il venait de prendre, représenta avec chaleur à plusieurs de ses confrères la gravité de la faute qu'on venait de faire. « Il en écrivit aussitôt au pape Pascal, le priant de se hâter de » faire absoudre le roi, et de sauver par là le pays et l'Eglise des » troubles qu'on pouvait craindre. (1) » Lambert, évêque d'Arras, reçut bientôt du pontife de pleins pouvoirs à cet effet.

Ainsi se termina cette affaire si grave pour les temps où l'on était, et dans laquelle Ive eut toute la gloire de l'à-propos par son indulgente sagesse, comme il l'avait eue auparavant par son héroïque fermeté. Aussi son influence s'étendit-elle dès-lors considérablement. Les évêques, les abbés des monastères les plus éloignés comme les plus rapprochés de Chartres, ne cessaient de lui demander, ceux-ci le

(1) Lettre 141.

secours de sa plume, ceux-là des conseils, ou des solutions de cas de conscience, ou des éclaircissements théologiques, ou enfin des explications sur certaines cérémonies ou rites sacrés. Les grands de l'Etat, les seigneurs de la cour, comme les simples particuliers, avaient une telle confiance dans ses lumières, qu'ils y recouraient jusque dans les plus minimes circonstances, comme dans les plus importantes affaires. En voici quelques exemples qui nous donneront en même temps l'idée d'un usage très-répandu au XIe siècle.

Un *noble et vaillant soldat*, nommé Guillaume, de son diocèse, et dont la femme était accouchée pendant qu'il était en Angleterre, le consulta sur les soupçons qu'il avait conçus sur sa conduite, parce qu'il avait supputé le temps depuis l'époque de la conception jusqu'à l'accouchement, et qu'il avait trouvé plusieurs jours de différence. Il dit que le soldat soupçonné de lui avoir manqué, avait subi l'épreuve du fer rouge, et en avait été brûlé, ce qui avait confirmé ses soupçons. Saint Ive, après avoir renversé l'une après l'autre les préventions de cet homme, par des raisons tirées de la science et de l'expérience, le détourne d'ajouter foi à l'épreuve du feu, qui est une superstition condamnée par l'Eglise (1). Cependant le prélat avoue dans une lettre à Hildebert, évêque du Mans, qu'il savait qu'un homme accusé d'un crime était sorti sain et sauf de la même épreuve (2).

Dans une autre circonstance où il s'agissait de la sœur d'un chanoine de Saint-Quentin, accusée également par son mari, et qu'on voulait soumettre à l'épreuve du feu ou de l'eau bouillante, il ne rejette pas absolument le moyen en usage, mais il dit qu'il faut d'abord employer tous les autres moyens de connaître la vérité, avant que d'invoquer le témoignage de Dieu. *Quando habet homo quod faciat, non debet tentare Deum suum* (3). Et il préfère le serment en fin de cause (4).

Déjà l'on avait vu, en 1079, que plusieurs évêques, qui avaient assisté au concile assemblé à Rome, et qui, ayant douté de la sincérité de l'hérétique Béranger dans sa profession de foi, avaient demandé qu'il la prouvât par l'épreuve du fer chaud, mais que le pape Grégoire VII s'y était opposé (5).

---

(1) Lettre 205.
(2) Lettre 232.
(3) Saint Augustin in genes.
(4) Lettre 252.
(5) Histoire littéraire de la France, tome VII, page 210.

Il fallait que cette coutume fût bien enracinée dans l'esprit des peuples, pour que les souverains eux-mêmes y eussent recours. Nous en avons un exemple dans Henri I[er], roi d'Angleterre, qui exigeait que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, se purgeât ainsi d'une accusation de trahison. Celui-ci ayant consulté son ami, l'évêque de Chartres lui répondit par une lettre longuement motivée, qu'il ne devait pas se soumettre à cette épreuve, ni risquer ainsi son innocence. Il lui dit que ni les lois ni les usages de l'Eglise n'ont établi ni reconnu le duel et les autres épreuves comme infaillibles. Il cite à ce sujet le sentiment du pape Nicolas dans l'affaire du roi Lothaire et de Thiéberge : « *Monomachiam in legem non assumimus quam præ-* » *ceptam non repiremus ;* parce que le moyen et ceux qui s'en servent » semblent tenter Dieu (1). »

Une autre coutume en vigueur à cette même époque consistait à faire vider par les armes un différend survenu entre deux seigneurs ; mais ces preux aimaient mieux y exposer la vie d'un de leurs gens, que d'en courir les risques. Ive, ayant appris que l'évêque d'Orléans avait consenti à un combat de ce genre, commandé par les comtes Thibault et Raoul, lui en témoigne une vive suprise, puisque les lois de l'Eglise le défendent (2).

L'évêque de Chartres eut aussi à traiter des questions qui tenaient autant à l'histoire qu'au droit établi. Il eut presque continuellement à lutter contre les brigandages exercés par les seigneurs sans cesse en guerre les uns contre les autres. Beaucoup de ses lettres sont remplies de ses plaintes à Adèle, comtesse de Blois, contre ses excès et ceux de son fils. On le voit excommunier Adélécie, dame du Puiset, pour ses injustes agressions contre le territoire chartrain. Qu'on me permette de citer à cette occasion un mot plaisant de notre prélat.

Comme il avait été invité à se rendre à une réunion d'évêques, à Reims, pour décider du degré de parenté entre le fils du comte de Flandre et la fille de celui de Rédon, il dit à l'archevêque « qu'il s'y » rendrait volontiers, s'il ne devait rencontrer sur son chemin *une* » *couleuvre*, et *des serpents* sur sa route, c'est-à-dire le seigneur du » Puiset, qu'il avait excommunié pour ses déprédations (3). »

---

(1) Lettre 74.

(2) Lettre 247.

(3) Lettres 75, 76, 211.

On sait qu'un concile se tint en Auvergne, en 1095, pour aviser aux moyens de remédier à de si graves désordres, ou à en modérer les ravages, et que les évêques convinrent que les excommunications lancées par les plaignants seraient confirmées par les évêques voisins. C'est en conséquence de cette décision que nous voyons l'évêque de Chartres réclamer de ceux d'Orléans et de Sens la même sentence prononcée par lui contre Adélécie et son fils Hugues du Puiset (1).

Ive s'éleva de toutes ses forces contre ces brigandages si communs aux XI[e] et XII[e] siècles, et qui rendaient les peuples si malheureux. Dès l'an 1032, les évêques, pour remédier à ces excès, avaient tenu plusieurs assemblées, dans lesquelles il avait été ordonné, sous peine d'excommunication, à tous les seigneurs, *de cesser toutes hostilités depuis le mercredi au soir de chaque semaine jusqu'au lundi suivant, et pendant tout l'avent et le carême*. Telle est l'origine de la *Trève de Dieu* ou *du Seigneur*. — Daimbert, de Sens, ayant consulté l'évêque de Chartres sur un cas particulier dans la question, celui-ci lui répondit : « que la Trève de Dieu n'était pas sanctionnée par une loi » commune ; qu'elle était néanmoins confirmée par l'autorité d'une » convention de la patrie, de la cité, des évêques et de l'Eglise, pour » un avantage commun. Qu'il s'ensuit donc qu'on doit modifier les » jugements de violation de cette paix, d'après ce qui a été convenu » entre les parties (2). » Reprenons le fil de notre histoire.

Malgré ses nombreux travaux, Ive avait conservé un tendre souvenir de Beauvais, qu'il appelait sa *mère nourrice*. L'état de l'Eglise de cette ville lui causait depuis longtemps de vives alarmes. Sa paix faite avec le roi lui ayant permis de s'en occuper plus particulièrement, il entreprit de l'aider à sortir de sa léthargie, *morbo Ecclesiæ veternoso*, en faisant aux cardinaux Jean et Benoît le récit de ses malheurs : « Cette Eglise, leur dit-il, est tombée dans un abîme de maux ; je » ne puis plus le dissimuler à votre sollicitude. Il y a si longtemps » que cette ville n'a plus l'habitude d'avoir de bons évêques, qu'elle » regarde comme naturel d'en avoir de mauvais, et presque comme » un crime d'en élire de bons : .... *Bonos autem eligere quasi nefa-* » *rium* (3). »

(1) Lettres 75, 76, 211. (Gall. Christ., tome III, page 405.

(2) Lettre 90.

(3) Lettre 87.

On se proposait alors d'élire Etienne de Garlande, soutenu par son père, un des courtisans de Philippe, protégé par le roi lui-même et patroné par la fameuse Bertrade (1).

Cette triste recommandation avait porté Ive à dire aux vicaires apostoliques : « Que si l'administration épiscopale devait tomber en de » telles mains, il faudrait imposer un silence de mort aux lois cano- » niques (2). » Le Pape, sachant que Grégoire VII avait déjà été forcé d'intervenir à l'occasion de l'élection d'un autre évêque, crut devoir rappeler au roi les engagements qu'il avait pris alors à l'égard de l'Eglise de Beauvais.

La lettre que nous venons de citer représente ce candidat comme un jeune clerc n'étant pas encore dans les ordres, ignorant, joueur, et de mœurs plus que douteuses, qui s'était déjà fait exclure, pour son inconduite, par le légat archevêque de Lyon. Ive écrivit au Pape une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il eut appris qu'au mépris de la défense du Pape et des canons, on avait procédé à l'élection. Comme il ne cachait pas ses démarches, le parti d'Etienne le prit en aversion, et étendit sa haine jusque sur son abbaye de Saint-Quentin.

Aucun prélat n'ayant voulu sacrer l'élu, Etienne et ses adhérents pensèrent s'adresser au Pape. Connaissant le grand crédit et l'autorité dont jouissait l'évêque de Chartres, ils en obtinrent, à force de sollicitations, une lettre que leur ignorance leur fit regarder comme un suffisant appui auprès du Pape. Ive nous apprend lui-même que cette prétendue recommandation lui avait valu du souverain Pontife *une paternelle admonition*. Il est à croire que les remontrances de Pascal II à ce prélat durent être sévères, si nous en jugeons par la faiblesse des motifs d'excuse allégués dans sa réponse au Pape (3). Il dit « que » la lettre en question lui a été extorquée ; qu'il l'avait faite de telle » sorte qu'elle devait plutôt nuire à Etienne que lui être utile. » Peut-être craignait-il un peu que son zèle, d'ailleurs bien raisonnable ici, puisqu'il s'agissait de préserver l'Eglise de Beauvais d'un mauvais pasteur, ne rallumât le flambeau encore fumant de la colère du roi. Reportons-nous au génie, au caractère et aux idées de l'époque pour

(1) Gall. Christ., tome IX, page 716.

(2) Lettre 87.

(3) Lettre 95.

lui trouver quelque motif plus valable d'excuse. Du reste, le temps avait bien pu modifier son jugement sur les faits reprochés à Etienne. Il nous a assez prouvé que s'il n'eût eu à craindre que pour sa personne, il se serait plutôt exposé à tout, qu'il n'aurait consenti à la moindre complaisance contraire à ses convictions. Il savait qu'un archidiacre de Beauvais, nommé Lisiard, naguère ennemi et accusateur d'Etienne, lui était depuis lors intimement dévoué. Après avoir exposé dans cette lettre la requête des Beauvaisins, il termine ainsi : « Que si quelque cas grave a été imputé à l'élu, et si les canons s'op» posent à ce qu il soit évêque, il ne m'appartient pas d'intercéder en » sa faveur...., pas plus qu'il n'est du devoir du Saint-Siége d'écouter » des demandes déraisonnables (1). » Je regrette de ne pouvoir citer entière cette curieuse lettre. Ce n'est plus le style habituel des autres, ni cet air de franchise avec lequel il va droit à son but. Il y a dans celle-ci du travail, de la gêne, de l'indécision, un je ne sais quoi qui ne se rencontre dans aucune autre.

L'élection ayant été annulée par le Pape, en 1101, Ive écrivit aux évêques de Thérouanne, d'Arras, et à *ses frères* de Beauvais, de choisir un autre candidat, les engageant à suivre les instructions données en cette occasion par le siége apostolique. Le roi, ne pouvant dissimuler l'affront qui lui revenait du rejet de son protégé, voulut entraver autant qu'il pourrait l'élection de Galon, homme savant autant qu'irréprochable, mais auquel les partisans d'Etienne faisaient un crime d'avoir été élève de l'évêque de Chartres. — Galon ne fut pas plus tôt élu, que le roi mit arrêt sur les biens de l'évêché. A la tête des cabaleurs était un chantre nommé Drogon, homme dangereux. Les troubles, loin de s'apaiser, augmentèrent, quand les perturbateurs apprirent que le roi avait fait serment que, *de sa vie*, *Galon ne serait évêque de Beauvais* (2).

Ive se ressouvenant de sa condescendance, et craignant que le Pape ne faiblît quand il apprendrait le serment du roi, lui écrivit de nouveau pour l'informer des troubles de la ville. Il insinua au Pontife ses réponses aux objections qu'on lui pourrait alléguer sur ce serment. Cette lettre est un chef-d'œuvre de prévoyance. Il la termine par cette précaution oratoire qui lui était familière, et que nous retrouvons

(1) Lettre 92.

(2) Lettre 105.

ailleurs conçue en d'autres termes : « Je ne prétends pas instruire votre » sérénité, qui sait mieux que personne ces choses et ce qu'elle doit » faire ; mon unique intention est de les lui remettre en mémoire (1). »

Pascal II crut devoir apporter quelque tempérament dans ses mesures, et ménager la susceptibilité du roi. Les circonstances lui devinrent d'ailleurs d'autant plus favorables que, sur ces entrefaites, les Parisiens élurent Galon pour leur évêque, et que le Pape ainsi que Philippe n'eurent qu'à confirmer cette élection. Beauvais élut alors Geoffroy ; et cette transaction, à laquelle le roi se prêta volontiers, termina le différend. Quant à Etienne, il fut fait, peu de temps après, chancelier du monarque, qui, dès ce moment, prouva à l'évêque de Chartres qu'il lui rendait ses bonnes grâces, en lui accordant, sur sa demande, un diplôme en faveur de son Eglise (2).

Louis le Gros, déjà associé à l'empire du vivant de son père, monta sur le trône à la mort de Philippe, en 1108. Dans la vie de ce prince, Surger, abbé de Saint-Denis, parle du *vénérable évêque* de Chartres comme d'un personnage de la plus haute importance dans l'Etat. Il dit que ce fut lui qui ouvrit le premier l'avis de faire sacrer le roi sans plus tarder. En effet, Ive, connaissant le mécontentement de quelques grands seigneurs dont le prince avait réprimé sévèrement les désordres, et leurs projets de changer l'ordre de succession à la couronne, se hâta de provoquer une assemblée des évêques à Orléans, dans le but d'assurer la tranquillité du royaume et les droits de son souverain. La cérémonie du sacre eut donc lieu le 2 d'août 1108.

A peine était-elle indiquée, que des députés de Reims firent entendre de vives réclamations, prétendant que leur métropole avait exclusivement le droit de sacrer les rois de France. Ive se chargea de leur répondre, l'histoire à la main, ce que bien peu d'hommes alors eussent été capables de faire aussi bien que lui. Il publia à cet effet une sorte de circulaire ou de manifeste, adressé à l'Eglise romaine ainsi qu'à tous les archevêques et évêques des Gaules. Il y conteste à la Gaule belgique le droit de faire et de sacrer les rois à l'exclusion de la Celtique et de l'Aquitaine. A l'usage allégué il oppose la raison et de nombreux exemples tirés de l'histoire (3).

---

(1) Lettre 105.

(2) Histoire littéraire, tome x.

(3) Lettre 189.

Cette lettre nous a fait faire une remarque qui, à ce qu'il parait, a échappé aux historiens, au sujet de la prescription réclamée par l'Eglise de Reims : c'est que cette prescription pouvait d'autant moins être invoquée au XIIe siècle, que, même après le retour de la monarchie française à l'unité par l'extinction de la race de Clovis, Pépin et ses fils ne furent ni couronnés à Reims, ni sacrés par l'archevèque de cette ville. Le savant prélat ajoute que Louis, petit-fils de Louis le Vieux, fut sacré au monastère de Ferrières, dans le Senonais, célèbre abbaye fondée par Clovis.

Nous prions qu'on veuille bien nous permettre de faire ici une autre remarque historique quant à l'ancienneté de la cérémonie du sacre de nos rois. Des historiens, entre autres les continuateurs de l'*Abrégé Chronologique*.... du présidént Hénault, ne font pas remonter ce pieux usage au delà de Pépin le Bref, tandis que l'évêque de Chartres fait mention du sacre des rois Charibert et Gonthran près de deux siècles auparavant (1).

Ive, dans cette circonstance, ne montra pas seulement quelle haute influence il exerçait sur la conclusion des plus graves affaires, il voulut encore en user pour l'affermissement de la maison royale, en engageant le roi à se marier (2). Il y a dans cette lettre de si excellentes pensées et de si salutaires avis, qu'elle mériterait d'être écrite en caractères d'or dans les palais des souverains.

Vers ce même temps, la question des Investitures, qui fut si souvent une cause ardente de conflit entre les pouvoirs spirituel et temporel, jusque dans le siècle dernier, lui fournit une nouvelle occasion de faire preuve de sa sagesse et de sa modération. Le pape Pascal ayant dù céder à la violence des prétentions ambitieuses de l'empereur Henri, lui avait abandonné ce droit qui importait tant à la bonté du choix des sujets pour les charges ecclésiastiques. Josceranne, archevêque de Lyon, qui ne voyait dans cette concession que l'abaissement du Saint-Siége, tenta de réunir un concile à Anse, dans le Lyonnais, pour y réclamer en commun contre ce qu'il appelait la faiblesse du Pape.

Ive, constamment fidèle à ses principes, ne vit dans la mesure de Josceranne qu'un blâme dissimulé de la conduite du souverain Pontife, d'autant qu'on ne pouvait rien contre un empereur qui avait osé

(1) Lettre 189.

(2) Lettre 239.

lui faire violence. Sa prudence et la crainte d'envenimer la division engagèrent notre prélat à refuser au projet son assentiment. Il écrivit, en forme de circulaire, à l'archevêque de Lyon, à Daimbert de Sens, à Galon de Paris, à Jean d'Orléans, et aux autres évêques de la province de Sens, pour les détourner d'y donner suite, leur déduisant les motifs de son refus de se rendre à cette assemblée.

Quelques esprits, plus ardents que réfléchis, professaient que la concession des *Investitures* était entachée d'hérésie. Ive discute la question, met au jour leur ignorance en même temps que leur accusation à néant. Il refuse au primat de Lyon le droit de convoquer ce concile, et cite les autorités et les règles à l'appui de son dire. Il représente aux autres que le zèle, pour être tel, doit demeurer dans les bornes de la prudence, et se bien garder de toute atteinte à la considération et au respect dus à l'autorité. Cette lettre, qui est comme un traité par son étendue, est un monument littéraire, un chef-d'œuvre de discussion, une preuve de plus de la vaste érudition et de la sagesse de son auteur (1).

Il ne s'en tint pas là, il voulut épuiser tous les moyens que lui suggérait l'amour de la paix et de la justice. Brunon, archevêque de Cologne, avait grand crédit à la cour de l'empereur; il lui écrivit aussitôt, pour l'informer de ce qui se passait, et le conjurer d'employer tout son pouvoir à faire revenir son souverain sur ses injustes prétentions (2).

Nous venons de dire les nombreuses difficultés suscitées par la question des Investitures dans tous les temps, et presque jusqu'au nôtre. Nous aurions dû peut-être ajouter qu'il y a cette différence entre les temps antérieurs et notre époque, que le pouvoir le plus faible a fléchi, et que celui qui porte l'épée a gardé par la force ses empiétements et ses conquêtes sur la puissance spirituelle.

Les citations que nous avons faites jusqu'ici de passages intéressants des lettres d'Ive ont dû donner quelque idée de son savoir, de son autorité, de son influence et de la fermeté de son caractère. Ajoutons que, malgré son attrait pour la retraite et la vie contemplative, source féconde des bons conseils et des douces consolations qu'il prodiguait aux petits comme aux grands, il mettait dans ses rapports sociaux

---

(1) Lettre 236.

(2) Lettre 214.

beaucoup de savoir-vivre et une extrême délicatesse dans ses procédés. Sa correspondance tout entière, et particulièrement celle qu'il entretint avec le roi des Anglais, la reine Mathilde et la comtesse Adèle de Blois, en sont un irrécusable témoignage.

Les plus grands génies, les hommes les plus parfaits ne sont pas exempts de ces nuances dans le caractère, que nous appelons singularités. Si nous en saisissons quelque chose dans l'illustre personnage dont nous parlons, nous croyons en voir la source ou dans son excessive bonté, ou dans son zèle pour la religion, ou dans son habitude des convenances. Il aimait tant la vérité, qu'il n'aurait pu supporter de causer confidentiellement avec quelqu'un qui ne lui inspirait pas assez de confiance. En voici un exemple : l'abbé de Saint-Quentin devait lui envoyer, pour traiter avec lui d'affaires, un homme qui lui avait été très-opposé, il lui fit cette réponse laconique : « *Timeo Danaos,* » *et dona ferentes;* je crains les Grecs, même lorsqu'ils font des présents. La personne que vous vous proposiez de m'envoyer pour causer avec moi m'a toujours vu d'un mauvais œil, et m'a fait tout le mal » qu'elle a pu dans l'esprit des grands de l'Etat. Si donc la chose dont » elle veut m'entretenir tournait contrairement à ses vœux, je lui deviendrais de plus en plus suspect, et je m'exposerais à plus d'animosité de sa part. Que si elle se présentait de son propre mouvement » et avec des vues de conciliation, supposé que l'affaire tournât bien, » je secouerais la poussière de mes souliers, et je me laverais les » mains en toute humilité, rapportant à Dieu seul le succès.... (1) »

Voici un autre fait au sujet de l'évêque de Paris, jeune prélat qui avait été élevé et instruit par lui. Il était parti pour Rome depuis huit jours, sans en avoir informé son ancien maître. Ive, l'ayant appris, expédia derrière lui un des domestiques de cet évêque, avec des lettres pour le pape Urbain. « Il recommande à la tendresse paternelle du » pontife le jeune prélat, fait l'éloge de ses vertus, de l'intégrité de » ses mœurs depuis son enfance ; » puis il lui dit « qu'il aime l'exercice de la chasse, et qu'il n'a pas toujours la gravité convenable. Il » supplie le pape de l'en reprendre avec bonté, afin que désormais il » s'adonne avec plus de goût à l'oraison et à l'étude (2). »

Ive n'écrivait guère de lettres sans une espèce d'exorde plus ou

---

(1) Lettre 128.

(2) Lettre 65.

moins longue et ayant trait à son sujet, de manière à disposer ses lecteurs en faveur de ce qu'il avait ou à leur dire ou à leur demander. Il en usait généralement ainsi quand il s'agissait de faire agréer ses conseils, ses observations ou ses réprimandes. Son style, toujours élégant et d'une grande pureté, change de nuance comme le pinceau du peintre fait sur un tableau. Il est remarquable qu'avec un caractère si ferme, le vocabulaire des sentiments affectueux lui ait été si familier que, dans ce cas, il semble plutôt que ce soit son naturel même pris sur le fait, tant il était aimant. On s'étonnerait de la tendresse de son langage lorsqu'il écrit à la reine Mathilde, si l'on ne savait sa vive reconnaissance à son égard, la vénération qu'il professait pour ses vertus, et combien cette princesse attachait de prix aux conseils du saint évêque.

Sans doute qu'elle le pressait de recourir à sa bienfaisance, puisqu'il use dans ses requêtes d'un sans-façon qui peint la simplicité des temps et du prélat lui-même. C'est ainsi que les expressions semblent lui faire défaut quand il s'agit de lui témoigner sa gratitude au sujet d'un envoi de cloches pour son église (1). Ailleurs il lui demande, en des termes que nos mœurs ne comporteraient pas, une réciprocité d'affection : « *Nec indecens est Religioni et famæ tuæ, si quem diligere* » *debes ut hominem, quodam privilegio diligas ut Christi sacerdotem,* » *et christianæ religionis pro suo modulo dilectorem.* » Cette fois il avait envoyé à la reine deux de ses chanoines pour lui exposer les besoins de son église, sans doute après le pillage qui eut lieu lorsqu'il fut mis en prison. Réduit alors à une extrême pénurie, même de vêtements, le pauvre évêque ne craignit pas de solliciter de la princesse « *une soutanelle (poderem)* ou, dit-il, quelque autre vêtement sacer» dotal tel qu'il sied à une reine de donner, et à l'évêque de le porter » dans la célébration des divins mystères (2). »

Convaincu qu'évêque ou laïque le pauvre ne sortait pas des convenances en faisant appel à la générosité du riche, Ive pensait qu'il ne convenait pas à celui-ci de s'abaisser jusqu'à demander au malheureux. Notre bon prélat reçut un jour de la cour une lettre par laquelle Louis le Gros lui mandait de lui envoyer en présent deux paires de

---

(1) Lettre 174.

(2) Lettre 107.

peaux de martres. Sa réponse à une telle demande est trop curieuse pour n'en pas donner ici la majeure partie :

« Il ne convient pas à la majesté royale de demander à un prêtre » des objets en eux-mêmes méprisables et des hochets pour la vanité, » et, dans ce cas, le devoir du prêtre est de ne point obéir.... A la » lecture de quelques-unes de vos lettres, j'ai beaucoup rougi pour » votre honneur. Je n'ai pu croire qu'elles vinssent de vous, ni que » vous me les eussiez envoyées. J'y réponds néanmoins comme s'il » en était ainsi, afin de vous détourner de toute semblable démarche, » si vous tenez à garder la considération due à votre majesté (1). »

Ce n'était pas l'usage, au XII[e] siècle, de dater sa correspondance, de là une extrême confusion dans les faits, et le grand nombre d'anachronismes dans l'histoire de ces temps reculés ; de là le déclassement presque général des lettres d'Ive, et la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de nous rendre compte de beaucoup d'incidents de sa vie comme de ses travaux. C'est pour cette cause que nous ignorons les motifs du refroidissement survenu entre lui et le roi, mésintelligence dont il parle dans une lettre à Daimbert de Sens. Or, cette lettre porte le n° 124, tandis que celle dont nous aurions pu arguer la cause de ce refroidissement est cotée la 202[e]. Il est évident que celle-là est déplacée, et qu'elle appartient à l'époque qui courut depuis le mariage du roi, puisque jusque-là l'évêque de Chartres avait été au mieux avec ce prince. Il est bon aussi de remarquer que ses lettres ne sont pas uniformément classées dans les diverses éditions qui en ont paru. Ainsi les auteurs de la *Gallia Christiana* indiquent sous le n° 47 la lettre par laquelle Ive invite ses frères de Saint-Quentin à élire un autre supérieur que lui, tandis que dans l'édition de Dumoulin elle porte le n° 32.

Je n'ai plus qu'un mot à dire des autres écrits du savant prélat. Son *Micrologue* ou petit discours *sur les rits ecclésiastiques*, lui a été disputé jusqu'à nos temps. Connu dès la fin du XI[e] siècle, nous devons croire qu'il l'avait composé dans sa retraite de Saint-Quentin. L'abbé Lenglet Dufresnoy, dans ses Tablettes chronologiques, le dit *ouvrage célèbre mais anonyme sur les offices de l'Eglise*, et comme ayant paru en 1088. La modestie d'Ive fut cause qu'on attribua son livre à quan-

---

(1) Lettre 202.

tité d'autres écrivains, mais sans preuves. On doit aux recherches infatigables d'Henri Warthon, curé de Minster, en 1667, d'avoir découvert, de manière à n'en plus pouvoir douter, que le véritable auteur du *Micrologue* était Ive de Chartres. « C'est, disent les Bénédictins, » un des ouvrages, sur la liturgie, les plus considérables et les plus » étendus qui aient été anciennement composés. » Les critiques conviennent que c'est un des meilleurs que l'on ait sur cette matière, c'est-à-dire sur la manière de célébrer la messe quant aux cérémonies et quant au chant ou à la récitation, suivant les différents temps de l'année. L'auteur y donne çà et là des raisons mystiques, dont on rencontre des fragments dans plusieurs de ses lettres ainsi que des explications sur le sens de certaines cérémonies, comme dans les lettres 231 et 262 en réponse aux questions que lui faisait le vénérable Pons, abbé de Cluni. Tout le reste y est littéral, historique et décrit avec l'ordre, la précision et la netteté qui caractérisaient le génie d'Ive, et qui se retrouvent dans toutes ses œuvres.

Ses sermons ou homélies sont en petit nombre. Plusieurs sont comme de petits traités sur des matières ecclésiastiques, en forme de discours synodaux. Son opuscule sur l'*Accord entre l'ancien et le nouveau sacerdoce* est de ce nombre. On parle aussi d'un *Commentaire sur les psaumes*, ainsi que de quelques autres ouvrages encore manuscrits vers le milieu du XVIIe siècle.

Un esprit si actif et si appliqué a dû nécessairement écrire beaucoup et avec une merveilleuse facilité. Il est moins étonnant qu'on lui ait attribué, peut-être sans trop de raison, une quantité de productions manuscrites répandues en France et à l'étranger, qu'il ne l'est qu'on ait prétendu lui enlever le mérite de ses propres œuvres. L'Angleterre doit probablement aux relations de notre saint avec saint Anselme de Cantorbéry, et avec les princes de ce pays, de s'être enrichie à nos dépens de plusieurs des plus soignés et des plus précieux de ses manuscrits.

On peut dire de saint Ive que l'Eglise, la France et d'autres Etats se ressentirent de son épiscopat; que ses lumières furent d'un grand secours au progrès des belles-lettres; que les écoles, les abbayes, la discipline ecclésiastique et les bonnes mœurs tirèrent de grands avantages de sa science et de ses exemples de vertus. Ive ne fut pas seulement un guide éclairé pour les peuples, mais il fut encore le conseil des évêques et l'oracle des princes comme des simples fidèles.

Rome, qui le connaissait mieux que personne, le révérait et parais-

sait quelquefois le craindre. Plusieurs de ses lettres aux papes Urbain et Pascal témoignent de la franchise dont il usait avec eux comme avec les légats (1), sans néanmoins jamais s'écarter du profond respect et de la filiale soumission qu'il professait à leur égard. Si l'étendue du mérite de quelqu'un se mesure sur l'accord entre toutes les qualités dont sont ornés son esprit et son cœur, nous pouvons assurer que celui d'Ive était bien grand. Peu d'hommes aussi distingués surent aussi bien que lui allier la modération et la douceur à la sévérité; peu réussirent aussi heureusement que lui à faire présider la sagesse à ses décisions. Aussi vit-on revenir au bon prélat les adversaires grands ou petits, forts ou faibles dont il avait combattu les passions ou réprimé les prétentions. Le roi de France lui rendit son amitié; le comte Etienne de Blois revint à de meilleurs sentiments. Nous pourrions en citer davantage qui, après avoir fait au digne prélat tout le mal qu'ils avaient pu, finirent par lui rendre justice en témoignant de la sincérité de leur repentir. Par sa douceur il ramena de son égarement l'écolâtre Roscelin, condamné au concile de Soissons. Godefroy, évêque d'Amiens, Geoffroy, archevêque de Rouen, et Hubert, évêque de Senlis, éprouvèrent les effets de son généreux dévouement. Il en fut de même du pape Pascal II, obligé de se réfugier en France, et de Geoffroy, abbé de Vendôme, contraint par le seigneur du lieu à sortir de son monastère; il leur donna la plus gracieuse hospitalité. Doué d'un excellent naturel et d'une grande charité, son bon cœur le portait à prendre la défense de tous les opprimés. Il n'était pas nécessaire d'avoir expérimenté lui-même la méchanceté des calomniateurs pour ressentir une profonde douleur des peines d'autrui, surtout s'il s'agissait de ses bienfaiteurs et de ses amis. Il partagea avec le fondateur de Saint-Quentin les injustes persécutions que celui-ci éprouva de la part de l'ambitieux comte de Dammartin, qui avait refusé de restituer à la cathédrale de Beauvais deux propriétés dont il s'était emparé. Peu d'années après, on le vit encore embrasser la défense de l'évêque Foulque, un des trois fils de l'usurpateur, et que la malveillance d'un parti avait noirci dans l'esprit du pape : « Je recommande, dit-il au » pontife, à votre Sainteté l'évêque de Beauvais; sa simplicité a cela » de louable, qu'elle ne peut que déplaire aux méchants, et mériter » l'approbation des gens de bien. Votre prudence découvrira qu'en

(1) Lettre 133.

» plusieurs choses il est accusé plutôt en haine de la vertu que par
» amour de la justice (1). »

Loin que les affaires du dehors diminuassent sa ferveur, tout, même sa correspondance, lui fournissait des sujets de réflexions sérieuses sur lui-même. Il prenait occasion des moindres circonstances pour se rappeler ses obligations, et *parvenir*, comme il le dit lui-même, *par le meilleur genre d'exhortations, à corriger les mœurs du peuple et des grands*. Un de ses amis lui ayant envoyé un petit meuble, que nous pensons être un peigne en ivoire ou en acier, *instrumentum nivei candoris ad ordinandos capillos*, « je crois, dit-il à cet ami, que par
» ce petit présent, dont l'usage est extérieur, vous avez eu l'intention
» de me faire entendre que, comme des mœurs peu réglées ont quel-
» que ressemblance à une chevelure en désordre, je dois m'appliquer
» à soigner mon intérieur.... La lime et le polissoir ont dû passer
» beaucoup sur cet objet, pour qu'il atteignît ce degré de beauté et de
» perfection qui me plaît. Ne semblez-vous pas me dire par là que
» j'aie à châtier mon corps et à m'en rendre maître, de peur qu'après
» avoir enseigné aux autres la voie du salut, je ne me perde moi-
» même (2)? »

Non-seulement il instruisait de vive voix (3), mais encore il répandait l'instruction par ses écrits. Ses circulaires, dont nous avons un précieux spécimen dans sa 44e épître, devaient être des modèles en ce genre. On y rencontre tout à la fois la piété de l'évêque, la science du théologien, l'éloquence du rhéteur, la profondeur de l'homme érudit et la sagesse du philosophe chrétien.

Après une carrière si laborieusement et si glorieusement parcourue, notre illustre compatriote, comblé de mérites plus encore que d'années, mourut en odeur de sainteté le 23 décembre 1116, à l'âge de 77 ou 78 ans, dans la ville de Chartres, et fut inhumé dans le chœur de l'église du monastère de Saint-Jean-en-Vallée, près de cette ville, où il avait établi de ses chanoines réguliers en 1099.

L'épitaphe trouvée dans un ancien manuscrit de Barnabé Brisson, président à Mortier, sous Henri III, étant comme un abrégé de la vie de saint Ive, nous avons cru devoir en faire part au lecteur.

---

(1) Lettre 289.
(2) Lettre 6.
(3) Lettre 12.

ÉPITAPHE.

Mente, manu linguâ, doctrinâ, corporis usu,
Prudens, munificus, affabilis, utilis insons :
Firma columna domûs Domini, quam jure salubri
Fovit, munivit, instruxit, jugiter auxit,
Consilio, scriptis, quo viveret ordine rebus.
Cujus opem, gratis æger, rem sensit egenus,
Istius urbis apex, memorandus episcopus Ivo,
Hâc situs expectat adventum judicis urnâ.

S.-DEVIC.

ESSAI

SUR

L'EMPLOI DES MASSES DE VERDURE

AVEC L'ARCHITECTURE,

Lu dans la séance du 6 août 1856.



Peut-être, jusqu'à ce jour, n'a-t-on pas attaché assez d'importance au concours de la décoration végétale avec l'architecture proprement dite. La plupart des monuments de l'architecture se composent exclusivement de constructions où l'on cherche à réunir la beauté des proportions, la convenance des distributions, l'élégante symétrie des façades, et tout l'éclat que peuvent ajouter à un édifice les somptueux ornements de la sculpture et de la peinture. Les architectes s'occupent toujours, avec un soin intelligent et un goût incontestable, de mettre leurs constructions en harmonie avec les édifices qui les entourent, et prennent même quelquefois la peine d'entourer leur œuvre de bâtiments subordonnés, qui leur donnent un encadrement homogène, et limitent leur aire dans les proportions qu'exigent les lois de la perspective et les bornes de la force visuelle, ainsi qu'on en voit un remarquable exemple dans la place qui entoure la jolie église de Saint-

Charles Borromée, bâtie à Anvers par Rubens. Mais on voit rarement les architectes entourer ou décorer leurs édifices à l'aide de la nature végétale, à laquelle ils devraient cependant un charme et une grâce qui leur manquent quelquefois, faute de ce délicieux accessoire.

On comprend en effet, par une simple réflexion théorique, de quel précieux secours se privent les architectes qui négligent, dans certaines circonstances, de faire concourir dans leur œuvre les beautés de la nature végétale avec les produits immobiles et rectilignes de leurs conceptions architecturales. La loi des contrastes est une mine féconde à laquelle ils savent emprunter les plus heureux et les plus gracieux effets. C'est avec un rare talent que les maîtres de l'art savent opposer aux belles mais froides lignes des frises, des plinthes et des entablements, les élégantes courbes des archivoltes, la disposition presque cylindrique des colonnes et les gracieux profils des moulures. Il faut cependant avouer que, malgré ces ingénieuses combinaisons, le plus beau monument considéré en lui-même, et abstraction faite des objets étrangers à l'art de bâtir qui l'entourent, a quelque chose de raide et de froid dans sa majestueuse régularité, et que souvent cette monotonie inévitable se dérobe à nos regards par le voisinage fortuit de quelques masses de verdure qui viennent compléter l'effet du monument en lui retirant sa froide homogénéité.

On peut apprécier cette observation en se reportant par la pensée à certains édifices dont une des façades donne sur un espace tout couvert de bâtiments, tandis que d'un autre côté se trouvent des jardins ou d'autres masses de végétation verdoyante.

Nous citerions particulièrement le palais des Tuileries, parce qu'il nous semble qu'on y trouve précisément un double exemple des deux dispositions différentes que nous avons en vue.

Du côté oriental, la façade du palais donne sur une cour pavée, tout entourée de bâtiments d'une architecture somptueuse, limitée au milieu d'une vaste place par une grille élégante ornée de lances dorées, et de quatre statues, et décorée par un arc de triomphe, qui, malgré ses dimensions trop réduites, forme cependant un ornement réel pour l'espace dont il occupe à-peu-près le centre.

De l'autre côté, vers l'ouest, la façade qui, depuis la suppression des galeries à colonnes du centre, rappelle à beaucoup d'égards la façade opposée, donne sur le majestueux jardin de Le Nôtre et se détache avantageusement sur les masses de verdure et de fleurs qui ornent la terrasse du château et sur les parterres encadrés dans les quin-

conces séculaires de marronniers qui semblent heureusement placés à la distance convenable pour ménager les effets de perspective, et donner à chaque partie du jardin une étendue et des limites convenables.

Il nous semble qu'il suffit de jeter un coup-d'œil sur ces deux façades, si analogues entre elles et cependant d'un effet si différent, pour comprendre le rôle important que joue dans cette circonstance la décoration végétale qui embellit le côté occidental du palais.

Du côté de la cour, rien ne tempère l'austérité de l'ensemble. Partout, de belles pierres, artistement ornées, mais présentant aux regards la triste uniformité de la couleur, des lignes et de l'immobilité, encore augmentée par l'immense surface parée, qui ne présente aux yeux que des tons froids, analogues à ceux des constructions. De l'autre côté, au contraire, les couleurs gràcieuses et variées des arbres et des fleurs contrastent agréablement avec le ton sombre des pierres. Les formes capricieuses des arbres, le moelleux balancement des branches, et l'agitation moins forte mais plus continue du feuillage opposent une riante diversion à l'imposante immobilité de l'édifice, et la vue, qui s'étend sans obstacles sur les eaux du fleuve, ou se plaît à glisser entre la belle grille de la rue de Rivoli, jouit avec plaisir d'une liberté que lui refusent les riches galeries qui ferment la cour au nord et au midi.

En faut-il plus pour démontrer que l'architecture limitée à ses seules ressources ne peut, quelle que soit sa richesse, produire autant d'impression et jouir aussi bien de ses propres avantages que lorsqu'on sait la marier avec les beautés de la nature organique? Réduite à elle seule, elle perd par sa monotonie une partie de l'effet qu'elle doit produire; mariée habilement aux beautés naturelles, elle atteint le plus haut degré de sa puissance sur l'âme, et rend libéralement à l'artiste le prix du talent qu'il a déployé dans son œuvre.

Sans doute tous les monuments ne sont pas placés dans l'heureuse situation dont nous faisions à l'instant remarquer les avantages pour le palais des Tuileries, et il est assez rare que l'architecte ait à sa disposition un terrain animé par le passage d'un beau fleuve entre deux belles places, ornées elles-mêmes de monuments et limitées par de magnifiques plantations. Mais il est presque toujours possible de faire concourir quelques masses de verdure avec les édifices qu'on élève, et nous pensons que c'est un soin qu'on ne doit pas négliger dans l'intérêt de l'aspect général du domaine, et même pour faire produire

aux constructions tout l'effet dont elles sont susceptibles. Qui n'a été déjà agréablement flatté par l'effet gracieux que produisent autour du Louvre ces élégants mais modestes parterres connus sous le nom des jardins de l'Infante? On peut faire la même observation sur quelques autres monuments que d'heureuses circonstances ou le goût éclairé des artistes ont entourés des charmes de la nature végétale, et au nombre desquels nous nous bornerons à citer le joli palais de l'Elysée-Bourbon, si habilement encadré dans ses bosquets. C'est une des causes du plaisir que cause souvent la vue des châteaux d'une architecture médiocre, mais dont l'encadrement double et vivifie l'effet. C'est l'une des causes qui rendent si agréables ces belles villas romaines, où l'effet pittoresque de la verdure mêlée à l'architecture est doublé par le sentiment de la fraîcheur au milieu d'un climat brûlant.

Plus d'une fois, en admirant les chefs-d'œuvre d'architecture réunis avec tant de goût au palais des Beaux-Arts de Paris, nous nous sommes surpris à regretter qu'un peu de verdure et de feuillage ne vînt pas animer ce majestueux ensemble, en détachant ses plans les uns des autres, et en faisant valoir par ces heureux contrastes les formes régulières de l'architecture. Il nous semblait que cette belle cour de marbre, tout entourée de chefs-d'œuvre, gagnerait beaucoup pour l'effet si un saule aux branches pendantes, placé entre le beau portique de Gaillon et le bâtiment du fond, permettait à l'œil d'apprécier l'espace qui sépare l'une de l'autre ces belles constructions, et venait couper de sa tendre verdure et de son feuillage flottant l'uniformité de ton de la pierre de taille et la fixité un peu raide des lignes architecturales. Nous avons toujours éprouvé le même désir en traversant la cour intérieure du Louvre, et les efforts tentés dans cette direction par les architectes éminents qui ont été chargés de l'achèvement de ce noble édifice prouvent que le sentiment public s'est ici trouvé d'accord avec notre théorie. Il nous paraît évident que la décoration végétale est celle qui convient le mieux pour le monument, et qu'une fontaine jaillissante, comme on en a eu la pensée, serait moins convenable à cause des faibles proportions de l'enceinte, qui exposeraient trop directement les bâtiments et les précieuses collections qu'ils renferment aux graves inconvénients d'une incessante humidité. Mais aucune considération ne peut s'opposer à l'établissement de massifs de fleurs sur quelques points de cette cour, et la difficulté qu'on a éprouvée jusqu'à ce jour à trouver pour cette ornementation la disposition la plus

convenable ne doit pas décourager les efforts de nos artistes, qui ont su résoudre avec succès des problèmes non moins difficiles.

En résumant ces observations, nous croyons pouvoir faire remarquer :

1° Que pour faire produire aux œuvres de l'architecture tout l'effet dont elles sont susceptibles, il ne faut pas compter exclusivement sur les ressources de l'art ;

2° Qu'il est dès-lors d'un intérêt capital de profiter de tout l'avantage que donne la situation des lieux, et par suite de donner une importance principale au choix de l'emplacement d'un édifice quelconque ;

3° Que lorsque le choix n'est pas possible, et qu'on construit dans un lieu naturellement dépourvu de beautés naturelles, comme un quartier populeux dans une grande ville, on ne doit pas négliger de créer autour du monument que l'on construit ou dans les dégagements intérieurs, une décoration végétale, qui anime l'ensemble par un contraste habilement ménagé entre les formes régulières et immuables des portions bâties et les formes variées et mobiles des arbres et des massifs de fleurs ;

4° Que, dans beaucoup de cas, on compléterait avantageusement quelques édifices justement estimés en y ajoutant des massifs de verdure ou des eaux jaillissantes, qui en distribueraient agréablement les divers plans, et feraient avantageusement concourir à l'effet de l'ensemble les créations de l'art et les beautés de la nature végétale.

DANJOU.



Lith. Ladré-Cochefert à Beauvais

TOMBE DE PIERRE DANS LE CHŒUR DE L'ÉGLISE DES CORDELIERS DE BEAUVAIS.

Reproduction d'un Dessin de la Collection Gaignières. (Bibliot. Bodléinne d'Oxford.)

PIERRE TOMBALE

DE

WITASSE DE LA TOURNELLE, FEMME D'ANSOUT D'ARGENLIEU.

Argenlieu ou Hargenlieu est un petit hameau du département de l'Oise, situé entre Clermont et Saint-Just-en-Chaussée, sur la route impériale de Paris à Dunkerque; il dépend de la commune d'Avrechy. En le traversant l'on remarque, à peu de distance de la route, vers le Sud, un vaste parc entouré de murs et quelques bâtiments d'une certaine importance. Ce sont les restes d'un château considérable, démoli en grande partie depuis 93.

La seigneurie dont ce château était le siége comprenait, sous le titre de vicomté, de riches domaines : ceux de Cuignières, d'Avrechy, de Bizancourt, du Metz, de Lamécourt. La maison de Hangest la possédait depuis le xv[e] siècle. Après la mort de Louis de Hangest, maréchal de bataille des armées du roi, qui s'était ruiné à la guerre, elle fut saisie, et le 4 février 1679 vendue à Jean Gon de Vassigny, trésorier de la maison du roi.

On sait bien peu de chose de l'ancienne famille d'Argenlieu. Louvet, dans ses *Remarques de la Noblesse beauvaisine*, ne parle que de

quatre de ses membres, et il se borne à peu près à indiquer, d'après d'anciens titres ou d'anciens monuments, leurs noms et l'époque à laquelle ils vivaient (1). Leurs armes consistaient en *cinq tourelles d'azur sur champ d'or*. Quelques-uns d'entre eux ajoutèrent aux tourelles un *lambel de gueules*, ainsi que l'indique M. Charles de Grandmaison, dans son Dictionnaire héraldique (2).

Le plus ancien des seigneurs d'Argenlieu que cite Louvet est Ansout. C'est precisément le mari de Witasse de la Tournelle, dont la tombe va faire le sujet de cette courte note. Gaignières en a conservé le dessin, et ce dessin M. Peigné Delacourt, avec sa générosité ordinaire, a bien voulu le faire copier à Oxford, et ensuite lithographier, à ses frais, pour notre Société académique.

Witasse de la Tournelle fut sans doute une des bienfaitrices des Cordeliers de Beauvais. C'est dans le chœur de l'église de leur couvent qu'elle a été inhumée.

La pierre tombale qui recouvrait sa dépouille mortelle (pl. VII) offre, gravée en creux entre deux épais contreforts, une large arcade ogivale, reposant sur de légères colonnettes, et surmontée d'un fronton triangulaire. Des festons terminés par des fleurons trilobés garnissent l'intrados de l'arcade, et de gracieux chapiteaux couverts de feuillage couronnent les colonnettes. Le fronton, de forme triangulaire, est terminé par une espèce de panache de feuilles découpées ; des feuilles à peu près semblables serpentent sur ses rampants. Au milieu du tympan l'on remarque un écusson chargé, d'un côté, des armoiries d'Argenlieu, et, de l'autre, d'un blason que nous ne savons à qui attribuer, mais qui n'est pas celui que l'on donne à la maison de la Tournelle. Il présente une seule fasce sur un champ qu'environne une bordure engreslée. Deux anges à genoux au-dessus des rampants du fronton agitent un encensoir, et semblent ainsi célébrer les vertus de la pieuse défunte. Les deux contreforts sont ornés de quatre rangées d'arcades trilobées, et surmontés de pinacles.

Entre les contreforts, sous l'arcade, l'on a représenté Witasse de la Tournelle. Sa tête repose sur un coussin où est brodé un réseau de

---

(1) Louvet : *Anciennes remarques de la noblesse beauvaisine*. Beauvais, veuve G. Valet, pages 25, 26 et 796.

(2) Charles de Grandmaison : *Dictionnaire héraldique*, faisant partie de la nouvelle *Encyclopédie catholique* de M. l'abbé Migne. Paris, Migne, 1852, page 676.

losanges renfermant une tour dans chacune de ses mailles. Elle foule sous ses pieds un dragon ailé. A sa droite, à la hauteur des épaules, est placé l'écu d'Argenlieu ; à sa gauche, l'on retrouve isolément les armes que nous avons vues réunies aux précédentes dans lé tympan du fronton.

Le costume de Witasse consiste en une robe traînante, en un long manteau qu'elle relève sous les bras, en une *crestine* ou *crespine* qui lui couvre la tête. Le manteau, dans le dessin, paraît avoir à sa partie supérieure deux larges manches ou deux écharpes par lesquelles passent les bras. Ce n'est pas ainsi, suivant nous, qu'il devait être fait. Nous sommes porté à croire que Gaignières aura mal copié son modèle, qu'il aura réuni à tort les plis de la robe aux bords de ce manteau, et qu'il sera résulté de là une notable altération dans la forme.

Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de ressemblance entre ce costume et celui que porte, sur une pierre tombale de Saint-Etienne de Beauvais, décrite dans le Bulletin de la Commission diocésaine, V. Bequette, femme de Bernier Babouin, morte en 1300 (1). Cela prouve qu'à la fin du XIII[e] siècle les femmes appartenant à la bonne bourgeoisie s'habillaient à peu près comme les nobles châtelaines. Celles-ci cependant devaient porter des étoffes plus riches, et donner plus d'ampleur à certaines parties de leur habillement. Aussi le manteau de Witasse est plus étoffé que celui de la veuve du bourgeois de Beauvais, et il est en outre doublé de pelleterie, doublure qu'on ne retrouve pas dans l'autre.

Nous n'essayerons pas de rapprocher ces vêtements de ceux que l'on porte aujourd'hui. Si nous le faisions, l'avantage ne serait pas assurément pour notre époque. Au XIII[e] siècle, le costume était simple, mais en même temps élégant et noble. Aujourd'hui, qu'on nous permette de le dire, il est plus ridicule encore que celui qu'on portait sous le règne de Louis XV. Mais, il faut l'espérer, nous verrons bientôt disparaître ces jupes de crin et ces cages de fer qui, depuis quelques années, faisant prendre aux robes des dames du grand monde la forme d'un véritable balon, les empêchent de s'asseoir et même de marcher facilement.

---

(1) *Bulletin de la commission archéologique du diocèse de Beauvais*. Beauvais, Ach. Desjardins, 1846 et 1847, tome II, page 196, planche VII.

Autour de la pierre tombale de la dame Witasse de la Tournelle est écrit en lettres onciales :

ICI GIST MADAME WITASSE QVI FV FILLE
MONSEIGNEVR MAHIEV DE LE TOVRNELLE FEMME
MONSEIGNEVR ANSOVLT CHEVALIER SIRE DE
HARGENLIEV QVI TRESPASSA LAN DE
LINCARNACION MIL CC QVATREVINS XI
LA VEGILLE SAINT ANDRIEV PĒS POVR SĀME

BARRAUD.



NOTICE

SUR UNE MITRE

DITE

DE PHILIPPE DE DREUX,

CONSERVÉE AU MUSÉE DE BEAUVAIS,

SUIVIE D'UNE

NOTE SUR DES ÉTOFFES ANCIENNES

Fabriquées en Sicile.

En 1855, une partie de la collection d'un amateur de Beauvais ayant été vendue aux enchères, à Paris, la Société Académique de l'Oise fit l'acquisition, pour son Musée, d'une mitre ancienne, à laquelle se trouvait attaché un papier portant ces lignes : « Cette mitre, de forme » moyennement antique, était clouée dans toute la hauteur de l'une » des armoires de la sacristie de l'église cathédrale de Beauvais. Les » dévastateurs révolutionnaires de 1792 et année suivante l'abandon» nèrent comme objet de trop peu de valeur. Les bandelettes fleurde» lysées dont cette mitre est ornée sembleraient annoncer qu'elle se» rait la meilleure de celles dont Philippe de Dreux parle dans son » testament, et qu'il laisse à son église. Cette mitre aurait environ » 700 ans d'existence; elle peut être de quelque valeur pour un ama-

» teur d'antiquités. Sortie des ruines de l'église de Beauvais, » 18 mai 1800. »

Cette note, écrite au commencement de ce siècle, indique que cet insigne épiscopal était regardé depuis longtemps comme ayant appartenu au petit-fils de Louis-le-Gros, Philippe de Dreux, qui fut évêque de Beauvais depuis l'année 1175 jusqu'en 1217. La forme de la mitre, les fleurs de lis qui en font le principal ornement semblent confirmer cette assertion, et si les quelques fils d'or qui ont été employés pour former ces fleurs de lis n'ont pu exciter la convoitise des dévastateurs, il est fort heureux aussi qu'elle n'ait pas été jointe aux châsses, aux vêtements sacerdotaux, aux livres, etc., de la cathédrale, qui, amoncelés un jour pendant la tourmente révolutionnaire sur la place située devant l'un des portails, furent livrés aux flammes, véritable auto-da-fé sacrilége.

L'historien Louvet (1) nous a tranmis le texte du testament de Philippe de Dreux. « L'an 1217, dit-il, le lendemain de la feste de tous » les Saincts, ce Prelat fit son testament, par lequel il fit de grandissimes largesses et liberalitez, tant à l'Eglise de Beauuais qu'és autres du diocèse : lesquelles se recognoissent par la teneur d'iceluy » qui en est telle : *Ego Philippus Dei patientia Beluacensis episcopus,* » *disponens de rebus meis : primo loco principaliter debitis meis persolutis, do, lego Ecclesiæ B. Petri Beluacensis; præter textum aureum, quem jam dederam, meliorem crucem auream meam, et* » *calicem unum aureum, et nauem argenteam, et Missale, et ordinarium tecta argento, et meliora sandala, meliorem mitram, et* » *omnes pannos sericos quæ dependere solent in Ecclesia et XV cappas sericas, et decem infulas et octo dalmaticas, et quinque libras*, etc. »

Ce document que G. Hermant regarde « comme un monument perpétuel de l'opulence de Philippe de Dreux, cet évêque plus célèbre » par la grandeur de sa naissance et par l'éclat de ses avantages militaires que par les grands exemples de sa sainteté, » fait à peine connaître son immense fortune; la traduction que Louvet en donne diffère de celle qui se trouve dans G. Hermant; ce dernier historien dit avoir traduit l'original du cartulaire du chapitre de l'église de Beauvais, et il prétend que la traduction de son prédécesseur, c'est-à-dire celle de

(1) *Histoire et Antiquitez du Diocèse de Beauvais*, tome II, p. 314.

Louvet, est tronquée, mutilée et peu correcte ; nous lisons dans son histoire : (1) « Philippe, par la patience de Dieu, évêque de Beauvais, » dans la disposition que je fais de mes biens après que mes dettes » seront payées, qui est la chose principale par laquelle j'ai intention » que l'on commence, je donne et lègue à l'église de Beauvais, outre » le texte d'or que je lui avais donné, ma meilleure croix d'or, un » calice d'or, une navette d'argent, un Missel et un Bref couvert » d'argent, mes meilleures sandales tissues de peaux, *ma meilleure* » *mitre* avec tous les draps de soie qui tapissent ordinairement cette » église, quinze chappes de soie, six chasubles, huit dalmatiques, » cinq livres, etc. »

L'expression *meliorem mitram* semble bien, dans le testament de Philippe de Dreux, désigner la plus belle et la plus riche de celles que possédait cet évêque ; mais est-ce bien celle-là qui se trouve au Musée de Beauvais ? La désignation de *meilleure mitre*, qu'on trouve dans la note citée plus haut, et dont l'auteur semble ne s'être rapporté seulement qu'à la tradition, ne s'aurait s'appliquer à la plus belle et à la plus riche de celles qui ont appartenu à Philippe de Dreux ; on ne trouve pas assez de richesse dans les ornements pour la considérer comme la *mitra preciosa;* car on sait que tout évêque possédait au moins une mitre de cette espèce dont il se servait dans les grandes solennités, presque toujours cette coiffure avait dans sa contexture des lames d'or et d'argent, et était enrichie de pierres précieuses.

On distingue encore deux espèces de mitres, la *mitra auriphrygiata* qui était brodée, sans pierres précieuses, sans lames d'or et d'argent, mais ornée d'une réunion de petites perles ou d'une étoffe de soie blanche mêlée d'or, ou bien d'une simple étoffe en or sans lames et sans perles ; la troisième variété appelée *mitra simplex* est faite d'un simple damas ou autre étoffe en soie, sans ornement, ou même d'une toile blanche de lin.

La mitre dont nous parlons doit être regardée plutôt comme une mitre brodée, c'est-à-dire inférieure à la mitre précieuse, et nous semble d'une trop grande simplicité pour avoir appartenu à un prélat issu du sang royal.

La gravure nous représente cette mitre au tiers de sa grandeur : elle est formée d'un tissu de soie damassé, originairement de couleur

---

(1) *Histoire civ. et ecclés. de Beauvais et du Beauvaisis*, tom. II, p. 668 et suiv.

blanche, mais maintenant jaune-grisâtre, et d'une étoffe de soie violette qui a perdu de la richesse de ses tons; des fleurs de lis sont brodées en fil d'or sur cette soie violette renforcée elle-même par un gros canevas; un petit fil de couleur jaune pâle arrête les contours de chaque fleur de lis, et en brodant ces emblèmes royaux on a cousu les tissus ensemble, puis le tout a été maintenu à l'intérieur par un morceau de velin épais formant pour ainsi dire le corps de la mitre; une doublure de soie rouge garnissant tout l'intérieur cache ce velin (1) et sert en même temps de bordure en tournant tout à l'entour de la mitre.

Cette mitre a 23 centimètres de hauteur au milieu et 9 centimètres sur les côtés; sa largeur à l'entrée de la tête est de 28 centimètres.

L'absence de fanons pendants ne prouve pas que ces accessoires n'ont jamais existé; il est présumable qu'ils en ont été détachés, et ils devaient être faits en tissu damassé doublé de soie rouge et bordés d'une frange violette. Les rubans destinés à attacher les anciennes mitres primitives autour de la tête devinrent inutiles dans la forme nouvelle, et ne furent plus qu'un souvenir de l'ancienne forme; on les élargit pour en faire de simples ornements qu'on laissa pendre par-derrière, et ce sont aujourd'hui les fanons.

Cette expression de mitre est fort ancienne; elle a servi d'abord à désigner une coiffure commune aux deux sexes (2) et qui a subi beaucoup de modifications selon les époques, mais dans ce cas bien différentes de la mitre épiscopale : on connaît peu la forme de la coiffure des évêques avant le xe siècle, mais c'est vers cette époque que la mitre a été regardée comme un insigne ecclésiastique; depuis que ces

---

(1) Le parchemin ou vélin était employé dans la confection des mitres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; une mitre en parchemin peint se trouvait dans le trésor de l'abbaye d'Ognies près Namur, où on croyait que l'évêque de Ptolémaïs, Jacques de Vitry, l'avait rapportée en y venant finir ses jours. La citation suivante à grande distance la rappelle—1536. *Une mittre de taffetaf ou satin blancq, paincte a l'ung des lez de la passion, et a l'autre lez du jugement.* (Inventaire de Charles-Quint).

DE LA BORDE *(Glossaire du moyen-âge 1856).*

(2) Sans aller retrouver dans un ornement de tête d'Aaron cité dans l'Exode l'origine de la mitre, nous nous bornons à copier cette phrase d'Isidore (liv. 19, ch. 31 de ses origines) : *Mitra est pileum phrygium caput protegens, quale est ornamentum capitis devotarum; sed pileum virorum est, mitra autem fœminarum.* Saint Optat dit aussi que la mitre était le voile ou bonnet que portaient les vierges consacrées à Dieu.

prélats ont commencé à se l'approprier, sa forme en a été modifiée bien souvent. On peut trouver le commencement de la forme de la mitre dans une coiffure ronde en drap d'or, ornée de deux riches rubans, ou bien, comme dit Cl. de Vert (1), « dans un bonnet de soie » muni de cordons servant à le serrer autour de la tête. » Ce bonnet, garni de deux cartons, se terminant légèrement en pointes, l'un par devant et l'autre par-derrière, afin de le maintenir sur la tête, serait arrivé peu à peu à la forme qui a été donnée de nos jours à la mitre épiscopale. La mitre conservée au Musée de Beauvais semblerait occuper une place intermédiaire entre cette disposition primitive (2) et la coiffure actuelle de nos évêques, ornée de deux pointes d'une hauteur démesurée; car, sans blâmer cette mode des chasubliers de donner aux mitres une si grande proportion, il nous semble qu'il serait plus raisonnable de revenir peu à peu aux formes sacramentelles, et si dans l'église les traditions se sont conservées sans altération à travers tant de siècles, il n'en fut pas de même des vêtements sacerdotaux ; en effet, ils ont tellement varié de forme qu'on en comprend parfois assez difficilement l'emploi ou la disposition : cette dégénérescence ou plutôt cette transformation qui s'est opérée surtout depuis plusieurs

---

(1) Explication des cérémonies de l'Eglise. Tome second.

(2) On ne trouve pas une coiffure particulière aux évêques avant le xe siècle. Dans l'épître de Polycrate, rapportée par Eusèbe, il est dit que saint Jean étant prêtre de J.-C., portait pour cela une lame d'or sur sa tête, de même que le grand-prêtre des Juifs. *Joannes qui fuit sacerdos Dei laminam gestans.* Saint Jacques, évêque de Jérusalem, avait cette même distinction. « Je ne sais, dit Grandcollas, si c'est à l'imitation de cette lame que sont venues les mitres des évêques. qui étaient une espèce de couronne qu'ils portaient sur leur tête pendant la célébration des saints mystères. » Eusèbe donne des couronnes aux évêques. *Amici Dei sacerdotes, qui sacrâ tunicâ talari induti estis, et cœlesti gloriæ coronâ decorati.* Les évêques se saluaient souvent par leurs couronnes; ainsi saint Augustin parlant aux Donatistes (Epît. 147) : *Per coronam nostram nos adjurant vestri, per coronam vestram vos adjurant nostri.* Ce n'est pas là l'énorme mitre que les peintres placent souvent par anachronisme sur la tête de ce Père de l'Eglise auquel saint Jérôme écrivait : *Precor coronam tuam.* Cette couronne, qu'on voit encore dans d'autres auteurs sacrés, était-elle un ornement ou exprimait-elle la dignité royale et sacerdotale? Nous trouvons aussi que le Pape Célestin permit à saint Cyrille d'Alexandrie et à ses successeurs de porter la mitre en célébrant, *ut cum Phrygio celebraret*, et le clergé, selon l'ordre romain, se découvrait à l'Evangile en ôtant la couronne : *Hora Evangelii omnes baculos deponunt et coronam, neque aliud operimentum super capita eorum haberi.* Des bonnets, qu'on appelait peut-être couronnes, parce qu'ils étaient ronds, puis barettes, étaient donc communs à tout le clergé, et ne constituaient pas une marque distinctive des évêques, qui se couvraient la tête avec le capuchon fixé au birrus ou à la chasuble.

siècles vient autant de l'ignorance que du désir de modifier les costumes. L'art religieux, en se relevant de la décadence où il semble être tombé, viendra donner une appropriation plus sévère et mieux comprise des étoffes dans la fabrication des vêtements ainsi que dans leurs formes ; la mitre ne sera pas exclue de cette rénovation qui commence, et à cause de cela la reproduction de celle acquise par la Société d'archéologie de Beauvais offre en plus de l'intérêt historique, l'indication de l'usage d'une mitre moins incommode sur la tête, ayant des proportions justes, naturelles ; et puis, du reste, quel ridicule un évêque trouverait-il à porter une coiffure semblable à celle de saint Thomas de Cantorbery (1)?

Lorsque M. W. Burges présenta à ses collègues, membres de l'Institut archéologique de Londres, le dessin qu'il avait fait de cette mitre lors de son séjour à Beauvais, il s'appuyait sur la note qui y est jointe pour affirmer qu'elle avait appartenu à Philippe de Dreux ; cette croyance qui s'est perpétuée par la tradition et qu'on lit sur la note, fait donc remonter jusqu'au XIIe siècle ce curieux spécimen d'une classe de vêtements liturgiques dont bien peu, même à des époques plus récentes, n'ont pu être préservés de la destruction ; des doutes s'élevèrent dans l'esprit de quelques membres de cette société, et l'un d'eux, M. Francks, a fait remarquer que la forme des fleurs de lis assigne à cette mitre au moins un siècle plus tard que celui de Philippe de Dreux. « Cet emblème royal rend aussi vraisemblable, ajouta-t-il, que cet objet aurait pu être donné par un autre qu'un prélat ; car, les rois, des personnages de haute noblesse donnaient souvent ou léguaient par testament leurs étoffes les plus précieuses pour qu'elles fussent converties en vêtements épiscopaux (2). »

---

(1) La section d'archéologie du comité de la langue, de l'histoire et des arts en France ayant reçu un dessin de la mitre dite de Philippe de Dreux, constata, dans sa séance du 26 novembre 1855, qu'une analogie frappante existait entre cette mitre et celle conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, et qui a appartenu à Thomas Becket. Elle a été gravée dans l'*Album du Musée de Sommerard*, I^e série, pl. 26, et dans les *Dresses and Decorations* de M. Shawr, vol. I, pl. 13.

(2) Je crains que l'observation de M. Francks ne vienne détruire, dit M. Burges, l'hypothèse que cette mitre ait été la propriété de Philippe de Dreux. Quant à son deuxième argument, nous trouvons un témoignage singulier à l'appui de sa conjecture, témoignage contemporain en entier dans l'histoire de Martin Hapart, et qu'on peut lire dans le nouveau

On pourrait dire aussi que des étoffes léguées par Philippe de Dreux pour être transformées en habits sacerdotaux, ont servi un siècle plus tard à former cette mitre, que des fleurs de lis ont été brodées sur cette coiffure pour rappeler la générosité du donateur, et on serait d'autant plus autorisé à le supposer, que le damas laisse voir des fleurs de lis disséminées dans les dessins de ce tissu. En lisant dans le testament de ce prélat ces lignes : *De pannis sericis meis et de aurisquiliis meis, volo quod fiant cappæ et infulæ* (1) *de quibus singulæ abbatiæ et minores Ecclesiæ conventuales habeant singulæ singulas infulas*, on voit que ce riche évêque a voulu que des étoffes de soie et d'or soient employées à confectionner des chappes, des chasubles, et peut-être des mitres qui alors ne furent pas toujours à l'usage spécial des évêques. Ainsi, les cardinaux ont porté la mitre comme les évêques; mais en 1244, Innocent IV, trouvant que ses prédécesseurs avaient prodigué cette marque de distinction en la concédant à des abbés et à des chanoines, leur fit prendre un bonnet d'écarlate; ensuite les évêques se plaignirent que le nombre des abbés mitrés était considérable. Saint Bernard lui-même criait plus fortement que les évêques contre cet abus, et malgré ces plaintes, « les » abbés ne laissèrent pas de soupirer après la mitre, et quelques-uns » de ses propres enfants oubliant les leçons et les exemples de leur » Père, ont aussi demandé et obtenu ces sortes de distinctions, dont » il a témoigné tant d'horreur (2). » Dans l'ordre des Prémontrés, les abbés ne portaient ni mitre ni gants, de peur, disaient-ils, de concevoir de l'orgueil et de la vanité en portant des ornements qui ne conviennent qu'aux évêques.

On voit par le règlement que Clément IV fit pour ceux qui jouis-

---

Recueil, Contes dits et Fabliaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles, par Achille Jubinal. Paris, 1839, vol. II, p. 204.

Il ne a riens de Sainct Michiel
Fors les parois
Et l'image que le biau Rois
Fist parer de ses vieux orfrois.

(1) Ducange dit que le mot *infula* se prenait dans trois sens différents : 1° tantôt il signifiait chasuble, et c'est le cas actuel ainsi que dans le premier paragraphe du testament cité plus haut, *decem infulas ;* 2° les fanons de la mitre ; 3° il désignait ce qui servait à recouvrir la tête, et peut-être dans quelques cas il indiquait la mitre elle-même.

(2) *Traité historique de la Liturgie sacrée*, par L.-A. Bocquillot. Paris, 1701.

saient de cette faveur, que dans les conciles et les synodes les abbés ne portaient qu'une mitre garnie d'orfrois seulement, sans perles, sans pierreries, sans lames d'or ou d'argent, et que les ecclésiastiques ayant ce même privilége avaient une mitre blanche toute simple et sans ornements, afin de les distinguer des évêques qui, dans ces assemblées, avaient la *mitra preciosa* sur la tête. Des nombreuses étoffes laissées par Philippe de Dreux, quelques-unes ont pu servir à confectionner des mitres distribuées après sa mort.

La mitre dont il est question (si elle a réellement appartenu à ce prélat) a pu être du nombre des objets dont la distribution fut abandonnée aux exécuteurs testamentaires et offerte par eux à l'église cathédrale : *Do... ea quæ non sunt ordinata superius ut vascula argentea supellectilla, annuli, zonæ aureæ, panni serici et alia si qua sunt per ordinatores distribuentur secundum formam prædictam et disponentur* (1).

Il existe encore une ancienne mitre, d'une conservation parfaite, d'un autre évêque de Beauvais, c'est celle de Jean de Marigny, élu évêque et comte de cette ville et pair de France en 1312, et qui mourut archevêque de Reims en 1351 ; elle se trouve actuellement en la possession de M. l'abbé Jouan, vicaire-général d'Evreux ; elle est aussi dépourvue de ses fanons pendants. M. Didron en donne la gravure dans ses *Annales archéologiques*, tome XIII, p. 68. Sous le point de vue de l'art de la broderie au moyen-âge, elle offre un bien grand intérêt, car c'est un vrai spécimen de ce genre de travail. Dans ces temps les vêtements de soie brodés et historiés, comme la mitre de Jean de Marigny, ont joui d'une grande vogue à cause de leur prix excessif ; ainsi M. Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*, nous apprend que Philippe-le-Hardi avait telle pièce brodée de ses armes qui lui avait coûté 800 livres (environ 30,000 fr. de notre monnaie actuelle).

Les anciennes mitres qu'on retrouve maintenant dans les musées ou dans les trésors des cathédrales sont en petit nombre ; la rareté de cet ancien habillement épiscopal attire l'attention tant pour les bro-

---

(1) Il arrivait souvent que l'évêque léguait par son testament sa plus belle mitre à l'église cathédrale. Dans les inventaires des trésors de l'église Saint-Paul de Londres et Saint-Pierre d'Yorck, nous voyons des preuves de cette générosité des prélats à leur mort. Quant aux mitres d'une valeur moins grande, elles provenaient des dons de la petite noblesse ou de personnes d'une condition inférieure. (Note de M. W. Burges.)

deries, que pour les étoffes dont ils sont composés ; nous ajouterons que la forme des trois mitres, celles de Philippe de Dreux, de Jean de Marigny et de Saint Thomas de Cantorbery, est presque identique, quoique n'étant pas de la même époque.

Quant aux étoffes qui ont été employées à la confection de cette mitre, elles étaient probablement d'origine française (1). Les manufactures d'où l'une d'elles est sortie avaient suivi certainement, pour son exécution, un modèle de l'art byzantin que les tisserands orientaux ont popularisé à travers l'Europe, ainsi que leurs successeurs lors de la domination de la Sicile. Au moyen-âge, une partie des tissus précieux et surtout les soieries venaient de Byzance et de l'Orient, et c'est principalement sur le commerce de ces marchandises que Venise fonda le colosse de ses richesses et de sa puissance navale ; puis cette ville s'étant livrée à la fabrication, elle imita à s'y méprendre les étoffes de Damas, et ce nom là est resté a des produits qui n'avaient plus qu'un faible reflet de l'Orient. Pour les dessins de ces tissus, bien qu'on ait pris pour des symboles hiéroglyphiques les diverses figures de volatiles et d'animaux représentés dans le tissu à l'aide des procédés de tissage, c'est une erreur, ce sont tout simplement des ornements exécutés dans l'Orient ou en Europe sans aucune attribution.

MATHON.

---

(1) Au XIe siècle, dit M. Delaborde, la France fabriquait déjà elle-même des étoffes et des tapis dans le genre byzantin. Les Flandres et l'Artois s'étant emparés de ce travail, le gardèrent longtemps. On lit dans le Livre des Mestiers d'Est, Boileau, 1269 : *Quiconques veut estre tapicier de tapis sarrazinois à Paris, estre le puet franchement.*

NOTE

SUR DES ÉTOFFES ANCIENNES FABRIQUÉES EN SICILE.

La Société Académique de l'Oise doit à M. William Burges non-seulement la gravure de la mitre de Philippe de Dreux, mais encore cette note sur d'anciennes étoffes ainsi que les dessins qui l'accompagnent. Cette savante étude trouve utilement sa place dans les mémoires, à côté de la notice sur la mitre, et en publiant cette partie d'un travail sur les anciens tissus, qui a paru dans l'*Archeological Journal*, avec les additions et les dessins que M. W. Burges a adressés à M. Mathon, la Société Académique de Beauvais rend hommage aux heureux succès de ce jeune architecte anglais (1).

Dans ces dernières années les archéologues français ont jeté un grand jour sur la fabrication des étoffes anciennes et des ornements qui souvent les enrichissent ; malheureusement on ne retrouve maintenant que bien peu de débris de ces tissus. Pour compléter la lumière apportée sur ce sujet par M. Michel, le père A. Martin (2) dont on regrette vivement la perte, donne dans ses *Mélanges archéologiques* les gravures de différentes étoffes anciennes dont le dessin révèle à un très haut degré l'art oriental. Je pense que les matières premières, c'est-à-dire les étoffes qui ont servi à confectionner la mitre de Philippe de Dreux, conservée au Musée de Beauvais, et qu'il m'a été permis de dessiner, quoique de goût oriental, ont été cependant fabriquées en France; je donnerai, comme preuves à l'appui de cette hypothèse, quelques détails concernant les manufactures de tissus.

(1) Parmi les architectes qui ont concouru l'année passée pour l'érection d'un temple protestant à Constantinople, c'est M. W. Burges qui a remporté le premier prix. Il avait eu le même succès dans le concours européen qui a eu lieu précédemment pour la construction de l'église Notre-Dame-de-la-Treille, à Lille. On a bien délivré le prix de 10,000 fr. à MM. Burges et Clutton, mais on ne leur a pas donné la direction des travaux de leurs plans, bien que le programme du Concours l'ait indiqué. (Voir les articles publiés à ce sujet par M. Didron, dans ses *Annales Archéologiques*, 1856.)

(2) C'est à ce savant Jésuite qu'on doit le plan de l'autel du grand-séminaire de Beauvais.

Au nombre des débris curieux d'étoffes dites byzantines trouvés en France dont les dessins sont imités de ceux des tissus originaires de l'Orient, on doit mentionner un vêtement sacerdotal portant des inscriptions arabes (1). Il a été trouvé dans la tombe d'un évêque du XIIe siècle, à Bayonne, en 1853 (2). On peut voir à Paris, au Musée de Cluny, ce vêtement précieux, ainsi que la crosse ornée d'émaux semblables à ceux de Limoges, et d'autres objets trouvés dans la même tombe; nous donnons ci-dessous la gravure de cette étoffe, fig. 1. On ne peut guère avoir de doute sur l'origine de ces objets, ils appartiennent à cette période où les tissus de soie d'or et d'argent venaient par Constantinople et Jérusalem alimenter les magasins d'Europe.

Figure 1.



(1) M. Delaborde, dans son *Glossaire*, dit qu'on appelle *Lettres de Sarrasin* et aussi *Lettres de Damas* des inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes et les vases venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue, qu'elles ne conservent des caractères arabes que la forme rudimentaire et comme l'apparence.

(2) M. Burges a mis sous les yeux des membres de l'Institut archéologique de Londres les dessins ci-joints. Ils ont été gravés depuis pour les *Mémoires de l'Académie de l'Oise.*

Je dois citer un exemple de ce que M. Michel appelle la seconde période, alors que les Siciliens et après eux les Italiens commencèrent à établir des manufactures de soie pour leur propre compte, afin de se soustraire au tribut qu'ils payaient à l'Orient; malgré tout, comme on doit s'y attendre, le goût oriental dominait dans le dessin et s'imposait en général par la force de l'habitude.

Suivant toute apparence, à l'époque de la conquête de la Sicile par les Normands, ceux-ci trouvèrent annexée au palais des Emirs de Palerme, comme c'est l'habitude des souverains orientaux, une fabrique d'objets précieux destinés à la garde-robe des souverains, ou à servir de présents, et cette coutume s'est encore conservée jusqu'à nos jours dans tout l'Orient; c'était donc une manufacture de vêtements d'honneur. Les Rois de Sicile, de race normande, trouvèrent cette manufacture, et Roger I lui donna de l'extension en transplantant en Sicile les ouvriers en soieries qu'il enleva aux villes grecques où ses armées avaient semé le ravage.

A l'origine, la plupart de ces artisans devaient être mahométans, et nous trouvons en conséquence des dessins et des inscriptions mauresques dans la plupart des vêtements restés des manufactures siciliennes de cette époque. Les vêtements du sacre des Empereurs d'Allemagne conservés autrefois à Nuremberg, mais déposés maintenant à Vienne, sont tout-à-fait dans ce goût oriental.

Le manteau ou pluvial, qui se rapproche pour la forme de la chape, présente des inscriptions cufiques qui rappellent qu'elle a été tissée à Palerme en 1133, tandis que la tunique offre la date un peu plus récente de 1181 ; mais cette date est en latin (1).

Le morceau d'étoffe, dont on voit ici la gravure fig. 2, et que j'ai exa-

---

(1) Les dessins de ces remarquables vêtements ont été publiés dans un ouvrage publié à Nuremberg par M. d'Ebner, en 1791. L'une des tuniques a été gravée par Willemin dans ses *Monuments inédits*, pl. 21. L'inscription rappelle qu'elle a été faite « dans l'heureuse ville de Palerme, » *operatum felici urbe Panormi*, sous le règne de Guillaume, roi de Sicile. Le chevalier Gally, dans ses *Normands en Sicile*, vol. II, p. 242, affirme qu'un savant antiquaire sicilien, après un examen approfondi des inscriptions sarrazinoises du plafond de la *capella Reale*, bâtie sous le roi Roger et achevée en 1132, a reconnu que ces inscriptions sont identiques avec celles de la robe d'honneur mentionnée plus haut, portée par le roi Roger en 1133, et plus tard par l'empereur Henri VI. On s'en servit ensuite pour la robe du couronnement impérial, et enfin on la transporta à Vienne. Les Sarrazins de la Sicile avaient une autre robe, qu'ils offrirent à l'empereur Othon pour se concilier ses amitiés. Elle tomba par succession entre les mains de Frédéric II, et on la retrouva quand on ouvrit sa tombe.

Figure 2.



miné, fut découvert dans la tombe de l'empereur Arrigo ou Henri VI, mort en 1196. Elle semble avoir eu à l'origine cette couleur que dans l'inventaire on appelle ***Diarhodon***, c'est-à-dire qui éblouit les regards à l'égal du feu. Cette étoffe a perdu aujourd'hui tout son éclat, et elle est d'un rouge obscur de mûres. Le ***Rhodinum*** était moins foncé et couleur de rose, et le ***Leucorhodina***, plus pâle et quoique de la même couleur, avait une nuance plus délicate. L'inventaire de la ***Capella Réale***, fait en 1309, offre un nombre considérable de vêtements sa-

cerdotaux d'or et de soie ornés de dessins de lions, d'antilopes, de paons, de perroquets, etc. (ce dernier animal se voit sur un des tissus de la mitre), de telle sorte, en vérité, qu'on croirait relire les comptes d'Anastase sur les richesses de saint Pierre de Rome au IXe siècle (1). Le même inventaire parle d'une *cappam unam vetustam decauratam super seta rubea, ad aviculos et alias operas*, « une vieille chappe » dorée sur soie rouge, avec de petits oiseaux et autres ouvrages, » description qui peut parfaitement s'appliquer à l'étoffe trouvée dans la tombe d'Henri VI. Je ferai seulement remarquer que le dessin des animaux a un caractère tout oriental et présente une analogie frappante avec les sculptures du cor de chasse d'ivoire conservé dans le trésor d'Aix-la-Chapelle, présent offert, si l'on en croit la tradition, par Haroun-al-Raschid à l'Empereur Charlemagne. (2)

La Sicile était renommée à cette époque dans tous les pays, non-seulement pour ses étoffes de soie et d'or, mais aussi pour ses applications de pierres précieuses sur les broderies. Un historien contemporain, cité par M. Michel, dit : *Margaritæ quoque aut integræ cistulis aureis includuntur, aut perforatæ filo tenui connectuntur, et eleganti quadam dispositionis industria picturati jubentur formam operis exhibere*. Des perles, soit entières et enchassées dans l'or pur, soit percées et retenues par un léger fil, peintes avec art et disposées avec élégance, indiquaient la forme du travail. Un specimen de ce genre est parvenu jusqu'à nous et est conservé dans le dôme de Palerme avec d'autres objets composant l'habillement qui a servi au couronnement d'Henri VI. Le morceau d'étoffe dont nous donnons ici la gravure, fig. 3, est la broderie de la robe de Constance, épouse de Henri; elle est faite de plaques d'or, ornée alternativement d'émaux cloisonnés et de filigranes cousus sur toile; les entredeux sont garnis

---

(1) Anastase le bibliothécaire, en faisant, vers le milieu du IXe siècle, dans son *Liber pastoralis*, l'énumération du mobilier de quelques églises, décrit à chaque instant des voiles de sanctuaire ou des vêtements pontificaux chargés de figures d'animaux et de représentations de toutes espèces : *Vestes cum rotis et aquilis, cum leonibus et gryphis et unicornibus, cum pavonibus; habentes leones cum arboribus et gryphis, cum cancellis et rotis, etc.* (Voir *Willemin*, tome Ier, page 68.)

(2) Les dessins des restes curieux trouvés dans la tombe de Henri VI, ainsi que dans celle de Roger, qui mourut en 1154, et de l'impératrice Constance, se trouvent dans le *Regali sepolcri del Duomo di Palermo*, publié à Naples, 1784, in-folio.

de perles et retenus par un léger fil *perforatæ filo tenui* (1). Beaucoup de perles ont disparu.

Figure 3.



Nous donnons aussi le dessin, fig. 4, d'un de ces émaux, mais d'une dimension plus grande que sur l'ornement; les couleurs (rouge, bleue et blanche) sont variées dans les deux segments composant chaque trèfle, le centre est rouge, entouré de bleu, et bordé de blanc. L'Impératrice, qui mourut en 1198, fut enterrée dans un tombeau de porphyre et placé dans l'intérieur du dôme de Palerme.

Figure 4.



WILLIAM BURGES,

Architecte.

(1) Le dessin de cette riche bordure, de grandeur naturelle, ainsi que le diadème orné de pierreries, et d'autres restes curieux trouvés dans le tombeau de l'impératrice, peut se voir dans le *Regali sepolcri.*

MONNAIES DU XVe SIÈCLE.

Il y a quelques mois, un sieur Lecat a découvert à Secqueville, commune de Blargies, près Formerie, environ 200 pièces de monnaie, d'or, d'argent et de billon, françaises et étrangères, et deux bagues en argent, le tout renfermé dans un pot en terre de Savignies qui fut brisé immédiatement.

Quelques pièces étaient déjà dispersées, lorsque j'eus connaissance de cette trouvaille; mais comme j'ai pu voir toutes celles qui se trouvaient encore entre les mains du sieur Lecat, et la majeure partie de celles qui avaient été vendues, je puis donner un détail assez complet de ce petit trésor. Voici l'indication de toutes les pièces que j'ai vues. (Les plus belles se trouvent maintenant dans les collections de MM. Bouchard, Lévêque, Mérot, et dans la mienne.)

CHARLES VII, *roi de France, a régné de 1442 à 1461.*

Billon : Blancs à la couronne ; 3 pièces.
Demi-blanc à la couronne; 1 pièce.

LOUIS XI, *dauphin de Viennois, avant son avènement au trône.*

Billon : Blanc du Dauphiné. ✝ LVDOVICVS DALPHS VIENEN, écusson écartelé au 1er et au 4e de 3 fleurs de lys, et aux 2e et 3e d'un dauphin; revers : ✝ SIT NOMEN DNI BENED. Croix cantonnée de 2 fleurs de lys et de 2 dauphins.

LOUIS XI, *roi de France, de 1461 à 1483.*

Or : Ecu à la couronne, type de l'écu de Charles VII ; 1 pièce.
Argent : Gros aux fleurs de lys ; 10 pièces. Sur l'un de ces gros on

voit la lettre P placée au cœur sur la croix du revers. Cette lettre est la marque de l'atelier de Perpignan, où Louis XI fit frapper monnaie pendant l'occupation temporaire du Roussillon.

Billon : Blancs à la couronne et au soleil. Ces deux espèces sont les plus nombreuses.

CHARLES VIII, *roi de France, de* 1483 *à* 1498.

Billon : Blanc au soleil; 1 pièce.

HENRI VI, *roi d'Angleterre, de* 1422 *à* 1455 *et de* 1471 *à* 1472.

Or : Demi-nobles; 2 pièces.

Argent : Gros à la tête de face; 13 pièces frappées à Londres et à Calais.

EDOUARD VII, *roi d'Angleterre, de* 1460 *à* 1471 *et de* 1472 *à* 1483.

Argent : Gros à la tête de face; 3 pièces frappées à Londres et à Yorck.

JEAN V ou VI, *duc de Bretagne, de* 1399 *à* 1442.

Billon : Blanc à la targe échancrée; 1 pièce.

FRANÇOIS II, *duc de Bretagne, de* 1458 *à* 1488.

Argent : Gros, six hermines dans un écu; 1 pièce.

Billon : Blanc à la targe échancrée; 1 pièce.

PHILIPPE-LE-BON, *duc de Bourgogne, de* 1419 *à* 1467.

Or : Florin au type de Saint-André, le prince porte les titres de duc de Bourgogne et de Brabant; 1 pièce.

Billon : Plaques variées; 5 pièces.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, *duc de Bourgogne, de* 1467 *à* 1477.

Argent : Gros; 3 pièces. Les armoiries sont placées dans un écu au lieu d'occuper tout le champ comme dans les plaques de billon.

Billon : Plaques; 2 pièces.
Demi-plaque; 1 pièce.

RUPERT ou ROBERT *de Bavière, archevêque de Cologne, de 1463 à 1480.*

Or : Une pièce à bas titre.

AMÉDÉE IX, *duc de Savoie, de 1465 à 1472.*

Billon : Blanc à l'écu aux armes de Savoie ; 1 pièce.

Ces monnaies ont dû être enfouies au commencement du règne de Charles VIII, puisque la seule pièce qu'on puisse attribuer à ce prince est un blanc au soleil, et que ce type, qui est le dernier en usage sous le règne précédent, n'a été employé que dans les premières années du règne de Charles VIII. On ne trouve ici aucun des types créés plusieurs années après son avènement, c'est-à-dire des blancs au K couronné nommés Karolus, et de ceux frappés après son mariage avec Anne de Bretagne (1489), où se rencontre l'hermine de Bretagne associée au lys de France.

Quoique Charles VIII ait fait frapper des blancs à la couronne, on ne peut pas lui attribuer ceux qui sont classés plus haut au règne de Charles VII, à cause de leur dessin incorrect et des lettres monétaires qu'on voit sur deux d'entre eux, lettres qui furent généralement supprimées sous ce dernier règne et remplacées par des points secrets; l'état fruste de ces pièces indique, au surplus, qu'elles sont les plus anciennes en circulation.

On peut encore remarquer qu'aucun des barons ou princes étrangers nommés plus haut n'a vécu après 1488.

Par une simple conséquence de ce qui précède, les blancs à la couronne au nom de Louis doivent être attribués à Louis XI, quoiqu'il en ait été frappé de semblables sous le règne de Louis XII ; ce qui est encore confirmé par ce fait que, malgré leur grand nombre, on ne voit aucune de ces pièces ayant la fleur de lys couronnée que Louis XII, par son ordonnance du 25 avril 1498, avait fait placer en tête des légendes, pour distinguer sa monnaie de celle de Louis XI. Ces explications ont pour but d'arriver à démontrer que le blanc du Dauphiné attribué à Louis XI, appartient bien à ce prince, et non au règne de Louis XII où quelques auteurs le classent.

Du reste, avant cette découverte même, plusieurs bonnes raisons militaient en faveur de l'opinion qu'elle est venue confirmer.

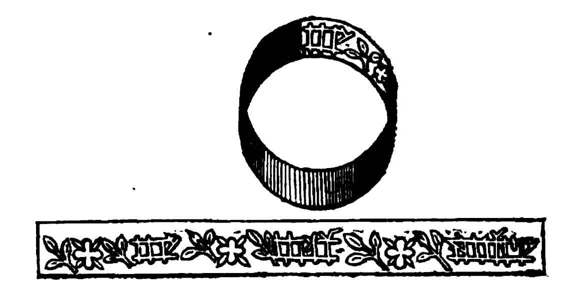
La première, c'est que Charles VII, dans son ordonnance du 7 juin

1456, qui fixe le cours de différentes monnaies circulant alors en France, dit, en parlant de celles du Dauphiné : « Item les monnoyes » tant d'or que d'argent au nom et armes de nostre dict fils le Dauphin » de Viennois, que de présent il fait faire en ses monnoyes, auront » cours en nostre royaume pourveu qu'elles soient de poix et aloy » tels que les nostres. » Une autre raison est que Louis XII n'étant pas fils de roi de France, ne fut jamais Dauphin de Viennois; s'il a pris ce titre à son avénement au trône, comme souverain du Dauphiné, il est probable qu'il ne l'aura porté qu'accessoirement avec son titre de roi de France.

Toutes les monnaies étrangères et baronales ci-dessus décrites, à l'exception peut-être de celle de l'archevêque de Cologne, avaient leur cours légal établi en France dans les ordonnances royales.

Les bagues sont plates et minces ; l'une pesant 1 gramme 75, d'une largeur d'environ 5 millim., n'offre dans sa circonférence qu'une branche terminée en cône de pin reproduite deux fois.

L'autre pesant 1 gr. 50, et d'une largeur d'environ 8 millim., est la plus curieuse. Voici son développement.



L'inscription ***ne velt aultre*** (ou ***autre***) n'indique-t-elle pas une alliance? et ces deux bagues ne sont-elles pas celles de deux époux?

Je dois, en terminant, remercier M. Bouchard, membre de la Société, des renseignements qu'ils m'a donnés pour le classement et l'appréciation de ces monnaies, èt M. Mathon pour la lecture des caractères bizarres de cette bague, actuellement dans la collection de M. Mérot.

PONTHIEUX.

PIERRE DE LA ROQUE

A MOGNEVILLE.

La pierre de la Roque, située sur le sommet d'une espèce de promontoir qui domine au sud-est le village de Mogneville, canton de Liancourt (Oise), est un massif naturel formé de deux bancs de calcaire grossier à nummulites légèrement inclinés. Le banc inférieur est presque totalement enterré, et ne s'aperçoit que du côté du nord-ouest ; le second est composé d'une pierre cubique, placée du même côté, de deux pierres accolées qui occupent le milieu, et qui sont l'une et l'autre plus longues que hautes, enfin d'une quatrième pierre presque cubique formant l'extrémité sud-est et s'enfonçant en partie dans le sol.

La longueur totale du massif est de quatre mètres, sa hauteur moyenne au-dessus du sol de 110 à 120 centimètres, son épaisseur de 165 centimètres au sud-est, et de 110 à 120 à l'autre extrémité.

Les enfants de chœur de Mogneville sont obligés, pendant la semaine sainte, d'aller, à l'heure de l'Angelus, *écarteler,* c'est-à-dire faire battre leurs crécelles jusqu'à l'endroit où est placée la pierre de la Roque. S'ils ne le faisaient pas, les habitants ne leur donneraient pas d'œufs de Pâques. Cette pierre n'est point, d'ailleurs, l'objet de pratiques superstitieuses, il ne s'y rattache aucune tradition.

Du haut du monticule où le massif est placé, l'œil peut embrasser un vaste et brillant horizon. Ce lieu était bien propre pour les cérémonies des Celtes ; rien ne prouve cependant d'une manière bien positive que les Druides y aient offert des sacrifices. On a été porté à le supposer à cause du nom particulier que porte la pierre, de l'attention dont elle a toujours été l'objet, et de la coutume où sont les enfants d'y aller dans la semaine sainte.

BARRAUD.

DESCRIPTION

DES

VITRAUX DES HAUTES FENÊTRES

DU

CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE BEAUVAIS.



Pour terminer la description des vitraux de la cathédrale de Beauvais, il ne nous reste à examiner que ceux qui remplissent les fenêtres du chœur. Là ne se retrouvent plus de ces scènes variées tirées de la Sainte-Ecriture ou des légendes, telles que nous en avons vu dans la chapelle de la Vierge et dans plusieurs autres parties de l'église. Si l'on excepte une seule travée, ce sont partout de hautes figures de saints qui se tiennent dans une parfaite immobilité. Chacune des divisions dont se composent les différentes fenêtres en contient une, de sorte que le nombre des figures est absolument le même que celui des petites arcades du clerestory. On a eu, il faut en convenir, une grande et heureuse idée en rangeant ainsi, au haut de l'édifice, au-dessus des siéges occupés par le clergé, ces saints debout, immobiles, dans l'attitude du recueillement et du respect. C'est l'Eglise du ciel venant s'unir à celle de la terre pour assister à l'adorable sacrifice et rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû. Ce sont les élus du Seigneur

déjà en possession de la gloire qui veulent encourager leurs frères vivant sur la terre de l'exil et leur montrer le chemin qui conduit à la céleste patrie; c'est le séjour des bienheureux qui semble s'ouvrir devant nous quand un pieux sentiment nous fait élever le regard vers la voûte du temple. Au fond de l'hémicycle, au-dessus de l'autel où se renouvelle chaque jour l'immolation du calvaire, apparaît Jésus en croix ayant à sa gauche sa divine Mère; les douze apôtres devant un jour juger les douze tribus d'Israël occupent les autres ouvertures de l'apside. Dans le reste du chœur, aux patrons du diocèse se sont joints les saints que nos pères honoraient d'un culte particulier, les patrons de quelques donateurs, puis un grand nombre d'autres bienheureux qui paraissent surtout avoir pris place ici, parce qu'ils ont subi le même genre de martyre que l'apôtre du Beauvaisis, ou qu'ils sont venus en même temps que lui dans les Gaules. Le fond du vitrail, où est peinte chacune des figures, représente une arcade surmontée de nombreux pinacles et enrichie d'ornements divers qui accusent le XIVe siècle. C'est en effet l'époque à laquelle remontent tous ces vitraux, à l'exception cependant de quelques-uns qui ont été refaits au XVIe siècle. Lorsqu'il s'agira de ces derniers, nous ferons connaître le temps de leur fabrication, notre silence tiendra lieu d'indication pour les autres. Nous commencerons notre visite par la gauche, ainsi que nous l'avons fait pour les chapelles. Comme les fenêtres de la partie antérieure du chœur ont trois divisions, on y trouvera trois personnages différents. Les travées du sanctuaire ne nous en offriront que deux, parce qu'il n'y a là que deux petites arcades dans chaque fenêtre.

1re FENÊTRE. — *Saint Evrost.* — *Saint Just.* — *Saint Germer.* — La première figure qui se présente à nous dans la fenêtre du chœur, la plus rapprochée de la nef du côté du nord, est celle de saint Evrost. Issu d'une noble famille de Beauvais, *Evrost* (autrement Ebrulfe), s'adonna, dès ses plus tendres années, à la pratique des vertus chrétiennes. A peine fut-il parvenu à l'âge où il pouvait jouir de la liberté, qu'il n'en usa que pour se séparer du monde, et se retirer dans la solitude. Il choisit à cet effet, à quelque distance de la ville épiscopale, un lieu retiré qui, depuis, fut appelé *Oroër,* et où il se construisit une cellule avec une petite chapelle. Pendant quelque temps il lui fut permis d'être seul dans sa retraite, et de n'avoir à s'occuper que de sa propre sanctification; mais, bientôt, d'autres

chrétiens fervents, instruits de ses vertus, et conduits par l'inspiration de la grâce, vinrent l'y trouver et le conjurer avec instance de les recevoir près de lui pour les diriger dans les voies du salut. Convaincu que c'était la volonté de Dieu, le pieux solitaire n'osa refuser, et son ermitage se transforma en un important monastère dont il devint le chef. Cependant, Evrost n'était pas engagé dans les ordres. Ravigue, évêque de Beauvais, qui connaît ses éminentes qualités, ainsi que le bien immense qu'il fait parmi ses frères, l'appelle près de lui, et lui déclare qu'il veut l'élever à la prêtrise. Après bien des résistances, inspirées par son humilité profonde, il se soumet à l'obéissance, et parcourt les divers degrés de la sainte hiérarchie. Le caractère sacerdotal est pour lui un aiguillon qui le fait marcher d'un pas plus rapide dans les voies de la perfection ; il lui donne, sur ceux qu'il est chargé de conduire, une plus grande autorité dont il se sert aussi pour leur avancement spirituel. Bientôt il lui faudra les quitter, du moins pour quelque temps. Un nouveau monastère s'est fondé, près des portes d'Amiens, en l'honneur de saint Fuscien. Fredegonde l'a pris sous son patronage; elle y appelle le saint abbé d'Oroër, qu'elle charge d'organiser le nouvel établissement, et d'en diriger les religieux. Tout occupé de la conduite de la communauté de Saint-Fuscien, Evrost reporte souvent ses pensées vers le lieu qui lui était cher à tant de titres. Il ne pouvait se défendre d'un sentiment pénible en se rappelant l'état d'abandon où se trouvait l'église autrefois bâtie sur le tombeau de saint Lucien, près des murs de Beauvais, et méditait souvent sur les moyens de la relever. Pendant que ces pensées occupaient son esprit, saint Lucien lui apparaît, le presse de faire rechercher les corps des compagnons de son martyre, et de les réunir au sien dans la même église. Evrost se hâte de venir communiquer à Dodon, successeur de Ravigue sur le siége de Beauvais, la mission dont il est chargé. Des recherches sont faites, et l'on ne tarde pas à découvrir, à Montmille, les précieux restes de Julien et de Maxien, qui avaient partagé les travaux et la gloire de l'apôtre du Beauvaisis. Dès-lors l'évêque de Beauvais et l'abbé de Saint-Fuscien ne se donnent plus de repos qu'ils n'aient rétabli l'abbaye de Saint-Lucien. Chilpéric Ier, auquel ils se sont adressés, ordonne que l'église en soit réédifiée, et accorde pour cela des sommes considérables. Evrost, mis à la tête du monastère qu'il avait fait relever de ses ruines, ne cessa pas néanmoins de prodiguer ses soins à ses abbayes d'Oroër et de Saint-Fuscien. Il se multipliait en quelque sorte lui-même, afin de

témoigner une égale sollicitude à chacune de ces communautés, où le travail des mains, l'étude et les divers exercices de la vie religieuse, faisaient régner la paix et le bonheur. Mais tant de soins finirent par épuiser la mesure de ses forces; il mourut en visitant une de ses maisons, en 598, le 26 juillet, jour où l'Eglise célèbre sa fête.

Saint Evrost, sur le vitrail, a pour vêtements une longue tunique grise, une ample coule de la même couleur avec un capuchon noir qui lui couvre la tête. Il retient de son bras gauche une crosse dont la volute seulement est en or, et des deux mains il présente un livre ouvert, sur les feuillets duquel on lit les premières paroles du Symbole des Apôtres : *Credo in Deum Patrem omnipotentem creatorem cœli et terræ et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.*

Sous les pieds du saint est écrit son nom en lettres majuscules : S. EVROST.

Plus bas, l'on a placé au milieu d'ornements variés les armoiries du chapitre, de *gueules à la croix d'or cantonnée de quatre clefs également d'or;* c'est aux frais du chapitre que cette verrière aura été faite, ainsi que toutes celles qui portent les mêmes armes.

Saint Just naquit à Auxerre, au commencement du ve siècle, sous l'èpiscopat de saint Amateur. Ses parents, Justin et Félicie, appartenaient aux premières familles de la ville. Ils élevèrent leur fils dans les sentiments de foi et de piété dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Justin avait un frère nommé Justinien qui, encore enfant, avait été dérobé à sa famille et conduit à Amiens, où un marchand, nommé Loup, l'avait acheté comme esclave, mais l'éloignement des deux pays et le nombre des années en avaient fait entièrement perdre le souvenir. Instruit par une vision céleste, Just qui était alors à peine âgé de neuf ans, déclare à ses parents que son oncle est encore vivant; il leur fait connaître le lieu où il réside et les conjure d'aller le racheter. Ses paroles sont d'abord peu favorablement accueillies; on considère tout ce qu'il raconte comme un rêve d'enfant; mais ses instances réitérées, l'assurance avec laquelle il s'exprime, les détails circonstanciés qu'il donne, déterminent enfin Justin à partir avec son fils pour la ville d'Amiens. Les deux voyageurs s'arrêtent d'abord à Melun, où le jeune enfant se dépouille de sa tunique pour la donner à un pauvre. A Paris, ils reçoivent l'hospitalité chez un chrétien fervent nommé Hippolyte. La ville d'Amiens, à laquelle ils arrivent bientôt, était alors occupée par les barbares qui avaient renversé

les temples et exerçaient contre les disciples de Jésus-Christ une persécution cruelle; cependant, il y avait encore dans cette ville beaucoup de chrétiens qui étaient parvenus à se soustraire à la fureur des ennemis de la religion. De ce nombre était Loup, dont les deux voyageurs découvrent facilement la demeure. Le pieux enfant et son père vont l'y trouver et lui exposent le but de leur voyage. Ayant appris qu'ils adoraient le même Dieu que lui, il les accueille avec bonté, les engage à passer la nuit chez lui et leur promet de leur rendre celui qu'ils cherchent s'il se trouve parmi ses esclaves. Aussitôt il fait paraître devant eux tous ceux qui sont attachés à son service afin qu'ils puissent reconnaître si leur parent se trouve en effet parmi eux. Tandis que Justin les examine attentivement, son jeune fils, arrêtant ses regards sur celui qui tenait un flambeau à la main, s'écria : « Voilà bien mon oncle Justinien ! » C'était effectivement lui.

Cependant l'arrivée de Justin, qui n'avait point dissimulé sa qualité de chrétien, avait été signalée au gouverneur de la ville, auquel on donnait, à cause de sa cruauté, le nom du fameux Rictiovare, et des émissaires avaient aussitôt reçu l'ordre de l'arrêter. Loup en est instruit; il en prévient ses hôtes, les presse de partir à l'instant avec Justinien, et parvient à les faire échapper de la ville à la faveur des ténèbres de la nuit.

Les trois voyageurs avaient déjà gagné le territoire du Beauvaisis; ils étaient arrivés dans un lieu nommé *Sinomovicus*, auprès de la fontaine *syrique*, dont les eaux se rendent dans la petite rivière d'Aire; ils s'y arrêtent pour prendre le repas et la nourriture dont ils ont besoin. Mais les satellites du gouverneur d'Amiens étaient à leur poursuite. Just, averti par le Ciel de leur approche, presse ses parents de terminer leur repas, et va lui-même se mettre en observation sur une éminence. Le premier objet qui frappe ses regards sont des cavaliers qui avancent à toute bride. Aussitôt il fait signe à Justin et à Justinien de se cacher dans une grotte voisine, et attend seul les soldats sans la moindre émotion. Ils arrivent, lui demandent où sont ses compagnons de voyage, et lui ordonnent avec les plus terribles menaces de découvrir leur retraite. Ce que vous commandez, répond Just, l'Evangile le défend. Je suis chrétien, je ne rougis pas de confesser Jésus-Christ, dont vous persécutez les zélés adorateurs. Voilà tout ce que je puis vous répondre. Quant à vous, qui, pour obéir à votre maître, rendez vos hommages à des idoles sans raison, Dieu vous réserve, en punition d'un tel crime, des flammes éternelles.

Irrités des reproches et des menaces que leur adresse le jeune enfant, ils se jettent sur lui et lui tranchent la tête. Le saint, toutefois, reste immobile; il reçoit sa tête dans ses mains, et ses lèvres murmurent encore une prière. A la vue du prodige, les soldats sont saisis de frayeur; ils s'éloignent au plus vite. Peu de temps après, Justin et Justinien sortent de leur retraite, et voient avec une inexprimable douleur le jeune enfant décapité et baigné dans son sang. Tandis qu'ils le contemplaient en répandant des torrents de larmes, il ouvre tout-à-coup la bouche pour leur faire connaître le lieu du voisinage où il veut être inhumé, et leur demande de porter sa tête à sa mère. Ses volontés sont exécutées : son corps reste à Sinomovicus, et son chef sacré est remis à Félicie, puis transporté à l'église d'Auxerre, où il devient l'objet de la vénération des fidèles.

Les chrétiens de Sinomovicus n'ignorèrent pas ce qui s'était passé sur leur territoire; ils vinrent prier au tombeau de saint Just, puis ils y bâtirent une chapelle célèbre dans la contrée. Plus tard on établit dans le même lieu une abbaye, et il s'y forma un bourg important, qui prit le nom du jeune et généreux martyr.

Saint Just est représenté dans la seconde division de la même fenêtre. On est tout étonné de lui trouver une si haute taille, des membres si forts, des traits si prononcés. Ce n'est pas là évidemment un enfant de neuf ans, c'est un homme d'un âge fait; il n'est pas moins grand que saint Evrost. Il faut que le peintre-verrier ait bien peu étudié la légende que nous venons de rapporter pour être tombé dans une semblable erreur. Le martyr est vêtu d'une robe jaune et d'une chlamyde de pourpre qui lui descend de l'épaule gauche sous le bras droit. Du même bras il retient un long bâton de pélerin surmonté d'un double pommeau d'or. Sa tête, placée entre ses deux mains, rappelle le prodige qui s'opéra au moment même où il fut décapité.

Au bas on lit : S. IVST, et au-dessous de cette inscription sont les armes de Nicolas Fumée, 85e évêque de Beauvais : d'*azur à deux fasces d'or accompagnées de six besans d'argent, trois en chef, deux entre les fasces et un en pointe* : l'écu est sommé, au milieu, d'une crosse tournée à droite.

Saint-Germer naquit sous le règne de Clotaire II à Wardes, près de la rivière d'Epte. Devenu par la mort de ses parents maître d'une grande fortune dans un âge encore peu avancé, il sut éviter les écueils auxquels ses biens et sa jeunesse pouvaient l'exposer et persévérer

dans la pratique des vertus chrétiennes; il s'appliqua surtout à faire aux pauvres d'abondantes aumônes, à secourir les malheureux et à enrichir les églises. Le roi Dagobert I, à la cour duquel se trouvaient déjà plusieurs membres de sa famille, le fit venir près de lui. Frappé de ses éminentes qualités, il lui donna une place importante dans son palais. Germer eut bientôt distingué parmi les personnages qui environnaient le prince, ceux dont il devait faire ses amis; saint Ouen et saint Eloi lui parurent surtout dignes de sa confiance, et bientôt il s'unit à eux par les liens d'une douce et sympathique intimité. Après quelques années de séjour à la cour de Dagobert, il pensa à s'associer une épouse chrétienne qui partageât son sort et sa fortune. Son choix se fixa sur une jeune personne nommée Domane, issue des seigneurs de La Roche Guyon. Dieu bénit cette union, et Domane devint mère de trois enfants qui s'appliquèrent à marcher sur les traces de leurs vertueux parents.

Son crédit à la cour était si bien affermi, que la mort du roi ne changea rien à sa haute position; il continua d'être auprès de Clovis II ce qu'il avait été auprès de Dagobert. Les deux pieux amis avec qui il était intimement uni avaient été aussi maintenus dans leurs charges; mais l'Eglise voulut bientôt compter au nombre de ses premiers pasteurs des hommes si éminents par leurs vertus personnelles et par leur zèle pour la religion : Ouen fut élu archevêque de Rouen et Eloi appelé à succéder à saint Achair sur le siége de Noyon.

Attaché au siècle par des liens qu'il ne pouvait rompre, Germer éprouva un vif sentiment de peine en voyant s'éloigner les deux amis qui faisaient le charme de sa vie. Il continua à avoir avec eux les plus intimes relations. La nouvelle dignité dont saint Ouen était revêtu ne fit qu'augmenter la confiance qu'il avait en lui. Il lui ouvrait son cœur et le consultait souvent sur ses intérêts spirituels. Dès qu'Amalbert, son fils, fut à l'âge d'être instruit des vérités de la religion, il le confia à sa tendre sollicitude et le pria de diriger sa première éducation.

Tous ses désirs et toute son ambitión se portaient depuis longtemps vers l'état religieux; une circonstance bien douloureuse pour son cœur le détermina à l'embrasser sans délai. Il vint à perdre une de ses filles qu'il aimait tendrement. L'autre s'était consacrée au Seigneur. Il ne lui restait plus qu'Amalbert que son aptitude aux affaires et sa grande piété rendaient digne de lui succéder. Il le présente au roi, le lui fait agréer, et obtient la permission de quitter le palais et de se rendre auprès de saint Ouen. Le pieux archevêque de Rouen, tou-

ché de la généreuse résolution de son ami, l'admet avec joie dans le monastère de Pentalle, tandis que Domane, de son côté, se consacre aussi au Seigneur. Sa vie fut si exemplaire et ses progrès si rapides, que l'abbé étant venu à mourir, il fut élu par les religieux pour lui succéder. Peu de temps après, l'archevêque de Rouen lui conféra le sacerdoce dont il s'était rendu si digne par ses vertus et son zèle. Pendant qu'il gouvernait avec sagesse et piété l'abbaye de Pentalle, Dieu le soumit encore a une bien rude épreuve. Clovis II avait emmené Amalbert dans une expédition qu'il fit en Gascogne. Le fils de Germer, à peine âgé de vingt ans, mourut durant le voyage après une courte maladie. Le généreux père avait déjà fait à Dieu bien des sacrifices, celui-ci coûta beaucoup à son cœur si aimant, mais il le fit encore avec une parfaite résignation et une entière conformité aux décrets de la Providence.

Devenu de nouveau, par la mort d'Amalbert, propriétaire des biens dont il s'était dépouillé, Germer se sent pressé de les employer à fonder un nouveau monastère et d'y réunir auprès de lui des religieux fervents. L'archevêque de Rouen approuve ce projet; il n'en fallait pas davantage pour qu'il fût mis de suite à exécution. Il s'agissait seulement de trouver un emplacement convenable. Les deux saints se transportèrent pour cela au delà de la rivière d'Epte, dans le diocèse de Beauvais, vers un endroit nommé Flay; tandis qu'ils promènent leurs regards sur les sites variés qui se présentent à eux, ils aperçoivent une solitude agreste et sauvage qui leur paraît convenir à un établissement monastique. Un nuage planait au dessus de ce lieu solitaire; tout à coup une voix se fait entendre et leur déclare qu'ils ne doivent pas aller plus loin, puis le nuage se dissipe et laisse tomber une rosée qui trace les contours des diverses parties du monastère. Les travaux furent suivis avec tant d'activité, qu'en très peu de temps le désert se transforma eu une abbaye florissante. La réputation du saint fondateur y attira un grand nombre de disciples, avides de se former sous la conduite d'un tel guide à la perfection évangélique. Ils ne purent recevoir ses conseils et s'encourager de ses exemples que pendant bien peu de temps. Après avoir gouverné son monastère trois ans et demi, le saint abbé termina sa carrière, le 22 septembre 658, et fut enterré dans l'église même qu'il avait bâtie.

Saint Germer porte un costume à peu près semblable à celui de saint Evrost, qui fut abbé comme lui. Il consiste en une tunique et une ample coule avec un capuchon; la tunique est grise, mais la coule

est noire ainsi que le capuchon. Le saint abbé a la tête tournée vers saint Just. Il tient de la main droite une crosse d'or, et de la gauche présente un livre ouvert, sur l'un des feuillets duquel on lit une partie de la Salutation Angélique : *tecum*, *benedicta tu*. Sur le feuillet opposé était le commencement de la prière : *Ave Maria gratia plena Dominus*. Il a été cassé et remplacé par un verre blanc.

Au-dessous du saint, on trouve encore son nom écrit en lettres majuscules : S. GERMER, et au-dessous de l'inscription, les armes du chapitre avec les mêmes accompagnements que dans la première division.

Les trois verrières que nous venons d'étudier, ainsi que celles qui garnissent la seconde fenêtre et que nous allons examiner tout à l'heure, sont de la même époque; car elles offrent la même ornementation, et il est impossible de ne pas y reconnaître la même manière de faire, qui plus est, la même main; or, cette époque est suffisamment établie par les armes de Nicolas Fumée que nous avons remarquées au bas de la figure de saint Just. Nicolas Fumée, 85e évêque de Beauvais, en occupa le siége épiscopal depuis l'année 1575 jusqu'à l'année 1593.

2e FENÊTRE. — *Saint Lucien et ses compagnons, martyrs.* — Saint Lucien est l'apôtre et le premier évêque de Beauvais. C'est lui qui est venu éclairer des lumières de la foi nos pères plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Envoyé par le chef de l'Eglise avec un grand nombre d'autres généreux missionnaires pour évangéliser les Gaules, il part de Rome, sous la conduite de saint Denis, rempli de ce zèle ardent qui ne connaît aucun obstacle. Pour répandre la semence de la foi, il n'attendra pas qu'il soit parvenu au terme vers lequel il tend. Sur sa route même, il prêchera l'évangile de Jésus-Christ, et les commencements de son apostolat seront marqués par de rudes épreuves. Aux environs de Parme, où il exerce avec intrépidité son ministère sacré, on le jette dans les fers. Par là on veut punir l'apôtre de son audace, et surtout l'empêcher de porter plus loin le nom de son maître. Mais les chrétiens du pays, déjà nombreux, parviennent à lui rendre la liberté, et facilitent son évasion. A peine est-il arrivé à Beauvais, où il doit exercer son ministère et jeter les fondements d'une nouvelle Eglise, qu'il y fait de rapides conquêtes. Ces hommes qui avaient opposé aux armées romaines une si vigoureuse résistance, se laissent vaincre par un simple missionnaire. La sublimité de son enseignement, l'éloquence de ses discours, l'entraînement de ses

exemples, les nombreux miracles qu'il opére, les subjuguent. Il se forme dans la ville une chrétienté fervente qui ne tarde pas à s'étendre sur tout le territoire des Bellovaques. Dans son zèle infatigable l'apôtre se multiplie, en quelque sorte, comme son divin maître; il visite les bourgades et les hameaux pour y annoncer la parole sainte, et y faire goûter les vérités du salut. Plusieurs fois, sans doute, il fut obligé de fuir pour se soustraire aux recherches des persécuteurs; mais, bientôt, il reparaissait et continuait son œuvre avec la même ardeur et la même intrépidité. Cependant les nouvelles conquêtes qu'il fait remplissent de rage les sacrificateurs des idoles et tous ceux qui leur restent fidèles; ils demandent avec instance l'exécution des édits portés par les empereurs contre les chrétiens; cette nouvelle tempête n'effraye pas l'apôtre de Jésus-Christ, il comprend que c'est surtout au pasteur que s'en prendra la persécution, et il voit avec bonheur arriver l'heure de son sacrifice, mais il sait aussi que sa mort peut ébranler quelques chrétiens encore timides; il les réunit ou les visite, et les exhorte à tout sacrifier plutôt que de trahir leur foi. Puis, pour se préparer aux dernières épreuves, il prend le parti de s'éloigner de la ville. Il avait avec lui deux coopérateurs dévoués que, suivant les uns, il avait choisis lui-même parmi ses néophites, et que, suivant d'autres, saint Denis lui avait adjoints en l'envoyant dans le Beauvaisis. L'un d'eux s'appelait Massien ou Maxien et était prêtre; l'autre, élevé seulement au diaconat, portait le nom de Julien. Ces deux fidèles compagnons du saint pontife se gardent bien de se séparer de lui dans une circonstance aussi grave; associés à ses travaux, ils veulent prendre part à son triomphe et recevoir avec lui la palme du martyre. Les trois généreux athlètes se retirent sur une colline peu distante de Beauvais, connue maintenant sous le nom de Montmille. Les chrétiens du voisinage viennent encore les y visiter et recevoir leurs saintes instructions. Mais l'asile où ils se sont retirés a été découvert; on envoie des satellites pour les y arrêter et les mettre à mort. Ils notifient à Lucien et à ses compagnons les édits des empereurs, et leur enjoignent de sacrifier aux idoles. On doit comprendre avec quelle énergie les confesseurs durent répondre à une semblable proposition. Irrités de leur refus, les agents de la persécution tranchent aussitôt la tête à Maxien et à Julien. Ils espéraient qu'effrayé par la mort de ses disciples, le vénérable vieillard céderait enfin à leurs instances. Ils lui font une seconde sommation; mais celui-ci s'en indigne, proclame avec un nouveau courage la vérité de la religion, et proteste que nulle puis-

sance ne pourrait la lui faire abandonner. Il n'avait pas fini de parler, que, furieux de sa résistance, les assassins lui abattent également la tête. Alors il parut sur la colline une lumière extraordinaire, et en même temps l'on entendit une voix qui prononça ces paroles : « Courage, Lucien, bon et généreux serviteur qui n'as pas craint de répandre ton sang pour la gloire de mon nom, viens recevoir la couronne qui t'a été promise. » Effrayés de ces prodiges, les satellites prirent la fuite, et aussitôt s'opéra un autre miracle : saint Lucien se releva, prit sa tête dans ses mains, alla traverser la rivière à Miauroy, et ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé au lieu qu'il avait choisi pour lui servir de sépulture, à un quart de lieue de la ville. Dans la suite, on bâtit sur son tombeau un important monastère, qui prit le nom du saint martyr.

Le peintre verrier a donné pour vêtements à Julien une aube, un amict, un manipule bleu, couvert de croix grecques, et une ample chasuble rouge à orfrois d'or, également couverte de croix à branches égales. En cela il a encore évidemment commis une erreur, car ce costume est celui d'un prêtre, et Julien, d'après la légende attribuée à Odon et les anciens martyrologes, n'était que diacre. Le saint porte sa tête entre ses mains, ses yeux sont à moitié ouverts.

Au bas, on lit ces mots : S IVLIANVS. Ils surmontent un écusson chargé d'un blason, qui probablement est celui du donateur : d'*azur à un cœur d'or placé au-dessus d'un croissant d'argent*, *et surmonté d'un soleil d'or à huit pointes*.

Saint Lucien, sur son aube, porte une espèce de dalmatique à longs plis ondoyants, mais sans orfrois et sans bordure; il la relève d'un côté; un amict couvre ses épaules; à son bras gauche est attaché un manipule rouge; il retient du même bras sa crosse, dont on n'aperçoit plus que la hampe. Sa tête est couverte d'une mître d'or; il la tient obliquement des deux mains. Ses traits sont ceux d'un vieilllard vénérable; il a les yeux ouverts et paraît encore plein de vie.

Au-dessous de son nom, placé au bas de la verrière, S LVCIANVS, sont les armes du chapitre.

Maxien n'a pas plus que Julien le costume qui lui convient. Sur le vitrail il n'est que diacre, tandis que la légende d'Odon et les martyrologes lui donnent le titre de prêtre. Cette erreur est, du reste, la conséquence de l'autre. Le peintre savait que l'un des compagnons de l'apôtre du Beauvaisis était revêtu du sacerdoce et l'autre du diaconat seulement, il a cru que c'était Julien qui avait la dignité la plus éle-

vée, il a dû par là même ne donner à l'autre que la qualité de diacre. La tunique rouge que Maxien porte sur son aube est ouverte sur les côtés et garnie sur les bords d'une frange bleue ; elle a des manches très courtes, un amict environne le cou du saint qui a aussi au bras gauche un manipule rouge, et porte des deux mains, comme Julien, sa tête contre sa poitrine. Ses yeux sont fermés.

Le blason que nous avons remarqué au-dessous de Julien, d'*azur au cœur d'or, soutenu d'un croissant d'argent et surmonté d'un soleil d'or*, se retrouve également au bas de cette verrière, au-dessous de cette inscription : S. MAXIANVS.

3e FENÊTRE. — *Communion de saint Denis.* — Il y a beaucoup de rapport entre la vie de saint Denis, premier évêque de Paris, et celle de saint Lucien. Comme Lucien, Denis avait deux zélés auxiliaires avec lesquels il fut décapité sur la montagne de Montmartre, le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère; comme Lucien, il porta après son martyre sa tête entre ses mains et se rendit ainsi jusqu'au lieu qui devait lui servir de sépulture. Ce fut Larcia, femme du généreux chrétien chez lequel il demeurait, qui le trahit. Arrêté dans cette maison, ainsi que ses deux coopérateurs, au moment où il célébrait les divins mystères, il fut traîné avec eux dans la prison voisine. Le juge s'y trouva, et leur prescrivit de renier Jésus-Christ, mais ils furent inébranlables. Il les fit alors mettre dans des entraves, réservant au préfet de prononcer la sentence qu'il jugerait convenable. Saint Denis ne cessa d'être visité dans sa prison par les fidèles. Un jour que, pour les consoler et leur distribuer encore une fois la divine eucharistie, il offrait le saint sacrifice, Jésus-Christ apparut visiblement à l'assistance et donna lui-même la communion au saint confesseur en lui adressant ces paroles : « Reçois, fidèle serviteur, mon corps et mon sang comme gage de la récompense éternelle que je t'accorderai bientôt. » C'est ce sujet qui a été peint dans la troisième fenêtre.

Jésus-Christ occupe la division du milieu. Il est debout. Derrière sa tête s'élève un nimbe bleu crucifère. Ses cheveux et sa barbe sont d'une couleur qui se rapproche de celle de l'or. Il a pour vêtements une robe blanche et un manteau bleu bordé d'un galon d'or et doublé d'une étoffe violette. Dans sa main gauche est un ciboire semblable pour la forme à ceux dont nous nous servons encore maintenant, et de la main droite il tient au-dessus du ciboire une hostie marquée d'une croix qu'il présente à saint Denis.

L'apôtre est à genoux devant lui, contre une balustrade ou un autel de pierre, dans la troisième division; sa tête est couverte d'une mitre blanche ornée de broderies bleues, derrière laquelle on remarque un nimbe environné d'un cercle jaune. Ses vêtements consistent en une chasuble bleue bordée d'un galon d'or. Sa figure est celle d'un vieillard; il parait pénétré de sentiments profonds de respect et de reconnaissance, et tient les mains jointes.

Derrière Jésus-Christ, on voit à genoux et les mains jointes, un personnage que sa large tonsure fait reconnaître pour un membre du clergé. Il est vêtu d'une longue robe jaunâtre doublée de violet; une espèce de pelleterie bleue descend le long de la robe jusqu'à la hauteur des hanches. Nous pensons que c'est le donateur que le peintre aura voulu représenter ainsi et non l'un des compagnons de saint Denis.

Au-dessous de chacune des verrières de cette fenêtre, on avait placé un écusson. Il ne reste plus maintenant que les cadres qui les contenaient.

4° FENÊTRE. — *Saint Denis et ses deux compagnons.* — Saint Denis et ses deux coadjuteurs, ainsi que nous venons de le dire, furent décapités comme saint Lucien, saint Maxien et saint Julien; mais ce n'est point le cou qu'on leur coupa, on leur abattit le crâne avec des doloires. Le père Simon Martin, continuateur de Ribadeneyra, nous le dit du moins dans *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints,* et en cela il parait avoir suivi les anciennes légendes, en particulier celle qui a été écrite par Hilduin, abbé de Saint-Denis, au 9° siècle. Voici comment il s'exprime en rapportant le martyre de ces saints Apôtres de Paris : « On conduisit là (à Montmartre) ces innocentes victimes qui allaient chantant par les chemins les louanges du Seigneur pour l'honneur qu'il leur faisait de les appeler à sa gloire, et jamais l'on ne vit paraître le visage de saint Denis plus content que lorsqu'il se vit arrivé sur le tertre d'où il se devait élever depuis la terre jusqu'au ciel. Tout Paris sortit après, les chrétiens et les infidèles, et chacun pleurant amèrement de voir un tel spectacle tandis que tous les bourreaux, s'approchant par-derrière avec de petites haches émoussées, autrement dites des doloires, tranchèrent en même temps le sommet des trois têtes des trois apôtres de la France. » Le même auteur ajoute : « Pour saint Denis, quelque temps après que son âme se fut retirée vers son principe, son corps, quoique mort, se releva de soi-même

sur ses pieds, et prenant le sommet de sa tête qu'on lui avait abattue, entre ses propres mains, il commença à marcher au grand étonnement des mêmes païens qui étaient ravis de voir un mort comme vivant demeurer libre parmi les morts.... Saint Denis marcha en cette posture bien une grande lieue, depuis la place où il fut décapité jusqu'à la ville que l'on appelle maintenant Saint-Denis. Là il rencontra une honnête dame appelée Catule, son ancienne écolière en la foi, et lui confiant sa tête dans son sein, il tomba raide mort à ses pieds comme lui demandant la sépulture, ce qu'elle fit de très-bon cœur non seulement, mais elle eut aussi l'adresse de recouvrer les sacrés corps de ses deux plus chers compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, que les païens se résolvaient de jeter dans la Seine pour y être dévorés des poissons, et qu'ainsi leur mémoire fut noyée dans les eaux, etc. (1). »

Saint Denis est placé dans l'arcade du milieu; son habillement consiste en une aube parée, un amict garni aussi d'une bande d'étoffe d'or, sur laquelle sont brodés des fleurons noirs; une dalmatique de drap d'or fendue sur les côtés, un manipule blanc et une chasuble violette avec une croix et des bordures également d'or. Il tient sous le bras droit une crosse à hampe d'argent et à crossillon d'or, formé de feuilles découpées. Sa tête, pleine de noblesse, respire la piété. La partie supérieure en a été enlevée, et cette partie, le saint la tient dans ses mains à la hauteur de la poitrine. Derrière sa tête s'élève un nimbe violet bordé de perles.

La première division est occupée par saint Rustique en habits sacerdotaux. Son étole est bleu-clair et garnie de franges d'or, son manipule jaune, sa chasuble bleue avec une croix et des bordures d'or. Des parements brodés garnissent le bas de son aube et le bord de son amict. Il porte dans ses deux mains sa tête inclinée. A la place qu'elle occupait, au-dessus de ses épaules, s'élève un nimbe très-riche, présentant, au milieu de plusieurs cercles concentriques, une rosace de huit brillants pétales alternativement rouges et jaunes.

Placé à la gauche de saint Denis dans la troisième arcade, saint Eleuthère, sur une aube parée, porte un manipule d'or et une tunique à larges bandes transversales alternativement bleues, jaunes et

---

(1) Simon Martin : *Les nouvelles fleurs des Vies des Saints.* Paris, 1667, tome II, page 700, 9 octobre.

blanches. Cette tunique, garnie sur les bords de franges d'or, a des manches étroites qui descendent jusqu'aux poignets ; au haut de l'aube on aperçoit la garniture de l'amict. Le saint diacre tient sa tète sur ses deux mains; à la place qu'elle occupait brille un nimbe absolument semblable à celui de saint Rustique.

On se demande pourquoi les deux compagnons de saint Denis portent leurs têtes entières dans leurs mains, tandis que l'évêque ne tient que son crâne. D'après Simon Martin, ils ont pourtant tous les trois été martyrisés de la même manière. Mais peut-être y a-t-il à ce sujet plusieurs variantes dans les légendes. Il est permis aussi de supposer que le peintre verrier aura voulu seulement indiquer d'une manière générale le genre de supplice auquel ont été soumis Rustique et Eleuthère, la décapitation. Il se sera cru obligé, relativement à saint Denis, de reproduire fidèlement ce qui se passa après sa mort, lorsque, s'étant relevé, il se rendit à pied, en portant la partie de sa tête que les bourreaux avaient abattue, jusqu'au lieu où il rencontra Catule.

Saint Nicaise, apôtre du Vexin et évêque de Rouen, vint dans les Gaules avec saint Denis et saint Lucien; il eut pour l'aider dans ses travaux le prêtre Quirin et le diacre Scivicule. Ces zélés missionnaires furent arrêtés par les officiers de Fescenninus, et après leur avoir fait subir mille tourments, on leur abattit aussi le sommet de la tête, sur le bord de la rivière d'Epte, en un lieu appelé maintenant Montiers. Lorsque la nuit fut arrivée, les trois corps se relevèrent, et chacun prenant son crâne, ils se rendirent jusqu'au lieu de leur sépulture. Nous avions d'abord pensé que c'étaient saint Nicaise et ses compagnons que l'on avait représentés ici, mais comme ces trois figures se trouvent placées immédiatement après la communion de saint Denis, il nous a paru plus naturel d'admettre que ce sont celles des trois apôtres de Paris et qu'elles rappellent leur martyre.

5e FENÊTRE. — *Saint Quentin*. — *Saint Michel et sainte Romaine*. — Nous pensons que le premier personnage de cette fenêtre est *saint Quentin*. Issu d'une famille illustre, fils d'un sénateur romain, Quentin fut un des généreux propagateurs de la religion chrétienne. Suivant ses actes insérés dans le Recueil de Surius, il vint dans les Gaules en même temps qu'un saint Lucien, considéré par beaucoup d'écrivains ecclésiastiques comme l'apôtre du Beauvaisis. Amiens fut le lieu qu'il choisit pour être le théâtre de son dévouement et de son

zèle. A sa prédication, un grand nombre de païens renoncèrent au culte idolâtrique et embrassèrent avec empressement la foi de Jésus-Christ. Les nombreux miracles qu'il opérait donnaient une puissance immense à ses paroles, chaque jour de nouveaux chrétiens venaient lui demander le saint baptême. Rictiovare, préfet des Gaules pour les empereurs romains, en est instruit; il donne l'ordre de rechercher tous ceux qui ont renoncé à l'ancienne religion pour suivre celle du saint apôtre, mais c'est lui, surtout, qu'il veut poursuivre comme l'auteur des nombreuses défections qu'il déplore. Après mille tentatives infructueuses pour l'amener à renier sa foi, il le fait battre de verges. Pendant qu'on exécute ses ordres, on entend une voix céleste qui prononce ces paroles : « Courage, mon fidèle serviteur, je suis près de toi pour te fortifier et te soutenir, » et, tout-à-coup, les bourreaux tombent par terre et restent immobiles. Alors le tyran prescrivit de jeter Quentin dans une horrible prison, mais un ange lui en ayant ouvert la porte, il se rendit sur la place de la ville, fit au peuple de chaleureuses prédications, et obtint encore de nombreuses conversions. Arrêté de nouveau, il fut appliqué à d'horribles tortures. La ville d'Amiens s'émut à ce spectacle et manifesta ouvertement son indignation; les païens eux-mêmes étaient outrés de tant de cruautés. Craignant un soulèvement, le président fit conduire son prisonnier dans la ville d'Auguste, capitale du Vermandois, et l'y suivit. Là, continuant les atrocités commencées à Amiens, on lui perça le corps avec deux broches de fer, on lui enfonça des alènes dans les ongles et sur les mains, et, enfin, on lui trancha la tête. Rictiovare fit jeter dans la Somme les précieux restes du saint, le corps d'un côté et la tête de l'autre, afin que les fidèles ne leur rendissent aucun culte. Une pieuse Romaine, nommée Eusébie, qui était aveugle, conduite par la lumière divine, parvint à les retrouver, et recouvra alors la vue. Elle inhuma le saint dans le lieu même où il avait été décapité, et fit bâtir un oratoire sur son tombeau. Cette petite église devint dans la suite une importante collégiale qui prit, ainsi que la ville elle-même, le nom de Saint-Quentin (1).

Guy, qui était doyen de l'église de Saint-Quentin, devint évêque de Beauvais en 1063; plein de vénération pour l'illustre patron de cette collégiale, il fonda en son honneur, près des murs de sa ville épis-

(1) D. Luc d'Achery : *Spicileg.*, tome II, page 677, édition in-4° de 1655.

copale, une abbaye dont il fit la dédicace avec la plus grande solennité. Il la dota suffisamment en biens-fonds, et lui attribua des prébendes perpétuelles à la cathédrale, ainsi que dans les collégiales de Saint-Barthélemi, de Saint-Laurent de Beauvais, et dans celle de Saint-Arnoult de Clermont.

Quelques auteurs ont avancé que saint Quentin était un simple laïque; d'autres, persuadés qu'il n'eût pu remplir sa mission s'il n'avait pas été comme la plupart des premiers apôtres investis des pouvoirs attachés à la dignité épiscopale, lui ont donné le titre d'évèque. C'est avec ce titre qu'il est indiqué dans le calendrier du bréviaire de Rouen encore en usage maintenant; mais il paraît que dans plusieurs églises de France et de Belgique, en particulier dans celle de Saint-Quentin, de Hennich, bourg du Brabant, situé entre Bruxelles et Grammont, il est représenté comme diacre. Le saint personnage, en présence duquel nous nous trouvons, porte aussi les vêtements d'un diacre. C'est une aube parée, un amict bordé également d'une bande d'étoffe d'or, une tunique ou dalmatique à raies transversales, alternativement bleues, rouges et blanches, fendue sur les côtés, garnie sur les bords d'une frange d'or, et pourvue de manches étroites qui arrivent jusqu'aux poignets, une étole bleue avec franges d'or dont les extrémités descendent au-dessous de la tunique. Il tient de la main droite un livre fermé; sa main gauche a disparu avec l'attribut qui aurait probablement écarté tous nos doutes. Sa tête présente une large tonsure; elle est environnée d'un nimbe bleu.

Après saint Quentin vient l'archange *saint Michel*, auquel était dédiée une des importantes collégiales de Beauvais.

« Il se donna une grande bataille dans le Ciel, dit l'auteur de l'Apocalypse. Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses anges combattait contre lui; mais ceux-ci succombèrent, et depuis ce temps ils ne parurent plus dans le Ciel. Et ce grand dragon, cet ancien serpent qui est appelé le diable et Satan, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre et ses anges avec lui. Et j'entendis une grande voix dans le Ciel qui s'écria : « C'est maintenant qu'est établi le salut et la force, et le règne de notre Dieu et la puissance de son Christ. » Ce passage paraît devoir s'appliquer aux luttes de l'Eglise naissante. Que d'ennemis elle eut alors à combattre! que de persécutions à endurer! Mais, soutenue par les anges de Dieu et la protection de son Fondateur, elle sut triompher de l'enfer et de

tous ses suppôts, établir sur l'univers entier sa bienfaisante domination. Quelle que soit, du reste, l'interprétation que l'on adopte, il est certain que ce sont les paroles mêmes que nous venons de citer qui ont fixé les artistes sur la manière dont ils devaient représenter saint Michel. Ils ont placé sous ses pieds un énorme dragon, et dans sa main une lance et quelquefois une croix avec laquelle il lui perce le flanc ou qu'il lui enfonce dans la gueule. C'est ainsi qu'on le voit ici. L'archange a encore toute la fraîcheur de la jeunesse. Ses ailes aux couleurs variées sont déployées; ses vêtements consistent en une longue robe à larges raies longitudinales rouges et blanches, en une tunique verte et en un ample manteau rouge, bordé de galons d'argent et doublé d'une étoffe jaune. Sous ses pieds est le dragon infernal, monstre horrible qui redresse la queue et paraît écumer de rage. Il lui enfonce dans la gueule la pointe d'une longue croix d'argent qu'il tient de la main droite. Sa tête, entièrement nue, est environnée d'un nimbe rouge.

Douze jeunes dames romaines ont appris les combats et le triomphe de saint Lucien et de saint Quentin; elles savent la ferveur des néophites qu'ils ont convertis et les dangers auxquels est exposée leur foi naissante; elles forment la résolution d'aller les visiter pour les affermir et partager autant qu'il est en elles le mérite et la gloire de l'apostolat; elles quittent Rome, et après avoir surmonté bien des obstacles, elles arrivent dans les Gaules, puis se séparent pour aller résider dans des contrées différentes. Trois d'entre elles, Benoîte, Léoberie et Romaine se fixent dans la province de Reims; Romaine vient habiter Beauvais. La pureté de ses mœurs, la vivacité de sa foi, la douce onction de ses entretiens ne tardèrent pas à lui gagner la confiance des chrétiens du pays. Nouvel apôtre, elle parvint même à convertir à Jésus-Christ un grand nombre d'idolâtres. Mais des édits sanglants sont portés contre les disciples de Jésus-Christ, on les poursuit partout, et partout l'église compte de nouveaux martyrs. Romaine était trop connue par son zèle et ses vertus pour échapper aux recherches des persécuteurs, on l'arrête et aussitôt on la fait périr par le glaive. Le corps de cette vierge martyre fut soigneusement enterré par les fidèles, et, lorsque vinrent des jours plus calmes, on la transporta dans le chœur de la cathédrale de Beauvais. Plus tard, au jour de la dédicace de l'église construite par les ordres de Guy, près des murs de la ville, en l'honneur de Saint-Quentin, le prélat y fit porter ces pré-

cieux restes, dont le chapitre consentait à se priver pour enrichir le nouveau monastère (1).

C'est le 3 octobre que l'on célèbre la fête de sainte Romaine.

Romaine, ou du moins celle que nous prenons pour elle dans la troisième arcade de la fenêtre, a des souliers jaunes et des bas couleur amarante; sa robe, assez courte, est bleue et enrichie au bas d'un galon d'or; sur cette robe, elle porte un manteau rouge bordé d'argent, que retient sur sa poitrine une ganse légère. Les cheveux de la sainte sont jaunes; un nimbe vert, encadré dans un cercle rouge, environne sa tête. Elle tient de la main gauche une palme, emblème du martyre, et porte la droite au cordon qui retient son manteau.

6e FENÊTRE. — *Jean de Marigny, à genoux devant saint Pierre et sainte Maxence.* — Les voûtes du chœur de la cathédrale de Beauvais, terminées en 1272, s'étaient écroulées en 1284. Trop faibles et trop éloignés les uns des autres, les piliers sur lesquels elles reposaient n'avaient pu les soutenir plus longtemps; elles étaient tombées avec un horrible fracas à l'heure du couvre-feu, le vendredi avant la fête de Saint-André, entraînant dans leur chute une partie des hautes fenêtres et des galeries inférieures. Les travaux de réparation, commencés par Thibaud de Nanteuil et continués par Simon de Nesle, furent poursuivis avec un redoublement d'activité par Jean de Marigny, et l'office divin put de nouveau être célébré en 1324, non dans le chœur, mais dans une chapelle latérale. Aidé par les offrandes que firent les fidèles de son diocèse et ceux des diocèses voisins, il eut, quelques années après, la consolation de voir les travaux confiés à Enguerrand le riche, surnommé le Tricheur, entièrement terminés. Ce prélat fit orner les hautes fenêtres des verrières historiées, qui sont maintenant l'objet de notre étude; la plus grande partie en fut faite à ses frais. Jean de Marigny est représenté à genoux dans la première division de la fenêtre, devant laquelle nous sommes maintenant arrêtés. Sur sa tête est une mitre blanche assez simple, ornée d'orfrois bleus et de deux pierres ou besans de couleur noire. Il a pour vêtement une aube, une tunique violette bordée d'un galon d'argent et d'une frange d'or, une chasuble verte doublée d'étoffe jaune; et dans ses

(1) D. Luc d'Achery : *Spicileg.*, tome II, page 677.

mains, qui sont jointes et élevées, il tient une crosse dont le croisillon est d'or et la hampe d'argent.

Saint Pierre occupe la seconde arcade, non comme simple membre du collége apostolique, mais en qualité de chef suprême de l'Eglise universelle. Son costume est celui des Souverains-Pontifes. Une tiare conique de couleur amarante, ornée d'orfrois d'or, surmontée d'un globe et d'une haute croix d'argent, lui couvre la tête. Il porte sur une aube une chape violette; elle est doublée d'une étoffe verte, bordée d'un double galon d'argent et recouverte à sa partie supérieure d'un chaperon d'or. Une riche agrafe, enchâssant des pierres précieuses, la retient. Assis sur un large siége, le prince des apôtres tient deux clefs d'argent de la main gauche et bénit de la droite. Un nimbe noirâtre, encadré dans un double cercle d'argent, environne sa tête. — Sur une mitre curieuse qui a appartenu à Jean de Marigny, et dont le dessin a été donné dans le 13e volume des *Annales archéologiques*, page 68, saint Pierre est aussi représenté comme souverain pontife, et à peu près de la même manière que nous le voyons ici, mais il porte une chasuble et non une chape, et d'ailleurs, le trône sur lequel il est assis est de beaucoup plus riche que dans notre verrière : c'est un pliant à têtes et à griffes de lion, semblable à ceux que l'on remarque sur les sceaux de nos rois au XIIIe et au XIVe siècles.

Maxence, fille de Malcon, roi d'Ecosse, élevée dans les sentiments d'une tendre piété, prit de bonne heure l'engagement devant Dieu de rester vierge toute sa vie. Cependant, le roi, qui ignorait son vœu, la promit en mariage à un jeune seigneur. Craignant de ne pouvoir résister à la volonté de son père, elle prit la résolution de fuir. Pour mieux réussir dans son dessein, elle le communiqua à un de ses fidèles serviteurs nommé Brabantius et à sa suivante Rosebie, qui lui promirent de la suivre partout où elle irait. Ils se rendirent tous trois ensemble d'abord en Angleterre et de là en France. Arrivés sur les bords de l'Oise, à trois lieues de Senlis, ils demandèrent à des bateliers de leur faire traverser la rivière. Ceux-ci furent sourds à leur demande; mais Dieu ordonna à ses anges de les soutenir sur les eaux, et ils parvinrent ainsi, par un miracle, jusqu'à l'autre rive. Croyant être en sûreté, Maxence se fixa dans ce lieu pour s'y livrer, avec ses compagnons, aux exercices de la vie spirituelle et aux pratiques de la pénitence. Toutefois, la paix profonde dans laquelle elle vivait ne de-

vait pas durer longtemps. Son fiancé qui, à la nouvelle de son évasion, avait suivi ses pas, finit par la découvrir dans sa retraite. Il trouva la pieuse vierge ferme dans sa résolution. Ses prières et ses menaces ne purent l'ébranler. Furieux de se voir rejeter par celle qu'il recherchait à cause de sa beauté et pour laquelle il avait conçu une passion si violente, il la saisit par les cheveux et lui trancha la tête; puis il se jeta sur Brabantius et Rosebie, et les fit également mourir en les frappant de son épée. La ville, construite près du lieu où succombèrent ces trois victimes, a été depuis le septième siècle appelée du nom de la sainte, Pont-Sainte-Maxence.

La tradition rapporte qu'après sa mort, la fille de Malcon, prenant sa tête entre ses mains, la porta jusqu'à l'endroit où elle a été inhumée, et que recouvre maintenant l'église de la ville. Il est probable que, se conformant à cette tradition, les artistes du moyen-âge auront représenté sainte Maxence, comme saint Lucien, comme saint Denis, comme saint Just, portant sa tête dans ses mains; c'est ainsi qu'elle est peinte sur un tableau de l'église de Pont, mais ce tableau est moderne. La sainte qui se trouve dans nos vitraux à la suite de saint Pierre et que nous donnons, mais avec bien de l'incertitude, pour la pieuse princesse d'Ecosse, n'a aucun attribut particulier; elle tient seulement de la main gauche la palme du martyre et élève la droite comme pour bénir ou exprimer son admiration et son respect. Elle est vêtue d'une robe jaune et d'un manteau bleu qu'elle retient de la main gauche.

Au-dessous de chacune des divisions de cette sixième fenêtre se trouvaient autrefois les armes de Marigny, comme nous les verrons de l'autre côté, mais il n'en reste plus maintenant que les encadrements en fer.

7e FENÊTRE. — *Saint Jude et Saint Mathieu.* — Nous arrivons à la première fenêtre de l'abside, et nous commençons à nous trouver en présence du collége apostolique au milieu duquel se trouve Jésus en croix accompagné de sa mère. Les apôtres qui s'offrent les premiers à nous dans cette fenêtre sont : saint Jude et saint Mathieu.

Saint Jude, l'un des douze apôtres et l'un des parents du Sauveur, puisqu'il était frère de saint Jacques le Mineur et fils de Marie Cléophé, est encore appelé Thadée dans les saints Evangiles. Lorsque les apôtres composèrent ensemble le Symbole qui porte leur nom, ce fut lui qui

indiqua, comme devant en faire partie, l'article relatif à la résurrection des corps : *carnis resurrectionem*. La partie de l'univers où il dut principalement exercer son zèle est la Mésopotamie, mais il alla encore porter le nom de Jésus-Christ dans l'Idumée, l'Arabie, la Syrie et plusieurs autres contrées. C'est en Perse qu'il termina sa carrière et reçut la couronne du martyre. Il s'y était rendu avec saint Simon. Par leurs communs efforts, les deux apôtres avaient fait embrasser la religion chrétienne à un grand nombre d'habitants de Babylone, au roi lui-même ; de là ils étaient allés prêcher dans les différentes provinces du royaume. Lorsqu'ils parvinrent à Sannir, ils trouvèrent le peuple acharné contre eux ; les prêtres des idoles, fort nombreux dans cette ville, l'avaient soulevée. On les arrêta et on les conduisit aussitôt aux temples du Soleil et de la Lune pour les leur faire adorer. Non seulement, ils ne voulurent jamais consentir à ce qu'on leur demandait avec menaces, mais à leur voix les idoles se brisèrent et les démons furent mis en fuite. Furieux d'une telle défaite, les prêtres se jetèrent sur eux et les massacrèrent. Les légendaires eux-mêmes ne nous apprennent pas de quels instruments on se servit pour les faire périr, mais les anciennes sculptures aussi bien que les anciennes peintures représentent ordinairement saint Simon avec une scie et saint Jude tantôt avec une hache, tantôt avec un bâton ou une massue. Thadée porte ici des deux mains le livre de la doctrine ; il paraît bien aussi y avoir contre ce livre un autre objet de couleur jaune, échancré d'un côté : est-ce une hache, une espèce de carcan ou une équerre que l'artiste aurait voulu représenter ainsi ? c'est ce qu'il est impossible de dire, tant le dessin est grossier. L'apôtre a pour vêtements une robe rouge bordée d'un galon d'or, un manteau bleu avec des bandes jaunes brodées, disposées horizontalement à une certaine distance les unes des autres ; un galon d'argent garnit les bords de ce manteau. La tête du saint est presque chauve, sa barbe est blanche et d'une longueur médiocre.

Mathieu ou *Lévi*, fils d'Alphée, était receveur des impôts qui se levaient à Capharnaum. Il avait son bureau hors de la ville et sur le bord de la mer de Tibériade. Jésus-Christ, enseignant dans ce pays, lui demanda de le suivre et le mit au nombre de ses apôtres. Après l'ascension du Sauveur, il prêcha d'abord dans la Judée où il écrivit l'évangile connu sous son nom, et de là il se rendit dans l'Ethiopie qui lui était échue en partage. Les prodiges éclatants qu'il opéra en faveur des

Ethiopiens lui concilièrent l'estime et l'affection d'Egype, leur roi. Ce prince embrassa le christianisme avec toute sa famille. Une de ses filles, Iphigénie, touchée de l'éloge que l'apôtre faisait de la virginité, se consacra à Dieu avec un grand nombre de jeunes filles jalouses de marcher sur ses traces et de se ranger sous sa conduite. Egype étant mort, Hirtace ou Hyrace, son frère, s'empara du royaume. Pour s'en assurer la possession, il résolut d'épouser Iphigénie, dont les charmes d'ailleurs l'avaient séduit. Pour y parvenir, il pria Mathieu d'user de l'influence qu'il avait sur elle. Loin de s'y prêter, le disciple de Jésus-Christ fit devant la princesse, ses compagnes et les fidèles réunis, un discours sur la vertu à laquelle elle s'était vouée; il en montra l'excellence et engagea Iphigénie à rester fidèle aux promesses qu'elle avait faites à Dieu. Hirtace courroucé quitta l'assemblée et donna aussitôt l'ordre à un bourreau d'aller mettre à mort l'audacieux prédicateur. Le bourreau arriva lorsque saint Mathieu, venant de célébrer la sainte messe, était encore en oraison devant l'autel. Il le saisit par derrière, le frappa de plusieurs coups et fit ruisseler son sang jusque sur la table sainte. Les légendaires ne nous disent pas si c'est avec un glaive, une pique, une massue ou une hache que saint Mathieu a été frappé par l'exécuteur des volontés du prince. Aussi tous les artistes ne lui ont-ils pas mis en main le même instrument de supplice. Ici il est représenté avec une longue épée à poignée d'or dans la main droite et un livre fermé dans la main gauche. L'apôtre porte une robe bleue ornée horizontalement de raies jaunes, et par-dessus un manteau de couleur jaune. Ses cheveux sont longs ainsi que sa barbe.

8ᵉ FENÊTRE. — *Saint Thomas et saint Jacques le Majeur.* — Le disciple incrédule saint Thomas fut l'apôtre des Indes. Dieu bénit son zèle, il convertit le roi de ce vaste empire et un nombre considérable de ses sujets. Les prêtres indiens ne virent pas avec indifférence ces heureux résultats. Ils conçurent contre celui qui les avait obtenus une telle haine qu'ils résolurent de le faire périr. Un jour que le saint apôtre était en prière dans une grotte à une demi-lieue de la ville de Maliput, ils se jetèrent sur lui avec toute la férocité d'un tigre; ils l'attaquèrent à coups de bâton et de pierres, et enfin l'un d'eux, le perçant d'une lance, l'étendit raide mort sur le sol. Nous le voyons en effet ici avec une lance dans la main gauche et un livre dans la droite. Il est vêtu d'une robe jaune et d'un manteau rouge doublé d'une étoffe verte. Ses cheveux sont jaunes ainsi que sa barbe.

Frère de saint Jean l'évangéliste, ***Jacques le Majeur*** fut appelé en même temps que lui à l'apostolat; Jésus-Christ l'honora comme Pierre et comme le disciple bien-aimé de la communication de ses intimes secrets. Ils étaient les seuls près du fils de Dieu lorsqu'il se transfigura sur la montagne du Thabor; seuls aussi, ils furent les témoins des douleurs de son agonie dans le jardin des Olives. Après l'ascension de son Maître, saint Jacques prêcha d'abord en Judée, puis il se rendit en Espagne où il resta pendant quelque temps. De retour à Jérusalem, il y exerça de nouveau son auguste ministère et convertit un célèbre magicien nommé Hermogène. Un jour qu'il prouvait par les nombreux témoignages des divines Ecritures la divinité de J. C., le Grand-Prêtre souleva le peuple contre lui et le fit conduire devant Hérode. Celui-ci, pour satisfaire la multitude, ordonna qu'il eût la tête tranchée. Cette sentence fut exécutée le 25 mars de l'an 44 de notre ère. Le glaive, instrument du supplice de l'apôtre, est placé dans sa main droite, il tient de la gauche un livre fermé : ses vêtements consistent en une robe verte et un manteau couleur lie de vin, bordé de bleu; ses cheveux et sa barbe sont également bleus.

9e FENÊTRE. — *Saint André et saint Pierre.* — André, après avoir porté les lumières de l'Evangile dans la Thrace, dans la Scythie et dans plusieurs autres contrées, vint se fixer à Patras, ville d'Achaie. Sachant qu'un grand nombre d'habitants avaient renoncé à l'idolâtrie pour embrasser la religion de l'apôtre, le proconsul Egée chercha par d'horribles tourments à les faire revenir à leur ancien culte : André alla alors le trouver, lui exposa la sublimité de la doctrine qu'il prêchait, et lui reprocha ses cruautés. L'issue de cette courageuse démarche fut que le proconsul fit jeter André dans les fers. Puis le lendemain il ordonna qu'on l'amenât devant lui, et il lui déclara qu'on le soumettrait à d'horribles tortures s'il ne consentait à désabuser le peuple qu'il avait séduit par ses prédications. N'ayant pu le vaincre, en ayant au contraire reçu une énergique réponse dans laquelle il le menaçait de la justice de Dieu, il le fit battre avec tant de force que ses chairs tombèrent presque en lambeaux. Et comme les coups ne pouvaient abattre son courage, il le condamna à être crucifié, mais il voulut qu'on ne l'attachât qu'avec de simples cordes pour que son martyre durât plus longtemps. Heureux de subir le supplice de son Maître, le saint salua la croix avec enthousiasme et prononça d'admirables paroles qui exprimaient toute sa joie et tout son bonheur. Il

resta deux jours suspendu entre le ciel et la terre ; enfin il expira environné d'une clarté céleste dont tous les spectateurs furent éblouis. Saint André tient de la main droite un livre et de la gauche une croix en forme d'X ou de sautoir. Sa tête est nimbée de rouge. Il a pour vêtements une robe jaune bordée de vert et un manteau bleu-clair doublé de rouge.

Après saint André nous retrouvons son frère Simon Pierre que Jésus a choisi pour être le premier de ses apôtres, et après lui le chef visible de son église. Précédemment nous l'avons vu assis et couvert des habits du souverain pontificat, la tiare en tête ; maintenant il est debout, vêtu comme les autres apôtres, à la tête desquels il est placé. Sa robe est bleu-clair, bordée d'or ; son manteau vert, doublé de rouge, également bordé d'un galon d'or. Il y a dans ses traits quelque chose de noble et d'imposant. De la main gauche il tient un livre et de la droite deux clefs d'argent : sa tête est chauve et environnée d'un nimbe bleu.

40e FENÊTRE. — *Jésus en croix et la Sainte-Vierge.* — C'est dans la seconde arcade de cette fenêtre, située au fond de l'apside, que se dresse la croix à laquelle est attaché le divin Sauveur. Le montant de cette croix est vert et assez étroit ; la traverse qui en forme les bras est plus étroite encore : c'est une simple baguette environnée, comme la partie principale, de perles blanches. Jésus a les bras très-élevés ; sa tête, qu'un nimbe bleu couvert d'une croix jaune environne, est fortement inclinée ; ses yeux sont fermés ; une draperie bleue, bordée d'or, lui couvre les reins et lui descend jusqu'au milieu des cuisses ; ses pieds sont croisés. Au-dessous l'on remarque un très-large calice à coupe ronde, destiné à recevoir le sang précieux qui coule des blessures du Rédempteur. Une large tablette placée au-dessus des bras de la croix porte sur deux lignes cette inscription :

IHS NAZAREN
VS : REX IVDEOR.

Marie est à la droite de son Fils, dans la première arcade de la fenêtre. Son habillement consiste dans une robe bleu-clair, un manteau vert, bordé d'un galon d'or, et un voile blanc. Un nimbe bleu encadre sa tête. Elle a les mains croisées ; son visage exprime une vive douleur et en même temps un indicible courage.

11ᵉ FENÊTRE. — *Saint Jean et saint Paul.* — *Saint Jean* occupe ici une place qu'on ne lui donne pas ordinairement parmi les apôtres, quoiqu'il ait été le disciple bien-aimé du Sauveur. Les artistes qui, pour la plupart, suivent l'ordre indiqué dans l'Evangile de saint Luc, ne le mettent qu'au quatrième rang, et même quelquefois au cinquième, parce qu'ils font suivre saint Pierre de l'apôtre des Gentils. En le faisant paraître le premier dans la fenêtre qui vient après celle où est Jésus en croix, on a voulu compléter la scène du calvaire. De cette manière, le bien-aimé disciple se trouve à la gauche du divin Crucifié, tandis que Marie est à sa droite, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure. Représenté comme témoin du sacrifice de son Maître, comme appelé à recueillir ses dernières paroles, saint Jean n'a aucun des attributs qu'on lui donne presque toujours; il appuie sa main droite sur son bras gauche, tient sa tête profondément inclinée et paraît plongé dans une profonde tristesse; ses traits sont ceux d'un homme mûr, d'un homme même déjà avancé en âge, ce qui est un véritable anachronisme. On lui a donné pour vêtements une robe verte, ornée d'un galon d'or en haut et en bas, et un manteau rouge doublé de jaune et bordé de bleu.

Saint Paul, qui vient après saint Jean, a pour vêtements une robe bleu-clair bordée de rouge, et un manteau rouge bordé de blanc et orné sur les bords d'un galon d'or. Ses cheveux sont blancs ainsi que sa barbe. Un nimbe rouge encadré d'un cercle de perles environne sa tête. Dans sa main gauche est un livre à couverture rouge, à fermoir d argent; dans sa droite, l'instrument de son martyre, une longue épée dont la poignée est d'or et affecte la forme d'une fleur de lys.

12ᵉ FENÊTRE. — *Saint Jacques le Mineur et saint Philippe.* — *Saint Jacques,* nommé le Mineur parce qu'il fut appelé à l'apostolat après le frère de saint Jean l'évangéliste, se fit remarquer par son amour pour les austérités et par ses longues et ferventes prières. Il fut évêque de Jérusalem. Le grand prêtre des Juifs, Ananus, ne vit pas sans un profond chagrin le nombre des fidèles s'accroître chaque jour sous l'autorité respectée de cet apôtre. Il chercha à le prendre dans ses paroles et l'engagea à parler au peuple sur le respect qu'il devait avoir pour la maison de Dieu. Jacques, à son invitation, se rendit au temple de Jérusalem, mais il y parla sur la divinité de Jésus-Christ et sur son titre de juge des vivants et des morts. Ses paroles furent accueillies avec

joie par les fidèles; les prêtres juifs, au contraire, rugissant comme des lions, firent pleuvoir sur lui une grêle de pierres, et des jeunes gens le précipitèrent du lieu élevé où il s'était placé pour se faire entendre de la foule. Enfin, un de ces misérables ennemis du nom chrétien, armé d'un bâton de foulon, l'en frappa si violemment, que sa cervelle se répandit sur le pavé. Pour rappeler ce genre de mort, les artistes représentent saint Jacques le mineur avec une massue à fouler. Mais dans nos vitraux, on lui a mis seulement un livre entre les mains. Un nimbe rouge, encadré d'un cercle blanc, environne sa tête. Il porte une robe jaune bordée de rouge à sa partie supérieure, et un manteau rouge-grenat doublé de vert et bordé d'un galon d'or qu'enrichissent une multitude de perles.

Après avoir prêché pendant plusieurs années en Scythie, *saint Philippe* alla à Hiérapolis, en Phrygie, pour y continuer les saintes fonctions de l'apostolat. A sa prière, une monstrueuse vipère que les habitants de la ville adoraient, mourut tout à coup. Délivré de cet animal qui leur causait de graves dommages, et frappé du prodige, un grand nombre d'infidèles embrassèrent la foi de Jésus-Christ. Les magistrats et les prêtres, pour se venger de l'affront que leur causait la mort de leur divinité et la conversion de ses adorateurs, se saisirent de l'apôtre, et après l'avoir détenu quelques jours en prison, ils le fouettèrent cruellement, puis ils l'attachèrent à une croix et l'accablèrent de pierres. Un affreux tremblement de terre et les circonstances surnaturelles qui l'accompagnèrent publièrent alors hautement sa sainteté et la vérité de la doctrine qu'il avait prêchée. Les fidèles eussent pu en ce moment le détacher de la croix et le sauver, mais le saint demanda à Dieu de ne pas retarder l'heure de son triomphe et il expira aussitôt. Crucifié comme son maître, saint Philippe est représenté avec une croix, mais cette croix n'a pas toujours la même forme; quelquefois, c'est une croix triomphale semblable à celle que Jésus-Christ, sortant du tombeau, a entre les mains; d'autres fois, c'est une croix double ou à deux traverses; d'autres fois, enfin, on lui donne la forme d'un T en plaçant la traverse tout-à-fait à l'extrémité supérieure. Ici l'apôtre a, comme saint Jacques le Mineur, un livre pour tout attribut; il le porte sous le bras droit, un nimbe rouge bordé de blanc encadre son visage. Il a pour vêtement une robe jaune bordée de vert à sa partie inférieure, et un manteau de couleur pourpre doublé de vert et orné sur les bords d'un galon d'argent.

13ᵉ FENÊTRE. — *Saint Barthélemi et saint Mathias.* — C'est en Arménie que fut martyrisé *saint Barthelemi*. Frappé de ce que depuis son arrivée les idoles ne rendaient plus d'oracles, où se voyaient obligées de reconnaître la divinité de Jésus-Christ, le roi Polémon avait favorisé ses prédications, et s'était fait chrétien lui-même. Mais Astiages, son frère, loin d'imiter sa conduite, résolut de perdre le saint apôtre. Il le fit venir devant lui. Pendant qu'il lui parlait, l'idole du temple principal de la ville tomba par terre et se brisa. Le prodige mit le comble à son indignation et à sa fureur; il fit fouetter Barthélemi avec des verges de fer, puis écorcher tout vif. Et comme il ne mourait pas encore, il commanda qu'il eût la tête tranchée. On voit ce saint dans la première division de la fenêtre avec un large coutelas, semblable à celui qui a dû servir à l'écorcher; il le tient de la main droite et a dans la gauche un livre ouvert. Sa robe est d'une riche étoffe jaune damassée; il porte par-dessus un manteau rouge bordé d'un galon d'argent. Le nimbe qui s'élève derrière sa tête est jaune. Comme les autres apôtres, il n'a point de chaussures; mais, d'élégantes bandelettes, réunies par des boutons d'or, s'enroulent autour de ses pieds.

Saint Mathias, que l'Esprit saint désigna pour remplacer, dans le collége apostolique, le perfide Judas, prêcha l'évangile dans la Judée. Naturellement éloquent, versé d'ailleurs dans les saintes Ecritures, et favorisé des dons célestes, il adressait au peuple des discours en même temps si solides et si chaleureux qu'il persuadait. Ses vertus donnaient aussi une grande puissance à ses paroles. On le cita devant les tribunaux, deux faux témoins déposèrent contre lui, et il fut condamné à être lapidé; puis, soit par dérision, soit pour se conformer à l'usage des Romains, on lui trancha la tête. C'est pour cette raison qu'on le représente nu, ou avec un glaive comme saint Paul et saint Jacques le Majeur, ou avec une hachette, ou avec une hache de combat. Dans la seconde arcade de la fenêtre que nous considérons, c'est un glaive qu'il a pour attribut particulier; il le tient de la main gauche, la pointe en bas; dans la droite, il a un livre ouvert dont les pages visibles offrent des notes de musique. Une espèce de toque que surmonte un nimbe jaune lui couvre la tête. Sa barbe est très-soignée; il porte une longue tunique fendue sur les côtés, dont la partie supérieure est abaissée et rabattue à gauche, de manière à laisser entièrement nue, de ce côté, l'épaule, ainsi qu'une partie du bras. Un man-

teau rouge, orné sur les bords d'un galon d'or et élégamment agencé, recouvre en partie ce premier vêtement. Les jambes du saint sont nues, et ses pieds en partie couverts par des bandelettes d'or, qu'unissent et retiennent des boutons du même métal.

Ce vitrail et le précédent sont du XVIe siècle; ils ont été faits probablement comme ceux que nous avons vus à l'entrée du chœur sous l'épiscopat de Nicolas Fumée.

14e FENÊTRE. — *Jean de Marigny devant Jésus et sa sainte Mère.* — Nous avons déjà vu, de l'autre côté du chœur, dans la fenêtre parallèle à celle-ci, Jean de Marigny, à genoux devant saint Pierre et une sainte, que nous pensons être sainte Maxence; ici, nous le retrouvons dans la même posture devant le Sauveur des hommes et la divine Vierge. Il semble implorer leur secours, les prier de bénir ses entreprises, et de recevoir favorablement les dons qu'il leur fait.

Marie, Reine et Mère, occupe la première division; ses vêtements consistent en une robe violette et un manteau bleu, bordé d'un double galon d'or. Sa tête est ceinte d'un diadème d'or, et environnée d'un nimbe bleu. Elle porte dans ses bras l'enfant Jésus dont le nimbe est vert et chargé d'une croix jaune.

En avant de Marie, et dans l'arcade la plus voisine de celle où se trouve Jean de Marigny, se présente Jésus-Christ, chef de l'Eglise et pontife suprême dont saint Pierre, qui occupe en face la même place, est le représentant sur la terre. Le divin Sauveur a une robe rouge et un manteau vert, bordés d'un double galon d'argent. Il est debout comme Marie; il tient dans sa main un pain qui rappelle l'institution de l'Eucharistie, et par là même l'immolation du Calvaire. Le nimbe dont sa tête est environnée est violet et chargé d'une croix rouge.

Jean de Marigny est vêtu à peu près de la même manière que de l'autre côté, il porte sur son aube une tunique violette, bordée d'une frange d'or, et une ample chasuble ; mais cette chasuble est blanche, tandis que dans l'arcade opposée elle est verte. La mître qui couvre la tête du prélat est blanche, bordée d'or, et chargée au milieu d'un orfroi vert, en forme de T renversé, qu'accompagnent deux disques noirs. Il tient des deux mains sa crosse, dont le crossillon est d'or et la hampe d'argent. Ses regards sont fixés sur Jésus et Marie.

Au-dessous de la sainte Vierge, ainsi qu'au-dessous de l'évêque, on remarque les armes de la famille de Marigny : *d'azur à deux fasces d'argent*, et, au milieu, au-dessous de Jésus-Christ, celle de l'évêché

de Beauvais : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre clefs de même.* La croix est chargée en cœur d'un écusson en losange aux armes de Marigny.

15e FENÊTRE. — *Saint Adrien.* — *Saint Christophe et saint Thibaut.* — Le premier saint que nous rencontrons dans cette fenêtre porte un costume de chevalier, ses jambes sont couvertes d'armures de mailles; il a une cotte d'armes armoriée, tient une épée de la main droite, et de la gauche un bouclier également chargé d'armoiries. Le blason qui couvre la cotte, comme le bouclier, est d'argent à la croix de gueules.

Plusieurs saints ont été représentés de la sorte. Les plus connus sont saint Adrien, martyr à Nicomédie, au IVe siècle, honoré le 8 septembre; saint Florian, tribun militaire, martyr au IIIe siècle, dont on fait la fête le 4 mai; saint Georges, grand officier de l'armée romaine, au Ve siècle; saint Victor, guerrier et martyr vers le IIIe siècle; saint Théodore, officier supérieur, martyr à Héraclée au IVe siècle, honoré le 9 novembre ou le 8 février; et saint Géréon, martyr au IIIe siècle, patron d'une église de son nom, à Cologne. Pour dire d'une manière certaine quel est celui de ces personnages qui se trouve ici, il faudrait savoir comment s'appelait le donateur de la verrière, dont il était le patron, et nous n'avons pu encore le découvrir. Cependant, comme le nom d'Adrien était plus fréquemment porté que les autres par les membres de la noblesse française, nous l'avons de préférence donné à notre saint.

Au-dessous de saint Adrien, l'on voit à genoux, sous une arcade, un vieux chevalier vêtu d'une cotte sur laquelle sont les armoiries de sa famille; il a la tête nue et les mains jointes. C'est le donateur. Plus bas, est placé un écusson portant le même blason que la cotte d'armes : *d'or à cinq cotices de gueules, à la bordure également de gueules chargée de merlettes d'argent.*

Dans la seconde division, il est facile de reconnaître *saint Christophe;* c'est une de nos vieilles connaissances, nous nous sommes déjà trouvé en rapport avec lui en visitant la chapelle du Sacré-Cœur; ici, comme dans cette chapelle, il a une haute stature et des formes herculéennes; il marche dans l'eau, ses jambes sont nues, ses vêtements relevés, des deux mains il s'appuie sur un haut et fort bâton. L'Enfant Jésus est placé sur ses épaules, pose la main sur son front;

il est vêtu d'une robe jaune, un nimbe bleu à croix jaune environne sa tête. Saint Christophe a un nimbe rouge; ses vêtements consistent en une robe rouge et un manteau bleu bordé d'argent et doublé de jaune.

Sous saint Christophe se tient encore à genoux le seigneur qui l'a fait peindre et qui probablement portait son nom; il appartenait à la même famille que le précédent. Il paraît jeune; sa tête est couverte d'un casque garni de lambrequins. Sa cotte, ainsi que l'écusson qui est dans le bas, porte ses armes : *parti, le premier d'or, à cinq cotices de gueules à la bordure également de gueules, mais sans merlettes; le second, d'argent à la fasce d'or*. Cette dernière partie du blason est contraire aux règles de la science héraldique, on ne met jamais métal sur métal; le peintre verrier se sera trompé, ou ce qui est plus probable encore, on aura, en réparant le vitrail, remplacé du verre bleu ou rouge par du verre jaune.

Saint Thibaut est fils d'un illustre seigneur de Marly, qui vivait au XIIIe siècle. Thibaut, sans négliger aucun des devoirs que la religion impose, se livra dans sa jeunesse à tous les exercices qui convenaient à son rang, particulièrement à la chasse et aux joûtes des tournois. Un jour que, pour assister en l'honneur de Marie au saint sacrifice de la messe, il avait renoncé à une partie de bagues, Dieu, par un prodige, lui fit remporter la victoire sur ses camarades. Dès lors, le jeune comte résolut de renoncer aux vanités du siècle et d'embrasser l'état religieux. Il entra pour cela à l'abbaye de Vaux-le-Cerney, dont par la suite il devint lui-même abbé; il s'y fit remarquer par sa dévotion au Saint-Sacrement, par son amour pour la Mère de Dieu et par la pratique des plus éminentes vertus. Dieu opéra aussi en sa faveur une multitude de miracles. Thibaut n'est pas représenté ici comme abbé, mais comme seigneur ayant droit de chasse. Il a sur le poing gauche un faucon et paraît tenir de la main droite un chaperon pareil à celui dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie pour les affaiter. Ses vêtements sont : une robe bleue et un manteau jaune doublé de bleu, un nimbe rouge encadré dans un cercle de perles environne sa tête. On remarque au-dessus de son épaule droite une petite étoile.

Au-dessous du saint se trouve un troisième donateur, toujours de la même famille. Il est à genoux, les mains jointes comme les précédents, a un casque sur la tête, et porte sur une cotte de maille une

cotte d'armes armoriée; à sa ceinture pend une longue épée. Un écusson est placé au bas de la verrière et offre le même blason que la cotte d'armes : *d'or à cinq cotices de gueules, à la bordure également de gueules*. C'est celui que nous avons remarqué dans la première division; il n'y a pas ici cependant de merlettes dans la bordure.

16ᵉ FENÊTRE. — *Saint Germer, saint Just, saint Evrost*. — Les trois saints qu'on a placés, au seizième siècle, de l'autre côté du chœur, dans la première fenêtre, sont précisément ceux devant lesquels nous nous trouvons maintenant; on a de la peine à s'expliquer cette répétition. Est-ce que les artistes du seizième siècle, est-ce que les chanoines de cette époque ne se sont pas aperçu que ces illustres personnages, dont le Beauvaisis s'honore, n'avaient pas été oubliés par leurs devanciers, qu'on leur avait donné une place remarquable dans nos verrières? pourquoi ne se sont-ils pas bornés à reproduire les figures que la chute du clocher avait fait disparaître? cela aurait incontestablement mieux valu. Nous retrouverions toute la pensée des premiers peintres verriers et de ceux qui les ont dirigés dans leurs travaux, la galerie existerait encore telle qu'ils l'ont formée, il n'y manquerait aucun des saints dont ils ont voulu rappeler le pieux souvenir et que les fidèles honoraient alors d'un culte particulier.

Saint Just occupe l'arcade du milieu. Ici, c'est véritablement un enfant; il est loin d'atteindre la taille de ceux qui l'accompagnent. Une robe rouge, un surcot ou pardessus jaune et un manteau rouge composent son vêtement. Il tient sa tête de la main gauche, et de la droite s'appuie sur un bâton recourbé en forme de houlette. Un nimbe s'élève au-dessus de son cou; ce nimbe est couvert d'une croix à branches triangulaires; il se rapproche beaucoup par là de celui qu'on donne aux personnes divines; toutefois, il en diffère par le nombre des triangles qui serait de cinq si le cou n'en cachait point un; on n'en met que quatre au nimbe divin, et leurs côtés sont d'ailleurs ordinairement curvilignes; ici, ils sont parfaitement droits. Le fond de ces triangles est noir, leurs bords sont blancs, quelques-uns ont aussi des ornements de la même couleur.

Saint Germer et *saint Evrost*, entre lesquels est placé saint Just, ne sont pas représentés comme dans l'autre fenêtre. On les a revêtus l'un

et l'autre d'habits sacerdotaux. Le premier porte une aube parée, un manipule d'or à franges vertes, une étole verte à franges d'or, et une chasuble bleue à orfrois blancs, enrichie sur les bords d'un large galon d'or; le second, une aube également parée, un manipule bleu orné de bandes et de franges d'or, une étole verte à franges violettes, et une chasuble violette à orfrois d'argent et bordure d'or. La tête des deux saints offre une large tonsure encadrée dans une étroite couronne de cheveux. Saint Germer a un nimbe bleu environné de perles; saint Evrost, un nimbe vert compris également dans un cercle de perles blanches. Celui-ci tient de la main gauche une crosse à hampe d'argent et à crossillon d'or, et bénit de la droite; celui-là s'appuie également de la main gauche sur un bâton pastoral d'argent à volute d'or, mais de la main droite il porte un livre qui contient sans doute les règles qu'il a données à ses religieux.

17e FENÊTRE. — *Lapidation de saint Etienne.* — Saint Luc, dans les Actes des Apôtres, après avoir reproduit le discours que fit au sanhedrin *saint Etienne*, le premier des sept diacres ordonnés par les Apôtres, rapporte ainsi son martyre : « A ces paroles, les prêtres et les docteurs entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel vit la gloire de Dieu et Jésus-Christ, qui était debout à la droite de Dieu, et il dit : Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. Alors ils poussèrent de grands cris, et, se bouchant les oreilles, ils se jetèrent sur lui tous ensemble; et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saül. Ils lapidaient Etienne, et lui invoquait Jésus et disait : Seigneur Jésus, recevez mon âme. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez pas ce péché. Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur. »

Saint Etienne se tient à genoux, les mains jointes, entre deux bourreaux. Sa tête, qui présente une large tonsure, est environnée d'un nimbe bleu qu'encadre un cercle d'or; une pierre de couleur jaune vient la frapper. Au-dessus on remarque une main au milieu d'un nimbe jaune à croix blanche : c'est l'emblème de Dieu qui encourage le martyr par sa présence et le fortifie par sa grâce. Le saint diacre a pour vêtements une aube, un manipule rouge enrichi d'ornements et de franges d'or, et une dalmatique également bordée d'or. Le premier bourreau, qui occupe la première arcade, est couvert de

chausses à bandes vertes et blanches, disposées en torsades, d'une cuirasse de diverses couleurs, et d'une espèce de chlamyde violette bordée d'argent; il n'a aucune coiffure sur la tête. La tête du second bourreau, placé derrière saint Etienne, est en partie renfermée dans un casque à visière; il a pour vêtements des chausses barriolées horizontalement de rouge et de blanc, et une cotte ou tunique à bandes horizontales, alternativement jaunes et violettes. Une aumônière est attachée à sa ceinture. Ces deux hommes lancent de la main droite une pierre sur le saint; ils en tiennent d'autres dans la main gauche. L'expression de leur visage est atroce; le premier surtout fait d'horribles grimaces. Tout en lui laissant des traits humains, l'artiste a fait de sa tête, autant qu'il lui a été possible, une tête de chouette ou de hibou : sa bouche est disposée en fer à cheval, sa langue allongée, son nez fortement arqué, son regard farouche et en même temps plein d'ironie.

18ᵉ FENÊTRE. — *Saint Lucien et ses deux compagnons.* — Nous voilà de nouveau en présence de l'apôtre du Beauvaisis et de ses deux compagnons. Ici ils ont été peints par les artistes du XIIIᵉ siècle; ce sont ceux du XVIᵉ qui les ont représentés de l'autre côté du chœur, dans la fenêtre même qui fait face à celle-ci. Cette répétition, ce double emploi est tout-à-fait regrettable, ainsi que nous l'avons fait remarquer il n'y a que quelques instants au sujet de saint Just, de saint Germer et de saint Evrost. Il accuse dans ceux qui en sont les auteurs ou une ignorance profonde de ce qu'on avait fait avant eux, ou un inqualifiable défaut de goût, un oubli complet des convenances artistiques.

Saint Maxien, qui se présente le premier, est revêtu d'habits sacerdotaux. Une bande d'étoffe noire qu'ornent des quatrefeuilles d'or, renfermées dans des encadrements carrés, couvre son amict; l'on remarque aussi au bas de son aube un riche parement; des orfrois et des bordures d'or enrichissent sa chasuble, dont le fond est bleu foncé. Le saint prêtre tient sa tête entre ses deux mains, elle est légèrement inclinée; au-dessus de son cou s'élève un nimbe rouge compris dans un cercle blanc.

Saint Lucien tient aussi sa tête entre ses mains; elle est couverte d'une mitre blanche à orfrois verts et bordures d'or; à la place qu'elle

occupait s'élève un nimbe bleu qu'encadre un triple cercle d'or, et dont un losange du même métal forme le milieu. Les vêtements du saint consistent en une aube parée, une étole bleue frangée d'or, un manipule à bandes jaunes et bleues, et une chasuble violette ornée d'orfrois et de bordures d'or. Il a sous le bras droit sa crosse, dont la volute est d'or et la hampe d'argent.

Le diacre *saint Julien* porte sur son aube une étole d'or qui pend verticalement, et une dalmatique à bandes horizontales alternativement jaunes et bleues. Il tient, comme les précédents, sa tête entre ses deux mains. Au-dessus de son cou est encore placé un nimbe, il est rouge et orné au milieu d'un fleuron jaune, un triple cercle blanc l'encadre.

19e ET DERNIÈRE FENÊTRE. — *Saint Eloi, saint Simon et sainte Catherine.* — Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, *saint Eloi,* comme on le sait, avait été orfèvre et maître de la monnaie royale sous Clotaire II et Dagobert Ier. Son talent supérieur, ses qualités aimables, ses hautes vertus lui avaient attiré la confiance de ces princes; ils en avaient même fait leur ami. Les nombreux travaux d'orfèvrerie qu'il exécuta pour eux et pour une multitude de riches églises furent considérés comme de véritables chefs-d'œuvre. Les historiens s'accordent à dire qu'il excellait véritablement dans son art. Tout en le représentant avec le costume d'évêque, tout en lui donnant les insignes de cette haute dignité, à laquelle son mérite personnel le fit élever, les peintres et les sculpteurs du moyen-âge ne pouvaient oublier ses anciennes fonctions à la cour des rois de France et son titre d'artiste; aussi ont-ils ordinairement placé dans l'une de ses mains un marteau d'orfèvre, et quelquefois à ses pieds une enclume. Ici il n'a pas d'enclume à ses pieds, mais il tient de la main droite un marteau de fer ou d'argent, long et assez fortement arqué; dans sa main gauche est une crosse à volute d'or et à hampe d'argent. La tête du saint évêque de Noyon, qu'environne un nimbe bleu, bordé de blanc, est couverte d'une mitre à bordure d'or et à orfroi vert accompagné de deux perles. Il a pour vêtements un amict paré, une aube garnie aussi à sa partie inférieure d'un morceau d'étoffe d'or, une étole jaune avec franges de la même couleur, un manipule bleu et jaune, une dalmatique bleue frangée d'or, et une chasuble rouge avec orfroi et bordure également d'or.

Saint Simon, l'un des douze apôtres du Sauveur, alla, après la ré-

surrection de son Maître, porter les lumières de l'Evangile en Egypte; il parcourut plusieurs autres contrées pour y exercer son saint ministère, et finit par se rendre en Perse avec saint Jude. C'est là, comme nous l'avons déjà dit, qu'après avoir fait de nombreuses et importantes conquêtes pour Jésus-Christ, les deux saints reçurent la couronne du martyre. L'histoire ne nous apprend pas de quel instrument on se servit pour les faire périr, mais c'était probablement une tradition reçue au moyen-âge que saint Simon avait été coupé en deux avec une scie, comme le prophète Isaïe, car les artistes de cette époque lui ont constamment donné cet attribut. La scie qu'il a dans notre verrière ressemble à celle dont se servent les scieurs de pierre : elle est longue et pourvue d'un manche très-court à chacune de ses extrémités. Il la tient de la main gauche; dans sa main droite est un livre ouvert. Les pieds du saint sont nus, sa barbe longue et frisée, ses cheveux courts. Ses vêtements consistent en une robe violette et un manteau rouge. Le dais sous lequel il est placé porte à sa base le millésime 1576. Au bas du vitrail se trouvent les armoiries du donateur : *D'azur à la crosse d'or au chef de gueules chargé de trois molettes d'or à huit dents.* — Saint Simon aurait dû trouver place dans le sanctuaire. Lorsque l'on rangeait saint Paul parmi les Apôtres, comme on l'a fait chez nous, pour s'en tenir rigoureusement au nombre douze, on en écartait un autre : c'était ordinairement saint Mathias, qui remplaça le traître Judas. Peut-être en avait-on agi de la sorte ici dans l'origine. Des motifs particuliers auront sans doute porté, au XVIe siècle, à le préférer à saint Simon. Toutefois, par une espèce de compensation, on a assigné à ce dernier une arcade près de l'entrée du chœur. On n'a pas voulu que dans une église dédiée à saint Pierre il manquât un seul de ceux dont Jésus-Christ l'avait établi le chef, et qui travaillèrent comme lui à l'établissement de la religion chrétienne.

Sainte Catherine, la patronne des jeunes filles, dont nous avons donné ailleurs la légende, forme le dernier fleuron de cette brillante couronne de bienheureux qui ceint le front majestueux de notre antique cathédrale. Elle est vêtue d'une robe bleue et d'un manteau d'hermine doublé de jaune et bordé de rouge, une ceinture ou cordelière d'argent descend sur le devant de sa robe; sur son front repose un diadème d'or orné de trois fleurs de lys, et à ses pieds on aperçoit la roue armée de pointes que l'on avait préparée d'après les plans de Cursasade pour la faire périr.

En terminant cette notice sur les précieux vitraux de la cathédrale de Beauvais, nous devons ajouter un mot relativement à ceux de la chapelle du Sacré-Cœur. Lorsque nous les avons décrits, nous n'en connaissions pas le donateur. Nous avons appris depuis que ce donateur est Louis de Roncherolles, deuxième du nom, seigneur de Roncherolles, baron d'Heuqueville et du Pont-Saint-Pierre, seigneur de Châtillon-sur-Marne, de Troissy et de La Ferté-Saint-Riquier, d'Auneuil, de Longchamp, de Maineville, de Gamaches et de Marigny; chevalier de l'ordre du roi, son conseiller et chambellan, et gouverneur des villes de Péronne, de Roye et de Montdidier. Sa première femme, qui existait encore au moment où les vitraux ont été exécutés, était Françoise d'Halluin, fille de Louis, seigneur de Piennes, de Bugenhoult, de Maignelais, comte de Guines, et de Jeanne de Ghistelles, dame d'Esclebecq. C'est donc Louis de Roncherolles et Françoise d'Halluin que l'on a représentés à côté de la descente de croix. Ce sont leurs armes et celles de plusieurs membres de leurs familles qui se voient sur les diverses parties des vitraux de la chapelle. Voilà comment les registres du Chapitre (1) s'expriment au sujet de la donation en question : « Le 13 juin 1522, M. d'Heuqueville de Ronquerolles ayant fait remise des droits seigneuriaux dus pour des biens sis à Auneuil, légués à l'église par feu Jean Belin, à condition qu'à sa volonté, et sur les dessins qu'il en donnerait, serait faite une verrière de même valeur, c'est-à-dire de 100 livres, à quoi montaient lesdits droits de relief, le chapitre prend la résolution de faire faire ledit vitrail que l'on voit encore actuellement à la chapelle de Sainte-Barbe, en laquelle ledit seigneur d'Auneuil et sa femme, leurs patrons et leurs armes se voient désignés à côté d'un christ descendu de la croix, et le tout aux dépens de l'église. »

BARRAUD.

---

(1) *Extraits des registres du Chapitre de l'église cathédrale de Beauvais*, manuscrit appartenant à Mme Le Caron de Troussures, tome III, à la date du 13 juin 1522.

FONTS BAPTISMAUX

DU HAMEL,

CANTON DE GRANDVILLIERS.



Les fonts du Hamel consistent en une cuve en pierre de liais qui affecte extérieurement la forme d'un prisme octogone régulier. Chacune des arêtes est couverte d'une colonne qui a pour base un globe surmonté d'une moulure cylindrique, et pour chapiteau une tête humaine coiffée et accompagnée de deux larges volutes. (Dans deux chapiteaux, la tête est remplacée par une feuille recourbée.) Sur le milieu des pans est sculptée une longue feuille plate à trois lobes, supportée par un long pétiole, lequel se bifurque à sa partie inférieure de manière à rejoindre la base des deux colonnes voisines. Au-dessus de cette feuille, qui a quelque analogie avec une fleur de lis, est placé un petit tore légèrement arqué qui, en se réunissant aux volutes dont sont ornés les chapiteaux des colonnes, forme une espèce d'arcade à plein-cintre ou plutôt légèrement trilobée.

Au-dessus de ces arcades règne une élégante corniche qui couronne le prisme et qui en suit les contours ; elle est ornée sur quatre côtés de branches couchées garnies de grappes de raisin. Sur les quatre autres faces, elle présente des feuilles cordiformes placées les unes à côté des autres. La partie inférieure de la cuve n'est bordée que d'une simple plate-bande sur laquelle repose la base des colonnes.

Cette cuve est placée sur deux larges socles carrés en craie dure, qui ont des dimensions inégales et qui sont disposés de manière à former une espèce de gradin ou d'escalier ayant deux marches des quatre côtés.

La cuve, sans ce gradin, est haute de soixante-sept centimètres ; elle a près d'un mètre cinquante centimètres dans son plus grand diamètre. Le diamètre de sa cavité est seulement de cinquante-trois centimètres. Cette cavité est maintenant garnie de plomb et affecte une forme hémisphérique.

Les fonts du Hamel paraissent être du douzième ou au moins du treizième siècle.

BARRAUD.

SECTION DES SCIENCES.

ESSAI MONOGRAPHIQUE

SUR

LES PISIDIES FRANÇAISES

Par A. BAUDON, Docteur en Médecine,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE, DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX, DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE.

Mouy (Oise), 6 décembre 1856.

J'avais annoncé en 1852, à la fin du *Catalogue des mollusques de l'Oise*, la publication prochaine de mes études sur les Pisidies françaises. J'ai préféré retarder l'exécution de ce projet, pensant qu'il était plus sage d'observer longtemps les modifications nombreuses que présentent ces petites bivalves et d'analyser tous leurs caractères, afin de voir quelles sont les espèces positivement typiques.

J'ai été assez heureux pour posséder presque tous les types des auteurs. Le concours du petit nombre des naturalistes qui ont étudié consciencieusement ce genre, m'était indispensable. J'ai rencontré chez eux la plus grande obligeance et une rare générosité. Je cite les noms de MM. *P. de Cessac*, *Drouët*, *Gassies*, *G. Mortillet*, *Normand*, *Puton*, auxquels je dois ce témoignagne de reconnaissance.

J'ai encore à nommer MM. *Bouchard*, *Chantereaux*, *Cailliaud*, *Cotteau*, *Daniel*, *de Grateloup*, *Faisse*, *Gaudion*, *Joba*, *Lecoq*, *Martin*, *Moquin-Tandon*, *Terver*, qui m'ont adressé quelques-unes des

cyclades de leur localité ou qui m'ont aidé de leurs observations.

Je remercie M. *Bourguignat* d'avoir bien voulu me donner, en 1852, son opinion sur les Pisidies du département de l'Oise.

Je ne puis passer sous silence le nom de mon ami M. *T. Prime*, auteur de la *Monographie des Pisidies de l'Amérique du nord*, qui m'a prodigué les belles cyclades de cette vaste région, et qui m'a mis à même d'établir des comparaisons avec nos espèces indigènes. Je m'empresse de saisir l'occasion de cette publication pour exprimer toute ma gratitude à l'excellent M. *Deshayes*, qui m'a si souvent honoré de ses conseils affectueux.

Je ne prétends pas offrir un travail complet ni parfait au monde conchyliologique. Cet essai est le résultat de quatre années d'observations faites sur de nombreux individus venant de divers points de notre continent. J'ai négligé à dessein la partie synonymique, ce travail ayant déjà été fait très au long par d'autres auteurs.

Loin de craindre la critique, je la sollicite, toutes les fois qu'elle n'est pas engendrée par un esprit d'animosité. La critique est le seul moyen d'éclairer les points obscurs de la science ; elle force aussi les auteurs à châtier davantage leurs travaux. Je le répète donc : je l'accepte très volontiers, quand la malveillance ne la dirige pas.

Que personne ne voie dans ces études un blâme de ce qui a été fait avant moi sur les Pisidies. Je ne me pose pas plus en réformateur que je ne me laisse influencer par l'esprit de système. Mes observations sur nature et mon jugement sont mes seuls guides. J'ai pu me tromper, mais, du moins, je n'aurai pas la ridicule prétention, le sot orgueil d'ériger en loi ce que j'ai écrit, et je ne veux pas davantage déprécier les estimables travaux de mes devanciers.

CHAPITRE I.

GÉNÉRALITÉS.

Le genre *Pisidium* (1) a été créé en 1821, par C. Pfeiffer, qui le sépara du genre *Cyclas* avec lequel il était confondu, pour de petits

(1) Ce nom de *Pisidium* a été ainsi donné à cause de la ressemblance de la coquille avec un pois.

mollusques bivalves, habitant les eaux douces des diverses parties du globe, surtout celles des climats tempérés, et caractérisés ainsi :

Animal allongé, ovale, comprimé latéralement, très délicat, demi-transparent, très mou, presque gélatineux, d'un blanc opalin; pied linguiforme, très extensible, tube siphonaire unique.

Coquille ovale, arrondie, toujours rostrée antérieurement, mais quelquefois d'une façon à peine sensible ; dents cardinales situées sous le sommet, s'emboîtant dans celles de la valve opposée ; dents latérales lamelleuses, doubles sur la valve droite, simples sur la gauche. Ligament postérieur, situé sur le plus petit côté (1).

On n'admit pas tout d'abord en France la distinction des genres *Cyclas* et *Pisidium ;* mais les travaux de M. Gassies (1849) et ceux de M. l'abbé Dupuy (1852) ont engagé la plupart des auteurs à entrer dans la même voie que les malacologistes anglais qui avaient adopté avant nous le genre de C. Pfeiffer.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'historique du genre qui nous occupe. Je me contenterai de rappeler que ses espèces étaient rangées dans les *Tellina* par Muller, Gmelin, Schroeter et quelques autres ; dans les *Cardium*, par Poli, Montagu ; dans les *Cyclas*, par Draparnaud, Bruguière, Lamarck et le plus grand nombre de nos auteurs français jusqu'à ces derniers temps.

Le *Pisidium* diffère essentiellement du *Cyclas*. Sans doute ils ont beaucoup de rapports entre eux, mais le siphon et la coquille offrent des caractères différents.

Le *Pisidium* a un tube unique.

Le *Cyclas* en possède deux.

Le côté antérieur est le plus long chez le premier. C'est l'inverse pour le second.

La denticulation n'est plus la même, pour les dents cardinales surtout. Celles du *Pisidium* sont courtes, mousses, obtuses, plus ou moins épaisses.

Celles du *Cyclas* ont une forme plutôt lamelleuse.

En général, la charnière d'une Pisidie est plus forte, plus épaisse, proportion gardée, que celle d'une cyclade.

---

(1) M. Bourguignat a remarqué certaines Pisidies dont le ligament était placé sur le plus grand côté de la coquille. Il ne m'a pas été donné, jusqu'ici, de rencontrer cette disposition sur les Pisidies d'Europe et d'Amérique que j'ai étudiées.

Si les dimensions pouvaient servir de caractère, j'ajouterais que la Pisidie est d'une taille plus minime que la plupart des Cyclades, mais on ne doit pas s'appesantir sur une constitution qui n'a rien de bien fixe.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION DES ORGANES DE L'ANIMAL.

Manteau. — Le manteau enveloppe le corps et s'étend sur toute la surface interne des valves. Ses deux feuillets réunis par un raphé très mince, à peine saillant, sont d'une ténuité extrême. Ordinairement, ils sont blanchâtres, presque transparents, et présentent un peu plus d'opacité et d'épaisseur vers les bords. On remarque, antérieurement surtout, quelques groupes de follicules agminés apparaissant sous forme de points nébuleux. Le bord palléal aussi est muni de glandules serrées les unes contre les autres. Celles des feuillets sont plus distancées, circulaires, analogues, pour ainsi dire, à de petites vésicules incolores. Le manteau n'a que de faibles adhérences à la coquille; il présente trois ouvertures : la première très large, donne passage au pied; puis, les deux feuillets se réunissent en arrière, s'allongent et forment le tube siphonaire qui amène l'eau aux branchies. Au-dessus et postérieurement, existe le dernier orifice qui sert à la défécation et à l'expulsion des petits.

Siphon.— Ce tube fait issue au dehors, lorsque l'animal veut renouveler le liquide et baigner ses organes respiratoires; il est contractile, extensible, mince, blanchâtre, presque translucide, tronqué à l'extrémité libre et taillé en biseau aux dépens de la partie inférieure; il semble pourvu de quelques plis à peine appréciables. Sa forme est variable. On peut la reduire à trois types qui eux-mêmes sont souvent modifiés :

1° Type cylindrique..
2° Type ampullaire.
3° Type infundibuliforme.

La plupart des Pisidies fournissent des exemples des deux premiers types. La forme évasée, plissée et légèrement crénelée aux bords ne s'est présentée jusqu'ici à mon observation que chez le *P. Nitidum*.

J'ai bien vu un léger évasement chez le *P. Casertanum* soumis à une chaleur de + 25 à 26°, mais je ne retrouvais pas l'aspect infundibuliforme du troisième type.

Sous l'influence de la chaleur, on peut produire, sur un même individu, de nombreux changements de forme du tube siphonaire. La lumière aussi a une action très prononcée. L'ouverture varie en même temps; elle devient ronde ou ovale, simple ou crénelée, étroite ou dilatée; elle subit ces alternatives de contraction et de dilatation à la manière d'un sphincter; en examinant les bords libres, on les voit, par moment, rétrécir l'orifice ou former autour de lui une infinité de très petits plis qui dirigent l'introduction de l'eau.

Rien n'est plus sensible que le siphon des Pisidies. La moindre agitation de la surface du liquide, le plus petit ébranlement du vase qui le contient, l'engagent à rentrer cet organe; souvent il le montre encore lorsque tout mouvement de l'eau a disparu, mais d'autres fois, il se tient confiné pendant fort longtemps au dedans des valves. Certaines espèces sont extrêmement timides et n'osent plus épanouir leur siphon quand elles ont été troublées.

Pendant la marche, ce tube éprouve des mouvements alternatifs de retrait et de développement. Quand l'animal, après avoir fixé l'extrémité du pied, tire sur sa coquille afin de progresser, il contracte tous ses muscles. Le siphon, participant à ce mouvement général, se raccourcit et rentre en partie dans le têt. Puis, aussitôt que les muscles sont relâchés, il apparaît de nouveau dans toute sa longueur.

Branchies. — Immédiatement après le manteau, on rencontre deux paires de branchies inégales (1), comme chez tous nos Lamellibranches, placées de chaque côté du corps, attachées en haut sous le manteau; elles sont souvent jaunâtres, roussâtres ou d'un jaune orangé clair, striées transversalement avec beaucoup de finesse; elles s'écrasent à la moindre pression.

On ne remarque pas de petites loges dans lesquelles se développent les œufs; les branchies sont simples et n'offrent qu'une cavité qui renferme les petits.

Organes de la digestion. — La bouche, située antérieurement, se présente sous l'aspect d'une petite fente horizontale à peine visible,

(1) Chez les Cyclades et les Pisidies, l'inégalité des feuillets branchiaux est des plus évidente.

ayant de chaque côté des appendices tentaculaires d'une exiguité excessive. L'estomac semble confondu avec le foie, dont le parenchyme est tellement mollasse qu'il est impossible d'étudier l'organe qu'il entoure. On croirait que cette glande est composée de molécules désagrégées, car souvent on remarque des parties transparentes comme s'il y avait interposition de liquides entre ses diverses portions. La consistance de sa substance est assez variable : tantôt on voit distinctement qu'elle est composée de matières pulpeuses, tantôt elle paraît être une masse homogène, plutôt semi-liquide.

Sa coloration varie souvent. Je l'ai trouvé verdâtre, gris-verdâtre, jaune, jaune-orangé, rougeâtre. Ces différences dans la nuance et la composition tiennent probablement au genre d'alimentation de l'animal. J'ai vu une seule Pisidie dont le foie présente constamment la même coloration, c'est le ***P. gassiesianum*** chez lequel il est toujours rouge-orangé. De Cessac, Dupuy, Normand, citent cette teinte du foie, et je l'ai également trouvée sur cette espèce et ses variétés.

On ne peut suivre le trajet des intestins que fort difficilement, d'autant plus qu'ordinairement ils présentent la même transparence que les autres régions du corps, et que les aliments pris par les Pisidies paraissent incolores.

Ces animaux vivent surtout par l'absorption des molécules nutritives à l'état de dissolution. Ils recherchent les places où l'eau baigne ces substances. Plusieurs fois j'ai remarqué des Pisidies attachées à des cadavres immergés de petits animaux. J'en ai trouvé sur des os pourvus encore de fibres musculaires et jetés dans les fossés et les ruisseaux.

Les Acéphales, en général, paraissent avides de l'eau qui lave la chair. Mon ami, M. Gaudion, actuellement capitaine du *Jourdain*, me racontait qu'à Montévidéo, où il séjourna seize mois, il ne pouvait se procurer des Naïades et autres bivalves qu'en jetant des quartiers de bœuf cru dans les rivières. Trois ou quatre jours après, me disait-il, je trouvais des quantités de mollusques acéphales logés dans la viande comme des coquilles perforantes, placés dessous à la manière des Nécrophores, l'entourant, tâchant de se loger le plus près possible de la substance alimentaire.

Les Pisidies agissent de même, et probablement je ne suis pas le premier qui ai fait cette remarque. Seulement, je n'ai pas observé encore les modifications que peut subir la consistance du corps de l'animal sous l'influence d'un régime carnivore.

Cette préférence des Pisidies pour l'eau chargée de matières animales semble indiquer chez ces mollusques une certaine sensation de goût.

Appareils sécrétoires. — Je viens de parler du foie, sur lequel il n'est plus besoin de revenir. Les glandes que l'on trouve chez la Pisidie ne diffèrent pas de celles des Nayades ou des Cyclades.

1° La glande de Bojanus est extrêmement petite, allongée, étroite, de nuance à peine roussâtre. Ses parois ont une résistance très-faible. Entre les deux corps de cette glande on aperçoit le cœur presque punctiforme, mais dont les battements sont sensibles à travers la coquille (chez le *P. nitidum* surtout).

2° Les follicules agminés, comme je l'ai dit plus haut, sont distribués inégalement sur le manteau. Les groupes qui avoisinent les bords sont destinés à la production de la nacre ; ceux qui sont disséminés sur les feuillets versent le liquide qui lubréfie la surface extérieure. Je n'ai pas encore observé de grosse glande supplémentaire, comme chez les Nayades, au voisinage de l'organe de Bojanus.

Je décrirai la masse ovarique qui peut être considérée comme une agglomération de glandules, quand je parlerai du système reproducteur.

Pied et muscles. — L'instrument essentiel de locomotion et d'exploration est le pied : c'est une languette très-extensible, longue et étroite, mince, délicate, que l'animal fait sortir au dehors par le bord antérieur, en entr'ouvrant un peu ses valves. Il est blanc, opalin ou légèrement bleuâtre. La partie externe, ainsi que les bords, ont une opacité assez sensible, mais le milieu est entièrement transparent.

Il est composé de fibres musculaires fort tenues dont les faisceaux sont dirigés en divers sens; ils sont plus apparents vers le muscle tendineux. L'intérieur est rempli soit par une matière presque liquide, soit (supérieurement) par les granulations ovariques.

La partie opaque du pied, ou fibro-musculaire, paraît renfermer une infinité de petits corps nébuleux accumulés principalement à la partie inférieure.

Je distingue, dans le pied, le corps et la pointe, le talon et le muscle tendineux.

Le corps est transparent, c'est la portion la plus volumineuse; il s'arrondit, se déprime, s'étale, s'allonge, se contracte au gré de l'animal, de sorte qu'il est variable dans son aspect. Le plus souvent, cependant, on n'observe que deux figures principales : il est plus ou moins délié et allongé, ou bien il est court et triangulaire à certains moments; mais il ne peut aider à la détermination des espèces.

Le lobe, ou extrémité antérieure, est subaigu, très-délié, et semble se fixer sur les corps étrangers pour prendre un point d'appui au moment de la progression.

Le talon est arrondi et n'apparaît que si l'animal étend entièrement sa languette.

Le muscle qui retient le pied est placé en haut et à sa région postérieure; ce n'est pour ainsi dire que la réunion des faisceaux musculaires qui s'effilent; il est long, mince, très-extensible, peu solide; il s'attache auprès du muscle rétracteur postérieur, auquel il envoie quelques fibres.

La progression de la Pisidie est curieuse à étudier. Voici ce qui se passe lorsqu'elle veut changer de place : l'animal entr'ouve ses valves, reste un instant sans donner issue au pied, puis il le sort en partie, le promène à droite et à gauche afin d'explorer les alentours. Bientôt il l'allonge davantage et le fixe ensuite par la pointe. Jusqu'ici, la coquille est restée couchée sur l'une des valves et n'a éprouvé qu'un léger mouvement de demi-rotation. L'animal, ayant maintenant un point fixe, contracte ses fibres musculaires, fait agir toutes ses forces, qui relèvent le têt obliquement et entraînent le rostre en avant. A ce moment, j'ai remarqué dans la partie transparente du pied une dilatation intérieure, et les rides transversales externes devenaient plus prononcées. Une fois qu'un pas a été fait, les muscles se relâchent et la coquille bascule en arrière. Souvent aussi, le têt restant immobile, la Pisidie promène l'extrémité de son pied tout autour d'elle, sur les parois du vase, vers le fond, etc. Elle touche les objets qui l'environnent, elle les palpe et perçoit nécessairement, par cet examen, des sensations qui l'avertissent si elle doit aller plus loin ou se retirer à l'abri sous ses valves.

Les muscles rétracteurs sont allongés, un peu triangulaires, quelquefois arrondis. La place à laquelle ils s'attachent est lisse et souvent brillante lorsqu'on les a enlevés.

Ganglions et nerfs. — Les ganglions transparents n'offrent aucune coloration. Les *pédieux* sont énormes (Moquin-Tandon). Les poches auditives sont très-développées, apparentes, placées en avant de ces ganglions et sessiles (Moquin-Tandon).

Les nerfs présentent à peine une légère opacité dans quelques portions. Leur nuance est blanchâtre.

Organes de reproduction, accroissement. — L'appareil génital est réduit, comme chez les autres acéphales, à une masse qui est à la

fois mâle et femelle. Cette masse est placée derrière le foie et au-dessous ; elle se confond dans le pied, dont les parois la soutiennent et l'enveloppent ; elle se compose de très-petites granulations allongées, presque resserrées par endroits, transparentes, blanchâtres. On les aperçoit assez distinctement sous l'eau en mettant l'animal sur un fond noir. Les intestins traversent cette région.

Ces granulations, une fois fécondées, se rendent dans les branchies externent par deux oviductes dont l'ouverture, fort difficile à distinguer, est toute voisine de celle de la glande de Bojanus (Moquin-Tandon). Une fois arrivées au milieu des branchies, les petites Pisidies nagent dans une substance semi-liquide ; elles sont entièrement libres ; mais, à mesure que leur développement a lieu, elles deviennent serrées les unes contre les autres, alors le liquide ambiant a diminué beaucoup, car une portion a dû servir à la nourriture des jeunes animaux.

Eu égard à la grosseur de la Pisidie, les petits contenus dans les branchies sont énormes, mais peu nombreux. Je n'ai pas compté plus de six à huit petits arrivés à terme à la fois. L'expulsion ne se fait pas brusquement comme chez les Nayades. La Pisidie sort lentement par l'orifice anal ; elle met environ huit à dix minutes pour son issue complète de la coquille mère (1). Presque aussitôt après, elle entr'ouvre ses valves et commence à montrer son pied. En cet état, la Pisidie est extrêmement plate, mince, transparente et arrondie. Les sommets ne dépassent pas encore le bord supérieur et ne sont indiqués que par une saillie à peine perceptible. Les stries du têt apparaissent un peu à la loupe. On ne voit pas de crochets au bord terminal des valves. Enfin, un point opaque se remarque au milieu de la coquille, c'est la partie la plus colorée du corps de l'animal.

Coquille. — L'étude de la coquille est fort importante, puisque c'est elle qui donne les meilleurs caractères pour la détermination des espèces. Dans un grand nombre de cas, elle est ovale, allongée, plus rarement trigone, subtrigone, globuleuse, aplatie ou bombée.

Le bord supérieur, qui comprend le sommet et le ligament, est plus ou moins arqué ; l'inférieur est courbe ; l'antérieur, rostré très-sensiblement ou à peine plus étendu que son opposé, le postérieur court et arrondi.

---

(1) L'agitation de l'eau favorise beaucoup l'expulsion des petites Pisidies.

Le sommet est rond, aigu, élevé ou à peine saillant, caliculé, appendiculé ou simple, suivant les espèces.

Le ligament, situé extérieurement en arrière sur la plus petite portion du bord supérieur de la coquille, est oblong, court, grêle, extrêmement petit, et il est des plus difficiles à apercevoir au-dehors. Sa couche corticale est sèche, dure, très-cassante, peu brillante, brune ou roussâtre, très-mince. La substance intérieure, plus épaisse, se compose de fibres nacrées, entrecroisées, et d'autres verticales, parallèles, se ramollissant et tombant en pâte à l'humidité prolongée. Il est logé dans une fossette longue, triangulaire, qui existe à la région postério-supérieure de la charnière.

Un épiderme mince, jaune ou jaune-verdâtre, grisâtre, recouvre la face externe du têt que sillonnent des stries assez régulières, fortes ou très-tenues. Certaines espèces présentent un brillant cristallin et des reflets irisés. Normand a signalé la présence de petits poils à la surface des valves. Je les ai bien vus sur quelques exemplaires de son *P. incertum* (*P. nitidum*, Jen.); ils sont très-courts, un peu raides et distancés sans grande régularité. La plupart des coquilles s'encroûtent facilement de limon, d'autres restent lisses. Lorsque la vase s'accumule et s'endurcit, c'est surtout à la région postérieure, car la partie antérieure étant souvent en mouvement, se projetant en avant pour creuser un sillon dans la bourbe, éprouve des frottements qui ne permettent guère une accumulation de matières. Jenyns pense que certaines coquilles prêtent plus ou moins à ces sortes de dépôts.

L'intérieur des valves présente les empreintes musculaires et la charnière, dont l'étude si ardue pourra décourager plus d'une fois l'observateur sans lui donner toujours en dédommagement des caractères d'une haute valeur. Le dedans des valves est d'un bleu mat très-pâle, faiblement violacé ou blanchâtre, avec une transparence plus ou moins prononcée.

Les empreintes musculaires sont ordinairement à peu près triangulaires, allongées, irrégulièrement ovalaires. L'impression palléale, rarement bien visible, suit la courbure du bord inférieur.

La charnière est en général assez forte. Sa constitution paraît plus robuste que celle des Cyclades. Cette articulation se compose de deux dents *cardinales* (rarement trois) souvent crénelées, situées au-dessous du sommet. De chaque côté, et à une distance plus ou moins considérable des précédentes, se trouvent les *dents latérales* lamelliformes, distinguées en latéro-antérieures et latéro-postérieures (Bour-

guignat). Elles sont doubles sur la valve droite, simples sur la gauche. Leur saillie au-dedans des valves est plus ou moins accentuée. Quelquefois aussi elles sont un peu crénelées, mais c'est beaucoup plus rare que chez les dents cardinales.

. Pour bien observer la denticulation des Pisidies, il faut examiner les valves de profil, afin d'apercevoir distinctement le relief de ces petites saillies articulaires et de se rendre compte de leurs rapports entre elles.

La dent cardinale postérieure de la valve droite est reçue dans la fossette de la valve gauche, et l'autre frotte en partie sur l'antérieure gauche. Les lamelles simples de la valve gauche se logent dans la fossette qui sépare les doubles dents latérales de la valve droite.

Presque toujours (je l'ai dit tout à l'heure), les dents cardinales sont finement crénelées à leur sommet; d'autrefois, ce sont des stries qui viennent les rayer. On remarque souvent aussi des sillons assez profonds qui simulent un plus grand nombre de dents. Quelquefois, elles sont soudées entr'elles de façon à n'en former qu'une seule, ou bien encore, l'une des deux vient à manquer. Ce sont des anomalies, car, dans la grande majorité des cas, nous trouvons deux dents cardinales sur chaque valve. J'ai vu aussi une transposition très-rare, ainsi : les lamelles doubles de la valve droite étaient simples, et, par contre, celles de la valve gauche étaient doubles.

Les dents cardinales des Pisidies se présentent sous trois aspects : elles sont mousses, épaisses, obscurément coniques; ou minces, comprimées, faiblement lamelleuses et légèrement tranchantes; ou bien encore, elles sont rudimentaires et tuberculeuses.

CHAPITRE III.

DE L'HABITATION DES PISIDIES.

Les Pisidies habitent les eaux courantes ou fréquemment renouvelées, et, plus rarement, celles qui sont tout à fait stagnantes.

Les sources peuvent en contenir également, quand bien même le fond n'a qu'une mince couche de limon. Si le lit ne renferme que du gravier, on est certain de n'y rencontrer aucun individu. Les sels tenus en dissolution dans plusieurs sources ou ruisseaux ne portent aucun dommage à l'animal.

On trouve aussi ces bivalves dans les flaques voisines des fontaines. Si l'évaporation du liquide vient mettre à sec leur habitation, elles s'enfoncent plus avant et attendent, avant de reparaître, la présence de nouvelles eaux.

Les espèces qui restent sur le bord des fleuves et des rivières ont le têt plus solide, plus robuste. C'est là que l'on rencontre notre plus forte Pisidie *(P. amnicum)* et des variétés épaisses de quelques autres.

La qualité des eaux est l'une des causes les plus puissantes des modifications de la coquille. Dans une même localité, à très-peu de distance, on trouve souvent un changement considérable de forme, de volume et d'épaisseur.

J'ai remarqué à ***Brivois*** (Oise), sur des coteaux entièrement calcaires et très-arides, presqu'au sommet, une source dont l'eau avait un niveau de six à huit centimètres, et dont le fond était tapissé par une très-minime couche d'un limon léger. Le *P. casertanum* qui s'y trouve est petit ; son têt est mince, mais régulièrement conformé. A trois cents pas plus loin, sur une même pente, le fond du sol est encore calcaire ; seulement, un dépôt de terre végétale garnie de plantes, arrosé par des pleurs, recouvre la surface. Au milieu des trous peu profonds de ce terrain, constamment remplis d'eau, j'ai recueilli le *P. casertanum* gros, ventru, fortement strié, à têt épais, solide.

Il est de toute évidence que ces eaux étant chargées de sels calcaires et, tout à la fois, de débris végétaux tenus en dissolution, donnent à l'animal une nourriture succulente qui manquait aux individus de la source voisine, et que cette abondance de matières nutritives doit avoir la plus grande influence sur l'organisme de ces êtres.

A ***Dury-Saint-Claude*** (Oise), j'ai fait encore la même observation. Dans la cavée de ce pays, on rencontre plusieurs sources dont le lit est composé de calcaire grossier et de quelque terre entraînée par les eaux. Les Pisidies présentent absolument le même état que celles de la source de Brivois. Les flaques voisines, distantes de quatre à cinq pas au plus, creusées dans un terrain demi-argileux et alimentées par ces sourçailles, contiennent *toutes* des Pisidies *(P. casertanum)* grosses, globuleuses, à fortes stries.

Quelquefois même la source est absolument impropre à nourrir des Pisidies, tandis que le ruisselet qui en découle, dont les eaux sont charriées sur un terrain plus substantiel, renferment *à son issue* des Pisidies très-bien constituées.

Je cite plusieurs endroits où j'ai constaté les faits précédents : à la

fontaine du *Fay*, près *Clermont-Oise;* — à la source dite *la Verrière,* forêt de Hez; — à *Bury,* au lieudit *le Déluge;* — à *Saint-Félix* (Oise), fontaine *Saint-Jean;* — à *Noailles* (Oise), au lavoir; — etc., etc. Je pourrais, du reste, multiplier les exemples pour prouver l'influence de la composition du sol sur ces animaux et sur leur enveloppe.

Il y a quelques années, j'ai envoyé au *Journal de Conchyliologie* une notice sur le genre *Pisidium,* ayant rapport surtout aux modifications que le têt pouvait subir suivant les milieux où vivait l'animal. Je reviens encore à ce que j'écrivais à cette époque, parce que j'ai pu constater de nouveau plusieurs faits que j'avais signalés alors. Ainsi, je répéterai que si l'alimentation est insuffisante, les organes, au lieu de s'accroître, restent stationnaires; ils ne se développent que par secousses, si le terrain est tantôt sec, tantôt mouillé. Le têt devient alors allongé dans certaines parties, atténué, tronqué dans d'autres, mince ou épais, gonflé ou aplati, etc. Ces modifications se feront sentir surtout sur l'espèce la plus répandue, qui pullule partout, n'importe à quelle place. Je répéterai encore que si la privation d'aliment peut altérer les contours de la coquille, une grande abondance produira l'excès contraire. Depuis que j'observe les Pisidies sur nature, depuis que je suis en relations avec des naturalistes qui ont également étudié celles de leurs contrées ailleurs que dans le cabinet, j'ai toujours vu constater ces faits. M. P. de Cessac a eu l'obligeance de me donner des détails fort circonstanciés à ce sujet sur les Pisidies de la Creuse, avec les exemplaires qu'il m'a adressés. Ses notes viennent corrober ce que j'avais observé depuis longtemps.

La plupart des auteurs s'accordent à dire que les terrains calcaires sont les plus riches en Pisidies. Ce fait est exact. A peine si l'on voit de rares individus dans les formations tourbeuses dépourvues de sels calcaires, et jamais je n'en rencontrai au milieu des sources qui se trouvaient dans ces régions. Les terrains crayeux, granitique, sont des plus pauvres en espèces de ce genre.

Les sels de fer, tenus en suspension ou en dissolution, n'empêchent pas la Pisidie de vivre. On en pêche quelquefois par milliers dans une purée semi-liquide dont le sel ferrugineux compose la presque totalité. Seulement, les individus deviennent très-rarement de forte taille; et ce n'est pas la privation du liquide qui met arrêt à leur développement, car j'ai vu des Pisidies vivant dans des fossés à fond très-ferrugineux, toujours bien pleins d'eau, et à peu près aussi rachitiques

que celles de la purée d'hydroxide de fer. Je ne dirai pas que cette règle soit constante, mais elle se montre dans la pluralité des cas.

L'altitude des lieux a aussi quelqu'influence sur ces animaux. La plupart de ceux qui se trouvent dans les montagnes de Savoie sont plus petits et ont un têt plus mince. L'étang des *Neuf-Bois* (Vosges), à mille soixante mètres au-dessus du niveau de la mer, nourrit un *P. casertanum* frêle et de taille peu élevée. Au *Grand-Bourg* (Creuse), les individus séjournant à la base de la montagne sont plus forts que ceux des sources du sommet.

La température de l'eau modifie beaucoup le têt. Normand m'a communiqué le *P. thermale* de Dupuy, venant de *Bagnères-de-Bigorre.* Le têt en est mince, fragile et rabougri. P. de Cessac m'a envoyé le *P. casertanum*, var. *Thermale,* des sources d'*Evaux* (Creuse) (+ 24°). Ils présentent le même aspect, quoiqu'étant un peu plus tronqués.

J'ai remarqué que la privation de lumière rendait la coquille délicate, très-mince et entièrement décolorée. Les individus sont même rares dans les sources obscures ou recouvertes de façon à intercepter une grande partie du jour. J'ai constaté ce fait dans trois sources de nos environs.

Le meilleur instrument pour recueillir ces petits mollusques est une passoire en fer blanc, percée de trous de deux à trois millimètres, et emmanchée au bout d'une canne. De cette façon on ramasse la bourbe, qui s'écoule par les trous, et la coquille reste au fond. Quelques collecteurs se servent aussi d'un filet en toile métallique, qui remplit le même but.

CHAPITRE IV.

CLASSIFICATION.

Si l'on veut prendre d'abord, dans le genre *Pisidium*, les espèces qui se rapprochent du genre *Cyclas*, on doit placer en première ligne le *P. obtusale,* puis le *P. pusillum*, le *P. conicum*, qui s'en éloigne le plus par sa denticulation et par sa forme, terminera la série. Cette méthode me semble plus rationnelle parce que l'on comprend mieux la liaison qui existe entre ces deux genres.

Je me base surtout, pour cette classification, sur la conformation des dents et, aussi, sur la forme générale qui est toujours appréciée plus promptement. J'ai cherché, autant que possible, à réunir des caractères assez positifs, malheureusement difficiles à percevoir, à d'autres qui, plus fugaces, frappent l'observateur à priori.

La distinction par la charnière et ses dents ne peut guère s'appliquer aux espèces et à leurs variétés, à très peu d'exceptions près. Ces organes caractérisent surtout des groupes. Il fallait donc s'appuyer aussi sur d'autres signes, afin d'arriver à séparer chaque type. Voici le tableau de la classification que j'adopte :

1° Dents cardinales un peu sublamellelleuses, comprimées, très-petites, minces, peu saillantes, parfois rudimentaires. — Dents latérales très-minces et à peine saillantes.	A. Trigonata....	1° *P. Obtusale.*
	B. Orbiculata..	2° *P. Pusillum.* 3° *P. Nitidum.*
	C. Tetragona...	4° *P. Gassiesianum.*
2° Dents cardinales plus ou moins développées, coniques, subconiques, ou allongées et comprimées. — Dents latérates bien marquées, saillantes, peu épaisses.	D. Ovata......	5° *P. Casertanum.* 6° *P. Amnicum.*
3° Dents cardinales tuberculeuses, mousses, très-peu élevées ou sublamelleuses, la plupart du temps presque inappréciables. — Dents latérales fortes, très-épaisses et crénelées.	E. Cuneata....	7° *P. Henslowanum* 8° *P. Conicum.*

Il y a une sorte de liaison entre ces bivalves. Ainsi, l'on voit des *P. obtusale* presque semblables au *P. pusillum*. Le *P. nitidum* a des rapports avec plusieurs formes du *P. casertanum* de même que certaines variétés du *P. gassiesianum*. Entre le *P. casertanum* et le *P. amnicum*, il existe des nuances qui embarrasseront le naturaliste le plus exercé. Il n'est pas jusqu'au *P. henslowanum* qui ne présente assez souvent de la similitude avec le *P. pulchellum* de Jenyns.

Le *P. conicum*, seul, jusqu'à présent, me semble parfaitement distinct, ne fût-ce que par sa charnière! encore même sa variété *obesa* se rapproche-t-elle un peu extérieurement de certains *P. casertanum* à ventre proéminent.

J'évite de passer en revue les divers systèmes émis jusqu'à ce jour pour classer les Pisidies. Comme je ne cherche pas à faire prévaloir le mien sur celui des autres, je laisse au lecteur le soin de juger quel est le meilleur; en tout cas, je crois qu'il y a du bon et du mauvais dans tous, le mien compris.

J'imiterai M. Moquin-Tandon et la plupart des botanistes, en énumérant, à la suite du type, les variétés qu'il présente. On saisit, par ce moyen, les diverses modifications que subit une espèce, ainsi que leurs caractères différentiels.

CHAPITRE V.

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

—

A. TRIGONATA.

1° PISIDIUM OBTUSALE, *C. Pfeiff.* 1821. (Pl. I, Fig. B.)

Cyclas obtusalis, *Lam.* 1818.
Pera gibba, *Leach.* 1852.

—

Varietates :

Var. B. — Têt trigone, extrêmement ventru, marge très-obtuse. Jen. 1832.

Cyclas obtusalis. Nilss. 1822. — Var. γ. *ventrosum.* Moq.-Tandon. 1855.

Var. C. — Coquille avec une large bande jaunâtre au bord inférieur. Var. B. *marginatum.* Moq.-Tandon. 1855.

—

Animal pallidum, lutescens, interdum sursum rubescens; pede maxime extensibili, tenui; tubo sipholani brevissimo, subconico vel cylindrico.

Concha valde globutosa, ventricosissima, trigona, antice parum subelongata, lutea aut nigrescens et sorde pleramque obtecta; margine inferiore obtuso; apice prominente, convexo, antice projecto; striis regulatiter dispositis; cardine tenui, recto; 2 *dentibus mi-*

nimis, saepius crenulatis. Ligamento vix conspicuo, brevi fere in medium sito, sed in minimo latere projecto.

Alt.........	3 vel 4 millim.
Lat.........	3 vel 4 id.
Crass.......	2 vel 4 id.

Animal jaune pâle, quelquefois rougeâtre au sommet; pied extrêmement mince et extensible; siphon subconique ou cylindrique, très-court, très-variable dans son aspect.

Coquille globuleuse, très-ventrue, trigone, présentant des dimensions presque égales partout en hauteur, largeur et épaisseur; très-faiblement allongée en avant; bord inférieur obtus à la réunion des valves; ventre saillant, convexe; sommets assez souvent caliculés, arrondis, projetés en avant. Cette Pisidie ressemble un peu à une coquille marine de nos côtes : *Isocardia cor*. Stries assez fines, régulières, quelquefois scalariformes. Epiderme jaunâtre, souvent brun, noirâtre et encroûté de limon, la marge restant toujours jaune. *Ligament* brun, assez épais, court, presque médian, quoique situé sur le plus petit côté.

Charnière mince, étroite, rectiligne à sa partie moyenne. Les branches latérales sont obliques, plus épaisses.

Valve droite : Deux dents *cardinales* un peu rapprochées du bord antérieur, petites, obliques, comprimées, à peine saillantes, quelquefois crénelées. L'antérieure subaiguë, séparée par un petit sillon de la postérieure, qui est plus forte, obtuse, subtrigonale.

Dents *latéro-antérieures :* faiblement élevées, séparées par une dépression peu profonde, très-voisine des dents cardinales qu'elles touchent presque. Dents *latéro-postérieures,* moins épaisses, crénelées, dentelées. Les dentelures passent d'une lamelle à l'autre sous forme de saillie.

Valve gauche : Deux très-petites dents *cardinales* mousses, tuberculeuses, à peine appréciables, le plus souvent crénelées, situées antérieurement comme chez la valve opposée. Dent *latéro-antérieure* simple, assez saillante. Dent *latéro-postérieure* réduite à deux ou trois saillies qui s'engrènent dans les crénelures de la valve droite. La charnière unit très-solidement entre elles les deux pièces de la coquille. Ses diverses parties sont nacrées et souvent même légèrement irisées. *Impressions musculaires* ovales, superficielles. L'empreinte *palléale* est assez marquée. *Nacre* d'un bleuâtre très-pâle.

Cette Pisidie est l'une des mieux caractérisées. Cependant la var. *quadrilatera* du P. *pusillum* se rapproche d'elle singulièrement à cause de la réunion si obtuse des valves à la marge.

Tous les individus ne présentent pas une saillie du ventre considérable. On voit des exemplaires chez lesquels il n'est pas énormément développé, mais on retrouve toujours invariablement le bord marginal très-obtus, les sommets recourbés en avant, disposition qui est peu sentie chez les espèces voisines.

Je n'ai pas encore rencontré le P. *obtusale* dans le département de l'Oise. Cependant, il vit plus habituellement dans les régions du nord. Il est même abondant en Angleterre, en Suède, en Allemagne. Je l'ai reçu de Troyes et de Valenciennes. De Grateloup le cite de Bordeaux, d'Agen, de Dax. Gassies le décrit parmi ses Pisidies de la région Aquitanique. Je n'ai jamais eu à ma disposition d'individus venant du midi. Dupuy, Normand disent que cette espèce se tient au milieu des eaux stagnantes, dans les marécages, etc. Gassies l'a trouvée dans les fossés alimentés par l'eau des fontaines, dans la vase calcaire.

Le *P. ventricosum*. T. Prime. (*Monograph of the species of pisidium*, etc. 1852, p. 10. pl. XI.) est absolument semblable à notre *P. obtusale*. L'auteur m'a donné des types; je les ai comparés avec le plus grand soin aux nôtres, et il m'a été impossible de constater la plus petite différence. Les malacologistes américains n'admettent pas que nous puissions avoir des espèces tout-à-fait identiques aux leurs, parmi les mollusques fluviatiles surtout. T. Prime m'écrivait en 1855 : « Je suis assez convaincu que nous ne possédons aucune des espèces de l'Europe sur notre continent, mais je suis de l'avis que toutes ont leur analogue chez vous. »

Malgré l'opinion de ce savant qui a si bien étudié les Pisidies de sa contrée, je persiste à croire que les *P. obtusale* et *P. ventricosum* sont absolument les mêmes.

—

B. ORBICULATA.

2° PISIDIUM PUSILLUM, *Jen.* 1832. (Pl. I. Fig. C.)

Tellina pusilla, *Gmelin.* 1789.
Cyclas fontinalis? *Drap.* 1805.
Pisidium fontinale, *C. Pfeiff.* 1821.
Euglesa henslowiana, *Leach.* 1832.

Varietates :

Var. B. — Sommets et ventre très-proéminent. Var. γ. *umbonatum*, Moq.-Tandon. 1855. Ex-Jen. 1832.

Var. C. — Stries marquées profondément. Var. B. *striatum*, Moq.-Tandon. 1855. Var. γ. Jen. 1832.

Var. D. — *Quadrilatera*. Nobis. Obtuse, forme obscurément quadrilatère, très-gonflée. Moq.-Tandon. 1855. Ex-M[lle] Baudon. (Var. *Alligata*, Nob. in Moq.-Tandon. 1855.) (Pl. I. Fig. D.) (1).

—

Animal albo opalinum, subpellucidum, exiguum ; pede maxime elongato, compresso, angustissimo ; tubo siphonali subconico, brevi.

Concha exigua, fere æquilateralis, orbiculata, subventricosa, cycladis conchae fere similis, subnitidula, pallido lutea, grisea ad umbones ; apicibus prominentibus, rotundatis ; margine anteriore paululum elonqatulo, posteriore incurvo ; striis dissimilibus, crassis ad umbones, tenuiter distributis inferius ; commissurâ debili, tenui, angustâ, vix arcuatâ ; dente cardinali minimo, in medio prominente ; dentibus lateralibus elongatis, compressis.

Al.......... 2 ½ vel 3 millim.
Lat.......... 2 ½ vel 3 millim.
Crass....... 2 ½...... millim.

Animal blanc-opalin, demi-transparent, extrêmement petit ; pied très-allongé, étroit, comprimé ; tube siphonaire court, subconique.

Coquille très-petite, mince, presque équilatérale, orbiculaire, un peu ventrue, ayant la plus grande ressemblance avec une Cyclade (2) ; sommets saillants, arrondis ; bord antérieur à peine plus allongé que le postérieur qui est courbe, arrondi ; marge bien arquée, un peu plus épaisse que le reste du têt ; stries dissemblables. Celles du ventre sont grosses, distancées, forment souvent des saillies. Il y a même une ligne de démarcation très-distincte entre cette région et

(1) C'est par erreur que, dans mon manuscrit communiqué en 1855 à M. Moquin-Tandon, j'avais indiqué la variété *Alligata* comme appartenant au *P. pusillum* : c'est une variété à stries profondes du *P. gassiesianum*.

(2) C'est cette analogie avec une Cyclade qui faisait penser à Leach qu'un genre intermédiaire entre *Cyclas* et *Pisidium* était nécessaire. Aussi, a-t-il créé le genre *Euglesa* pour le *P. pusillum* ; mais son opinion n'a pas prévalu.

le reste de la coquille dont les stries sont fines et régulières. Cette disposition est la plus fréquente, quoique cependant l'on rencontre aussi des individus dont les stries de toutes les parties sont uniformément fort délicates. Le têt est un peu brillant; il est coloré en jaune pâle, en corne claire ou en gris tendre aux sommets. Assez souvent il est recouvert de limon en haut et au bord postérieur. — *Ligament* extrêmement petit, roussâtre, linéaire.

Charnière très-mince, étroite, faiblement arquée.

VALVE DROITE : Dent *cardinale* située à la partie médiane de la charnière, un peu saillante au-dedans de la coquille, comprimée, sublamelleuse, oblique, à deux pointes à peine sensibles. Cette dent unique devait être divisée en deux primitivement. Ce qui semble le prouver, c'est un sillon obscur de séparation qui se remarque encore à la surface. Dents *latéro-antérieures*, minces, allongées, très-comprimées, si peu élevées qu'elles ne dépassent pas le niveau de la hauteur des valves, très-rapprochées des dents cardinales. Dents *latéro-postérieures*, un peu plus allongées que les précédentes.

VALVE GAUCHE : Le plus souvent les dents *cardinales* sont soudées entre elles et n'offrent que deux petites éminences peu distinctes, subaiguës, obliques et parallèles, séparées par un sillon superficiel. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure*, minces, longues, l'antérieure un peu sinueuse, la postérieure presque droite. C'est la charnière la plus faible de toutes, car les dents cardinales sont, pour ainsi dire, uniques sur chaque valve et les dents latérales font à peine de saillie, le ligament lui-même est fort tenu. *Impressions musculaires* et *palléale* ovalaires, très-superficielles, à peine appréciables. Intérieure du têt demi-transparent, à peine jaunâtre, très-faiblement teinté de bleu pâle.

Outre les variétés *Umbonatum* et *Striatum* dont les caractères sont plus ou moins prononcés suivant les individus, j'ai trouvé des exemplaires très-gonflés et affectant une forme tétragonale. Cette variété remarquable (var. *Quadrilatera*, Nob.) est obtuse à la réunion des valves. Vue de profil, elle présente des gibbosités singulières. Elle se rapproche du *P. Pusillum* par ses autres caractères. Partout où j'ai recueilli cette dernière espèce, j'ai constamment vu, dans le même ruisseau, quelques individus de la var. *Quadrilatera*. Au reste, elle est beaucoup plus rare que le type.

J'ai remarqué, comme Jenyns, la lenteur des mouvements de l'animal. Je l'ai conservé pendant plusieurs jours dans l'eau pure, et c'est à de rares intervalles que je l'ai vu donner issue à son pied. Ses

mouvements se bornaient à cela, sans que le reste du corps changeât de position. Il en est de même du tube siphonaire que l'on aperçoit rarement. Je n'ai pu l'étudier convenablement qu'en exposant l'eau au soleil. Si l'on agite très-faiblement le liquide, l'animal se renferme de nouveau et reste longtemps sans se montrer.

Le *P. Pusillum* n'est abondant nulle part. Je l'ai recueilli fin mars dans des sources fangeuses ou dans des fossés très-ombragés. En été, dans les mêmes localités et malgré la présence de l'eau, je n'ai pu en retrouver. Ce n'est qu'en automne qu'il apparaît de nouveau. Cette Pisidie se loge entre les feuilles pourries et ne recherche jamais les endroits où le niveau d'eau est élevé. On la voit aussi dans la vase humide au milieu de laquelle elle paraît fort bien vivre. Elle est moins commune dans le Midi que dans les régions du Nord. Je l'ai reçue de L'Agenais (Gassies), de Valenciennes (Normand), de Troyes (Drouët), de divers points élevés de la Sovoie (G. Mortillet), de plusieurs localités des Vosges (Puton), etc. Jamais elle ne m'a été envoyée de la France centrale où cependant elle doit se rencontrer.

—

3° PISIDIUM NITIDUM, *Jen.* 1832. (Pl. I. Fig. A.)

Cyclas pusilla, *Turt.* 1831.

—

Varietates :

Var. B. — *Splendens*, Nob. Coquille grande, un peu plus oblique que le type. Moq.-Tandon. 1855. Ex-Mme Baudon. (Pl. I. Fig. B.)

—

Turton avait confondu cette espèce avec le *Cyclas pusilla*, (A. manual of the land and freshw, etc., 1831).

Jenyns, en 1832, la sépara avec juste raison du *C. pusilla* et lui donna le nom de *P. nitidum* dans sa monographie du genre.

Normand n'était pas tout-à-fait certain de l'identité de son espèce avec celle de Jenyns. C'est cette raison qui la lui fit distinguer sous le nom de *P. incertum* (coup-d'œil sur les Moll. de la fam. des Cyclades obser. dans le département du Nord, juin 1854, p. 6), les différences sont fort légères. Les échantillons de l'excellent observateur de Valenciennes offrent peut-être un peu plus d'obliquité que ceux de Jenyns, encore même ce caractère ne se remarque-t-il pas sur tous les individus.

Gassies décrit dans son ***Tableau méth. et desc. des Moll. de l'Agenais*** (1849), un *P. nitidum* qui n'est qu'une variété du ***P. casertanum***, p. 209. L'auteur a lui-même signalé cette erreur dans sa ***Descr. des Pisidies de la rég. Aquitanique***, etc., 1855, p. 6. Plus d'un naturaliste a pu se tromper pour cette espèce, car certaines formes du ***P. casertanum*** affectent celle du ***P. nitidum***. J'ai commis plusieurs fois cette faute, lorsque j'avais moins observé les variations infinies du ***P. casertanum***.

—

Animal pallidum, albo lutescens; pede tenui, gracili, albido, pellucido, elongato; tubo siphonali brevi, infundibuliformi, plicato in extensione maximâ.

Concha fragilis, fere aequilateralis, rotundata, antice vix subrostrata, compressa, citrato luteola, nitidissima, crystallina, pellucida, subtiliter striata, 3, 4 vel 5 profundius ad umbones; umbonibus parum prominulis; apice obtuso vix cardinem superante. Cardine tenui, libus validis; ligamento lineari, fere inconspicuo.

Alt......... 2 ½ vel 3 millim.
Lat......... 3 ...... millim.
Crass....... 1 ½ vix. millim.

Animal pâle, d'un blanc jaunâtre, gélatineux; pied mince, grêle, blanc, transparent, allongé; tube siphonaire ***infundibuliforme, plissé à son bord libre*** lorsqu'il est dans sa plus grande extension.

Coquille fragile, presque équilatérale, arrondie, très-faiblement allongée en avant, très-brillante, crystalline, quelquefois irisée suivant le jeu de la lumière, transparente, d'un jaune légèrement roussâtre; ventre peu préominent; sommets obtus, dépassant à peine le bord cardinal; stries fines, régulières; quelques-uns (3, 4 ou 5) sont plus profondément creusées vers les sommets. J'ai constamment trouvé ce caractère indiqué par Jenyns. ***Ligament*** très-faible, mince, jaune roux. Charnière étroite, faible, fragile, légèrement arquée.

Valve droite : Deux très-petites dents ***cardinales*** placées près du sommet, un peu rapprochées du bord antérieur, subconoïdes, sans forme bien déterminée, situées dans le même plan, l'une près de l'autre, et de grosseur égale. Dents ***latéro-antérieures*** assez développées, plus rapprochées des cardinales que les suivantes. Dents ***latéro-***

postérieures un peu plus longues que les latéro-antérieures. L'interne fait une saillie assez forte en dedans, comme la précédente.

VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* un peu plus développées, irrégulièrement quadrilatères ; l'antérieure plus grosse que la postérieure, crénelées finement au sommet. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure*, délicates, faibles, à peine saillantes ; l'antérieure un peu crénelée. *Impressions musculaires* et *palléale* bien marquées. *Nacre* à peine jaunâtre.

La forme générale du *P. nitidum* n'a rien de très-caractéristique ; elle offre même de la ressemblance avec certaines variétés du *P. casertanum* qui vivent dans des sources ou dans quelques-uns de nos fossés ferrugineux, et, cependant, son facies est tel qu'on ne peut guère s'y méprendre. Ce qui frappe, surtout, c'est le brillant et l'aspect crystallin du têt. Un examen plus attentif donnera de suite de meilleurs signes. Ainsi, les stries, plus profondes, existent toujours, même chez la jeune Pisidie encore contenue dans les branchies. Dans les premières époques de la vie des autres espèces, je n'ai jamais pu les apercevoir.

Le siphon est fort important à étudier. J'avais pensé, il y a quelques années, que le siphon d'autres Pisidies simulait quelquefois l'entonnoir et se plissait comme celui du *P. nitidum*. D'une autre part, je n'avais pas observé cette conformation sur des espèces que je pensais appartenir à celle qui nous occupe et qui n'en avaient que l'apparence, de sorte que l'indication de Jenyns me semblait peu satisfaisante. J'étais dans l'erreur, et l'auteur anglais avait trouvé un excellent caractère en découvrant la forme du siphon. Après avoir étudié fréquemment cet organe pendant plusieurs années et à diverses saisons, j'ai reconnu qu'il n'était positivement infundibuliforme et plissé que chez le *P. nitidum*. Gassies m'a dit que, sous l'influence de la chaleur, le siphon du *P. Gassiesianum* devenait aussi infundibuliforme. Le fait est exact ; je l'ai observé sur les individus de nos localités ; mais c'est plutôt une dilatation ampullaire qui se remarque, et je n'ai jamais pu observer de plis, de crénelures au bord libre.

M. G. Mortillet, d'Annecy, m'a communiqué une admirable variété du *P. nitidum* vivant dans le lac de cette ville et qui se retrouve vers les frontières de France et de Savoie. Elle mérite une description particulière : *Var. B. Splendens*, Nob.

Concha typo crassior et major, rotundata, fere aequilateralis, parum obliqua et antice elongatula, subventricosa, nitida, pellu-

cida, luteo-citrina; margine crassiusculo; commissurâ validula; dentibus conspicuis; ligamento validiusculo.

Alt.........	4	vel. 5	millim.
Lat.........	4 ½	vel. 5	millim.
Crass.......	3	vel. 4 ½	millim.

Coquille beaucoup plus épaisse et plus grande que le type, mais ayant une forme presqu'identique, arrondie, à peine un peu allongée en avant et un peu oblique; très-faiblement ventrue, brillante, irisée, transparente, d'un jaune citron pâle; stries régulières, fines; les stries plus profondes, si remarquables chez le type, sont moins apparentes dans cette variété; marge épaissie; charnière assez solide; dents apparentes; ligament plus fort.

Cette variété ne diffère donc du type que par une solidité et une taille plus grandes, par un peu plus d'obliquité, par son ventre assez développé, et par sa marge légèrement épaissie.

Le *P. nitidum* vit le plus souvent dans les petits ruisseaux limpides, garnis de plantes aquatiques. Il habite le long des bords, au milieu de la vase molle et fine. Je l'ai reçu du nord, de l'est et du sud de la France. MM. Drouët, Gassier, Normand, Puton, etc., l'ont recueilli dans leur localité. C'est une espèce qui n'est jamais commune. On la trouve dans plusieurs endroits du département de l'Oise.

C. TETRAGONA.

4° PISIDIUM GASSIESIANUM, *Dup.* 1852. (Pl. I. Fig. F.)

Pis. tetragonum : *norm.* 1854.

Varietates :

Var. B. — P. Baudonianum. P. de Cessac. 1855. Beaucoup plus forte que le type; ventre très-gonflé, surtout vers les sommets. (Pl. I. Fig. G.)

Var. C. — Var. Alligata. nob. Stries très-profondes, formant comme des cercles sur la valve; moins tétragone. (*P. Pusillum.* Var. *Alligata* in MM. Moq.-Tandon. Ex-Baudon 1856.) (Pl. II. Fig. A.)

Var. D. — P. Normandianum. Dup. 1849. — Contours plus arrondis, forme obscurément tétragone, coquille non ventrue. (Pl. II. Fig. B.)

Animal albo opalinum, superne flavo aurantiacum vel rubescens; pede semi-pellucido; tubo siphonali brevi, plerumque cylindrico, fere infundibuliformi in extensione maximâ.

Concha tetragona, antice præsertim parum elongata, subventricosa, subobliqua, nitida, corneo-lutea aut flavidula; margine subrecto; apice rotundalo, prominente; striis regularibus, aliis crassis, aliis tenuibus. Cardine recto, tenui; dentibus cardinalibus minimis, sæpe subnullis lateralibus compressis, vix prominulis; ligamento brevi, minimo.

Alt......... 2 $^1/_2$ vel. 3 millim.
Lat......... 3 $^1/_2$ vel. 4 millim.
Crass....... 2 $^1/_2$...... millim.

Animal blanc opalin, jaune orangé ou rougeâtre à la partie supérieure, très-délicat; pied demi-transparent; siphon court, cylindrique ordinairement, presqu'infundibuliforme, ou plutôt ampullaroïde dans son extrême dilatation.

Coquille tétragone, un peu ventrue, légèrement oblique et allongée en avant; marge presque droite; sommets arrondis, assez saillants; stries régulières, les unes épaisses, les autres fines; brillante; de nuance roussâtre ou fauve. *Ligament* fort petit, légèrement courbe, d'un brun clair.

Charnière mince, étroite, surtout dans son corps. Les parties latérales sont beaucoup plus développées.

VALVE DROITE : Deux très-petites dents *cardinales* situées sous le sommet, à peu près égales, comprimées, obscurément quadrilatères, se rencontrant supérieurement, à angle un peu aigu et unies de façon à former entre elles une fossette triangulaire. L'antérieure un peu moins forte que la postérieure sur laquelle on aperçoit quelques crans très-fins. Dents *latéro-antérieures* : l'externe très-mince et petite, l'interne sinueuse, saillante en dedans. Dents *latéro-postérieures* : l'externe mince, comprimée, presque linéaire; l'interne légèrement recourbée, assez forte.

VALVE GAUCHE : Dents *cardinales* subaiguës, saillantes, au-dedans de la coquille (l'une d'elles seulement), un peu obliques, chacune bidentée, situées l'une devant l'autre. La plus rapprochée du sommet est un peu courbe ; un sillon étroit les sépare. La plus intérieure conique, bidentée plus profondément, dépasse un peu la précédente antérieurement. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure* étroites, allongées; l'antérieure plus saillante.

Impressions musculaires ovales, allongées, assez superficielles. Empreinte *palléale* peu marquée. Intérieur du têt demi-transparent, très-faiblement bleuâtre.

Cette articulation présente assez de solidité à cause du mode d'engrenage des dents cardinales, malgré l'exiguité de ces organes. Les dents réunies de la valve droite forment une ligne brisée qui est contenue dans le sillon profond de la valve gauche; puis, les dents de cette dernière valve maintiennent, de chaque côté, tout en permettant des mouvements faciles, celles que reçoit le sillon.

Le *P. gassiesianum* est le type de cette série de Pisidies tétragonales qui se rapprochent par des nuances insensibles de quelques formes du *P. casertanum*. Il est très-remarquable et des plus faciles à distinguer. Il y a deux ans, dans une lettre que j'écrivais à Drouët, je m'appesantissais sur cette Pisidie, et je lui disais qu'elle méritait d'être mise au rang d'espèce, tant elle était distincte des autres. Depuis cette époque, j'ai examiné des types de *P. normandianum*, et son analogie avec le *P. pulchellum* m'avait fait croire que toute cette série devait rentrer dans le *P. casertanum*..... Aujourd'hui, après tant d'hésitations, je reviens à mon premier sentiment. Nous avons encore examiné avec Gassies le *P. gassiesianum* de diverses latitudes, et l'absence de toute variation, l'identité de forme caractéristique chez toutes me conduisent à dire que c'est l'une de nos meilleures espèces, non-seulement par la disposition des contours, par l'arrangement des dents cardinales, mais aussi par la coloration constante de l'animal. Ce signe de coloration est d'une mince valeur en général; ici il doit exciter l'attention. Le corps de la plupart des Pisidies est de même nuance pour toutes les espèces; ici seulement, et partout chez les individus du Nord, du Centre, du Midi, vous voyez les régions supérieures de l'animal colorées en rougeâtre. Les observateurs sont unanimes sur ce point : P. De Cessac, Dupuy, Gassies, Normand, Puton. Les variétés ont *toutes* ce même caractère. Cependant cette nuance se voit aussi, mais *accidentellement*, sur quelques exemplaires du *P. pusillum* : c'est tout à fait exceptionnel. Le *P. gassiesianum* est l'une des espèces dont le type se retrouve dans toute sa pureté à des distances considérables, sous des latitudes entièrement différentes.

Il est très-commun dans les petits fossés bourbeux remplis de feuilles à demi-décomposées et quelquefois à sec une partie de l'année. Il est rare de ne pas trouver avec lui le *P. casertanum* dont on le sépare à première vue.

***Var. B.* — *P. baudonianum*. P. de Cessac. Descrip. de deux nouvelles Pisidies du département de la Creuse. 1855.**

Animal *orangé, surtout vers les sommets.*

Coquille grande, tétragonale, ventrue, légèrement prolongée en avant, jaunâtre, solide, brillante; quelques poils raides et courts; sommets saillants; stries régulières, larges, quelques-unes plus profondes que les autres. Entre les stries plus fortes, s'en trouvent d'extrêmement fines. Dents cardinales absolument semblables à celles du type, mais beaucoup plus apparentes.

Hauteur......... 4 millim. environ.
Largeur......... 4 à 5 millim.
Epaisseur....... 3 à 3 ½ millim.

Cette magnifique Pisidie n'est en réalité qu'une très-forte variété du *P. gassiesianum*. Elle n'a été trouvée jusqu'à présent que dans les eaux du château de Monchetard (Creuse), chez M. P. de Cessac, qui l'y a découverte et qui a eu l'obligeance de lui donner mon nom.

***Var. C.* — *Alligata*, Nob.**

Animal superne rubescens.

Concha paululum antice elongatula, tetragona, griseo lutea aut violacescens; Margine subarcuato; striis latas vittas simulantibus et sulcos profundos superantibus; umbonibus tumidis, subventricosis; apice prominente.

Animal rougeâtre supérieurement. Tous les individus que je possède présentent encore ce caractère.

Sa taille est un peu plus forte que celle du type. Le bord antérieur s'allonge un peu et l'inférieur offre une courbure moindre; le ventre et les sommets présentent une saillie assez remarquable. La surface du têt est d'une teinte grisâtre alternant avec un jaune très-pâle ou légèrement violacée. Les meilleurs caractères de cette intéressante variété consistent : d'abord, dans la forme quadrilatère propre au groupe; puis, en ce que la coquille est un peu caliculée et possède de distance en distance de grosses bandes, de gros cercles saillants présentant un peu moins de relief à mesure qu'ils s'approchent de la marge. Entre ces saillies si remarquables existent des dépressions qui sont striées finiment et avec régularité. Ces bandes semblent séparer nettement les diverses régions de la coquille et indiquent aussi des points d'arrêt dans son accroissement. La charnière est encore semblable à celle du *P. gassiesianum*, seulement les dents latérales offrent un peu plus de saillie.

Je dois à mon cher et si regrettable ami, M. E. Puton, de Remiremont, la variété que je viens de décrire. Il l'a recueillie en 1855 dans le lac de Lispack (Vosges), à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Var. D. — *P. normandianum*, Dup. Hist. nat. des Mollusques, terr., etc., 6e fasc. 1852.

Animal *orangé vers les sommets*, etc.... Cette couleur orangée n'est due qu'à la couleur de l'animal. (*Loc.-Cit.*).

Têt subtétragone ; la réunion des bords, au lieu d'être un peu anguleuse comme chez les précédents, se trouve fort adoucie, de sorte que cette coquille n'est pas absolument tétragonale, elle est un peu allongée en avant ; marge presque droite, mais présentant une courbe un peu plus sensible ; sommets à peine saillants ; stries régulières, les plus fortes séparées par d'autres fines et nombreuses ; poils rares, raides, très-courts, blanchâtres ; même taille que le *P. gassiesianum*. Couleur jaune-clair, légèrement citrin.

Tels sont les caractères des types que je possède. Cette variété ne s'est encore vue que dans le midi de la France. Le *P. normandianum* que j'ai cité dans mon *Catalogue des Mollusques de l'Oise*, n'est pas identique à celui-ci ; c'est une variété minime du *P. casertanum*. Cette Pisidie ne présente pas des signes aussi nettement tranchés que le *P. gassiesianum*. Il est impossible de les confondre l'un avec l'autre ; mais, cependant, la seule différence qui existe n'est que cette forme quadrilatère plus accentuée chez le type. Quant aux autres parties de la coquille, elles sont absolument semblables.

Je l'ai reçue du département du Gers et de Béziers.

D. OVATA.

5° PISIDIUM CASERTANUM, *Bourg.* 1853. (Pl. II. Fig. C.

Cardium casertanum, *Poli.* 1791.
Cyclas fontinalis, *Nilss.* 1822.
Pera pulchella, *Leach.* 1830.

Varietates :

Var. B. — Pis. (Cyclas). *Lenticulare*, Norm. 1844. Aplatie, stries assez bien marquées, peu allongée, presque semblable au type. (Pl. II. Fig. D.)

Subvarietates : a. *Major.*
b. *Minor. P. limosum*, Gass. 1849. (Pl II. Fig. H.)
c. *P. thermale*, Dup. 1852. (Pl. II. Fig. E.)
d. *P. rotundum*, P. de Cess, 1855. (Pl. II. Fig. G.)

Var. C. — *P. cinereum*, Ald. 1837. Finement, mais plus fortement striée que la précédente ; un peu plus rostrée. (Pl. II. Fig. I.)

Subvarietates : a. *P. iratianum*, Dup. 1852. (Pl. II. Fig. J.)
b. *P. sinuatum*, Bourg. 1852. (Pl. III. Fig. A.)

Var. D. — *P. caliculatum*, Dup. 1852. Sommets fortement caliculés. (Pl. III. Fig. B.)

Var. E. — Var. *Planulata*, Nob. 1856. Têt arrondi, très-aplati ; sommets à peine saillants. (Pl. III. Fig. C.)

Var. F. — *P. pulchellum*, Jen. 1832. Ovale, un peu ventrue ; plus ou moins oblique. (Pl. III. Fig. D.)

Subvarietates : a. — Var. b. Jen. 1832. (Pl. III. Fig. E.)
b. — Var. y. Jen. 1832.
c. — Var. d. Jen. 1832.

Var. G. — *P. globulosum*, Gass. 1855. Têt arrondi, un peu prolongé en avant, légèrement gonflé ; stries bien marquées. (Pl. III. Fig. F.

—

Animal albo opalinum ; pede elongato ; tubo siphonali nunc conico vel subconico, nunc globoso, brevi.

Concha mediocris aut exigua, variabilis, ovata, vix elongatula, parum subventricosa, antice subrostrata, posterius subrotunda, inferius curvata, griseo lutescenti colore induta ; margine valvulis clausis acutâ ; apice vix prominente ; striis tenuibus et sat regulariter distributis ; commissurâ angustâ, arcuatâ ; dentibus cardinalibus augustis, sublamellosis.

Ligamento brevi, flavo vel brunneo. debili.

Alt......... 2 1/2 vel 4, vel 5 millim.
Lat......... 4 vel 6 mill.
Crass....... 1 1/2 vel 5 mill.

Animal blanc ou gris opalin ; pied allongé, mais moins que chez la plupart des Pisidies (sauf *P. amnicum); * siphon très-changeant dans sa forme. Chez un même individu, il est conique, subconique, globuleux, dilaté, évasé, etc. A l'état de repos, l'animal entr'ouvre à peine ses valves et laisse passer l'extrémité de son pied, qui ressemble alors à un lobule arrondi qui fait hernie.

Coquille médiocre ou petite, très-variable dans sa taille, d'un ovale à peine allongé, faiblement ventrue, subrostrée en avant, arrondie en arrière, courbe à la marge, qui est aiguë, les valves étant fermées ; sommets à peine proéminents ; stries fines, assez régulières ; d'un gris jaunâtre. *Ligament* court, brun ou blond, petit, faible. Charnière mince, étroite, arquée.

Valve droite : Trois dents *cardinales*, le plus souvent ; l'antérieure petite, la postérieure plus longue, l'intermédiaire très-petite. Elles sont comprimées et se rencontrent à angle aigu ; des fossettes triangulaires les séparent. Dents *latéro-antérieures* et *postérieures*, allongées, les internes plus saillantes et plus fortes que les autres.

Valve gauche : Trois dents *cardinales;* l'antérieure peu lamelleuse ; la postérieure mince, souvent un peu dentelée ; l'intermédiaire très-minime. Elles laissent entre elles de petites fossettes triangulaires. Dents *latéro-antérieures* et *postérieures*, simples, peu saillantes. *Impressions musculaires* petites, ovales. La *palléale* à peine marquée. Intérieur des valves légèrement bleuâtre.

Cette espèce présente des différences de taille suivant les localités. Ainsi, je possède des individus de l'Oise, de l'Ain, de la Creuse, de la Gironde, etc., qui se rapprochent par leurs dimensions du *P. amnicum*, tandis que d'autres sont très-exigus, tout en conservant la forme propre à l'espèce.

On trouve le *P. casertanum* dans les eaux vives ou stagnantes, au fond des sources limpides ou de celles qui sont vaseuses. Souvent, je l'ai recueilli dans une bourbe épaisse. Il vit dans toute l'Europe, en Algérie aussi. Je l'ai reçu parfaitement typique du Chili, et l'Amérique du Nord offre des variétés qui doivent être rapportées aux nôtres. C'est la Pisidie la plus répandue dans les diverses contrées, et la plus abondante partout. Il en est de même de ses variétés que nous allons étudier successivement.

Var. B. — *P. lenticulare*, Norm. Têt ovale transversalement, comprimé, inéquilatéral, projeté en avant, mince, diaphane, très-finement strié, d'un roux pâle ; sommets obtus ; ligaments à peine visibles.

Tels sont les caractères donnés par l'auteur à cette Pisidie. J'ajouterai que la denticulation est absolument semblable à celle du *P. casertanum*, et des autres variétés du même groupe. Quant aux dimensions, elles sont également inconstantes. J'ai des exemplaires ayant 7 millimètres de large sur 6 de haut, et d'autres qui, bien qu'adultes, atteignent à peine la moitié de cette taille. J'ai trouvé les grands individus dans plusieurs de nos sources claires à fond calcaire. Je citerais de nombreuses localités de nos environs, et d'ailleurs, où l'on rencontre cette magnifique variété. Au reste, le *P. lenticulare* est commun. C'est lui qui se retrouve dans les eaux thermales avec une légère modification de forme pour laquelle Dupuy a établi son *P. thermale*.

J'ai sous les yeux des types de cet auteur que Normand m'a communiqués; je ne puis voir d'autre distinction avec le *P. lenticulare* qu'un têt plus mince, une dépression plus grande. P. de Cessac m'en adressa des échantillons des sources d'Evaux (Creuse) à + 20°. C'était encore un *P. lenticulare* à ventre légèrement proéminent. On remarque aussi des séries de formes très-curieuses qui mènent insensiblement au *P. rotundum*, P. de Cessac. Ainsi, la partie antérieure qui est la plus allongée, diminue peu à peu, et l'on arrive à une coquille entièrement globuleuse. Normand, qui est l'un des observateurs les plus sagaces que je connaisse, me disait en voyant le *P. rotundum* : « Je puis affirmer que c'est une variété du *P. lenticulare*, car j'ai rassemblé une infinité de séries au moyen desquelles on arrive à cette forme. » J'ai fait les mêmes observations.

Je cite seulement, pour mémoire, le *P. australe*, Phil., qui est absolument analogue au *P. lenticulare*. Mes exemplaires viennent de Philippi lui-même, et, au moyen de ces types *certains*, je ne puis constater aucune différence; peut-être, cependant, existe-t-il un renflement à peine appréciable vers le rostre dans l'espèce sicilienne.

Le *P. limosum*, Gassies, est une petite Pisidie lenticulaire qui vit dans quelques sources et souvent dans les fossés vaseux. Elle est encroûtée d'un limon noir très-adhérent. Parfois, elle présente de grands rapports avec le *P. pulchellum* de Jenyns.

Presque tous les départements de France, malgré leurs diverses latitudes, nous montrent le *P. lenticulare* typique, sans modifications notables. Les échantillons du nord et ceux d'Agen sont identiques. M. Lecoq m'en adressa des régions volcaniques de l'Auvergne semblables à ceux de Normand. J'en ai reçu de Crassy (Ain), où il est fort

gros, un peu bombé et subcaliculé. G. Mortillet m'a envoyé cette Pisidie de divers points des montagnes de Savoie; elle ressemble tout-à-fait aux nôtres. Elle se trouve en Angleterre; mais Jenyns, qui a cependant tant recherché ces petits mollusques, semble ne pas l'avoir connue. Son *P. pulchellum* nous présente des dimensions telles, qu'il ne peut lui être rapporté.

Var. C. — *P. cinereum*, Ald.

Animal légèrement bleuâtre ou enfumé; pied assez large et court.

Coquille à peine ventrue, allongée, beaucoup plus large que haute; stries fines, non parfaitement régulières, plus fortes que celles du *P. lenticulare*; marge jaunâtre; le plus souvent elle est encroûtée de limon.

Les plus beaux types de cette variété que j'aie rencontrés proviennent du ruisseau d'Amances (Aube) et de quelques autres localités de ce département, riche en coquilles bivalves. Dupuy regarde son *P. iratianum* comme presque identique au *P. cinereum*. Je ne vois en effet d'autre différence avec ce dernier qu'une taille moindre, plus de fragilité et d'aplatissement.

Le *P. sinuatum*, Bourg., n'est qu'une difformité de cette Pisidie, consistant en une sinuosité du bord inférieur qui lui donne, en très-petit, l'aspect de l'*Unio sinuatus*.

Nous possédons aussi des Pisidies qui présentent l'allongement du *P. cinereum* avec des stries très-fines et l'aplatissement du *P. lenticulare*. Ce sont des formes intermédiaires dont la source de *La Verrière*, dans la forêt de Hez (Oise), nous offre un bel exemple.

Var. D. — *P. caliculatum*, Dup. J'ai reçu ou recueilli des Pisidies parfaitement identiques au *P. caliculatum* de Dupuy. La description de ce savant se rapporte au *P. pulchellum*, Jen., pour la forme des contours. Le principal caractère réside dans les sommets qui sont caliculés, et je l'ai retrouvé chez diverses variétés du *P. casertanum*. Normand m'a adressé de Valenciennes un *P. lenticulare* caliculé; je l'ai rencontré à Mouy. J'ai vu des exemplaires du *P. pulchellum* présentant isolément cette conformation, quoique leurs voisins n'aient rien de semblable. Il est donc permis de douter que le *P. caliculatum* doive constituer une bonne espèce. Suivant moi, les sommets caliculés qui semblent devoir être un signe particulier ne sont qu'une exagération accidentelle de cette partie.

Mes plus beaux exemplaires viennent de Noailles (Oise). Ils vivent dans un petit fossé voisin du lavoir, toujours plein d'eau et bien abrité.

Ceux de la Creuse (ruisseau de Saint-Sulpice-le-Guérétois, — de la base de la montagne du Grésol) sont analogues aux individus de Noailles.

Var. E. — Var. *planulata*, Nob.

Animal exiguum, subpellucidum, albidum; pede minimo, angustissimo; tubo siphanali conico, brevissimo.

Concha minima, maxime depressa, rotundata, fragilis, subnitida, albo luteola; striis vix apparentibus; umbonibus obtusis, depressis; apicibus vix prominulis; commissurâ debili.

Alt......... 3 vel. 3 ½ millim.
Lat......... 3 ½ vel. 4 m.
Crass....... vix 4 mill.

Animal petit, subtransparent, blanchâtre, très-délicat; pied petit, très-étroit; tube siphonaire conique, très-court, variable dans ses aspects.

Coquille fort petite, très-déprimée, arrondie, fragile, un peu brillante, presque transparente; stries à peine appréciables, même à la loupe; sommets obtus, déprimés, dépassant très-faiblement le bord supérieur, tant ils sont peu élevés; charnière faible; couleur d'un jaune très-pâle.

L'animal est lent et timide. Il vit principalement au milieu du limon noirâtre des ruisseaux fangeux de nos marais. Je l'ai trouvé dans plusieurs prairies à terrain un peu tourbeux. Plus rarement, je l'ai rencontré dans des sources limpides. Puton me l'a adressé de diverses localités des Vosges (étang des Sarrazins; rond pré; etc., dans les environs de Remiremont). Ses exemplaires étaient enduits de rouille, mais parfaitement semblables aux nôtres. Je n'ai pas encore vu cette forme parmi les nombreuses Pisidies que j'ai reçues du Midi.

Var. F. — *P. pulchellum,* Jen.

Animal blanc opalin, presque transparent au manteau et au pied; foie souvent roussâtre ou d'un jaune à peine rosé apparaissant au sommet; pied long, très-étroit, linguiforme, extensible à un degré remarquable; siphon extrêmement court; cylindrique, conique, gonflé, diaphane. Ces diverses formes se suivent quelquefois, suivant les impressions de l'animal.

Coquille petite, ovale, suboblique, à ventre un peu développé, légèrement subtronquée et projetée en avant, arrondie en arrière; stries plus ou moins fines et bien marquées, laissant parfois entr'elles un large intervalle lisse; sommets obtus, lisses; jaunâtre au dehors,

plus pâle à la marge. J'ai remarqué des poils courts et raides sur beaucoup d'individus: Charnière bien arquée; lamelles très-voisines des dents cardinales.

Haut......... 2 $^1/_2$ à 3 $^1/_2$ mill.
Larg......... 3 à 4 id.
Epaiss........ 1 ou 2 id.

Il est rare de rencontrer des individus dont le têt soit propre. Ordinairement il est enveloppé par des dépôts limoneux. Dans certaines localités, j'ai vu des exemplaires dont la coquille servait de noyau à une masse ferrugineuse qui l'enveloppait partout, sauf au rostre. Jenyns cite plusieurs formes du *P. pulchellum*.

Var. B. — Têt finement strié; sommets subaigus.

Var. Y. — Têt oblique, ovale, comprimé, bords aigus. Si ce n'était l'obliquité, elle présenterait les plus grands rapports avec notre var. *Planulata*. Elle semble se rapprocher du *P. dupuyanum*, Norm., par la forme de ses contours.

Var. D. — Têt suboblong, très-ventru, profondément strié; marge très-obtuse. Je n'ai jamais rencontré celle-ci.

Outre ces sous-variétés, il en existe encore beaucoup d'autres moins remarquables, car le *P. pulchellum* varie suivant les localités et abonde partout. Les types bien conformés que j'ai trouvés vivaient au milieu d'eaux claires et abondantes, souvent renouvelées, mais sans agitation.

Var. G. — *P. globulosum*. Gassies.

Animal gélatineux, très-pâle. Le tube siphonaire est court, presque pointu, et son orifice ne se dilate pas comme celui de ses congénères (Gassies).

Coquille un peu prolongée en avant, assez convexe, arrondie, surtout vers le haut; assez fortement et régulièrement striée; sommets arrondis, petits, non saillants. Couleur de corne jaunâtre en dehors; assez solide, brillante et d'un blanc bleuâtre en dedans avec une légère transparence; impressions musculaires lisses, bien marquées en creux; charnière faiblement subarquée et très-mince dans son corps; parties latérales assez solides.

Haut......... 2 $^1/_2$ millim.
Larg......... 3 $^1/_2$ id.
Epaiss........ 2 id.

Elle a été découverte par M. Gassies dans les fontaines calcaires des

environs d'Agen, à Roquefort, Nérac, etc.; elle est toujours rare. C'est l'une des plus jolies formes que l'auteur ait trouvées et décrites. Elle se rapproche beaucoup du *P. pulchellum*, et, vue à l'intérieur, elle a quelque analogie avec le *P. amnicum*.

Il est assez probable que l'on découvrira encore d'autres variétés intéressantes du *P. casertanum*, qui habite presque toutes les régions du globe, et qui présente partout des modifications nombreuses.

—

6° PISIDIUM AMNICUM, *Jen.* 1832. (Pl. III. Fig. G.)

Tellina amnica, *Müll.* 1774.
Cyclas palustris, *Drap.* 1801.
Cardium amnicum, *Montag.* 1803.
Pera fluviatilis, *Leach. MM. in brit. mus. ex Jen.* 1832.
Cordula amnica, *Leach.* 1852.

—

Varietates :

Var. B. — *Flavescens,* Moq. 1855. Jaune uniforme, de même taille que le type (Moq.).
Var. C. — Var. *Elongata,* Nob. Têt très-allongé; stries fortes. (Pl. III. Fig. H.)
Var. D. — *P. inflatum,* Meg. in Porro. 1838. Sommets gonflés.
Var. E. — Var. y. *Striolatum.* 1855. Moq. Sillons profonds. — Var. b. Jen. 1832.
Var. F. — Var. d. *Laeviusculum,* Moq. 1855. Stries plus superficielles. — Var. y. Jen. 1832. (Pl. IV. Fig. C.
Var. G. — Var. e. *Nitidula,* Nobis. Lisse, sans stries *apparentes.* (Pl. IV. Fig. B.)
Var. H. — *P. intermedium,* Gass. 1855. Têt assez délicat; stries peu saillantes. (Pl. IV. Fig. A.)
Var. I. — *P. grateloupianum,* Norm. 1854. Très-petit; stries régulières, bien marquées. (Pl. IV. Fig. E.)

—

Animal albo coerulescens, pallidum; pede compresso, tenui, subtriangulari, maxime extensibili; tubo siphonali brevi, subconico.

Concha maxima, solida, obliqua, sublongata, inacquilateralis, subventricosa, antice rostrata, posterius subrotundata, inferius et superius subarcuata, valde striato-costulata, extus Griseoviridula et lutea ad marginem, intus coerulea; umbonibus prominulis, apice

obtuso; ligamento conspicuo; commissurâ validâ; duobus dentibus cardinalibus subconicis; impressione musculari valde conspicuo.

Alt......... 8 vel 9 mill.
Lat......... 10 vel 12 id.
Crass....... 6 vel 7 id.

Animal uniformément blanc très-faiblement bleuâtre, opalin, rosé ou roussâtre aux sommets. Le pied comprimé, mince, obscurément triangulaire, sort de la coquille sous forme de languette, qui, dans sa plus grande extension, est étroite, subarrondie à l'extrémité. Quand il est tout à fait étendu, il est une fois et demie aussi long que le plus grand diamètre de la coquille. Siphon court, subconique.

Coquille très-grande par rapport aux autres espèces du genre, solide, épaisse, oblique, inéquilatérale, un peu allongée, subventrue, rostrée en avant, subarrondie en arrière, subarquée à la marge et au bord supérieur, très-fortement striée. Les stries sont assez régulières, très-saillantes, excepté aux sommets. Dans les larges et profonds sillons que laissent entre elles ces stries, on en remarque d'autres qui sont très-fines, peu régulières, quelquefois même incomplètes; sommets peu élevés, obtus. Cette coquille est un peu brillante; elle est d'un gris verdâtre nuancé de lignes plus foncées dans sa plus grande surface. Une large bande jaune s'étend ensuite jusqu'à la marge. Le dedans présente une belle teinte d'un bleu mat, excepté toutefois à l'endroit des empreintes musculaires, qui est brillant et comme nacré.

Ligament postérieur allongé, visible au dehors, à cassure plus ou moins vivement irisée.

Charnière forte, arquée, épaisse surtout latéralement.

Valve droite : — Dent *cardinale* antérieure assez mince, oblique, unie par son sommet à la dent cardinale postérieure. Cette dernière est grosse, conoïde, bifide, oblique. La fossette qui existe entre ces deux dents forme un angle très-peu ouvert. Dents *latéro-antérieures* et *postérieures*, fortes, épaisses, saillantes, les internes beaucoup plus robustes.

Valve gauche : — Dent *cardinale* antérieure courte, épaisse, conoïde; la postérieure plus ou moins courbe, assez épaisse, plus faible et plus allongée que la précédente. Comme sur la valve droite, elles se réunissent par leur sommet et laissent entre elles un angle peu ouvert. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure* minces, assez saillantes en dedans. *Empreintes musculaires* et *palléale* bien marquées.

L'articulation de cette Pisidie est fort solide, car le ligament offre assez d'épaisseur et l'engrenage des dents latérales, surtout, a lieu profondément.

Dupuy figure (pl. xxxi, fig. 7, A. B. Moll. de France 6ᵉ fasc.) la charnière droite du *P. amnicum* avec trois dents cardinales. J'ai examiné un très-grand nombre d'individus de cette espèce, frais ou décolorés, sans pouvoir rencontrer une seule fois cette disposition. Seulement, la dent cardinale postérieure de la valve droite est plus ou moins profondément bifide. Je n'ignore pas les variations fréquentes auxquelles est soumise la denticulation des Pisidies, mais cependant, pour celle-ci, elle est presque constante.

On remarque souvent des changements dans la saillie, l'écartement, la régularité des stries; il en est de presque cotelées, d'autres sont striées finement et semblent lisses à l'œil nu. La taille varie aussi suivant les localités; les plus grands exemplaires viennent de Valenciennes, quelques-uns portent un sillon médian qui rappelle le *P. sinuatum*. Ces modifications méritent d'être signalées sans qu'on y ajoute plus d'importance.

Drouët, dans son *Enumération des Moll. terr. et fluv. de la France continentale* (p. 33, n° 306), constate à Mouy (Oise) une variété du *P. amnicum*, de petite taille, à stries élégamment distancées et très-apparentes. Je puis affirmer que cette coquille n'est qu'un jeune âge du *P. amnicum* qui se trouve dans le même fossé; les jeunes individus présentent habituellement cette disposition dans les stries.

Le *P. amnicum* se trouve dans les rivières, les fleuves, ou les eaux courantes qui s'y rendent. Parfois, je l'ai rencontré au milieu de fossés vaseux sans écoulement; mais c'était par exception, et ces Pisidies semblaient mal portantes, mal parvenues à leur développement.

Je pense que les eaux de ces fossés devaient être renouvelées primitivement, et que l'espèce a dû s'abâtardir et s'éteindre à mesure qu'elles devenaient stagnantes. L'animal s'enfonce dans la vase à une petite profondeur; il préfère les endroits peu agités à l'embouchure des ruisseaux. Je ne l'ai jamais vu rester au milieu du lit, quand le courant était rapide, mais constamment vers les rives où s'accumule un limon fin et abondant. Ceux qui habitent les rivières ont un têt beaucoup plus épais que ceux des ruisseaux.

Cette espèce vit généralement dans toute l'Europe, à des altitudes et des latitudes différentes. Au nord, sa taille est forte; dans les régions montagneuses (cinq cents mètres au-dessus de la mer), elle est petite.

Je l'ai pêchée communément et de belle dimension dans les rivières l'Oise, le Thérain, et dans nos ruisseaux clairs. Je l'ai reçue de Valenciennes (Normand), Bar-sur-Aube (Cotteau), Troyes (Drouët), Lyon (Terver), des Vosges (Puton) etc., parfaitement typique.

Je m'étendrai un peu longuement sur quelques-unes des variétés du *P. amnicum*, qui sont admises comme espèces par plusieurs naturalistes. Ce n'est qu'en analysant et en comparant avec soin leurs caractères, qu'il est permis de se créer une conviction. Ces variétés sont assez remarquables pour qu'on les étudie en détail.

Var. B. — *Flavescens*, Moq. Ne se distingue que par sa nuance jaune uniforme.

Var. C. — *Elongata*, Nobis. Dans le jeune âge et dans l'âge adulte, elle a sa coquille très-allongée en avant, de sorte que les dimensions en longueur surpassent la hauteur presque du double. L'épiderme est jaune d'ocre vers le milieu ainsi qu'aux sommets. Cette nuance se fond insensiblement dans une teinte brune foncée. La marge reste toujours jaune clair. Les stries sont fortes et saillantes. La plupart des individus ont le cortex érodé profondément par petites places. Ces érosions, d'après leur régularité et les sinuosités nettement découpées de la substance, semblent produites par des animaux vermiformes. J'ai observé souvent une détérioration analogue sur des coquilles marines. Cette variété vit, du reste, dans les eaux saumâtres, puisqu'elle a été recueillie dans l'*Etier* de mauve, à Nantes. (F. Calliaud).

Var. D. — *P. inflatum*. Még. Il a ses sommets un peu plus préominents que chez le type. Les stries, sur les exemplaires que je possède, ont une régularité presque semblable à celle du *P. grateloupianum*.

Var. E. — *Striolatum*. Moq. Les sillons profonds du têt sont identiques à ceux de la *var. Elongata*. On rencontre chez toutes ces Pisidies tant de variations dans la profondeur des sillons ou la saillie des côtes, que j'ignore jusqu'à quel point l'on doit conserver celle-ci.

Var. F. — *Laeviusculum*. Moq. Elle est un peu allongée, son rostre s'arrondit doucement et le bord marginal ne présente pas une courbure prononcée. A l'œil nu, les stries semblent extrêmement fines; avec la loupe, on les aperçoit très-distinctement à demi-effacées et assez distancées, avec d'autres plus tenues dans l'intervalle. J'ai reçu cette jolie variété des eaux vives des montagnes de Savoie, sur ses confins avec la France.

Var. G. — *Nitidula*, Nobis. La variété brillante est d'une taille médiocre. Son rostre s'allonge antérieurement sans être aigu. Le têt est

comprimé, les sommets à peine saillants. L'épiderme présente une surface brillante et qui semble presque lisse, tandis qu'à la loupe on remarque des côtes : elles ne sont pas développées de façon à être très-appréciables, mais elles offrent néanmoins la même disposition que celle du type et de la plupart de ses variétés. Je la dois à M. Bouchard-Chantereau, qui me l'a adressée du Boulonnais.

Var. H. — *P. intermedium*. Gass. Animal jaune-pâle; branchies minces, gélatineuses, légèrement foliacées. Tube siphonaire, court et tronqué brusquement; pied assez large, d'un gris jaunâtre. (Gassies).

Coquille allongée, un peu bombée, plus petite que *P. amnicum*, moins solide, moins épaisse, striée régulièrement; les stries ne sont pas très-saillantes et présentent quelques sinuosités. Sommets petits, arrondis, peu élevés; jaune pâle au dehors avec une teinte légèrement grisâtre au ventre, à peine bleuâtre au-dedans. Ligament court, jaunâtre.

Hauteur......... 5 1/2 à 6 mill.
Largeur......... 7 mill. au moins.
Epaisseur........ 3 1/2 à 4 mill.

Cette Pisidie a été regardée comme espèce par des malacologistes fort distingués. Malgré leur opinion, je n'y vois qu'un diminutif du *P. amnicum*, offrant dans toutes ses parties une plus grande délicatesse.

L'honorable M. Ch. Desmoulins (*Rapport sur deux mém. malac. de M. Gassies;* 12 juillet 1855. Ext. du Rec. des *Actes de l'Acad. des Sciences de Bordeaux*) dit que le *P. intermedium* est *incontestablement* distinct du *P. amnicum*, et il semble le rapprocher beaucoup du *P. casertanum*.

Parmi les échantillons que je dois à l'obligeance de mon ami Gassies, il m'est impossible d'en trouver un seul, *adulte du moins*, qui ne s'éloigne considérablement du *P. casertanum;* mais je donne pleinement raison à M. Desmoulins, lorsque j'examine le jeune âge du *P. intermedium*. En cet état, il offre une ressemblance telle avec le *P. casertanum* bien conformé, qu'il est difficile de ne pas les confondre. Cette similitude dans la forme, l'épaisseur, les stries, la charnière, est si grande, qu'il m'a fallu l'affirmation de l'auteur pour ne pas soupçonner que la même localité lui avait fourni deux formes distinctes, dont l'une appartiendrait au *P. amnicum*, et l'autre au *P. casertanum*. Pour mieux saisir la différence entre ces trois Pisidies : *P. casertanum, intermedium*, *amnicum*, je compare les caractères de

chacune d'elles en les mettant en regard dans un tableau. Je pense qu'il ne pourra rester aucun doute à l'esprit du lecteur sur la véritable place que doit occuper le *P. intermedium*.

P. AMNICUM.	P. INTERMEDIUM.	P. CASERTANUM.
1° Têt épais, un peu bombé.	1° Têt assez solide, peu épais, un peu bombé.	1° Têt mince, un peu aplati.
2° Stries fortes, distancées assez régulièrement. On en remarque de plus fines entre celles-ci.	2° Stries moins saillantes, un peu sinueuses, distancées assez régulièrement. On en remarque (à la loupe) de plus fines entre celles-ci.	2° Stries assez régulières, extrêmement fines.
3° Charnière forte, épaisse, bien arquée.	3° Charnière assez mince, sauf latéralement, médiocrement arquée.	3° Charnière très-mince, étroite, peu arquée.
4° VALVE DROITE : Dents *cardinales*; l'antérieure mince, oblique; la postérieure conoïde, bifide; réunies par leur sommet. L'angle qu'elles laissent entre elles est peu ouvert. Dents *latérales* fortes, épaisses.	4° VALVE DROITE : Dents *cardinales*; l'antérieure mince, lamelleuse, écartée, très-oblique; la postérieure, conoïde, large, profondément bifide; unies par leur sommet. L'angle qu'elles laissent entre elles est peu ouvert. Dents *latérales* d'une épaisseur médiocre.	4° VALVE DROITE : Trois dents *cardinales* très-minces, étroites, peu saillantes, très-écartées l'une de l'autre. Elles laissent entre elles un angle très-ouvert. Dents *latérales* allongées, extrêmement minces et comprimées.
5° VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* conoïdes; l'antérieure courte, épaisse; la postérieure plus grêle, un peu courbe; réunies à leur sommet; angle peu ouvert entre elles. Dents *latérales* minces, assez saillantes en dedans.	5° VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales* conoïdes, se touchant presque par le sommet; l'antérieure plus courte est plus forte que la postérieure. Angle très-peu ouvert entre elles. Dents *latérales* étroites, lamelleuses.	5° VALVE GAUCHE : Trois très-petites dents *cardinales*, minces, lamelleuses, à peine saillantes. Dents *latérales* minces, étroites, mais saillant au-dessus de la valve.

Il me semble évident, d'après l'énoncé de ces caractères, que le *P. intermedium* s'éloigne sensiblement du *P. casertanum*, et que ses différences avec le *P. amnicum* ne sont pas assez importantes pour qu'on les sépare. J'ai indiqué seulement les caractères principaux, et le même rapprochement se suit pour ceux qui présentent moins de valeur.

Le *P. intermedium* reste dans les fontaines tranquilles et les fossés qui en dépendent, à Saint-Féréol, près Agen. Le *P. amnicum* se tient le plus souvent dans les eaux courantes. Gassies me disait que cette différence d'habitation marquait encore davantage la distinction entre ces deux espèces. Cet observateur peut avoir raison, mais nous savons que la nature des eaux, leur mouvement même modifie l'épaisseur et la forme de certaines parties du têt. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le *P. amnicum*, se trouvant dans des conditions différentes de celles où il vit ordinairement, vint à présenter quelques variations en rapport avec le milieu dans lequel il séjourne.

Var. I. — *P. grateloupianum*, Norm.

Animal blanc inférieurement, rougeâtre ou rose vers les sommets: pied blanc; tube court, gros, blanc, cylindrique. (Normand).

Coquille inéquilatérale, un peu projetée obliquement en avant, très-faiblement convexe; bords supérieur et inférieur bien arqués, bord postérieur arrondi, l'antérieur légèrement rostré; sommets lisses, atténués, à peine distincts du reste de la coquille, très-courts, obtus. Stries régulières, comme cotelées, vues à la loupe. Entre ces côtes plus saillantes, existent des stries excessivement fines, difficilement appréciables, disposition qui se remarque toujours chez le *P. amnicum*. Le têt est assez mince, un peu transparent, d'un jaune citrin clair, uniformément répandu. Le plus constamment, il est couvert d'un dépôt ferrugineux à la région postérieure. Ceci n'est pas un caractère, mais je note en passant que cet amas de matières étrangères est absolument placé comme sur le *P. amnicum*.

Dimensions d'après l'auteur :

Hauteur.........	3 à 4 $^{3}/_{4}$	millim.
Longueur........	3 $^{1}/_{2}$ à 4	id.
Epaisseur........	2 à 3 $^{1}/_{2}$	id.

Ligament court, jaunâtre. Charnière assez épaisse par rapport à la taille de la coquille.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales* conoïdes, mousses,

se rencontrant par le sommet, l'antérieure plus petite que la postérieure qui est bifide ; laissant entre elles un angle peu ouvert. Dents *latérales* assez épaisses.

VALVE GAUCHE : Deux très-petites dents *cardinales*, conoïdes, semblables à celles de la valve opposée. Seulement, la postérieure n'est pas bifide. Dents *latérales* minces, comprimées, assez élevées au-dessus de la valve. *Empreintes musculaires* arrondies, superficielles mais bien marquées. La *Palléale* peu appréciable. Intérieur de la coquille assez brillant, sans trace de coloration bleuâtre.

J'ai cherché, en vain, un bon caractère. J'ai analysé chaque partie sans rien découvrir qui ne se rapporte presqu'exactement au *P. amnicum*, et, cependant, c'est avec peine que je me résigne, provisoirement, à regarder le *P. grateloupianum* comme une simple variété. La coloration rose de l'animal se rencontre quelquefois chez le *P. amnicum* ; je l'ai vue également sur plusieurs individus du *P. pusillum*. Cette nuance est, je pense, accidentelle, et ne se remarque constamment que dans le groupe des *tétragones*. Nous ne pouvons invoquer que la taille, les sommets à peine saillants, les stries serrées et très-régulières.

Combien n'a-t-on pas d'exemples, en zoologie, de dégradations de taille sans altération de forme, dans une même espèce ! On est porté, presqu'instinctivement, à séparer deux coquilles si différentes en dimensions. L'observation seule d'un grand nombre d'exemplaires de localités diverses, ramène l'esprit à des considérations plus exactes, en nous montrant des séries d'êtres dont la grandeur diminue insensiblement, tout en conservant la même configuration de contours. Ici, les sommets ne sont pas semblables à ceux du *P. amnicum* type. Nous ne les retrouvons que chez d'autres variétés de cette espèce, puis ce caractère est bien faible, car il ne réside que dans une moindre élévation qui est plus ou moins accentuée, suivant les individus. Quant aux stries, elles sont fort régulières, serrées l'une contre l'autre, avec de très-fines entr'elles. Nous voyons la même disposition sur le *P. amnicum* avec un écartement plus grand des stries saillantes.

Dans le jeune âge, cette Pisidie présente les mêmes différences avec l'âge adulte que le *P. amnicum*. Ainsi, les sommets sont effacés, le têt aplati ; il y a de l'incertitude dans les contours, et déjà les stries se montrent distinctement ; c'est toujours ce qui se remarque chez le type et toutes ses variétés. Et, malgré cette similitude, le *P. grateloupianum* a un faciès tel que j'ai dit et écrit à Normand, avant de

me livrer à une analyse des plus sévères, que cette Pisidie pouvait être regardée comme une excellente espèce.

L'auteur l'a trouvée dans les fossés des marais de Bourlain, à Valenciennes.

Le *P. dubium,* Hald., que je dois à mon ami, M. T. Primes, est le véritable analogue de notre *P. amnicum.* Il est moins rostré, de plus petite taille, un peu plus comprimé, d'un brun verdâtre un peu foncé, sauf à la marge. Les stries sont moins élevées, le têt offre dans toutes ses parties une grande épaisseur. La coloration bleue de l'intérieur des valves est très-intense. La charnière, la denticulation présentent une identité remarquable, quoique l'espèce américaine soit beaucoup plus robuste dans cette région.

B. CUNEATA.

7° PISIDIUM HENSLOWIANUM, *Jen.* 1832 (*henslowanum*, Moq.)
(Pl. IV. Fig. F.)

Pera henslowiana, *Leach.* Mss. 1819 (*Gray,* 1851).
Tellina henslowana, *Shepp.* 1823.
Cyclas appendiculata, *Leach.* Mss. (*Turton.* 1831).

—

Varietates :

Var. B. — *Inappendiculata,* Bourg. 1854. Semblable au type, sans appendices.

Subvarietates : b. *Major.*
b. *Minor.*

Var. C. — *P. dupuyanum*, Norm. 1855. Petite, peu oblique, brillante. (Planche IV. Fig. G.)

Var. D. — *P. pallidum*, Gass. 1855. Rostre un peu plus projeté en avant; obliquité plus prononcée du têt. (Pl. IV. Fig. H.)

Var. E. — *P. bonnafouxianum*, P. de Cessac. 1855. Très-oblique, très-gonflée; sommets très-proéminents. (Pl IV. Fig. I.)

Var. F. — *P. jaudouinianum*, Gass. 1855. Peu oblique, épaisse, solide; contours arrondis; sommets peu saillants. (Pl. IV. Fig. J.)

Var. G. — *P. nucleus,* Gass. 1855. Diminutif de la précédente. (Pl. V. Fig. A.)

Animal albo opalinum vel rubeo violacescens; tubo siphonali brevissimo, nunc cylindrico, nunc conico cylindrico; pede elongato albo.

Concha inæquilateralis, parum obliqua, elongatula, tumida, convexa, subnitida, solidula, superius et inferius arcuata, posterius vix curvata, antice prolongata et rotundata, luteo colore vix griseo ad umbones induta; apicibus prominentibus, elevatis, lamellâ compressâ superatis; striisplus minus ne profundis, regularibus; commissurâ validulâ; dentibus cardinalibus conicis, compressis, sublamellosis, minimis.

Alt...........	4	vel.	4 ½	milim.
Lat...........	4	vel.	5	*Id.*
Crass.........	3	vel.	3 ½	*Id.*

Animal blanc opalin ou d'un rouge violacé pâle; tube siphonaire très-court, tantôt cylindrique, tantôt conico-cylindrique.

Têt inéquilatéral, un peu oblique, allongé, gonflé; convexe vers les sommets; bords supérieur et inférieur arqués, le postérieur à peine courbé, l'antérieur prolongé et arrondi; sommets proéminents, élevés, portant de chaque côté une lamelle qui les fait paraître aigus. Cette lamelle est comprimée et se trouve quelquefois double de chaque côté, surtout chez les individus qui n'ont pas encore acquis tout leur développement; mais elles se réunissent plus tard. La surface de la coquille est assez brillante, un peu transparente. Stries régulières, bien marquées, un peu effacées au-dessous des sommets, plus saillantes à la marge; couleur de corne claire jaunâtre avec une teinte gris-violacée plus ou moins intense aux sommets; marge avec une bande jaunâtre. *Ligament* très-court, brun pâle.

Charnière, droite, mince, étroite à son bord cardinal, plus robuste latéralement.

Valve droite : Deux petites dents *cardinales* coniques, minces, sublamelleuses, situées l'une près de l'autre, séparées par un sillon. Elles sont assez rapprochées du bord antérieur, et leur situation sur la charnière est perpendiculaire à cette partie, de sorte qu'elles paraissent un peu élevées. Dents *latéro-antérieures* : L'externe, courbe, sinueuse, très-mince; l'interne, sinueuse, plus forte, saillante audedans de la coquille. Elles sont légèrement striées. Dents *latéro-postérieures* : l'externe presque droite, mince, longue, comprimée; l'interne un peu courbe, assez forte, peu saillante.

VALVE GAUCHE : Deux dents *cardinales*, l'antérieure subconique, placée perpendiculairement sur la charnière, assez saillante et sublamelleuse, plus forte que la postérieure qui est souvent tuberculeuse. Elles sont séparées par une très-petite fossette triangulaire. Dents *latéro-antérieure* et *postérieure*, presque droites, un peu sinueuses, allongées, comprimées, un peu crénelées. *Empreintes musculaires* et *palléale* très-superficielles. Intérieur des valves faiblement bleuâtre.

J'ai observé, à divers âges, la situation des lamelles qui surmontent les sommets. J'ai examiné à la loupe de très-jeunes *P. henslowanum* contenues encore dans les branchies, et ayant à peine un demi-millimètre d'étendue. Chez ces derniers individus, on remarque une lamelle un peu courbe et flexueuse, située tout près de la marge qu'elle suit presque dans toute sa longueur Quand les petits sont sortis des branchies, la lamelle se voit au milieu du ventre, mais elle ne tarde pas à faire partie du sommet, à mesure que l'animal se développe. Car, cette petite éminence ne change pas de place comme on pourrait le croire. Le têt s'accroissant dans toutes ses dimensions, la coquille embryonnaire, primitive, reste dans le même état, et c'est elle qui forme les sommets, tout en conservant l'appendice dont je viens de parler. Elle semble être une coquille fort petite ajoutée à une autre plus grande.

Le type, qui se trouve à Mouy (Oise), est entièrement semblable à la figure et à la description de Jenyns. Gassies qui possède des types de cet auteur, m'a affirmé qu'ils étaient entièrement semblables aux miens, et cette forme est bien moins commune en France qu'on ne semble le penser. Elle se rapproche un peu de certains *P. casertanum*, var. *Pulchellum*. Le malacologiste anglais avait déjà fait cette observation, car il dit, après s'être appesanti sur les appendices : « Sous d'autres rapports, cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente *(P. pulchellum)*, » Gassies, qui a bien et beaucoup vu de Pisidies de diverses régions, signale le même fait (*Descr. des Pisidies de la Reg. aquit.*, p. 20).

Le type appendiculé habite plusieurs points de la France, surtout dans le Nord, et quelques autres contrées de l'Europe; mais, comme je l'ai dit tout-à-l'heure, il n'est pas très-répandu. Cette espèce vit ordinairement sous la vase, dans les ruisseaux et fossés à cours lent, surtout vers les rives. Aussi, est-elle, la plupart du temps, encroûtée d'un limon très-adhérent. Quelquefois, j'ai recueilli de rares individus à l'embouchure des ruisseaux, dans les rivières. En hiver et au com-

mencement du printemps, les jeunes se tiennent à la surface de la vase, tandis que les adultes se retirent plus avant. Ils s'enfoncent très-profondément, lorsque les eaux, en s'évaporant, laissent le terrain à sec; c'est pour cette cause qu'on les trouve si rarement en été dans certaines localités où ils abondent en d'autres saisons.

Var. B. — ***Inappendiculata,*** Bourg.

Je n'ai trouvé d'autre différence avec le type que l'absence des lamelles. Elle est assez commune et était bien mieux connue des naturalistes que le *P. henslowanum* appendiculé.

Var. C. — *P. dupuyanum,* Norm.

Animal d'un rouge violacé à sa partie supérieure.

Coquille oblique, obtuse, gonflée; rostre peu allongé, bien projeté en avant; bord postérieur court, pas très-arrondi; bord inférieur aigu, les valves étant fermées; sommets proéminents sans être aigus; stries fines, assez régulières; mince, brillante, couleur de corne claire, souvent d'une teinte légèrement violacée.

Haut......... 3 à 3 $^1/_2$ mill.
Larg......... 3 $^1/_2$ à 4 mill.
Epaiss........ 2 à 3 mill.

M. Normand l'a découverte dans les fossés des marais de Valenciennes. Je la connaissais depuis longtemps et l'avais recueillie fréquemment aux environs de Mouy, mais je l'ai toujours regardée comme variété du *P. henslowanum*. Elle se rencontre aussi aux alentours de Troyes, dans les Vosges, etc.; Gassies me l'envoya de l'Agénais. Cette Pisidie est variable dans sa taille. Je possède des individus très-adultes et fort petits. La plupart de ceux que j'ai pêchés au milieu des sources, présentent des proportions minimes. On en voit aussi de plus ou moins obliques et ventrus.

Var. D. — *P. Pallidum,* Gass.

Animal pâle, transparent. (Gass.)

Têt bien oblique, subtrigone, cunéiforme; rostre très-projeté en avant et un peu dilaté; sommets assez gonflés, mais moins que chez le type; couleur d'un jaune pâle; surface assez brillante.

Haut......... 4 à 5 mill.
Larg......... 5 à 5 $^1/_2$ mill.
Epaiss........ 2 à 3 mill.

Habite les fossés d'eau vive, près d'Agen. J'ai trouvé cette forme dans le département de l'Oise, presque entièrement identique à celle du Midi.

Var. E. — *P. bonnafouxianum*, P. de Cessac.

Animal blanchâtre, demi-transparent.

Le bord postérieur de cette Pisidie a une direction très-oblique qui semble projeter encore davantage le têt en avant. Rostre peu allongé, arrondi; ventre présentant, surtout vers le haut, un gonflement considérable. Les sommets ne sont pas aigus, mais ils sont très-proéminents, quelquefois caliculés. Les stries bien marquées, offrent assez souvent une saillie au-dessous d'eux. Généralement, le têt est assez mince et un peu transparent; sa nuance est d'un jaune clair, surtout au bord inférieur. On aperçoit aussi des rayons d'un violet pâle allant du sommet à la marge.

Haut........, 5 à 7 mill.
Larg......... 5 à 6 mill.
Epaiss........ 3 à 3 $^1/_2$ mill.

M. P. de Cessac a trouvé cette charmante coquille dans les eaux d'un pré du château de Mouchetard (Creuse).

Var. F. — *P. jaudouinianum*, Gassies.

Animal blanchâtre, transparent.

Coquille moins oblique que les précédentes, convexe, plus grande, épaisse, solide. On n'aperçoit pas de saillies anguleuses à la réunion des bords, elles sont adoucies comme tous les contours de la coquille. Le rostre n'a pas de dépression sensible. La forme aiguë des sommets du *P. henslowanum* fait place ici à de la rondeur; ils sont souvent excoriés. La charnière est robuste, assez épaisse, mais exactement semblable à celle du type. Les empreintes musculaires et palléale sont bien creusées au dedans des valves. Elle est de nuance légèrement violacée et jaunâtre fondues ensemble, la marge restant jaune. On remarque au sommet quelques rayons violets divergents.

Haut......... 6 à 6 $^1/_2$ mill.
Larg......... 6 $^1/_2$ mill.
Epaiss..... .. 3 à 3 $^1/_2$ mill.

Elle habite la Garonne. Je la dois à l'obligeance de Gassies, Nous avons, dans l'Oise, cette remarquable forme. Je l'ai trouvée aussi dans une source à courant rapide, mais moins épaisse que les exemplaires des rivières.

Var. G. — *P. nucleus*, Gass. C'est un diminutif de la précédente. Sa taille est moitié moins grande et elle est fort solide et épaisse dans toutes ses parties. Teinte jaune roussâtre, claire dans toutes ses parties.

Toutes les variétés qui viennent d'être décrites ne portent aucun appendice aux sommets.

Le *P. compressum*, T. Prime, a la plus grande analogie avec notre *P. henslowanum*, par son obliquité, ses sommets élevés, subaigus et appendiculés, par la conformation de sa charnière. Il est plus comprimé vers le bord inférieur, son ventre a moins de proéminence et les stries présentent une saillie beaucoup plus forte. Celui-ci n'a été trouvé qu'aux environs de Boston.

—

8° PISIDIUM CONICUM, *Nobis*. (Pl. V. Fig. B.)

—

Varietates :

Var. B. — Inappendiculata, nob. Semblable au type; sans appendices.

Var. C. — Obesa, nob. Coquille grande, épaisse, bien oblique et allongée en avant, sans appendices, sommets moins élevés. (Pl. V. Fig. C.)

—

Animal pallido luteum, vix roseum.

Concha triangularis, obliquâ, alta, convexa ad umbones, solida, subopaca, tenuiter striata, superius conica, inferius arcuata, antice rostrata, postice vix subcurvata, pallida, corneo lutea vel flavescens; apicibus subacutis lamellâ superatis; ligamento brevi, lineari, flavido; commissurâ crassissimâ, praesertim quoquoversus et undique crenulatâ; duobus, dentibus cardinalibus, tuberculosis, vix conspicuis.

Alt......... 5 vel 6 mill.
Lat......... 5 vel 6 mill.
Crass....... 3 vel 3 ½ mill.

Animal paraissant d'un jaune pâle légèrement rosé, autant que j'en puis juger à travers la coquille dans laquelle elle est desséchée.

Coquille conique, triangulaire, oblique, élevée, convexe, solide, subopaque, peu brillante; bord supérieur conique, l'inférieur arqué, l'antérieur légèrement rostré et le postérieur un peu courbe, assez aiguë à la marge quand les valves sont fermées; stries fines avec quelques-unes plus saillantes; sommets subaigus, surmontés par une lamelle étroite, très-comprimée, pâle, roussâtre ou de corne claire, souvent

couverte d'une couche de limon ferrugineux; *ligament* postérieur, court, linéaire, roussâtre, visible au dehors.

Charnière extrêmement forte, épaisse, large et courte, surtout latéralement, crénelée dans toutes ses parties.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales*, tuberculeuses, courtes, épaisses, à peine saillantes, situées en haut et au milieu de la charnière, tous les sommets très-finement crénelés à leur bord libre, séparées l'une de l'autre par une petite fossette obscurément triangulaire. Tout le bord cardinal est sillonné de stries. Dents *latéro-antérieures*, courbées, courtes, très-épaisses. Elles sont accolées et soudées entr'elles, bisinueuses, tuberculeuses, très-crénelées. Dents *latéro-postérieures*, un peu moins épaisses, à peine séparées par une petite cavité; elles sont tuberculeuses et semblent, à leur terminaison, s'étaler en plusieurs ramuscules finement crénelées.

Valve gauche : Deux dents *cardinales* très-courtes, subconiques, comprimées; l'antérieure plus élevée que la postérieure dont la saillie est à peine distincte. Elles sont dentelées ainsi que le bord cardinal. Dent *latéro-antérieure*, épaisse, recourbée sur elle-même, très-saillante, bien dentelée. Dent *latéro-postérieure*, tuberculeuse, ayant une petite cavité au milieu, simulant une séparation en deux, peu saillante, crénelée.

Empreintes musculaires bien marquées, ovales, déchiquetées la plupart du temps à leur pourtour. *Empreinte palléale* très-visible, présentant de fines dentelures comme les précédentes. Intérieur du têt d'un bleu violacé mat plus ou moins intense.

Les crénelures sont quelquefois si délicates, qu'il faut diriger la coquille en divers sens, vers la lumière, afin de bien les apercevoir. C'est surtout aux bords de la charnière, ou aux arêtes les plus vives, aux points d'attache du manteau, etc., qu'on les voit le mieux. Dans certaines parties, elles sont obliques et parallèles; dans d'autres, elles sont courbes, sinueuses, très-profondes ou superficielles; mais, ce qui est remarquable, c'est de voir presque tout l'intérieur de cette Pisidie dentelé ou déchiqueté.

J'ai reçu cette curieuse espèce, sous le nom de *P. henslowanum*, de Valenciennes et de Troyes. Gassies a examiné toutes ses Pisidies de Henslow, venant de Valenciennes, et il me dit ne pas avoir trouvé les caractères de denticulation que je lui signalais, qu'il a vus *lui-même* sur mes exemplaires. J'ai de nouveau vérifié sur plusieurs individus, *même très-jeunes*, la conformation que j'ai décrite tout-à-l'heure, et

je puis assurer l'exactitude de mes observations. Les échantillons que Drouët m'a adressées, provenant des environs de Troyes, sont complétement identiques à ceux-ci. Une charnière si différente de celles des autres Pisidies constitue un excellent caractère, et la forme de la coquille, si éloignée de celle du type du *P. henslowanum*, vient me convaincre que le *P. conicum* a été confondu avec lui. Toute Pisidie possédant un appendice au sommet a été désignée sous le nom de *P. henslowanum*, ce signe paraissant suffisant pour distinguer l'espèce; mais je crois, comme je l'ai dit précédemment, que le vrai type de l'auteur anglais est moins connu en France qu'on pourrait le penser, et qu'alors on lui a rapporté le *P. conicum* qui s'en éloigne beaucoup. Je suis certain que les conchyliologistes trouveront le *P. conicum* parmi la plupart des Pisidies qu'ils ont recueillies ou reçues sous le nom de *P. henslowanum*.

Var. B. — *Inappendiculata,* Nob.

C'est absolument la même forme que celle du type avec lequel il m'a été envoyé par Normand. La seule différence consiste en l'absence de lamelles apicales.

Var. C. — *Obesa*, Nob.

Concha magna, conica, tumida, crassa, obliqua, antice prolongata et incurvata, griseo violacescens, margine luteo, intus coerulea. Apicibus conicis, elevatis, inappendiculatis; striis, aliis validis, aliis tenuibus; commissurâ typo simili; dentibus cardinalibus conspicuis,

Alt.........	6 vel 6 1/2	mill.
Lat.........	6	id.
Crass.......	4 vel 4 1/3	id.

Coquille grande comparativement au *P. conicum*, conique, gonflée, épaisse, oblique, allongée et recourbée en avant; sommets très-coniques, élevés, sans appendices; quelques stries fortes (3 ou 4), d'autres plus ténues dans l'intervalle; couleur gris-violacé avec une bande jaune à la marge, azurée en dedans; charnière comme celle du type; les dents cardinales sont plus visibles.

Cette belle variété m'a été envoyée par mon ami H. Drouët, qui l'a pêchée dans la Seine, à Troyes, non loin des moulins-Brûlés. Elle est beaucoup plus forte et plus épaisse que le *P. conicum,* comme toutes les coquilles qui habitent au milieu des eaux agitées.

NOTE SUR LE PISIDIUM RECLUZIANUM, *Bourg.* (Pl. V. Fig. D.)

(*Journal de Conchyliologie.* — Deuxième trimestre, 1852.

—

Concha parva, inaequilateralis, transversim latissima, subcompressa, subpellucida, fragilis, vix flavo violacea, antice parum prolongata, posterius subelongata, inferius arcuata, superne subconoidea; apicibus acutis, prominulis, rugosis; striis tenuibus, fere inconspicuis, quibusdam apparentibus; ligamento non apparente; commissurâ maxime debili, lineari; dentibus cardinalibus 2, *sub apicem in minimo latere sitis, lateralibus subnullis; impressione musculari minimâ, posterius rotundatâ, antice obscure triangulari.*

Alt......... 2 1/2 mill.
Lat......... 3 1/2 id.
Crass....... 1 id.

Coquille très-petite, inéquilatérale, large transversalement, un peu comprimée, subtransparente, fragile, d'un roux violacé très-pâle, prolongée antérieurement, un peu allongée en arrière, arquée à la marge, subconoïde au bord supérieur; sommets aigus, éminents, ridés, mamelonnés, inclinés en arrière; stries fines, presque invisibles, quelques-unes sont plus saillantes; *ligament* linéaire, très-court, situé au-dessus des dents cardinales; intérieur du têt lisse, brillant, comme bronzé; *impressions musculaires* antérieures, arrondies, petites, les postérieures irrégulièrement triangulaires.

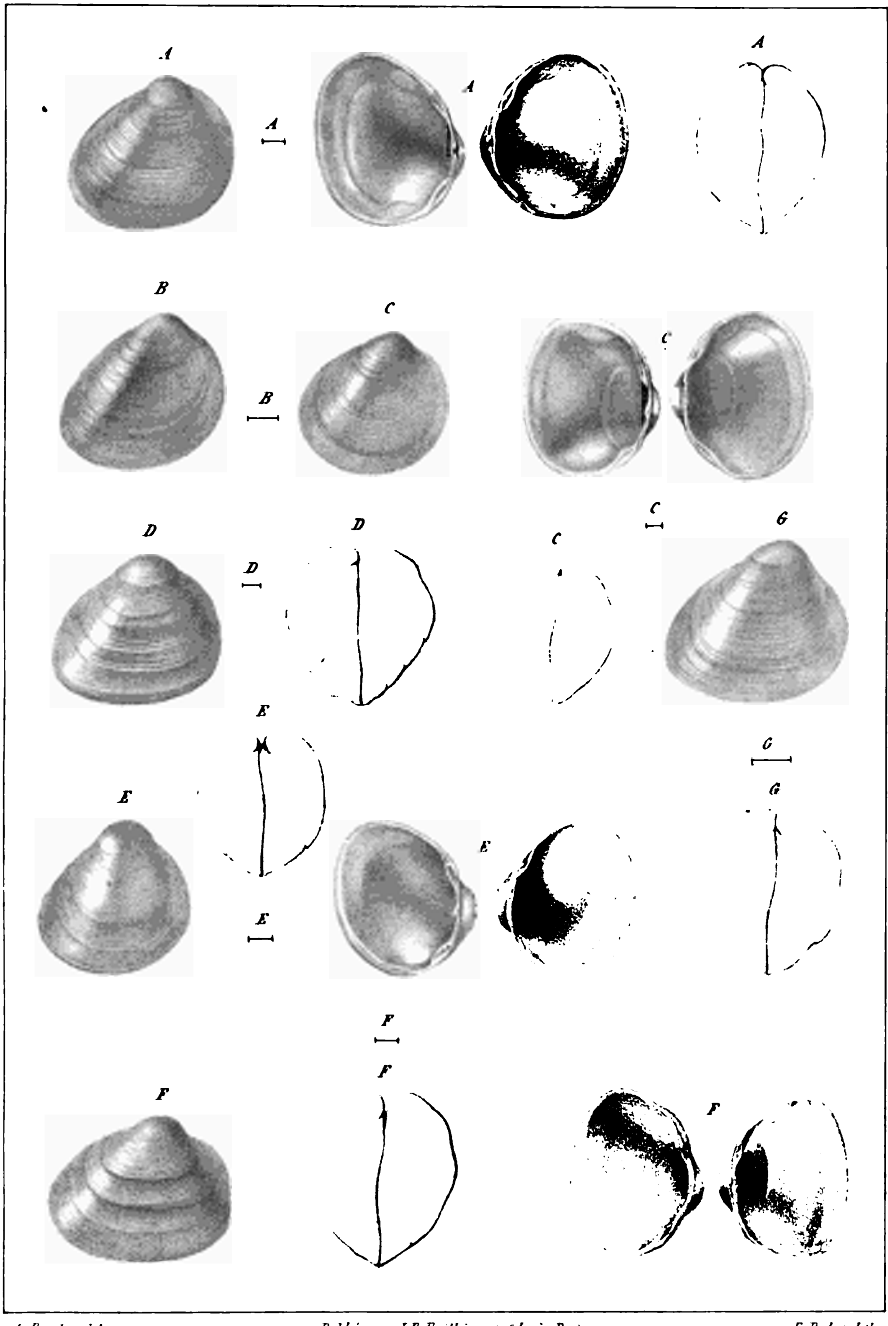
Charnière très-faible, linéaire.

Valve droite : Deux très-petites dents *cardinales* sublamelleuses, blanchâtres, accolées l'une à l'autre, situées tout à fait en haut du bord postérieur, faisant une légère saillie au dedans de la coquille. Dents *latérales* réduites à des éminences linéaires, sinueuses, à peine appréciables. Le sommet, en se recourbant, semble recouvrir un peu le milieu du bord cardinal qui ne peut être aperçu.

Valve gauche : Deux dents *cardinales* situées en haut du bord postérieur, comme les précédentes; l'antérieure aiguë, placée à la pointe du sommet; la postérieure conoïde, séparée d'elle. Dent *latéro-antérieure,* un peu élevée comparativement à la *latéro-postérieure* qui est linéaire, nulle pour ainsi dire. Il existe une légère échancrure vers le milieu du bord cardinal, à l'endroit où se recourbe le sommet.

La conformation de la charnière de cette Pisidie est telle que l'on peut douter d'abord qu'elle appartienne au genre ***Pisidium.*** Mais il est supposable que les dents latérales sont entièrement avortées chez les individus que j'ai sous les yeux. Tout porte à croire que le *P. recluzianum* devra rester comme espèce, car il offre des caractères spéciaux. La saillie en dedans des sommets, leur inclinaison, la forme, l'allongement des bords antérieur et postérieur, la disposition des dents cardinales sur le bord postérieur sont très-remarquables et font penser qu'il n'y a pas là qu'une altération occasionnée par l'habitation de l'animal dans le voisinage de la mer.

Malheureusement, on ne connaît guère, jusqu'à présent, que quatre ou cinq représentants de cette Pisidie, et ce nombre n'est pas assez considérable pour que l'on puisse étudier convenablement et affirmer si c'est une modification du *P. henslowanum*, comme le pense M. Moquin-Tandon, ou bien une espèce typique, ou bien même une Pisidie. Le deux échantillons que m'a communiqués Gassies viennent de Belfast (Irlande), ville située à l'embouchure d'un fleuve dans la mer. Je n'ai jamais vu le type de l'auteur, mais les caractères de la coquille irlandaise sont identiques à sa description, sauf pour la charnière. Je n'ai étudié cette région que sur un seul individu, l'autre ayant ses valves fermées. Est-elle conformée de même sur tous? Je l'ignore. L'animal peut aussi offrir des particularités. Il faudrait également rechercher si les Pisidies qui vivent près des eaux saumâtres n'éprouvent pas des changements dans leur forme. Je ne puis donc me prononcer sur cette espèce jusqu'à ce que je puisse avoir à ma disposition un plus grand nombre d'individus. Dans ma classification, je mettrais cette Pisidie après le *P. gassiesianum* avec le titre de division : ELONGATA, si sa valeur m'était entièrement prouvée par un examen plus étendu.

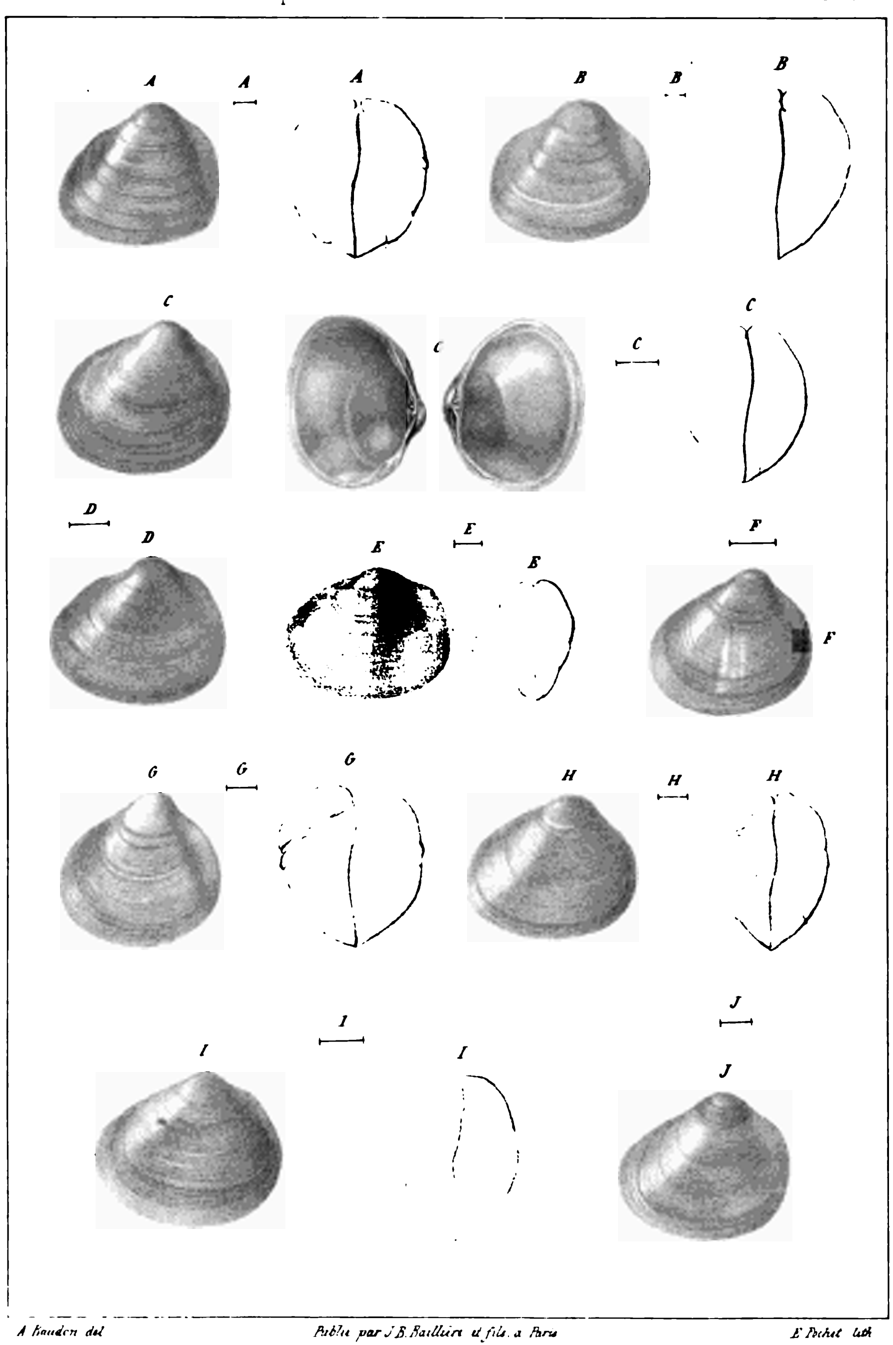


A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Pichet lith.

A.A.A.A. *P. nitidum.*
B.B. *P. var.s Splendens.*
C.C.C.C. *P. Pusillum.*
D.D.D. *P. var.s quadrilatera.*
E.E.E.E. *P. Obtusale.*
F.F.F.F. *P. Gassiesianum.*
G.G.G. *P. Baudonianum. Type de Mouchetard. Creuse.*

Lith. Becquet fr. Paris.

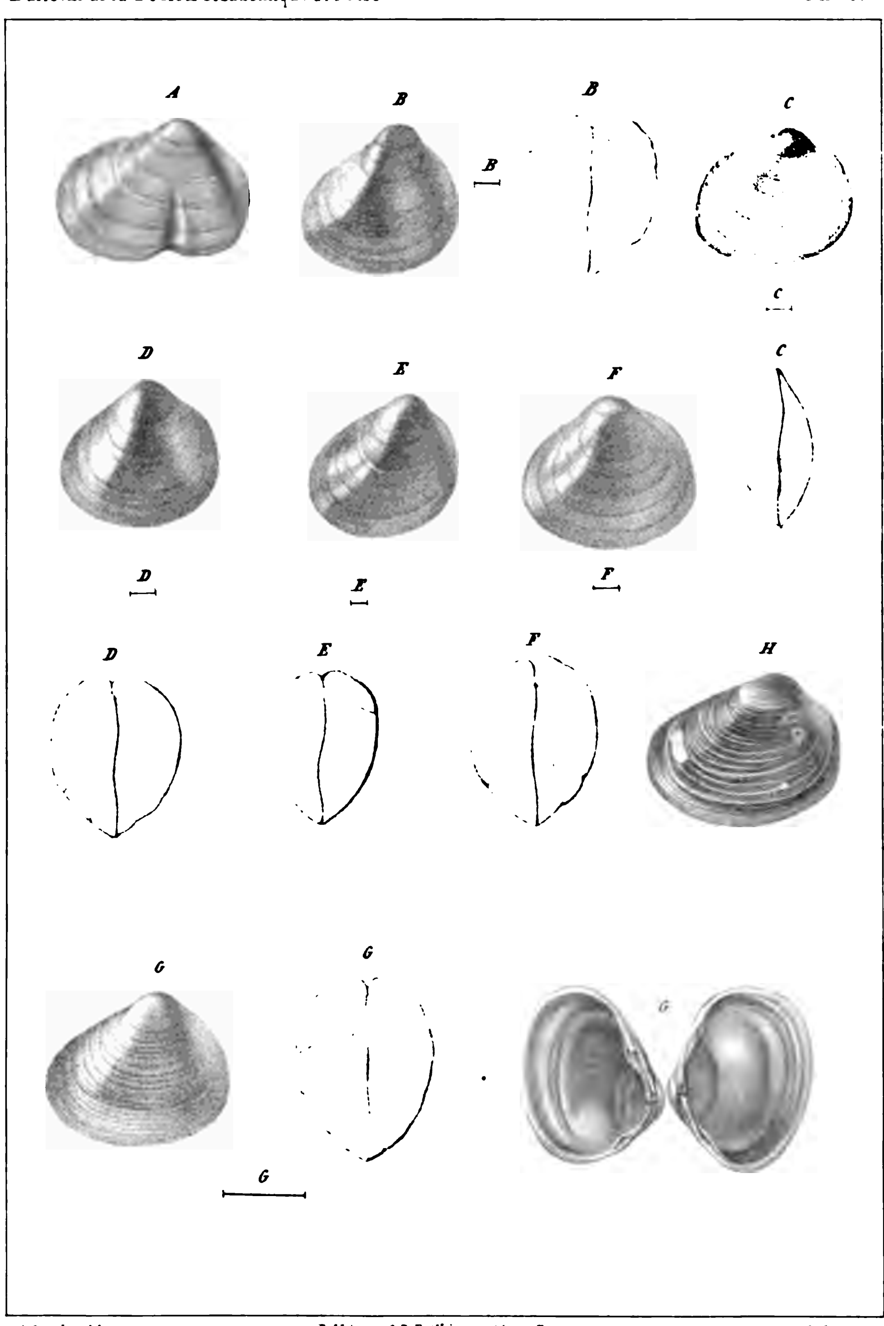

UNIV.
OF
MICH.



A Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. E. Pochet lith.

A. A. A. P. Gassiesianum var.ᵗ Alligata des Vosges.
B. B. B. P. Normandianum.
C. C. C. C. P. Casertanum. Type de Réjat. Creuse.
D. D. P. Lenticulare. Type. Valenciennes.
E. E. E. P. Thermale. de Bagnères.
F. F. P. Casertanum. var.ᵗ de Crassy. Ain.
G. G. G. P. Rotundum. de la Creuse.
H. H. H. P. Limosum.
I. I. I. P. Cinereum. d'amances. Aube.
J. J. P. Iratianum.

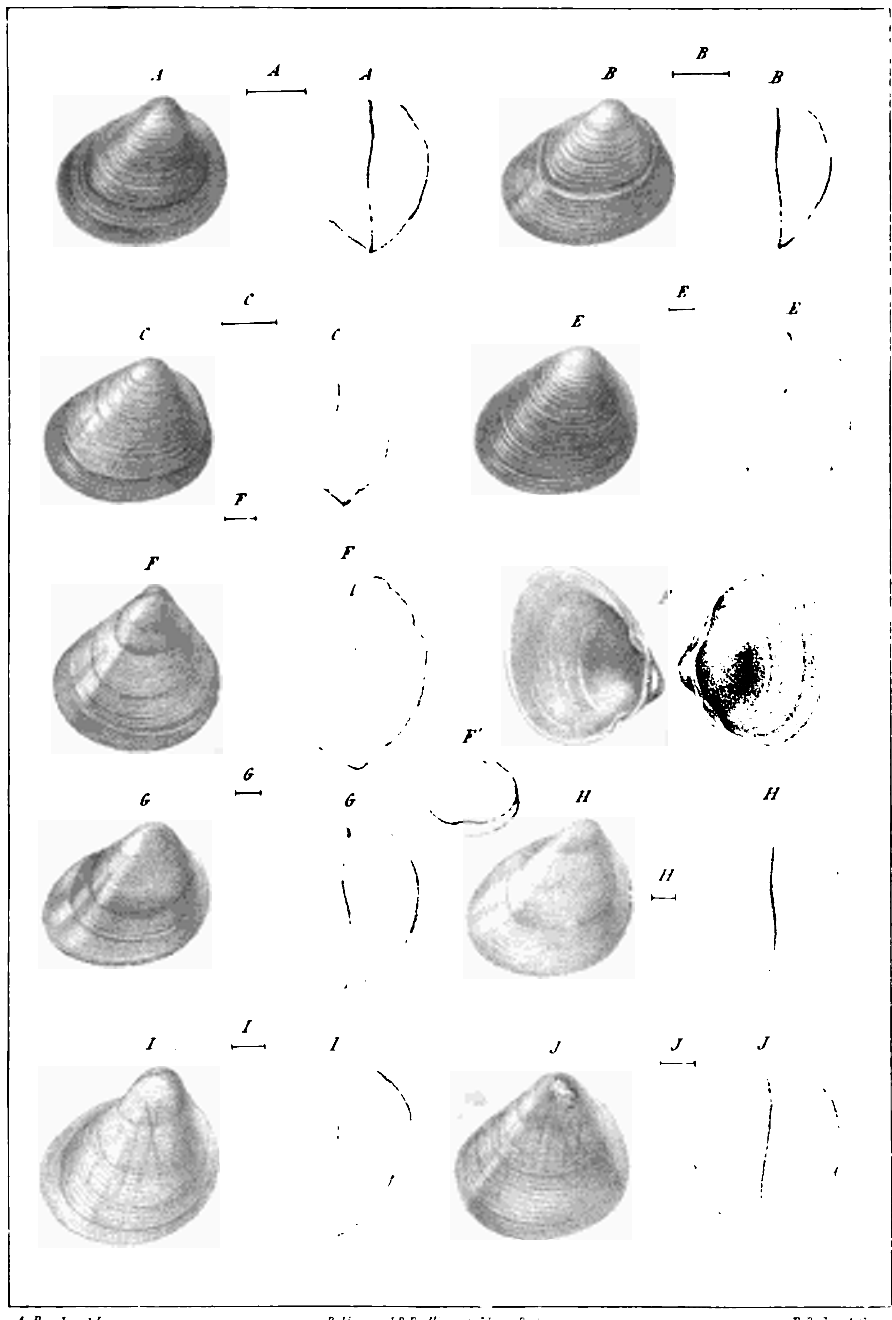




A Baudon del. *Publié par J. B. Baillière et fils, à Paris.* *E. Pochet lith.*

A. *P. Sinuatum. Type de l'auteur.*
B. B. B. *P. Caliculatum. de Noailles, Oise.*
C. C. C. *P. var. Planulata*
D. D. D. *P. pulchellum*
E. E. E. *P. var. B. Jen. Ansacq. Oise.*
F. F. F. *P. Globulosum. Type.*
G. G. G. *P. Amnicum.*
H. *P. var. Elongata Étier de Mauve.*

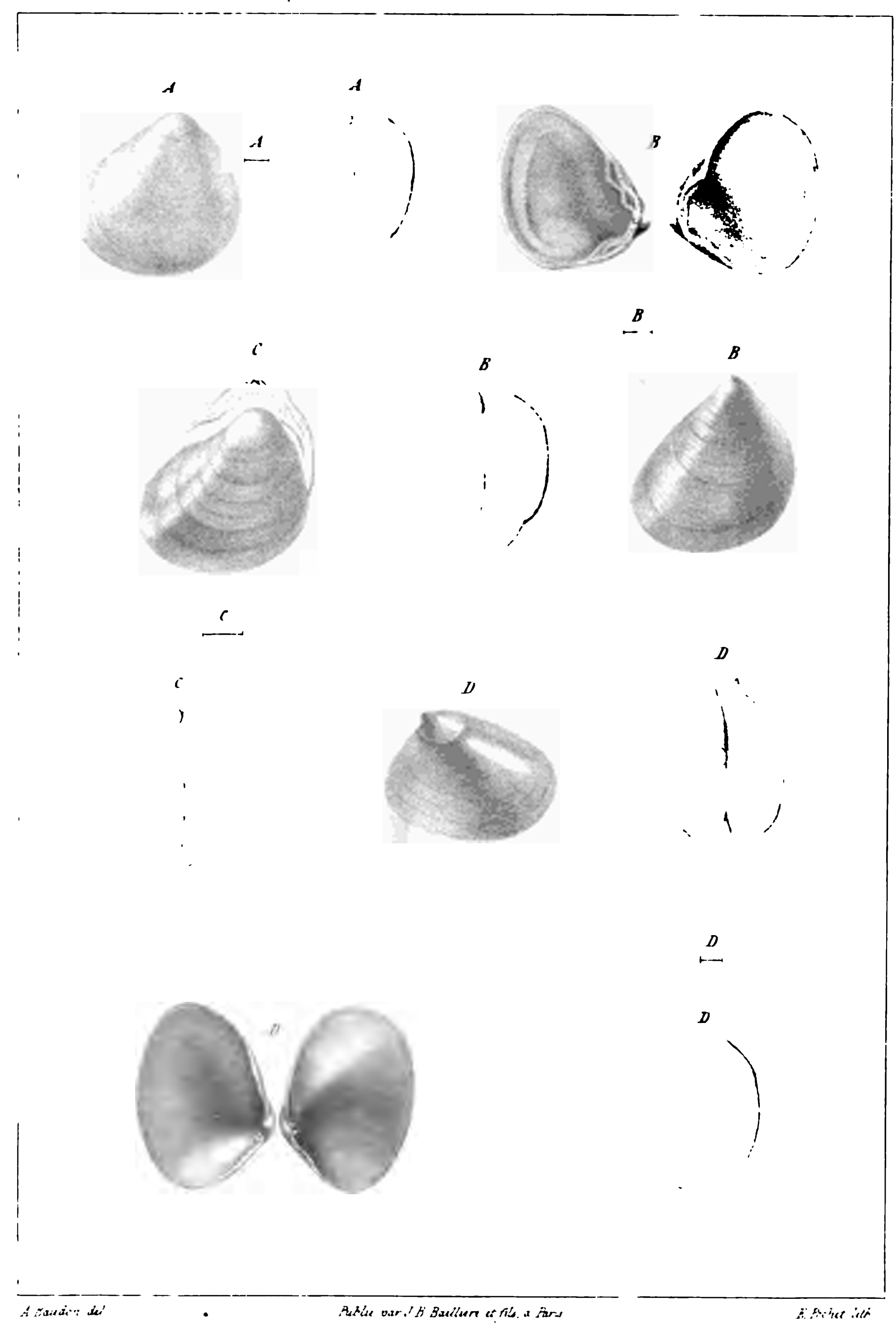




A. Baudon del. Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris. F. Pochet lith.

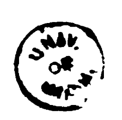
A. A. A. *P. intermedium. adulte. Type de l'auteur.*
B. B. B. *P. var.^té Nitidula de Boulogne.*
C. C. C. *P. var.^té Laeviusculum.*
E. E. E. *P. Gratelоupianum. Type de l'auteur.*
F. F. F. F. *P. henslowanum. Type de Jenyns.*
F.' *Jeune individu encore contenu dans les branchies.*
G. G. G. *P. dupuyanum. Type de l'auteur.*
H. H. H. *P. pallidum.*
I. I. I. *P. Bonnafouxianum. Type.*
J. J. J. *P. Jaudouinianum. Type de l'Agenais.*

Lith. Becquet fr. Paris



A. Baudon del. — Publié par J.B. Baillière et fils, à Paris — E. Pichet lith.

A. A. A. *P. nucleus.* C. C. C. *P. var.* *Obesa. de Troyes.*
B. B. B. B. *P. Conicum. de Valenciennes.* D. D. D. D. *P. Recluzianum de Belfast. Irlande.*



LISTE

DES AUTEURS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉS POUR CE TRAVAIL.

Alder. — Cat. land and freshw. Moll. Northumberland. 1837.

Bourguignat. — Aménités malac. Ext. de la Rev. et Mag. de Zoologie. 1854.

Cessac (P. de). — Descr. de deux nouv. Pisidies, etc. Ext. du Bulletin de la Soc. des Sciences nat. de la Creuse. Tome II. 1855.

Desmoulins (Charles).— Rapp. sur deux Mém. malac. de M. Gassies, etc. Ext. des Actes de l'Acad. des Sciences et Arts de Bordeaux. 1856.

Draparnaud. — Tabl. des Moll. 1801. *Id.* Hist. des Mollusques. 1805.

Drouët (H). — Enumer. des Moll. terr. et fluv. de la France contin. 1855.

Dupuy. — Hist. nat. des Mollusques terr. et d'eau douce qui vivent en France. 6me fasc. 1852.

Gassies. — Tabl. méth. et descr. des Moll. terr. et d'eau douce de l'Agenais. 1849. *Id.* Descr. des Pisidies obs. à l'état viv. dans la rég. Aquit. du s.-ouest de la France. 1855.

Gmelin. — Syst. nat. 1789.

Jenyns. — Monogr. of the Brit. Shells of Cycl. and Pisid, etc. In trans. of the Cambrid. phil. soc. 1832.

Journal de Conchyliologie. — (N° IV, ann. 1851; n^{os} I et II, ann. 1852.)

Lamarck. — Anim. S. vert. v. 1818.

Leach. — M^{ss} and in Brit. mus. *Id.* Moll. Brit. syn. 1852.

Montagu (G.). — Test. Brit. 1803.

Moquin-Tandon. — Hist. nat. des Mollusques terr. et fluv. de France, etc. 1855.

Müller. — Verm. hist. 1774.

Nilsson. — Moll. terr. et fluv. Sueciae. 1822.

Normand. — Coup d'œil sur les Moll. de la fam. de Cyclades obs. dans le départ. du Nord. 1854.

Pfeiff (C.). — Naturgesch. deutsch. land and Süssw. Mollusk. I. 1821.

Poli. — Test. utriusq. Siciliæ, etc. 1791.

Prime (T). — Monograph of the Spec. of Pisid. found in the unit. Stat. of north. America. 1852.

Schrœter. — Ein leitung in die conch. 1786.

Sheppard. — Descr. of seven new Brit., etc., in : Trans. of the Linnean soc. of London. 1823.

Turton. — A Manual of the land and Freshw. Shells of Brit. islands. 1831.

BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

POUR L'ANNÉE 1857.

Président....................................	M. DANJOU ✱.
Vice-Président pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts..............................	M. HAMEL.
Vice-Président pour le comité des Sciences naturelles..................................	M. ZOÉGA.
Secrétaire perpétuel........................	M. QUESNOT.
Secrétaire pour le comité d'Archéologie et Beaux-Arts..................................	M. CHARLES DELACOUR.
Secrétaire pour le comité des Sciences naturelles	M. le Dr EMILE BORDES.
Trésorier....................................	M. ACH. GIBERT (O. ✱).
Bibliothécaire-Archiviste....................	M. DAMIENS.
Directeur du comité local de la Société des Antiquaires de Picardie......................	M. le Dr DANIEL.

LISTE DES MEMBRES

ADMIS DEPUIS LA PUBLICATION DU DERNIER BULLETIN.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. MATHIEU, Surnuméraire de l'enregistrement à Beauvais.
le baron DE CONDÉ, au château de Montataire.
Arthur DESJARDINS, Avocat à Paris.
LAFFINEUR, Agent-Voyer à Beauvais.
Edmond MASSON, à Senlis.
LAVIGNE, Peintre verrier à Beauvais.
BOULANGER, Fabricant de carreaux à Auneuil.
Achille RICHARD, Entrepreneur de constructions à Beauvais.

MEMBRE HONORAIRE.

M. EICHKOFF, Inspecteur de l'Académie de Paris.

MEMBRE CORRESPONDANT.

M. LABOISSIÈRE, Avoué à Paris.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR LE

PORTIQUE DIT DE SARCUS

EXISTANT A NOGENT-LES-VIERGES

ET FAISANT PARTIE DE L'HABITATION DE M. HOUBIGANT,

Portique élevé au moyen de quelques débris provenant
de l'ancien château de Sarcus abattu en 1833.

Sarcus est un village, autrefois bourg situé à quelque distance de Grandvilliers sur la route d'Aumale ; à quarante kilomètres de Beauvais vers le nord-ouest, à soixante-seize kilomètres de Nogent-les-Vierges près de Creil, et faisant partie du département de l'Oise.

Là, à Sarcus, avait existé, probablement depuis l'époque de l'invasion romaine, un établissement militaire destiné à maintenir le pays dans l'obéissance de ceux qui l'avaient conquis ; de nombreux débris de tuiles romaines, des médailles à l'effigie des empereurs, et une chaussée, créée certainement par ces grands dominateurs, témoignaient suffisamment de leur long séjour dans la contrée.

A cet établissement militaire dut succéder, après l'invasion franke,

un château-fort destiné à la fois à tenir sous la nouvelle domination les Gallo-Romains vaincus, et aussi (à compter des IVe et Ve siècles), à défendre le pays contre les courses incessantes de ces terribles *Northmans* qui furent si longtemps la terreur de celles de nos plages qui viennent baigner les mers du nord-ouest.

Dans les fondations du château abattu en 1833, se trouvaient des maçonneries appartenant certainement à ce premier château qui, plus d'une fois, dut voir au pied de ses murailles Rollon et ses farouches compagnons.

Les noms des premiers chefs militaires de race Franke, chargés par les rois des deux premières races de défendre cette frontière maritime, nous sont inconnus.

Comme dans toute la France septentrionale, ces chefs durent se rendre indépendants à la faveur des traités arrachés à la fin du IXe siècle à la faiblesse des derniers monarques de la deuxième race (1).

A cette époque se placerait la souche de la famille seigneuriale des Sarcus, et on commencerait à en avoir une suite, si les noms de ces premiers seigneurs nous avaient été conservés dans un certain ordre; mais vers ces temps reculés, on ne trouve que quelques noms isolés, à grande distance les uns des autres, sans savoir quels liens les unissent entre eux. Ce n'est qu'à compter de 1149 qu'on peut commencer une généalogie des sires de Sarcus, ce qui fait encore ces premiers seigneurs, bien reconnus, contemporains de Hugues Capet et de Robert-le-Sage, son fils.

Au commencement du XIVe siècle, les membres de cette famille, qui n'avaient cessé de prendre part à l'histoire et aux querelles féodales du pays, paraissent à la cour de nos rois, et ne cessent plus d'en faire partie; plusieurs d'entre eux suivent leurs hauts barons, ou leurs monarques, en Terre-Sainte; la salle des croisades du Musée de Versailles, ces véritables, je dirais presque ces seules archives de la noblesse historique et héroïque française, a enregistré le nom de l'un d'eux, *Adam de Sarcus*, non qu'il soit le seul de la famille qui ait pris part à ces expéditions militairement religieuses, mais parce que sa désignation résultait d'une pièce authentique, et l'on peut ainsi

(1) La contrée où est placé Sarcus dut faire partie du Vexin-Français reconnu fief avant 783. Le célèbre capitulaire de Kiersi-sur-Oise (877) dut rendre indépendant le gouverneur de la forteresse de Sarcus, comme le devinrent à la même époque tous ceux de la contrée.

voir le blason des Sarcus briller parmi ceux des preux de la cinquième croisade (1).

Jusques au XVIe siècle, le château de Sarcus n'avait été qu'un château-fort de forme irrégulière, flanqué de grosses tours, renfermant dans son enceinte une cour étroite et sombre, le tout entouré de fossés, et présentant dans son ensemble tous les caractères des demeures du moyen-âge.

Les seigneurs de Sarcus, dont quelques-uns avaient certainement suivi les rois Charles VIII et Louis XII dans leurs expéditions d'Italie, car quelle famille n'y fut pas représentée? y avaient, comme leurs souverains, et tout ce qui les environnait, puisé le goût des arts, et étaient revenus désireux d'opérer dans leur patrie cette transformation de l'art triste et sévère qui avait présidé jusque alors aux constructions faites par leurs aïeux, en un art nouveau, plus rempli de caprices et d'imagination, et plus propres à rendre commodes et riantes leurs habitations.

Les rois Charles VII et Louis XII, ainsi que les cardinaux d'Amboise, donnèrent des premiers, sur une grande échelle, l'exemple de ces constructions nouvelles, où le gothique, rendu plus coquet, s'alliait aux profils et aux arabesques de l'antiquité, découverts récemment alors dans les bains de Tite et de Livie ; c'est ce mélange, modifié successivement, qu'on a désigné sous le nom d'*architecture de la Renaissance*.

Jean de Sarcus, né vers 1478, tenant un haut rang à la cour de François Ier, renommé par les éclatants services militaires qu'il avait rendus, et par les emplois éminents qu'il remplissait, pensa, à l'instar des cardinaux d'Amboise, à transformer son donjon de Sarcus en un élégant palais, pouvant rivaliser avec tout ce que Blois, Amboise, et surtout Gaillon, offraient de plus parfait dans le style nouveau.

En 1520, probablement (2), abattant du côté du bourg la façade de l'ancienne forteresse, il éleva dans l'intérieur de la cour déblayée de son château, tout en conservant à l'extérieur des trois autres côtés, les tours et les anciens moyens de défense, les façades de trois bâti-

---

(1) Deuxième salle des croisades, au Musée de Versailles.

(2) On indique ici 1520 comme l'époque où les travaux ont pu commencer, parce que la date de 1523, posée après l'érection des vingt-deux arcades sur la clé de la dernière arcade fermée, ne peut indiquer la pose de la première pierre, mais seulement l'époque où les arcades ont été terminées. On a donc jugé que trois ans n'étaient pas un temps trop long pour construire et sculpter les vingt-deux arcades.

ments ornées de portiques en forme de cloîtres, formant entre elles un parallélogramme régulier, le bâtiment du fond présentant douze arcades, et les ailes chacune cinq, en tout vingt-deux arcades, surmontées chacune d'une croisée entourée d'un chambranle orné de masques et de candélabres.

Entre chaque arcade, un contrefort en saillie vint assurer la solidité du tout; la forme élégante qu'on donna à ces piliers et les sculptures dont on les couvrit vinrent servir à l'ornementation. Ces contreforts se terminaient en flèches qui allaient jusques au sommet du bâtiment, où ils s'épanouissaient en fleurons : les arcades elles-mêmes furent couvertes d'arabesques les plus riches et les plus variées, ainsi qu'on peut le voir dans la vue lithographiée du petit portique de Nogent, élevé au moyen de quelques débris sauvés de la destruction du grand château ; un bel entablement surmontait certainement le tout, cet entablement couronné lui-même d'une galerie à jour précieusement découpée, et d'un de ces hauts toits à la manière du temps, qu'une crête en fer, se découpant sur le ciel, devait rendre plus pittoresque encore.

Ajoutons que les voûtes du cloître furent plus tard peintes des couleurs les plus vives, que les nervures furent en partie dorées, et que les blasons, entourés de rinceaux qui se trouvaient en sculptures saillantes à chaque intersection de nervures, furent peints, dorés ou argentés selon ce que voulaient les pièces de ces blasons; qu'enfin, douze médaillons de haut-relief, représentant la famille royale et quelques personnages de la cour, vinrent compléter la richesse sans pareille du monument, qui alors qu'il fut entièrement terminé dût présenter l'aspect le plus imposant et le plus délicieux qu'on puisse imaginer (1); aussi, sommes-nous toujours étonné qu'un pareil édifice, dont la construction dût faire dans son temps une grande sensation dans la contrée, et parmi les artistes, soit resté ignoré, et n'ait pas été repro-

---

(1) M. le comte Amédée de Sarcus est dans l'intention de faire dessiner une vue pittoresque du château, le représentant tel qu'il dût exister en 1550, époque où on pense qu'il a été entièrement terminé. On possède tous les éléments nécessaires pour exécuter cette restauration; si cette restauration, dessinée et lithographiée, a lieu, elle servira à perpétuer le souvenir du monument qui fut la merveille architecturale de la contrée, et dont les arts et le pays déplorent également la perte; et si M. le comte de Sarcus le permet, nous la publierons plus tard dans ce recueil, dont une des destinations est de conserver le souvenir des curiosités architecturales du département de l'Oise.

duit par la gravure, comme l'ont été tant d'autres châteaux de la même époque qui étaient bien loin de l'égaler en grandeur et en magnificence.

Androuet du Cerceau qui, dans ses plus *excellents bastiments de France*, promet dans sa préface d'y *décrire et représenter les plus exquiz, surtout lorsque, comme à Gaillon, ils sont d'un riche artifice, toutefois moderne et remplis de jolivetés très-mignardes*, n'y a pas compris Sarcus, dont il ne dit pas même un mot. Or, à l'exception de Gaillon qui présentait une exécution plus précieuse, qu'y avait-il en France de plus parfait en architecture que celle de Sarcus?

Il est vrai qu'Androuet du Cerceau, qui n'a publié que deux volumes de son recueil, se proposait d'en *mettre en lumière* un troisième, comme il l'annonce à la reine-mère, à laquelle il dédie son second volume, lui disant que *si de nouveau, elle daigne sourire à ses labeurs, et si Dieu qui l'avait déjà chargé d'ans, lui laissait encore assez de jours pour parachever son œuvre, alors il parfaitera ce qu'il a commencé*. Androuet, probablement, n'aura pas eu la grâce d'assez d'ans, ou plutôt, protestant plein de ferveur, et inflexible dans sa croyance, obligé de fuir devant les persécutions religieuses de l'époque, il se sera retiré à Genève, où il est mort, avant d'avoir pu dessiner et graver Sarcus et ses infinis détails.

Quoiqu'il en soit, dans ces derniers temps les splendeurs du château de Sarcus n'étaient guère connues que dans la localité et de quelques personnes qui avaient lu la description du département de l'Oise par M. de Cambry, lequel, dans son ouvrage, fait de ce manoir le plus pompeux éloge, au point d'outrepasser la vérité : il compare ses murs à de la dentelle, etc.

En 1833 on apprit que, mis en vente pour la démolition par son dernier propriétaire (1), il allait être livré aux marteaux des démolisseurs; et encore cette annonce eut-elle si peu de retentissement, que M. Houbigant n'en eut connaissance qu'alors que, des vingt-deux arcades, il n'en restait plus que quatre qui fussent encore debout.

Sans perdre une heure, aussitôt que cet acte de vandalisme lui fut connu, accompagné de deux de ses amis artistes, que le hasard avait amenés auprès de lui, il partit pour Sarcus, où il arrivait le soir même,

(1) Ce dernier propriétaire est M. Gabriel de Grasse, dans la famille duquel le château et la terre étaient arrivés par le don qu'en avait fait la marquise de Pons, en 1763, à François, marquis de Grasse, son parent.

et où le lendemain de son arrivée, il sauvait d'un anéantissement complet ce qui restait encore du monument, c'est-à-dire les quatre arcades que les démolisseurs n'avaient pas encore mises en moellons, restes qu'il acquérait sans savoir ce qu'il en ferait, sachant seulement que, devenu leur possesseur, ils seraient, sous une forme ou sous une autre, conservés au département de l'Oise (1).

M. Houbigant en a formé une des façades de son habitation de Nogent-les-Vierges; obligé pour en faire un tout d'ajouter des portions neuves à celles rapportées de Sarcus, il a cherché à le faire de manière à ce qu'il n'y eut pas trop de disparate, s'inspirant du très-petit nombre de constructions du même style et de la même époque qui subsistent encore (2). Ainsi, la frise qui surmonte les arcades est entièrement neuve; il en est de même de l'attique; les médaillons seuls qui l'ornent sont anciens, et doivent même être considérés comme étant les sculptures les plus précieuses sauvées de la destruction de l'édifice. Les lucarnes imitées d'un château de 1520 à 1530 (Sarcus est de la même époque), sont également modernes; les croisées qui éclairent les pavillons en corps avancés sur lesquels s'appuient les arcades, sont anciennes, mais elles n'étaient point placées comme elles le sont aujourd'hui, elles éclairaient au premier étage de l'ancien château deux pièces circulaires existant dans les tours, une nommée le Cabinet des Armoiries (3), et l'autre le Cabinet de la

---

(1) D'autres fragments encore ont été sauvés de l'anéantissement par M. Daudin, propriétaire à Pouilly, près Beauvais, qui, antérieurement à la visite de M. Houbignant, avait acquis à Sarcus un certain nombre d'arcades, qu'avec beaucoup de goût il a fait relever, en forme de ruines, dans son parc de Pouilly. Un des groupes d'arcades, avec leurs voûtes, leurs nervures et leurs blasons, entouré de beaux arbres et placé sur le bord d'un étang, s'y réfléchit de façon à produire l'effet le plus pittoresque. M. A. de Sarcus a fait dessiner et lithographier, par M. De Roy, ces différentes ruines.

(2) On doit regretter que l'administration départementale de l'époque (1832) n'ait pas tenté d'acquérir et de conserver les arcades du château de Sarcus, que, si facilement, on aurait trouvé à utiliser à Beauvais, soit en ornant une cour de Musée ou en en formant un portique pour un édifice public.

(3) Ce cabinet des armoiries n'était pas, au moins pour la décoration intérieure, de l'époque de Jean de Sarcus. Les panneaux de la boiserie étaient couverts d'écussons aux armes des Tiercelin de Brosses, probablement exécutés par les soins d'Adrien Ier, qui était devenu petit-gendre de Jean de Sarcus par son mariage avec la fille de Bonne de Sarcus et de Josse de Gorlay, et qui parait avoir été chargé par son oncle, François de Sarcus, de présider aux derniers travaux faits au château.



Chambre du Roi ; il est probable que les façades de la cour étaient ornées de semblables croisées, en nombre égal aux arcades qu'elles surmontaient, croisées qui ont disparu lors de la soi-disant restauration faite au château par M. le marquis François de Grasse aussitôt qu'il en a été propriétaire, restauration ou plutôt mutilation qui a consisté à substituer aux anciennes croisées qui étaient en harmonie avec le style des arcades et le restant de l'édifice, de nouvelles croisées style Louis XV, ce qui, comme on le conçoit bien, a notablement altéré le caractère général du monument, ou plutôt l'a entièrement défiguré.

Puisse M. Houbigant, dans sa mosaïque architecturale, en avoir assez bien assemblé toutes les portions pour qu'on ne distingue pas celles du xvie siècle de celles du xixe! puisse-t-il avoir réussi dans son projet de conserver au département de l'Oise un joli spécimen de cette architecture, dite de la Renaissance, qui ne s'est pas nationalisée en France, et dont les exemples sont tellement rares qu'on ne saurait en indiquer un aussi complet que celui que M. Houbigant met à la tête de cette notice sous les yeux du lecteur!

Les voûtes de la portion des arcades relevées à Nogent, déjà détruites lorsque M. Houbigant les a achetées, n'ont pu être reproduites. Il a trouvé les portions qui les composaient déjà dispersées ; il y a substitué un plafond plat, dont les différents panneaux, moulés à Orléans, appartiennent à une maison connue sous le nom de la Chancellerie de Louis XII, quoique ce plafond, qui porte des salamandres, soit de l'époque de François Ier. Le hasard a fait que les caissons représentassent des emblèmes amoureux. Or, il faut qu'on sache que sur le dire de M. de Cambry, qui paraît être l'auteur de ce qu'on regarde aujourd'hui à Sarcus comme une tradition, on raconte que le château de Sarcus doit sa restauration du xvie siècle à l'amour que François Ier aurait conçu pour Bonne de Sarcus, fille de Jean de Sarcus, et que comme témoignage de son royal amour, il aurait fait transformer de ses deniers le vieux château-fort en un élégant palais, que de plus il aurait fait couvrir des détails les plus galants, proclamant ainsi sa flamme en madrigaux sculptés.

M. Houbigant, trompé par ce qui se disait à Sarcus et par ce qu'en avait imprimé M. de Cambry, a lui-même couvert les portions neuves du petit édifice de détails et d'inscriptions composés dans ce même esprit qui, disait-on, avait inspiré le monument; ainsi il a fait ajouter aux détails anciens des fleurs-de-lys en incandescence, des flambeaux

qui ne s'éteignent jamais, des devises érotiques, etc., etc. Malheureusement quand M. Houbigant voulut recourir aux sources auxquelles M. l'ancien Préfet de l'Oise avait dû puiser, celles fournies par l'histoire et les chroniques contemporaines, il les trouva muettes; les recherches les plus multipliées, les plus consciencieuses ne purent lui fournir que la preuve du peu de fondement de ce qu'avait publié M. de Cambry; les chroniqueurs du XVIe siècle, si empressés à enregistrer le moindre soupir adultère de nos rois, Dreux-du-Radier qui en a fait une recherche toute particulière, et a composé un gros recueil des maîtresses de nos souverains, ne nomme pas une seule fois Mlle de Sarcus, quoiqu'il en nomme beaucoup d'autres et des plus obscures. Force a donc été à M. Houbigant de renoncer au canevas galant si bien brodé par M. de Cambry, et si propre à inspirer de nouveaux enjolivements; mais M. Houbigant a préféré dire la vérité.

Ce qui est possible et même très-probable, parce que c'était dans l'esprit généreux du monarque, c'est qu'il a concouru à la restauration du château au XVIe siècle en faveur de Jean de Sarcus, comme il l'a fait à l'égard de Bonnivet à Bonnivet, du chancelier Duprat à Nantouillet, et à l'égard de beaucoup d'autres, et ce qui est encore bien plus probable, c'est que cette restauration fut commencée par Jean de Sarcus vers 1520, inspiré seulement par l'amour des arts et de la magnificence; que ces constructions ayànt duré un certain nombre d'années, et ayant épuisé les moyens que possédait Jean de Sarcus de suffir à d'aussi grandes dépenses, François Ier sera venu en aide à son brave capitaine, ou plutôt encore que Mlle d'Heilly, nièce de Jean de Sarcus, étant devenue, vers 1526, la maîtresse du roi, et comme on sait la maîtresse absolue et la dispensatrice des bienfaits royaux, ce qui a fait dire aux historiens du temps que, *maîtresse des deniers royaux, elle en usât particulièrement pour enrichir sa famille.* Elle aura engagé le roi à concourir à la terminaison des travaux, et que c'est de cette époque que doivent dater les salamandres et les F fleur-de-lysée dont on a trouvé des débris dans les ruines de Sarcus, et que par suite M. Houbigant a cru devoir faire reproduire dans le petit portique de Nogent.

Contre l'avis d'un archéologue de mérite qui pense que les salamandres se plaçaient sous François Ier sur les monuments et même sur les maisons particulières, sans que pour cela on puisse en conclure que la générosité du roi fût entrée pour quelque chose

dans ces constructions, M. Houbigant croit que les F et les salamandres sculptées sur les édifices de l'époque de François I[er], sont au contraire la preuve du concours direct du monarque dans l'érection des édifices qui les portent, comme sous ses successeurs les H, les croissants, les fleurs-de-lys, ont été comme les signatures des souverains sous lesquels s'étaient élevées les constructions.

Quel est l'architecte auquel on devait Sarcus? Telle est la question que plusieurs fois on a adressé à M. Houbigant.

Les recherches sur ce point l'ont amené à reconnaître qu'il devait être le même que celui auquel on devait Gaillon. M. Taylor, dans sa Normandie pittoresque, M. Déville, dans son Atlas de la Comptabilité de Gaillon, ont donné des détails de sculpture tellement semblables à plusieurs de ceux du château de Sarcus, que les uns et les autres ont dû être exécutés par les mêmes ornemanistes, ou par leurs élèves possesseurs des mêmes poncis, et sous la même inspiration architecturale; mais quel est l'architecte de Gaillon? C'est ce qu'on ne sait pas d'une manière positive, ou plutôt ce qu'on ne sait plus depuis que M. Déville a élevé des doutes sur ce qu'on croyait savoir.

M. Déville, qui a dépouillé toute la comptabilité de Gaillon, ne veut pas que ce soit *Jean Joconde de Véronne*, comme on l'avait cru jusqu'alors. Il fonde son opinion sur ce que le nom de Joconde ne se trouve pas une seule fois dans les diffrents mémoires d'ouvriers dont le dépouillement lui a été confié; mais des mèmoires d'ouvriers peuvent très-bien ne pas faire mention de l'architecte auquel on doit le projet, que chaque entrepreneur exécute ensuite pour sa partie, en sorte que la raison alléguée par M. Déville ne paraît pas suffisamment concluante. Pendant un grand nombre d'années, c'est-à-dire depuis une époque très-rapprochée de celle de la construction, on avait regardé Jean Joconde comme ayant été l'architecte de Gaillon; on ne voit aucun motif pour penser que ceux qui, bien plus que nous, ont pu le savoir exactement se soient trompés; aussi M. de Clarac avait-il adopté cette opinion qu'il a consignée dans l'ouvrage qu'on lui doit, et jusques à une preuve vraiment contraire, M. Houbigant pense qu'on doit se ranger à celle de M. de Clarac.

M. Déville dit aussi qu'à la fin du xv[e] siècle chaque entrepreneur principal exécutait une portion d'édifice dont on lui avait indiqué les dispositions générales sans qu'il existât un plan d'ensemble, coordonnant le tout, sans qu'il existât un plan dessiné et rédigé par un architecte; c'est impossible; on a toujours dû, pour le plus simple

édifice, faire avant toute chose un projet dessiné, calculé et discuté à l'avance, à plus forte raison a-t-on dû le faire pour un édifice de l'importance de Gaillon, et on a dû agir de même pour le château de Sarcus; la preuve qu'il y avait alors des architectes, c'est que Jean Joconde avait été appelé par Louis XII pour donner les plans et diriger les constructions qu'il voulait faire exécuter.

Si Jean Joconde est l'architecte de Gaillon, lui ou un de ses élèves, également de l'école italienne, est l'architecte de Sarcus, car Sarcus est comme Gaillon *du style d'architecture de la Renaissance*, PUREMENT ITALIEN, dégagé presqu'entièrement du style gothique qu'on trouve encore un peu dans Gaillon mêlé à l'architecture nouvelle alors de la Renaissance; à Sarcus, ce n'est plus que le style arabesque, style qui, comme on a eu occasion de le dire, ne s'est pas nationalisé en France. Pourquoi? C'est ce qu'on ne saurait indiquer; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne le trouve appliqué qu'à de petits détails : chambranles de portes et de croisées, lucarnes par ci, par là, mais très-rarement en grand, de manière à former un vaste édifice, comme il l'avait été à Gaillon, à Sarcus et à Blois en partie.

La portion la plus remarquable à Sarcus était la chapelle, chef-d'œuvre de construction où l'architecte avait déployé tout le luxe de son art, toutes les richesses de son imagination; M. Houbigant n'a sauvé de cette portion de l'édifice qu'un bas-relief représentant le Père Eternel coiffé d'une tiare, tenant un globe dans la main gauche, et levant la droite de la façon la plus miséricordieuse; au-dessous se trouve une banderolle soutenue par des anges qui, placés à droite et à gauche, composent le sujet dont les figures sont de grandeur naturelle; la banderolle portait pour légende : *Tota pulchra es amica mea et macula non est in te*, tirée du Cantique des Cantiques. On peut voir ce bas-relief chez M. Houbigant, dans le cabinet dit de la Renaissance qui fait partie, à Nogent-les-Vierges, du portique dit de Sarcus. Le bas-relief est peint et doré comme il l'avait été primitivement dans la chapelle.

Ce sujet à Sarcus n'était pas original; la cathédrale d'Amiens en offrait un semblable dans ses stalles décrites par MM. les abbés Jourdain et Duval; celui d'Amiens, de plus petite dimension, était antérieur à celui de Sarcus, qui ornait le fond de la chapelle derrière le maître-autel.

A Nogent-les-Vierges, il surmonte aujourd'hui la porte qui com-

munique du cabinet des antiquités à la bibliothèque (1). M. Houbigant, voulant que la légende se trouvât appropriée au local, a fait inscrire sur la banderolle : *C'est la crainte du Seigneur qui sanctifie la science* (2).

Les arcades du château, comme on a eu occasion de le dire, ont dû être commencées antérieurement à 1523, et être arrivées à leur élévation en 1523, comme l'indique cette date inscrite sur l'arcade qui formait l'entrée principale du manoir, qui est une de celles qui étaient encore debout lors de l'acquisition de M. Houbigant, et qui est aujourd'hui l'arcade du milieu du petit portique de Sarcus à Nogent.

Après 1525, les travaux ont dû être interrompus, cette année ayant été pour la France une année de calamité, et pour la famille de Sarcus une époque de deuil. Cette année, François Ier perdit la bataille de Pavie, et devint le prisonnier de Charles-Quint. A Pavie, le maréchal de Chabannes-la-Palice fut tué en couvrant de son corps celui de son roi pour l'empêcher d'être blessé, ce qui a fait dire de lui à Brantôme : *A bon commencement, bonne fin*. Ce maréchal, aussi sage qu'il était brave, était frère de la femme de Jean de Sarcus; lui et son beau-frère avaient combattu ensemble pendant de longues années, dans les armées de Picardie, et les lauriers de Hesdin et de Thérouanne se partageaient entre eux; nul doute qu'il ait été pour la maison de Sarcus une des causes de la haute fortune à laquelle elle paraissait être arrivée au commencement du XVIe siècle. Sa mort, les calamités de la France et la nécessité de fournir l'énorme prix auquel Charles-Quint mit la liberté du roi, rançon à laquelle toute la France contribua également, durent arrêter les travaux de Sarcus, et nous avons tout lieu de penser qu'ils ne furent repris qu'après 1526, après le retour du roi de sa captivité, et au moment où commença la grande faveur de Mlle d'Heilly, puissance qui, comme on sait, ne fit que s'accroître, et était encore dans toute sa force vingt ans après, lorsque François Ier cessa d'exister.

---

(1) M. Houbigant n'a réuni dans ce cabinet d'antiquités que des objets d'origine Gauloise, Romaine, Gallo-Romaine, Francke ou Mérovingienne, trouvés dans la portion de la contrée regardée comme ayant fait partie du pays des Bellovaques.

Ces antiquités sont destinées à aider à expliquer l'histoire des temps anciens du pays comme l'histoire du pays doit aider à expliquer ces antiquités.

(2) Ecclesiaste. Vers 17.

La chapelle qui dut coûter des sommes si considérables ne put, suivant nos calculs, avoir été terminée que vers 1545.

Les piliers-contreforts qui se trouvent entre chaque arcade s'élevaient autrefois, comme nous l'avons déjà dit, de manière à venir au-dessus de l'étage supérieur s'épanouir en rinceaux-chicorée, de style un peu gothique, pour soutenir l'entablement; la façade du fond de la cour les avait conservés, lors de la restauration Pompadour faite par François de Grasse (1). M. Houbigant, qui n'a pas trouvé de vestiges de ces prolongements de piliers, a dû, dans son petit portique de Nogent, arrêter ces contreforts au-dessous de la frise nouvelle, et en faire des espèces de piédestaux qui, aujourd'hui, supportent les statues en pied de quatre des guerriers les plus célèbres des XIV, XV et XVIe siècles, qui en ont fourni un si grand nombre. Ce sont *Duguesclin*, mort en 1380, que rend reconnaissable son écu barré et son lion mi-corps; *Bayard*, mort en 1524, dont l'écu porte un chevron renversé; *Anne de Montmorency*, mort si vieux en 1567, et que font distinguer la croix et les seize aiglons du premier baron chrétien, et *Jacques de Chabannes-de-la-Palice*, dont nous avons parlé un peu plus haut, et dont les armoiries étaient un lion rampant persemé de queues d'hermines.

Le dernier pillier à gauche de la façade du portique porte dans son chapiteau un petit chien-bichon en saillie, et qui paraît aboyer; la tradition veut que ce roquet ait été un chien favori de Mlle de Sarcus, peut-être de Mlle d'Heilly, qui nous paraît être la divinité à laquelle, dans la construction de Sarcus, on a particulièrement sacrifié; le sculpteur courtisan aura voulu, lui aussi, obtenir un sourire de celle devant laquelle se courbaient alors et la cour et la ville.

Huit lions soutenaient à Sarcus une grille à hauteur d'appui qui servait de barrière à la cour d'honneur; ces lions n'appartenaient pas au Sarcus du XVIe siècle; ils provenaient du tombeau d'un de Lannoy enseveli à Dammeraucourt; ils avaient été transportés à Sarcus par François de Grasse, acquéreur au XVIIIe siècle de la terre

---

(1) On peut voir ce prolongement des piliers-contreforts dans une vue du château tel qu'il existait avant d'avoir été abattu, vue que M. le comte Amédée de Sarcus a fait lithographier, et aussi dans la représentation d'une des arcades qui a été gravée au trait et insérée dans l'atlas de la *Description du département de l'Oise*, par M. de Cambry, gravures qui, comme toutes celles qui l'accompagnent, sont des plus médiocres.

de Dammeraucourt. M. Houbigant n'a pu se le procurer ; ceux qui sont au pied de chacun des piliers de son petit édifice sont tout-à-fait modernes.

Telle est la description de la façade du petit portique de Sarcus, miniature du grand château détruit.

Deux inscriptions, une française et une latine, posées à droite et à gauche, au-dessus des pavillons, rappellent la date de la construction de l'ancien château, celle de sa destruction et l'emploi que M. Houbigant a cru devoir faire des débris qu'il avait recueillis.

Les inscriptions disent élevé par le roi François Ier, par suite de l'amour qu'il avait conçu pour Mlle Bonne de Sarcus ; nous avons déjà dit que ce fait était plus qu'une médisance, et que dans notre opinion, l'inspiratrice de la somptueuse galanterie de François Ier était Mlle Pisseleu d'Heilly, devenue depuis la célèbre duchesse d'Etampes.

Il nous reste, pour avoir tout dit sur le petit monument, de parler des médaillons qui font particulièrement l'objet de la curiosité des visiteurs ; ils méritent en effet d'être remarqués, soit qu'on les considère au point de vue artistique, ou seulement au point de vue historique et iconographique.

Ils sont au nombre de douze ; ils ont été taillés sur place par un *entailleur d'imaiges*, comme on disait alors, d'un véritable talent, et sont dus à la même main (1) ; peut-être les doit-on à Pagevin ou à Guillaume de Bourges qui, tous deux, dans le commencement du XVIe siècle, se sont rendus célèbres par de nombreux travaux de sculpture de ce genre, ou par un de leurs bons élèves appartenant comme eux à l'école de Tours, fondée par les premiers artistes italiens que Charles VII et Louis XII avaient fait venir d'Italie.

Entre les médaillons sont des écussons qui, autrefois, faisaient partie des voûtes des cloîtres de l'ancien château. Les armoiries qui ont été peintes dessus sont : une croix sur un champ de gueule,

---

(1) Ces faits de la sculpture sur place, et de l'emploi d'un seul ciseau, ne pouvaient être jugés que par un praticien habile. Nous devons ces appréciations à M. Lequesne, neveu du maire actuel de Beauvais, et aussi de l'ingénieur en chef que nous regrettons tous. M. Lequesne, grand prix de Rome, a été amené à Nogent par son oncle l'ingénieur, et nous a donné les renseignements d'exécution consignés dans cette Notice. La pierre dans laquelle on a taillé les médaillons, comme toute celle qui a servi au monument, est provenue des carrières de Doméliers. C'est une craie mêlée de silex qui durcit à l'air.

cantonné de quatre *molettes* ; ce ne sont pas des molettes qu'on aurait dû mettre, mais des *merlettes*, qui sont les armes des Sarcus. Une erreur commise par Haudiquier de Blancourt, dans son Nobiliaire de Picardie, où il indique des *molettes*, est la cause de ce manque d'exactitude. Le visiteur devra tenir compte de cette observation toutes les fois que, dans le petit monument relevé, il trouvera les armoiries de Sarcus.

Les noms des personnages représentés dans huit des médaillons sont connus d'une façon incontestable ; pour les quatre autres, il n'y a que présomption.

Ces médaillons, qui seraient dignes de figurer parmi les sculptures du XVIe siècle présentées comme modèles aux élèves de l'école des Beaux-Arts, sous les portiques de cette école, ont paru mériter d'être reproduits par la photographie, afin d'obtenir une rigoureuse exactitude, et ensuite par la lithographie, afin de pouvoir mettre ces curieux portraits sous les yeux de nos lecteurs, en regard des notices consacrées à chacun d'eux, et qui vont suivre :

N° 1.

LE ROI FRANÇOIS Ier.

Né en 1494. — *Mort le* 31 *mars* 1547.

—

Ce médaillon représente le roi François Ier, le monarque au grand nez, comme l'appelait le peuple.

Ce qui rend ce médaillon particulièrement précieux, c'est que la figure est rasée ainsi que la tête, ce qui prouve que le portrait, d'après lequel il a été exécuté, avait été peint ou dessiné vers 1521, époque à compter de laquelle François Ier, et à son exemple toute sa cour, adopta l'usage de la barbe et de la chevelure.

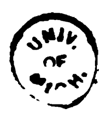
Blessé à Romorantin, le 6 janvier 1521, dans une lutte où, certainement après boire, le roi avait défié le comte de Saint-Pol, qui avait eu la fève du gâteau, sur le point de forcer le comte dans son logis, le prince fut blessé à la tête et au menton par un tison que lui lança, du premier étage, le capitaine de Lorges. On crut d'abord que le roi



FRANÇOIS 1.ER

après la blessure reçue a Romorantin

Provenant du
Château de Sarcus (Picardie).




UNIV.
OF
MICH.

2



CLAUDE DE FRANCE

Fille de Louis XII

1re Femme de François Ier

Provenant du
Château de Sarcus (Picardie)

succomberait à sa blessure, mais il en fut quitte pour deux cicatrices, une au menton, l'autre à la tête, qui lui firent adopter l'usage de laisser pousser sa barbe et sa chevelure, afin de masquer les cicatrices, et il conserva depuis la barbe et les cheveux longs, le restant de ses jours.

La coiffure exceptionnelle donnée à François Ier dans le médaillon, espèce de turban, est celle que sa blessure a dû lui imposer longtemps, et nous ne serions pas éloigné de penser que le choix qu'a fait le sculpteur d'un portrait du monarque coiffé ainsi, n'ait été destiné à rappeler un séjour du souverain à Sarcus, alors qu'il n'était pas encore entièrement guéri.

N° 2.

CLAUDE DE FRANCE, DITE LA BONNE REINE,

PREMIÈRE FEMME DE FRANÇOIS Ier.

Née en 1499. — *Morte en* 1524.

Les portraits de cette princesse, la bonne fille du bon Louis XII, sont fort rares, et on ne paraît pas en avoir gravé de son vivant.

Nous étions fort embarrassé pour découvrir à quel personnage appartenait ce médaillon, quand un *crayon*, publié par M. Niel dans son Recueil des Portraits inédits du XVIe siècle, nous a mis sur la voie; une monnaie, ou plutôt un médaillon en bronze, qui fait partie des collections de la Monnaie de Paris, nous a confirmé dans notre opinion, et désormais l'iconographie compte un portrait de plus d'une princesse dont le souvenir méritait tant d'être conservé.

A l'exception d'un portrait d'après un dessin ou un tableau de la collection d'Alexandre Lenoir, mal gravé, du crayon du Louvres dont nous venons de parler, et du portait qui est à Versailles, on ne possédait de cette reine que des portraits de fantaisie, compris celui de la collection de Desrochers.

N° 3.

FRANÇOIS,

DAUPHIN, FILS AÎNÉ DE FRANÇOIS Ier.

Né en 1517. — *Mort en* 1536.

—

Le portait de ce prince mort à 19 ans, regretté de toute la France, dont du Bellay a dit : ***Il avait l'amour des grands et des petits, ce qui, dès le commencement lui avait assuré la couronne encore plus que sa naissance. Il avait la vigueur, la semblance et la représentation de son père.*** Ce portrait, disons-nous, existait gravé et dessiné dans toutes les collections.

Le modèle qui a servi à Thomas-de-Leu pour graver le portrait qu'on a de ce prince, paraît avoir servi au sculpteur de notre médaillon.

Le dauphin y est représenté peu de temps avant l'époque de sa mort, comme on peut en juger par l'âge qu'il paraît avoir, c'est-à-dire vers 1536 ; ce qui prouve que les médaillons ont été taillés après cette époque ; nous pensons qu'ils l'ont été vers 1545.

N° 4.

HENRI D'ORLÉANS,

SECOND FILS DE FRANÇOIS Ier,

Devenu Dauphin par la mort de son frère aîné, François, et qui plus tard est monté sur le trône sous le nom de Henri II.

Né en 1518. — *Mort en* 1559.

—

La confrontation de notre médaillon avec les portraits connus de ce prince, celui de Thomas-de-Leu et celui de Léonard Gauthier, ne



FRANÇOIS

Dauphin, Fils Ainé de François 1er

Provenant du
Château de Sarcus - Picardie



HENRI D'ORLÉANS

Depuis Henri II, Second fils de François 1er

Provenant du
Château de Sarcus (Picardie)







CHARLES

Duc d'Angoulême, depuis d'Orléans, 3ème Fils de François 1er

Provenant du
Château de Sarcus _ Picardie.

peuvent laisser aucun doute sur son authenticité ; nous en avons vu un autre d'André-del-Sarte qui seul suffirait pour prouver que nous avons réellement sous les yeux le prince qui, dès l'âge de quinze ans, fut l'amant heureux de la belle Diane de Poitiers qui, elle, en avait trente-quatre et qui, malgré cette différence d'âge, sut conserver dans ses fers son amant jusques à ce que, blessé d'un coup de lance dans l'œil, dans un tournois, il cessa d'exister ; et elle avait alors soixante ans.

N° 5.

CHARLES D'ORLÉANS,

TROISIÈME FILS DE FRANÇOIS Ier.

Né en 1522. — Mort en 1545, à l'âge de 23 ans.

Ce médaillon, malgré la différence d'âge qu'il présente avec celui des portraits authentiques de ce prince, et avec lesquels nous l'avons comparé, ne saurait être douteux ; il représente bien celui dont les mémoires disent : *Plus que ses deux aînés, déja fort brave, Charles poussait plus loin qu'eux la témérité; sa figure douce et charmante faisait le contraste le plus frappant avec ses inclinations guerrières.*

Il avait dans sa jeunesse tant de délicatesse dans les traits qu'on l'aurait pris pour une femme.

Ici il est représenté presqu'à la fin de sa vie ; les traits sont plus mâles et plus accentués qu'ils ne l'étaient à cette époque juvénile, dont parle Marot.

Ce médaillon prouve une fois de plus que la collection de ces portraits n'a du être exécutée qu'après 1544, c'est-à-dire six ou sept ans après la mort de Jean de Sarcus, sous lequel on avait commencé la construction du château ; ce qui prouve également combien il a fallu d'années avant que le château soit arrivé à sa perfection ; ce qui n'étonnera pas si on veut bien songer à la grandeur et à la magnificence de l'édifice, pour l'érection duquel un quart de siècle ne paraîtra pas une durée exagérée.

N° 6.

MARGUERITE DE FRANCE,

DUCHESSE DE SAVOIE, DEUXIÈME FILLE DE FRANÇOIS Ier.

Née en 1523. — *Morte en* 1574.

Longtemps on n'a su à quel personnage attribuer ce médaillon. Vingt ans de recherches n'avaient pas suffi à le retirer des inconnus, quand, cherchant parmi les médailles des souverains de la Savoie, on a trouvé un médaillon en bronze qui représentait Marguerite en regard d'Emmanuel-Philibert, son époux.

Le portrait de Marguerite, représenté de profil, ne pouvait plus laisser aucun doute; ce qui avait fait rechercher les portraits des filles de François Ier, c'est que le médaillon était décoré aux angles de fleurs-de-lys, ce qui le désignait comme représentant une fille de France.

Un portrait de la même princesse, vue de face, ou à peu près, avait été mis en regard du médaillon, et avait laissé beaucoup d'incertitude; on ne saurait croire quelle différence apporte dans le caractère de la physionomie la pose de profil; c'est à ne pas reconnaître le même personnage, quoiqu'également bien fait, quoiqu'également ressemblant, et dessiné à la même époque.

Ce médaillon est une bonne fortune pour l'iconographie; les portraits de cette fille de François Ier sont rares; la galerie de Versailles en possède un de trois quarts. M. Houbigant n'en connaît pas de gravé. Le souvenir de cette princesse méritait cependant d'être conservé. Modèle de toutes les vertus, elle s'est fait adorer en Piémont des Italiens qui lui décernèrent le surnom de *mère des peuples* et aussi de *mère des pauvres*.

A la cour de son père comme à celle de son frère Henri II, elle avait su se faire aimer et respecter; elle y brillait, disent les auteurs du temps, par sa *sapience;* ils ajoutent que, lorsqu'elle mourut, *les pleurs des peuples eurent tel cours qu'elles ne purent jamais s'assécher et prendre fin.*

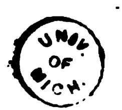


MARGUERITE DE FRANCE

2.e fille de François 1er

Mariée au Duc de Savoie

Provenant du
Chateau de Sarcus (Picardie)





LOUISE DE SAVOIE

Mère de François 1er

Provenant du
Château de Sarcus (Picardie)

Cette princesse avait autant d'esprit que de savoir, autant qu'en avait sa tante, Marguerite de Valois ; comme cette dernière, elle a été chantée par les poètes : Pourquoi n'a-t-elle donc pas la même renommée ? C'est que son esprit, tout charmant qu'il était, aimait à se cacher, et qu'elle aurait craint d'écrire des contes dont les femmes n'auraient pu avouer la lecture.

Ce médaillon n'a pas été placé dans l'attique du portique, il a été mis au-dessus de la cheminée du cabinet de la Renaissance, où on peut le voir. Il est vrai que s'il l'a été ainsi, c'est par suite d'une erreur, car c'est Marguerite de Valois qu'on avait voulu y mettre ; la similitude du nom de baptême, inscrit derrière le médaillon, a causé l'erreur des ouvriers chargés de la pose pendant l'absence de M. Houbigant.

Le cabinet de la Renaissance ne perdra pas de son lustre par cette substitution ; sa cheminée se trouve ainsi décorée du portrait de la femme la plus estimable de son temps, au lieu de l'être de la plus aimable.

N° 7.

LOUISE DE SAVOIE,

MÈRE DE FRANÇOIS Ier.

Née en 1476. — *Morte en* 1531.

L'opinion de M. Niel, qui fait autorité en matière d'iconographie, pour les XV et XVIe siècles, n'aurait pas, de prime abord, été que le médaillon dont on lui présentait la photographie était Louise de Savoie, que le portrait de cette princesse qui est à Versailles nous l'aurait désignée suffisamment.

Brantôme dit : *Cette princesse était très-belle de visage et de taille, si, qu'à grand peine on en voyait une à la cour plus riche que celle-là.*

Son fils et sa fille lui ressemblaient beaucoup ; on peut voir en effet, en comparant le médaillon dont nous nous occupons dans ce

moment, avec le portrait n° 1 (François Ier), et le portrait n° 8 qui va suivre (Marguerite de Valois), qu'il y a en effet un grand air de famille entre les trois personnages.

N° 8.

MARGUERITE DE VALOIS,

SŒUR DE FRANÇOIS Ier.

Née le 19 *avril* 1492. — *Morte le* 21 *décembre* 1549.

Les portraits de cette princesse, tant célébrée par les poëtes, les savants et tous les beaux esprits du temps sont fort rares ; on n'en connaît pas qui la représente jeune, c'est-à-dire à l'âge qu'elle a dans notre médaillon, ce qui le rend des plus précieux ; nous avons eu beaucoup de peine, manquant de moyens de confrontation, à en etablir l'authenticité.

Les portraits de cette aimable princesse, connus de tous le collecteurs de portraits, sont : un crayon faisant partie de la collection des dessins du Louvre ; un autre crayon compris dans le reccueil des portraits dessinés au xve siècle, qui existe aux estampes de la Bibliothèque Impériale, et un troisieme qui était dans le cabinet de M. Alex. Lenoir père, et qui a été lithographié ; ces trois portraits ne sont véritablement que le même, ayant été certainement copiés les uns sur les autres. Quel est celui qui a servi d'original aux autres ? c'est ce qu'on ne saurait dire ; à notre avis c'est le crayon du Louvre, ce qui d'ailleurs est peu important.

Dans ces différents portraits, la princesse est représentée âgée, comme elle devait être à la fin de ses jours.

Malgré la différence d'âge qu'annoncent notre médaillon et celui des portraits cités plus haut, on pouvait bien encore retrouver quelques traits de ressemblance entre les crayons et notre sculpture.

Notre médaillon était désigné à Sarcus par la tradition comme étant le portrait de la sœur de François Ier, l'opinion de M. Niel et celle des membres de la commission des Monuments Historiques à laquelle M. de la Borde, le plus obligeant des savants, a eu la bonté de sou-



MARGUERITE DE VALOIS

Sœur de François 1er

Provenant du
Château de Sarcus (Picardie)

nous sommes livrés, toutes les confrontations auxquelles nous avons soumis ces portraits n'ont pu nous faire découvrir d'une manière certaine les personnages représentés, comme nous sommes parvenus à le faire pour les huit premiers.

A défaut de cette certitude, il y a au moins des présomptions dont nous allons faire juge le lecteur.

N° 9.

MÉDAILLON PRÉSUMÉ REPRÉSENTER

JEAN DE SARCUS.

La tête du personnage, dans ce médaillon, est couronnée de lauriers. Aucuns des portraits des grands capitaines ou des poëtes de l'époque, avec lesquels nous avons confronté notre médaillon, n'ont pu nous fournir le nom du personnage représenté, et cela, après avoir épuisé les recherches dans tous les recueils du temps, dans toutes les collections où on a bien voulu nous laisser fouiller.

Nous avons dû en conclure que le personnage, très-célèbre pour la famille qui faisait reproduire ses traits, et très-digne des lauriers dont on ombrageait sa tête, n'était cependant pas de ceux dont la renommée est telle que leur représentation gravée devienne un besoin public; que ce devait être un guerrier moins connu, et surtout moins publiquement glorifié que tous ces capitaines des grandes guerres d'Italie des XV et XVI[e] siècles, dont le dessin, la sculpture et la gravure se sont plu à reproduire les traits, qu'illustre cependant, comme devait l'être *Jean de Sarcus*, le défenseur opiniâtre de nos frontières du nord, illustre surtout en Picardie, où il avait été capitaine de cinquante hommes d'armes (1), et colonel général des

(1) Le titre ou charge de 50 hommes d'armes était très-considérable. On voit, dans les Mémoires du duc de Laforce, que ce maréchal commençait toujours par ce titre l'énonciation de toutes ses autres dignités.

Une lettre de Catherine de Médicis, conservée à Pau dans le trésor des chartes, félicite Henri de Navarre (depuis Henri IV) d'avoir été pourvu de cette commission de capitaine de 50 hommes d'armes, preuve de l'éminence de ce titre. Les hommes d'armes de ces compagnies d'ordonnance devaient être gentilshommes.



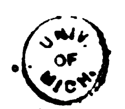
Probablement

[illegible]

Capitaine Général des Légionnaires de Picardie &ca

Provenant du
Chateau de Sarcus - Picardie




UNIV.
OF
MICH.



Probablement

FRANÇOIS DE SARCUS

En habit d'abbé de Blaugy

Évêque du Puy, Comte de Velay

Provenant du

Château de Sarcus (Picardie)

légionnaires picards. Nous devions voir dans le manteau à la romaine dont on l'a drapé, et dans l'auréole de lauriers dont on a honoré sa tête, une apothéose décernée par la famille, fière de l'illustre chef qu'elle venait de perdre, à la mémoire de celui qui avait commencé la restauration du château, et avait élevé si haut le nom de Sarcus.

Pour nous, ce médaillon représente ***Jean de Sarcus.***

N° 10.

MÉDAILLON PRÉSUMÉ REPRÉSENTER

FRANÇOIS DE SARCUS,

évêque du Puy-en-Vélai.

Fils de Jean de Sarcus, héritier de la terre, par suite de la mort prématurée de ses deux frères, ses aînés.

Il s'occupait de belles-lettres, et des savants lui dédiaient leurs ouvrages ; c'est ce qui nous a décidé à placer ce médaillon au-dessus de la porte extérieure de la bibliothèque à droite, sous la galerie du portique.

Il avait été abbé de Blangy, et c'est dans le costume de cette dignité qu'il est représenté.

Probablement au moment de la sculpture des médaillons qui a été exécutée sur place, la galerie du château (1) n'avait pas un autre portrait à donner au sculpteur comme modèle. Il était cependant évêque depuis déjà deux ans lorsque Jean de Sarcus mourut ; mais il résidait alors dans son diocèse, de l'administration duquel il paraît

---

(1) Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans toutes les grandes familles, antérieurement à l'usage des galeries de portraits, et depuis, souvent simultanément, on avait des recueils de portraits dessinés aux trois crayons, où on réunissait les représentations du roi et des membres de la famille régnante, des personnages illustres de l'époque, et des portraits d'affection ; ces recueils étaient posés sur les tables, dans les salles (on appelait ainsi les salons). Ces recueils étaient alors ce que sont aujourd'hui nos albums. On connaît une douzaine de ces vieux recueils, conservés dans les dépôts publics.

s'être beaucoup occupé ; fervent catholique, au moment où la reforme menaçait déjà d'élever autel contre autel, il s'occupait avec ardeur de poursuivre les hérétiques, et de les faire brûler, *à ce qu'ils ne parlassent davantage pour le scandale du peuple*, dit la sentence (1).

Nous pensons qu'après avoir marié sa nièce, fille de Josse de Gourlay et de Blanche de Sarcus, sa sœur, à Adrien Ier Tiercelin de Brosses, qui avait été successivement gouverneur des deux dauphins, François et Henri, et conséquemment avait passé sa vie à la cour, et avait dû y puiser le goût des arts, il lui abandonna le soin de terminer le château, et que c'est sous la direction de ce seigneur qui, par sa femme, était l'héritier présomptif de la terre, que les médaillons, dernier embellissement fait au château, ont été exécutés, d'autant que l'évêque paraît s'être survécu à lui-même, et que, plusieurs années avant sa mort, il était tombé dans un état qui exigea qu'en 1553 on lui donna un coadjuteur ; c'est à cette même époque que nous pensons que le Cabinet des Armoiries, qui n'était blasonné que des armes des Tiercelins, a dû être décoré. Il faisait probablement partie, à Sarcus, de l'appartement particulier d'Adrien Ier.

N° 11.

MÉDAILLON QUI ÉTAIT CONNU A SARCUS SOUS LE NOM

DE MADEMOISELLE,

PRÉSUMÉ ÊTRE Mlle PISSELEU D'HEILLY, DEPUIS DUCHESSE D'ESTAMPES.

—

Mademoiselle, c'est ainsi qu'à Sarcus on désignait ce médaillon ; on ajoutait que cette femme, dont la tête est couverte de plumes, était Mlle de Sarcus pour l'amour de laquelle François Ier avait fait si

---

(1) Les Mémoires de Gamon, pour l'année 1562, parlent des troubles religieux du Vélai et du Vivarais. On voit les évêques du Puy lever des troupes pour marcher contre les religionnaires ; ils durent déjà être fort occupés de ces troubles religieux antérieurement à 1562, sous l'administration de François de Sarcus.

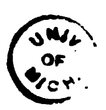
Probablement

MELLE D'HEILLY

Duchesse d'Estampes

Provenant du

Chateau de Sarcus (Picardie)





Probablement

ADRIEN 1ER TIERCELIN DE BROSSES

Petit gendre de Jean de Sarcus.

Provenant du

Château de Sarcus (Picardie)



somptueusement transformer le primitif château de Sarcus ; nous avons dit ce qui nous faisait penser que cette opinion était erronée, et que partant d'un fait exact, la transformation opérée par la munificence du roi, on avait attribué à la fille du châtelain ce qui devait l'être à sa nièce, Mlle d'Heilly ; on ne répétera pas ici ce qu'on a dit précédemment touchant l'erreur propagée par M. de Cambry : pour nous, le médaillon représente Mme la duchesse d'Estampes ; sa coiffure excentrique, quelques points de ressemblance avec des portraits de cette célèbre maîtresse de François Ier, la faveur dont elle a joui, les hommages dont elle a été l'objet, nous font penser que c'est bien son portrait que nous avons sous les yeux ; les membres de la commission des monuments historiques, auxquels M. de la Borde a soumis la question, ont partagé notre opinion; nous insistons surtout sur l'absence de documents désignant Mlle de Sarcus comme ayant été la maîtresse de François Ier. Cette liaison n'aurait pu avoir lieu que de 1520 à 1525, pendant les grandes guerres d'Italie, car on ne peut supposer qu'elle ait eu lieu en 1525, année de la captivité du roi, ni en 1526, après son retour de Madrid, époque où a commencé la faveur de Mlle d'Heilly; que de plus il faudrait la soupçonner d'avoir ravi le royal amant à sa cousine ; si ce fait avait eu lieu, les historiens n'auraient pas manqué d'en faire mention, et ils ne laissent pas soupçonner rien de semblable.

Notre médaillon n° 11, à quelque point de vue qu'on l'envisage, au point de vue historique ou au point de vue iconographique, est des plus précieux. Il donne, pensons-nous, un portrait qu'on ne possédait que d'une façon douteuse ; M. Alexandre Lenoir a publié, d'après le Primatice, une figure tirée d'une composition décorant un plafond à Fontainebleau, et qu'il dit être le portrait de la duchesse d'Estampes, portrait tout-à-fait divinisé et idéalisé, comme le faisaient les artistes du XVIe siècle, et comme on peut le voir par les Dianes de Poitiers peintes ou sculptées vers cette époque ; quant aux autres portraits, qui ne ressemblent pas entr'eux, et qui sont d'un vulgaire repoussant, on sait combien leur authenticité a été controversée ; on ne les a jamais regardés comme reproduisant les traits de celle qui, si longtemps, charma le monarque le plus galant et le moins fidèle de l'Europe, et qui sut le conserver dans ses fers jusqu'à sa mort.

N° 12.

FIGURE INCONNUE,

PROBABLEMENT ADRIEN Ier, TIERCELIN DE BROSSES.

Mort au château de Blois en 1548.

—

Un dernier médaillon restait sans nom, la figure est noble et bienveillante, elle est celle d'un homme qui a vécu à la cour.

Nous avons dit que nous pensions qu'*Adrien* Ier *Tiercelin de Brosses*, avait été chargé de terminer le château durant les onze années qui ont suivi la mort de Jean de Sarcus (de 1537 à 1548), et pendant l'absence de l'évêque du Puy, François de Sarcus, qui, cependant, n'est mort qu'en 1557. Nous avons rappelé qu'à Sarcus, la tradition disait que les médaillons devaient représenter le roi, la reine, les enfants du roi et d'autres membres de la famille royale; nous avons en effet reconnu huit des médaillons comme justifiant cette première partie de la tradition; elle ajoutait que quelques-uns de ces médaillons représentaient des membres de la famille de Sarcus et des personnages de la cour; nous avons cherché à satisfaire cette dernière indication au moyen des quatre médaillons qui, après les huit membres apparnant à la famille royale, reconnus, restaient sans qu'on ait pu leur appliquer des noms des membres de la famille de François Ier, et qui, après les recherches épuisées, devaient appartenir à la famille de Sarcus. Nous avons cru reconnaître dans le personnage couronné de lauriers *Jean de Sarcus*, le restaurateur du château, l'orgueil architectural de la contrée; dans celui du moine, *François de Sarcus*, son fils, pendant l'existence duquel le château avait été splendidement terminé; et dans celui de la femme empanachée, la nièce de Jean de Sarcus, *la duchesse d'Estampes*, l'idole de l'époque et la source de toutes les faveurs; dans le dernier des médaillons, nous croyons voir *Adrien* Ier, *Tiercelin de Brosses*, qui n'a pas été seigneur de Sarcus parce qu'il est mort avant son oncle (par alliance), mais qui était l'héritier présomptif de la terre, et que nous regardons comme ayant présidé aux derniers travaux du château, et particulièrement à la sculpture des médaillons.



Probablement

ADRIEN 1ER TIERCELIN DE BROSSES

Petit gendre de Jean de Sarcus

Provenant du

Château de Sarcus (Picardie)

Nous avons cherché à appuyer notre présomption pour Adrien Ier de quelques autres preuves tirées de l'âge du personnage, qui avait eu une première femme, lorsque veuf, il épousa la petite-fille de Jean de Sarcus, et du costume dont il est revêtu, costume qui est celui des seigneurs de la cour dans la première moitié du XVIe siècle, sans qu'on puisse lui assigner une époque antérieure ou postérieure.

Pour nous ce douzième médaillon est donc ***Adrien* Ier, *Tiercelin de Brosses*.**

Le lecteur appréciera.

Dans l'indication que nous avons donnée des noms des personnages représentés, et particulièrement pour les quatre derniers, nous n'entendons imposer à personne notre opinion ; nous engageons même les personnes qui aiment à s'occuper de ce genre de recherches iconographiques, à vérifier ou à continuer celles qui, poursuivies par nous pendant vingt ans, ont épuisé notre patience.

Nous le faisons d'autant plus sincèrement, qu'ayant consacré la plus grande portion de notre existence à former une collection de portraits qui aujourd'hui en réunit peut-être 100,000, nous savons combien il existe de portraits qui n'ont aucune authenticité ; il nous est arrivé de rencontrer jusques à trois fois le même portrait, attribué à des personnages différents par le même éditeur, selon le besoin qu'il en avait eu, et probablement selon la demande qui était faite par le public, du portrait d'un personnage alors en vogue.

Si tous les personnages des portraits qui portent des noms apocryphes venaient tout d'un coup à se réveiller du dernier sommeil, on s'étonnerait du nombre d'individus qui réclameraient contre les noms qu'on leur a imposés au bas des portraits qui ne sont pas les leurs.

Ces erreurs et ces fraudes, trop nombreuses, ne doivent point cependant faire regarder comme inutiles pour l'histoire les grandes collections iconographiques ; elles en sont, comme les mémoires, des éléments indispensables ; on ne doit pas plus rejeter leurs témoignages qu'on ne rejette les documents écrits, quoique beaucoup des faits qu'ils énoncent ne soient point à l'abri de la critique, ce qui a permis à Mercier de dire, mais seulement par exagération : l'histoire n'est qu'un roman convenu ; on doit seulement s'efforcer de dénoncer

les portraits mal indiqués, afin d'épurer le plus possible les collections comme on le fait pour les documents historiques, dont on discute les faits, signalant ceux qui paraissent erronés ou douteux.

Les médaillons dont nous venons de nous occuper ne sont pas rangés dans l'attique du petit monument de Nogent-les-Vierges, dans l'ordre que nous venons de suivre pour en faire la description; lorsque nous avons déterminé la place qu'ils occuperaient dans la décoration du portique, ignorant pour la pluspart des médaillons le nom du personnage représenté, nous ne nous sommes préoocupés que d'une certaine symétrie architectonique; dans la description que nous venons d'en faire, nous les avons classés dans l'ordre de leur prééminence sociale.

Ces quelques explications données, nous n'avons plus pour compléter la description du petit édifice, reste et souvenir bien incomplets du grand château que les arts et le département pleurent, qu'à parler de quelques détails, soit extérieurs, soit intérieurs, formés au moins en partie de quelques débris isolés que nous avons pu sauver dans les ruines du château de Sarcus de la destruction ou de l'éparpillement.

La portion extérieure de la porte par laquelle on pénètre du cloître-galerie dans le *cabinet* dit *de la Renaissance*, est formée de panneaux provenus de Sarcus, et appartenant à deux différentes époques; on a réuni ces différents panneaux au moyen de baguettes formant guirlandes de lauriers, et de quatre petits médaillons qui sont modernes.

Les médaillons du haut représentent *Amyot* et *du Bellay*; ceux du bas, *Rabelais* et *Clément Marot*; les plaques qui enveloppent la serrure sont modernes; le mécanisme de la serrure ainsi que la clé sont anciens, proviennent de Sarcus et sont fort curieux.

Dans l'intérieur du cabinet, en outre du bas-relief représentant le Père-Eternel que nous avons décrit, et du médaillon de Marguerite de France qui orne la cheminée, nous citerons, comme appartenant à Sarcus, le bas-relief en pierre qui sert de traverse à la cheminée, et les deux cariatides qui en forment les jambages, seulement les cariatides sont des copies modernes d'une figure semblable trouvée à Sarcus où elles soutenaient une vasque dans la salle dite des Festins.

Le bas-relief en ogive qui surmonte le médaillon de la cheminée était destiné à couronner le médaillon de Marguerite de Valois, *la plus savante des belles et la plus belle des savantes*, ainsi que disaient

d'elle les beaux esprits du temps ; ce bas-relief présente au centre une marguerite qui sort d'une touffe de lys, avec la devise *opus miraudum naturæ* (1), allusion flatteuse aux brillantes qualités dont la nature avait doté Marguerite. Autour de ce galant rébus on voit en auréole les portraits des souverains les plus illustres de ce brillant XVIe siècle qui a vu renaître les sciences et les arts ; au sommet, *Léon X* ; au-dessus à droite, *Henri VIII*, exécrable tyran, mais enfin homme d'une intelligence et d'une science incontestables ; à gauche en parallèle, *Charles-Quint*, qui ne valait guère mieux ; au-dessous de Henri VIII, *Gustave Vasa*, le libérateur de la Suède ; au-dessous de Charles-Quint, *Emmanuel-le-Grand*, roi de Portugal (2).

Les panneaux de la porte qui est au-dessous du bas-relief du Père-Eternel, et qui donne accès à la bibliothèque, ainsi que les panneaux qui, dans le cabinet, servent de lambris d'appui, proviennent également de Sarcus. Ils faisaient partie d'une vaste boiserie qui, dit-on, lambrissait la salle des Festins ; un de ces panneaux est remarquable en ce qu'il présente une figure de face et deux de profil qui lui sont accolées, pour lesquelles trois têtes on n'a mis que deux yeux ; les boiseries des stalles de la cathédrale d'Amiens offrent un panneau semblable ; MM. les abbés Jourdain et Duval y voient l'image de la trinité ; M. Houbigant y avait vu le passé, le présent et l'avenir, et plus probablement encore, à Sarcus, ce n'était qu'un jeu d'artiste qui avait voulu présenter un semblant de trois têtes en faisant économie d'au moins deux yeux, d'autant que la nature de la coiffure de ces trois têtes dans la même bonnet n'a rien par la forme qui indique une intention religieuse.

---

(1) *Ouvrage admirable de la nature.* En effet, une marguerite qui naît d'une touffe de lis est un miracle de la nature.

(2) Ces jolis médaillons, de douze centimètres de diamètre, ouvrage de Dantan le jeune, ont été donnés à M. Houbigant par M. Duponchel ; ils ont été exécutés aux frais de M. de Rostchild, et n'ont été tirés chacun qu'à un petit nombre d'exemplaires, après quoi les moules ont dû être brisés. Cette condition a-t-elle été exécutée par le mouleur ? c'est ce dont on doute. Deux des médaillons de la même collection qui, chez M. de Rostchild, décore un vestibule orné dans le style de la Renaissance, ont été employés à décorer le chambranle de la cheminée du cabinet de la Renaissance du portique de Nogent-les-Vierges ; ce sont ceux de François Ier et d'Eléonore d'Autriche, sa seconde femme, sœur de Charles-Quint. Quatre des médaillons qui ornent l'embrasure de la croisée, à droite et à gauche, ont la même origine.

Une petite antichambre gothique, qui sert à pénétrer de la galerie extérieure du portique ou cloître dans les appartements du rez-de-chaussée de l'habitation, renferme quelques restes de ce même château de Sarcus, avec les débris duquel on aurait fait dix *casticules* (qu'on nous pardonne le mot), comme celui relevé à Nogent.

L'ogive qui éclaire cette pièce est ornée d'un petit vitrail en grisaille représentant un seigneur de Sarcus, à cheval, le faucon sur le poing; c'est une œuvre du XIIIe siècle qui n'est remarquable que par sa grande naïveté.

Une colonne à cinq pans, de pierre très-dure, couverte de sculptures arabesques, et qui, à Sarcus, servait de jambage de cheminée, soutient aujourd'hui, dans cette même antichambre, une petite statue coloriée (à la manière du temps), dans le costume de l'époque de Charles VIII, et qui paraît avoir été un saint Martin : on l'a transformé en un François de Sarcus, père de Jean, lequel François de Sarcus avait été chambellan des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII; la base et le chapiteau de cette colonne sont modernes.

Dans la même pièce, entre deux ogives, et faisant face à la porte d'entrée, se trouve un écusson entouré de riches rinceanx sculptés en fort relief; cet écusson provient de Sarcus; on l'a surmonté d'un heaume, aux plumes de la couleur du champ des armoiries de Sarcus, et au-dessous des armoiries on a posé une banderolle portant: *A bon chevalier, bon accueil*; c'est le *salve* de l'habitation et de leurs propriétaires à ceux qui veulent bien leur faire l'honneur de les visiter.

Telle est la description du petit portique formé à Nogent-les-Vierges des *miettes* du grand château de Sarcus; cette Notice a été particulièrement rédigée pour servir de *cicerone* aux personnes qui, attirées à Nogent-les-Vierges par la renommée de l'ancien château de Sarcus, sont désireuses de voir ce qui en reste, et de se faire une idée de ce qu'il fut par ce qu'on a sauvé.

A.-G. HOUBIGANT.

Nogent-les-Vierges, 1er septembre 1857.

ESSAI

SUR LES

MONNAIES DE BEAUVAIS.

PÉRIODE GAULOISE.

Il n'est guère possible de s'occuper du monnayage de la ville de Beauvais sans jeter les yeux sur l'époque brillante où cette cité porta la gloire de son nom aussi haut que celle des villes les plus célèbres de la Gaule. Ses titres de noblesse sont burinés d'une manière ineffaçable, et dans les œuvres du géographe Strabon, et surtout dans les relations de celui qui, tout en la subjugant, lui tendit une main clémente et rendit une éclatante justice à la valeur de ses habitants : aussi, tant que les commentaires de Jules César vivront, l'antique célébrité des Bellovaques ne périra point.

Un tel peuple, ainsi que ses voisins et ses confédérés, avait très-certainement des monnaies qui lui étaient propres, et cependant, malgré les nombreuses découvertes de monnaies de cette époque qui se font sur son territoire presque journellement, il règne encore une grande obscurité sur ce point de son histoire. Donner un aperçu sommaire de l'ensemble de ces trouvailles, signaler celles de ces monnaies qui se rencontrent le plus souvent, et dont la plupart sont muettes, les comparer avec les monnaies des peuplades voisines, m'a paru, dans l'état actuel, le seul moyen de suppléer à leur mutisme et de

mettre à même d'autres plus heureux que moi de combler cette lacune regrettable.

Je n'ai point à m'occuper ici des migrations constantes des peuples du Nord et de la haute Asie vers les contrées méridionales et occidentales de l'Europe. Pour me borner à ce qui a trait à la Belgique, située sur les bords de la partie inférieure du Rhin jusqu'à l'Océan, je dirai que les Kimris ou Cimbres, originaires des bords du Volga, après s'être établis dans la Crimée, qui conserva leur nom, étaient les plus farouches et les plus barbares des habitants du Nord ; que leur irruption dans la Gaule Belgique fut une des dernières ; mais que, s'étant accomplie plus rapidement que celle des autres peuples, leurs mœurs ne s'adoucirent point en traversant la Germanie. On conçoit que des barbares, dont la guerre et la chasse étaient les occupations à peu près uniques, devaient avoir peu de relations avec leurs voisins ; que leur commerce était un simple échange, et que les valeurs de convention, telles que les monnaies, devaient être nulles et complètement inconnues. Ce ne fut que plus tard, après avoir été civilisée par le gouvernement théocratique de leurs druides, et sans doute aussi par les habitudes moins barbares des habitants des contrées voisines, que des relations commerciales régulières s'établirent. C'est alors que la monnaie commença à devenir une nécessité. La science n'a rien à dire d'un pareil monnayage ; on sait ce qu'il fut chez tous les peuples barbares et profondément ignorants. Le poids du métal était le principal, et la forme l'accessoire. Dire qu'elle était anépigraphique, cela se conçoit d'autant mieux que les Gaulois, n'ayant pas alors d'écriture nationale, toutes les notions de la vie civile et religieuse étaient conservées par leurs druides seuls, qui, à leur tour, les tenaient des peuples plus civilisés. Ce qu'on vit figurer sur les monnaies gauloises, en général, ce fut des symboles religieux et politiques fort grossièrement exécutés. Mais plus tard, lorsqu'ils exportèrent les produits du sol, lorsqu'ils s'unirent à leurs voisins pour résister aux agressions venues du dehors, leurs monnaies éprouvèrent des changements qui les mirent en harmonie plus ou moins complète avec celles de leurs alliés. C'est ce que nous verrons plus loin pour les monnaies des Bellovaques, ou au moins des Belges en général. Lorsque enfin les Romains pénétrèrent dans les Gaules, et les soumirent à leur domination, ce fut d'abord les monnaies de la République que les Gaulois imitèrent de préférence, en y inscrivant quelquefois le nom de leurs chefs ou un simple monosyllabe indiquant leur nationalité. Cet état de choses dura jusqu'à

l'édit de Tibère, qui ordonna que la monnaie impériale serait la seule qui aurait cours dans toute l'étendue de l'empire.

Quelque barbares que soient les monnaies qui nous occupent, plus on les étudie, plus on y trouve d'intérêt. De savants numismatistes ont su y découvrir la consécration historique de faits déjà connus, des preuves d'alliances contractées et des délimitations territoriales qu'on ne soupçonnait pas. Cependant il est certain que le mutisme de ces monuments est souvent un obstacle à la certitude de leur classement. Aussi est-ce à la romanisation de ces monnaies qu'on est parvenu, depuis quinze ou vingt ans, à en reconnaître un très-grand nombre qui jusque-là paraissaient être indéchiffrables.

Malgré que chaque peuplade ait eu ses monnaies particulières, qui différaient plus ou moins de celles des peuples voisins, on est encore loin d'avoir reconnu l'origine du plus grand nombre. D'ailleurs, chez tous ces barbares peu soucieux d'établir des relations, le monnayage ne naquit pas aux mêmes époques. Ainsi, les premiers Germains qui occupèrent la Morinie n'eurent d'abord aucune monnaie qui leur fut spéciale. Les Nerviens, les plus barbares de la race Kimrique, repoussaient de chez eux les marchands étrangers qui tentaient d'y pénétrer (1). Ce ne fut que vers l'époque de la conquête qu'ils eurent des monnaies à eux. Celles, en petit nombre, dont ils usaient, étaient fabriquées par leurs voisins. On sait qu'il en fut de même des Atrébates, et ce qui suit nous porte à penser que longtemps il en fut ainsi dans la seconde Belgique.

Quant aux Bellovaques, cette nation puissante et renommée qui soutint presque seule une partie de la seconde guerre que la Gaule révoltée fit à Jules César, et qui fournit à elle seule 60,000 combattants sur les 100,000 qu'elle pouvait armer, il n'est pas présumable qu'ils n'aient pas eu et pendant longtemps une monnaie toute spéciale; mais très-probablement aussi elle fut muette d'abord, et peut-être qu'aucun de ses chefs n'y mit son nom. Ce qui est certain, c'est que depuis plus de vingt ans que je me livre à cette étude, je n'ai pas appris qu'aucun numismatiste ait été plus heureux. Tous sont restés dans le doute pour les monnaies d'or, et, quant à l'argent, le cuivre et le potin, leurs opinions n'ont pas même été jusque-là (2).

(1) César, II, 4, 15, 16.

(2) Voir à la fin de cet article.

Dans de pareilles conditions, lorsqu'à défaut de légendes, on rencontre sur le territoire d'une peuplade puissante, mais déshéritée de monnaies nationales, une localité en possession de fournir abondamment, et depuis plus d'un siècle, des monnaies gauloises de diverses natures, ayant beaucoup d'analogie avec les monnaies reconnues appartenir à des peuples voisins, on est en droit de penser que dans le nombre on rencontrera celle du peuple sur le territoire duquel ces découvertes se font, d'autant qu'il est d'observation que les monnaies de faible valeur, comme le sont celles de cuivre et de potin, ne s'éloignent jamais beaucoup du lieu de leur fabrication. Hé bien ! cette remarque, si heureuse pour beaucoup d'autres peuples, n'avait eu jusqu'ici qu'un faible résultat, appliquée aux trouvailles faites à Beauvais et ses environs.

Cette mine presque inépuisable, connue de tous les savants, est située non loin de Breteuil, et plus près de Vendeuil, chef-lieu de l'ancien *pagus Vadiolensis*, ou plus exactement sur le territoire de la commune de Caply, qui est à un demi-kilomètre de Vendeuil. C'est là que la charrue mit au jour les 47 monnaies variées que le savant bénédictin B. de Montfaucon, l'ami de du Cange, fit graver dans son grand ouvrage, l'*Antiquité expliquée* qui parut en 1719. Il s'en faut de beaucoup que le nombre de 47 soit le total actuel des découvertes de ce genre qui se sont faites depuis cette époque, car ce nombre est plus que quadruplé. Mais les monnaies gravées dans le savant ouvrage indiqué, sont encore celles qu'on rencontre le plus ordinairement. Les monnaies de potin et de bronze sont incomparablement les plus nombreuses, puis viennent celles d'or et d'électrum ; enfin, les plus rares sont celles d'argent, qui toutes, ou presque toutes, sont d'une époque voisine de la conquête ou même postérieure. Cependant on ne peut rien dire d'absolu quant aux proportions relatives de ces métaux ; car à l'époque où de Montfaucon écrivait, les monnaies gauloises excitaient la pitié : la valeur relative des monnaies d'or et d'argent a dû les faire recueillir de préférence, tandis qu'on tenait peu de compte de celles de cuivre.

Cambry, dans sa description du département de l'Oise, indique que l'espèce de vallée attenant à la commune de Caply, où se trouvent les monnaies gauloises, s'appelle la vallée de Saint-Denis ; qu'on y a découvert des fondations anciennes assez importantes, mais dont il ne reste plus aucune trace. On a prétendu que la ville de Breteuil avait été originairement bâtie dans cet endroit, que Breteuil était le *Bratus-*

pantium de César, malgré la concordance des distances indiquées dans les Commentaires avec le Beauvais actuel. D'autres écrivains, sans beaucoup de preuves, ont pensé que *Bratuspance* était une forteresse importante qu'on a pu quelquefois désigner comme étant la capitale du Beauvaisis, parce qu'elle en était le point le plus fortifié ; que d'ailleurs la découverte constante d'un aussi grand nombre de monnaies ne pouvait s'y rencontrer qu'en raison de l'importance de la localité.

J'ai visité ce lieu, distant de la ville de Beauvais de quarante kilomètres environ, et je me suis demandé si cette vallée n'avait pas été anciennement un étang, une vaste pièce d'eau, dans laquelle les Gaulois, selon leurs coutumes, seraient venus jeter en sacrifice les richesses qu'ils voulaient offrir à leurs divinités pour se les rendre favorables (1) ; mais un examen plus attentif des lieux en question fait voir que le petit cours d'eau qui prend sa source près de Vendeuil, et qui est le seul qui eût pu alimenter cet étang, coule sur un sol plus bas que la vallée de Saint-Denis, laquelle est sensiblement plus élevée que les prairies où coule la *Noye*.

M. Lelewel, dans son ouvrage sur le type gaulois, indique une autre cause de concentration d'un grand nombre de monnaies diverses sur un point unique. Ce savant fait observer avec raison qu'à l'époque de la conquête, les malheureuses contrées de la Gaule, obligées de faire face à l'ennemi sur plusieurs points à la fois, devaient transporter leurs caisses militaires, composées surtout de monnaies variées des Confédérés, et probablement aussi les ateliers monétaires eux-mêmes, et qu'au moment des revers on ensevelissait ces richesses précipitamment dans le sol, ce qui expliquerait ainsi, selon le savant Polonais, la dépaysation et le mélange de toutes sortes de monnaies dans des pays bien éloignés du point primitif de leur fabrication. Mais si les choses s'étaient passées ainsi, c'eût été par masse que les découvertes se seraient faites, tandis qu'il est de notoriété qu'on ne les recueille qu'une à une, après le passage de la charrue.

M. de Barthélemy pense que comme il y avait autrefois dans la Gaule certains lieux isolés, sur le sol desquels se tenaient de grands

---

(1) Strabon nous apprend (IV, p. 188) que les autorités romaines vendirent publiquement aux particuliers l'exploitation des marais de la Gaule vaincue, et que les acquéreurs retirèrent de cette pêche, des lingots d'or et d'argent, ainsi que des monnaies, et qu'il se fit de la sorte d'immenses fortunes.

marchés ou foires célèbres, la vallée de Saint-Denis, située à une faible distance de Vendeuil, a pu servir à cet usage. Mais peut-on admettre qu'il s'y soit perdu une aussi grande somme de monnaies diverses que celles qu'on a recueillies jusqu'ici, et qu'on trouve encore très-fréquemment?

Mais quelle que ait été la cause de cette réunion de monnaies gauloises dans les environs de Breteuil, il est incontestable que c'est le point du département de l'Oise où l'on en trouve le plus grand nombre. A ce titre nous ne pouvons étudier avec trop de soin le résultat des découvertes qui s'y font, car il est probable que là était enfoui le coin de la monnaie des Bellovaques, et qu'en procédant par voie d'élimination on arriverait à le trouver.

D'après ce qui précède, on pressent que, malgré les efforts des savants contemporains, un bien grand nombre de peuplades gauloises sont encore déshéritées de ces sortes de monuments. Mais ce qui a été fait sera d'une immense utilité, en préparant des voies sûres aux découvertes subséquentes. Ainsi, autour des monnaies appartenant aux quatre principales divisions de la Gaule, et dont l'attribution est certaine, on a groupé celles qui offraient de l'analogie avec chacune d'elles, soit par le métal, le type ou la conformité des emblèmes. C'est ce qu'a exécuté avec beaucoup de succès A. Duchalais, de si regrettable mémoire, dans son ouvrage intitulé : *Classification des monnaies gauloises du cabinet impérial de Paris*. J'ai fait voir à plusieurs reprises, à ce savant, ce que les trouvailles des environs de Breteuil avait amené à ma connaissance, et c'est le résultat de ses appréciations et les avis du respectable Lelewel que je vais consigner ici.

Dans les quarante-sept monnaies éditées par B. de Montfaucon, presque toutes les parties de la Gaule se trouvaient représentées, plus ou moins inégalement.

La Gaule Aquitanique et Narbonaise s'y trouve représentée par les Volces Tectosages et les *Cadurci*.

La Lyonnaise, par les monnaies de Sens, d'Autun, par celles des *Segusiani* et par trois indéterminées, appartenant cependant à cette région.

L'Armorique, par les *Aulerci Cenomani*.

Mais c'est surtout la Gaule Belgique qui y figure sous un nombre bien plus considérable de monnaies variées, et parmi celles dont la connaissance est certaine, il s'en trouve bon nombre que Duchalais rangeait parmi les incertaines de la Belgique du sud-ouest. C'était sur

celles-ci que devait se fixer toute mon attention, et c'est aussi parmi elles que récemment une découverte des plus importantes vient de se faire. J'étais d'autant mieux fondé dans mes espérances que le nombre des peuples de la deuxième Belgique dont les monnaies sont connues est assez grand. Ainsi il ne reste plus de doute sur celles des Leuks, des Médiomatriks, des Virodunes, des Veromanduins, des Rémois, des Suessions, des Trévères, des Eburons, des Nerviens, des Moriniens, des Atrébates et des Ambiens. Les Bellovaques qui formaient le centre du *Belgium* devaient retrouver également les leurs. Comment en effet supposer que le peuple le plus puissant de ces contrées se soit borné à emprunter à ses voisins les monnaies dont il faisait usage?

Mais continuons l'examen des monnaies gauloises provenant de la même origine, et que de Montfaucon n'a point connues. Le savant patriarche de la numismatique, M. Lelewel, reçut de moi, en 1844, la communication en nature de monnaies de cette provenance et d'empreintes d'autres dont l'origine était la même. Il les dessina avec soin, les classa avec une rare sagacité. Mais depuis cette époque l'étude comparée sur un plus grand nombre d'exemplaires a permis à Duchalais de modifier certaines attributions : sa position au milieu des richesses du cabinet impérial de Paris, lui permettait de le faire plus sûrement. C'est donc d'après les avis de ce savant, et en suivant les planches de Lelewel, que je donnerai les attributions que peu de temps avant sa mort cet ami voulut bien me communiquer.

Planche III. Les figures 22 et 41 de l'Atlas du type Gaulois sont deux monnaies d'or de ma suite trouvées dans le département de l'Oise et qui sont indiquées comme Bellovaques par M. Lelewel. La première, la figure 22, appartient aux *Parisii;* on en a découvert récemment un certain nombre de semblables dans le lit de la Seine, et toutes ont reçu un coup de cisaille pour les démonétiser. La deuxième figure 41 appartient aux Ambiens.

Planche IV, figure 10, 11, 12. Monnaies d'or qu'on rencontre fréquemment dans le département de l'Oise, et surtout dans les environs de Breteuil et de Beauvais : M. Leclercqz, de Mons, M. Ducas, de Lille, et M. Dancoisne, de Douai, les donnent comme Bellovaques. Je me range à cette opinion, d'autant que Duchalais le pensait aussi, et que jusqu'ici aucun peuple de la Belgique seconde n'est en droit de les réclamer. Le même savant modifiait ainsi les attributions des monnaies suivantes : la figure 25 de la même planche IV, il la donnait à un chef

incertain de la Belgique de l'est ; la figure 30, il la classait parmi les incertaines de la Belgique en général ; la figure 31 rangée sous le nom générique d'*Ambactus*, à un chef incertain de la Lyonnaise ; la figure 34 à la Champagne ou à la Lyonnaise (1).

La figure 35, *quint. doxi*, aux incertaines de la Belgique de l'est, ainsi que la figure 49 offrant le nom de Togirix.

La planche v du même Atlas n'offre que quatre figures de monnaies trouvées à Breteuil. Ce sont le n° 10, *Ateula Eulatos*, donnée aux Diablintes ; le n° 16, incertaine, mais attribuée aux *Remi* ; le n° 17, *illixi* ou *ullixi*, incertaine de la Belgique du sud-ouest. Nous verrons plus loin que Duchalais, quoiqu'il n'eut pas interprété cette légende, ne s'était pas trompé sur le pays qui l'avait émise.

Planche vi. Les n°ˢ 19 et 20 appartiennent à *Dubnorix*, chef des Eduens ; le n° 26, incertaine, mais elle est du centre de la Gaule (2) ; le n° 27, incertaine, peut-être de Besançon. La figure 40, de Langres ou de la Lyonnaise en général ; les figures 49 et 50, avec les légendes VELAVE... ROVEC... incertaines (3) ; figure 52, incertaine de la Belgique de l'est. Quant à ces deux dernières, Duchalais hésitait à les ranger parmi les monnaies de la ligue Eduenne.

Planche vii, figure 58, analogue aux *Catalauni* et leur appartenant peut-être.

Planche viii. Les figures 23 et 33 sont indiquées comme Bellovaques par de Bast et Ruding. J'y reviendrai plus loin.

Planche ix, figure 10, incertaine de la Belgique, peut-être Bellovaque, peut-être Médiomatrike ; figure 13, incertaine Belge ; figures 20 et 21, incertaines de la Belgique, mais probablement Viromandes.

Si, à cette longue nomenclature, j'ajoute une quinzaine de bronzes ou potins inédits et complètement anépigraphes, venant de la même provenance, mais qui tous, d'après Duchalais lui-même, ne s'éloignent point, pour le faire et le métal, des monnaies du pays Belge ou de ses frontières, et aussi une pièce épigraphique que je crois inédite, de *Cunobelinus*, roi des Trinobantes, avec la tête de Jupiter Ammon, ornée de cornes de bélier, au revers du cheval libre, avec les initiales

---

(1) M. de Saulcy m'apprend que des fouilles faites au camp de Châlons, en 1857, ont mis hors de doute l'attribution de ces monnaies, qui doivent être données aux Catalauni.

(2) On la rencontre fréquemment dans le centre de la Picardie. *(De Saulcy.)*

(3) On en a découvert un très-grand nombre depuis peu de temps à Crouy, près Meaux.

de *Camulodunum ;* ce sera tout ce que, pendant longtemps, il m'a été possible de me procurer. Mais une belle réunion de monnaies, venant de la même provenance, est passée depuis peu de temps entre les mains de M. F. de Saulcy, qui a bien voulu me permettre de dessiner ce que je croyais devoir être utile à mon travail : j'y reviendrai plus loin.

En jetant un coup-d'œil sur l'ensemble des monnaies trouvées à Breteuil, et dont l'attribution est certaine ou douteuse, on remarque, comme je l'ai dit, que la Belgique y est représentée pour les cinq sixièmes, et que les peuples voisins de cette province, avec lesquels il y avait communauté d'origine ou des relations fréquentes, en fournissent la sixième partie à peu près. Bien des monnaies de chacune des grandes divisions de la Gaule sont encore classées parmi les incertaines; il a donc fallu recourir aux hypothèses pour débrouiller ce chaos; et comment s'en passer là où règnent les ténèbres, et entendre la voix des monuments muets et les paroles d'une langue morte?

C'est qu'en effet l'épigraphie fait arriver à la connaissance certaine de ces sortes de monnaies. Or chez les Belges, comme par toute la Gaule, où régnait le Druidisme dans toute sa plénitude, les monnaies étaient muettes. Mais dans les pays qui n'étaient pas soumis à ce gouvernement théocratique ou qui l'étaient moins, on vit des légendes, le plus souvent grecques, sur les monnaies, avant la conquête des Romains.

Le mutisme des monnaies gauloises n'est pas la seule difficulté que nous offre leur interprétation ; les Belges n'eurent pas plus de fixité dans leur coin monétaire que les autres peuples de la Gaule, qui le variaient selon le métal sur lequel ils l'imprimaient (1), selon les alliances politiques ou les relations commerciales qu'ils contractaient; seulement, comme l'or était pour ces peuples le principal moyen d'échange, les Belges semblent avoir observé une plus constante uniformité dans la composition de ce métal.

S'il est vrai que la Gaule frappa des monnaies d'or et d'argent soixante ans avant la ville de Rome, cette puissante république n'a pu fournir de type aux premiers essais tentés par les Gaulois. Mais ceux-ci, bien avant cette époque, entretenaient des relations fréquentes avec la Grèce, sous les drapeaux de laquelle ils guerroyèrent plus d'une fois. On sait que les Statères Macédoniens jouirent pendant 150

(1) Il est probable que chaque métal ou chaque alliage avait son coin spécial, de là cette variabilité apparente.

ans d'une faveur universelle, que leur fabrication était considérable; que d'ailleurs les Gaulois servirent Alexandre-le-Grand dans ses guerres, qu'ils recevaient par conséquent une solde de ce prince, et que cette monnaie d'or très-belle, à très-bon titre, fut imitée par eux fort grossièrement sans doute, et que plus tard encore ce furent les deniers de la république romaine qu'ils imitèrent pour leurs monnaies d'argent, en glissant quelques traces de légende, à l'époque où César subjugua la Gaule entière. Mais tous les peuples Belges sans exception firent-ils cesser le mutisme de leurs monnaies à cette même époque? Je crois pouvoir en douter, d'après ce que j'ai observé depuis plus de trente années que je recueille de préférence celles des monnaies gauloises qui se découvrent dans le département de l'Oise. Dans le nombre, il n'en est aucune qui se soit rencontrée plus souvent que celles décrites dans l'atlas de Lelewel (du type gaulois ou celtique), sous les nos 12, 13 et 14 de la planche IV, et qui figurent ici sous les nos 3, 4, 7, planche I. Je dirai même que la première bonne fortune de ce genre qui m'arriva fut l'une de ces trois monnaies d'or. Depuis ce temps, déjà bien éloigné, les découvertes de Breteuil et des environs m'en procurèrent un nombre si disproportionné avec celui des autres monnaies d'or qu'on rencontrait, qu'il me fut facile de constater ce que ce coin avait de constant, et de comparer entre elles les légères différences qu'elles offrent parfois. Il résulte de cette étude, pour moi du moins, que cette fabrication fut longtemps continuée et qu'elle fut une imitation grossière des Statères Macédoniens, ainsi que je le dirai plus tard. Parmi les monnaies d'or, les unes sont concaves d'un côté et fort convexes de l'autre; d'autres sont tout-à-fait planes des deux faces. Sur certaines, il n'y a d'empreintes que sur le côté concave (figure 2, planche I), la face convexe étant lisse. Sur d'autres, figure 9, on découvre des linéaments, des traits plus ou moins incomplètement reproduits, et que l'imperfection de la frappe n'a pu accuser. Mais lorsque la monnaie est bien venue, c'est une tête laurée, frisée d'une manière régulière et presque uniforme. Cette tête est de plus ornée d'un bandeau presque vertical qui, partant du haut de l'oreille, monte jusqu'au sommet de la tête, figure 1 et figure 2. Le col, qui est orné de perles, est accusé plus rarement encore que le profil, figures 1 et 3. Ce sont ces dispositions qui donnent la preuve que ces monnaies ont été imitées de celles de Philippe II de Macédoine ou de son fils Alexandre.

Mais le type essentiel, aux yeux des peuples de la Belgique seconde,

celui qu'on retrouve sur toutes les monnaies d'or unifaces ou non, celui qui occupe la place principale, la face concave, c'est le cheval libre ou conduit. Il existe là tout entier avec ses formes consacrées, quand même la face convexe n'indiquerait aucune trace d'une tête ou toute autre représentation. Le cheval était donc chez les Belges le type essentiel, principal, le type national. Mais ce cheval devait être symbolique, car il affecte des formes spéciales, des formes constamment identiques chez les peuples qui avaient adopté cet emblème. Pour les Bellovaques et les Atrébates, et peut-être encore pour d'autres peuples de la Gaule Belgique, c'était une machine grossière composée de plusieurs pièces juxta-posées, qui peut-être avaient chacune leur signification, puisque, malgré les modifications du coin, celui-ci les reproduisit pendant toute la durée du monnayage gaulois. Dans les monnaies qui nous occupent, la tête de ce cheval ressemble à celle d'un oiseau, dont les extrémités du bec sont fortement écartées par un objet cylindrique gros et court. La partie inférieure du col est fourchue avec intention, puisqu'elle s'adapte par son ouverture avec la partie qui lui correspond, laquelle est plus ou moins amincie. Des roues rayonnées ou non semblent offrir, quelle que soit la place qu'elles occupent, les débris d'un char traîné par le cheval. Sur le dos de l'animal, se rencontrent, mais bien rarement, des vestiges de l'auriga ou de la victoire personnifiée dirigeant le char, figure 1 et figure 2. Le plus ordinairement ce sont des globules de grosseur variable et dont le nombre est indéterminé, lesquels se tiennent par des filaments, figures 3, 7, 8, 9, 11. Assez souvent on trouve encore sur cette face un croissant que je croirais n'être qu'un moyen d'union des jambes de devant avec le corps de l'animal, si cet emblème céleste ne se trouvait pas en même temps au-dessus du dos du cheval, ainsi que sous son ventre, figures 8 et 11. Le plus souvent, l'or de ces monnaies est pâle, et l'irrégularité du flan est celle que le coin monétaire donnerait à une masse globuleuse en l'aplatissant.

Les monnaies d'or n'ont point été signalées par B. de Montfaucon, et cependant en présence de leur fréquente découverte dans les environs de Breteuil, de Beauvais et une partie du département de l'Oise, on a lieu d'en être surpris. Ce fait avait frappé le savant Lelewel, et antérieurement Ruding et de Bast. Depuis plusieurs années MM. Ducas, Dancoisne et Leclercqz, avaient proposé, malgré le mutisme de ces pièces, de les donner aux Bellovaques; je viens donc aujourd'hui, appuyé par plus de trente années d'observation et de recherches,

joindre mon opinion à celle de ces savants numismatistes, en insistant sur l'importance que donne à l'attribution de monnaies muettes leur constante découverte sur le même point, ou les lieux circonvoisins. Nous observerons, en outre, qu'aucun numismatiste n'a réclamé ces monnaies comme étant la proprieté d'aucun peuple de la Belgique, si on excepte les Atrébates et les Nerviens.

Je reproduis donc ici le dessin de cinq monnaies d'or tiré de l'ouvrage sur le type gaulois du savant Lelewel. Ce sont celles-là même qui ont servi à former l'opinion des autres savants dont j'ai invoqué le témoignage. J'y joins le dessin de huit autres trouvées, comme je l'ai dit, dans les environs de Breteuil, de Beauvais et de Senlis, lesquelles font partie de ma suite. Quant aux figures 12, 13 et 14, je dirai pourquoi, ne les croyant pas Bellovaques, je les ai fait figurer dans la même planche. Une de ces raisons, c'est que la fabrication d'un aussi grand nombre de monnaies au même type m'a donné la conviction que sans doute plusieurs des peuples de la Belgique l'avaient adopté, et que ce n'était que par la présence de certains accessoires que chacun d'eux distinguait ses monnaies propres. J'ai dit aussi que l'origine des habitants de ces contrées étant la même, leurs relations devaient être fort suivies, et même presque exclusives pour certains d'entre eux; or, l'uniformité dans leur monnaie devait faciliter singulièrement leur commerce, d'autant que l'or fut d'abord leur seule monnaie, et toujours celle qui eût le plus de prix à leurs yeux. Aussi rencontre-t-on fort peu de monnaies d'argent de cette provenance, et quant à celles de cuivre ou de potin, elles sont perdues, jusqu'ici, dans les variétés presque sans nombre qu'ont émises les peuples de la Gaule en général.

Mais si le coin de la monnaie d'or des Bellovaques leur a été commun avec leurs voisins, au mutisme de ces monnaies vient se joindre une difficulté nouvelle, dont on ne pourra sortir qu'en étudiant avec soin les accessoires du coin principal dans un grand nombre de spécimens, ou bien dans les monnaies des peuples voisins des Bellovaques, dont le mutisme n'aura pas été aussi complet. En procédant par voie d'exclusion, nous arriverons à la vérité. Nous savons, par exemple, que le type des monnaies d'or des Rémois, des Suessions, des Ambiens, des Viromandes, n'était pas celui que nous signalons; nous pouvons en dire autant des Leuks, des Virodunes et des Médiomatriks, peuples trop éloignés du centre du *Belgium* pour y avoir, quoique Belges, de constantes relations. Mais les Eburons et les farou-

ches Nerviens n'ont-ils pas eu avec les Bellovaques cette communauté de coins dont je parlais? C'est en effet ce qui semble résulter de l'étude de deux pièces d'or portant le nom l'une de *Cativulk*, chef des Eburons, et l'autre de *Bodugnat*, chef Nervien. Ces deux monnaies sont indiquées dans l'Atlas de l'ouvrage sur le type gaulois qui m'a été si utile à consulter. Elles y figurent sous les nos 17 et 18, planche VIII, et je les ai reproduites sous les nos 12 et 13. Comme point de comparaison, j'y ai joint le dessin d'une autre monnaie muette, que je crois de la même provenance et d'une époque très-voisine, comme l'indique son poids de 108 grains, et qui a été trouvée aussi dans nos environs. Je la crois Nervienne, mais d'une époque un peu antérieure aux deux précédentes ; elle figure sous le n° 14. Ce qui me paraît distinguer les monnaies d'or des Eburons et des Nerviens de celles des Bellovaques, c'est la présence de quatre ou de cinq croisettes entourant le cheval belge, galopant à droite ou à gauche. La tête de celui-ci est également ronde et petite, plus semblable à celle d'un oiseau dont les deux parties du bec légèrement convexe saisissent un globule par leur extrémité, comme on le voit pour le cheval des Bellovaques où l'objet saisi est cylindrique. D'autrefois, au lieu d'un globule qui est saisi, c'est un simple trait jeté négligemment qui termine cette tête singulière, comme on le voit dans la figure 14 ; les oreilles plus longues ressemblent à un long panache dont les deux moitiés convergent l'une vers l'autre. J'ai observé dans cette variété de monnaies, la présence constante d'une roue rayonnée, soit sous le ventre du cheval, soit au-dessus de sa croupe : on ne voit de traces de tête laurée que sur la pièce n° 14. Le revers des deux autres a un type spécial et distinct.

Les monnaies d'or aux croisettes constitueraient donc, à mon avis, une série distincte de leurs analogues qui n'en portent point, et qu'on a données depuis assez longtemps déjà aux Bellovaques, ainsi que je l'ai dit plus haut. Mais cette série aux croisettes que je ne fais qu'indiquer comme appartenant aux Eburons et aux Nerviens, a besoin d'être étudiée, ce que je n'ai pas été à même de faire jusqu'ici, le hasard n'ayant fait tomber entre mes mains que la monnaie représentée n° 14, laquelle a la plus grande analogie avec les deux (12 et 13) données par Lelewel. Je ferai observer qu'il existe sous le ventre du cheval (figure 14) un différent monétaire qui n'est pas nouveau, mais qui manque sur les deux monnaies qui précèdent. Sur celle-ci, c'est un astre, un soleil, peut-être entouré d'étoiles, qui occupe le devant du poitrail. Je ne dirai rien de la forme des oreilles qui semblent prendre

la même direction que dans les figures 12 et 13 de ma planche. Cette monnaie, qui a été trouvée dans les environs de Senlis, a beaucoup d'analogie également avec la figure 16 de la planche IV de l'Atlas de Lelewel, où le différent monétaire est imparfaitement rendu. Quant aux chiffres XXXIII qu'on trouve au revers de cette dernière monnaie, ils indiquent sans doute la valeur relative que je ne puis préciser.

Pour éviter de nouvelles digressions, je terminerai cet article en prévenant qu'en 1842 le savant Lelewel, ayant plus d'égard à la provenance des monnaies qu'à la similitude des types, avait indiqué comme Bellovaques deux belles monnaies d'or, trouvées aussi dans nos environs, ainsi que plusieurs monnaies d'argent faisant partie de la collection de M. l'abbé Barraud, de Beauvais; ces monnaies d'argent ont toutes été attribuées à divers peuples par Duchalais (classif. des méd. gaul. du cab. imp. de Paris). Quant aux deux pièces d'or, j'ai dit plus haut que l'une appartenait aux *Parisii*, et la seconde aux Ambiens.

Ainsi aucune monnaie d'argent jusqu'ici n'a pu être attribuée aux Bellovaques avec quelque probabilité. Je dirai deux mots plus loin de quelques autres de potin ou de cuivre qu'on rencontre très-souvent près de Vendeuil, et qu'aucun numismatiste n'a donné encore à aucun des peuples de la Gaule. Duchalais ne les connaissait pas dans les cartons du cabinet impérial de Paris, et leur attribution, comme je le dirai plus tard, lui paraissait fort incertaine. J'arrive maintenant à la description des monnaies d'or données aux Bellovaques par ceux qui m'ont précédé.

La figure 1re, planche 1re, est sans contredit la plus belle et la plus complète des monnaies de cette série que je connaisse; à ce titre, elle nous servira pour reconnaître et compléter celles que le marteau n'aura qu'imparfaitement produites. Cette figure est placée sous le n° 33 de la pl. VIII de l'Atlas du type Gaulois de Lelewel, auquel je ferai d'autres emprunts. La pièce dont il s'agit est concave au droit et convexe au revers, ainsi que le sont les Statères grecs, dont elle est une imitation. C'est avec la figure 5, la seule monnaie de cette catégorie, où la face regarde à gauche et dont le cheval galope de ce même côté. C'est bien évidemment une des premières imitations gauloises des monnaies de Philippe II de Macédoine, car on remarque vers le bord gauche des fragments mal imités de la légende grecque (1); mais

(1) Telle est l'opinion du savant Lelewel; mais M. de Barthélemy ne pense pas que ces signes peu distincts soient ici les restes de la légende φιλιππον. Sur le n° 2, au contraire, cette légende est véritablement remplacée par le zig-zag de l'exergue.

comme les Gaulois en général n'avaient pas d'écriture nationale, les Bellovaques ne tardèrent point à s'affranchir de cette imitation, qu'ils remplacèrent par des ornements variés. D'ailleurs, ces peuples qui imitaient à leur manière certaines monnaies étrangères, n'avaient pas besoin de les copier exactement, ne cherchant point, dans cette imitation, à faire prendre le change sur leur origine. Du côté convexe, une tête jeune, vue de profil, est ceinte de lauriers; un bandeau perpendiculaire, qui part de l'oreille, s'élève jusqu'au sommet de la tête. Nous verrons plus loin que la disposition de la coiffure et l'agencement des mèches de cheveux se reproduit d'une manière semblable pendant tout le temps de ce monnayage national (1); au revers ou du côté concave, outre les rudiments de l'inscription (φιλιππου), on remarque un cheval galopant à gauche; son col est bifurqué, et derrière lui la roue d'un char qui a disparu : sur la croupe de l'animal, l'une des ailes du conducteur, dont il ne reste d'autre vestige que des débris de la robe flottante. Sans doute c'était une victoire personnifiée tenant à la main soit une couronne, soit une palme, en mémoire des jeux olympiques. Des astres occupent les diverses parties du champ et rappellent les symboles druidiques. C'est Ruding qui le premier a donné le dessin de cette belle monnaie et qui n'hésite pas à l'attribuer aux Bellovaques; son poids est de 149 à 153 grains, ancien poids, c'est-à-dire deux gros, et 5 ou 9 grains. C'est la plus pesante des monnaies dont nous nous occupons. Quoiqu'elle ait été trouvée dans la Grande-Bretagne, on ne peut douter que le lieu de la fabrication ne soit la Gaule Belgique, en présence du très-grand nombre d'autres monnaies du même genre trouvées sur le territoire des Bellovaques. Le lieu où elle a été rencontrée ne doit pas nous faire hésiter un instant sur son attribution. On sait, en effet, que non-seulement les chefs Bellovaques, mais les débris des malheureux Nerviens, ainsi que les Eburons, émigrèrent à plusieurs reprises dans la Grande-Bretagne, à la suite des révoltes générales ou partielles qu'ils suscitèrent pour recouvrer leur indépendance. César, liv. VI, et Tacite nous donnent d'ailleurs la mesure des relations nombreuses qui existaient entre les deux pays, en nous apprenant que la Bretagne était le berceau du Druidisme et son principal foyer. C'est ainsi que, par contre, on trouve de temps à autre dans le *Belgium* des monnaies de

(1) Les ornements du col se confondent avec le pli des vêtements qui couvrent l'épaule.

la Grande-Bretagne d'une époque contemporaine à peu près à celle-ci. On se souvient que plus haut j'ai parlé d'un charmant petit bronze de *Cunobelinus,* trouvé près de Breteuil. Or, ce roi des Trinobantes régnait vers l'an 40 de l'ère chrétienne.

La figure 2 est d'un module moindre que celui de la précédente. Lelewel, qui l'a reproduite, sous le n° 23, même planche de l'ouvrage cité, n'en donne pas le poids; il l'a empruntée à de Bast. L'absence du poids ne permet guère de préciser l'époque de sa fabrication. Cependant l'examen comparatif de la première avec celle-ci fait présumer qu'elles sont d'une époque voisine (1). Ici, comme dans toutes les monnaies Bellovaques qui vont suivre, le profil regarde à droite. Les ornements de cette tête sont semblables à ceux des précédents, et le cheval galope du même côté. Le col de l'animal n'est pas bifurqué à sa partie inférieure. Pour exprimer l'épaisseur de sa crinière, ou plutôt pour indiquer qu'il s'agissait de représenter un bige attelé à un char, le graveur a tracé plusieurs traits parallèles obéissant à toutes les sinuosités du col. Cette indication, mal comprise, a bien pu amener plus tard cette gorge fourchue, qui s'est reproduite et perpétuée sur les monnaies des Bellovaques et de quelques-uns de leurs voisins. En observant avec soin sur plusieurs monnaies, il semble qu'on suit la marche progressive de cette si singulière et si constante altération de forme, dans la figure 9, par exemple, puis dans les figures 8 et 7; elle se réduit enfin en une simple dépression de la partie qui joint le col au poitrail, comme on le voit figure 11. La tête de l'animal se rapproche ici davantage de la forme ordinaire; ses jambes sont séparées avec une affectation qui donne à penser que le graveur a voulu indiquer qu'il s'agissait de représenter les membres d'un autre cheval, dont le corps serait caché par celui qui est en avant. L'aurige, penché sur la croupe de l'attelage, est aussi moins imparfaitement figuré que dans la monnaie qui précède. La main gauche, moins avancée que la droite, tient une couronne qu'elle porte en avant, tandis que l'autre main tenait une palme. Un ornement, composé de lignes allant alternativement de gauche à droite et terminées par des globules, tient lieu de l'exergue. Point de traces de légendes au pourtour, ni de char. De Bast, qui, comme je l'ai dit plus haut, donne ce statère aux Bello-

---

(1) M. de Barthélemy serait tenté de croire que le n° 2 est antérieur au n° 1, parce que le type du revers rappelle plus distinctement les Philippe de Macédoine.

vaques, assure qu'il a été trouvé en Belgique. Il est probable que sa fabrication le rapproche du début du monnayage gaulois, c'est-à-dire 150 ans environ avant Jésus-Christ.

Les monnaies reproduites sous les nos 3, 4, 5 et 6, sont aussi extraites de l'ouvrage de Lelewel sur le type gaulois, planche IV, et indiquées comme Bellovaques; ce sont des statères, mais d'un poids inférieur, et, comme nous le verrons plus loin, d'une fabrication plus récente : les figures 5 et 6 de ma planche, articles 10 et 11 de l'Atlas de M. Lelewel, sont des sous-divisions du statère.

La description des monnaies d'or des Bellovaques, que j'ai recueillies dans les environs de Vendeuil ou même de Beauvais, et qui figurent dans ma planche sous les nos 7, 8, 9, 10 et 11, serait la répétition de celles qui précèdent. En effet, chacune d'elles offre la reproduction des caractères qui sont spéciaux aux monnaies Bellovaques, tels que la tête ornée d'un bandeau vertical, s'élevant au-dessus de l'oreille, au sommet de la tête; deux rangs de mèches de cheveux, dont la frisure est constamment la même pour chaque rang; enfin, la couronne de laurier, etc. Au revers, le cheval Belge à gorge fourchue, à la tête d'oiseau, dont les extrémités des mâchoires fort allongées, semblent être fichées dans l'épaisseur d'un corps cylindroïde court et assez gros; et pour tout accompagnement, des boules ou globules en nombre variable, isolés entre eux, ou groupés, occupant le plus ordinairement la partie supérieure du champ du revers; quelquefois aussi la présence d'un rudiment de roues ou une roue rayonnée, seul débris du char, qu'on observe sous le ventre du cheval, figure 10, soit derrière lui, figure 9, soit enfin au-dessus de la tête, figure 8. Mais cette roue remplace, figure 4, ou le plus souvent accompagne, figure 10, un globule isolé, de beaucoup plus volumineux que les précédents, et qu'on observe constamment sous le ventre du cheval, ce qui ferait penser qu'il est placé là avec une intention autre que celle d'orner ce revers. Les figures 3, 7, 8, 9, 10 et 11 en sont pourvues; dans la figure 10, ce gros globule est accosté d'une roue rayonnée; dans les figures 1 et 3, d'un astre accompagné d'autres signes célestes plus petits, et dans les figures 2 et 6 d'un autre signe céleste, un croissant renversé, qu'on retrouve fréquemment sur des monnaies d'une autre origine.

Sous le n° 10 est représentée fidèlement une singularité monétaire dont je ne connais point d'analogue. C'est une monnaie offrant tous les caractères de celles que je viens de décrire, et que son poids de

118 grains place à leur suite. Au droit, aussi confus que soient les traits mal venus lors de la frappe, on devine aisément les boucles de cheveux de la tête laurée que nous connaissons : au revers, sur la croupe d'un cheval à col bifurqué et galopant à droite, on remarque un oiseau vu aussi de profil, dont l'extrémité du bec semble embrasser fortement la partie supérieure du col du quadrupède et s'y cramponner. Ses ailes sont éployées et chacune des plumes est terminée par un renflement. Un ornement triangulaire posé perpendiculairement, et de la base duquel sort une espèce de tige recourbée, compose un différent monétaire qui n'avait pas, que je sache, été signalé jusqu'ici. Cet ornement tient lieu des globules dont nous avons parlé ; un seul cependant s'y fait remarquer : deux anneaux évidés ne remplacent point ici les roues du char, puisqu'il en existe une rayonnée sous le ventre du coursier. Cette roue est accostée du gros globule qui manque bien rarement, ainsi que je l'ai dit plus haut. Le savant Lelewel, qui a étudié avec tant de succès les monnaies gauloises et qui a su tirer de cette étude des inductions si judicieuses, assure « que le coursier surmonté d'un oiseau » ou d'un aigle aux ailes éployées est d'une époque voisine ou même » contemporaine de la conquète. » Et cependant le poids de cette monnaie (118 grains) n'est pas en rapport avec celui du dernier monnayage national que nous verrons plus loin n'être que de 106 grains (un gros et 34 grains ; voir la monnaie qui suit). Bien plus, le docte numismatiste assure que les pièces muettes à l'oiseau ne pèsent que 72 grains (un gros). Voilà une difficulté qu'il ne m'a pas été donné de résoudre. L'or n'a pas eu seul le privilége d'offrir, outre le coursier galopant à droite ou à gauche, l'emblème d'un oiseau vu de profil. Dans une vignette du texte de l'ouvrage sur le type gaulois, page 294, Lelewel a réuni le dessin de plusieurs monnaies de cuivre trouvées à deux myriamètres de la ville d'Amiens à Pernois, sur lesquelles on retrouve au revers d'une tête casquée ou coiffée à la romaine, la figure d'un oiseau posé sur la croupe d'un cheval, mais dans une attitude toute différente. Je viens de dire que la présence de cet aigle était pour le savant Polonais une preuve de la rescence de la monnaie; il ajoute à cette remarque (page 306, ouvrage précité) : « L'aigle, dans l'attitude latérale, se montre vers l'embouchure de la Seine et au-delà, chez les Lixoviens et chez les Bellovaques, peut-être chez les Suessions : l'oiseau supervolant, chez les Corisopites ou Vénètes, chez les Mandubiens et sur l'or des Médiomatriks. Voilà, ce me semble, plus de raisons qu'il n'en fallait, outre sa provenance, pour donner à la mon-

naie en question le rang qu'elle occupe ici, malgré les quelques obscurités qui l'accompagnent. »

Mais si la monnaie précédente est sans analogue jusqu'ici parmi les monnaies des Bellovaques, celle qui suit, et qui est aussi inédite, offre un intérêt bien plus grand encore. En parlant des monnaies des Nerviens et des Eburons, nous avons vu que ce fut la tête laurée qui, d'abord de moins en moins accusée, disparut la première sur les statères gaulois, tandis que le cheval et ses accompagnements occupèrent, pendant tout le temps que dura le monnayage national, la face du revers redevenue de plus en plus concave. Cette forte concavité constitue (Lelewel sur le type gaulois) un caractère assuré de rescence. Nous avons vu encore que, la face convexe étant devenue libre, plusieurs des peuples des deux Belgiques y gravèrent quelques emblèmes nouveaux, et que dans des temps plus voisins de la conquête on y lut le nom de quelques chefs ou celui des villes principales. Ces faits dont Lelewel donna le premier des exemples, n'ont pas été imités constamment, surtout chez les peuples les plus puissants, qui, trop jaloux sans doute de leur autorité, ne voulurent pas la concentrer entièrement dans les mains des chefs qu'ils se donnaient. C'est pourquoi le mutisme des monnaies d'or des Bellovaques ne nous étonnait point. Nous n'espérions pas y rencontrer jamais aucune trace épigraphique ; et cependant c'est ce qu'est venu infirmer la monnaie gravée sous le n° 11, laquelle offre tous les caractères que nous avons assignés à ses congénères. C'est bien, en effet, le cheval belge avec une simple dépression au col là où nous avons vu une gorge fourchue, c'est bien la même ornementation que nous avons fait remarquer ; mais sous le ventre du quadrupède, outre le globule principal que j'ai signalé, on remarque à droite et à gauche deux lettres fort coquettement composées de points isolés dont les plus gros accusent le plein de cette lettre, et les plus petits les extrémités de ses contours. Ces deux lettres représentent l'une et l'autre une S tournée de droite à gauche : j'ai cherché à rendre de mon mieux tous ces timides essais d'initiale de légende, sans que j'en sois satisfait complétement (1). Au-dessous de la tête du cheval galopant à droite, on voit un ornement singulier,

(1) Le hasard m'a procuré un second spécimen de cette monnaie ; j'ai pu alors me convaincre que la première lettre que je croyais un E est réellement une S. Le cabinet impérial de Paris possède un autre exemplaire avec une seule S.

dont l'ensemble a quelque analogie avec un petit casque renversé, de l'ouverture duquel s'échapperait une ligne courbe de points, simulant une branche ou un rameau ; peut-être que cet ensemble n'est autre qu'une lettre empâtée et confuse; serait-ce un E cursif dont la partie supérieure serait confondue avec la branche horizontale, d'autant qu'on aperçoit une partie vide au centre? Ces doutes multipliés ne permettent guère de hasarder une explication. Ces lettres sont-elles les initiales d'un nom de ville ou de celui d'un chef, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Mais cette monnaie de la Gaule Belgique, avec cet essai d'épigraphie, nous donne l'espoir qu'on trouvera plus tard un coin plus complétement romanisé. En attendant cette bonne fortune, nous pouvons certifier que ce n'est pas une monnaie des Suessions ni des Eburons, comme les initiales sembleraient l'indiquer, car nous connaissons les monnaies d'or des premiers, lesquelles n'ont aucune analogie avec celle-ci; et quant aux seconds, les croisettes qui ornent leurs monnaies n'existent point ici. Faisons donc des vœux pour qu'un spécimen plus complet nous donne la clef de cette énigme. Disons en finissant cette description que l'extrémité des jambes du cheval, et même le faire en général, sont plus soignés que dans les précédentes. Enfin deux lignes horizontales, composant deux traits ornés, représentent le sol sur lequel le coursier est posé.

Lelewel avait signalé plus d'une fois la présence de la lettre S qu'il avait rencontrée sur plusieurs monnaies gauloises. On voit cette lettre bien distincte en avant et en haut du profil mal venu de la figure n° 7, pl. 1re. Le faire de cette lettre semble être celui d'une majuscule : N'est-elle pas plutôt un symbole tout-à-fait inconnu, et qui n'a de commun que la forme avec l'une des lettres dont je parlais tout-à-l'heure? Nous verrons un peu plus loin une autre énigme du même genre, placée aussi en avant d'un profil grossier sur une monnaie de potin trouvée dans les mêmes lieux.

Mais les Bellovaques qui, pour leurs monnaies d'or, imitèrent grossièrement et à leur manière les statères macédoniens qui circulèrent chez eux bien avant qu'ils songeassent à les imiter, en adoptèrent-ils et le poids et les mêmes divisions? C'est ce que, à défaut de preuves certaines, la balance seule ne peut résoudre complétement, à cause de l'imperfection des procédés de la fabrication, et de la diminution successive du poids de ces monnaies dans les différentes phases connues que subit le monnayage chez les Gaulois, à l'époque où ils eurent une monnaie nationale. Dans cet examen, il est donc nécessaire de tenir

compte de l'époque présumée de la fabrication, et de ne comparer que des sous-divisions ou des multiples du même temps. C'est en usant de ces points de repère que je vais tâcher de diminuer les obscurités.

Les deux monnaies données aux Bellovaques par Ruding et de Bast, figure 1re et figure 2, sont, comme nous l'avons dit, le produit très-probable des premières imitations du monnayage grec, ou du moins elles ne s'en éloignent guère; or, la figure 1re pèse 149 grains, et nous savons qu'il en est d'autres de cette époque qui pesèrent 153 grains et même 147 grains seulement. Les statères de Philippe II de Macédoine, qui jouirent de tant de crédit pendant plus d'un siècle, ne pesèrent jamais moins de 176 grains; différence en plus pour ces derniers, 23 grains. Les divisions du statère macédonien avaient lieu par moitié, en hémi-statère ou drachme d'or, en quart ou triobole, en obole d'or, et enfin en demi-obole. — Grâce au poète Bordelais Decimus Mag. Ausonius, à Ausone, qui naquit en 309, lequel fut sénateur, proconsul, puis consul, et qui fut aussi questeur de l'empereur Valentinien Ier, de 364 à 375, nous savons que les statères gaulois étaient sous-divisés par tiers et deux tiers (Rev. de la numismatiq. Franc., tome IV, année 1839, page 4 et suiv.). Ce poète nous fait connaître de plus dans son Epître XVIII, adressée au grammairien Ursule de Trèves, que l'empereur Valentinien Ier envoya pour étrennes, au savant Trévirois, six philippes d'or, c'est-à-dire six statères de ceux dont nous nous occupons, auxquels il conserva le nom de philippes. Ce témoignage non suspect nous apprend encore le fait important que ces monnaies, toutes grossières qu'elles étaient, circulaient dans la Gaule 300 ans après la conquête, alors même que les Gaulois ne frappaient plus depuis le même temps que des monnaies impériales. N'avons-nous pas lieu d'être étonnés de voir cette nation Gauloise si bien pressurée par ses vainqueurs et plus encore par leurs lieutenants, qui tirèrent d'elle des tributs si excessifs (1), posséder assez de richesses de ce genre pour que la circulation en fût encore générale. C'est que les Gaulois, privés de toute valeur représentative, dont ils ne pouvaient se passer, convertirent en monnaie leurs ornements d'or et d'argent, jusqu'à ce qu'enfin, vers l'an 29 avant Jésus-Christ, Marcus Vip. Agrippa, secondant en cela les vues de son

(1) On tira des Allobroges seulement un tribut évalué à trente millions de grands sesterces.

maître de dénationaliser la Gaule, conseilla à Auguste d'interdire toute fabrication de monnaie autre que celle de l'Empire.

Pour en finir avec les statères gaulois, je dirai qu'il m'eût été très-avantageux de rencontrer dans mes recherches un certain nombre de sous-divisions de ces mêmes monnaies, d'en comparer le poids soit entre elles, soit avec leurs multiples. Un seul tiers m'est tombé dans les mains; je l'ai reproduit sous le n° 6 *bis*. Quoique sa conservation ne soit point parfaite, je doute un peu qu'il ait été frappé par les Bellovaques; mais le faire de la tête du droit le donne très-probablement à l'un des peuples de la Belgique; la forme du cheval dont le col n'est pas bifurqué, mais simplement renflé vers le bas, et l'accouplement trois par trois des globules qui occupent le champ du revers, me laissent quelques doutes sur son origine. Cependant ce tiers de statère a été trouvé dans le département de l'Oise, à Haudancourt, près Pont-Sainte-Maxence, en 1845. Le métal est d'or très-pur, d'une teinte jaune très-prononcée; il ne manque pas d'une certaine élégance dans la manière dont il est traité, ce qui, joint à son poids de 35 grains, me fait penser qu'il a été frappé vers le milieu de l'époque du monnayage national.

Parmi les moyens puissants qu'Auguste employa pour rompre le faisceau des nationalités toujours prêtes à secouer le joug, les nombreuses colonies militaires qu'il organisa dans les Gaules, ne furent pas celui qui lui réussit le moins. On sait qu'il changea les divisions territoriales précédemment établies, qu'il augmenta d'un tiers la Belgique, qu'il divisa en quatre parties au lieu de deux. C'est ainsi que les Lingons, les Séquanais et les Helvètes se trouvèrent en faire partie. S'il n'abolit pas le culte druidique, il en défendit du moins l'exercice à tous ceux qui aspiraient au titre de citoyen Romain, qu'il offrit comme récompense de la fidélité à ses intérêts. Il changea le nom des antiques cités gauloises, leur substitua des noms qui rappelaient la conquête : c'est ainsi que le nom de Bratuspantium fut remplacé par celui de Cæsaromagus (Beauvais), si toutefois Cæsaromagus ne fut pas une ville nouvelle qui détrôna Bratuspans, comme l'illustre Gergovie qui perdit son nom et son existence, et fut remplacée par Augustonemetum (Clermont), qui fut bâti à quelque distance de l'antique cité des Arvernes. L'an 27, Auguste s'étant rendu dans la Gaule, émancipa plusieurs villes, supprima ou restreignit le monnayage national, établit à Lugdunum Copia, où il séjourna cinq ou six ans, un hôtel des monnaies, où les espèces impériales d'or et d'argent, qui de-

vaient circuler dans la Gaule, devaient être fabriquées. Cependant il octroya à quelques villes, chefs-lieux de colonie, le droit de frapper des monnaies autonomes, à l'instar de celles des autres colonies romaines d'Italie, en adoptant un caractère typique spécial, tel que l'autel de Lyon pour la Celtique, le crocodile enchaîné à un palmier pour la ville de Nîmes, un vaisseau pour celle de Vienne; mais cette fabrication cessa sous le règne de Galba.

C'est un produit de ce monnayage colonial de la Celtique, lequel fut trouvé dans les environs de Beauvais, en 1840, avec d'autres monnaies d'Octave, de Néron et de Domitien, qui figure sur la planche 1re, sous le n° 15. La grossièreté de son exécution ne permet pas de penser, comme on l'a cru jusqu'ici, que cette monnaie ait été coulée dans le midi; il est très-probable, au contraire, que le nord de la Gaule, la Belgique elle-même, se sera empressée, pour obéir à ses besoins ou pour faire sa cour à César, de reproduire ce type, aussi défiguré que peut l'être la copie barbare d'une charmante monnaie romaine. Quant à sa composition, l'histoire nous apprend qu'Auguste, qui avait fait de Lugdunum sa résidence favorite, et qui ne quitta guère cette ville de l'an 16 à l'an 10, vit les soixante cités principales de la Gaule décréter l'érection d'un autel gigantesque, qui lui fut dédié ainsi qu'à la ville de Rome, *Romæ et Augusto*; que cet autel fut placé au confluent du Rhône et de la Saône, qu'on y grava le nom des soixante cités qui présidèrent à son érection, et qu'une statue colossale de la Gaule y fut représentée, entourée des statues des soixante cités gauloises. Ce fait est le sujet de cette monnaie muette : le droit offre la figure d'Auguste couronnée de lauriers, et le revers l'ensemble de l'autel de Lyon.

J'ai dit plus haut que les Bellovaques avaient certainement des monnaies d'argent qui leur étaient propres, et qu'elles sont tout-à-fait inconnues, sans doute à cause de leur mutisme et de la variabilité de leur coin, qui les fait confondre avec beaucoup d'autres. Ils frappèrent aussi très-probablement, comme les autres peuples de la Gaule, des monnaies de cuivre, et d'autres encore avec tous les alliages connus, l'électrum, le billon, le cuivre jaune, le bronze, le potin et le fer. Mais autant le coin de l'or eût de fixité, autant celui des autres métaux fut mobile et varié. Les circonstances politiques, les alliances contractées, modifiaient le type de ces monnaies, auxquelles les Gaulois semblaient n'attacher qu'un intérêt secondaire. Malgré toutes ces obscurités, je crois pouvoir donner aux Bellovaques la

monnaie de potin figurée sous le n° 16, parce qu'elle se rencontre très-souvent, et depuis bien longtemps, dans les fouilles de Breteuil et ses environs, et qu'il m'en est arrivé un certain nombre de toutes semblables, venant de la même source, et que déjà B. de Montfaucon l'avait reproduite deux fois incomplètement sous les n°° 7 et 9, dans son grand ouvrage, l'*Antiquité expliquée*, etc., et enfin parce que Duchalais, à qui je l'ai fait voir, et qui ne l'a point fait figurer dans sa classification des monnaies gauloises du cabinet impérial de Paris, la croyait Belge, et pensait qu'elle pouvait bien être Bellovaque; il est certain que nulle part ailleurs on ne la trouve aussi communément. Or, si c'est bien réellement ce peuple qui la fit fabriquer, ce dut être vers l'an 180, époque où les Bellovaques se liguèrent contre les Arvernes avec les Eduens et adoptèrent le sanglier, leur enseigne nationale. Cependant d'autres peuples de la Belgique elle-même adoptèrent aussi sur leurs monnaies le sanglier Eduen, les Catalauniens et les Séquanais, par exemple, quoique M. de Barthélemy doute que les Catalauniens aient eu des monnaies. Cette monnaie, qui est coulée, représente au droit, sans doute la tête de Diane tournée à droite, dont les cheveux sont groupés en grosses boucles, et en avant du grossier profil un ornement symbolique, peut-être un serpent qui aura été pris pour la lettre S. Le revers offre ceci de particulier qu'il est partagé horizontalement dans son milieu : dans la partie supérieure est un sanglier acculé, les soies hérissées; je n'ai pu me rendre compte de ce que signifiaient les trois figures qui occupent le compartiment inférieur; elles sont rangées sur la même ligne et se ressemblent beaucoup. Les mêmes figures sont partagées dans leur milieu, figure 17. Le poids de la figure 16 est de 56 grains et celui de la figure 17 est de 82 grains. Elles ont été coulées toutes deux. Je ne connais pas de monnaies gauloises ayant de l'analogie avec celles-ci, c'est-à-dire dont le champ du revers soit partagé, si ce n'est les figures 2 et 3 de la planche 1re de l'ouvrage de M. Lambert sur les *Monnaies gauloises de l'ouest de la France*, et dont les spécimens ont été trouvés l'un à Bayeux et l'autre, le n° 3, à Jort (Calvados). Le revers de l'une et de l'autre a, il est vrai, le champ partagé horizontalement par un diaphragme; mais dans la portion supérieure figure une étoile entourée d'un cercle au lieu du sanglier acculé; au-dessous se retrouvent les trois figures inexpliquées; au droit, le profil de la divinité qui est tourné à gauche, n'est point accompagné du signe ou symbole dont nous avons parlé. Le poids du n° 2 est de 28 grains, et celui de

l'autre de 54 grains. Ces différences sont assez importantes pour ne pas permettre de confondre ces monnaies. Mais cette similitude dans l'ensemble paraîtrait indiquer, à mon avis, un type déjà consacré ou admis chez quelques peuples voisins, et que les Bellovaques auraient adopté en le modifiant.

En 1847, Duchalais, ainsi que je l'ai dit plus haut, avait rangé, parmi les incertaines de la Belgique de l'Ouest, les monnaies gauloises avec la légende AREMACIOS, ainsi que les anépigraphes qui avaient de l'analogie avec celles-ci. Il avait aussi placé dans la même catégorie les monnaies ayant pour légende CACIAC CII ; celles avec ECAIOS ou ECAIUS, les GIAMILVS ou GIAMILOS, et les anépigraphes analogues à ces dernières. Il avait encore assigné la même place aux médailles offrant les mots VADNAIOS ou VADNAIVS et les ULLUCCI ou YLLYCCI.

Toutes ces monnaies avaient été décrites à la suite les unes des autres, parce que, disait-il, « *toutes sont du même style et qu'elles semblent appartenir à un même peuple ;* il ajoutait : *La grande ressemblance qu'on trouve entre elles et les monnaies certaines des Catalauni nous a engagé à les donner au sud-ouest de la Belgique;* » mais personne n'avait encore cherché à deviner ce que pouvait signifier les mots : AREMACIOS, GIAMILOS, CACIAC, VLLVCCI, etc.; par conséquent, quoiqu'on fût à-peu-près sûr de la partie de la Gaule Belgique, qui avait fait fabriquer ces monnaies, la plus complète obscurité régnait encore sur le peuple auquel elles appartenaient.

En 1855, M. E. Hucher, dans un article des plus remarquables, inséré dans le vingtième volume de la Revue de la Numismatique, page 365, avait prouvé que le mot VANDIILOS qu'on lisait sur quelques monnaies qu'il décrivait, était celui d'une localité, et non pas un nom de chef. Or, les monnaies portant cette légende avaient été trouvées dans divers lieux, et notamment à Vendeuil, chef-lieu du *pagus Vadiolensis*. M. Hucher les avait attribuées au peuple de ces contrées. Cependant, ce savant numismatiste n'osait affirmer qu'elles n'appartinssent pas à Vez, la première capitale de l'ancien Valois, le chef-lieu, enfin, du pays des *Vadicasses*. Pour moi, ce doute n'existait pas; j'avais visité plusieurs fois Vez et les ruines de son château-fort, et je pouvais assurer qu'on ne rencontrait dans ce lieu, ni dans ses environs, aucune monnaie de ce genre; c'est-à-dire que, malgré mes relations dans le pays et toutes mes investigations, il n'est pas venu à ma connaissance qu'on y ait rencontré des monnaies gauloises. De plus, M. Hucher prouvait surabondamment, ce me semble,

que les pièces ayant pour légende VANDII, VADNILOS, UADNIILOS, ADNILOS, VANDIIALOS, VANDIIAIOS, VANDNALOS, NDIIALOS, etc., portant au droit une tête de femme diadémée, regardant à gauche, et au revers, un aigle aux ailes déployées, accosté d'un pentagone évidé, étaient la même monnaie dont les légendes seules étaient altérées. D'après ce qui précède, c'était donc des monnaies de Vendeuil que nous avions sous les yeux. Mais les monnaies d'un peuple aussi voisin des Bellovaques, avec lesquels les habitants de Vendeuil avaient des relations très-fréquentes, devaient avoir sans nul doute une grande ressemblance avec celles de ce dernier peuple, et pouvaient par conséquent servir dans les recherches qui nous occupent; de plus, Duchalais avait été jusqu'à dire que certaines pièces à l'aigle, qu'il savait appartenir à la Belgique du sud-ouest, pouvaient bien être données aux Bellovaques, ou au moins à la confédération des peuples portant ce nom. Mais, malgré tous ces pressentiments, une grande obscurité continuait de régner sur ces monnaies en général.

M. Charles Lenormant, le savant conservateur du cabinet impérial de Paris, et qui s'occupe actuellement d'un travail relatif à la campagne de Labienus contre les Parisii, vient, avec un tact et une sagacité admirables, de soulever un voile qui, sans ce docte académicien, fut resté étendu longtemps sur l'attribution de ces monnaies.

Ce savant avait observé que certaines monnaies gauloises, quelle que fut leur ancienneté, portaient souvent des légendes incomplètes; que non seulement on y voyait des déplacements de lettres, mais que aussi il en manquait plusieurs dans le milieu même du mot, et cela d'une manière constante; que, par exemple, on trouvait des monnaies gauloises avec le mot IBVRIX au lieu d'EBVROVIX, et qu'ainsi les lettres O et V manquaient complètement et constamment dans ce mot; inutile de dire de plus que la lettre I était là pour E. Le savant que je viens de citer pense que ces manières défectueuses d'écrire, quand elles se rencontrent sur des monnaies notoirement anciennes, pourraient bien tenir à la prononciation du mot en question à cette époque. Quoi qu'il en soit, le mot VLLVCCI, dans cette forme, n'était pas plus un nom de peuple que celui d'un chef connu. M. Ch. Lenormant jugea donc que ce mot devait être incomplet, et, avec une admirable perspicacité, il proposa d'ajouter un E après le premier V, un O après la deuxième L et un A après le second V, et, de cette façon, trouva le nom de VELLOVACI ou Bellovaci. Si on veut bien se rappeler, ce que je disais un peu plus haut, que Duchalais, déjà en 1847, donnait ces monnaies aux

peuples du sud-ouest de la Belgique, sans les attribuer, il est vrai, à aucun peuple en particulier, on sera frappé de la confirmation anticipée donnée à l'ingénieuse idée de M. Charles Lenormant, laquelle vient de rendre aux Bellovaques les monnaies de bronze dont ils étaient déshérités.

M. F. de Saulcy qui s'est procuré dernièrement une très-intéressante collection de monnaies gauloises, trouvées à Caply et dans les environs de Vendeuil, a bien voulu me permettre de dessiner toutes les monnaies des VLLVCCI qu'il possédait. J'ai joint à ces dessins ceux pris sur pareilles monnaies trouvées dans les cartons du cabinet des médailles de Paris. Même pour un œil faiblement exercé, lorsqu'on examine l'ensemble de ces monnaies, on s'assure bientôt, malgré quelques différences de coin, qu'elles appartiennent au même peuple, et qu'elles ont été frappées dans un temps peu éloigné de la conquête, si ce n'est même postérieur à cette époque. Cependant je dois avouer que nous ne sommes pas assez avancés dans la connaissance des monnaies gauloises, pour assurer que les plus barbares ont été les dernières émises, et que l'ordre dans lequel je les ai disposées est réellement celui de leur émission. Je passe maintenant à la description en général des monnaies portant la légende VLLVCCI.

Au droit, une tête imberbe regardant à droite; ses cheveux sont touffus et séparés en plusieurs boucles frisées aux extrémités. Un torque est indiqué grossièrement sous le menton. Au revers, un oiseau tourné à gauche; sa tête est penchée vers la terre, son bec de plus en plus épais et crochu, et ses serres fortement accusées semblent prouver qu'on a voulu représenter un aigle occupé à déchirer une proie. Derrière cet oiseau, on voit une plante à quatre feuilles opposées deux par deux ; sous les feuilles inférieures se trouvent constamment deux globules que M. Ch. Lenormant regarde comme les fruits du gui sacré; au-dessus un pentagone évidé dont les angles sont terminés par des globules ; plus en arrière une croisette cantonnée de quatre besants; plus en arrière encore, et tout-à-fait à droite, deux cercles ou annelets au centre desquels se trouve un point. Cette description peut s'appliquer aux 17 monnaies qui figurent sur la planche II, qui toutes offrent des différences que je vais essayer de signaler.

Au-devant du profil des figures 6, 7 et 11, se voit un signe ou symbole qui ressemble à la lettre S, mais deux d'entre elles sont renversées. Je ne saurais affirmer que c'est l'emblème de la marche du so-

leil qu'on a voulu représenter. Au revers de la figure 6 on découvre, entre le pentagone et l'un des annelets, un rudiment de cette même lettre S; mais au-devant de la bouche de la figure 17 on remarque un astre, le soleil peut-être, entouré de plusieurs satellites. Cette dernière figure est extraite de l'Atlas du type gaulois de Lelewel.

C'est constamment au revers de ces monnaies que se trouve la légende VLLVÇCI placée à gauche et au-dessus de la tête de l'aigle; le pentagone suit invariablement la légende et occupe la partie supérieure de la pièce, quand le flan a permis de l'accuser. Quant à la croisette cantonnée, elle est placée quelquefois en haut, d'autrefois en bas sous la queue de l'aigle, figures 6, 7, 14 et 17, dans le voisinage des deux annelets, figures 2, 8, 11, 13, 14 et 15. Au revers de la figure 8, près des deux annelets, on voit un Y bien accusé; comme plus haut, figure 6, on voit le rudiment de la lettre S.

L'attitude de l'aigle qui est constamment la même offre ceci de remarquable que dans les figures 12, 13, 15 et 17, il semble attaquer un globule renfermé ou non dans un cercle. Dans la figure 14, c'est au contraire un serpent qu'il paraît vouloir dévorer. C'est là un emblème fréquent sur les monnaies anciennes dont la signification est la victoire du bien sur le mal. Mais sur la figure 16, c'est bien réellement dans un pot d'une forme vulgaire que cet oiseau semble chercher sa proie : je ne connais rien d'analogue à cette singularité.

Le diamètre général de ces monnaies plus ou moins parfaites de forme, plus ou moins circulaires, est de 15 millimètres environ. Le métal semble être un alliage de cuivre tirant un peu sur le jaune.

Quant à la provenance de ces monnaies, j'ai dit plus haut que 10 d'entre elles représentées sous les nos 1, 2, 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 16, font partie de la suite de M. F. de Saulcy et qu'elles provenaient des environs de Vendeuil, de Mouy et de Noyon, et que les autres faisaient partie de la collection du cabinet impérial de Paris. Mais ce que je ne veux pas oublier de dire ici, c'est que l'une des premières figures de la planche qu'a donnée de Montfaucon (fig. 2 de sa planche), est précisément une monnaie avec la même légende VLLVCCI.

La constante reproduction de l'aigle sur les monnaies de bronze des Bellovaques ne semble-t-elle pas indiquer la consécration d'un type national adopté de préférence à tout autre, et dont le but était d'empêcher de confondre entre elles les populations réunies sous leurs enseignes? Il est probable que cet emblème se trouvait aussi reproduit sur les enseignes de guerre que portaient les Bellovaques marchant

aux combats. Or, nous savons, et les Commentaires de César en font foi, qu'après la soumission des Bellovaques, le dictateur forma une légion de leurs guerriers, que ceux-ci se distinguèrent par leur bravoure, et que cette légion portait le nom de l'*Alouette* pour la distinguer des autres légions. Or, l'aigle représenté sur les enseignes militaires, s'il affectait les formes que nous lui voyons sur nos 17 monnaies, ressemblait plus, au bec près, à une colombe ou à une *alouette* qu'à la pose hardie et fière de l'aigle romaine. De là sans doute la plaisante désignation.

Je terminerai ici cette description en faisant remarquer la similitude des ornements des monnaies portant la légende VANDIILOS et ceux des monnaies Bellovaques. Chez les premiers, c'est un aigle aussi qui y est représenté, mais ses ailes sont éployées; cet oiseau est également accosté du pentagone évidé et aussi d'un ou deux annelets entourant un globule. Au droit, chez les VANDIILOS, c'est aussi une tête de femme, mais diadémée et regardant à gauche, ses cheveux sont bouclés. Sur quelques-unes de ces dernières monnaies, on voit de plus un petit aigle dont la position des ailes est semblable à celles du grand aigle; n'est-ce pas là un signe de dépendance ? On voit donc qu'il y a beaucoup d'analogie entre les monnaies des deux peuples voisins; il en est encore de même pour les monnaies certaines des *Catalauni*.

Quoi qu'il en soit de cette similitude d'ornementation, on conçoit aisément qu'il est des peuples qui, après que l'épigraphie eût pris possession des monnaies de bronze des Bellovaques, aient pu s'approprier le type même des monnaies de ce dernier peuple, sauf cependant la variété des légendes, qui alors constituait la seule différence. Or, ceci a dû arriver pour des populations reconnues pour avoir vécu sous le protectorat ou dans la confédération des Bellovaques. Il existe, en effet, des monnaies en tout semblables à celles des *Ullucci* qui ne diffèrent de celles-ci que par la légende SINVI ou SINV. Déjà Duchalais les avait décrites sous les nos 618 et 619 de sa classification. Mon ami, M. F. de Saulcy qui vient de reprendre cette étude, soupçonne fort que ce sont là des monnaies des *Sylvanectes*. Si cette interprétation se trouvait confirmée, nous aurions un nouvel exemple d'une légende plus incomplète que celle des *Ullucci* dont M. Ch. Lenormant vient de trouver la signification. Espérons que ces doctes académiciens convertiront bientôt ces hypothèses en certitudes, et que le temps n'est pas éloigné où les nombreuses obscurités que j'ai signalées plus d'une fois dans le cours de ce travail seront dissipées sans retour.

MONNAIES DE BEAUVAIS SOUS LA PREMIÈRE DYNASTIE.

Après dix ans des plus éclatantes victoires, à la suite desquelles onze cent quatre-vingt-douze mille combattants périrent sur les champs de bataille, tandis qu'un million avait été traîné en esclavage (1), la Gaule, vaincue et désarmée, se soumit sincèrement à César. C'est qu'alors tous les peuples qui la composaient furent délivrés sans retour des mille aristocraties jalouses qui les avaient déchirés, et qui furent une des causes premières de la conquête. Dans sa soumission, qui fut entière, les Rêmes, et les Bellovaques en particulier, se firent remarquer par leur empressement à s'enrôler sous les aigles romaines.

Un grand changement s'opéra dans le monnayage de la Gaule. Ses chefs ne se bornèrent plus à prendre avec affectation des noms romains, et à se parer des charges nouvelles qu'ils briguaient avec ardeur; ils imitèrent les monnaies des familles patriciennes, sur lesquelles plusieurs de leurs chefs placèrent et leur nom et celui de leurs dignités. Il est probable qu'il en fut de même chez les Bellovaques, comme on le vit chez leurs voisins les Nerviens et les Eburons, et que des découvertes subséquentes nous en donneront la certitude. Cependant, cette romanisation de la monnaie gauloise n'eut pas une longue durée, car Tibère décréta bientôt qu'il n'y aurait plus qu'une même monnaie dans tout l'empire, et qu'elle serait frappée au type impérial. D'ailleurs, vers l'an 212 après Jésus-Christ, Caracalla, né à Lyon, accorda indistinctement à tous les alliés et sujets de Rome les droits et les immunités de la cité romaine, de telle sorte qu'il n'y eût plus qu'une seule loi et un seul droit dans tout le monde romain, et que, dans le cours de trois siècles, toutes les villes de la Gaule furent régies par des curies, et

(1) Suétone, Plutarque : *Vie de Jules César.*

que les fonctions civiles et militaires devinrent accessibles à tous indistinctement.

Mais déjà, dès le troisième siècle, le déclin de l'empire se faisait sentir, les efforts que firent les empereurs pour garder les frontières furent continuels; ils donnèrent des terres aux soldats vétérans et à leurs familles, à la condition qu'ils les défendraient. Pour peupler les solitudes que la guerre et l'esclavage avaient faites, on appela des Germains dans certaines contrées des deux Belgiques. Constance Chlore transporta des milliers de captifs sur les terres d'Amiens, de Beauvais, de Langres et de Troyes. C'était une expérience périlleuse, un appât donné aux hordes barbares refoulées sur le Danube et sur les bords du Rhin, lesquelles étaient elles-mêmes pressées par d'autres, impatientes de jouir de semblables avantages faits à ceux qui les précédaient. De là des irruptions fréquentes dont les deux Belgiques furent le théâtre, et le désespoir où ses habitants se virent réduits. Bientôt Rome cessa de gouverner; elle retira ses troupes, laissant aux Gaulois seuls le soin de se défendre.

On sait qu'avant d'en arriver à cette extrémité plusieurs villes de la Gaule, dans le but de faire un peu d'ordre avec du désordre, s'étaient déjà soustraites à la domination romaine, en se confédérant entre elles et choisissant les chefs qui devaient les gouverner. Cette association prit, comme on le sait, le nom de ***Bagaudie***, du mot gallique ***Bagaude***, qui signifie attroupé, insurgé. Quarante-neuf desprincipales cités formèrent ainsi une espèce de république fédérative. La ville de Beauvais fut de ce nombre, et Loysel nous donne la preuve qu'en 648 les traces de la Bagaudie existaient encore dans cette ville (1).

Un état politique si différent de celui qui avait précédé devait faire éprouver à la monnaie un changement complet. Puisqu'on ne reconnaissait plus le pouvoir de l'empereur de Rome ou de Bysance, on ne pouvait plus, sans contradiction, frapper des monnaies au nom de ce

---

(1) On lit dans cet auteur, page 67 : « Pour dire ce que ie pense de ce Marinus, i'estime » que nous le devons tenir pour l'vn de nos anciens evesques, et qu'il l'estoit environ l'an » DCXLVIII, qui est l'an troisiesme du règne de Clovis II, fils du roy Dagobert selon ce qu'il » est porté par la charte de ce roy, par la permission duquel l'abbaye de Sainct-Maur a été » fondée (à Beauvais) au même lieu qu'il avait donné à Blidégisille, qui estoit le fort des » anciens bagaudes, ce qui est là exprimé et qui est notable pour ce regard, etc., etc. »

Plus loin, page 81, le même historien de la ville de Beauvais dit que ce Blidégisille était diacre de l'église de Paris.

même empereur ; et cependant il fallait conserver à celles-ci une apparence au moins de légalité. En frappant au nom des empereurs morts, on éloignait la difficulté présente ; c'est ce qu'on fit d'abord ; puis chaque ville frappa en son nom des monnaies d'or, de telle sorte que le nom de l'empereur fut remplacé par celui de la cité qui les faisait ouvrer ; puis, pour assurer la pureté de cette monnaie, un agent responsable plaça son nom au revers.

A l'époque où Clovis Ier et ses compagnons prirent possession définitive du nord de la Gaule, la Bagaudie existait dans toute sa vigueur ; elle ne cessa point complétement par le fait de la conquête, en ce sens que le plus grand nombre des villes importantes continuèrent à s'administrer elles-mêmes avec l'assentiment des vainqueurs, qui se contentèrent, après un partage inégal des terres, de leur imposer un tribut. Ils conservèrent les traditions de l'administration romaine, encore en vigueur, en s'en appliquant les profits. Ce qu'ils respectèrent ce fut l'organisation des curies, élues par le suffrage de leurs concitoyens, leur conservant le droit de frapper des monnaies et d'en assurer le bon aloi.

Mais ce droit de monnayage, ainsi généralisé, avait cependant besoin d'être surveillé dans chaque localité. A quelle autorité fut confié le contrôle de ce droit? A Beauvais, et dans un grand nombre de villes, ce furent les évêques qui furent revêtus de ces fonctions, et voici, à défaut de preuves directes, ce qui doit le faire penser : les évêques de la Gaule étaient pour la plupart des hommes d'un savoir éminent, et dont la vie régulière était pleine de bonnes œuvres. C'est que tout ce qui restait de vie dans la société romaine s'était retirée dans le sein du clergé et se concentrait dans l'épiscopat. Dans la plupart des villes soustraites à la domination impériale, les évêques étaient revêtus de la principale magistrature ; ils avaient été salués par le vœu unanime de leurs concitoyens du titre magnifique de *défenseur de la cité* (1), ce qui leur donnait un pouvoir immense et sans rival, de telle sorte que les évêques devinrent réellement les premiers magistrats de leur cité et les chefs des curies supérieures

---

(1) En l'an 365 après Jésus-Christ, l'empereur Valentinien décréta que dans chaque cité tous les hommes libres s'assembleraient pour élire un défenseur chargé de s'opposer aux exactions des Curiales, et de poursuivre la punition des coupables puissants que les magistrats ordinaires n'osaient attaquer.

(Guizot, ***Essai sur l'Hist. de France***). Là ne se bornait point leur pouvoir; ils devinrent encore les chefs suprêmes de la justice, poursuivant les délits de toute nature, administrant la justice en dernier ressort (1); enfin la chute de l'empire d'Occident augmenta encore le pouvoir de ces hommes éminents, dont la morale évangélique était d'ailleurs le seul frein contre la barbarie qui débordait de toutes parts. H. de Valois, tome II, page 223, ne fait-il pas remarquer « que non-» seulement les évêques avaient la charge des âmes, mais encore celle » des corps; qu'ils se considéraient comme étant en droit de remettre » à qui leur convenait les villes et les populations qui leur étaient » confiées; qu'aussitôt après leur consécration, on leur apportait les » clefs des portes de la cité, qu'ils gardaient en temps de guerre, » et M. Ch. Lenormant, qui a cité ce passage dans sa onzième Lettre, Revue numismatique, page 341, tome XIX, ajoute: « Alors l'Eglise se confon-» dait dans la cité, et les citoyens étaient tout disposés à bénir l'abri » que leur offait un nom sacré. »

La suprême autorité des évêques sur la fabrication des monnaies se fait pressentir, en considérant la multiplicité et la variété infinie des emblèmes religieux qu'on observe principalement sur les *saiga* ou deniers d'argent. Quant à la monnaie d'or quoique émancipée, la bagaudie lui conserva un type semi-Romain que les Franks lui laissèrent. D'ailleurs, ce monnayage ne portait aucune atteinte à leur autorité souveraine; ils avaient, au début de la conquête, bien d'autres soins à prendre pour l'affermir et étendre leurs possessions, que de changer un système monétaire qui leur était indifférent.

Ce que je viens de dire du monnayage, en général, doit s'appliquer à celui de Beauvais sur lequel les détails manquent complètement à cette époque. Sans doute que dans ces temps reculés, dans cette cité comme dans le reste de la Gaule, l'or et l'argent s'échangeaient au poids,

---

(1) Cette intervention dans l'administration de la justice venait de la confiance sans bornes qu'inspiraient les évêques. L'apôtre saint Paul avait dit aux Corinthiens : Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différent avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants et les infidèles, et non pas devant les saints; c'est une honte de voir des frères plaider contre leurs frères devant des infidèles. Les chrétiens de l'origine avaient pris à la lettre cette instruction de saint Paul, et les évêques s'étaient trouvés, par là, investis d'une sorte de juridiction arbitrale et officieuse. Constantin-le-Grand avait favorisé de tout son pouvoir cette transformation, en accordant aux évêques une haute juridiction sur toutes les affaires, les autorisant à recevoir les appels des procès jugés par les magistrats curiaux.

les monnaies servant d'appoint, ou bien pour les menus achats. Ce qu'il nous importe de savoir, c'est que la ville de Beauvais a fait frapper à son usage, et celui du ***Pagus Belvacensis***, des monnaies d'or en son nom, telles pour le type que la Bagaudie les avait modifiées. Un seul spécimen est venu à ma connaissance, j'en dois la possession à l'obligeance de M. Guillemot fils aîné, négociant à La Rochelle, qui a bien voulu me le céder, il y a une douzaine d'années. Ce tiers de sol est représenté sous le n° 1er, de notre planche III ; il faisait partie d'une riche trouvaille, sur la composition de laquelle M. Guillemot n'a pu me donner dernièrement des renseignements. En voici la description :

Au droit, une tête de profil regardant à droite; elle est couronnée de perles ; à la partie postérieure, un nœud de même nature la termine, et sur le front, un second nœud se trouve placé au milieu ; le col de cette tête barbare ne porte aucun ornement, il est terminé par une espèce de frange qui tient lieu du haut du manteau. Une croisette placée a la partie inférieure partage la légende circulaire de cette face, qui n'offre point ici le nom de la ville, lequel est relégué au revers ; à sa place se lit le nom seul du monétaire FREDOMVNDO, sans énonciation de sa qualité. Au revers, une croix patée à branches égales, posée sur trois degrés, occupe le champ, et pour légende se lit le mot BELLOVAECO, pour Bellevaco à l'ablatif ou Bellovaco ; ce qui sous-entend les mots ***fit*** ou ***factus in*** qui n'ont pu trouver place. Ce ***triens***, qui est d'un or à un titre élevé, ne pèse que 22 grains (1 gram. 15 centigrammes), au lieu de 24 grains qu'il devrait peser, quoiqu'il paraisse n'avoir que fort peu circulé. Cette diminution de poids semble tenir à l'imperfection de sa fabrication ; il suppose, au reste, un ***aureus*** de 72 grains, (3 gram. 64 centigr.). Or, d'après l'observation de Duchalais, de si regrettable mémoire, cette monnaie a dû être frappée postérieuremont à 583, époque où Gondovald, fils naturel de Chlother premier, aidé des flottes et des trésors de l'empereur Maurice Tibère, tenta dans le Midi de la Gaule de se faire reconnaître roi des Franks. Nous devons au savant académicien, M Ch. Lenormant (1), le complément des détails concernant le changement qui se fit alors dans le poids des monnaies d'or, changement que des circonstances qui nous sont inconnues avaient préparé sans doute avant cette époque.

Le savant académicien, M. Lenormant, donc, démontre (art. précité)

---

(1) Lettres à M. de Saulcy sur les premières monnaies mérovingiennes. *(Rev. num.)*

qu'à l'époque indiquée, la livre d'or qui était divisée en 72 *aureus* du poids de 84 grains, ce qui donnait des *triens* ou *trientes* de 28 grains, selon la prescription Théodosienne, fut, à l'époque de l'invasion de Gondowald, partagée en 84 solidi de 72 grains chaque, ce qui réduisit les *triens* à 24 grains, et comme cette taille fut continuée par la suite, on peut dire avec certitude que le *triens* de Beauvais a été frappé postérieurement à 583. L'incorrection du nom de la ville offrant une lettre de trop, prouve que ce n'était pas un premier essai; d'ailleurs le style et l'ensemble de cette pièce, le titre élevé du métal placent sa fabrication vers le milieu du VIIe siècle. Il est fort à regretter que nous ne possédions point de monnaies d'or de Beauvais d'une époque antérieure ou postérieure, afin de les comparer, et de pressentir jusqu'à un certain point quelle a été l'activité du monnayage de cette cité.

Nous ne connaissons pas de monnaies royales mérovingiennes proprement dites frappées à Beauvais; ses historiens ne nous ont pas fait connaître que cette ville ait été le siége d'une résidence royale, ou qu'une métairie faisant partie du domaine de la couronne fût située dans son voisinage immédiat, condition essentielle pour donner lieu à une semblable émission. On lit dans le nobiliaire de vertu correct., p. 2: « Que Charles-le-Chauve donna, la trentième année de son règne, » deux chartes, l'une du troisième et l'autre du quatrième jour des » kalendes de juin 870, datées ainsi : *Solas Basiu*, qu'il faut lire *Palat* » *Basiu*. Palais royal de Basin ou de Basieu, situé près de Corbie. » Si des monnaies ont été frappées dans ce lieu, elles appartiendraient plutôt à la ville d'Amiens qu'à celle de Beauvais.

Il est plus que probable que sous la domination des rois franks la ville ne frappa pas seulement des monnaies d'or municipales. Les découvertes qui se font chaque jour nous révèlent que les églises principales, les métropoles épiscopales surtout, furent dotées pour la plupart d'une semblable prérogative, en même temps que les rois les comblaient de nombreux priviléges. Depuis longtemps déjà le savant M. Cartier père, frappé du grand nombre de monnaies ecclésiastiques, comparées au petit nombre des monnaies laïques, ainsi que de leur date ancienne, avait émis l'opinion que c'était aux églises que les premières concessions monétaires avaient été faites, ainsi qu'aux principaux établissements religieux. Depuis lors le nombre des monnaies ecclésiastiques s'accroît chaque jour; nous avons donc l'espoir de rencontrer non-seulement des monnaies frappées par la cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais, mais encore par plu-

sieurs de ses couvents, et surtout par l'abbaye de Saint-Lucien, par exemple, à laquelle les rois Chloter Ier, Childebert, Gunthram et surtout Chilpéric Ier, l'un des fils de Chloter Ier, firent successivement des dons considérables. On sait que Charles-le-Chauve fut également un de ses principaux bienfaiteurs (1). Or, nous savons encore que les grandes concessions de biens étaient presque toujours alors accompagnées du privilége de frapper des monnaies au nom du saint patron, ou du titulaire, avec l'or et l'argent provenant des revenus de ces biens. Et dans le cas où ces établissements jouissaient de ce privilége avant le règne des rois franks, ceux-ci s'empressaient de le renouveler, ayant à cœur de se rendre le clergé favorable, et de donner à ce corps une plus grande considération.

C'était, avons-nous dit, sous la surveillance des évêques, revêtus des plus hautes dignités de la magistrature urbaine, que cette fabrication avait lieu. Ces fonctions cependant dans plusieurs villes furent partagées avec le comte, de sorte que plus tard l'un et l'autre eurent leur monnaie distincte ; c'est ce qu'on vit à Amiens, par exemple, mais rien de semblable à ce partage n'avait eu lieu à Beauvais.

Jusqu'ici il n'a été question que des monnaies d'or mérovingiennes, c'était la seule qui fut légale, la seule reconnue par la loi ; et ce ne fut guère que dans la première moitié du VIIIe siècle qu'on frappa des deniers d'argent ou *saiga* (2). Jusque-là, les petites monnaies d'argent frappées par les Celtes, les diverses monnaies du même métal frappées par les Romains, étaient assez abondantes dans la circulation pour suffire aux besoins du petit commerce de détail. C'était certainement ce qui avait lieu dans les deux Belgiques où circulaient surtout ces petites pièces frappées par les *Leuci*, les *Mediomatrici*, les *Lingones*, et que nous connaissons portant les noms de *Solima*, de *Caletedu*, etc. Les relations fréquentes des peuples Belges avec ceux que je viens de nommer, rendent compte de ce choix et de la présence de celles-ci dans les enfouissements monétaires trouvés dans la seconde Belgique.

Je n'ai pas à m'étendre sur l'ornementation des *saiga* frappés sous les derniers Mérovingiens, et peut-être aussi sous les premiers Carlo-

---

(1) *Nob. de vertu*, page 103.

(2) C'est ce qu'ont démontré MM. Cartier père, B. Fillon, de Pétigny et marquis de Lagrange. (Voir la *Revue de la numismat.*, année 1854, page 375 et Seq.)

vingiens (B. Fillon). Que dire de ces rosaces de formes si diverses, de ces croix si variées de forme et de composition, qui portaient souvent à leurs bras les lettres emblématiques *alpha* et *oméga*? que dire encore de ces monogrammes qui, quelle que soit la disposition des lettres, sont souvent surmontées d'une croix, si ce n'est que ces emblèmes religieux multipliés semblent indiquer que les pièces sont le produit d'un monnayage ecclésiastique?

Je ne possède point de monnaie de ce genre et de ce métal frappée à Beauvais sous les Mérovingiens; mais je trouve dans l'Atlas de M. Conbrouse, tome Ier, pl. XXVIII, fig. 7, le dessin d'un *saiga* sur le revers duquel se lit un monogramme dont la composition offre les lettres du mot *Belvacus*. Je l'ai reproduit, planche III, fig. 2 bis; en voici la description : Au droit, une tête de profil regardant à droite; elle est ornée d'une couronne dentée. Au-devant, une dextre s'élève vers le ciel; quelques linéaments épigraphiques font vivement regretter de ne pouvoir pénétrer leur sens, et confirmer l'attribution de cette pièce. La disposition du monogramme qui occupe le revers est telle, qu'étant surmonté d'une croix à branches égales, l'ensemble a de l'analogie avec le portail d'un édifice religieux. On retrouve cette même disposition sur des tiers de sol d'or, aussi bien que sur les deniers d'argent, avec des modifications commandées par le nom des villes, celui du souverain, ou bien, enfin, par celui du saint patron sous l'invocation duquel la monnaie était frappée.

L'ensemble de cette ornementation n'accuse-t-elle pas une origine religieuse? Cette tête diadémée dont la main élevée vers le ciel semble en appeler la bénédiction, n'est pas celle d'un prince, mais d'un saint vénéré. La Revue numismatique française nous offre le dessin d'un *triens* de Saint-Martial de Limoges, qui a beaucoup d'analogie avec la composition de notre *saiga*. Je sais que sur plusieurs monnaies d'or de Banassac, etc., on voit une palme au-devant d'un profil diadémé; mais qui dit que dans l'origine cette palme n'était pas une main bénissant? On peut d'autant moins méconnaître l'intention de l'artiste, qu'elle nous est révélée plus clairement sur un autre *saiga*, offrant aussi une tête diadémée, où le bras droit élevé vers le ciel est terminé par une croix au lieu d'une main qui manque complétement. (Rev. num., tom. IV, pl. XVII, fig. 10) Quelle meilleure preuve que cette manifestation chrétienne de l'origine ecclésiastique de ces monnaies?

A quel établissement religieux faudrait-il donner la monnaie d'ar-

gent qui nous occupe? La cathédrale de Beauvais a dû être une des premières fondées ; elle a été considérée, sans doute, comme faisant partie principale de la cité, et par conséquent a dû être en droit de porter seule le nom que nous offre le monogramme. La légende qui nous manque nous eût été d'un grand secours, pour déterminer l'époque de la fabrication de ce denier. Elle nous dirait par qui il a été frappé, et peut-être le nom du saint patron du diocèse, en l'honneur de qui il a été fabriqué. Voilà certes des obscurités, qu'un mot eût détruites ; espérons que l'avenir en dissipera une partie. Le poids de ce *saiga* n'est point indiqué dans l'ouvrage d'où je l'ai extrait.

Quant aux monnaies de cuivre, il est probable que les petits bronzes Romains et Celtes, ont continué à être les sous-divisions des monnaies d'argent. Le nombre considérable des premiers qu'on découvre continuellement dans les divers points de la seconde Belgique, prouve leur abondance extrême, et leur usage longtemps continué.

MONNAIES DE BEAUVAIS SOUS LA DEUXIÈME DYNASTIE.

C'est une tâche ingrate que celle d'essayer d'écrire l'histoire monétaire d'une cité, lorsque non-seulement les documents spéciaux manquent, mais encore lorsque le très-petit nombre des chartes et des titres qui subsistent, laissent des doutes sur l'authenticité de quelques-uns, et que les autres ne peuvent être admis qu'à l'aide de corrections et de modifications importantes. C'est là cependant ce qui m'est arrivé dans l'étude des monnaies de Beauvais, que j'ai entreprise, ainsi que dans les recherches que j'ai faites ou qu'on a faites pour moi.

Louvet, Simon, Loysel, qui nous ont donné le texte de quelques titres anciens, assignent, pour cause de la disparution des autres, les ravages causés par les invasions des Normands, et puis plusieurs incendies généraux qui, dans les onzième et douzième siècles, ont détruit une grande partie de cette ville et la plupart des chartes antérieures à Louis-le-Gros (1103 à 1137). Si du moins à partir de cette époque des documents abondants venaient combler cet abîme! Mais non (1); je n'ai rien trouvé de certain relativement aux droits des comtes de cette ville et à ceux de ses prélats, si ce n'est pour ces derniers quelques faits généraux, qui ne jettent qu'un jour douteux et incomplet sur l'histoire monétaire locale de ces époques. Cependant c'est à partir du règne du grand empereur qu'on aperçoit quelque suite dans le monnayage de la ville de Beauvais. Je vais essayer de faire connaître ceux de ces petits monuments qui sont arrivés à ma connaissance, puis je tâcherai, à l'aide des faits généraux, de

---

(1) Ce que le temps et les incendies avaient épargné, d'odieuses spoliations sont venues l'enlever et agrandir le vide que nous déplorons. (Ed. de Lafontaine, *Histoire de la ville de Beauvais*, tome II, page 18.)

prouver que les monnaies, dont le type est royal, n'ont été frappées ni par le roi, ni par les comtes bénéficiaires ou héréditaires de la ville de Beauvais, mais bien par ses évêques; et comme je ne produirai ni charte, ni titre spécial à l'appui de cette opinion, je me verrai contraint de puiser dans l'histoire en général les faits qui donnent à cette opinion le plus grand degré de probabilité.

Autant le monnayage était libre de toutes entraves sous les rois Saliens de la première race, autant le nombre des ateliers monétaires fut restreint au début de la dynastie du Ripuaire Pépin-le-Bref; ce qui, en d'autres termes, signifie que ce roi s'empara du droit et de la prérogative d'émettre des monnaies. Il n'y eut guère que les capitales et les cités des principaux *pagi* qui conservèrent leurs officines. Son fils, Charlemagne, alla beaucoup plus loin. Dans l'impossibilité d'exercer une surveillance convenable sur la fabrication des monnaies, qui déjà en réclamait une très-grande et présentait beaucoup d'abus, par un capitulaire de 805 et de 808 il ordonna qu'on ne fabriquerait plus de monnaies que dans son palais (B. Fillon, Consid. p. 60). Cependant plusieurs monastères conservèrent le privilége de cette fabrication. La cité de Beauvais, en faveur de l'ancienneté de son atelier monétaire, fut-elle du petit nombre de celles qui le conservèrent, ou bien fut-il supprimé d'abord, puis rouvert sous Louis-le-Débonnaire? Ce qui est certain, c'est que nous ne connaissons aucune monnaie de Beauvais frappée sous Pépin, et que celle de son fils, que j'ai reproduite sous la figure 3, planche III, laisse, ainsi que je le dirai plus loin, quelques doutes qu'il n'est pas facile de résoudre, autrement que par des probabilités fondées sur les faits généraux que nous offre l'histoire. Etablissons d'abord que le représentant de la puissance royale à Beauvais, le comte ou l'évêque, ont été les seuls au profit desquels les deniers royaux que nous connaissons aient pu être frappés. Voyons donc quelle était la situation politique de l'un et de l'autre de ces dignitaires; elle nous servira à asseoir nos probabilités.

Ce que nous connaissons de l'immense influence dont jouirent les évêques sous la première dynastie, fut plus vrai lorsque Pépin eut détrôné les descendants de Clovis. Pépin, ainsi que les historiens nous le font remarquer, était issu d'une famille toute ecclésiastique. Son chef *Arnulf*, qui était évêque de Metz, eut pour fils *Chlodulf*, qui lui succéda dans cet évêché. Le petit-fils du même prélat fut saint Wandrille. Un frère de Pépin-le-Bref se fit moine au Mont-Cassin, et de

ses deux autres frères l'un fut archevèque de Rouen, l'autre abbé de Saint-Denis. Est-il donc étonnant que le parent de tant d'évèques et de saints, ait donné ou conservé une grande influence aux prélats qui, d'ailleurs, avaient puissamment contribué, avec le pape Zacharie, à le faire monter sur le trône? Si nous en croyons le témoignage de M. B. Fillon, (Consid., etc., page 62), Pépin lui-même, depuis son sacre, faisait partie intégrante des évèques. Au milieu du chaos qui régnait encore dans l'Etat, les évèques, gens sages et doctes, aidés de la sublimité des dogmes catholiques, pouvaient seuls débrouiller celles des institutions anciennes qui devaient convenir aux besoins de cette population encore barbare. L'épiscopat était de toutes les dignités la plus enviée et la plus ardemment sollicitée. Grégoire de Tours nous apprend que pour les hommes les plus considérables de la cour, pour les plus riches seigneurs, l'épiscopat était un objet d'ambition, une faveur du peuple et de la fortune. (Greg. Tur., lib. v, chap. xiv, et chap. xxxvii.)

Loysel dit, page 136 : « Ce qui iustifie encor, et plus clairement que
» nos évesques de France estoient très riches, du temps de la pre-
» mière race de nos rois, et qu'ils avoient grand domaine et revenus
» de dans leurs citéz, c'est que non seulement, un Léon Poictevin s'en
» plaignoit en Grég., de Tours, liv. IV, ch. 16, mais aussi les rois
» mesmes disans : « *Ecce pauper remanet fiscus noster. Ecce divitiæ*
» *nostræ ad ecclesias sunt translatæ. Nulli penitus nisi soli episcopi*
» *regnant. Periit honor noster et translatus est ad episcopos civita-*
» *tum.* »

On comprend que ces richesses avaient en grande partie leur source non-seulement dans les biens considérables attachés au siége de chaque évèché, mais aussi dans la plupart des droits des comtés dont les évèques jouissaient seuls, ou bien qu'ils partageaient avec le comte, ainsi que cela avait lieu à Beauvais, comme nous en trouverons la preuve un peu plus loin.

Voyons maintenant de quel immense pouvoir politique jouissaient ces mêmes évèques. Par un capitulaire de l'an 801, Charlemagne affranchit l'église en général de la juridiction séculière. Il avait fait plus en leur faveur, en leur donnant le droit de poursuivre les crimes commis dans toute l'étendue de leur diocèse (Cap. d'Aix-la-Chap., ann. 787). Par un autre capitulaire d'Epernay, il confirma le partage des attributions des commissaires royaux entre les évèques et les laïcs, de telle sorte qu'une grande partie du pouvoir temporel resta dans la

main des évêques, uni au pouvoir spirituel. (Baluze, tom. II, p. 31). Il est juste de faire remarquer qu'une partie de cet état de choses changea à la suite de l'invasion des Normands, époque où le pouvoir échappa en partie des mains de plusieurs évêques, au profit de la féodalité naissante, qui commençait à s'organiser : ainsi à Lyon, à Cambrai, etc., le pouvoir temporel se partagea ; et tandis qu'à Troyes, à Soissons, le comte, c'est-à-dire le délégué du roi, l'emportait sur le prélat, à Beauvais il y eut partage. Au reste, il est d'observation que ce ne fut guère que dans les domaines du roi, que les évêques obtinrent, ou conservèrent la totalité ou une partie de la seigneurie de leur cité. En un mot la dynastie Carlovingienne semblait être rangée sous la tutelle des évêques ; ce dont plusieurs abusèrent lorsque des fils dénaturés imposèrent au successeur de Charlemagne, à Louis-le-Débonnaire, une pénitence publique et humiliante. Mais s'ils le privèrent de la royauté, on vit plus tard l'archevêque de Reims, Hincmar, le métropolitain de l'évêque de Beauvais, soutenir le trône déjà chancelant de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Bègue qu'il fit roi (Flodoard, liv. III, chap. 18). Le même historien nous apprend que Foulques, le successeur de ces prélats, couronna en bas âge Charles-le-Simple ; qu'il négocia en sa faveur auprès de l'empereur ; qu'Herivée, successeur de Foulques, ramena à ce prince ses vassaux révoltés et que seul, il vint avec ses hommes d'armes défendre ce roi attaqué par les Hongrois (Flodo, liv. IV, chap. 14). Enfin, lorsque Louis-d'Outremer fit la guerre à Héribert II, comte de Vermandois, ce fut encore l'archevêque de Reims, Artaud, qui le soutint presque seul avec les vassaux de l'archevêché. C'est en reconnaissance de ce service signalé que le roi accorda à ce prélat non-seulement le droit de frapper monnaie, mais aussi le comté de Reims à perpétuité. Tel était sous la seconde dynastie le pouvoir immense dont jouissaient les évêques en général, et sans doute celui de Beauvais en particulier.

Jetons maintenant, par opposition, un coup-d'œil sur ce qu'était dans la cité de Beauvais, le pouvoir rival, celui des comtes, dont l'histoire est fort obscure dans son origine, et dont les documents ont fait défaut à mes recherches. Ce qui est prouvé, c'est qu'ils furent longtemps bénéficiaires, c'est-à-dire que cette dignité n'était pas héréditaire dans la famille de ceux qui en furent revêtus. Louvet (tom. II, p. 315, hist. de Beauvais) dit : que du temps de saint Firmin « il se recognoit que » le président de Beauuais se nommoit Valérian, à l'office duquel après » succéda Sergius après son trépas. Or ces présidens qui, au dire du

» même auteur, rendoient et administroient la justice au peuple de
» Beauvais, n'étoient autres que ses comtes amovibles, lesquels pré-
» sidoient non seulement aux jugements, mais aux assemblées des
» pairs ou eschevins d'icelle ville, parce qu'ils estoient comme gouver-
» neurs et cappitaines. Il est tout constant que du temps de l'empe-
» reur et roi Charlesmagne, elle avait eschevinage et magistrat. »
Et le même auteur, page 390, tome II, ajoute : « Anciennement la
» ville et le comté appartenoit au roy de France lequel y commetoit,
» un capitaine ou gouverneur pour présider sur les pairs et eschevins,
» et administration de la ville lequel on nommoit compte, lequel nes-
» toit que simple commissaire, ou officier reuocable à la volonté du
» roy, comme sont auiourd'huy les gouuerneurs des villes et des pro-
» uinces lesquels ont succédé à une partie de leurs fonctions, car de
» ce temps, toutes les dignitez et iuridictions féodalles n'estoient que
» commission reuocable au plaisir du souverain prince. Ibid. Les com-
» tes auoient sous eux des lieutenans, lesquels estoient nommez chas-
» tellains, ou vicomtes. Or du temps du roy Charlemagne, je trouve
» que la ville de Beauuais estoit érigée en comté comme aussi Rheims,
» Châalons, Soissons, Senlis et Laon. »

On lit dans le Supplément à l'Histoire de Beauvais, par Simon, (page 26, tome Ier), que du temps de Charlemagne, cet empereur envoya Ruatfridus, Rothade et Ebbon, archevêque de Reims, pour tenir, avec les échevins, les Etats, c'est-à-dire le *Mall*, assemblée publique qui se réunissait trois fois par an (Capit., lib. x, chap. xxv). Mais il n'y est point question du comte. Dans le même ouvrage on lit que, dans un autre capitulaire de 854, Charles-le-Chauve choisit Hermenfrid, 32e évêque de Beauvais, pour l'un des trois *missi dominici* envoyés dans les provinces de Paris, de Meaux, de Senlis, du Vexin, du Beauvaisis et du Vermandois, pour, avec les pairs de la ville, rendre la justice et régler les affaires de la cité. Ce qui est une preuve nouvelle de l'importance des évêques de cette cité à la cour, car la puissance des comtes était primée par celle des délégués du roi.

L'hérédité des fiefs, avant même l'arrivée de Hugues Capet au trône, était un fait à peu près généralement accompli ; le changement de dynastie ne fit que le confirmer. Jusqu'en l'an 922, le comté de Beauvais paraît n'avoir été qu'amovible. C'est à cette époque que Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, de Chartres et de Tours, en fut revêtu. Ce seigneur était en outre propriétaire d'une partie de la Champagne, de

la Brie, ainsi que du Berry et du comté de Sancerre. L'a: t de vérifier les dates lui donne, en outre, avec Louvet, Loysel et Simon, le comté de Beauvais, qu'il transmit aux fils qu'il eut de Leutgarde, fille d'Herbert ou Hérlbert II. comte de Vermandois, laquelle était veuve de Guillaume Longue-Epée, et qu'il épousa en 943. Son fils, Eudes Ier, lui succéda dans toutes ses seigneuries et par conséquent dans le comté de Beauvais (978 à 995). Ce comte avait épousé Berthe, fille aînée de Conrad-le-Pacifique, roi d'Arles, et de Mathilde ou Mahaut de France, sœur du roi Lothaire, fils de Louis d'Outremer (954). Il en eut six enfants : Thibaut II, Eudes II dit le Champenois, Théodoric, qui mourut sans enfants, Roger, évêque de Beauvais, et enfin deux filles. Thibaut II succéda à Eudes Ier dans toutes les seigneuries de son père. Il mourut en 1004 sans laisser de postérité. Son frère, Eudes II dit le Champenois, parce que du vivant de Thibauld Ier il possédait une partie considérable de la Champagne, lui succéda dans tous ses domaines et par conséquent dans le comté de Beauvais. Ce fut des mains de ce comte que la seigneurie de Beauvais passa dans les mains de l'évêque de cette ville, ainsi que nous le verrons plus loin (1).

Si, en l'absence complète des documents sur le premier monnayage de la ville de Beauvais, j'ai été contraint de jeter un coup-d'œil sur la puissance immense, politique et morale, dont jouissaient les évêques

---

(1) Ici se termine la petite série des comtes héréditaires de la ville de Beauvais. Dans cette énumération, j'ai suivi l'art de vérifier les dates; je n'ai pas dû y faire figurer ce fameux *Hugues de Beauvais*, favori si puissant du roi Robert II, que la reine Constance fit, dit-on, assassiner par jalousie, selon le témoignage de Glaber, livre II, chapitre 2, par Foulques, comte d'Anjou, en 1025, puisqu'à cette époque le comté de Beauvais était déjà réuni à l'évêché. A plus forte raison, Lancelin de Beauvais, dit l'Ancien, car il y eut plusieurs seigneurs de la maison de Dammartin de ce nom, ne doit-il pas non plus figurer au nombre des comtes héréditaires, puisqu'il vécut sous le règne de Philippe Ier? Si je dis deux mots de ce seigneur, c'est qu'il eut plusieurs démêlés avec les évêques de Beauvais, à l'occasion des terres de Longueil et de Berthecourt, à l'usurpation desquelles il renonça, à la sollicitation de son fils, Foulques, évêque de Beauvais, qui avait pris cet engagement vis-à-vis du pape; et qu'il y a, dans la pénitence à laquelle il se soumit, un fait monétaire qui n'est pas sans importance. Lancelin de Beauvais, qui, sans doute, était châtelain de cette ville, commandant pour le roi de la milice beauvaisaine, et dans la famille duquel cette dignité resta fort longtemps, n'en jouit jamais à titre de comte de Beauvais. Ce châtelain, se voyant excommunié par deux conciles tenus à Paris et à Soissons, et prêt à mourir, voulut rentrer dans le sein de l'Eglise; pour ce, dit Louvet, « confessant sa faute, » requise absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, remettant son anneau d'or

en général sous la deuxième dynastie, afin de nous former une idée de ce qui a dû avoir lieu relativement à la fabrication présumée des monnaies de cette cité, il est juste, par contre, d'étudier les faits principaux qui ont dû se passer, lorsque le comté devint le patrimoine de la puissante maison de Blois, représentée par Thibaut-le-Tricheur, en 922. Et, pour y arriver, voyons ce qui se pratiquait relativement aux monnaies, au centre même des seigneuries de ce grand feudataire; et comme il s'agit de princes dont la puissance était rivale de celle même du roi, et que d'ailleurs leur avide activité à s'agrandir mit à leur service les alliances élevées, la vaillance et les ruses de toute sorte, nous nous ferons une idée de ce qu'ils ont pu entreprendre au sein de cette toute puissance; car il ne faut pas perdre de vue que le droit de fabriquer des monnaies, qui était alors un immense avantage, en ce qu'il était la source de profits considérables, était apprécié plutôt sous ce dernier rapport, que sous celui de l'honneur et de la gloire de voir figurer son nom sur les métaux précieux, comme nous l'envisageons depuis que le monnayage est rentré dans la main seule du souverain.

A Blois, à Chartres, comme à Beauvais, lors de l'avènement des Carlovingiens, les premières monnaies féodales, ecclésiastiques ou même baronales, furent frappées longtemps au nom du roi, mais non à son profit; ce qui le prouve, c'est qu'aucune des villes que je viens de nommer n'était comprise au nombre des dix ateliers royaux indiqués dans l'édit de Pistes, en 864. En effet, MM. Cartier père et de Barthélemy font remarquer que nous avons des monnaies de Chartres avec les noms des rois Eudes (887) et Charles-le-Simple (929). Nous n'en connaissons point de semblables, il est vrai, de la ville de Beauvais, mais les savants numismatistes que je viens de dé-

---

» ès-mains de son fils Foulque lors évêque de Beauvais les dittes terres et seigneuries; et en
» souvenance de ce quittement et remise, fit pendre son anneau en une chaine de fer dessus
» l'autel Saint-Pierre..... Ayant aussi le même jour reçu 2 sols 6 deniers, de ceux des dites
» terres, les rendit à ladite Eglise de Saint-Pierre, et les ayant fait percer, pria qu'on les
» garda au trésor afin qu'ils servissent à l'advenir de témoignage du quittement remise et
» pénitence et satisfaction. Ce fait, il obtint absolution » (an 1075, Louvet, page 186).
Rien de plus poétique que l'image de cet anneau enchaîné et suspendu au-dessus de l'autel, en même temps que ces deniers indûment perçus qui furent déshonorés et mis hors de la circulation par le fait de leur percement. Nous verrons plus loin que de la description de ces deniers nous tirerons des inductions qui ne seront pas sans importance pour le sujet que nous étudions.

signer nous apprennent que Thibaut Ier enleva une partie des profits du monnayage chartrain aux évêques de cette ville qui en jouissaient, de même qu'un grand nombre d'évêques et de monastères.

Dans un article du plus haut intérêt, inséré dans le tome XVI, page 29, année 1851, de la Revue numismatique, relatif à la concession du droit de frapper monnaie, octroyée en 865 à l'évêque de Châlons-sur-Marne, suffragant, ainsi que celui de Beauvais, de la métropole de Reims, M. de Barthélemy nous fait connaître la manière large et généreuse avec laquelle Charles-le-Chauve et ses successeurs faisaient des concessions de ce genre à divers établissements religieux. Ce numismatiste si distingué pense que pareille faveur fut accordée à l'évêque de Beauvais par le roi Charles-le-Simple, entre les années 926 et 931. Je crois être certain que s'il y eut concession, elle est antérieure à cette époque, et que la vue des deniers carolins portant le nom de cette cité modifierait l'opinion du savant auteur que je viens de nommer; qu'il la ferait remonter au moins à Charles-le-Chauve, si toutefois cette ville n'a pas continué sans interruption la fabrication de ses monnaies sous les deux premières dynasties. Il n'est pas impossible cependant que quelque charte de confirmation n'ait été délivrée pour continuer un monnayage interrompu peut-être sous le règne ou après le règne de Charlemagne, car nous ne connaissons aucune monnaie de Beauvais au nom de Louis Ier, pas plus que de Pépin-le-Bref.

Si donc Charles-le-Chauve (840 à 877) a accordé ou bien renouvelé la concession de la monnaie de Beauvais, en faveur duquel de ses dignitaires l'a-t-il fait? Là est toute la question. Ce n'est pas très-probablement à l'un des comtes bénéficiaires de cette ville, dont le pouvoir était viager, et l'importance politique inférieure à celle de son évêque, puisque ce pouvoir était, comme nous l'avons dit, primé par la puissance des *missi dominici*, dont les évêques de Beauvais firent quelque fois partie (Suppl. à l'Hist. de Beauvais, page 26). Or, l'histoire de cette ville ne nous apprend pas que cette faveur ait été accordée à l'un de ses comtes. Serait-ce donc en faveur de ce vieux fourbe de Thibaut Ier? Cela n'est pas possible. L'examen le plus superficiel des deniers qui nous restent prouve qu'ils sont d'une date beaucoup plus ancienne, car ils offrent le type des monnaies de Charles-le-Chauve (840 à 877) : or, Thibaut devint comte à l'époque où Charles-le-Simple eut pour compétiteurs de sa royauté orageuse d'abord Eudes, puis son frère Robert, et enfin Raoul ou Rodolphe,

duc de Bourgogne (922 à 936); ces temps étaient bien voisins de la chute de la dynastie carlovingienne, qui finit en 987. Or, la mort du vieux comte de Chartres, qui arriva en 978, précéda de onze ans seulement cette révolution dynastique. Sans doute, ces temps de désordres et de troubles étaient favorables aux usurpations, aux empiètements de pouvoir, et Thibaut, de son vivant, avait fait ses preuves à cet égard dans son comté de Chartres. M. Cartier père (Rech. sur les monnaies Chartraines) nous apprend qu'en effet ce comte enleva une partie du profit du monnayage aux évêques de ce comté, mais que cependant il ne frappa point de monnaies en son nom, et qu'aucun de ses successeurs n'a joui de cet avantage; ce n'était point des monnaies royales qu'ils émirent, mais des monnaies anonymes. Il affirme et prouve que les plus anciennes monnaies autonomes de ces princes sont de Thibaut IV, c'est-à-dire de 1197 à 1201 ; donc ces monnaies anonymes n'avaient rien de commun avec le type des monnaies royales. Relativement à l'origine de ce droit, M. Cartier, frappé du grand nombre des concessions ecclésiastiques, nous dit : « Que sans doute d'autres » évêques auront pu s'approprier la fabrication de la monnaie dans » des temps d'anarchie, la frapper même au nom royal pour s'assu- » rer le cours de leurs espèces, que plus tard ceux de ses prélats qui » n'avaient pas été jusqu'à inscrire leurs noms sur leurs monnaies, » n'en restèrent pas moins maîtres, en totalité ou en partie du moins, » de ce qui était vraiment utile dans l'exercice de ce droit important, » tel que la police des monnaies, la punition des faux monnayeurs, » très-nombreux alors, du change, fort productif à cause des » refontes continuelles, enfin d'un droit seigneurial, c'est-à-dire » d'une redevance sur chaque marc de monnaie frappée dans la ville » épiscopale. » (Conf. loc. cit., page 31 et 32.) Tel était le monnayage au centre même des domaines du vieux Thibaut, premier comte héréditaire de Beauvais.

Consultons maintenant les anciens historiens de cette ville, et nous verrons que tous s'accordent à déclarer que son évêque avait dès lors le droit de haute et basse justice, conjointement avec le chapitre, sur la plus grande partie de la ville et de ses faubourgs; tous attestent qu'à ces princes de l'Eglise incombait seuls la répression du faux monnayage, du billonnage, contre lesquels crimes ils prononçaient la peine de la hart. Cette législation, établie sous les comtes bénéficiaires, n'a point changé lorsque ceux-ci devinrent héréditaires. En l'absence des chartes et des documents spéciaux, n'est-ce pas là une

preuve qu'aux évêques de Beauvais appartenait seuls, sous la 2e dynastie, le droit de fabriquer des monnaies Beauvaisaines.

Mais le profit résultant de cette fabrication n'était-il pas au moins partagé plus ou moins également avec les comtes, ainsi que cela avait lieu à Chartres et ailleurs, quand les comtes ou la ville elle-même n'avait pas, outre celle de l'évêque, une monnaie particulière? Certes Thibaut Ier, ce vieux fourbe si avide de profits de toute nature, n'eut pas manqué d'agir, vis-à-vis du monnayage épiscopal de Beauvais, comme il le fit pour celui de Chartres, si le droit eût été moins solidement établi ou si ses prédécesseurs les comtes bénéficiaires y eussent eu une part quelconque; et s'il en eut été ainsi, il nous serait resté quelques traces de ce monnayage seigneurial, lors de l'arrivée des Capétiens au trône, tandis que nous verrons alors qu'il devint immédiatement et franchement épiscopal; nous en lirions la preuve dans l'acte de cession du comté à l'évêque, parmi l'énumération des avantages qui en furent la suite; mais comme aucune mention de ce genre ne se trouve dans cet acte important, nous devons en conclure avec certitude qu'il n'y eut jamais partage des revenus monétaires, entre le comte et l'évêque, à aucune époque.

Maintenant je me hâte d'arriver à la description des monnaies de Beauvais qui ont été frappées sous la dynastie carlovingienne; et, pour cela je demande la permission de rappeler qu'à son avènement au trône, le droit de frapper monnaie, qui précédemment paraissait être un privilége attaché à la propriété en général, devint, sous Pépin-le-Bref, exclusivement royal, sauf cependant, d'après le témoignage de tous les historiens, quelques établissements religieux et un petit nombre de cités, les plus importantes, qui continuèrent, comme par le passé, de frapper leurs monnaies. Or, je crois que la ville de Beauvais fut de ce nombre; nous ne connaissons de cette ville, il est vrai, ni monnaie de Pépin, ni de son petit-fils, Louis-le-Débonnaire. En existe-t-il de Charlemagne? C'est ce que je vais examiner.

Lorsqu'en 1830 je commençais à collectionner des monnaies, Leblanc et Duby étaient les seuls auteurs qui en présentassent des figures. Aussi, toutes les fois que je trouvais le dessin d'une monnaie qui n'était pas dans ces auteurs, j'en prenais le calque, remettant à plus tard de l'étudier et de la mieux connaître. Dans le nombre des monnaies de Charlemagne, je rencontrai un denier dont l'assemblage des lettres fut d'abord une énigme pour moi; ce n'est que beau-

coup plus tard, lorsque j'étudiai les monnaies de Beauvais, que je crus y lire le nom de ***Belgvacus***, en admettant que l'u servira à la fois d'u et de v, ce qui n'a rien d'insolite, à cette époque surtout où ces deux lettres étaient employées l'une pour l'autre. Le poids indiqué était de 24 grains forts, 1 gram. 35. C'est, au reste, le poids ordinaire de ces sortes de deniers, à un ou deux grains près; quant aux planches, ou à la monnaie sur laquelle j'ai pu prendre le calque, il ne m'en reste aucun souvenir. Ce denier, représenté sous le n° 2 *bis* de la planche III, est en tout semblable à ceux du premier monnayage de Charlemagne; au droit, le nom de CAROLUS, en deux lignes, occupe la totalité du champ; un cordon de perles couronne les bords de la pièce; au revers, sont rangées circulairement, dans un ordre un peu confus, les lettres composant le nom BALGVACVS, également entouré d'un grainetis ou rangée de perles. Ce qui me mit sur la voie de cette interprétation, ce fut ce passage de Loysel, pages 42 et 43 : « Du temps de l'empereur Constantin, on donnait déià à la cité de » Beauvais celui de ***civitas Belvacorum***. » Il ajoute : « Dans un des » capitulaires de Charlemaigne (il ne dit pas lequel), il est abrégé par » le mot ***Belvacus***. et par Hincmar, ***Belgivacus***, qui a été suivi en » quelques monnaies forgées environ ce temps. » Ce serait de la version de l'archevêque Hincmar que la désignation se rapprocherait le plus.

Si nous voulions bien nous rappeler que le grand empereur donna plus d'une preuve de sa grande sollicitude en faveur de l'église de Beauvais, en choisissant avec un soin tout particulier les ecclésiastiques les plus propres à remplir les vacances de son siége épiscopal, nous n'aurions pas lieu d'être surpris s'il avait confirmé à cette cité le droit de forger ses monnaies. Nous savons, et les témoignages des historiens en font foi, que Charlemagne désigna comme successeur d'André, 27e évêque de Beauvais, Hodingue, évêque du Mans, pour lequel il avait une estime et une bienveillance toute particulière; et qu'y aurait-il de surprenant si cet empereur avait donné cette nouvelle marque de sa haute considération à ce prélat, en lui permettant de frapper, à son profit ou à celui de son église, la monnaie royale dont je viens de parler.

Ce fut pendant l'épiscopat de Raimbert, ou Ragombert, ou Ragimbert, 30e évêque de Beauvais, qu'eut lieu, en mai 813, le concile de Reims, auquel cet évêque prit part. Dans cette assemblée, les Pères du concile décidèrent qu'une requête serait présentée à l'empereur pour le

supplier de maintenir ce qui avait été statué sur le fait des monnaies, par Pépin, son prédécesseur, c'est-à-dire de ne plus permettre le cours des sols de 40 deniers. *Ut dominus imperator secundum statutum bonæ memoriæ domini Pippini, misericordiam faciat, ne solidi, qui in lege habentur, per quadragenta denarios discurrant; quoniam propter eos multa perjuria multa que falsa testimonia reperiuntur* (Canon XLI).

On lit dans l'histoire de la ville, cité et université de Reims, par D. Marlot, (tome II, page 358, éd. de 1845....) que Papire Masson.... ajoute : « Que les Pères du même concile supplièrent Sa Majesté d'or-
» donner que les lois établies sous Pépin pour la valeur des sols,
» fussent renouvelées sous son empire, afin d'empêcher les parjures
» et les faux témoignages, et qu'on n'eût plus à les exposer pour
» 40 deniers ; ce qui se doit entendre de l'escu d'or qui avait cours
» sous Childebert et Clovis, son fils, comme il s'apprend des épistres
» de saint Grégoire. »

On voit combien ce passage est peu clair, et comment a dû le comprendre l'éditeur des Actes de la province ecclésiastique de Reims, M. le cardinal Gousset, page 138 : « Selon la loi salique, le sol d'or
» valait 40 deniers, et comme nous le voyons, par le concile de
» Lestines de l'an 743, can. 2, le sol d'argent n'en valait que 12.
» Pépin, voulant gagner le cœur de ses sujets, avait diminué les
» amendes et les peines qui se payaient en sols d'or, en ordonnant
» qu'elles ne se paieraient plus qu'en sols d'argent. Or, les Pères du
» concile réclamaient l'observation de ce règlement en faveur du
» peuple. »

Ne dirait-on pas, en lisant cette explication, que le peuple se parjurait et faisait des faux témoignages, pour faire admettre des sols d'or à la place du sol d'argent, qu'il devait légitimement depuis les modifications apportées par Pépin? Ce qui n'a pas de sens. Car, en admettant que le père de Charlemagne eût diminué la somme des compositions, stipulées antérieurement en sols d'or, en les remplaçant par le sol d'argent, le peuple n'était-il pas dans son droit en payant ses amendes en sols d'argent? Alors pourquoi et comment se parjurait-il?

Une dernière remarque à faire, c'est que les Pères du Concile ne disent point pour quelle somme de deniers on devrait recevoir le sol d'or à l'avenir.

Tous les numismatistes savent, en effet, qu'à son arrivée au trône,

Pépin trouva les monnaies d'or si fortement altérées, qu'il en défendit la fabrication d'une manière absolue ; que cette prescription fut observée sous son règne, et plus ou moins rigoureusement, pendant que les Carlovingiens occupèrent le trône. Or, c'était cette grande mesure, la démonétisation de l'or, dont le Concile de Reims, et tous les suffragants de cette métropole réclamaient l'exécution, et non pas de faire subir une diminution de valeur quelconque aux sols de 40 deniers. Cette réclamation du Concile offre encore ceci d'important pour la numismatique en général, qu'il est à peu près certain que, malgré les prescriptions de son père, Charlemagne continua pendant tout son règne la fabrication des monnaies d'or. (Cet empereur mourut, en effet, un an après la tenue du Concile). Ne trouvons-nous pas la preuve de la continuation de cette fabrication dans les sols d'or que le prince de Bénévent Grimoald faisait frapper en son nom, et où celui de l'empereur figurait, afin de s'exonérer d'un tribut qui lui était imposé ? Ces sols avaient donc un cours réel en France. S'il est admis que les sols d'or que Charlemagne fit frapper à Uzès un peu à l'instar des deniers du second monnayage sont des pièces de plaisir, ce qui est douteux pour moi, ce n'est pas la rareté de ceux-ci qui, sans doute, a fait penser que ce prince ne fit point frapper de monnaie d'or. Le LXIe canon du Concile de Reims est une forte présomption en faveur de l'opinion contraire.

Nous ne connaissons point de sols d'or frappés à Beauvais ; mais en admettant comme appartenant à cette ville le denier d'argent cité plus haut, il resterait à démontrer s'il est le produit d'un atelier royal établi dans cette ville, ou s'il a été frappé par l'un de ces quatre évêques : André 752, Hodingue 770, Adalman 792, ou Raimbert 811 (1), monnayant au type royal, mais à leur profit, comme nous avons supposé que l'avaient fait leurs prédécesseurs sous les Mérovingiens. Or, des exemples semblables ne manquent point. Ce qui paraît certain, c'est que s'il y eût un atelier royal des monnaies à Beauvais, il ne fonctionna que de 752 à 863 ; car en 864, époque où Charles-le-Chauve fit paraître le règlement général de ses monnaies, le nom de Beauvais ne figure point au nombre des ateliers royaux. Et comme aucun do-

(1) L'A au milieu a fait penser à M. de Saulcy que, sans doute, ce denier avait été frappé par l'évêque André ou par Adalman, l'initiale du nom de ces évêques occupant la place principale.

cument n'établit que cette ville ait possédé une résidence royale, ni que les rois de la 2e race y aient fait passagèrement quelque séjour, nous sommes fondés à donner aux évêques de Beauvais les monnaies émises à ces époques. Pépin et son petit-fils Louis-le-Débonnaire, ont-ils frappé des monnaies dans cette ville? nous n'en avons point rencontré. Mais d'après ce qui précède, si nous étions plus heureux, nous les regarderions comme étant épiscopales, ainsi que celles qui vont suivre.

A l'époque où parut le règlement sur les monnaies dont nous venons de parler (864), le nombre des ateliers était redevenu considérable, des fraudes nombreuses s'y commettaient. Aussi M. de Barthélemy pense-t-il que le but de Charles-le-Chauve, en donnant l'édit de Pistre, fut d'arrêter subitement la fabrication trop multipliée des monnaies, ainsi que les fraudes et les abus trop nombreux alors pour être individuellement réprimés; mais que bientôt ce roi lui-même fut le premier à atténuer la rigueur de la règle posée, tout en la laissant subsister en principe. Il ajoute : « Les concessions monétaires n'eurent lieu qu'en faveur des prélats et des monastères qui les demandaient dans l'intérêt de leurs diocèses respectifs. » (Lett. à M. Cartier, *Rev. num.*, p. 27, tom. XVI.)

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur certains deniers beauvaisains pour reconnaître, à la maigreur des caractères, à la disposition des légendes ainsi qu'au module, qu'on a incontestablement sous les yeux des monnaies copiées sur celles de Charles-le-Chauve et réellement frappées à cette époque (voir pl. III, fig. 3, 4, 5 et suiv.); et, comme ce sont celles qu'on rencontre le moins rarement, on a été porté à penser que leur type fut continué sans variation par les évêques de cette ville qui se sont succédé, et par conséquent bien au-delà du terme de la vie de ce prince (875), et peut-être, mais sans preuves, jusqu'à Charles-le-Simple (923). Ce n'est pas seulement parce que, jusqu'ici, on n'a pas trouvé d'autres monnaies pour combler cette lacune, que l'idée de la continuation de leur type s'est établie, c'est aussi parce qu'en examinant attentivement ces deniers carolins, on s'aperçoit bientôt que les coins qui ont été copiés les uns sur les autres, présentent cependant assez de différences pour donner la certitude qu'ils ont dû être renouvelés. Cette immobilisation d'un type royal sur une monnaie féodale, est du reste conforme aux habitudes de l'époque; et l'accession au trône d'un souverain dont le nom était différent de celui gravé sur les monnaies, surprenait d'autant moins que de générale

qu'était d'abord cette monnaie, elle était devenue locale. Le nom d'un souverain qui n'occupait plus le trône donnait d'ailleurs à la monnaie du seigneur qui la faisait frapper une sorte d'indépendance dont la vanité s'accommodait. Ce sont les réflexions qui se présentent à l'esprit pour expliquer l'absence des monnaies de Beauvais, de Louis II, de Louis III, de Carloman, d'Eudes, de Lothaire et de Robert Ier; peut-être en existe-t-il que l'avenir nous tient en réserve. Jusqu'à leur découverte, étudions avec tout le soin possible les différences que nos deniers Carolins présentent entre eux. Par exemple, on ne peut s'empêcher d'observer que dans la gravure du plus grand nombre, le monogramme royal est altéré de la même façon, c'est-à-dire que la branche oblique et inférieure de la lettre K manque et semble faire de cette lettre mutilée un L renversé, pour peu que la partie correspondante se trouve être un peu horizontale. Devant cette omission si fréquente, n'est-on pas tenté de se demander, si cette altération n'a pas été volontaire, si elle n'est pas déjà une tentative d'indépendance, ou bien un calcul dont le but était de donner moins de dissemblance à ce monogramme tronqué avec ceux de Lothaire, de Louis II et de Louis III. Ce qui est certain, c'est qu'après le règne du roi Raoul, et sous la troisième dynastie, lorsqu'on est revenu au monogramme carolin, on le voit alors reproduit intégralement.

Cette immobilisation du type des monnaies beauvaisaines, semblerait faire croire que c'est au roi Charles-le-Chauve qu'est due la première concession du droit de frapper monnaie faite aux évêques de Beauvais ou à leur cathédrale, si nous ne savions pas qu'il suffisait alors d'une charte de confirmation du privilége pour que l'impétrant se crût obligé de faire graver le nom du roi de qui il tenait cette confirmation. C'est très-probablement à une circonstance semblable qu'est due la présence du nom de Raoul sur l'un des deniers épiscopaux de la ville de Beauvais; mais les preuves matérielles, les chartes de concession ou de confirmation nous manquent, comme tant d'autres qu'il eût été si utile de consulter. En résumé, l'existence d'une monnaie mérovingienne, ainsi que celle de Charlemagne, ferait penser, comme je l'ai dit plus haut, que si sous les souverains des deux premières dynasties il y a eu quelque interruption dans la fabrication des monnaies beauvaisaines, elle n'a été que de courte durée, et que les chartes obtenues étaient de confirmation plutôt que de concession, comme il est arrivé pour Saint-Médard de Soissons, dont le privilége était des plu anciens.

Si l'on veut bien se rappeler ce que nous venons de dire de ces concessions qui n'étaient autres que la permission de frapper des deniers royaux au profit du concessionnaire, on ne sera pas surpris si j'ajoute à ces généralités que le poids et le module, et jusqu'à la forme des lettres des deniers de Beauvais sous Charles-le-Chauve, sont identiques aux monnaies sortant des ateliers royaux; ne savons-nous pas, d'après l'édit de Pistre, que lorsque ce roi faisait une concession de ce genre, il donnait de son épargne cinq livres d'argent pour commencer le travail et permettre aux monnaies qui n'avaient plus cours de venir au nouvel hôtel subir la transformation ordonnée. Tels étaient alors les règlements; plus tard nous verrons qu'une fois la monnaie affranchie de toute imitation, lorsqu'elle ne fut plus que seigneuriale, le poids et le titre changèrent complétement.

Nous sommes donc avertis que sous la seconde dynastie, nous ne trouverons à Beauvais que des monnaies d'argent; que leur poids ira en diminuant, comme leur flan en s'élargissant; que la maigreur des caractères qui composent les légendes sous Charles-le-Chauve ira constamment en se dissipant, au point de donner quelque ressemblance à certains deniers de Charlemagne avec ceux de Charles-le-Simple; que le monogramme carolin s'immobilisera, et que le règne de Raoul, duc de Bourgogne, 923 à 936, nous offrira, jusqu'ici, la seule dérogation à ce fait qui reprendra son cours après la mort de ce roi.

Louis-le-Débonnaire et surtout Charles II, son fils, accordèrent de nombreuses concessions monétaires aux prélats de la province ecclésiastique de Reims. Beauvais, ou du moins ses évêques qui obtinrent, sous Charlemagne et sous les deux rois ses successeurs, la faveur de donner des *missi dominici* ecclésiastiques qui, conjointement avec les comtes, devaient veiller à la bonne administration de la justice, les évêques de Beauvais, dis-je, furent, parmi les suffragants de la métropole de Reims, ceux qui semblent avoir obtenu des premiers une charte de concession monétaire. Je ne connais d'antérieure que celle qui fut faite à Saint-Médard. Les autres suffragants, les évêques de Châlons-sur-Marne, de Noyon, ne tardèrent pas beaucoup à obtenir la même faveur; mais ce qui est surprenant pour nous maintenant, c'est de voir que l'archevêque de Reims, le chef d'une église qui, depuis Clodwig Ier, avait été comblé de biens par presque tous les souverains, n'ait joui de ce droit que sous Louis IV, c'est-à-dire vers 936. Il est vrai que ce roi y joignit le don du comté, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et que les comtes de cette ville qui, jusque-là, n'étaient que bé-

néficiaires, jouissaient seuls du droit de frapper monnaie; quant à l'évêque de Laon, ce ne fut que sous Louis V qu'il obtint le même avantage.

Après l'exposition de ces généralités, j'arrive à la description particulière des monnaies de Beauvais. La fig. 5, pl. III, offre tous les caractères généraux des dernières époques du monnayage de Charles II. C'est une obole dont la maigreur des caractères ne laisse aucun doute à cet égard. Rien ne distingue ce demi-denier des autres monnaies du même règne frappées dans d'autres villes. Si le mot *balvacus* est incomplet, s'il est mal venu sous le marteau, il en reste assez pour ne pas donner cette obole à une autre ville. Au droit dans le champ, le monogramme cruciforme de Charles, entouré d'un cercle de perles : la légende, dont le sens fait suite avec le nom du roi, commence par une croisette, puis vient l'abréviation *gratia d-i rex;* cette face est bordée extérieurement par un autre rang de perles. Au revers, autour d'une croix à branches égales, on lit + *Bal*.... *cus*. *civ*. pour *civitas* renfermé entre deux cordons de perles. Le poids de 14 grains (7 décigr.) est un peu léger, car on voit que cette monnaie n'a pas perdu beaucoup par le frai ; or, les deniers de Charles-le-Chauve pèsent de 34 à 36 grains. J'ai observé que le résultat de la pesée de plusieurs oboles de la même époque offre de notables différences, tout en convenant que le poids de celle-ci est loin d'être le plus léger. Deux mots maintenant sur la première place que j'ai accordée à cette monnaie. C'est d'abord parce que l'époque de sa fabrication ne peut être contestée, que le monogramme est complet dans sa première lettre, et qu'il est naturel de supposer que son altération a succédé à l'époque où il était entier. Et cependant la formule *gratia d-i rex* devrait le classer parmi les monnaies frappées sous le 3e type de Charles-le-Chauve. Je ne connais de cette obole que le dessin et son poids. Les monnaies, figurées sous les nos 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10, appartiennent au second type du roi Charles II.

Fig. 3 : Au droit, une croisette commence la légende CAROLUS REX FRAH, entourée de deux rangs de perles. Au centre, une croix à branches égales : au revers, une croisette partage et commence la légende composée des mots BELL VACUS CIVI, entre deux rangs de perles ; au centre, le monogramme est tronqué dans sa première lettre, une transposition de lettres se fait en outre remarquer : l's est placé en bas du monogramme, tandis que l'L dont elle occupe la place est renversée. Poids : 1 gramme 4 décigr., ou 26 grains forts. De ma suite,

Fig. 4 : ✝ CAROLUS REX FRAH. Dans le champ, une croix à branches égales; au revers, une croisette partage les mots BELEEVACUS CIVI; le tout entouré de perles. Dans le champ, le monogramme dans lequel la première lettre est tronquée, comme nous venons de le remarquer, l'N du mot FRAN est faite comme une H majuscule. Poids : 35 grains, 1 gramme 55 centigr. De ma suite.

Figure 6 : CAROLUS REX FRAN. Revers, BELEEVACVS CIVI, commençant ici de droite à gauche; l'R du mot *Carolus* diffère des précédentes. Monogramme incomplet. 1 gram. 90 cent. C'est le poids le plus élevé que j'aie rencontré. Cab. imp. de Paris.

Figure 8 : CAROLUS REX FR. Allant de droite à gauche; ici l'X est fait comme une croisette, etc., etc.; le revers offre le monogramme complet, et le mot BELEEVACVS CI, allant de gauche à droite. Poids : 1 gram. 50 cent. Cab. imp. de Paris.

Figure 9 : Le dessin de cette monnaie est tiré de l'ouvrage de MM. Fougère et Conbrouse, figure 33, *Monnaies de la* 2ᵉ *race*. La légende du droit n'offre rien à signaler. Les caractères sont plus pleins, plus gras. Au revers, le monogramme est incomplet dans la première lettre, mais le mot BELGEVACVS CIVI est ici écrit par un G pour la première fois. Poids inconnu.

Figure 10 : CAROLVS REX. Le mot *fran* est omis. La forme de l'A du mot *Carolus* est nouvelle. La légende commence ici de droite à gauche. Au revers, le mot BELGEVACVS CIVITAS est non-seulement écrit également avec un G, mais ce G diffère dans sa forme de celle du précédent. Le mot CIVITAS est complet, et la lettre K du monogramme ressemble beaucoup plus à un C qu'à un K. Poids inconnu. Cette figure, qui a été calquée sur un dessin que je croyais avoir la même origine que la précédente, s'est dérobée à mes dernières recherches. Peut-être me vient-elle de M. J. Rousseau, qui m'a obligé plus d'une fois dans mes recherches.

Toutes les différences que présentent ces monnaies sont légères, mais en les étudiant attentivement, elles serviront à prouver que les figures 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sont le produit de coins et d'émissions différents, et qu'enfin ces monnaies sont de différentes époques. Je demanderai encore la permission de faire une observation sur la manière différente dont le mot BELVACUS est écrit. Nous avons vu plus haut que sous Charlemagne le nom de cette ville s'écivait par un G, BELGEVACUS ou BALGEVACUS. Or, les figures 9 et 10 offrent seules, bien nettement, cette variante; nous ne pouvons, à cet égard, rien dire

des figures 3 et 5. J'ajouterai que les lettres grasses de la figure 9, jointes à la présence insolite de cette lettre G, m'avaient fait penser que ces deux deniers pourraient bien être les plus anciens et appartenir à Charlemagne. Si cette supposition acquérait quelque probabilité, nous aurions une présomption de plus en faveur de la non interruption du monnayage beauvaisin sous les Mérovingiens et les Carlovingiens. Ce qui nous ferait regretter et les chartes de confirmation, et les monnaies de Pépin-le-Bref, et celles de Louis-le-Débonnaire. Mais cette lettre G, qui nous occupe et qui n'a pas figuré constamment sur les monnaies dont nous parlons, a été remplacée diversement soit par une double L, figure 6, et peut-être aussi figure 8 et figure 11, puis supprimée et non remplacée dans la figure 12. Ce qui prouve une fois de plus que le nom de cette ville a offert plusieurs variations dans son épigraphie.

Avant d'arriver à la description de la figure 11, planche III, je dois la faire précéder de cette observation, que l'époque de la fabrication ne laisse aucun doute, et que, de l'aveu de tous les numismatistes, cette monnaie est contemporaine de Charles-le-Simple. Si l'on admettait que les monnaies qui précèdent sont toutes de l'époque de Charles-le-Chauve, il faudrait en conclure qu'il y a eu plus d'un demi-siècle entre leur émission. Or, que sont devenues les monnaies de Louis II le Bègue (877), de Louis III (879), de Carloman (882), de Charles-le-Gros (884), du roi Eudes (887), de Robert Ier (922), etc.? Ce serait une perte immense qui nous empêcherait de connaître l'époque précise où le monogramme carolin s'est réellement immobilisé sur les monnaies en question, et s'il n'y a pas eu quelques tentatives sous les divers souverains que je viens de nommer, de placer leur propre monogramme en remplacement de celui que Charlemagne y avait fait graver. Il est certain qu'en voyant sur la figure 12 le monogramme du roi Raoul, on n'est en droit de rien préjuger à cet égard.

Ce denier (fig. 11) dont le flan est beaucoup plus large que celui des deniers précédents, offre ceci de nouveau que, semblable à l'obole figurée sous le n° 5, le nom du roi a disparu de la légende et qu'il est remplacé par le monogramme cruciforme occupant tout le champ du droit. Ce monogramme est incomplet comme il l'est dans les fig. 3, 4, 6, 7 et 9; puis les lettres royales sont disposées dans un autre ordre, en tout semblable au revers de la fig. 3. Dans la légende qui commence par une croisette et va de gauche à droite, les mots GRATIA D.—I. REX sont formés de lettres plus grasses et d'un style plus mo-

derne que celles des deniers précédents. Le champ du revers est occupé par une croix à branches égales dans le troisième canton de laquelle on voit, pour la première fois, un petit croissant ; la légende circulaire est BELEEVACUS CV. pour *Bellevacus civitas*. Un rang de perles ou grènetis plus gros que les précédents entoure les légendes et les sépare du champ ; la teinte du métal est bleuâtre et fort différente de celle des deniers précédents. Mais ce qui doit surtout spécialement fixer notre attention, c'est la présence du croissant qu'on ne rencontre jamais sur les deniers royaux, et qui, par contre, se fait remarquer souvent sur les monnaies ecclésiastiques de cette époque et surtout des époques qui suivirent ; nous pouvons citer les monnaies de Reims, de Metz, etc., etc., et une foule d'autres qui sont bien connues des numismatistes. Cette innovation ne doit-elle pas être considérée comme un timide essai, une première tentative d'affranchissement de la monnaie épiscopale de Beauvais? Nous avons vu plus haut que les souverains, en accordant le droit de frapper monnaie et en fournissant même pour la première fois de leur épargne un certain poids de métal à ouvrer, ne concédaient pas le droit de frapper une monnaie différente de la leur, et qu'à chaque changement de règne le concessionnaire se croyait le plus souvent obligé de solliciter une nouvelle autorisation ; la reconnaissance ou une nouvelle obligation leur faisait un devoir de placer sur les monnaies le nom du nouveau roi, cependant il y eut de nombreuses exceptions ; de telle sorte qu'après une longue jouissance, le désir de faire sentir leur indépendance fit admettre sur leurs monnaies certains signes variés qui, plus tard, en firent des monnaies particulières, bien distinctes des monnaies royales. Le type de cette monnaie, semblable pour les légendes seulement au troisième monnayage de Charles-le-Chauve, en diffère sous beaucoup de points, et appartient incontestablement au temps du règne de Charles III le Simple, ou bien aux années qui ont suivi immédiatement. Le poids de ce denier, qui est fort entier et qui fait partie de ma suite, est de 1 gramme 6 décigr., 32 grains. Un autre exemplaire qui existe dans les cartons du cabinet impérial de Paris et dont la conservation laisse beaucoup plus à désirer, ne pèse que 1 gramme 50 cent., 30 grains. Nous verrons plus bas, sous l'épiscopat de quel prélat je pense qu'a eu lieu la fabrication de ce denier.

Fig. 12 : J'arrive maintenant au monument numismatique le plus intéressant de la monnaie beauvaisaine, en ce qu'on peut encore, avec certitude, lui assigner une époque d'émission, et par conséquent

indiquer quel est l'évêque de cette ville qui l'a fait frapper. Il mérite de plus de fixer notre attention en ce qu'il présente la seule interruption connue à l'emploi du monogramme carolin qui, jusque-là, semblait être admis comme le type consacré sur les monnaies beauvaisaines. Il est incontestable, et son aspect en fait foi, qu'il a été frappé dans les dernières années de la période Carlovingienne et sans doute pendant le règne du roi Radulfe ou Raoul, dont il porte le monogramme. Ce sera donc à Bovon, 36e évêque ou 37e selon M. l'abbé Delettre (1), qu'il faudra le donner, car l'administration de ce prélat (921 à 933), correspond à l'époque du règne du duc Raoul, élu roi de France après la mort d'Eudes et de son frère Robert Ier (922 à 933). Mais si l'on considère que l'épiscopat de Bovon est si peu connu dans l'histoire, que quelques auteurs pensent que sur les 12 années qu'a duré cet épiscopat, à peine l'évêque Bovon occupa son siége pendant six mois, le reste de cette période ayant été rempli par une vacance que le malheur des temps et les ravages des Normands dans le Beauvaisis n'expliquent que trop, on sera bien plutôt porté à donner ce denier à *Hildegarius*, Hildegaire, son successeur, dont le long pontificat (933 à 972) est beaucoup mieux connu ; cet évêque ayant du reste pris une part active aux principaux événements du temps dans lesquels il a figuré avec éclat. Il est donc à présumer que les dernières années du roi Charles III s'étant passées dans le donjon de Château-Thierry ou de Péronne où le comte de Vermandois le tenait enfermé, ou bien encore dans le château d'Attigny où ce malheureux roi n'était pas plus libre, il est à présumer, dis-je, qu'alors le monogramme de Charles disparut sur les monnaies beauvaisaines, jusqu'après la mort de ce roi arrivée en 929, et que la fabrication du denier qui nous occupe doit être placée entre cette dernière époque et celle de 936, où mourut Raoul sans laisser de postérité, c'est-à-dire dans un espace de sept années, pendant lesquelles Raoul régnait sans contestation. Mais si l'évêque Hildegaire a fait, comme je le pense, frapper cette monnaie, quels sont les faits contemporains qui peuvent donner à cette opinion la plus grande probabilité.

Raoul ou Radulfe, duc de Bourgogne, était uni d'intérêts avec la maison de France par son mariage avec une fille de Robert Ier, frère du roi Eudes. Quoique Raoul eût été proclamé roi par ses vassaux, du

---

(1) *Histoire du diocèse de Beauvais.*

consentement du duc de France, Hugues-le-Grand, et de celui du comte de Vermandois, puis sacré le 13 juillet dans l'église de Saint-Médard de Soissons, sa royauté ne fut pas cependant reconnue par toutes les provinces, surtout par l'Aquitaine, et moins encore par les nouveaux ducs de Normandie, dont une des filles de Charles-le-Simple avait épousé le chef. Ce fut donc au nom du malheureux Charles, et de son consentement, que Rollon, pour venger son beau-père, ravagea les terres de Raoul, saccagea le Beauvaisis, l'Amiénois et l'Artois, tandis que d'un autre côté les grands feudataires se faisaient entre eux une guerre de dévastation et de pillage. Héribert ou Herbert II, comte de Vermandois, le geôlier intéressé de Charles-le-Simple, convoitait le comté de Reims, et surtout les immenses revenus attachés à ce siége archiépiscopal. Pour y arriver, il voulut qu'un de ses fils fût revêtu de cette dignité, et Flodoard, dans ses Chroniques, prétend que ce comte fit périr, par le poison, l'archevèque *Seulfe* qui alors occupait ce siége. Quoi qu'il en soit, après la mort de ce prélat, Herbert s'empara de l'archevêché de Reims, en faisant élire à la place du dernier titulaire, et au mépris de toutes les lois canoniques, le cinquième de ses fils, le jeune Hugues, enfant de cinq ans. La haute puissance de ce comte fit confirmer cette étrange élection par le pape Jean X. Raoul fut favorable d'abord à cette élection ; car avec le consentement de quelques évêques, il accorda au jeune Hugues la disposition du temporel de cet archevêché ; quant au spirituel, l'évêque de Soissons d'abord, puis *Odalric*, évêque d'Aix, furent chargés successivement de remplir les fonctions archiépiscopales. Flodoard, liv. V, chap. xx, nous apprend combien furent vifs les dissentiments que cet acte arbitraire occasionna, et comment la ville de Reims se partagea en deux factions opposées dans lesquelles les chanoines prirent part, au grand détriment de leur temporel dont plusieurs d'entre eux furent privés.

L'Eglise de Beauvais ne pouvait rester étrangère au scandale arrivé à sa métropole ; mais elle apprit bientôt avec joie que le roi Raoul s'était brouillé avec le comte de Vermandois, qu'il lui faisait la guerre, et qu'aidé de Hugues de France, il était entré dans Reims après trois semaines de siége ; puis, que le clergé et le peuple de cette ville ayant été convoqués pour l'élection d'un autre archevêque, leur choix était tombé sur un religieux de Saint-Remi, nommé *Artalde* ou Artaud, que les évêques de France, réunis à ceux de Bourgogne, avaient consacré (933). Le même Flodoard ajoute que ce fut dans un synode tenu

cette même année (933) et présidé par le nouvel archevêque, sous la protection du roi Raoul, que fut sacré Hildegaire, évêque de Beauvais. (*Histoire de la ville et cité de Reims*, Dom Marlot, tom. II, p. 717.)

Il serait tout-à-fait étranger à notre but de suivre l'histoire de l'archiépiscopat du fils du comte de Vermandois, et des vicissitudes qu'il éprouva. Il me suffira de faire remarquer que dans ces tristes et obscures époques, où tout était confusion et désordre, il n'est pas étonnant que l'évêque Hildegaire, après le naufrage apparent de la dynastie carlovingienne, ait cru, par reconnaissance, devoir placer sur ses monnaies le nom du souverain sous la protection duquel sa nomination s'était faite. Le temps que dura l'épiscopat de Bavo ou Bovon (921 à 933), coïncide, il est vrai, avec le règne de Charles-le-Simple et celui de Raoul ; mais aux raisons que j'ai déduites plus haut se joignent encore celles-ci : c'est que le nom de Bovon ne figure dans aucun des synodes ou conciles des suffragants de l'Eglise de Reims tenus dans ces mêmes temps, et, de plus, que le roi Raoul écrivant à cette époque au clergé de Beauvais, s'adresse au doyen du chapitre et nullement à l'évêque. Toutes ces considérations réunies fortifient l'opinion que Bovon occupa très-peu de temps le siége de Beauvais, et que ce n'est pas à ce prélat, si peu connu, qu'est due cette innovation monétaire de changer le type admis des monnaies de la ville et du pays qu'il dirigeait. Ce sera donc à son brillant successeur que ce changement devra être attribué. J'irai plus loin. Lorsqu'on étudie l'histoire de l'épiscopat du prédécesseur de Bovon lui-même, de l'évêque *Herluin*, trente-cinquième évêque (902 à 921), et qu'on s'assure qu'elle n'est pas mieux connue que celle de son successeur Bovon, on est en droit de douter qu'Herluin et Bovon aient fait frapper le denier au croissant, figure 11, c'est-à-dire aient essayé d'affranchir les premiers leur monnaie, en plaçant au revers des signes que n'ont point admis les monnaies royales. N'est-il pas infiniment plus probable qu'après la restauration carlovingienne (936), le monogramme de Rodolphe aura disparu sur les monnaies de Beauvais, et que la fabrication du denier au croissant, figure 11, qui, comme je l'ai dit, est d'une époque fort rapprochée, lui a été substituée par l'évêque Hildegaire lui-même? Comment admettre, en effet, que ce prélat qui fut un des seigneurs qui allèrent à Boulogne au devant du fils de Charles-le-Simple, le roi Louis d'Outremer, lors de son arrivée en France ; que ce prélat qui assista au sacre de ce roi, et qui, avec un des fils de ce même roi, fut l'un des otages donnés aux Normands par la reine Gerberge, comme

garantie du traité que le roi Louis IV venait de faire avec eux (*Gall. Christ.*, tome II, page 377); comment pourrions-nous supposer qu'un prélat aussi bien en cour aurait continué de placer le monogramme de Raoul sur ses monnaies? A plus forte raison nous sera-t-il impossible d'admettre que les successeurs d'Hildegaire, les évêques Hugues (949), Waleran ou Galeran (973), bien longtemps après la mort de Raoul, décédé sans héritiers, auront conservé son nom sur leurs monnaies.

Mais, dira-t-on peut-être, il n'est pas douteux que le monogramme en question ne soit celui de Raoul, puisqu'on y retrouve les principales lettres de son nom latin, et que, d'ailleurs, ce monogramme est en tout semblable à celui qui se lit sur les monnaies que ce roi fit frapper à Saint-Denis et ailleurs. Cependant, qui assurera que ce fait sans précédent à Beauvais, pour nous du moins, et sans suite, l'évêque de cette ville en soit réellement l'auteur? Pourquoi ne pas admettre que dans ces temps de fraude et de spoliation de toute espèce, le comte héréditaire de Beauvais n'ait pas cherché à substituer son monnayage à celui du prélat? Or, le comte héréditaire était alors Thibault-le-Vieux ou le Tricheur, qui frappait ailleurs des monnaies royales à son profit, dans son comté de Chartres, à Chinon, etc., et d'autres en son nom propre, à Beaugency, avec le monogramme dégénéré du roi Eudes, ou peut-être même de Raoul. Certes, ce vieux fourbe était bien capable d'une pareille tentative, s'il eût cru pouvoir la faire avec quelque chance de réussite. Dans ce cas, ni lui, ni ses fils n'eussent abandonné cette lucrative entreprise une fois commencée. Les princes de cette maison, après avoir conservé le nom royal sur la monnaie qu'ils firent frapper pendant un temps plus ou moins long, substituèrent ensuite leur propre nom ou leur monogramme à celui du roi. A Beauvais, rien de semblable n'eut lieu, et puis les deux monnaies dont nous nous occupons sont, pour un œil médiocrement exercé, des monnaies ecclésiastiques. Qui ne sait, en effet, que sur ces dernières on voit figurer très-souvent des astres, tels que la lune, le soleil, des étoiles, des croisettes dans les cantons de la croix principale du droit ou du revers? C'est ce qui se voit sur les monnaies épiscopales de Lyon et sur celles de Metz et de Reims, ainsi que je l'ai dit plus haut; et, par contre, jamais ces ornements ne figurent ni sur les monnaies baronales ou royales, à moins pourtant que les premières aient été frappées concurremment et par l'évêque et par le pouvoir laïc. Les monnaies 11 et 12, planche III, sont donc des mon-

naies émancipées, tout en conservant dans leur ensemble l'aspect des deniers royaux.

J'arrive maintenant, après ce long préambule, à la description de la figure 12, qui sera brève. Dans le champ du droit, le monogramme cruciforme de Raoul, dans leqnel on trouve les lettres principales du mot RADVLFVS; il est entouré d'un grènetis ou rang de perles et de la légende circulaire + GRATIA D-I REX, commençant de droite à gauche par une croisette; cette légende fait suite naturelle avec le nom du roi, et compose un ensemble analogue au monnayage de Charles-le-Chauve, figure 5; enfin, un rang de perles extérieur encadre le tout. Au revers, une croix à branches égales dans le premier et le quatrième canton, de laquelle se trouyent deux croisettes : un double grènetis encadre la légende + BELVACVS, allant de gauche à droite et commençant comme toujours par une croisette, et se terminant par trois gros points disposés en pyramide de cette façon : un, deux. Cet ornement tient la place du mot *civitas* ou de son abréviation, qui manque ici pour la première fois. Au côté droit et en avant de la lettre L du mot BELVACUS, est un point ou différent monétaire qui, par sa présence, semble indiquer qu'il y a eu plusieurs émissions de cette monnaie. Ces deux deniers, qui font partie de ma suite et proviennent du cabinet de M. Prevot, de Bresles, existent aussi dans les cartons du cabinet impérial des médailles de Paris, où leur état de conservation laisse beaucoup à désirer. Le poids du denier de Raoul est de 1 gram. 5 cent., 21 grains. La monnaie, comme on le voit assez, avait considérablement baissé de poids (de 12 grains ou 6 décigram. environ). Cependant, le spécimen de ma collection a dû perdre deux ou trois grains au plus par la circulation. Le denier précédent (figure 11) pèse, comme je l'ai dit, 45 centigrammes de plus que celui-ci (environ 9 ou 10 grains).

En nous résumant, nous dirons donc qu'en admettant l'interprétation que j'ai donnée à la monnaie de Charlemagne, qui figure sous le n° 2 de la planche III, on est porté à donner aussi au même prince les n°s 9 et 10 de la même planche, tant à cause de la forme des lettres qu'à cause de l'orthographe du mot BELGEVACVS, et qu'ainsi il semble 1° qu'il n'y a pas eu interruption dans le monnayage de cette cité, malgré l'absence des monnaies de Pépin-le-Bref et de Louis-le-Débonnaire, ce qui est, du reste, commun à plusieurs cités;

2° Que sous la deuxième dynastie, les monnaies sont toutes frappées au type royal;

3° Que le grand nombre des monnaies de Beauvais frappées au type uniforme de Charles-le-Chauve, et l'absence complète de celles de Louis, de Carloman, de Lothaire et d'Eudes, et les variétés observées dans les coins monétaires, semblent prouver que les monnaies ont été frappées par un pouvoir indépendant de celui du prince régnant;

4° Que les signes de leur affranchissement se font surtout remarquer sous le règne de Raoul ou celui de Charles III, alors que le pouvoir royal était amoindri, divisé et contesté par les grands vassaux;

5° Que la modification observée dans la première lettre du monogramme, et qui figure ici six fois contre trois où cette lettre est complète, semble avoir eu pour but de continuer un type auquel on cherchait à enlever sa valeur première, tout en poursuivant l'indépendance;

6° Que puisque le monogramme de Raoul a remplacé momentanément celui de Charles, et puisqu'ensuite on est revenu à ce dernier, on peut croire qu'à Beauvais la présence du monogramme royal n'était pas tout-à-fait sans valeur aux yeux de la population;

7° Ce qui prouve que la monnaie de Beauvais n'était pas royale, c'est que le nom de cette cité n'a jamais figuré parmi les lieux où des ateliers royaux furent établis;

8° Ce qui prouve enfin que ces monnaies étaient épiscopales et non baronales, ce sont les signes religieux placés dans les cantons de la croix du revers, signes qui ne se montrent que sur les monnaies ecclésiastiques.

MONNAIES DE BEAUVAIS SOUS LA TROISIÈME DYNASTIE.

La féodalité avait absorbé à son profit la presque totalité du pouvoir royal et disloqué l'empire. Malgré un hommage fictif que rendaient les grands vassaux au chef de l'Etat, ceux-ci n'en étaient pas moins les rivaux redoutables du roi leur suzerain, de telle sorte qu'il leur fut possible de changer la dynastie régnante et de mettre le sceau à leur triomphe en élevant au trône le plus puissant d'entre eux. Dans un pareil état de choses, on comprend aisément que tous les privilèges, toutes les usurpations antérieures durent être sanctionnées et maintenues, sinon agrandies; que le droit de monnayage devint alors la propriété incontestée de ceux qui en étaient en possession.

A l'avénement de Hugues-Capet (987), les limites du royaume se bornaient aux domaines du nouveau roi; ils consistaient à peu près exclusivement dans le comté de Paris, appelé aussi duché de France, dont le Beauvaisis faisait partie, et dans l'Orléanais. C'est que Hugues avait fait de grands sacrifices pour atteindre l'objet de son ambition : il n'avait gagné le clergé qu'en résignant les riches abbayes dont il jouissait comme abbé laïc, et les barons qu'en leur concédant grand nombre de fiefs aux dépens de son propre domaine. Réduit ainsi à d'aussi faibles possessions, ce n'était plus, comme on l'a dit, des monnaies royales qu'Hugues faisait frapper, mais bien de simples monnaies seigneuriales, qui n'avaient cours forcé que dans ses domaines, et sur lesquelles il conservait en même temps le titre de duc et celui de roi, ainsi que l'attestent plusieurs deniers, entre autres celui de Senlis, que tous les numismatistes connaissent si bien.

Ce qui eut lieu pour les seigneurs laïcs devint la règle pour l'aristocratie ecclésiastique, dont les intérêts temporels étaient connexes avec ceux des barons, ayant, comme ceux-ci, des serfs et des vassaux. D'ailleurs, l'appui du clergé était indispensable au maintien du pouvoir du nouveau roi. Les évêques, archevêques et abbés qui frap-

paient monnaie continuèrent donc de le faire; seulement, quelques-uns, en signe de soumission ou d'hommage, y placèrent le nom ou la figure même du roi conjointement avec la leur. C'est ce qui eut lieu à Laon, à Beauvais, et c'est ce qui nous a été révélé par un précieux denier que le savant M. de Longpérier nous a fait connaître le premier, en le décrivant dans la *Revue de la numismatique française*, année 1842, tome VII, page 103. Il s'agit, en effet, d'une monnaie de Beauvais frappée par Hervé, quarantième évêque de cette cité, lequel occupa le siége épiscopal de 986 à 998, c'est-à-dire qu'il vécut sous le règne de Louis V, de Hugues-Capet, et mourut sous celui de Robert II ou le Pieux.

Ce denier, figuré sûr notre planche IV sous les n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, porte au droit pour légende HVGO REX. HERVEVS. Un double cordon de perles ou grènetis entoure cette légende, dont l'x du mot *rex* sert de croisette initiale ou plutôt terminale. Dans le champ, une croix pâtée à branches égales l'occupe tout entier, dans le second et le troisième canton de laquelle se voient deux besans ou boules. Au revers, on lit pour légende les mots BELVACVS CIVITAS entourant l'ancien monogramme carolin, dont la première lettre est désormais un C au lieu d'un K, comme nous l'avons vu pour les monnaies de la deuxième dynastie. Un double grènetis plus ou moins bien accusé sépare et le champ de la légende et le bord de la pièce. Le poids du n° 1 est de 22 grains forts ou 1 gram. 24 cent.

Ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte, ce n'est point là le type des monnaies de Hugues-Capet; mais l'évêque Hervé n'a point voulu rompre avec les habitudes monétaires; il a conservé sur sa monnaie l'ancienne signature royale dont ses prédécesseurs s'étaient servi et qui n'avait plus de sens politique, mais qui donnait à ses monnaies une ressemblance éloignée avec les anciennes monnaies royales. Cette fois il y a placé nettement son nom qu'il a accolé à celui du nouveau souverain. Au reste, on rencontre ces deux noms réunis dans plusieurs diplômes ou chartes souscrits dans le même temps. M. de Longpérier dit, à ce sujet, dans l'article cité plus haut: « Sur la monnaie » comme dans une charte de 987, donnée en faveur de l'abbaye de » Corbie, le nom du fidèle prélat accompagne celui de son suzerain; » mais il parait probable, et c'est en quoi je puis me tromper, qu'ici » la présence des deux noms indique un simple hommage de la part » de l'évêque plutôt qu'un partage du droit monétaire et du revenu » qui en était la conséquence. La présence sur la monnaie de Beau-

» vais du monogramme de la famille que Hugues venait de renver- » ser, est une preuve aussi évidente que possible de la complète in- » différence des princes de ce temps pour le type de leurs monnaies, » du moins quant à l'interprétation politique. » Mais elle prouve, selon moi, que les seigneurs qui, pendant de longues années, avaient frappé à leur profit des monnaies au type royal, tenaient encore à conserver dans leurs nouvelles monnaies quelque trait qui rappelât l'origine royale des premières, malgré que leur affranchissement fût complet. Ici ce n'était pas par l'imitation fidèle du type, mais par l'adjonction du nom du nouveau souverain.

Ainsi donc le monogramme carolin était dès lors immobilisé sur les monnaies de Beauvais et passé dans les habitudes monétaires locales. A mesure que nous avancerons nous verrons que ce monogramme, désormais sans signification, continuera de paraître pendant tout le temps que durera le monnayage épiscopal, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIe siècle. Le même M. de Longpérier ajoute, mais avec le signe du doute : « Il fut frappé un grand nombre de deniers au nom de Hervé et de » Hugues.... à des époques assez éloignées. On peut conjecturer qu'à » l'époque de Henri de France (1148 à 1162), à supposer qu'aucun » évêque entre lui et Hervé n'ait battu monnaie, il restait dans la » circulation une quantité assez considérable de deniers au mono- » gramme carlovingien, et que ce type fut reproduit dans le dessein » de continuer la vieille monnaie épiscopale. »

C'était dans le cours de l'année 1842 que M. de Longpérier émettait cette opinion comme un doute qui soulevait bien des observations sérieuses. Comment en effet admettre que, depuis 986 jusqu'à 1149, époque de l'épiscopat de Henri de France, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle et demi (163 ans), tous les prélats qui se sont succédé pendant cette longue période auront négligé de profiter de l'une des branches les plus importantes de leurs revenus, les droits perçus lors de la mutation des monnaies à l'avénement au trône épiscopal d'un nouvel évêque? Il est certain qu'il y a eu plusieurs émissions de la monnaie d'Hervé ; ce qui nous en reste en fournit la preuve par les légères différences de coin qu'elles présentent. Lorsqu'on considère que pendant ce long intervalle le comté de Beauvais est devenu la propriété des évêques de cette ville très-peu d'années après la mort d'Hervé (en 1013 ou 1014) ; que parmi les quatorze évêques qui ont occupé la chaire épiscopale jusqu'à l'évêque Henri, il en est qui siégèrent 20 ans ; que dans ce nombre on compte des hommes éminents, sans parler

de Roger de Champagne ou plutôt de Blois, celui-là même qui fit la cession du comté au prince des apôtres, le patron de sa cathédrale; de Pierre de Dammartin, 52e évêque (de 1114 à 1133), qui fit beaucoup pour les intérêts de son diocèse, qui fut député plusieurs fois vers le souverain pontife Calixte II et Innocent II, qui reçut à Beauvais le chef de l'Eglise lors de la tenue du concile, qui assista au sacre de Louis VII (le Jeune), comment admettre, dis-je, que des seigneurs aussi puissants n'auront pas voulu laisser sur les monnaies de leur comté des traces de leur passage? et puis de quelle masse énorme d'une même monnaie cela ne ferait-il pas supposer l'existence? Et cependant les spécimens en sont rares; à peine si on en compte huit ou dix, tandis que les deniers de Henri de France, qui n'occupa le siége de Beauvais que treize ans (de 1149 à 1162), sont relativement plus communs; et puis une même monnaie refrappée pendant 163 ans aurait subi de la part des graveurs de bien plus grandes modifications dans son type que nous n'en observons; enfin nous verrons un peu plus loin que les successeurs immédiats de Henri, Barthélemy de Mont-Cornet et Philippe de Dreux, ont usé l'un et l'autre de ce droit régalien comme d'une chose établie et non interrompue. Nous verrons un peu plus loin que ces réflexions sont fondées et que la découverte de la monnaie de l'un des quatorze évêques de Beauvais, depuis Hervé jusqu'à Henri de France, nous fait supposer que celle des treize autres n'a pas été encore découverte, mais qu'elle a dû exister.

Pour terminer ce que j'ai dit relativement à la description générale des deniers de Hervé, je dirai que l'absence de croisette au milieu de la légende ferait douter si elle commence par le nom du roi ou par celui de l'évêque, si nous ne savions que dans des cas semblables c'est par le nom du roi qu'elle débute. La disposition des besans ou points dans les cantons de la croix pattée qui occupe le champ du droit des deniers, ne lève point cette difficulté.

La figure 1re, planche IV, qui est mal venue sous le marteau, fait partie de ma suite. Son poids est de 23 grains, 1 gramme et 2 décigrammes. Cette pièce ne paraît pas avoir beaucoup perdu par le frai, ce qui peut nous faire considérer ce poids comme celui adopté alors pour les nouvelles monnaies épiscopales de Beauvais.

La figure 2, planche IV, est le calque d'une obole ou demi-denier fort incomplet; son poids, de 8 grains, en est la preuve irrécusable (48 à 49 centigrammes). Quoique le nom ne paraisse point, et qu'on lise seulement.... REX HERVE, et au revers BELVACVS.... le mot *civitas*

manquant, cette obole n'en est pas moins comme la précédente de l'évêque Hervé et du roi Hugues Capet. De ma suite.

La figure 3, planche IV, est le dessin d'un autre denier fort altéré qui fait partie de la collection du cabinet impérial des médailles de Paris, HERVEVS, HVGO REX. Rev.... LVACVS CIVITAS. Ici le C du monogramme a une figure plus accusée et la lettre L n'est qu'indiquée, ce qui fait soupçonner que le graveur ne se rendait pas compte de ce qu'il reproduisait.... J'ai omis de prendre le poids de cette monnaie.

Dans la figure 4, planche IV, la forme de la lettre C est différente, ce qui ne l'éloigne pas trop de la composition de la lettre K. Le dessin de ce denier si complet est extrait de la planche de la revue de la numismatique, année 1842, tome VII, page 103. C'est lui qui a servi à la description de M. de Longpérier. L'original appartenait à M. Hoart, de Gournay.

Les figures 5 et 6 sont encore des deniers du même prélat présentant quelques légères variétés. Je dois ces deux dessins à l'obligeance de M. Jean Rousseau, qui me les avait adressés il y a plusieurs années. La figure 6, dont les lettres de la légende semblent être moins anciennes, offre ceci de remarquable, qu'on y voit pour la première fois le commencement du mot EPISCOPVS, qui ne trouve point sa place sur aucune des monnaies de l'évêque Hervé, et qui ne s'observe que sur celle des monnaies de Beauvais, où le nom du souverain a disparu ainsi que le mot CIVITAS, dont il tient la place. Je n'ai point vu l'original de ces deux figures, je ne puis en indiquer le poids ni apprécier l'incorrection grammaticale de la légende du revers, car ce ne serait pas BELVA*cus* qu'on devrait lire, en supposant qu'il soit suivi du mot EPISCOPUS, mais bien celui de BELVACENSIS, comme nous le verrons sur les monnaies de l'évêque Henri, de Barthélemy, etc.; mais comme la lettre C du mot *civitas*, dans la figure 5, est un C majuscule, à branche droite ou perpendiculaire, je suis dans l'indécision de savoir si ce n'est pas le commencement de ce mot qui a été pris pour un E majuscule; mais comme je n'ai aucune certitude à cet égard, et qu'un spécimen mieux conservé peut lever cette difficulté, j'ai cru devoir reproduire la figure telle qu'elle m'est parvenue.

La figure 7, planche IV, est encore un demi-denier ou obole; la lettre X sert de croisette et partage la légende qui va de droite à gauche. Tous les dessins de cette monnaie doivent être placés de manière à ce que la légende du droit commence par le mot HVGO REX, comme l'a indiqué M. de Longpérier. C'est une erreur de position

de la monnaie qu'il faudra rectifier pour les figures 2, 3, 5 et 6. Je n'aurais aucune remarque à signaler sur la composition du monogramme, si ce n'est que le jambage inférieur ou horizontal de la lettre L est double. Je dois encore à l'obligeance de M. Rousseau le dessin de cette obole dont je n'ai point le poids, ainsi que celui des deux deniers qui précèdent.

A cette époque de l'histoire de Beauvais nous voyons son siége épiscopal occupé par des prélats jouissant de la haute considération que donne une naissance illustre et une grande fortune. Ce fut Hervé qui jeta les fondements de la cathédrale de Beauvais, et qui laissa en mourant de grands biens destinés à poursuivre son œuvre.

Hugues, trente-septième évêque ou quarante-unième, qui succéda à Hervé, n'occupa le siége épiscopal que de 998 à 1002, c'est-à-dire pendant quatre ans. L'histoire ne dit rien de cet évêque, dont on croit avoir retrouvé les restes en 1815, lors de la démolition de l'église abbatiale de Saint-Lucien. Delettre, *Histoire du diocèse de Beauvais*, page 427, tome 1er.

Roger de Champagne, qu'il faudrait peut-être appeler plutôt Roger de Blois, si nous ne voulions nous conformer à l'usage, succéda à Hugues. Il est compté comme étant le 42e évêque de Beauvais. Il descendait de Hugues-le-grand par Herbert ou Héribert II, de Vermandois, dont il a été question plus haut en parlant de l'épiscopat de Hildegaire, trente-huitième évêque. Le père de l'évêque Roger, Eudes II, était comte de Chartres, de Tours, de Blois, etc. Roger, qui était lui-même comte de Sancerre, échangea en 1013 ce comté avec son frère, pour celui de Beauvais. Déjà, ainsi que nous l'avons fait remarquer, son métropolitain, l'archevêque de Reims, était comte de cette cité et frappait des monnaies en son nom; un autre suffragant de cette métropole, l'évêque de Laon, jouissait du même droit. On comprend combien devait être grand le désir de l'évêque de Beauvais de réunir à son titre d'évêque celui de comte de cette ville; et son désir devait être d'autant plus vif que, selon Loysel et Simon, *Supplément à l'histoire de Beauvais*, page 80, les évêques de Beauvais jouissaient depuis longtemps d'une grande partie des droits et prérogatives attachés à la dignité de comte, de telle sorte, disent ces historiens, que déjà l'évêque Hervé avait un vicaire chargé spécialement de la perception de ces droits. L'acte d'échange opéré entre les deux frères ne nous est pas connu; nous connaissons seulement la charte de ratification et de cession perpétuelle faite à l'évêque de Beauvais par le roi Robert II

parce que sans doute ce comté devait faire retour à la couronne à la mort du titulaire, s'il ne laissait pas d'enfants.

Cet acte spécifie fort en détail les avantages qui doivent résulter de la cession ou échange ; mais ils répondent si peu à l'idée qu'on se fait de l'échange d'un comté, qu'on acquiert la preuve évidente qu'à cette époque la plupart des revenus de cette seigneurie étaient déjà entrés dans le domaine de l'évêque, et que si ce dernier donna en échange le comté de Sancerre, dont les revenus n'étaient sans doute pas aussi grevés, c'est que l'évêque Roger n'en était probablement que bénéficiaire. Quoique cette charte de ratification du roi Robert se trouve dans la plupart des ouvrages anciens relatifs à l'histoire de Beauvais, et qu'elle soit connue de ceux qui les possèdent, je la transcrirai plus loin afin d'éviter des recherches et de mettre sous les yeux les preuves certaines de la grande prépondérance qu'avait alors le seigneur évêque de Beauvais, situation que j'ai cherché à constater depuis le début de cette étude. On pourra aussi y voir d'une manière évidente qu'il n'est pas dit un mot des revenus provenant de la fabrication des monnaies qui auraient pu être à Beauvais, comme dans beaucoup d'autres villes, communs avec le comte ; ce qui prouve que l'évêque en jouissait seul. On verra qu'il y est dit qu'outre ce titre de comte il obtint.... *exactiones et reditus quos tenebat ex beneficio regis in suburbio Belvacensis urbis et in villis extra ambitum civitatis constitutis, sicut jam ipse episcopo concesserat ac diviserat*..... La spécification de ces avantages est indiquée d'une manière plus précise par ce qui suit : *Præterea omnus exactiones et reditus, et quid quid pertinebat ad comitatum in villis subter adnotatis, hoc est in villa episcopi, quæ dicitur Brælla, in villa sancti Justi, in villa Castiniaco, in villa Burcio, in villa Flaviaco. Medietatem quoque comitatus, in villa quæ dicitur Senentis, et in Montiniaco, et in Monciaco, et in villa quæ dicitur Cogiacus... Medietatem etiam comitatus et mercatum quod tenebat franco de castro quod dicitur Gerboredum*, etc. Voir plus loin.

Après cette minutieuse énumération, on comprendra facilement que les anciens comtes de Beauvais n'avaient aucun droit sur les monnaies de cette ville, et que les profits qui en résultaient étaient la propriété de l'évêque seul, autrement la charte en eût fait mention à la suite des autres *exactiones* et *reditus*. A dater de cette époque, le palais des anciens comtes devint la demeure habituelle de l'évêque Roger, qui tarda peu à faire à son tour, sur l'autel de Saint-Pierre, la cession à perpétuité du comté de Beauvais, afin d'en investir ses

successeurs; et dans l'intention d'éviter à ceux-ci tout sujet de litige ou de contestation, Roger obtint de son frère une cession authentique et perpétuelle de ses droits au comté, pour lui et pour les siens, moyennant quelques fondations pieuses auxquelles souscrivit le chapitre de la cathédrale. Ce prélat, avant de mourir, laissa une grande partie de ses biens à son église afin de continuer l'œuvre admirable qu'avait commencée l'évêque Hervé. Il tendit une main secourable aux habitants de sa ville épiscopale qui fut dévorée par un terrible incendie en 1018, disent les chroniques de Vézelai et d'Auxerre. C'est dans ce désastre qu'une foule de documents précieux périrent, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Ce prélat, d'une si haute naissance, *nobilissima satus*, est le premier évêque de Beauvais dont la science héraldique fasse mention : il portait *au premier et au quatrième canton, d'azur à une bande d'argent à deux cotices potencées* (1), *de treize pièces d'or, et au deuxième et troisième, d'or à une croix de gueule et quatre clefs de même*. Le *Gallia Christ.* le désigne comme étant le quarante et unième évêque, tandis que dans l'ouvrage de M. l'abbé Delettre, il est indiqué comme étant le quarante-deuxième, en admettant l'épiscopat de Hugues (998 à 1002).

On lit dans Simon, Supplément à l'histoire de Beauvais, que l'évêque Roger Ier fut chancelier du roi Robert II, qui, en effet, eut un chancelier de ce nom, mais en 1023; c'est donc une erreur, puisque l'évêque dont nous parlons cessa de vivre le 24 juin 1022.

Ce prélat si relevé par sa naissance et par ses grands biens, qui illustra le siége épiscopal de la ville de Beauvais, usa-t-il du droit de frapper monnaie en son nom? ou se contenta-t-il, pendant les 20 années de son épiscopat, d'user des monnaies que lui avait laissées son prédécesseur Hervé? Il est certain que nous n'en connaissons aucune; cependant il est difficile d'admettre que Roger Ier, si puissant et si riche, n'ait pas fait usage de cette prérogative si importante, et voici ce qui tendrait à confirmer cette opinion. On lit dans l'introduction à l'histoire de Beauvais pendant le quatorzième siècle, par Doyen, page 22, ce qui suit :

---

(1) En faisant cet exposé héraldique des armes de la puissante maison de Champagne, je me suis conformé à ce qu'en disent plusieurs auteurs anciens. Cependant, M. de Barthélemy croit que les cotices de Champagne n'ont été potencées qu'à une époque plus moderne et postérieurement au quatorzième siècle.

« On voyait autrefois aux archives du chapitre, attachés à l'acte de
» restitution des terres de Longueil et de Berthecourt, par Lancelin,
» vers 1094, vingt-neuf deniers percés et enfilés d'archal, de fabri-
» cation et de grandeur différente, dont la matière semblait être d'ar-
» gent mêlé, presque tous marqués d'une croix potencée aux uns,
» boutonnée aux autres, fleuronnée aux angles sur un petit nombre,
» sur lesquels on lisait : BELLO...., sur les autres, le monogramme
» du roi Robert.... ; il y en avait aussi dont la croix était cantonnée
» de billettes et qui portaient le monogramme d'un roi Charles.....
» Selon Etienne de Nully qui nous fournit ces détails, cela donne à
» penser que les deniers beauvaisins et ceux du roi se recevaient
» l'un pour l'autre. ».

Ce qu'Etienne de Nully nous révèle ici n'est-il pas pour nous du plus haut intérêt et ne devons-nous pas, dans cette description des vingt-neuf deniers, retrouver une partie au moins des monnaies des quatorze évêques qui nous manquent depuis 998, époque de la mort d'Hervé, jusqu'à l'avénement de Henri de France 1150 ?

La description qui nous est donnée n'a pas toute la précision numismatique que nous souhaiterions, surtout en l'absence de tout dessin ou figure quelconque; mais il faut convenir cependant qu'elle porte avec elle un cachet d'exactitude suffisant pour lui donner toute confiance. Si les deniers sont de grandeur différente, c'est qu'ils n'étaient pas tous de la même époque, et que peut-être il se trouvait dans le nombre quelques deniers royaux beauvaisins frappés sous la seconde dynastie ; mais nous devons avouer que nous n'en connaissons aucun dont le champ du droit ou du revers ait été marqué d'une croix potencée, boutonnée, c'est-à-dire pommetée, ni même fleuronnée aux angles; et si sur quelques-uns on voyait réellement le monogramme du roi Robert qu'Etienne de Nully distingue de celui de Charles, c'est pour nous une perte déplorable, car les monnaies semi-royales de Robert-le-Pieux sont fort rares; leur existence eut donné aux monnaies beauvaisaines de l'analogie avec les monnaies de Laon, frappées par Adalbéron au nom du même roi Robert. Quant aux deniers dont la croix était cantonnée de billettes, ou ce que j'ai appelé des besans, et dont le monogramme était semblable à celui des rois qui ont porté le nom de Charles, ils devaient ressembler à ceux que nous connaissons probablement.

Observons que Lancelin de Dammartin, en faisant à l'heure de sa mort la restitution des terres qu'il avait usurpées sur les domaines de

l'église de Beauvais, ainsi que des revenus qu'il en avait indûment perçus, n'a pu le faire qu'à l'aide des monnaies des neuf évêques qui s'étaient succédé sur le siége épiscopal depuis et y compris Hervé. C'était Hugues, quarante et unième évêque ; Roger Ier, quarante-deuxième ; Guérin, quarante-troisième ; Drogon, quarante-quatrième ; Guilbert, quarante-cinquième ; Guy, quarante-sixième ; Ursion, quarante-septième ; et enfin Foulque, fils de Lancelin lui-même, par l'intermédiaire duquel la restitution s'était opérée. Très probablement donc, les vingt-neuf deniers qu'a vus Etienne de Nully étaient composés de la monnaie de ces prélats, ce qui donne la presque certitude que les six autres, pour arriver à Henri de France, auront usé également de leurs droits monétaires.

J'en étais resté avec ces doutes depuis 1842, lorsqu'il y a quatre ou cinq ans, M. Poëy d'Avant voulut bien me céder un denier de Beauvais dont l'intérêt semblait consister uniquement dans cette singularité que ses légendes étaient ***Boustrophedones***, c'est-à-dire que les lettres composant les légendes allaient de droite à gauche ; du reste, ce denier était pelé, rogné, confus, d'une façon à rendre sa lecture presqu'impossible du côté du droit, c'est-à-dire là où devait se lire le nom du prélat. Cependant à force de patience et de temps je pus y déchiffrer la terminaison d'un nom propre : j'y lus RIDVS EPISCO. Or cet intéressant denier offrait le type des monnaies de la fin du onzième siècle ou du commencement du douzième. Il me sembla qu'en réunissant les noms latins des quatorze prélats, depuis Hervé jusqu'à Henri de France, cette terminaison ne pouvait convenir qu'au nom de GAVFRIDVS, cinquantième évêque de Beauvais, de 1105 à 1114. Or si cette attribution est certaine pour un évêque qui n'occupa le siége de Beauvais que neuf ou dix années, et dont l'épiscopat n'est signalé dans l'histoire par aucun fait bien saillant, nous en concluerons nécessairement que le monnayage épiscopal de la ville de Beauvais n'a probablement éprouvé que de courtes interruptions, depuis Hervé jusqu'à Henri de France, car des hommes considérables occupèrent ce siége, quelques-uns pendant plus de vingt ans ; tel est entre autre l'évêque Drogo ou Drogon, quarante-quatrième évêque (1033 à 1059) ; Guy, quarante-septième évêque (de 1063 à 1084) ; enfin l'un des successeurs de Godefroy Ier, l'évêque Pierre Ier, de Dammartin, cinquante-deuxième évêque de Beauvais, appartenait à une maison illustre qui avait donné à cette ville plusieurs comtes et châtelains. Cet évêque occupa le siége épiscopal de 1114 à 1132 ou 1133, c'est-à-dire pen-

dant dix-neuf ans. Certes il n'est guère possible d'admettre, en présence de la monnaie de Godefroy Ier, que ces éminents prélats se seront contentés de faire, pendant plus d'un siècle et demi, refrapper la vieille monnaie de l'évêque Hervé. Mais j'arrive à la description du denier de Godefroy Ier, planche IV, figure 8.

Au droit on ne lit plus que la finale RIDVS EPISCO allant toujours de droite à gauche, c'est-à-dire à rebours; dans le champ, la croix pattée que nous connaissons, cantonnée à l'ordinaire. Au revers le mot BELVAQ allant aussi de droite à gauche; le grand espace qui règne entre le commencement et la fin, me fait penser que les mots BELVACENCIS CIVITAS pouvaient bien s'y trouver. Le monogramme cruciforme est complet : il occupe le champ du revers. Cette monnaie qui est à un titre de fin plus élevé que celui de toutes les monnaies de Beauvais que j'ai vues, est tellement rognée qu'elle ne pèse plus que dix-sept grains (85 cent.), au lieu de vingt-deux grains que pèsent celles de Hervé ; elle est concave d'un côté et convexe de l'autre ; elle offre l'aspect de certains deniers normands ayant passé par les mains des billonneurs de l'époque, lesquels ont enlevé de ses bords tout ce qu'ils ont pu. Telle qu'elle est, cette monnaie est précieuse à plus d'un titre. J'ai donné cette monnaie à Geoffroy Ier et non à Geoffroy II, de Clermont-Nesles, qui fut évêque de Beauvais dans la première moitié du XIIIe siècle, parce qu'elle porte le caractère évident des monnaies du XIe ou du commencement du XIIe et non du XIIIe siècle.

L'évêque Geoffroy Ier vécut sous les règnes des rois Philippe Ier et Louis VI. Rien de bien saillant ne se passa pendant les dix années de sa prélature, si ce n'est qu'à l'occasion d'un meurtre commis par l'un des chanoines, le chapitre s'insurgea contre l'autorité du roi qui, prétendant en connaître, commença une procédure que le chapitre disait être du ressort spécial des tribunaux ecclésistiques institués *ad hoc*. Je n'aurais rien dit de ce fait étranger au sujet qui nous occupe, si plus loin je n'étais contraint de dire deux mots de la grande puissance du chapitre, et des luttes très-vives et souvent fort opiniâtres qui surgirent entre ce corps et son évêque. Godefroy Ier mourut le onzième jour des kalendes de décembre de l'année 1114. Il laissa à son église une partie de ses biens après avoir, de son vivant, fait participer son chapitre à ses libéralités.

Le brillant successeur de Geoffroy Ier fut l'évêque Pierre Ier, de Dammartin, d'une illustre naissance, et dont l'épiscopat fut signalé par de grands évènements auxquels il prit une grande part. Son as-

cendant sur ses diocésains ne fut pas moins grand ; l'histoire nous en fournit une preuve dans la restitution qu'il sut faire opérer de la cure de Viarmes et de celle de Foissy, tenues en fief par Nivelon de Pierrefonds, et son fils, Dreux de Mouchy. Ces seigneurs avaient résisté à tous les moyens employés pour les en dessaisir ; mais Pierre non-seulement obtint cette restitution qui fut faite à la cathédrale, ainsi que la remise de la forêt de Boncourt que de Dreux avait fait défricher, mais ce seigneur offrit encore, pour les dommages qu'il avait causés, de larges indemnités, et en preuve de sa soumission et de la sincérité de ses sentiments, il remit, nous dit l'histoire à laquelle j'emprunte ce trait, il remit son épée, non pas à l'évêque, mais entre les mains du doyen du chapitre.

Sous l'épiscopat de Pierre Ier, deux conciles furent tenus à Beauvais. Cet illustre prélat reçut du chef de l'église, Calixte II et d'Innocent II, les preuves les plus touchantes de l'estime qu'ils avaient pour lui. Si à ces traits principaux nous ajoutons qu'il occupa le siége de Beauvais de 1114 à 1133, c'est-à-dire près de vingt ans ; que ce prélat assista au sacre de Louis VII, on sera disposé à admettre qu'un évêque qui jouissait à la cour ainsi que dans sa ville épiscopale d'une influence très-grande, a dû, aussi bien que son prédécesseur, faire frapper des monnaies en son nom, et que s'il ne nous en reste actuellement aucune trace, nous pouvons espérer que le temps viendra tôt ou tard combler cette lacune.

Ce que je dis là de l'absence des monnaies de Pierre de Dammartin, je dois le dire également de ses deux successeurs immédiats, Eudes II et Eudes III, dont la durée de l'épiscopat ne fut pas longue, il est vrai, et qui vécurent sous les rois Louis VI et Louis VII (1133 à 1148).

Henri de France, cinquante-sixième évêque de Beauvais, selon le *Gallia Christ.*, mais en réalité le cinquante-cinquième, selon l'auteur de l'histoire du diocèse de Beauvais, M. l'abbé Delettre, et qui occupa le siége de cette ville, de 1149 à 1162, était le troisième fils de Louis VI dit le Gros, et frère de Louis VII dit le Jeune. Les historiens de sa vie nous disent qu'après avoir passé volontairement trois années à Clairvaux dans la plus austère retraite, sous la direction de saint Bernard, il fut promu malgré lui à l'évêché de Beauvais ; qu'il fallut lui faire violence pour le contraindre à souscrire à sa nomination. Son âme était ardente ; il voulait et faisait le bien, mais avec une sorte d'emportement et sans garder certaines mesures ; il aimait à accorder des faveurs, mais il était singulièrement jaloux de son auto-

rité et reconnaissait difficilement les droits qu'on faisait valoir contre elle ; aussi eut-il de nombreux démêlés avec le roi son frère et avec la commune de Beauvais, qui existait déjà ; enfin il en eut aussi avec plusieurs corporations religieuses de son diocèse. En 1162 il fut transféré à l'archevêché de Reims, où il est connu sous le nom de Henri Ier. Pendant les treize années de son épiscopat, cet évêque fit beaucoup de bien (1). Il demeura l'ami de saint Bernard et de l'abbé Suger, les deux hommes les plus éminents de l'époque, et dont il suivit les sages conseils. C'est à cet évêque qu'on dût à Beauvais la suppression de cette farce impie qu'on appelait la *fête de l'âne*. Il fut, dans le concile tenu à Soissons, l'un des plus ardents promoteurs de la trève de 10 ans, consentie par le roi et les seigneurs, dans le but d'assurer pendant ce temps la sécurité des voyageurs, des marchands, des pélerins et autres qui souvent étaient dévalisés en passant de la terre d'un seigneur sur celle d'un autre, ce que confirment les historiens (Labbe, tome III, page 1,175). Enfin le *Gallia Christ.* nous fait connaître qu'il contribua beaucoup, par la grande influence dont il jouissait, à faire reconnaître comme valable l'élection du pape Alexandre III, sur celle de son concurrent.

Pendant les treize années de son épiscopat, ce prélat usa largement de ses droits monétaires, car de toutes les rares monnaies épiscopales de Beauvais, ce sont celles qui, avec celles de Charles-le-Chauve, se rencontrent le moins rarement; inutile de dire qu'elles n'ont rien gardé de ce qui rappelle une sorte de dépendance du type royal.

---

(1) Louvet, tome Ier, page 557, nous donne le texte d'une lettre de cet évêque, sous la date de 1157, qui prouve combien il avait à cœur de maintenir les divers religieux dans l'observance rigoureuse de leur règle, et combien il faisait d'efforts pour donner aux diverses paroisses qui en manquaient les desservants ou curés dont elles avaient besoin. A ce sujet, nous trouvons dans l'*Histoire du diocèse de Beauvais*, page 134, tome II, une explication qui, pour n'avoir aucun rapport avec la numismatique épiscopale de Beauvais, n'en est pas moins intéressante à faire connaître. Il existe dans les églises de quelques communes de ce diocèse de vastes cheminées, dont la présence donne lieu quelquefois à des interprétations erronées, telle que celle, par exemple, d'avoir été construites dans le but de faire chauffer l'eau des fonts baptismaux lorsque le baptême s'administrait encore par immersion. M. l'abbé Delettre nous apprend que d'anciennes fondations avaient été faites dans le but d'acheter du bois pour réchauffer les paroissiens des sections éloignées, qui venaient, pendant la nuit de Noël, assister aux offices de leur unique paroisse. Il signale, comme étant dans cette catégorie, l'église du Bois-de-Lihus, à laquelle on peut ajouter celle de Creil et sans doute d'autres qui me sont inconnues.

Les évêques de Beauvais, devenus comtes, en avaient complètement et depuis longtemps affranchi leurs monnaies, nous en avons vu une preuve en décrivant la monnaie de Geoffroy I[er]. Seulement nous ne savons point à quelle époque précise, après l'épiscopat de Hervé, ce complet affranchissement s'opéra, ni si antérieurement une charte de Hugues Capet n'avait pas fait une condition expresse de graver le nom du souverain, en même temps que celui de l'évêque, sur la monnaie de ce dernier (1).

Les monnaies de Henri de France, examinées dans leur ensemble, offrent beaucoup d'analogie avec les monnaies des rois Louis VI et Louis VII. Les lettres qui composent les légendes sont courtes, grasses, gravées correctement et avec soin. La légende du revers fait suite avec celle du droit. Du reste, le type spécial, le monogramme carolin, est plus immobilisé que jamais; il occupe comme par le passé le champ du revers; mais si, sous la deuxième dynastie, nous avons trouvé souvent une altération identique dans la première lettre du monogramme, nous ferons observer que ce monogramme est correct dans toutes ses parties sous la troisième race, alors qu'il était plus que jamais sans signification politique. Le titre des monnaies de l'évêque Henri a dû varier pendant les treize années de son épiscopat, car j'ai vu des oboles d'un aloi très-élevé, tandis que des deniers du même m'ont paru être à un titre inférieur. La rareté des uns et des autres ne m'a pas permis d'en faire l'essai rigoureux. J'ai cru ne devoir reproduire qu'un seul dessin de trois ou quatre deniers du même prélat que j'ai pu examiner en nature, parce que les différences étaient nulles ou avaient fort peu d'importance. J'arrive donc à la description de ces monnaies.

La figure 9, planche IV, est un denier dont le droit offre la légende suivante : une croisette selon l'usage, HENRICV..... EPS, allant de droite à gauche, un rang de perles sépare cette légende du champ occupé par les bras d'une croix pattée, dans les cantons de laquelle ne se trouvent plus, dans le même ordre, les deux boules ou besans que nous avons vus sur les monnaies de Hervé et de Godefroy, c'est-à-

---

(1) Quelques auteurs ont pensé que c'était au sujet des monnaies qu'arrivèrent les brouilles de Louis-le-Jeune et de Henri de France; mais ils n'ont pas dit si c'était parce que le roi voulait priver son frère de son droit, ou s'il voulait seulement régler le tarif ou la valeur de la monnaie. Doyen : introd., tome 1[er], page 23.

dire que ces boules ou besans sont placés dans le premier et le quatrième cantons de la croix, au lieu d'être dans le second et le troisième. C'est là une variété que nous retrouverons sur l'obole du même prélat, mais qui ne s'est pas reproduite. Deux formes d'E se trouvent employés : l'E majuscule Romain et l'E rond, très-usité au moyen-âge. L'R du nom de Henri n'est qu'indiquée au devant du deuxième jambage de l'N, qui sert à deux fins. — Au revers, le monogramme amplifié dans toutes ses parties et surtout à ses extrémités; un rang de perles sépare le champ de la légende, composée uniquement de l'adjectif BELVACENCIS, qui commence sans doute par une croisette qui n'est pas venue sous le marteau, pas plus que la fin du mot *Belvacensis;* un second rang de perles ou grènetis encadre la partie supérieure de cette légende. Le poids de ce denier est de 9 décigrammes forts, c'est-à-dire 18 grains et demi. Il ne paraît point avoir été rogné sur ses bords, mais la circulation peut bien lui avoir enlevé quelque chose. De ma suite.

La figure 10, planche IV, est un demi-denier ou obole; une croisette commence la légende fort incomplète † HE.... CVS EPS, avec un trait abréviatif sur la branche montante du P; un cercle de perles sépare le champ occupé par une croix pattée, dont le premier et le quatrième cantons sont occupés, comme sur le denier précédent, par deux besans, etc.; au revers, B..LV..CENSIS. Le poids est de 35 centigrammes, 7 grains, ce qui prouve que toute imparfaite qu'est cette obole, elle n'a pas perdu sensiblement de son poids. De ma suite.

On connaît du même prélat, devenu archevêque de Reims sous le nom de Henri Ier, des monnaies dont Duby a donné le dessin plus ou moins exact, et qui ne paraissent pas avoir été gravées avec autant de soin que celles de Beauvais.

A Henri de France succéda immédiatement, sur le siége épiscopal de Beauvais, Barthélemy de Mont-Cornet (1162 à 1175). Le *Gallia Christ.* lui donne le rang de cinquante-septième évêque, tandis que l'auteur de l'histoire du diocèse de Beauvais ne le présente que comme cinquante-sixième. De même que son prédécesseur, il vécut sous le règne du roi Louis VII le Jeune. Ses biographes nous apprennent qu'avant son élection il était trésorier de l'église de Laon et archidiacre de la métropole de Reims. L'archevêque Henri ne paraît pas avoir été étranger à son élévation. Cet évêque était d'ailleurs d'une naissance illustre et jouissait, avant son élection, d'une grande considération dans la province ecclésiastique de Reims.

Les documents relatifs aux monnaies de ce prélat me sont tout aussi inconnus que ceux de son prédécesseur ; ses monnaies sont beaucoup plus rares. C'est à l'obligeance de M. l'abbé Barraud, de Beauvais, que je dois la possession d'un denier de cet évêque ou du moins d'un fragment. Il y a vingt-cinq ans environ, après la mort de Monsieur son père, ce respectable ecclésiastique m'adressa, entre autres antiquités, des fragments de monnaies sur chacune desquelles il était difficile de trouver un sens aux lettres isolées dont on saisissait la forme avec peine. A l'aide de plusieurs de ces fragments je parvins à assembler les principales lettres du mot BARTHOLOMEUS, le reste vint tout seul. Le denier figuré sous le numéro 11, planche IV, est sans contredit le spécimen le mieux conservé ; en le dessinant j'ai dû aider un peu à sa lecture. Je cédai un de ces fragments à M. Cartier père qui habitait alors Paris, et qui m'aidait de ses lumières avec une grande bienveillance ; ce savant en fit la description dans la Revue de Numismatique qu'il rédigeait alors. On trouvera cet article page 372, planche XXII, tome VI, année 1841. Depuis, je n'ai trouvé aucune trace du denier de Barthélemi de Mont-Cornet dans aucune collection, et sans le hasard qui m'a procuré celui-ci, les monnaies de cet évêque seraient entièrement perdues comme celles de tant d'autres! Je n'en regrette pas moins de n'avoir pas gardé les fragments que je possédais, qui peut-être m'eussent fait constater quelque variété de coin.

Je présume que les monnaies de Barthélemi diffèrent peu de celles de son prédécesseur Henri de France ; seulement j'ai cru remarquer que la forme des lettres est moins élégante, et l'ensemble moins correct ; le titre du métal me semble plus pur. Je n'ai point trouvé d'obole dans les fragments dont je parlais plus haut. Il n'est pas impossible que plusieurs de ces fragments en aient servi dans le temps, ce qui ne serait pas absolument contraire aux habitudes d'alors.

Figure 11, planche IV, le droit n'a pas été dessiné comme il aurait dû l'être ; la croisette devrait occuper le haut de la légende de cette face, et le mot BARTOLOMEVS. E. partir de droite à gauche, et non de gauche à droite ; de cette façon, les deux boules ou besans se trouveront occuper le deuxième et le troisième cantons de la croix pattée, comme nous l'observons sur les deniers de l'évêque Hervé et de Godefroy Ier, disposition dont Henri de France s'est écarté seul, ainsi que je l'ai fait observer. Un rang de perles sépare le champ de la légende qui sans doute était encadrée par un second cordon qui a disparu sous les cisailles. La face du revers devrait être redressée aussi, et

la légende qui toujours commence par une croisette doit présenter cette dernière dans le haut de la pièce; mais le sens du monogramme m'a guidé, j'ai cru devoir le présenter tel qu'il doit être, alors le mot BELVACENSIS qui n'est ici qu'indiqué, commence de gauche à droite. Le monogramme présente cette particularité que l's est retournée, ce qui peut-être constituait un *différent* monétaire. L'impression de la croix du droit se trouve accusée en creux sur cette face et atténuer les lettres R et L. Malgré que ce denier ait été fortement rogné, il pèse encore 85 centigrammes, 17 grains, comme les monnaies de l'évêque Henri qui ont été moins altérées. Cette circonstance me ferait présumer que postérieurement à leur émission, certaines monnaies de Beauvais ont été ramenées à un poids uniforme et convenu. Eh bien, c'est encore un point qu'il eût été intéressant d'approfondir, et qui, faute de documents, restera dans le doute.

M. Cartier pére, loc. cit., dit: « Ces monnaies sont très-rares et » souvent rognées, ce qui tient à la pureté de leur métal. Il est évident » qu'un peu plus tard et dès l'époque de leur émission, elles durent » être promptement refondues dans les monnaies royales et dans les » baronales voisines qui s'altéraient rapidement. »

J'arrive maintenant aux monnaies de l'évêque Philippe de Dreux, neveu de Henri de France, qui, après Barthélemi, occupa très-longtemps le siége épiscopal de Beauvais. Ses biographes nous disent qu'il était issu du sang royal, étant le cinquième fils de Robert de Dreux, fils lui-même de Louis VI. Philippe dut à l'influence de l'archevêque de Reims, son oncle, son élection au siége de Beauvais, où ce prélat avait conservé de grandes relations. Cette élection eut lieu en 1175, l'année même de la mort de Barthélemi de Mont-Cornet, et chose bien peu ordinaire, il occupa le siège pendant plus de quarante ans. Il jouit pendant sa vie d'une grande importance; se trouvant mêlé d'une manière active aux principaux événements de la fin du règne de Louis VII et de celui de Philippe-Auguste. Il se croisa deux fois; s'étant rendu en Palestine avec le prince, il y fit la guerre en personne. De retour de cette première croisade, il contribua par sa brillante valeur au gain de la bataille de Bouvines. Ses rapports avec le Saint-Siége furent nombreux et singulièrement honorables pour lui. Malgré son illustre naissance et sa grande fortune, il vit, en 1202 et 1206, échouer ses prétentions au siége archiépiscopal de Reims qu'il avait ambitionné de posséder après la mort de Henri Ier. Son esprit ardent et son amour pour la guerre y mirent obstacle. Il légua après

sa mort de grands biens à son église, ainsi qu'à divers établissements religieux qu'il affectionnait plus spécialement. On ne mettait point en doute que ce prélat eut frappé des monnaies pendant son long épiscopat; mais il restait à en trouver des preuves certaines, lorsqu'en 1842, au mois de mars, en démolissant une vieille muraille de l'une des tours du palais épiscopal pour le convertir en palais de justice, on découvrit dans un petit enfoncement six ou huit pièces de plomb toutes semblables et parfaitement conservées, lesquelles, examinées avec soin, furent reconnues pour avoir été frappées, sur une face seulement, avec le coin d'une obole de l'évêque Philippe de Dreux. C'est sur l'un de ces petits plombs qui m'a été communiqué par M. Mathon, pharmacien, que la figure 12 de la planche IV a été calquée avec soin. On voit, en comparant ce dessin à celui des monnaies précédentes, avec quelle délicatesse ce coin a été gravé. Ce plomb n'a jamais été une monnaie réelle; ce n'était pas un méreau, car ces sortes de pièces n'affectaient pas ordinairement une ressemblance exacte avec les monnaies en circulation, C'était une pièce de confiance, destinée à représenter momentanément la valeur d'une monnaie réelle, mais non à la suppléer indéfiniment. Certes, il n'est pas douteux que ces petits plombs n'aient eu une certaine valeur, car autrement à quoi bon le soin que leur possesseur avait pris de les soustraire aux recherches? Considérons donc ces petits monuments comme des bractéates, c'est-à-dire n'offrant qu'une seule face, afin d'avertir qu'elles n'étaient que la représentation d'une monnaie.

La légende composée du mot ✝ PHILIPVS EPISCOP' avec un trait abréviatif, commence par une petite croix simple, à branches égales; un double cordon de perles entoure cette légende qui elle-même ferme le champ occupé par une croix pattée dont les cantons sont libres. Cette petite monnaie offre la plus grande analogie avec les oboles royales du même genre.

Voyons si pendant le cours du long episcopat de notre évêque, nous ne trouverons pas quelque indication capable de nous éclairer sur leur émission. Nous avons dit que ce prélat était plus homme du monde que religieux et dévot évêque. Hélinand, religieux de Froidmont, dit de lui : *fuit tam bellator quam clericus*. Vincent de Beauvais, au rapport de Loysel, page 106, l'appelle *virum in armis strenuum*. Avant de recevoir la consécration épiscopale, il avait fait le voyage de la Terre-Sainte, où, selon le *Gallia Christ.*, il fut pris et retenu captif. Au bout de quatre années, il se vit obligé de donner une somme considérable pour

se racheter. En 1188, Guillaume de Tyr nous apprend qu'à la suite des conférences de Gisors, où Philippe de Dreux assista, une nouvelle croisade fut résolue entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre (Louvet, tome 1er, page 818). Pour y participer, la noblesse fit gaiement le sacrifice d'une grande partie de ses biens, tant pour se procurer les moyens de faire la campagne que pour se recommander aux prières de l'église. Ces biens furent vendus à vil prix ou furent mis en gage. Ce ne fut pas tout : la dîme Saladine fut imposée à tous ceux qui ne devaient point faire le voyage d'outre-mer et guerroyer dans la Terre-Sainte. Cette dîme fut perçue avec une rigueur extrême. En 1180 et 1188 Louvet signale deux terribles incendies qui ruinèrent la ville presque entièrement, ainsi que le plus grand nombre des édifices religieux. Là ne se bornèrent pas toutes les calamités ; en 1193 une guerre terrible eut lieu contre les Anglais qui possédaient la Normandie limitrophe du diocèse de Beauvais ; de là des ravages et des dévastations dans les environs de cette cité. Dans cette guerre, Philippe de Dreux, combattant à la tête de ses vassaux, fut pris et chargé de chaînes, conduit à Rouen, puis au château de Chinon, et retenu captif malgré l'offre du chapitre de Beauvais qui réclamait son évêque au prix d'une rançon qui fut refusée jusqu'en 1200. L'histoire nous apprend qu'on livra 6,000 marcs d'argent au roi d'Angleterre pour prix de sa liberté. Enfin en 1210 cet évêque prit une part active à la guerre qu'on fit aux Albigeois.

Dans cette vie des camps, après deux captivités qui ne cessèrent qu'au prix de rançons énormes, après l'incendie et la destruction de la ville épiscopale, la ruine ou du moins l'appauvrissement des grandes familles, n'est-il pas très-probable que la gène la plus grande a dû sévir sur la ville de Beauvais, et que son évêque se sera vu contraint de fabriquer temporairement des monnaies de nécessité pour obvier aux immenses besoins qui durent surgir de toutes ces calamités? Cette supposition n'a rien qui répugne à la raison et aux habitudes ; car nous savons que d'autres villes, pressées également par des nécessités impérieuses, ont eu recours à un semblable moyen : Olivier de La Marche, page 614, édition de 1566, nous apprend que la ville de Saint-Omer, assiégée en 1477 par le roi Louis XI, en agit de même. Voici le passage qu'a transcrit, dans son excellent travail sur les jetons et méreaux de la ville de Saint-Omer, M. Hermand, page 37 et seq. :

« .... Et pour ce que la duchesse de Bourgogne n'estait pas lors

» bien fournie d'argent, ce dict seigneur de Chantereine fit pour
» dix ou douze mille escus de monnoye de plomb, et la faisoit courre,
» et avoit cours parmi Saint-Omer et à l'environ : et par traitté de
» temps il rachapta toute icelle mauvaise monnoye et paya ses
» créditeurs, qui lui fit grand honneur et grande décharge de cons-
» cience. »

M. Hermand ajoute : Le Père Carme, qui a fait l'histoire manuscrite de la ville et cité de Saint-Omer, et l'auteur des manuscrits de la bibliothèque publique, n° 810, rapporte ainsi le fait :

« En cette occasion, le magistrat fit une action digne de mémoire et
» qui servira d'exemple à la postérité, qui est que se voyant attaqué
» de ses ennemis, sans assistance de son prince, pour les grands
» troubles qui étoient au pays, se résolurent de battre monnoye de
» plomb, laquelle avait le même cours et la même valeur que l'argent
» en la ville et toute sa juridiction, laquelle on rassembla toute après
» le siége, donnant satisfaction à ceux qui en avoient, avec de bonne
» monnoye, ce qui fut fort estimé, et le doit être, comme un acte de
» justice et d'une insigne fidélité. »

Ainsi, et sans multiplier des exemples analogues, nous pouvons admettre que ces oboles de plomb ont eu cours comme des monnaies réelles ; nous en avons pour preuve le soin qu'avait mis leur possesseur à les cacher. D'ailleurs le peuple était habitué, jusqu'à un certain point, aux pièces de confiance. Les méreaux circulaient bien antérieurement au XIIe siècle, et leur nombre à Beauvais était assez grand pour familiariser la population avec ces sortes de monnaies de convention.

J'avais classé depuis fort longtemps, parmi les oboles de l'évêque Henri de France, une petite monnaie d'argent assez pur, que sa mauvaise conservation rendait presque illisible, lorsqu'un jour de l'année dernière je la présentai au docte M. de Poyëy d'Avant, dont l'œil exercé fit prompte justice de mon inattention, en m'assurant qu'elle n'appartenait point au prélat auquel je l'avais donnée. Je l'étudiai donc avec plus de soin, et après un long examen, je constatai la présence de quelques lettres qui me donnèrent la clef de celles que le frai et la mauvaise fabrication ne me permettaient plus de retrouver : je vis à ma grande satisfaction que je possédais une monnaie réelle de l'évêque Philippe de Dreux. Mais en jetant un coup-d'œil sur la figure 13, planche IV, qui la représente, on jugera dans quel état de défectuosité elle m'est parvenue ; cependant, telle qu'elle est, on s'assure que le

type immobilisé s'est conservé dans son intégrité la plus complète. La croix du droit n'a subi aucune variation dans sa forme; elle est cantonnée de deux besants disposés comme sur les monnaies de l'évêque Hervé, Godefroy Ier et Barthélemy. Le monogramme du revers n'a subi qu'une faible altération; la lettre L n'est pas complète; on ne distingue pas la lettre R; quand à l's, elle a continué d'être placée à rebours, comme sur le denier de Barthélemy. Le peu qu'on voit des caractères composant la légende ne manque pas d'élégance; mais leur correction est moindre que celle des oboles de plomb, qui, je le suppose, ont été frappées plus tard, à l'instar des monnaies royales de l'époque, et peut-être avec l'intention de les faire circuler indifféremment l'une pour l'autre; ce serait dans ce but que la forme de la croix aurait été modifiée et que les deux besants auraient disparu.

Figure 13, planche IV. Dans la légende de l'obvers, on ne voit que les lettres ....IL...PVS pour *Philippus episcopus;* revers : BAL ou BEL...S. Ou je me trompe fort, ou ce peu de lettres ne peuvent convenir qu'au nom de Philippe, et le type du revers est bien certainement celui des monnaies épiscopales de Beauvais, dont les premières lettres et la dernière sont celles du mot BELVACENSIS. Cette monnaie si fruste, si rognée, pèse comme les précédentes 45 centigrammes, 8 grains. Ne sommes-nous pas fondé à admettre que, postérieurement à leur fabrication, elles ont été ramenées à un poids inférieur à celui de leur émission, ainsi que je l'ai déjà dit, dans l'intention de mettre ces anciennes monnaies en rapport avec les monnaies royales qui les remplacèrent à peu près exclusivement, comme nous le verrons plus loin. Mais à quelle époque ce changement s'opéra-t-il? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider.

Les évêques de Beauvais, qui faisaient fabriquer pour tout le diocèse leur monnaie dans l'intérieur de leur palais épiscopal, attachèrent à ce droit la plus grande importance, puisque dans le préambule de diverses chartes, immédiatement après l'énonciation de leur titre de comte et d'évêque, ils mentionnaient que ce privilége était absolu et sans partage, alors même que ces chartes n'avaient aucun rapport avec la monnaie courante. Dans un acte de ce genre, donné en 1212, relatif à l'élection d'un ou de deux maires pour présider les pairs de la commune et rendre la justice, le *Gallia Christiana* nous donne le dispositif d'une charte commençant ainsi : *Dominus Belvacensis*, *comes est et episcopus, et moneta Belvacensis ipsius est*, *etc*. Cette formule,

que nous retrouverons plus loin, n'a point été spéciale pour l'évêque Philippe, arrivé au terme de sa vie et de son épiscopat; ce qui tendrait à prouver que cette spécification était une formule adoptée généralement par les prédécesseurs de l'évêque Philippe de Dreux. Il serait intéressant de connaître quand elle a pris naissance, l'évêque Hervé n'en ayant pas fait usage. Ce qui est à remarquer, c'est que les évêques des autres cités, qui jouissaient du même droit sans aucun partage, n'usaient point de cette formule. Faut-il en faire remonter l'usage à Henri de France? Cela n'est pas impossible, mais nullement appuyé par des textes.

Philippe de Dreux fut-il le dernier des évêques de Beauvais qui usèrent de leur droit de monnayage? Et l'astérisque indiquant, dans le manuel de numismatique moderne, que M. de Barthélemy avait eu connaissance d'une monnaie de Milon ou Miles de Chastillon, successeur immédiat de Philippe de Dreux, est-elle une erreur typographique?

Nous avons la connaissance d'une contestation sur le fait des monnaies épiscopales, survenue en 1208, entre l'évêque de Beauvais et son chapitre, et de la sentence arbitrale qui mit fin à cette contestation, mais non au monnayage lui-même. Grâce à cette dernière, nous possédons les seuls documents monétaires que le naufrage du temps nous ait conservés; et encore le texte original de cette sentence ne se trouve que dans Loysel, écrivant en 1617, et supprimant sans doute une partie du texte, car il n'établit point nettement le sujet de la contestation élevée entre les partis, puisque Louvet, Loysel, M. l'abbé Delettre, l'ont interprété d'une manière toute différente et plus ou moins claire. Voici le texte de cette sentence rendue en 1208 :

Dominus Belvacensis comes est et episcopus, et moneta Belvacensis ipsius est, eo modo, quod in tota diocesi prælerquam in domo episcopi et intra portas ejus non potest formari moneta; ipse enim cuneos tradit monetariis, el de singulis libris monetatis habet denarios IV. Materia monetæ talis est : duæ partes sunt de argento examinato, et III de cupro vel circa. Materia Parisiensis monetæ talis est : in duodecim denariis sunt V partes de argento examinato et VII, de cupro vel circa, et nunc indifferenter recipiuntur in omnibus venalibus Parisienses et Belvacenses, tum propter paucitatem Belvacensis monetæ, tum qui cursum debitum non facit episcopus habere monetam suam cum alii episcopi obtinuerint, et ipse multo tempore obtinuerat quod moneta Belvacensis cursum publicum habet per totam diocesim. (Loysel, page 277, édition de 1617.)

Que voyons-nous dans cet acte? Que la monnaie beauvaisaine qui était la propriété du seigneur évêque ne se forgeait point ailleurs que dans le palais épiscopal; que deux parties d'argent purifié et une partie de cuivre ou environ formaient le titre de cette monnaie de Beauvais, sur chaque livre de laquelle l'évêque avait le droit de prélever quatre deniers pour frais de monnayage; que les évêques, ou Philippe de Dreux lui-même, n'ayant pas usé de leur droit de fabrication selon l'étendue des besoins, et d'un autre côté ayant négligé de faire recevoir exclusivement cette monnaie dans tout le diocèse comme ils en avaient le droit, il en était résulté que maintenant (1208) la monnaie parisis ou royale était reçue indifféremment avec la monnaie beauvaisaine dans les transactions ou les divers marchés de Paris et de Beauvais.

Cet acte que Loysel appelle une sentence arbitrale entre Philippe de Dreux et son chapitre, n'est donc qu'un exposé de la manière dont se faisait la monnaie jusque-là, et comment et pourquoi elle se trouvait être remplacée par la monnaie du roi. Cette sentence ne fait mention ni de l'opposition, ni du consentement d'aucune des parties. Son but était-il de faire constater et admettre désormais comme légale la substitution accomplie de la monnaie parisis à la place de celle de Beauvais? Cela se comprendrait, mais il nous resterait à connaître l'adhésion du seigneur évêque au bas de cet acte, ce que nous ne voyons point et ce que son sceau peut-être signifiait. Mais ce n'est pas sur le fait de la substitution d'une monnaie à l'autre que les historiens de Beauvais appuient les motifs qui ont provoqué cette sentence juridique. Confondant les époques et anticipant de plus d'un siècle, ils disent : La monnaie épiscopale se fabriquait à titre onéreux par l'évêque, puisque son degré de pureté était supérieur à celui de la monnaie royale. Mais je le répète et nous allons voir combien est grande la confusion des dates. D'abord il n'est pas certain que cette supériorité existait en 1208, époque de la sentence, et d'ailleurs cette dernière énonce vaguement que la monnaie beauvaisaine était composée de deux parties de fin et d'une d'alliage ou environ *vel circa.* C'était une latitude pour ne pas monnayer avec désavantage, et puis il faut convenir encore que la monnaie royale, en 1208, n'était pas mieux réglée, et que d'ailleurs il n'est pas parlé du poids. Le chapitre qui avait des biens considérables mais très-distincts de ceux de son chef, qui jouissait de grandes prérogatives qui lui étaient propres, dont l'humeur susceptible et jalouse le mettait presque constamment en guerre

avec ses évêques', le chapitre enfin qui ne jouissait pas du droit de frapper monnaie, ni de l'obligation d'alimenter l'atelier monétaire épiscopal, à quel titre venait-il provoquer une sentence juridique et faisait-il acte d'intervention pour prouver à l'évêque que l'usage de sa prérogative régalienne le ruinait?

Mais je viens de dire qu'il n'était pas certain qu'en 1208 la valeur des monnaies beauvaisaines fût supérieure à celle du roi (1). En effet, les monnaies féodales n'ont été réglementées qu'à partir de Louis IX (1226 à 1270). Antérieurement les seigneurs laïcs et ecclésiastiques usaient de leur privilége un peu selon leur intérêt, sans beaucoup d'égards pour les statuts royaux rendus isolément; en voici la preuve (2):

« Du temps de Louis Hutin (1314), dit Leblanc, *Traité Historique » des Monnaies de France*, il semble qu'on n'avait pas de plus an- » ciens règlements pour les monnaies que ceux de Saint-Louis..... » puisque sous Philippe-le-Bel (1285) et ses successeurs, lorsqu'on » a été obligé d'avoir recours aux anciens règlements pour établir le » bon ordre dans les monnoyes, on s'est toujours arrêté à ceux de » Saint-Louis, sans qu'il soit fait jamais mention de ceux de ses

---

(1) Voici, sur la monnaie royale de cette époque, ce que me disait M. Cartier père dans sa lettre du 10 avril dernier : ....avant Saint-Louis, nous n'avons rien de positif sur nos monnaies (royales). Leblanc a copié sur Haultin les parisis donnés à Philippe-Auguste... mais il ne dit rien sur le titre de cette monnaie. Seulement, le marc d'argent valait 50 sols tournois ou 40 sols parisis.... J'ai trouvé quelque chose de plus positif dans les notes manuscrites jointes au livre de Haultin....Voici l'article en question qui se rapporte aux empreintes des parisis données par Leblanc :

« *Royaux parisis* doubles à iiij deniers esterlins de Loy, qui font iiij deniers xix grains et un quint de grain argent le Roy — de 11 deniers de 61 grains de poids au feur de cl pièces de taille au marc ayant cours pour ij deniers obole. »

Ce qu'on appelait le titre Esterlins ou la Loy était un argent fin; mais l'*argent le Roy* était d'un vingt-quatrième plus bas, c'est-à-dire 11 deniers 12 grains, ce qui constitue ici la différence de 4 deniers 19 grains à 4 deniers esterlins. Si ces renseignements sont exacts, et nous n'en avons pas d'autres, les parisis de Philippe-Auguste *(Regalis)* devaient être à 4 deniers argent fin, ce qui reviendrait aujourd'hui au titre de 333 millièmes suivant la table de Bonneville.

(2) Un acte de Philippe-Auguste, avril 1214, semble régler que 13 deniers parisis seraient reçus pour 12 deniers beauvaisains; toutefois, l'évêque et le chapitre protestèrent à ce sujet devant le légat du pape Nicolas, évêque de Frascati. (Doyen : *Introduction à l'Histoire de Beauvais, depuis le quatorzième siècle*, page 23; il n'est pas dit d'où le fait est tiré.)

» prédécesseurs; cependant il est certain qu'ils en avaient fait puis-
» qu'il nous en reste deux pour les ouvriers des monnoyes, l'un de
» Philippe-Auguste (1185 à 1223), et l'autre du père de Saint-
» Louis.... Cet auteur ajoute peut-être que les autres règlements que
» les prédécesseurs de Saint-Louis (1226) avaient faits sur cette
» matière furent perdus comme les autres titres de la couronne
» sous le règne de Philippe-Auguste. » (Leblanc, page 185, édition de 1703.)

Il est donc admis généralement que vers le commencement du XIII[e] siècle, et probablement dès la fin du XII[e], les monnaies des seigneurs laïcs et ecclésiastiques n'étaient pas réglées uniformément par des statuts royaux. M. de Barthélemy ajoute que tout au plus les ordres du roi avaient à cet égard quelque valeur dans les pays qui faisaient partie du domaine ou qui avaient été successivement annexés, que chacun était maître dans les limites de ses terres.... L'ordonnance de 1315, rendue sous le règne de Louis X, est aux yeux des numismatistes le premier règlement qui força les ateliers féodaux à suivre une règle établie par le roi de France. Telle est encore l'opinion générale qu'aucun document n'est venu contredire (1). S'il est admis également que la monnaie beauvaisaine en 1208 pouvait se frapper sans dommage pour le seigneur évêque, on se demandera quel était le but de la sentence arbitrale? De limiter dans l'étendue du comté seulement, et non plus dans celle du diocèse, la circulation de la monnaie épiscopale, ainsi que le dit M. l'abbé Delettre? Mais rien n'indique ce but. Serait-ce de faire reconnaître et accepter par l'évêque un fait accompli, le cours simultané de la monnaie parisis avec la monnaie de Beauvais? Ceci serait plus probable, mais nous donnerait à penser que Philippe de Dreux aurait voulu s'opposer tardivement à cette concurrence, ce qui ne nous est pas révélé par l'acte en question. Quoi qu'il en soit de la sentence du bailly de Beauvais, et de l'état très-incomplet, selon moi, de cet acte judiciaire tel qu'il nous est parvenu, il n'en est pas moins, en

---

(1) Par cette ordonnance de 1314 ou 1315, on voit que Beauvais fut compris dans le nombre des quarante-trois *bonnes villes* qui durent envoyer à Paris deux ou trois notables pour régler les monnaies. La première députation de Beauvais constatée dans les archives est de 1424. Le titre de *bonne ville* se rencontre dans les ordonnances les plus anciennes. Il était appliqué à toutes les villes de commune, quelle que fût leur population ou leur importance, parce qu'elles étaient sous la protection spéciale du roi. Beauvais s'appelait aussi ville de Loy. (Delafontaine, *Histoire de Beauvais*, tome II, page 17.)

l'absence même de l'original, le document le plus important pour l'histoire des monnaies de Beauvais, et cependant nous allons voir combien il renferme d'erreurs.

Le même Loysel, page 29, paragraphe VIII, à l'occasion des monnaies que nous étudions, en nous disant qu'il a vu divers actes de différentes époques dans lesquels des sommes étaient stipulées en deniers, sols et livres beauvaisaines, semble croire à l'existence réelle des sols ayant cours à l'instar des deniers et des oboles, tandis qu'en réalité le sol n'était à Beauvais comme à Paris qu'une formule abréviative indiquant une valeur de douze deniers. Au commencement du XIII[e] siècle, en 1207, ce qui tenait lieu du sol d'argent dans les monnaies du roi, c'étaient les gros tournois qui n'ont point porté le nom de sol, quoiqu'ils valussent douze deniers, et qui n'ont d'ailleurs jamais fait partie des divisions monétaires de la cité de Beauvais.

Quoi qu'il en soit de ces incertitudes, un fait incontestable, c'est que la valeur des monnaies de Beauvais était supérieure à la monnaie parisis, comme nous en trouvons la preuve dans une charte donnée par Philippe de Dreux, sous la date de 1179, et qu'on trouve dans Loysel, page 276.

Ego Philippus dei gracia Belvacensis electus, universis fidelibus, in perpetuum. Notum sit tam futuris quam præsentibus; quod cum V solidi debebantur Belvace monetæ, singulis annis ecclesiæ beati petri, etc. Raymundus de Anolio ad preces fratrum suorum Wilermi et Hervei dedit VI parisiensis monetæ pro illis V solidis Belvac. annualim apud Croy de Censu, anno 1179. MCLXXIX.

Selon cette charte, il semblerait que la monnaie de Beauvais était supérieure d'un cinquième à celle des rois, ce qui n'est pas entièrement conforme à ce que dit le même Loysel, page 29, paragraphe VIII :

« Car j'ai veu en une sentence du bailly de Beauvais, donnée entre le » procureur fiscal de l'évesché d'une part, et les maire et pairs de la » ville d'autre, en datte du pénultième jour de nouembre 1379, que » le denier beauvaisin vallait un denier et demi poitevine parisis. » Mais je dois dire qu'il n'est pas impossible que de 1179 à 1379, c'est-à-dire après deux siècles, la valeur relative des deux monnaies beauvaisaine et royale ait varié plus d'une fois.

Les barons à ces époques, ayant considérablement altéré le titre de leurs monnaies, le désordre devenant extrême, le roi, comme nous l'avons dit, fut obligé d'intervenir et de régler et le titre et le poids des monnaies seigneuriales. A l'évêque de Beauvais il fut en-

joint d'élever le titre de sa monnaie au-dessus de celle du roi d'une demi-poitevine parisis. C'était un arrêt de mort, car la monnaie royale et celle des autres seigneurs, qui étaient d'un plus faible aloi, devaient l'absorber à leur profit, ruiner l'évêque au bout d'un temps plus ou moins long, faire cesser son monnayage, ce qui sans doute était le but secret de toutes les concessions de ce genre.

Mais qu'était donc cette demi-poitevine parisis, et à quelle valeur répondait-elle au denier d'argent, qui était la monnaie ayant cours le plus généralement dans toute la France? Le denier se partageait en deux oboles, qui portèrent aussi le nom de *maille* (1). Le besoin de divisions plus faibles que celles du demi-denier fit partager l'obole par moitié; et comme ce fut encore dans le Poitou, où le monnayage de Melle avait une grande activité, que cette sous-division prit naissance, on lui donna le nom de *Poitevine*, *Pictavina* ou *Pictavia*, enfin *Picta* ou Pitte. Cette monnaie, nous dit M. de Barthélemy, ne fut connue que lorsque les comtes de Poitou eurent commencé à faire frapper des deniers à la légende PICTAVIENSIS. Ce savant ajoute : Que l'usage de cette division monétaire se répandit hors du Poitou et de l'Aquitaine, et que chaque province eut ses pittes (2). Une ordonnance de Philippe-le-Bel parle des pittes de Tours en ces termes : *De qualibet turonensium parvorum dabunt, unam Pogiam sive pictam Turonensem* (3). Enfin nous venons de voir, et Loysel nous apprend, qu'il y avait en 1379 des *Pittes Parisis*. « Vint deniers Beauvoisiens, lesquels valoient chacun un denier Parisis et demi-Poitevine Parisis. »

La petitesse de la pitte ou poitevine fit qu'on s'abstint bientôt d'en frapper. En effet, dans les ordonnances sur la fabrication des monnaies, on accordait comme remède un dixième de *maille* ou d'obole, sans qu'il soit fait mention des pittes, qui étaient considérées comme une monnaie de compte utile pour exprimer les fractions des deniers et en recomposer d'autres dans l'addition de plusieurs sommes. En ré-

---

(1) Le nom de maille vient du mot *métalo* qui se lit sur un grand nombre de deniers, les premiers demi-deniers d'argent ayant été frappés à Melle en Poitou.

(2) Dans un passage de la chronique de Bertrand Duguesclin : « *Mes tout ce ni valoit une Poitevine.* »

(3) La *Pougeoise*, *Pogia*, *Pogesius*, *Poesi* était la même division monétaire que la pitte; c'était encore le quart de denier au Puy.

sumé, la pitte parisis étant la quatrième partie du denier d'argent, c'était seulement de la moitié de ce quart ou du huitième de denier que la monnaie de Beauvais était supérieure à celle du roi.

D'après les textes cités par Loysel, les deniers de Beauvais et de Paris étaient composés comme il suit :

1° Beauvais, deux tiers d'argent et un tiers de cuivre.

2° Paris, cinq douzièmes d'argent et sept douzièmes de cuivre.

Ces mêmes titres disent encore que le denier de Beauvais valait un denier parisis, plus une demi-pitte parisis, c'est-à-dire un huitième de denier de Paris...... Et ailleurs, que cinq deniers de Beauvais valaient six deniers de Paris.

Or tout porte à croire que les deniers de Beauvais et de Paris avaient le même poids. Des pesées faites avec soin ont en effet donné les résultats suivants :

De 924 à 936 :

Denier épiscopal de Raoul aux croisettes (Beauvais), 20 grains, 1 gramme 5 cent.

Denier royal de Raoul (Saint-Denis), 22 grains, 1 gramme 15 cent.

Denier royal de Raoul (Poissy), 20 grains, 1 gramme 10 cent.

De 986 à 998 :

Hervé, évêque, et Hugues-Capet (Beauvais), 23 grains, 1 gramme 20 cent.

Denier royal d'Hugues-Capet (Senlis), 24 grains, 1 gramme 30 cent. faibles.

De 1149 à 1162 :

Henri, évêque, denier rogné, 19 grains, 9 décigrammes.

Louis VII, roi, 19 grains et 23 grains, 1 gramme environ.

Dans cette hypothèse d'égalité du poids, les valeurs proportionnelles des monnaies indiquées dans les titres cités plus haut sont évidemment fausses : le denier de Beauvais contenant deux tiers ou huit douzièmes d'argent fin, et celui de Paris quatre douzièmes; le rapport de huit cinquièmes de ces deux quantités est loin d'être égal soit à la fraction neuf huitièmes, soit à la fraction six cinquièmes.

En admettant que les poids absolus des deux espèces de deniers royaux et épiscopaux ne fussent pas les mêmes, les textes ne seraient pas encore tout à fait concordants, car les rapports six cinquièmes et neuf huitièmes diffèrent l'un de l'autre; comparés entre eux, ils donnent quinze seizièmes et non pas l'unité.

Il n'en résulte pas moins que la monnaie de Beauvais était supé-

rieure à celle de Paris, seulement la proportion n'est pas exactement indiquée.

Le degré de pureté de la monnaie que nous étudions nous rendra compte 1° de la grande faveur dont elle jouissait dans tout le Beauvaisis, 2° du long usage qu'on continua d'en faire, même après l'époque de sa cessation présumée et de son remplacement par la monnaie Parisis, et 3° enfin de sa complète disparution.

Un grand nombre de titres et de chartes, d'époques différentes, font mention de stipulations, d'échanges ou de dons en monnaie de Beauvais ; Loysel nous en offre plusieurs exemples. Ainsi à la page 98, année 1136, sous l'épiscopat d'Odon II, cinquante-troisième évêque, lequel est dénommé présent en la *confirmation faicte* par le roi Louis-le-Gros, de l'an MCXXXVI, d'une lettre d'eschange d'entre Raoul, comte de Vermandois, de cent dix sols Beauvaisins, faisant partie de plus grande somme qu'il avait droict de prendre en fief sur l'évesché de Beauvais, contre la terre de Chevrières et Maigneville, étant aussi du fief de l'évesché, à lui transportée par les chanoines de Beauvais, etc.

Charta Radulphi Virom. comitis. ..... Convenit scribi et signari, quod non oportet oblivisci, aut corrumpti ; notum sit itaque omnibus, quoniam nos Radulphus per dei graciam Viromanduorum comes, de summa feodi nostri, quem à Belvacensi episcopo remittimus et donamus. Hoc autem eo tenere factum est, quod pro commutatione hujus doni canonici prædictæ ecclesiæ, totam terram, de Civerariis et Magnivillæ, quam ibi habebant, nobis et hæredibus nostris et cui eam donaverimus, concedunt, et donant de feodo Belvacensis episcopi sicut prædictos centum et decem solidos habendam. Actum est.... etc., etc. Loysel, page 267, chartes et titres.

Dans une charte d'Elie et de Pierre, vidame de Gerberoy, en 1138, il est encore question d'une somme de 100 sols Beauvaisins, reçus de la main des moines. ..... *Omnibus in christo Baptismi fonte renatis, Helias et Petrus vice domini Gerboredi salutem..... Ego Matteus dimidium teritorii veteris molendini cum sede ipsius, stagnum cum nemore, molendinum cum sede abbatiæ, etc. Quicquid ad me pertinet in supra dicto territorio, totum confero ecclesiæ Beatæ Mariæ* (de Briostel), *nihil inde reservans in posterum nec redditus, nec exenia, nec munuscula que libet : sed nihil omnino. Huic dono adquieverunt, filii mei Girardus, et Arnulphus, cum uxore mea Treescendæ matre eorum. Sed quia res familiaris mihi exigua erat, nec totum gratis concessi, nec quantum volebam, à Monachis accepi ; sed mediante*

ratione, et de meo iure cessi, et centum solidos Belvac..... à monachis accepi. Hugo etiam Merlet cum filio suo Roberto concesserunt quicquid ad eos pertinebat, in supra dicto territorio. Receperunt autem proinde trigenta quinque solidos, pater trigenta, filius quinque. Id etiam concessit Hugo de Fragneis. Guarnerius de Buxeio, cum Urso filio suo et aliis addiderunt huic dono vallem Lancelini cujus medietas ad eos pertinebat, receptis caritate vigenti solidis, etc., etc. Loysel, page 268.

Dans une charte de Barthélemy, évêque de Beauvais, sous la date de 1169, il est dit d'un nommé Adam et de sa femme :

Notum fieri volumus quod Adam de fontibus ecclesiæ sanctæ Mariæ (de Briostel) *in perpetuam eleemosynam dedit per manum nostram.... Hanc autem donationem fecit et concessione Avelinæ uxoris suæ.... Decemlibras et dimidiam Belvacensium, dederunt.* Loysel, page 275.

Il est encore question, dans une charte de 1164, de 12 écus de Beauvais :

Radulphi de Cingula.

.... *Quod ego Radulphus de Cingula cum fratre meo Ascelino concessi ecclesiæ sanctæ Mariæ* (de Briostel), *in eleemosynam perpetuam Lapidicinium quod est in terra nostra de Arabla : et partim censualiter, nam xij nummos Belvacensium reddent nobis monachi annuatim pro censu Lapidicinii quod vulgo dicitur quarrere.... Pro qua concessione reddent nobis monachi* VI *nummos prædictæ monetæ*... Loysel, page 276.

Il serait facile, en compulsant les actes relatifs à l'histoire de Beauvais, de grossir cette énumération, qui ne serait qu'une répétition de ce qu'on trouverait ailleurs.

Quant à la durée de l'usage de la monnaie beauvaisaine, nous savons que celle-ci continuait à avoir cours ou du moins à être mentionnée, non-seulement après le ralentissement notable de sa fabrication sous Philippe de Dreux, en 1217, et son remplacement par la monnaie parisis, mais encore plus d'un siècle et demi après; nous en avons donné la preuve plus haut dans l'acte de 1379, donné par Loysel, page 316, et dont nous avous fait mention. C'est, comme je l'ai dit aussi, que l'usage de cette monnaie était entré très-avant dans les habitudes beauvaisaines, même à l'époque où on n'en fabriquait plus; mais son souvenir était toujours présent, les évêques de cette ville réservant leurs droits monétaires dans les actes publics qui éma-

naient d'eux, comme le firent, du reste, beaucoup d'églises longtemps après que diverses circonstances avaient substitué un monnayage nouveau à celui dont elles jouissaient seules : par exemple saint Martin, de Tours, mentionnant son droit monétaire bien des années après que Philippe-Auguste s'en était emparé.

Enfin, quant à la disparution complète de la monnaie épiscopale, disparution plus absolue pour nous que celle des monnaies de la plupart des autres cités, qui étaient dans les mêmes conditions que la ville de Beauvais, c'est toujours à son degré de pureté qu'il faut l'attribuer, l'intérêt du fisc royal et celui des seigneurs voisins étant de la refondre et de l'abaisser au même titre que la leur.

Le ralentissement dans la fabrication des monnaies épiscopales beauvaisaines introduisit dans cette ville non-seulement la monnaie parisis, et la monnaie tournois et très-probablement encore celle des seigneurs voisins avec lesquels les habitants de Beauvais étaient en relation. Or, la différence de titre et de valeur de toutes ces monnaies donna naissance à un genre d'industrie qu'on appelle le *change*, et dans laquelle ceux qui l'exerçaient acquirent bientôt de grandes richesses, et par suite une grande importance. En 1230, une grande sédition s'éleva contre eux. Voici en quels termes Simon en fait mention dans son supplément à l'histoire de Beauvais, tome 1er, page 109 : « Sous l'épiscopat du successeur de Philippe de Dreux, Miles de » Nanteuil, après son retour d'Italie, il arriva en la ville (de Beau- » vais) une grande sédition du menu peuple contre le maire que le » roy saint Louis avait nommé et qui était de la ville de Senlis, et » contre les changeurs, qui lors étoient les premiers et occupoient la » plus grande partie des places du corps de ville, lesquels s'étoient » rendus très-odieux, à cause qu'ils billonnoient sur les mon- » naies (1). »

Dans l'origine, les billonneurs étaient des gens préposés par le roi pour recueillir et rassembler les espèces décriées afin de les mettre au billon ou à la refonte (Abot de Bazenghien art. Billon); mais générale-

(1) Les changeurs étaient, au treizième siècle, les hommes les plus riches et les plus influents de la ville. La monnaie du pays était alors très-rare et on l'échangeait à un prix élevé contre celle du roi. Parmi les vingt-deux corps de métiers qui existaient alors à Beauvais, celui des changeurs avait à lui seul la nomination du maire et de six pairs ; les six pairs restants étaient nommés par les vingt et une autres corporations. (Etienne de Nully.)

...Les droits que les changeurs payaient à l'évêque furent ainsi fixés en 1361 : « Chascune

ment ce mot était pris en mauvaise part. C'était la multiplicité et la variété du titre des monnaies alors en circulation qui avait donné naissance au billonnage, crime auquel les ordonnances de 1559, 1574, 1578 et 1629, ainsi que l'arrêt de la cour des monnaies, du 13 juin 1600, avaient cherché à mettre des obstacles en appliquant à sa répression la peine de mort et celle de la confiscation des biens. C'est que le billonnage coupable ne consistait pas seulement dans la diminution de poids que les billonneurs faisaient subir aux monnaies, mais ceux-ci substituaient souvent des monnaies d'un aloi inférieur à celles qui circulaient légalement, et ne tenaient aucun compte de la différence de titre.

L'importance de la sédition de 1246, dans laquelle intervint Louis IX, malgré les vives protestations du seigneur évêque, du maire et des pairs qui trouvaient cette intervention contraire à leurs privilèges, l'importance de cette sédition, dis-je, prouve combien le nombre des changeurs était grand et combien était considérable le commerce et la masse de numéraire qui circulait alors (de 1237 à 1248).

A l'occasion du billonnage coupable, je demande la permission de revenir sur une observation que j'ai déjà faite relativement à l'état d'altération que le petit nombre des deniers épiscopaux beauvaisins, qui nous sont parvenus, présentent sur leurs bords; nous venons d'acquérir la preuve de l'attachement prolongé des habitants de Beauvais à leurs vieilles monnaies. Nous ne serons donc point surpris que, comme les monnaies royales subirent une diminution notable dans leur valeur pendant les deux siècles qui suivirent l'épiscopat de Philippe de Dreux, on ait, d'un commun accord, diminué le poids en rognant les deniers beauvaisins, qu'on ne frappait plus, pour conserver leur rapport avec la monnaie parisis, qui, comme nous l'avons dit, circulait concurremment.

Dirons-nous que le monnayage Beauvaisin cessa complètement en même temps que l'épiscopat de l'évêque Philippe, parce que nous ne connaissons point de monnaie des hauts et puissants seigneurs qui se

---

personne quelconques elle soit, qui en la dicte ville, et suburbe, d'icelle, sera faict de change à fenestre, à table, à tapis ou austrement par manière de change, lui rendra et payera, et sera tenu de rendre et payer, au commencement de son change, et de l'exercitation d'icelluy, six mailles de Flourence, Vielz, de fort poids. et ainsy le payera chascun an, de an en an, au commencement de l'an et de son change, tant qu'il exercera le dict faict de change. (Cartulaire de l'Hôtel-de-Ville, Doyen, page 92, introduction, etc.)

succédèrent sur le siége épiscopal de la ville de Beauvais depuis 1217 jusqu'en 1379? J'avoue que je suis porté à croire, mais sans preuves à l'appui, qu'il y a eu d'autres monnaies frappées postérieurement à celles de Philippe de Dreux, car j'ai peine à comprendre comment, en 1379, l'évêque de Beauvais, Milon II de Dormans, représenté par son procureur fiscal, aurait fait, en présence de Guilbert Doublet, bailly de Beauvais, comparaître les maire et pairs de la ville, pour réclamer d'eux le sur cens de 20 deniers beauvaisins, dus au seigneur évêque, pour la location de la grande halle de la ville et celle de la maison dite *de la Voulte*, où se tenaient les assemblées ordinaires. Si cette monnaie était tombée en désuétude, sauf la réserve de son droit monétaire que chaque évêque ne manquait pas de renouveler, comment admettre que les gens de l'évêque réclamaient le montant d'une dette dans une monnaie qui n'avait plus cours? Il est vrai que le même acte stipule que les parties pourront se libérer en monnaie parisis, en tenant compte de ce que le denier beauvaisin valait un denier parisis, plus une demi-poitevine parisis (1). Je dois convenir cependant que dans tous les actes publics et émanés de ces prélats, et même dans leurs dispositions testamentaires, ils ont omis de spécifier de quelle espèce de monnaie il était question, ou bien ils indiquent indifféremment la monnaie parisis ou tournois; il y a plus, c'est que dans les legs nombreux entre lesquels l'évêque Philippe de Dreux partagea sa riche succession, il ne fait aucune mention de la monnaie épiscopale, les deniers et les oboles ne s'y trouvent pas même nommés....

..... *Item do lego, quilibet abbatiæ Belvacensis diocesis, quadragenta libras parisienses, ad emendos redditus de quo pitantiam habeat*... Louvet, tome II, page 344.

Après la grande sédition survenue à Beauvais en 1230, sous l'épiscopat de Miles de Nanteuil, le roi saint Louis exigea de la cité 20 livres parisis pour son droit de gîte pendant les cinq jours qu'il s'arrêta à Beauvais.

---

(1) Mais il se pourrait que le représentant des intérêts de l'évêque ait eu pour but spécial, en réclamant la plus-value de l'ancienne monnaie, de faire constater juridiquement que l'obligation contractée ne serait pas éteinte avec la monnaie actuellement en circulation, si on ne tenait compte de la différence qui existait entre la monnaie ancienne et la nouvelle. L'acte de cession était sans doute fort ancien lui-même, et l'on voulait, sans le renouveler, constater juridiquement que la monnaie parisis était inférieure d'un huitième à l'ancienne monnaie beauvaisaine.

En 1240, sous Robert de Cressonsac, dans un different survenu entre cet évèque et le chapitre de Gerberoy, les experts décident qu'une somme annuelle de six livres parisis sera payée par le chapitre à l'évèque.

Un dédit de 100 livres parisis fut consenti entre le chapitre de Beauvais et Robert de Lisle, bailly de Gerberoy, en 1243. A l'occasion des dispositions testamentaires du même évêque (Robert de Cressonsac), on lit dans le *Gallia Christ.* :

...... *Item redemit omnia gista quæ habebat rex in civitate, excepto uno gisto de centum libris parisiens* On lit plus loin : *Dedit fabricæ mille lib. turonenses ad capellam B. Mariæ, centum quoque lib. paris. ad emendos redditus. etc., etc.*

L'évêque Guillaume des Grès (1277) laisse par testament des sommes assez importantes pour les travaux à faire à la cathédrale, à des pauvres écoliers, à des filles à marier, en secours pour la terre sainte, etc., mais il ne spécifie point en quelle monnaie.

Renaud de Nanteuil, soixante-deuxième évêque (1267 à 1283), donna à ses successeurs les domaines de Thiers, de Neufmoulins, près de Senlis, la terre de Noël-Saint-Martin, près de Verberie, et généralement toutes ses acquisitions dans le diocèse, à la charge par ses successeurs de payer annuellement au chapitre de la cathédrale, une somme de 60 livres parisis sur les revenus de ces biens.... puis 5,000 livres sans désignation pour le soulagement des chrétiens de la Palestine. Louvet, tome II, page 473 (1). Par suite d'un accord entre le même évêque Renaud de Nanteuil et les maire et pairs de la ville de Beauvais, ces derniers consentent, moyennant une somme de 14 livres parisis de redevance, payable par chacun an, à donner à l'évêque, pour le rachat du droit qu'avait ce dernier de prendre sur les communiers, les chevaux et charrettes pour ses affaires particulières ou ses besoins (1395) (2).

Sous l'épiscopat de Simon de Clermont-Nesle, 8,000 livres de petit parisis sont allouées à cet évêque en réparation des dommages causés à lui par le pillage de l'évêché, de plus 600 livres parisis sont accordées au chapitre sur les biens de l'évêque pour l'indemniser des pertes

---

(1) On lit dans Lafontaine, page 264 : 10,000 livres tournois pour aider à la dernière croisade dont cet évêque croyait faire partie.

(2) Thibault de Nanteuil est le premier prélat qui scella de ses armes les chartes qu'il octroya (Mabillon, Dip., page 133).

dont ce dernier était la cause première.... *Obiit Simon de Nigella episcopus Belvacensis.... qui dedit S. Petro septem libras parisienses annui redditus amortizati assignatas, etc.*

Jean de Marigny (1313) fit à ses successeurs la donation de toutes ses acquisitions et propriétés, moyennant la condition de payer à la cathédrale une rente annuelle de quarante livres parisis.

Dans les temps malheureux de l'épiscopat de Philippe d'Alençon (1356 à 1360), il est peu question d'affaires de finance. Un moulin appartenant au chapitre avait été détruit par suite des guerres; chaque chanoine consacra une somme de soixante florins pour le rétablir. Cette monnaie royale jouissait d'une grande faveur alors.

Jean de Dormans (1360 à 1368) lègue en mourant, à son église, une rente perpétuelle de soixante-dix livres sans désignation, pour servir à l'habillement des enfants de chœur.

De 1368 à 1374, Jean d'Augerant laissa quinze cents livres à son église sans désignation de monnaie.

Pierre de Savoisy, soixante-quatorzième évêque, laissa par testament douze mille livres parisis à l'église de Beauvais, etc.

Sous l'épiscopat de Bernard de Chevenon, soixante-quinzième évêque, le duc de Bourgogne demande à la ville de Beauvais un don gratuit pour lequel chaque chanoine fut taxé à deux écus.

Ainsi, la monnaie royale remplace complètement, à Beauvais, l'ancienne monnaie épiscopale. Nous en avons une preuve authentique sous l'épiscopat de Jean Juvénal des Ursins qui succéda en 1432 au trop célèbre Pierre Cauchon, transféré du siége de Beauvais à l'évêché de Lisieux. Sous cet évêque, le roi Charles VII établit, avec le consentement de Juvénal des Ursins, et sous toute réserve de la part du seigneur évêque, un atelier monétaire dans cette ville (1), lequel devait seulement fonctionner pendant trois années. Cet atelier était établi, non plus dans le palais épiscopal, mais dans une maison appartenant à l'évêque, située rue Saint-Sauveur, près de la rivière du Thérain. A ce privilége étaient jointes des exemptions de droits (2) des-

---

(1) Déjà en 1383, sous l'épiscopat de Milon de Dormans, le roi Charles VI avait tenté d'établir à Beauvais un hôtel royal des monnaies, dans la rue des Trois-Lanternes, maintenant la rue du Lion-Rampant. Il paraît, d'après ce qui suit, que cette institution n'eut pas de durée. (Doyen : *Histoire de Beauvais*, tome I, introduction, page 23.)

(2) Le 28 avril 1448, la ville fut, par lettres patentes du roi Charles VII, exempte de

tinées à indemniser les malheureux habitants de la ville des maux sans nombre qu'ils avaient éprouvés pendant la rude et terrible guerre que les Anglais et les Bourguignons firent dans ses environs au partisan du Dauphin. C'était aussi, comme le dit l'acte lui-même, pour remédier à l'extrême rareté du numéraire, et pour hâter la disparition de la monnaie anglaise qui était à peu près la seule en circulation lors du rétablissement sur le trône du roi Charles VII. Voici le texte de l'acte lui-même qu'on trouve dans Loysel, page 327.

LETTRE AU CAPITAINE DU BEAUVAISIS.

Estienne Vignolles, dict La Hire, lieutenant du Roy nostre sire, et capitaine général deça la rivière de Saine, ès païs de l'Isle de France, Picardie, Beauvaisin, Laonnois et Soissonnois, et bailly de Vermandois, sçavoir faisons, que comme il nous soit apparu par lettres patentes du Roy nostre souverain seigneur, scellées de son grand scel, avoir esté par lui ordonné, monnaye estre faicte en la ville de Beauvais, pour le bien, profit et utilité de la dicte ville, et du païs d'environ, les quelles lettres considerans la grande nécessité et faute de trouver monnoye, qu'a de présent le peuple de la dicte ville et du pays d'environ, obstants les guerres, ayant cours de présent, et qu'en icelle en court de présent que la monnoye que forgent les ennemis, qui est chose aucunement desplaisant aux bons et loyaux subiets du Roi nostre dit sieur, avons délibéré et conclud, de mettre icelle monnoye sus, la quelle chose nous ont voulu empescher les baillif et officiers de révérent père en Dieu, l'évesque et conte de Beauvais; pour laquelle cause nous serions traicts devers lui, en requérant qu'il voulzit consentir icelle monnoye estre faicte en la ditte ville, et prester lieu, maison, place et territoire pour icelle faire. Lequel nous respondit, que puisque nous l'asseurions ce avoir esté ordonné, par le Roy nostre dit sieur, qu'il estait content, qu'en une maison qui fut messire de Longroy assise sur l'eau du Thérain en la ruë du Pont-Saint-Sauveur,

---

toutes impositions, en considération de ce qu'elle était frontière, ravagée par les Anglais, déserte et abandonnée à cause de ses pertes, etc.

Le même roi, Charles VII, promettait en outre à la ville de Beauvais de l'exempter à toujours de l'impôt dit des aides qui se levait pour le roi sur les denrées et marchandises vendues dans le royaume, si cette ville voulait lui donner comptant 29 florins d'or. (Lafontaine, page 33.)

on forgeast, et ouvrast icelle monnoye iusques à trois ans, sans préjudice des droicts de ses église et conté, de luy et de ses successeurs, et de sa juridiction, et sans ceque par ce luy soit aucunement osté la cognoissance, correction et punition de ses sugets qui seroient commis officiers, ouvriers, ou monnoyers en la dicte monnoye, et d'autres besoignans en icelle, sinon qu'ils délinquassent au faict de la dicte monnoye, au quel cas il estait content que la cognoissance en appartint à nous ou à nostre lieutenant, mais en autre cas vouloit que ses officiers en eussent la cognoissance comme ils eussent en avant la dicte monnoye mise sus, la quelle chose nous lui avons au nom du lieutenant du Roy nostre dict sieur, accordée et promise selon la forme par le dict révérent père en Dieu cy dessus récitée. En tesmoin de ce, nous avons fet mettre le séel de nos armes à ces présentes au dict lieu de Beauvais le dernier iour de décembre en l'an mille quatre cent trente et trois. Au sel, qui est en cire rouge, sont trois grappes de raisin, et est le dict sel à costé, et au haut et de l'autre costé sont deux lions, au contre-sel sont aussi trois grappes de raisin.

Ainsi il est certain que si dès la fin du quatorzième siècle (1383) on ne frappait plus de monnaie épiscopale à Beauvais, les évêques de cette ville n'avaient point abandonné leurs prétentions à sa fabrication ni leur juridiction sur la police du monnayage ; ce qui le prouve, c'est que lorsque des circonstances impérieuses se développèrent, le roi de France Charles VII n'y fit ouvrer des monnaies royales qu'avec le consentement et la permission de l'évêque qui jusque-là était considéré comme ayant seul le droit de monnayage dans le Beauvaisis. Il nous resterait à connaître si le roi ne fut pas obligé, vu la pénurie générale et la rareté des métaux précieux, de fournir de son épargne une certaine quantité de ceux-ci pour mettre l'atelier en activité, comme nous avons vu que le faisait Charles-le-Chauve lorsqu'il accordait une première concession de ce genre. Nous ignorons si l'atelier monétaire de Beauvais fonctionna plus ou moins des trois années indiquées dans l'acte précité; quel différent monétaire portaient ces monnaies royales, c'est-à-dire à quel signe on les distinguait de celles frappées dans d'autres villes, et puis enfin à quelle époque et sous l'épiscopat de quel évêque fut fait l'abandon de ce droit au roi, et moyennant quelle somme; car c'était ainsi que se terminaient le plus ordinairement ces sortes de concessions, quand, par défaut d'exercice, elles ne tombaient pas en désuétude. Tous ces points seraient intéressants à faire

connaître, ne serait-ce que pour être complet. Mais j'ai l'extrême regret d'avouer que toutes les recherches que j'ai faites à ce sujet ou qu'on a bien voulu faire pour moi aux archives de la préfecture de l'Oise n'ont amené aucun résultat.

Ici se termine l'étude que je m'étais proposé de faire des monnaies de la ville de Beauvais. Privé comme je l'ai été de toute espèce de texte ayant trait à la matière, réduit aux copies fournies par Louvet, Loysel et Simon sur des sujets autres que les monnaies de cette ville, cet essai n'est guère qu'une énumération de ce qui nous manque pour faire un travail complet. Je dirai deux mots des méreaux de cette ville, et je terminerai par l'étude des bons de la caisse de confiance qu'en 1791 la municipalité de Beauvais se vit contrainte d'émettre, à l'instar de la plus grande partie des communes du royaume.

CHARTA ROBERTI REGIS.

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis. Robertus dei gratia Francorum rex serenissimus cunctis ortodoxæ fidei cultoribus. Quoniam divina propitiante clementia nos gallica liberalitas, ad regni provexit fastigia, dignum ideo duximus ecclesiarum dei nostri operam dare profectibus et consulere utilitatibus. Proinde noverit omnium tam præsentium ætas quam futurorum posteritas, quod Rogerius sanctæ Belvacensis sedis venerabilis pontifex quam plurimum ejusdem sedis competentibus et honestis inhians augmentis, multis precibus et obsequiis imploravit dilectionem Odonis nostri preclari comitis, quatenus ea quæ sibi jam dederat in beneficio conferret sanctæ suæ ecclesiæ pro remedio animæ ipsius comitis : id est omnes exactiones ac redditus comitatus quem tenebat ex nostro beneficio in suburbio Belvacensis urbis, et in villis extra ambitum civitatis constitutis, sicut jam ipse episcopo concesserat ac diviserat : præterea omnes exactiones et redditus et quic quid pertinebat ad comitatum in villis subter adnotatis, hoc est in villa episcopi quæ dicitur Brælla, in villa sancti Justi, in villa Castiniaco, in villa Bureio, in villa Flaviaco. Medietatem quoque comitatus in villa quæ dicitur Senentis, et in Montigniaco, et in Monciaco, et in villa quæ dicitur Cogiacus. Medietatem etiam comitatus et mercatum quod tenebat Franco de Castro, quod dicitur *Gerboredum*. Præfatus itaque clarissimus comes prædicti et memorandi antistitis benignè annuens votis, cultu que divini amoris permotus, sanctam Belvacensem adiit ecclesiam, eamque in conspectu reverendissimi pastoris, sub testimonio totius cleri ac populi fecit hæredem præscripti comitatus secundum cautionem superius definitam. Insuper ipsam divisionem comitatus nobis reddidit et hoc regiæ dominationis præceptum obnixè flagitavit nostræ munificentiæ imperio fieri ipsi sanctæ ecclesiæ Belvacensi ; id que super altare beatissimi Petri apostolorum principis locavit ut habeat, teneat, at que possideat supra dictus epis-

copus præfatam divisionem comitatus, cum omnibus suis successoribus, nemine post hac inquietante vel repetente, ceu reclamante. Hac autem conditione id corroboratum est quatenus per singulas hebdomodas succedentium annorum, in ecclesia b. Petri semel missarum sacro sancta mysteria pro abolendis excessibus animæ memorati comitis celebrentur, ut propensiori cura cæteri ad zelum incitentur largifluæ pietatis. Post quam vero humana fragilitate naturæ cesserit, dies aniversarï ab episcopo et canonicis, sanctæ Belvacensis ecclesiæ tam strenuè quam religiosissimè fiat per singulos annos. Siquis autem, quod absit et quod minimè per gratiam dei speramus, contra hoc nostræ regiæ majestatis præceptum venire tentaverit, si præpotens sit, centum libris auri multetur, si mediocris fortunæ, decem, si abactor, regiæ ultionis vindictam cum detrimento sui patiatur; hanc igitur nostræ auctoritatis notitiam inconvulsam, et inviolatam fore cupientes, per succedentia temporum diludia, manu propria eam corroboravimus, et sigilli nostri impressione insigniri jussimus. Actum apud castrum b. Dionysii anno ab incarnatione domini nostri Jesu Christi, mxv. Regnante Roberto rege gloriosissimo anno vigesimo.

Franco concellarius sacri palatii subscripsit.

Loysel, page 248, chartes et titres, etc., etc.

MÉREAUX DE BEAUVAIS.

Après avoir essayé de réunir les rares débris des monnaies de Beauvais et d'en constituer un ensemble, il est opportun ce me semble de dire deux mots des méreaux, qui, eux aussi, ont joué un rôle important dans l'histoire métallique de cette ville; leur place se trouve être marquée d'autant plus naturellement ici, qu'ils ont, au dire des savants, servi quelquefois de monnaies réelles, étant reçus et donnés comme telles par un public qui leur accordait un grand crédit.

Mais on se tromperait beaucoup si on pensait que c'était là le seul usage des méreaux à Beauvais comme ailleurs, et qu'il était partout également suivi; la définition de ces petits monuments serait alors simple et précise, tandis que la variété de leur emploi rend cette définition vague et nécessairement incomplète.

L'origine du mot méreau est dérivé des mots *mériels*, *mérels*, *maireaux*, *mesraulx*, *méreaulx*, qui eux-mêmes sont tirés du latin *marallns*, *maralus*, *merallus* et *merellus* (du Cange, au mot *merallus*). Ce savant auteur explique le mot *meracula* par la périphrase suivaute, qui indique un de leurs usages : *Monetæ minutioris species*, espèces de monnaies inférieures. Mais ce qui prouve, dit M. Hermand, de Saint-Omer, l'incertitude de la véritable étymologie de ce mot, c'est ce que dit encore du Cange, qu'il pourrait bien tenir son origine du mot barbare *merare*, mot de la plus basse latinité, qui signifiait tout à la fois *distribuer* ou celui de *mérir*, récompenser.

La connaissance des méreaux et leurs usages sont aussi complètement oubliés de la génération actuelle que leur usage était fréquent pendant les XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. A l'exception de quelques savants numismatistes qui m'ont servi de guide dans cette étude, il est bien peu de personnes qui sachent qu'avant l'introduction du cuivre dans le système monétaire, les méreaux de plomb tinrent longtemps lieu des dernières divisions des monnaies usuelles, dans les-

quelles celles-ci ne descendaient pas. C'est là ce qui explique la définition de du Cange, *monetæ minutioris species*. Ce qui indique combien était grande l'importance qu'on leur accordait, c'est ce que nous lisons dans l'histoire de Beauvais, par Ed. Delafontaine, page 19 : « Que dans la boëte ou étaient conservés les sceaux d'argent de la » commune de Beauvais, attachés et joints ensemble par une chaîne » de même métal, étaient aussi déposés des méreaux en plomb. »

Leur usage était devenu tellement indispensable, qu'il y avait des marchands de méreaux, qu'on désignait sous le nom de *méralliers* (A. Hermand, Monn. méd. et jetons de Saint-Omer), et que des peines sévères étaient infligées à ceux qui les falsifiaient ou qui en changeaient la destination.

Si les méreaux n'étaient que des monnaies de convention dont le cours était circonscrit, il ne serait pas difficile de les définir ; mais à cet usage ne se bornait pas leur emploi, ils servaient encore comme jetons de présence dans les réunions pieuses ou civiles, soit qu'on ait ou non attaché à leur possession des avantages matériels ; ils servirent aussi dans les distributions ou largesses publiques comme équivalant de telle ou telle denrée alimentaire ou de telle valeur monétaire. C'est ainsi qu'on les employait dans la distribution des aumônes, dans la rémunération d'un travail exécuté, ou bien, fixés à telle ou telle marchandise, ils indiquaient que celle-ci avait acquitté les droits attachés à sa vente ou bien à sa fabrication. Presque toutes les corporations en usèrent, et nous savons qu'elles étaient nombreuses dans la ville de Beauvais, où l'on comptait vingt-deux corps de métiers ; enfin les réunions littéraires, les diverses confréries en firent usage, l'église protestante elle-même les distribua à ceux qui voulaient être admis à la communion. « Mais c'est surtout dans l'étude des mémoires » du clergé qu'on trouvera les éléments les plus nombreux et les plus » complets de l'histoire générale des méreaux. » De Fontenay, Nouvelle étude des jetons.

Si maintenant on se demande comment, après un usage aussi général, il en reste à Beauvais un si petit nombre, je crois que la réponse à cette question est bien simple : c'est que du moment où on cessa d'en faire usage, le peu de valeur du métal ne les recommanda plus à l'intérêt, ce qui les fit très promptement oublier. Nous dirons à la fin de cet article deux mots sur les abus qui hâtèrent leur disparution.

Je dois à l'obligeance de M. Mathon la connaissance d'un méreau

de la ville de Beauvais, qui très-probablement a été frappé sous le règne du roi Henri II, figure 1re, planche v. Comme il n'offre dans sa composition aucun emblème religieux, que le nom seul de la cité forme sa légende tout entière, que dans la partie la plus visible de cette légende qu'elle partage se trouve l'écusson des armes de la ville, j'ai cru pouvoir assigner à ce méreau un caractère tout-à-fait laïc ; je lui donne pour époque d'émission le règne de Henri II, parce qu'au lieu de la croisette qu'on trouve dans la légende des monnaies, c'est un croissant surmonté d'une couronne, emblème adopté par ce roi, et que d'ailleurs la légende se termine par un H majuscule couronné, monogramme du roi régnant. J'ai pensé qu'on pouvait, sans crainte de commettre une erreur, dire que ce méreau a été frappé par les maire et pairs de la ville de Beauvais, et pour leur usage, de 1547 à 1559, temps pendant lequel le roi Henri II a régné. Si ce méreau eût appartenu à l'une des corporations de la ville, il en eût été fait mention, soit par la présence du saint patron sous la protection duquel le corps de métier était lui-même placé, soit par un emblème quelconque. Reste à connaître ce que signifiait le chiffre x qui occupe la totalité du champ. Avait-il pour but de préciser la séance dans laquelle il devait être donné, figurait-il une valeur monétaire quelconque, 10 deniers, 10 mailles ou oboles, et par conséquent servait-il aux largesses, aux aumônes, aux distributions, à un titre quelconque, qui se faisaient d'une manière plus ou moins régulière? C'est ce que, même par analogie de ce qui se passait ailleurs, il ne m'est pas facile d'indiquer. Je ferai remarquer seulement qu'il n'est frappé que d'un côté et ne porte l'indication d'aucune date précise, quoique cependant on ait toujours attaché une grande importance à spécifier l'année de l'émission, puisqu'il existe des méreaux d'autres villes qui ont été repoinçonnés en recevant une date nouvelle : par exemple un méreau de l'église de Tournay, sur lequel on lit l'énonciation des années 1734, 1761, 1783. On comprendra cependant que si ce méreau était un simple jeton de présence, cette précaution était superflue, surtout si le chiffre principal était à lui seul l'indication des séances antérieures, de façon à servir de moyen de contrôle.

Il était plus que probable qu'il avait dû exister des sous-divisions de ce chiffre x, lorsqu'en effet M. Le Mareschal, de Beauvais, a bien voulu tout récemment me communiquer un autre méreau en plomb, semblable à celui qui précède (voir planche v, figure 1re *bis*), mais qui en diffère cependant, en ce qu'au lieu du chiffre x c'est au con-

traire l'unité qui est représentée au centre. La légende circulaire et les ornements qu'elle renferme au commencement et à la fin sont semblables. Ce méreau est d'un module plus petit. Il offre au revers ceci de particulier, qu'il est contremarqué d'une fleur de lis double et couronnée. Cette fleur de lis est d'une forme bien plus moderne que le méreau lui-même. C'est à ce poinçonnage au type royal qu'est due l'altération du chiffre I, qui occupe tout le champ du droit. Le même antiquaire, à l'obligeance duquel je dois la connaissance de ce méreau, en possède trois autres semblables à celui-ci; ils ont tous trois été poinçonnés au revers d'une fleur de lys; mais ils offrent ceci de particulier, que tous ont reçu un contre-poinçonnage, qui consiste en une grande lettre ou une espèce de monogramme dont la forme est à peu près celle d'un Y ou d'une R majuscule. Ces trois dernières pièces ont été trouvées, en 1812, à Beauvais, en démolissant un bastion qui portait le nom de l'Eperon.

Ces contre-marques multipliées ne sont-elles pas des preuves certaines de l'importance qu'avaient, lors de leur émission, ces espèces de monnaies de convention. D'ailleurs, le soin que leur dernier possesseur avait pris de les cacher dans une vieille muraille, vient encore fortifier cette opinion.

Un troisième méreau, également en plomb, est figuré sous le numéro 2 de la planche V. Son attribution n'est point douteuse; sa légende, LA VILLE DE BEAUVAIS, en est la preuve. C'est bien encore un méreau civil. L'époque de son émission n'est point indiquée, mais les armes de la ville de Beauvais, renfermées dans un écusson dont la forme ovale et les supports rappellent le style dit de Louis XV, me font penser qu'il a été frappé pendant le long règne de ce monarque. Le revers est si fruste, que ce n'est qu'avec quelque étude que je suis parvenu à y lire le mot SANTÉ. Si ce méreau eût porté une date, nous verrions si, dans l'histoire de Beauvais, il y avait eu vers cette époque quelque maladie contagieuse de long cours, contre laquelle on avait voulu se prémunir. Sa possession eût été une sorte de *patente nette* dont il n'est pas facile aujourd'hui d'indiquer l'usage. Ce méreau fait partie de la suite de M. Delaherche.

Ici se termine ce que j'avais à dire des méreaux connus de la ville proprement dite; il me reste à parler des méreaux ecclésiastiques, qui ne sont guère plus nombreux que ceux dont je viens de parler. Ils ont été frappés à différentes époques par le chapitre de la cathédrale de Beauvais dont ils portent les emblèmes, ainsi que le nom et l'effigie

des saints patrons sous le vocable desquels elle est érigée. C'est à un article de la Revue de la Numismatique française, tome x, page 310, publiée par M. Rouyer, employé de l'administration des Postes, à Beauvais, que je dois la connaissance de ces pièces intéressantes dont ce savant n'a pas donné le dessin, mais une description succincte : saint Pierre et saint Paul vus de face, la tête nue et nimbée, le corps enveloppé dans de vastes draperies ; le premier de ces saints tient dans sa main droite une clé immense qu'il appuie sur l'épaule du même côté ; de la gauche il tient le livre ouvert des saints évangiles : ce saint occupe la droite du groupe. A gauche, saint Paul est représenté aussi debout, la tête chauve ; il porte une longue barbe se terminant en pointe, à la différence de celle de saint Pierre qui est plus courte et bifurquée. La main gauche de ce saint est appuyée sur une épée de combat presque aussi haute que lui ; je ne sais où repose la main droite. Il ne m'a pas été possible de voir les originaux sur lesquels des empreintes, nécessairement un peu fautives, ont été prises. Sur la figure 3, planche v, on lit de gauche à droite s. PETRE ; puis à droite, à côté de l'épée, l'abréviation s. P., *Sancte Paule*. Au revers, dans un écusson composé de segments de cercles à courbures contrariées, se voient deux unités qui occupent tout le champ de cet écu, lequel est là brochant sur deux immenses clés posées en sautoir. A la partie supérieure, entre les deux clés, on lit en chiffres arabes la date de 1646. Tout s'explique aisément dans la composition de ce méreau anépigraphique : la présence de saint Pierre et de saint Paul en font certainement un des méreaux ecclésiastiques ; et comme ces saints sont les patrons de la cathédrale de Beauvais, le chapitre qui l'a fait frapper n'a pas cru avoir besoin d'ajouter, comme sur beaucoup d'autres méreaux capitulaires, les mots *Capitulum Belvacense* ou leurs initiales. Il y a d'ailleurs dans la disposition du revers de cette pièce beaucoup d'analogie avec les armes du chapitre lui-même, ce qui le dispensait encore d'y placer son nom.

Je viens de dire que le nombre II se lisait au centre d'un écu qui semblait n'être là que pour donner de l'importance à ce même chiffre ou lui servir d'accompagnement. Voyons un peu ce que ce nombre peut signifier, et pour cela voyons ce qui existait ailleurs.

Les méreaux ecclésiastiques étaient fort nombreux et très-variés, souvent même pour le même chapitre. Plusieurs d'entre eux avaient des usages généraux, mais d'autres aussi n'en avaient que de spéciaux. Leur but était alors de constater la présence des chanoines

à telle ou telle partie des offices ordinaires, tandis que d'autres étaient affectés à certains offices particuliers, tels que les services anniversaires; ceux-ci portaient alors en toutes lettres leur désignation spéciale.... *obit solemnel*, par exemple, ou bien en légende : *Orate deum pro vivis; orate deum pro defunctis; moneta anniversariorum*. A ce sujet, M. Hermand, de Saint-Omer, cite, dans son ouvrage sur les méreaux, le passage suivant : « L'évêque Plantavitius, pour engager ses » inférieurs ecclésiastiques à assister aux synodes, leur donna non- » seulement de l'argent, mais encore un jeton de présence, un mé- » reau qu'ils pourraient toujours produire comme preuve ou marque » de leur assistance et de leur zèle (1). »

C'est qu'en effet ils étaient distribués à la fin des offices de la main à la main à ceux qui y avaient assisté. Aussi plusieurs portaient-ils pour légende : *dabitur presentibus*.

« Mais l'abus pratiqué dans l'église de Meaux de bailler un seul » méreau à chaque chanoine pour toutes les sept heures canoniales » qui se disent le jour, en assistant à l'une d'icelles seulement, fut ré- » formé; il fut décidé que le dit méreau qu'on appelait *horæ* serait » divisé en sept espèces qui seraient distribuées à chaque heure ca- » noniale aux chanoines qui y assisteraient: que les distributions » dues aux grands chapelains, montant à 13 sous 2 deniers par » chacun jour, seraient fixées, et régulées, et évaluées par chacune » des heures, grandes et petites, à l'effet que l'on put connaître de » quelle distribution ils devaient être privés lorsqu'ils manqueraient » d'assister aux dites heures (2); et que pour le connaître, en cas qu'ils » ne pussent être payés à la fin de chacune des heures aux quelles ils » auraient assisté, ordonne, que pour prévenir et éviter toute erreur, » affectation et surprise dans la manière en laquelle se faisait la ponc- » tuation, le chapitre serait tenu de faire tenir un registre par date de » chacun jour des noms des présents ou des absents, au choix des » dits du chapitre, lequel registre visé et paraphé à la fin des grandes

---

(1) Plantavitius in Episcop. Lodovensib. anno 1187. — *Ea lege ut prior ab Episcop..... daret in singulis synodis sex denarios, et meraculam unam*. Du Cange au mot Meracula.

(2) Voici de quelle manière cette distribution se faisait : trois sous pour assistance à matines, un sou, pour celle de prime, neuf deniers pour celle de tierce, trois sous pour celle de la messe, neuf deniers pour chacune des heures de sexte, none et complies, et trois sous pour celle de vêpres.

» et petites heures par celui qui aurait présidé au chœur, et commu-
» niqué aux dits grands chapelains, si mieux n'aimaient les dits du
» chapitre faire délivrer par leur ponctuateur à la fin des dites heures,
» à chacun des chapelains qui y auraient assisté, un méreau sur le-
» quel serait gravé le nom de l'heure. » (De Fontenay, Nouvelle Etude des Jetons, page 129.)

C'était pour éviter des abus du même genre que les évêques de Beauvais firent des prescriptions analogues. L'évêque Robert de Cressonsac avait légué par son testament une somme de 1,000 livres tournois pour faire célébrer chaque jour, avant l'office de prime, et à perpétuité, une messe en l'honneur de la Sainte-Vierge. Son successeur, l'évêque Guillaume des Grés...., statua que cet office serait célébré chaque jour par douze ecclésiastiques, tant prêtres que clercs dans les ordres sacrés, voulant que la rétribution déterminée pour chacun ne fût délivrée qu'à ceux qui auront été présents au chœur depuis le *kyrie* jusqu'à l'*ite missa est*. Si j'ai copié textuellement le passage extrait de l'ouvrage très-intéressant de M. de Fontenay, c'était afin de mettre à même de juger des raisons qui m'ont fait penser que le chiffre II placé en relief au centre de l'écusson signifiait la deuxième heure de l'office canonial, c'est-à-dire l'heure de *Prime*, ce qui fait supposer qu'on devra retrouver les six autres divisions indiquées par les sept heures canoniales qui se disent le jour. Ce n'est pas qu'on ne rencontre des méreaux comme celui de Villefranche où se trouve indiqué en toutes lettres le nom de l'heure : *Complie à Villefranche* (de Fontenay, page 171). Quant à la division en grandes et petites heures, je serais porté à admettre que la lettre M placée au-dessous du nombre signifie *majores* ou *minores*. C'est à cause de cette désignation des heures que les méreaux, par abréviation, étaient aussi appelés *horæ*.

Cependant je me hâte d'ajouter qu'il ne faudrait pas conclure de l'explication que je propose ici que les nombres, les chiffres placés sur les méreaux de Beauvais indiquent seulement et nécessairement des heures d'offices. Le même M. de Fontenay nous fait connaître des méreaux de Saint-Gervais de Paris sur lesquels on lit, non-seulement à côté du chiffre XII la lettre D qui ici signifie le mot *denier*, mais encore en plus la lettre P qui ici signifie la nature du denier. Ce P accosté de la lettre D signifie bien *denier parisis*. Mais ici il ne peut y avoir d'erreur ni de doute.

Je passe maintenant à la description des deux autres variétés des

Lors de la fermeture graduelle des ateliers monétaires ecclésiastiques, les chapitres et abbayes adoptèrent la coutume d'émettre des pièces de cuivre, de plomb ou d'étain qui servaient de jetons de présence, et qui eurent parfois un cours de convention dans l'enceinte de leur juridiction respective...... Les images qui y furent représentées étaient celles du patron, les armes de l'église, ou bien celles du chapitre, ou encore celles de l'abbé, ou simplement des emblèmes religieux. On conserva même pour légende le mot *moneta*, comme un souvenir de l'exercice du droit de monnayage...... Ainsi ce fut dans l'église que se réfugièrent les derniers vestiges du monnayage féodal. (B. Fillon, Lett., § XXII, pages 178 et 180.)

De ce qui précède, on voit pourquoi j'ai placé cette esquisse trop incomplète des méreaux de Beauvais à la suite de la description des monnaies de cette ville, puisqu'ils en ont été en quelque sorte le complément.

L'étude des jetons n'offre pas moins d'intérêt historique que celle des méreaux. C'est une des branches de la numismatique qui tient de très-près à l'histoire des habitudes et des usages de nos pères. D'ailleurs les méreaux et les jetons ont été souvent donnés l'un pour l'autre et confondus entre eux, de telle sorte qu'il est telles circonstances où il n'est pas facile d'établir une ligne de séparation. Les jetons ont porté d'abord le nom de *jetoirs* alors qu'ils servaient à établir des comptes: leur nom actuel dérive du nom ancien.—C'étaient des jetons ou des méreaux indistinctement qui étaient donnés pour constater la présence à certaines assemblées ; leur emploi a duré plus de six siècles. Il est peu d'actes importants dans la vie, peu d'évènements graves qui, pendant ce laps de temps, n'aient été signalés par des jetons qui se confondaient alors avec ce qu'on appelle des médailles ou des pièces de plaisir..... Il y a donc eu des jetons historiques; c'est d'un jeton de ce genre qu'à la suite du petit nombre de méreaux de Beauvais dont j'ai parlé, je veux dire deux mots, d'autant qu'il a été frappé sous le patronage d'un haut et puissant seigneur dont le passage sur le trône épiscopal de Beauvais a fait un grand bruit et un grand scandale dans l'histoire de la première moitié du XVIe siècle. Je veux parler d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, évêque et comte de Beauvais, et pair de France, de 1535 à 1563.

Il était le fils aîné de Gaspard Ier de Coligny, maréchal de France, et de Louise de Montmorency. Il naquit en 1515; le pape Clément VII

l'avait fait cardinal en 1533, alors qu'il n'était âgé que de treize ans. A dix-neuf ans il obtint ses bulles d'évèque. Il fut aussi archevêque de Toulouse et abbé de Saint-Lucien ; cependant, alors, il n'avait reçu que les ordres mineurs ; plus tard il devint diacre et il resta diacre toute sa vie. Il aimait à accumuler sur sa tète un grand nombre de dignités et de titres. Il était d'un bon naturel, affable, bienfaisant, aimant les lettres et accueillant les hommes vertueux (1). Quoiqu'il suivit constamment la cour, et qu'il ne vint à Beauvais que lorsque des cérémonies d'apparat l'y appelaient, ne pouvant remplir par lui-même aucune des fonctions de son ministère, ses historiens disent qu'il apportait un grand soin dans le choix des prêtres qu'il destinait à occuper les cures qui venaient à vaquer. En 1560, après la mort tragique du roi Henri II, il adopta les dogmes du calvinisme. Deux ans plus tard, en 1562, etant au château de Merlemont, il abjura le catholicisme, son titre de cardinal et son autorité d'évêque. Depuis lors il ne prit plus que le titre de comte de Beauvais. Il célébra la cène avec ses sectaires dans la chapelle même de son évêché. En 1563, le pape Pie IV l'excommunia, et l'année d'ensuite, en 1564, il se maria avec Isabelle de Hauteville, dame d'honneur de la duchesse de Savoie, portant encore ses habits de cardinal, qu'il n'avait pas quittés malgré son excommunication. Ce fut, dit-on, dans la chapelle du château de Montataire-sur-Thérain, que ce scandaleux mariage s'accomplit. En 1567, ses coreligionnaires le choisirent pour l'un des plénipotentiaires devant négocier les conditions d'une paix qui ne fut qu'une trève avec la cour de France et les réformés. En 1568, Charles IX envoie des troupes pour se saisir de la personne de l'évêque, tandis que celui-ci était au château de Bresles. Il se sauve déguisé en matelot et aborde en Angleterre. Il est cité en 1569 à comparaître devant le parlement de Paris ; il fut en son absence déclaré rebelle, criminel de lèse-majesté, privé de tous ses honneurs et biens, et de plus condamné à 200,000 livres parisis envers le roi. (Louvet, tome II, page 616.) Le siége épiscopal, ayant été déclaré vacant, fut administré par les vicaires-généraux, dont l'un fut Guillaume Tibaut, archidiacre du Beauvaisis et abbé commandataire de Saint-Vincent de Senlis. Odet de Coligny mourut le 14 février de l'année 1571, em-

(1) Brantôme dit de lui « qu'il faisait plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à lui en faire, et jamais ne les abusa, ni vendit de la fumée de cour. »

poisonné, dit-on, par son valet de chambre, alors qu'il se disposait à revenir en France, après la pacification de 1570 (1).

Voici la description d'un jeton d'Odet de Coligny, voir planche VI, figure 1re.

† *Oddo cardinalis de castellione. archieps. tholo.*

† *Episcopus et comes bellovacorum. par francie*

dans le champ, sous les insignes du cardinalat, un écu aux armes de la maison de Chatillon : *de gueules à l'aigle éployé, becqué, membré, couronné d'azur.*

Ce jeton, qui ne porte aucune date, semble cependant avoir été frappé lors de la nomination du titulaire à l'évêché de Beauvais, afin de mettre au jour les suprêmes dignités dont était revêtu le fils de Gaspard de Coligny, et de constater cet événement.

Mais pourquoi ce fils aîné, d'une des plus grandes familles de France, portait-il le nom diminutif d'Odet et non pas celui d'Eudes? Serait-ce parce qu'il était plus petit de taille que ses deux frères, ou n'est-ce pas à cause de la mince figure qu'il a faite comme dignitaire ecclésiastique? C'est ce que je n'ai pu savoir.

Il y a eu probablement plusieurs émissions de ce jeton. M. Bouchard, de Beauvais, en possède un exemplaire sur cuivre rouge, et M. l'abbé Barraud un autre sur cuivre jaune. Le dessin de ce jeton a été fait sur le spécimen que ces Messieurs ont bien voulu me confier.

---

(1) On lit, dans les documents inédits de l'*Histoire de France*, qu'Odet de Coligny laissa des papiers importants que Jean Mallet, de Senlis, fut chargé de dépouiller et de présenter ensuite à Charles IX. Ce roi, frappé et du grand nombre de personnages de sa cour qui se trouvaient compromis, et de leur position élevée, fit brûler ces papiers en réclamant le secret le plus absolu sur leur contenu.

Le successeur immédiat de cet évêque fut Charles de Bourbon, celui-là même qui prit, plus tard, le titre de roi de France sous le nom de Charles X.

SCEAUX ANCIENS DE LA VILLE DE BEAUVAIS.

Avant de quitter les époques historiques du moyen-âge, j'ai cru faire plaisir aux personnes qui voudront bien jeter un coup d'œil sur cet essai, en reproduisant ici le dessin du sceau de la commune de Beauvais, tel qu'il existait primitivement, avant que le roi Louis XI, pour récompenser les habitants de cette ville, lui eût donné des armes, lesquelles furent depuis lors gravées sur le sceau communal et firent disparaître l'ancien dont les empreintes sont à peu près perdues.

La disparition du texte de la charte communale octroyée à la ville de Beauvais par le roi Louis VI, dit le Gros, et peut-être même par Philippe Ier, a causé à tous les savants qui se sont occupés de l'histoire de cette cité les regrets les plus vifs. Ce document important, l'un de ses titres de noblesse, le plus précieux même en ce qu'il constatait la grande considération dont jouissait cette ville et l'intérêt tout spécial dont les rois de la troisième dynastie lui donnèrent des marques multipliées, ce document, dis-je, n'a pas plus résisté aux ravages du temps et aux fréquents incendies que les autres titres ou chartes qui nous étaient si nécessaires et qui nous ont manqué constamment.

On sait que la création des communes était une réminiscence des institutions municipales romaines, remises en usage ou continuées pendant l'espèce de confédération républicaine appelée *Bagaudie*, et dont les villes du Midi de la France n'avaient jamais été privées complètement. On sait encore que le but que se proposaient les habitants d'une ville en sollicitant cette faveur, était multiple. Ils voulaient échapper à l'arbitraire qui régnait dans l'établissement des impôts, ainsi que dans les décisions judiciaires qui étaient à la complète discrétion des seigneurs; puis se placer sous la protection du roi dont l'intérêt était de se les attacher, en les protégeant contre les vexations dont ils étaient les victimes.

A quelle époque la ville de Beauvais obtint-elle cette faveur? La

charte communale de la ville de Laon accordée en 1112, puis suspendue et remise en vigueur en 1128, a passé jusqu'ici pour être la plus ancienne de toutes les concessions de ce genre. Cependant celle de Beauvais devait être d'une date antérieure. Dans la charte de confirmation donnée à cette ville par le roi Louis VII (le Jeune), ce prince, disent les historiens Louvet et Loysel, parle de l'acte qu'il approuve et confirme, comme d'un fait déjà fort ancien. On a regardé généralement le roi Louis VI comme le premier dispensateur de ces franchises si ardemment sollicitées. Or, Louis-le-Gros régna de 1108 à 1137; ce serait donc dans cette période de 29 années que la charte de Beauvais aurait été octroyée à ses habitants, et surtout dans les premières années du règne, puisque le successeur de ce roi parle de cette charte comme d'un acte anciennement obtenu; car nous ignorons si le roi Philippe Ier a fait des concessions de ce genre; cependant nous lisons dans un *Précis historique des institutions municipales de la ville de Beauvais*, par Leroux, garde du génie, (Bulletin de l'athénée du Beauvaisis, année 1854), que l'existence de la commune de Beauvais était un fait incontestable en 1099, c'est-à-dire sous le règne de Philippe Ier. L'auteur que je cite se fonde avec raison sur un passage authentique d'une lettre d'Yves, évêque de Chartres, écrite en 1099, laquelle est adressée au chapitre de Beauvais qui souvent, lorsque des cas difficiles se présentaient à résoudre, consultait ce prélat. Dans cette lettre, l'évêque de Chartres parle de *la turbulente conjuration de commune qui s'y est faite, ajoutant que, quant à la promesse par laquelle l'évêque de Beauvais s'était engagé à observer les coutumes de la cité, tout cela n'a aucune valeur contre les lois ecclésiastiques.* Ce passage précieux à plus d'un titre fixe l'époque où le besoin d'institutions communales s'étant fait vivement sentir à Beauvais, son évêque avait déjà, en 1099, acquiescé à l'abandon d'une charte de commune. A quelle cause déterminante faudrait-il attribuer cette sorte de révolution? Serait-ce à l'arbitraire qu'aurait mis le châtelain ou le vidame de l'évêque dans la répartition d'un impôt considérable à percevoir pour la rançon du seigneur évêque Roger II tombé dans les mains des musulmans et retenu par eux en captivité? Cela n'est pas impossible, telle est en effet l'opinion de M. Leroux. Mais un fait de cette importance s'était préparé de longue main, et la circonstance en question n'en aurait été que la cause déterminante.

La concession des libertés communales n'était autre que la consécration d'un ordre de choses préexistant, surtout dans ce qui avait

trait aux juridictions municipales qu'elles modifiaient souvent en les améliorant. Ce qui le prouve d'une manière bien certaine, c'est que dans le grand nombre de concessions de ce genre faites sur diverses parties de la France, aucun de ces actes ne se ressemble dans ses dispositions; et cependant le but principal était partout de substituer aux formes sommaires et absolues que la féodalité avait fait naître, des règles constantes appuyées et garanties par la protection du roi de France comme suprême arbitre. Ainsi le texte de la charte communale de la ville de Beauvais, quoique perdu depuis longtemps, se retrouverait tout entier dans la rédaction des coutumes du Beauvaisis, par Philippe de Beaumanoir, le père de la jurisprudence française, lequel était bailli de Clermont en Beauvaisis, lorsqu'il rédigea les coutumes, et qui, un peu plus tard, devint bailli de Senlis. Lorsque le roi Louis VII confirma aux habitants de Beauvais l'octroi de leur charte communale, il ne changea rien à son contenu, ainsi que le fit plus tard Philippe-Auguste.

La ville qui avait obtenu une charte de commune portait le titre de *Ville de Loi*. Beauvais fut donc une ville de loi. A ce titre se rattachaient des prérogatives importantes qui découlaient de ce nouvel état de choses. Une des plus importantes était le droit de rendre la justice. Mais à Beauvais il y avait exception; ce droit était dévolu au seigneur évêque, et il ne lui fut point ôté malgré les vives réclamations des habitants qui sollicitaient la juridiction, non pas en leur nom, mais au profit du roi, gardien et protecteur des franchises communales, véritable seigneur, en effet, des villes et des communes. Mais les successeurs du roi Louis VI décidèrent seulement que dans le cas de déni de justice ou de négligence à la rendre de la part de l'évêque, les maire et pairs y suppléeraient eux-mêmes. La ville eut en conséquence un tribunal, des échevins et un maire pour les affaires de la commune, un sceau particulier pour sanctionner ses actes, une cloche ou beffroi pour donner aux communiers le signal des réunions. Nous dirons un peu plus loin deux mots du *sceau aux causes*. Parlons d'abord du sceau de la commune, et disons que tous ces sceaux ont disparu ainsi que leurs empreintes qui figuraient au bas du très-petit nombre d'actes qui nous restent.

On lit dans l'histoire de Beauvais, par Ed. Delafontaine, tome II, page 18, ce qui suit:

« Les anciens sceaux de la ville et commune de Beauvais étaient au
» nombre de six; ils étaient d'argent, attachés et joints ensemble par

» une chaîne de même métal et renfermés dans une boîte de bois » ronde.

» Le premier était un très-ancien sceau d'argent plat, de deux pouces » et demi et une demi-ligne de diamètre, appelé le *sceau de la com-* » *mune*, sur lequel était gravée la figure d'une ville ou forteresse avec » le mot *civitas* au-dessus, et pour légende autour du sceau était » écrit : † *Sigillum Belvacensis communiæ.*

» Le deuxième appelé le *sceau aux causes*, également ancien, en » argent, ayant un pouce et demi et demi-ligne de diamètre, sur » lequel était gravée une fleur de lys d'où sortaient des boutons, et au » bas et à côté de ladite fleur de lys étaient deux portes de ville à cré- » neaux ; la légende était † *S. (sigillum) majori. (majoris) et pa-* » *rium Belvacensium.*

» Le troisième, un sceau d'argent, également très-ancien, à treize » lignes de diamètre, sur lequel était gravé un écusson triangulaire, » à trois fleurs de dard ou de flèche ; la légende autour dudit sceau » était : † *Secretum Belvacense.*

» Le quatrième était un contre scel du *maire et pers*, ayant dix » lignes de diamètre, en argent, portant la même gravure que le se- » cond sceau ci-dessus, et pour légende, d'une écriture très-an- » cienne : † *Contre scel du maire et pers.*

» Le cinquième était un sceau ou cachet d'argent, au *pal* de la » ville, ayant pour légende : *La ville de Beauvais.*

» Le sixième est un autre cachet également aux armes de la ville, » avec des branches d'olivier autour.

» Dans cette boîte avaient été déposés d'anciens méreaux de plomb ; » tout a disparu sans qu'on ait jamais pu découvrir les auteurs de » cette odieuse soustraction. A chaque pas dans cette histoire nous » aurons à déplorer de semblables déprédations, car rien ne fut épar- » gné : titres, ordonnances, chartes et autres objets, d'un intérêt » précieux pour la science et pour la ville, tout fut pillé ; mais nos » regrets pourront-ils jamais suppléer à cette grande calamité ? »

L'image du sceau de la commune de Beauvais serait perdue, si l'active obligeance de M. Mathon n'y eût suppléé ; car il ne faut pas compter sur le dessin informe et confus tracé sur la planche P, figure II, page 366, tome II, des Eléments de paléographie de M. N. de Wailly. C'est sur un cliché en plâtre que j'ai pu retracer aussi fidèlement qu'il m'a été possible les détails composant le sceau primitif qu'on voit figurer sur notre planche VI, figure 2°.

Il semble qu'on a voulu retracer les édifices principaux et surtout les églises de la ville de Beauvais, avec ses remparts et les tours qui en formaient l'enceinte, sauf les règles de la perspective qui n'y sont point observées.

L'usage des sceaux, comme on le sait, remonte à la plus haute antiquité. Les Barbares en adoptèrent l'usage, qu'ils imitèrent des Romains, lesquels le tenaient des Orientaux. Toutefois, depuis le VIII[e] siècle, jusque vers le milieu du XII[e], on en rencontre peu, et cependant dès cette époque on commençait à élever des contestations à l'occasion des chartes qui n'en portaient point, surtout quand celles-ci contenaient des donations en faveur des églises. C'est que dans les diplômes mérovingiens et carlovingiens le sceau tenait lieu non-seulement de la signature, mais encore de témoins; aussi, ne s'apposait-il qu'avec une certaine solennité et en présence de gens notables. Lorsqu'un sceau venait à s'égarer, on avertissait publiquement de ne pas ajouter foi aux lettres qui en seraient scellées. On révoquait le sceau perdu par un acte authentique et on en adoptait un nouveau. Plusieurs de ces déclarations ont été extraites des registres du châtelet de Paris et citées par La Taumassière dans son ouvrage sur les coutumes du Beauvaisis.

On sait aussi qu'il y eut d'abord des sceaux appliqués aux actes, puis un peu plus tard des sceaux pendants, lesquels adhéraient à ces actes par des queues de parchemin ou de soie de diverses couleurs. L'empreinte du sceau était déposée sur de la cire tantôt blanche, tantôt colorée diversement. On comprendra qu'ici, n'ayant eu à ma disposition qu'un cliché en plâtre, je ne puisse indiquer ni la couleur habituelle de la cire de ce sceau, ni celle de l'attache ou queue au moyen de laquelle le sceau de la commune était suspendu. On peut présumer seulement que c'était sur de la cire blanche ou opaque, parce que depuis les Carlovingiens, et aussi dans les XII[e] et XIII[e] siècles, cette couleur de cire était très-fréquemment mise en usage, et que d'ailleurs elle n'a jamais été complètement abandonnée. S'il est vrai que les rois de France ont fini par régler la couleur de la cire selon la nature des actes que les sceaux devaient valider, il est certain qu'il n'existe pas de texte antérieur à 1357 sur la distinction légale de la couleur des sceaux.

Les sceaux pendants ayant donné lieu à des fraudes, en ce qu'en chauffant avec précaution la cire on parvenait à les séparer de leurs moyens d'attache et à les fixer à d'autres actes, on imagina d'user d'un

contre-scel ou double empreinte, qui rendit la fraude impossible. Il y eut sans doute un contre-scel apposé au revers du sceau de la commune, mais M. Delafontaine n'en fait pas mention dans l'énumération des sceaux publics de la commune de Beauvais. Il est possible que le sceau des maire et pairs en ait servi, ou bien le contre-scel de ce sceau indiqué sous le n° 4. Il se voyait souvent alors que, pour donner une authenticité plus grande à un acte important, on y apposait un sceau ayant ordinairement une toute autre destination.

Le second sceau, appelé le *sceau aux causes* ou de la juridiction, m'a été communiqué sous la forme d'une belle empreinte en soufre. Le dessin, je crois, n'en existe nulle part. La description qu'en donne M. Ed. Delafontaine suffit, avec la figure 3, planche VI, pour en donner une idée exacte. L'histoire de la fleur de lys, cet ornement arbitraire d'abord dans sa forme et ses usages, puis devenu plus tard un emblème héraldique adopté définitivement comme tel par Louis-le-Jeune, n'a point cessé, depuis ce roi, de figurer sur les sceaux des rois de France. Il n'est donc pas étonnant que nous le voyions gravé sur l'un des sceaux de la jeune et reconnaissante commune qui devait à ce roi la confirmation de ses priviléges et qui se plaçait sous sa protection.

La forme de cette fleur ou de ce fleuron a quelque peu varié. Ici cette forme est maigre, élancée, telle à peu près qu'elle est représentée sur le contre-scel de Philippe-Auguste, sur lequel cependant la partie principale ou du milieu a déjà un peu plus d'ampleur qu'elle n'en a ici; mais les deux branches latérales ont plus d'analogie, étant tout aussi recourbées sur elles-mêmes. La portion inférieure ou le calice est ici moins volumineux que sur le contre-scel en question; du reste les deux jets accessoires qui s'élèvent à droite et à gauche paraissent destinés à représenter les étamines qui figurent ici sous la forme de trois boutons de chaque côté, qu'on pourrait prendre pour des fruits portés sur de longues tiges. Ces accessoires avaient un peu plus de légèreté, ce me semble, sur l'empreinte sur laquelle je les ai copiés. Au reste, dans la première moitié du XIII° siècle, les fleurs de lys paraissaient assez souvent sur les contre-sceaux des évêques. C'est ainsi qu'on en voit une au contre-scel de Guarin, évêque de Senlis (1220). (De Wailly, tome II, page 82 et seq.)

N'ayant eu connaissance que d'une empreinte en soufre du sceau des maire et pairs de la ville de Beauvais, ne connaissant aucun des actes auxquels il eût donné de l'authenticité, il m'est encore impos-

sible de dire sur quelle couleur de cire on apposait ce sceau, ni dans l'origine, ni plus tard. Son diamètre me fait présumer qu'il était non pas appliqué, mais pendant, le diamètre des sceaux appliqués étant généralement beaucoup moindre; d'ailleurs nous en avons une preuve certaine, puisque ce sceau avait un contre-scel dont nous avons copié la description plus haut sous le n° 4 des sceaux de la commune. Ce contre-scel m'est complètement inconnu, ainsi que les trois autres. Je regrette de n'en pouvoir donner le dessin. Il est probable que le cinquième sceau d'argent, au pal de la ville, et ayant pour légende française *la ville de Beauvais*, devait avoir quelque analogie avec le méreau en plomb figuré sous le n° 2 de la planche v.

BONS DE LA CAISSE DE CONFIANCE.

Depuis la fin du XVe siècle, l'atelier monétaire de la ville de Beauvais dormait en paix ou pour mieux dire n'existait plus, lorsque des besoins impérieux, nés de la grande commotion de 1789, le firent rouvrir sous une forme bien différente de celle qu'il avait eue dans le passé; je veux parler de la création d'assignats locaux, véritable monnaie de nécessité que furent contraints d'émettre la presque totalité des communes des divers départements, et notamment celles de l'Oise.

Ces faits, quoique modernes, sont loin d'être dépourvus d'intérêt, puisqu'ils se lient à l'histoire de la France, et que d'ailleurs la génération actuelle commence à oublier leur origine, en les confondant dans la réprobation dont elle couvre le souvenir des assignats nationaux.

Il me paraît bien difficile de traiter ce point historique sans rappeler les événements qui présidèrent à la naissance des premiers assignats nationaux.

Afin de remédier aux embarras financiers que la France éprouvait en 1789, l'Assemblée nationale, sur une motion de l'évêque d'Autun, Charles-Maurice Talleyrand de Périgord, rendit, le 2 novembre, un décret qui mit à l'entière disposition de la nation toutes les propriétés et tous les revenus ecclésiastiques. Un second décret, en date du 19 décembre 1789, ordonna la vente des domaines ecclésiastiques pour une somme de 400 millions; et en même temps, pour obvier à l'excessive rareté du numéraire que l'émigration, la cherté des denrées de première nécessité, les approvisionnements à l'étranger, et par-dessus tout la fréquence et la gravité croissante des troubles politiques, avaient fait presque disparaître, on créa pour une somme égale d'assignats hypothéqués sur ces mêmes biens devenus domaines nationaux. Bientôt après on donna à ces assignats un cours forcé, c'est-

à-dire qu'on en fit une véritable monnaie avec laquelle on solda les créanciers de l'Etat. Le résultat immédiat de cette mesure fut de faire disparaître complètement le peu d'or et d'argent restés dans la circulation.

Les premiers assignats sanctionnés par le roi n'étaient d'abord que de véritables cédules hypothécaires, qui trouvaient leur crédit dans la valeur des biens nationaux qui leur servait de garantie et devaient en favoriser la vente, qui sans eux eût été impossible ; mais pour leur conserver leur valeur et éviter leur dépréciation, ils devaient être brûlés à mesure qu'ils rentraient dans les coffres de l'Etat. En effet, vers le 18 juillet 1796, lorsque les assignats, entièrement discrédités, cessèrent d'avoir cours, on en avait détruit pour huit milliards ; mais on avait tellement abusé de la facilité d'en émettre qu'il en restait encore la somme effroyable de trente-deux milliards entre les mains de malheureux dont ils causèrent le désespoir et la ruine. On estime, en effet, à quarante milliards la somme totale des assignats qui furent créés, en y comprenant, il est vrai, deux milliards quatre cents millions de *bons territoriaux*, dont la destination était de rembourser les assignats et de rendre le crédit au papier monnaie émis par l'Etat.

Mais l'Assemblée nationale, qui craignait de voir disparaître de la circulation les métaux précieux, se contenta d'émettre des assignats de 500 livres et décréta que la plus faible coupure serait de 50 livres. L'or et l'argent n'en disparurent pas moins du moment surtout où le cours des assignats devint forcé.

Une gêne effroyable se manifesta ; les transactions devinrent impossibles, surtout pour le commerce de détail. L'Assemblée, le 6 mai 1790, crut y remédier en émettant pour cent millions d'assignats de 5 livres, et de plus décida que l'or et l'argent des églises et des couvents supprimés seraient convertis en monnaie, de même que le bronze des cloches. Le député Pankouke avait proposé la création de petits assignats métalliques (voir le *Moniteur universel*, année 1790, n° 104, séance du 5 mai), dans l'intention de rendre la valeur aux assignats et de retenir les métaux précieux dans la circulation. Ce fut cette proposition, sans doute, qui donna, à quelques industriels, l'idée de fabriquer, sous la garantie de leur moralité privée, des pièces auxquelles ils donnèrent une valeur de convention, qu'ils offraient en échange d'assignats, avec l'engagement d'en rembourser la valeur. C'est alors que prirent naissance à Paris ces belles monnaies de cuivre qu'on rencontre encore et qui portent le nom de Monneron frères. Les

RÈGLEMENT.

ART. 1er. Il sera établi des billets de confiance à l'effet de faciliter au public l'échange des assignats.

ART. 2. Les billets de confiance seront de trois livres et de quarante sols.

ART. 3. L'échange des billets ne sera fait que contre des assignats de cent livres et au-dessous, et aussi contre des coupures de quinze livres.

ART. 4. Les billets de confiance seront conformes aux modèles annexés à la minute.

ART. 5. La planche qui aura servi à l'impression des billets sera toujours déposée aux archives de la municipalité, et n'en sortira que par une nouvelle délibération du conseil général.

ART. 6. Deux commissaires assisteront à l'impression et fabrication.

ART. 7. Les billets seront signés par MM. Vualon, maire, Ducoudray et Gouchet, officiers municipaux.

ART. 8. Les billets de confiance seront déposés au secrétariat ou au greffe de la municipalité et autres lieux publics pour que chacun puisse venir y vérifier les signatures.

ART. 9. La première émission sera d'une valeur représentative de cinquante mille livres, dont trente mille en billets de trois livres, et vingt mille en billets de quarante sols.

ART. 10. Il y aura un caissier auquel seront attribués des appointements convenables; il lui sera donné un adjoint si le besoin du service l'exige; le caissier donnera une caution de dix mille livres.

ART. 11. Tous les billets seront déposés à mesure de leur fabrication et signature, dans une caisse fermant à trois clefs, lesquelles seront confiées à trois commissaires, nommés *ad hoc*, chargés de remettre au caissier, par compte, jusqu'à la concurrence de dix mille livres par chaque fois.

ART. 12. Il ne pourra être délivré au caissier une nouvelle somme de billets de confiance qu'en remettant par lui une valeur équivalente en assignats, coupons ou billets de caisse rentrés.

ART. 13. Tous les assignats, coupons ou billets de caisse rentrés seront déposés dans la caisse pour y être constamment la représentation des billets de confiance en circulation.

ART. 14. Le caissier tiendra deux registres, l'un pour coter la sor-

tie et la rentrée des billets de confiance, l'autre pour inscrire les assignats qui entreront par ordre de numéros qui leur seront donnés.

Art. 15. Le caissier tiendra en outre un livre de caisse qu'il arrêtera tous les jours. A l'aide de ce livre de caisse, il donnera connaissance de son état de situation aux commissaires à toutes les réquisitions.

Art. 16. Le bureau placé en la maison commune sera ouvert tous jours depuis neuf heures jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six; les dimanches et fêtes jusqu'à midi seulement.

Art. 17. Il n'entrera au bureau qu'une seule personne à la fois.

Art. 18. A l'époque où cet établissement pourra devenir inutile aux citoyens, la clôture de la caisse sera annoncée par affiches publiques, et le temps auquel les billets de confiance devront rentrer sera déterminé, etc., etc., etc.

Je n'ai rencontré, dans aucune des collections qui m'ont été ouvertes, de billets de confiance de cette première émission. Je n'en crois pas moins que ceux-ci, comme ceux qui ont suivi, ont été détachés d'un registre à souche ou à talon; cependant il n'en est fait aucune mention dans le règlement qui précède ni dans ceux qui suivirent. On comprend que cette mesure avait pour but de constater avec le numéro la réelle identité du billet. Les billets de trois livres et de 2 livres (quarante sous), représentés planches VII et VIII, appartiennent à deux émissions postérieures et différentes. Les lettres alphabétiques indiquent les séries d'émission qui furent assez nombreuses, et se succédèrent rapidement. En effet, les cinquante mille livres furent très-promptement échangées, et le commerce de Beauvais et les manufactures des environs demandèrent bientôt une seconde émission, que le conseil de la commune décida dans sa séance du 7 juin suivant. Celle-ci fut de vingt-cinq mille livres en billets de deux et de trois livres. Pour distinguer cette série de la précédente, elle fut marquée de la lettre B (l'autre l'était probablement de la lettre A), numérotée et signée par MM. Vualon, maire, Carré et Ducoudray, officiers municipaux, les billets de trois livres en noir, et ceux de quarante sols en rouge.

Le 4 juillet, il ne restait à distribuer de cette deuxième émission que pour cinq mille livres; c'était juste le montant de la somme délivrée chaque semaine. Mais les demandes dépassaient de beaucoup le chiffre. La mesure prudente avec laquelle on opérait, jointe à la nécessité, donnèrent à cette création une grande confiance. Une troi-

sième émission de même valeur, fut décidée le 4 juillet, pour une somme de soixante-quinze mille livres. Un tiers de ces nouveaux billets devait être marqué de la lettre C, un second tiers de la lettre D, et l'autre tiers de la lettre E. MM. L. Anselin, Sagnier et Taillefer devaient signer en noir les billets de trois livres, et MM. François Lemaire, Bernot et Dufayel ceux de deux livres. Le billet de trois livres, dont je donne ici le dessin planche VII, a dû appartenir à cette troisième émission, quoique la signature de M. Vualon remplace celle de M. Anselin. On décida en outre, dans la séance de ce jour, que la distribution serait de dix mille livres par semaine, malgré l'insuffisance bien notoire de cette somme comparée aux besoins; aussi dans la délibération du 15 juillet suivant, il fut décidé que l'échange serait de vingt mille livres par semaine.

Toutes ces émissions avaient fini par concentrer dans la caisse de la municipalité pour plus de cent mille livres d'assignats de cent livres et au-dessous, et par soustraire à la circulation des coupures très-utiles pour les besoins ordinaires, outre une stagnation de fonds toujours préjudiciable dans un grand centre de population. Mais les billets de la caisse de confiance étaient gardés, ils ne rentraient pas comme on l'avait espéré. Le 26 juillet le conseil de la commune décida qu'une quatrième émission de deux cent dix mille livres aurait lieu pour l'échanger uniquement contre des assignats nationaux de deux cents et de trois cents livres, savoir: cent quatre-vingt-mille livres en billets de dix livres et de vingt livres, et trente mille livres dont on déterminerait l'emploi. MM. Ducoudray, officier municipal, Garnier et Dufour devaient signer en rouge les billets de 10 livres; les billets de vingt livres devaient l'être en noir. Le billet de dix livres, numéro deux mille cinq cent soixante-huit, timbré de la lettre A, ici représenté, est bien de cette émission qui s'est répétée cinq fois (voir planche VIII).

Quant aux billets de vingt livres dont le nombre total se montait à trois mille, il n'y eut que ce seul tirage (1); aussi n'en ai-je trouvé de traces dans aucune des collections que j'ai visitées. Il est probable que leur valeur supérieure à celle de leurs congénères les aura

---

(1) Ils furent marqués de la lettre A; leur valeur totale fut de soixante mille livres. Le billet de quarante sous, marqué de la lettre K, est de l'émission du 8 octobre, même année (voir planche IX).

fait échanger des premiers lors du retrait des assignats communaux.

Outre la précaution de renfermer les nouveaux billets comme les anciens dans une caisse fermée par trois clefs confiées à trois commissaires désignés à cet effet, il fut décidé en outre que les billets de *dix livres* et de *vingt livres* ne pourraient être échangés contre des bons de la caisse de confiance, et qu'une nouvelle émission de billets de deux livres et de trois livres dont le besoin se faisait vivement sentir, aurait lieu concurremment avec la précédente pour une somme qui ne dépasserait pas quatre-vingt-dix mille livres. Dix mille de ces bons devaient être marqués de la lettre F et le surplus de la lettre G. Du reste le régime de cette quatrième émission devait être conforme aux dispositions du règlement arrêté le 24 mai 1791.

Enfin dans cette même séance du 26 juillet, le conseil général de la commune de Beauvais, considérant qu'une disette presque absolue de monnaie rendait très-difficile la circulation des billets de confiance de quarante sols et de trois livres; que les besoins les plus pressants du commerce de cette ville, et particulièrement de la classe la plus malheureuse des ouvriers, sollicitaient une création de billets de dix et de vingt sous; mais comme d'un autre côté il était à craindre qu'une semblable émission occasionnât la disparition totale du peu de monnaie servant d'appoint, il fut décidé qu'une députation vers l'assemblée nationale ou vers le ministre des contributions aurait lieu pour exposer la situation critique du commerce de cette ville, et solliciter avec instance qu'il soit accordé une somme quelconque de sous ou autre monnaie de nouvelle fabrication. Cette mission échut à M. Borel, procureur de la commune; et la motion relative à la création de billets de dix sols et de vingt sols, ajournée après le résultat connu de la démarche arrêtée qui ne pouvait rien obtenir, et qui en effet n'obtint rien.

Le 26 septembre suivant, une cinquième émission fut décidée. Ce fut celle des trente mille livres réservées dans la séance du 26 juillet précédent, qui devaient être converties en bons de deux et de trois livres. Deux mille de ces bons furent marqués de la lettre G, et les quatre mille autres de la lettre H.

Malgré ces nouvelles émissions, les billets obtenaient toujours la plus grande confiance et ne revenaient point à la caisse émissionnaire. Le conseil de la commune se vit encore contraint, le 14 octobre, d'en ordonner une sixième pour une somme de trois cent mille livres, savoir : soixante-quinze mille livres en billets de dix livres, et deux

cent vingt-cinq mille livres en billets de deux et de trois livres; et comme à cette époque il ne restait qu'un très-petit nombre de billets à échanger, il fut décidé en outre, eu égard aux demandes nombreuses, qu'il en serait délivré chaque semaine des trois espèces pour vingt mille livres, que les billets de dix livres seraient signés en rouge par MM. Vualon, maire, Caron, Ducoudray et Buteux; que ceux de trois livres seraient signés en noir par MM. Dutron, L. Anselin, Taillefer, Sagnier, Platel, Danse et Vuatrin alternativement; ceux de deux livres, en rouge, par MM. Carré, Diot, Bigot, Blanchart, Fouquier, Chevalier père, et Davelui, aussi alternativement.

Dans les séances des 31 octobre et 2 novembre, l'assemblée considérant que le défaut de monnaie ou de billets de petites sommes qui pourraient en tenir lieu est préjudiciable, non-seulement aux habitants de la ville, mais encore à ceux des pays circonvoisins qui viennent à son marché, arrête qu'il sera fait une création de billets de confiance de quinze sols et de dix sols pour une somme de deux cent mille livres; que l'échange en serait fait cette fois contre *des billets de la caisse de confiance* de trois et de deux livres; qu'on en délivrerait pour six mille livres par semaine, mais que chaque personne n'en pourrait réclamer que jusqu'à la concurrence de dix livres; qu'une seule signature devait être apposée sur chacun de ces billets: ceux de quinze sols devront être signés en noir, et ceux de dix sols en rouge par les membres du conseil alternativement. Cette émission était la septième. Le billet de confiance de quinze sols marqué de la lettre A et numéroté 14,351 et signé Bigot, a dû appartenir à la première série. Quant au billet de dix sols portant le numéro 4,988, signé Bureaucrier et timbré de la lettre E, il a dû faire partie de la cinquième série, car il n'y a eu qu'une seule émission de billets de dix et de quinze sols (voir planche X).

Le 20 novembre, les billets de la caisse de confiance de la commune de Beauvais étaient tous échangés, il n'en restait plus dans la caisse; en conséquence une nouvelle et huitième émission de dix-sept cent cinquante billets de dix livres, formant un total de cent soixante-quinze mille livres, fut décidée; en même temps on créa pour une somme de dix-sept mille sept cent cinquante livres de nouveaux billets de deux et de trois livres. Les billets de dix livres de cette série devaient porter pour signe distinctif la lettre C.

Le 20 décembre, nouvelle émission pour une somme de cent cinquante mille livres de billets de dix livres sous le timbre des lettres

» » et signés en rouge par MM. le maire, Caron et Butteux, et pour une autre somme de trente-sept mille cinq cents livres de billets de deux et trois livres signés par MM. les membres du conseil alternativement.

Le numéraire disparu presque complètement faisait éprouver aux transactions commerciales de détail les plus graves difficultés. M. le maire, dans sa séance du 23 décembre suivant, avait fait part au conseil d'une pétition signée par cent vingt citoyens demandant la création de billets de confiance de la valeur de cinq sols ; en conséquence le conseil arrête que des billets de cinq sols seront créés pour une valeur de cinquante-un mille livres. Dans la séance du 25 suivant, le conseil décida en outre que deux des membres du conseil général de la commune, deux chaque semaine, feront eux-mêmes la distribution de ces billets ; qu'il n'en sera remis que pour une somme de trois livres à la même personne ; qu'ils seront numérotés par série de numéros et lettres alphabétiques, et que chaque lettre contiendra depuis le numéro premier jusqu'à douze mille, et ainsi de suite, et que les cinquante-un mille livres seront divisées en deux cent quatre mille billets (voir la planche x).

Cette émission de billets de cinq sols fut la dixième et dernière de l'année 1791. En récapitulant la nature des valeurs émises, on voit qu'elles se composaient de huit émissions de billets de trois livres et de deux livres, de quatre émissions de billets de dix livres, d'une émission de billets de vingt livres, d'une émission de billets de dix et de quinze sols, enfin d'une émission unique de billets de cinq sols. Ces émissions furent tellement rapprochées que le même mois en vit naître deux, et que fort peu de jours en séparèrent quelques autres.

L'année 1792 s'ouvrit sous l'empire d'exigences moins pressantes. Un intervalle de près de cinq mois sépare la première de cette année et la dernière de la précédente. En effet, le 11 mai, les commissaires préposés à la surveillance de la caisse de confiance exposèrent au conseil général de la commune que le besoin de billets de dix livres se faisait sentir, que la conversion d'une somme de soixante-quinze mille livres en cette sorte de valeurs paraissait être nécessaire ; mais comme la planche des billets dix livres était la même que celle des billets de trois livres et de deux livres, on arrêta qu'on créerait de ces derniers pour une autre somme de huit mille cinq cent cinquante livres, et qu'enfin cette délibération serait adressée, ainsi que l'avaient été les précédentes, au directoire du département pour en obtenir l'homolo-

gation. Ce fut là la dernière émission de billets de la caisse de confiance de Beauvais. Les archives de la municipalité ne font plus mention de son existence, si ce n'est lorsqu'elle opéra par ordre de l'assemblée nationale le retrait de ces billets.

Nous venons de constater de quelles nombreuses précautions le conseil général de la commune avait entouré les diverses émissions de ses bons qu'il avait pris sous sa garantie, et avec quelle sage réserve, on pourrait dire avec quelle parcimonie prudente, il les avait autorisés. Aussi ne suffirent-ils pas à tous les besoins. D'ailleurs les relations commerciales de cette ville avec la capitale surtout, firent pénétrer à Beauvais beaucoup d'autres billets de ce genre dont le remboursement était loin d'avoir la même certitude. On sait en effet qu'en vertu de l'article 5 de la Constitution de l'an IV, chaque particulier, avec l'autorisation du conseil général de la commune ou plus simplement avcc celle du maire, avait le droit de créer en son nom des valeurs monétaires pour telle somme qui lui plaisait, que la nécessité et le besoin faisaient promptement adopter. Plusieurs des sections de la ville de Paris usèrent de ce bénéfice dans des intérêts privés. De toutes ces banques, aucune ne vit son crédit s'étendre et se propager au loin comme celle qui avait pris le titre de *maison de secours* dont nous avons déjà dit un mot. Ses billets, dont la valeur s'élevait depuis un sol jusqu'à vingt et cinquante livres, inondèrent Paris et les départements voisins. Avant la dernière émission des billets de la caisse de confiance de Beauvais, le 8 avril 1792, la maison de secours avait jeté dans la circulation pour plus de dix millions quatre cent quarante mille neuf cent trente-sept livres de ses billets; mais comme elle ne laissait pas improductives les valeurs en assignats nationaux qu'elle recevait en échange, que ces valeurs sortaient de sa caisse pour servir à des spéculations qui toutes ne pouvaient être heureuses, il en résulta des retards dans ses paiements, de là des inquiétudes sur sa solvabilité. On eut recours alors à la municipalité de Paris pour obtenir d'elle qu'elle garantît les créances de cette caisse. On recourut même à l'assemblée nationale qui, voyant les inquiétudes extrêmes et les pertes affreuses dont étaient menacés les porteurs de ces bons, ordonna à diverses reprises la vérification de la caisse et finit par placer la municipalité de Paris à la tête de cette maison, dans le but de faire le recouvrement de son actif et de le comparer avec son passif (*Moniteur universel* du samedi 31 mars 1792). Une avance de quatre millons fut faite dans l'espoir de rétablir les affaires de cette banque et diminuer

les pertes dont étaient menacés les porteurs de ces bons ; mais tout fut inutile. La chute de cette maison eut lieu un peu plus tard, et son gérant, le sieur Guillaume d'abord, détenu préventivement dans une maison d'arrêt, trouva le moyen de s'évader.

On lit dans le *Moniteur* du dimanche 8 avril 1792, n° 99, ce qui suit :

« Les inquiétudes sur la maison de secours de Paris se sont propa- » gées rapidement dans les villes des autres départements. Le peuple » a refusé ses billets dans les marchés. A Beauvais il en serait résulté » des inconvénients graves sans les soins de la municipalité du lieu. » Elle a arrêté qu'à la place des billets de la maison de secours, *elle* » *substituerait un papier sous sa garantie*, *qu'elle échangerait contre* » *les billets*. Elle a en même temps député au corps municipal de » Paris, pour savoir de lui si on pouvait compter sur le rembourse- » ment des billets dont les municipaux de Beauvais allaient être » chargés. C'est mercredi dernier que les députés de Beauvais ont » été introduits dans l'assemblée du corps municipal. Monsieur le » maire leur a répondu à peu près dans les termes de l'avis publié il » y a quelques jours : que l'assemblée nationale ayant mis la munici- » palité à la tête de cette caisse, il n'y avait point de doute que les » billets ne fussent remboursés à mesure qu'ils seraient présentés à » la caisse, si surtout on laisse à une opération aussi considérable le » temps qui lui est physiquement nécessaire. » (Réimpression de l'ancien *Moniteur*, tome xij, page 66.)

J'ai souligné à dessein ces mots : *elle* (le conseil général de la commune de Beauvais ou la municipalité) *substituerait un papier sous la garantie*, etc., parce que ces termes, un peu vagues, ont fait penser aux personnes qui s'occupent de recherches de ce genre que c'est à cette époque seulement, et déterminée par les considérations qui précèdent, que la commune de Beauvais avait créé son papier monnaie. C'était ainsi que ce fait m'avait été signalé. Pour accueillir une semblable erreur, il a fallu que les délibérations du conseil général de la commune de Beauvais fussent ignorées complètement et n'avoir rencontré aucun des billets de la caisse de confiance émis pendant tout le cours de l'année 1791. Enfin, si on a pensé qu'il s'agissait, dans le passage en question, de la création d'un papier monnaie destiné seulement au retrait des bons de la *maison de secours*, toute espèce de doute disparaîtrait devant l'extrait du registre des délibérations du Directoire de Beauvais, du 2 avril au soir, et dont suit la teneur :

La séance extraordinaire, convoquée par M. le vice-président, a

donné connaissance 1° d'une délibération prise aujourd'hui par le corps municipal de la ville de Beauvais, par laquelle, considérant que les évènements survenus subitement dans la ville de Paris à l'occasion des billets dits de la *maison de secours*, ont déjà donné lieu à des inquiétudes qui paraissent s'accroître et pourraient devenir funestes à la tranquillité publique par les entraves que le discrédit de ces billets mettrait aux opérations de commerce de cette ville (de Beauvais), surtout à l'approche du franc-marché, où elles sont toujours plus considérables, il s'est déterminé à consulter les corps administratifs sur les moyens les plus propres à répondre aux réclamations qui pourraient être faites pour raison desdits billets, en échange de ceux de confiance de ladite ville de Beauvais, après, néanmoins, s'être assuré de leur remboursement soit auprès de l'assemblée nationale, soit auprès de la municipalité de Paris, par les commissaires qui y seraient envoyés à cet effet sur-le-champ;

2° De l'avis du Directoire du district de Beauvais, portant : qu'attendu que l'assemblée nationale a déterminé l'avance d'une somme de trois millions, à la municipalité de Paris, pour faire face au remboursement des billets dits de la *maison de secours*, la municipalité doit être autorisée à envoyer, sur-le-champ, des commissaires auprès de la municipalité de Paris pour s'assurer du remboursement de ceux qui seraient échangés avec des billets de confiance de Beauvais. D'après les mesures proposées ci-dessus, le Directoire applaudissant au zèle de la municipalité de Beauvais, à ses soins, à sa prévoyance pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et en adoptant la proposition du Directoire du district, ouï M. le procureur général :

Autorise les officiers municipaux de ladite ville à députer, sur-le-champ, deux d'entre eux auprès de la municipalité de Paris, ou de toute autre qu'il appartiendrait, pour se concerter sur les moyens de pourvoir, dès samedi prochain, au remboursement des billets dits de la *maison de secours*, qui se trouvent en circulation dans la ville et le district de Beauvais, et à l'échange de ces billets contre ceux de *confiance* de ladite ville, etc.

Le contenu de cette délibération est la preuve la plus manifeste de la paternelle sollicitude et du zèle éclairé avec lesquels la ville de Beauvais était administrée; il prouve encore combien était grand le désintéressement de ses magistrats, qui, pour maintenir l'ordre, ne craignirent pas d'engager leur responsabilité personnelle jusqu'à garantir le remboursement de créances plus que véreuses, en donnant en

échange des bons de confiance dont leur signature faisait toute la valeur.

Honneur donc et respect à la mémoire de ces dignes magistrats!

La députation de Beauvais, arrivée à Paris, en trouva beaucoup d'autres qui, comme celles de Meaux, de Provins, demandaient à être comprises dans la répartition des trois millions que la caisse de l'extraordinaire venait de mettre à la disposition du ministre de l'intérieur, à titre d'avances, pour calmer et prévenir les inquiétudes du public sur les billets de la maison de secours (*Moniteur universel*, séance du vendredi 30 mai 1792).

Le gérant Guillaume, lors de la faillite de cette banque, avait cependant remboursé pour quatre millions environ de ces billets, de sorte qu'avec les trois millions dont l'Etat avait fait l'avance il n'existait plus guère dans la circulation qu'une somme de deux millions cinq cent mille livres à peu près. Dans quelle proportion la ville de Beauvais s'y trouvait-elle comprise? C'est ce qu'il ne serait pas impossible de trouver. Il doit en exister des traces dans les archives du département, attendu que la municipalité de Paris avait demandé, par une circulaire adressée à tous les chefs-lieux de canton, de relever le nombre des billets de la caisse de secours en circulation chez eux et de l'envoyer à la municipalité de Paris. (*Moniteur universel*, samedi 31 mars 1792.)

La sage résolution que prit le conseil général de la commune de Beauvais, de garder improductifs les fonds déposés dans sa caisse, en échange de ses billets de confiance, obvia, en grande partie, aux graves inconvénients attachés à l'émission des billets communaux, qu'aucune loi ne réglementait. En effet, comme les gérants de cette caisse n'étaient mûs à Beauvais par aucun intérêt particulier, au lieu de se livrer, comme on ne le vit que trop ailleurs, à des émissions immodérées, nous avons constaté que la commune de Beauvais obéit seulement aux demandes réitérées et dans la proportion des besoins bien réels. Aussi, lorsque l'assemblée nationale, avertie par les désordres survenus dans un grand nombre de ces banques émissionnaires, et surtout par les déficits dont elles menaçaient les porteurs de leurs billets, ordonna leur suppression, elle s'opéra à Beauvais avec beaucoup d'ordre, de calme et sans perte aucune.

On sait que pour atteindre ce but, l'assemblée nationale, en vertu de la loi du 4 janvier 1792, créa pour une somme de quarante millions d'assignats nationaux de dix sols, pour soixante millions d'assignats

de quinze sols, pour cent millions d'assignats de vingt-cinq sols, et pour cent millions d'assignats de cinquante sols. Mais comme leur mise en circulation ne commença, à Paris, qu'en septembre suivant, on se rend compte de l'émission des billets de confiance du 11 mai, dont il a été question plus haut. Il est très-probable même que le 24 octobre de cette année, la commune de Beauvais n'avait encore reçu qu'une bien faible partie de ces coupures d'assignats nationaux, puisqu'un membre du conseil général de la commune fit, dans la séance de ce jour, la demande d'une émission nouvelle de billets de cinq sols, demande que le conseil ajourna et qui ne fut pas réalisée. Ce fait prouve encore que les communes continuaient à émettre des billets. Ce fut, en effet, sur un rapport de Cambon, fortement motivé, que l'assemblée nationale décréta, le 8 novembre, que toute espèce de ces billets de confiance cesserait immédiatement; que les planches seraient brisées publiquement et les billets échangés contre les assignats de faible valeur nouvellement créés; que les anciens seraient brûlés successivement, au fur et à mesure de leur rentrée dans la caisse émissionnaire.

Le district de Beauvais ne fut compris d'abord que pour une somme de 31,200 livres dans la distribution de ces faibles coupures d'assignats nationaux. Aussi, chaque citoyen ne put-il en obtenir que pour une somme de 5 livres en échange des billets de 3 et de 2 livres.

Dans sa séance du 10 janvier 1793, le conseil général de la commune, après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de vérifier l'état de la caisse de confiance, et M. le procureur de la commune entendu, arrête :

1° Que le brûlement sur la place publique des billets de diverses valeurs, imprimés et non signés, qui n'avaient pas été mis en circulation, et qui se trouvaient dans ladite caisse, seraient brûlés en conformité de l'article 6 de la loi du 6 novembre 1792. La somme de ces billets s'élevait à 107,250 livres;

2° Que la somme de 81,780 livres, montant des billets mis en circulation, mais rentrés dans la caisse, serait également détruite;

3° Que les planches qui avaient servi à l'impression de ces billets, seraient brisées en même temps, etc., etc.

Le 10 juin suivant, il fut décrété qu'on en détruirait publiquement le lendemain pour une somme nouvelle de 328,137 livres. Enfin, le 8 thermidor de l'an II de la République, en exécution d'un autre arrêté du conseil général de la commune, en date de la veille, on procéda

à la destruction des soixante derniers paquets de toutes valeurs dont le total se montait à 756,818 livres 5 sols, ce qui portait le total général des billets anéantis à la somme de 1,166,735 livres 5 sols. (Voir le tableau ci-contre.) Avant la destruction des billets de la caisse de confiance, il avait été résolu que, pour servir de pièce de comparaison, on garderait douze billets de chaque espèce, afin de les confronter avec les billets faux qui pourraient être présentés. Cette précaution fait supposer que la ville de Beauvais ne fut pas plus exempte de ce genre de fraude qu'un grand nombre d'autres communes.

Nous pouvons dire, en résumé, des billets de confiance de la ville de Beauvais, ce que M. le chef de bataillon A. Colson dit, en général, de l'émission de ces sortes d'assignats dans son excellent travail inséré dans la *Revue de la Numismatique française*.

« Que ces billets... ont rendu de grands services, malgré les nom-
» breux inconvénients de leur existence. Pendant plus de deux ans
» (de 1790 à 1793), ils ont été presque la seule monnaie entre les
» mains du peuple. Bien que chacun put à son gré les accepter ou
» les refuser, leur circulation était réellement forcée par le manque
» d'assignats et de numéraire de faible valeur. Les vices principaux
» des caisses patriotiques consistaient dans leur nombre, la facilité
» de contrefaire leurs billets, l'incertitude de leur durée et de leur
» solidité, leurs émissions trop abondantes...... L'adoption des assi-
» gnats fractionnés en petites valeurs, n'était et ne pouvait être
» qu'une mesure transitoire. Les troubles politiques avaient momen-
» tanément fait disparaître de la circulation les espèces métalliques,
» comme ils les ont fait, et les feront toujours disparaître chaque
» fois que la paix, la confiance et la sécurité publique cesseront
» d'exister. Il fallait suppléer à ce défaut de monnaies; dès-lors, il
» était préférable...... que le gouvernement se chargeât exclusive-
» ment de la fabrication. » (de ces coupures.)

Suit un premier tableau indiquant, outre la date des délibérations du conseil général de la commune, les lettres alphabétiques ou séries sous lesquelles chaque espèce de billets de confiance ont été émis, et, de plus, la somme totale consacrée à leur création, depuis le 24 mai 1791 jusqu'au 11 octobre de la même année.

TABLEAU N° 1er.

DATES des DÉLIBÉRATIONS	LETTRES sous lesquelles les billets ont été émis.	LES DIFFÉRENTES ESPÈCES de BILLETS DE CONFIANCE				SOMME totale de chaque émission.
		de 20 l.	de 10 l.	de 3 l.	de 2 l.	
24 mai 1791.	A			30,000 l	20,000 l	50,000 l
7 juin —	B			15,000	10,000	25,000
4 juill. —	C D E			45,000	30,000	75,000
26 juill. —	A	60,000 l	120,000 l			180,000
26 id. —	F			54,000	36,000	90,000
26 sept. —	G			18,000	12,000	30,000
11 oct. —	H J K L M B		75,000	135,000	90,000	300,000
		60,000 l	195,000 l	297,000 l	198,000 l	750,000 l

Dans les délibérations postérieures à celles du 11 octobre, dont j'ai l'extrait sous les yeux, il n'est plus question de l'admission des lettres alphabétiques indiquant les séries d'émission ; mais tout nous porte à croire qu'on a continué à les employer. C'est du moins ce que fait présumer le résultat de la séance du 3 novembre 1791, dans laquelle il fut décidé qu'on créerait des billets de 10 et 15 sols en nombre égal. Or nous voyons, par les deux spécimens, pl. x, fig. 1 et 2, que le billet de 15 sols est marqué de la lettre A, et que celui de 10 sols l'est de la lettre E, ce qui fait supposer que l'un est de la première série d'émission, et l'autre de la cinquième : donc ce moyen de contrôle a été continué.

Le tableau n° 2, plus complet que le précédent, indique les espèces de billets émis ou décrétés, leur nombre, le montant de l'émission pour chaque espèce de billets, et enfin la somme totale résultant de chaque décision.

TABLEAU N° 2.

DATES des DÉLIBÉRATIONS.	ESPÈCES de BILLETS.	NOMBRE de BILLETS.	MONTANT de l'émission pour chaque espèce de billets.	MONTANT de l'émission résultant de chaque décision.
1791. — 24 mai.....	3 livres.	10,000	30,000[l]	50,000
	2 —	10,000	20,000	
id. — 7 juin....	3 —	5,000	15,000	25,000
	2 —	5,000	10,000	
id. — 4 juillet...	3 —	15,000	45,000	75,000
	2 —	15,000	30,000	
id. — 26 juillet...	20 —	3,000	60,000	270,000
	10 —	12,000	120,000	
	3 —	18,000	54,000	
	2 —	18,000	36,000	
id. — 26 septemb.	3 —	6,000	18,000	30,000
	2 —	6,000	12,000	
id. — 11 octobre.	10 —	7,500	75,000	300,000
	3 —	45,000	135,000	
	2 —	45,000	90,000	
id. — 3 novemb.	15 sous.	160,000	120,000	200,000
	10 —	160,000	80,000	
id. — 20 novemb.	10 livres.	7,500	75,000	92,750
	3 —	3,550	10,650	
	2 —	3,550	7,100	
id. — 20 décemb.	10 —	15,000	150,000	187,500
	3 —	7,500	22,500	
	2 —	7,500	15,000	
id. — 23 décemb.	5 sous.	204,000	51,000	51,000
1792. — 11 mai.....	10 livres.	7,500	75,000	83,550
	3 —	1,710	5,130	
	2 —	1,710	3,420	
		800,020	1,364,800	1,364,800

RÉCAPITULATION.

1°	Billets de 20 livres...........	3,000	formant	60,000l
2°	— de 10 livres...........	49,500	—	495,000
3°	— de 3 livres...........	111,760	—	335,280
4°	— de 2 livres...........	111,760	—	223,520
5°	— de 15 sous............	160,000	—	120,000
6°	— de 10 sous............	160,000	—	80,000
7°	— de 5 sous............	204,000	—	51,000
	TOTAL DES BILLETS...	800,020	SOMMES	1,364.800

Tous ces billets n'ont pas été émis ; il n'en a été imprimé que pour une somme de.................................... 1,290,250l »

Tous les billets imprimés ont été mis en circulation, à l'exception d'une somme de...................... 107,250 »

Montant de l'émission réelle....... 1,183,000 »

La destruction de ces billets, faite publiquement les 15 janvier, 11 juin 1793, et enfin le 8 thermidor de l'an II, constate qu'on en a livré aux flammes pour une somme de.................................... 1,166,735 05s

Montant des billets en circulation .... 1,183,000 »

Il est resté pour.................................. 16,264 15 de billets qui n'ont pas été détruits, ou du moins rien ne constate leur destruction.

En terminant cette étude, relative aux billets de confiance, je croirais manquer aux devoirs que m'impose la reconnaissance la mieux sentie, si je ne témoignais pas à M. le chef de bataillon A. Colson toute ma gratitude pour les obligeantes communications qu'il a bien voulu m'adresser, ainsi que pour son travail si complet sur la matière, inséré dans la *Revue de la Numismatique française*; c'est ce travail qui m'a servi de guide. Je dois également des remerciements à M. le chevalier Gentil, premier adjoint à la mairie de Lille, qui a bien voulu mettre à ma disposition sa belle collection d'assignats, et qui a poussé la bienveillance jusqu'à me faire passer le calque de ceux qui me manquaient, les archives de la ville de Beauvais n'en possédant plus aucune trace. Quant à M. Mathon, les obligations que j'ai contractées envers lui sont bien plus grandes encore, car il n'a cessé,

pendant tout le cours de mon travail, de mettre à ma disposition tous les documents dont il pouvait se procurer la communication. Je prie donc ces Messieurs de recevoir ici l'expression de ma bien vive et sincère reconnaissance.

Feci quod potui; faciant meliora sequentes.

VOILLEMIER.

Le hasard m'ayant procuré une médaille relative au séjour du roi Charles X dans la ville de Beauvais, j'ai cru devoir en joindre le dessin planche v, figure 7, d'autant plus volontiers que le *Moniteur universel* du 21 septembre 1827 ne fait pas mention de cette particularité qui rentre dans l'histoire métallique de la cité de Beauvais.

On lit dans le *Moniteur universel*, à l'époque indiquée, qu'en 1827 il avait été décidé que le roi Charles X visiterait le camp de Saint-Omer, et chemin faisant les villes principales de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie. En effet, ce monarque partit de Saint-Cloud le 3 septembre; il s'arrêta à Soissons, Laon, Saint-Quentin, Cambray, Valenciennes, Douai, Lille et Saint-Omer, où il séjourna du 9 au 16. Il revint par Arras, Amiens, et le 19 septembre il termina par Beauvais ce voyage; il y fut fêté, complimenté, et il y coucha. Il fut reçu sur les limites du département par M. le duc de la Rochefoucault, commandant le département, et par M. de Puymaigre, préfet de l'Oise. M. de Nully-d'Hécourt, maire, lui présenta les clefs, etc. Le roi reçut les compliments de diverses autorités à l'hôtel de la préfecture où il descendit, et M. le président du tribunal de commerce dit au roi, entre autres choses : « ..... En 1825, sire, nos cœurs s'abandonnaient » à la joie, vous aviez daigné approuver les plans du canal de Dieppe à » l'Oise passant dans nos murs. L'importance de cette belle entreprise, » son utilité, la grande facilité de son exécution vous avaient paru » parfaitement démontrées. A Charles le bien-aimé..... appartient de » faire exécuter l'œuvre conçue et méditée par le bon Henri, son » auguste aïeul, etc. »

La médaille destinée à perpétuer le souvenir de cet événement, et que j'ai reproduite, a 12 lignes : elle est en bronze; il en fut frappé aussi en argent et de même module. Au droit la figure du roi regar-

dant à droite, avec cette légende circulaire : ***Charles X, roi de France et de Nav.*** Au revers, dans une couronne de chêne et de laurier, on lit : ***Charles X à Beauvais le* 19 *septembre* 1827.**

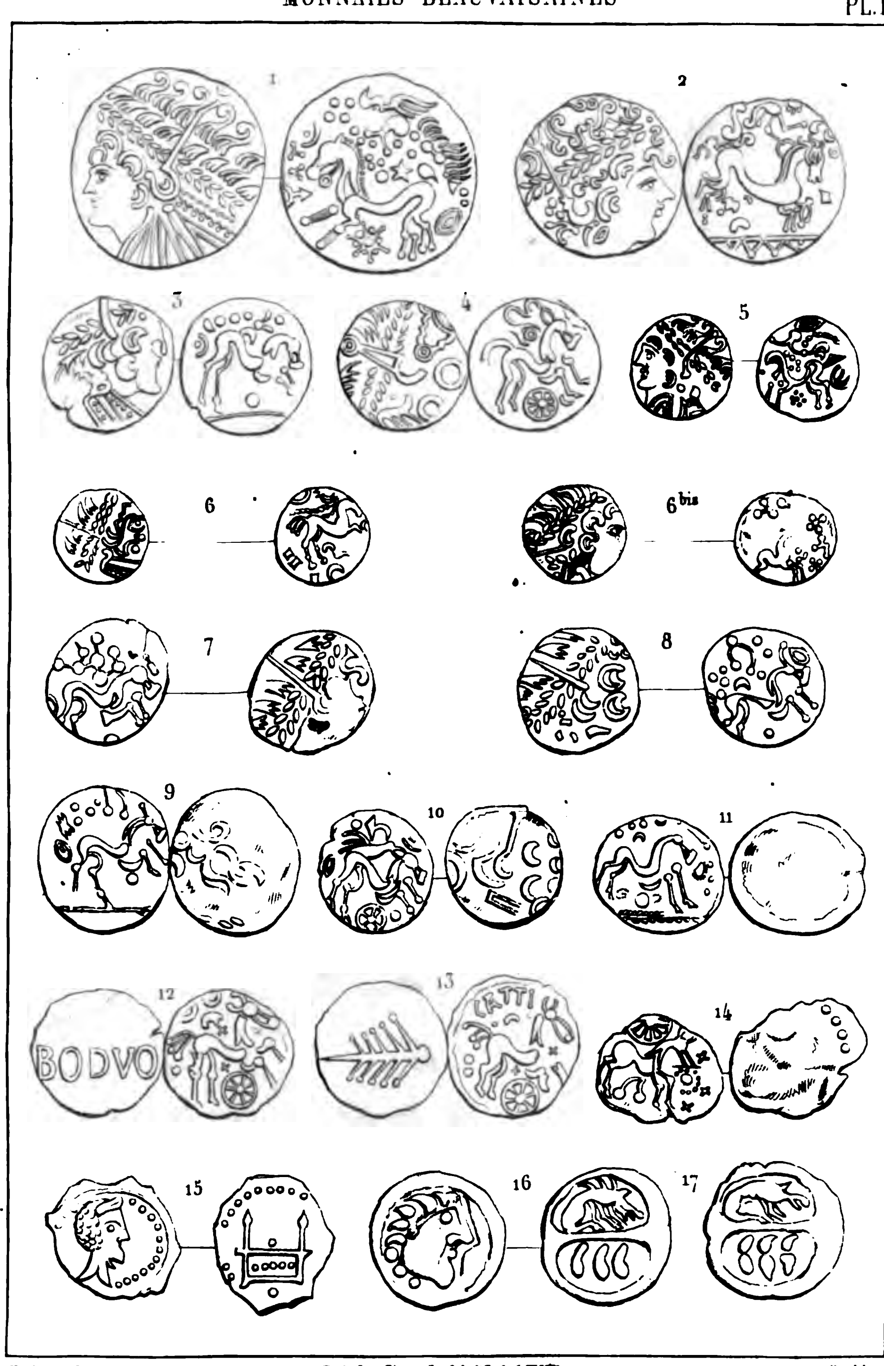
Le 27 avril précédent, à l'occasion du séjour que fit à Beauvais MADAME la duchesse d'Angoulême, une belle médaille, gravée avec soin, avait été frappée pour consacrer d'une manière durable cet événement important dans les fastes historiques de cette ville. J'ai eu dernièrement l'occasion d'en voir un spécimen parfaitement bien conservé dans la collection de M. Mathon, pharmacien, membre distingué de la Société Académique de l'Oise.

Cette médaille, qui représente en buste le profil de la princesse, a 23 lignes ou 50 millimètres. La tête, diadémée, regarde à gauche. Autour du droit on lit en légende circulaire :

MARIE-THÉRÈSE-CH^{te}, DAUPHINE ;

et au revers, dans une couronne de laurier et de chêne.

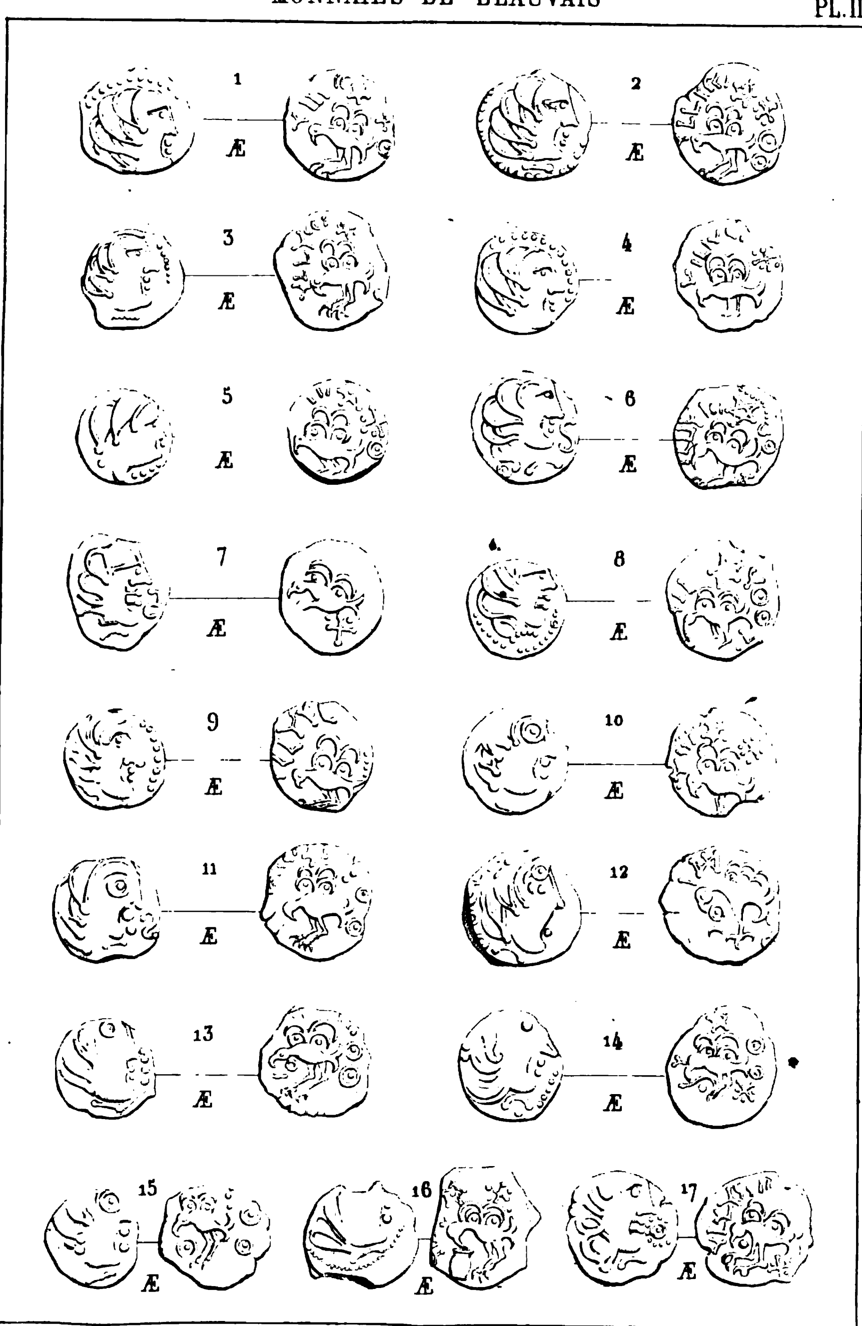
A
MADAME
LA DAUPHINE
LA VILLE DE BEAUVAIS.
27 AVRIL 1827.
CHARLES X RÉGNANT.
LE COMTE DE PUYMAIGRE, PRÉFET.
DE NULLY D'HÉCOURT,
MAIRE.



Veillemier del. Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 Fg Mtre Dardel sc.

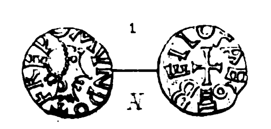
PÉRIODE GAULOISE

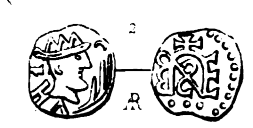


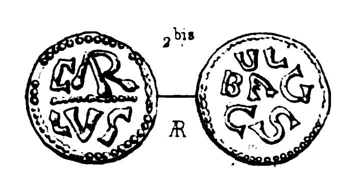


Vuillemier del. *Paris. Imp. Pierron, Impr de l'Ecole. 3. Fb Mtre* *L. Dardel sc.*

PÉRIODE GAULOISE

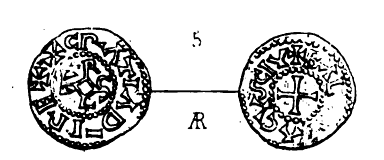










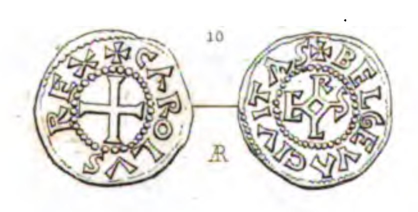




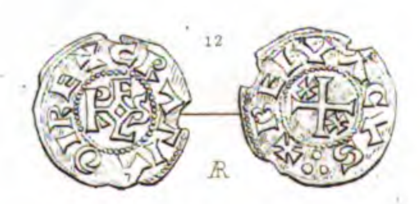






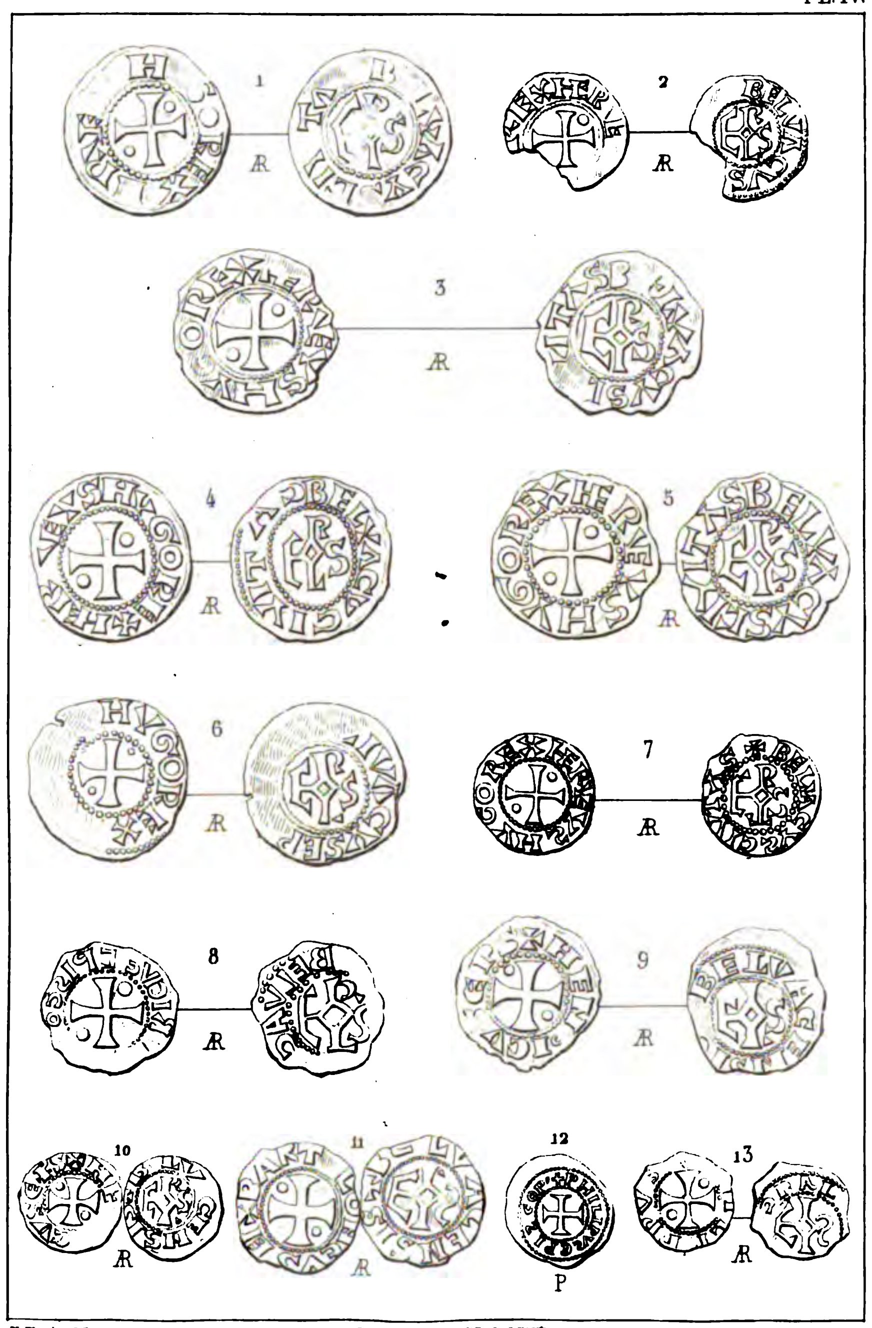






Dr Voillemier del. *Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole S. Pe Mre*

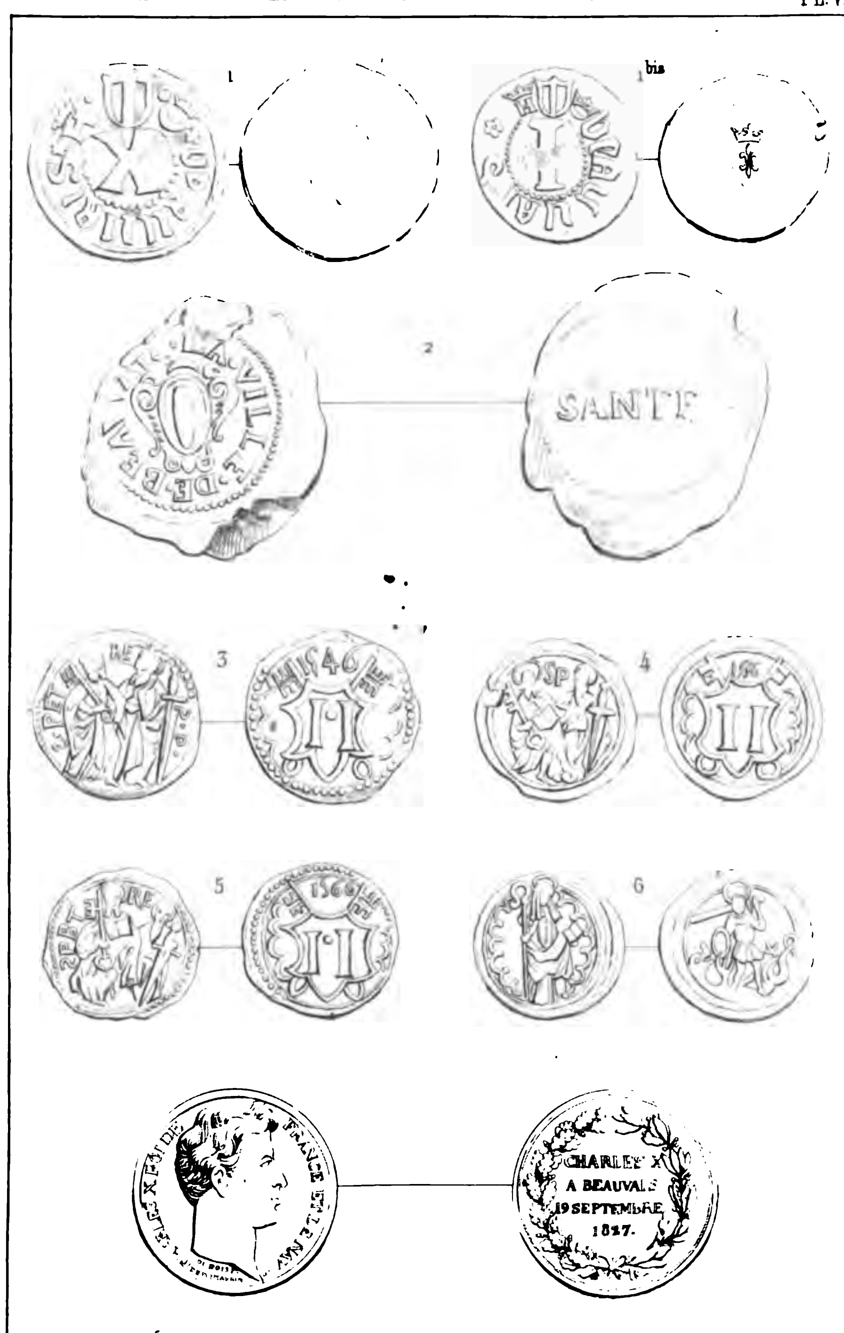




Vuillemier del. *Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5. Pl. Ste.* *L. Dardel sc.*

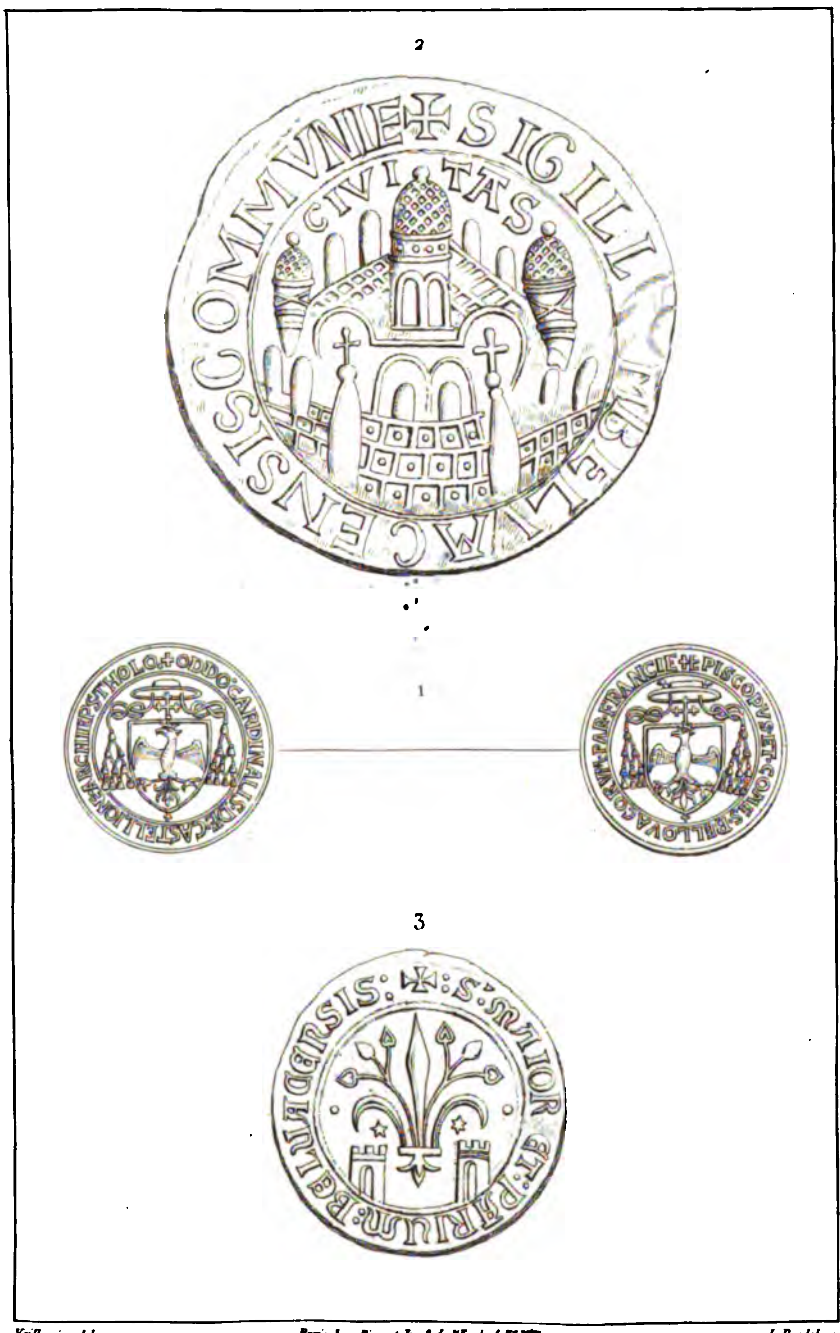
MONNAIES DU MOYEN ÂGE





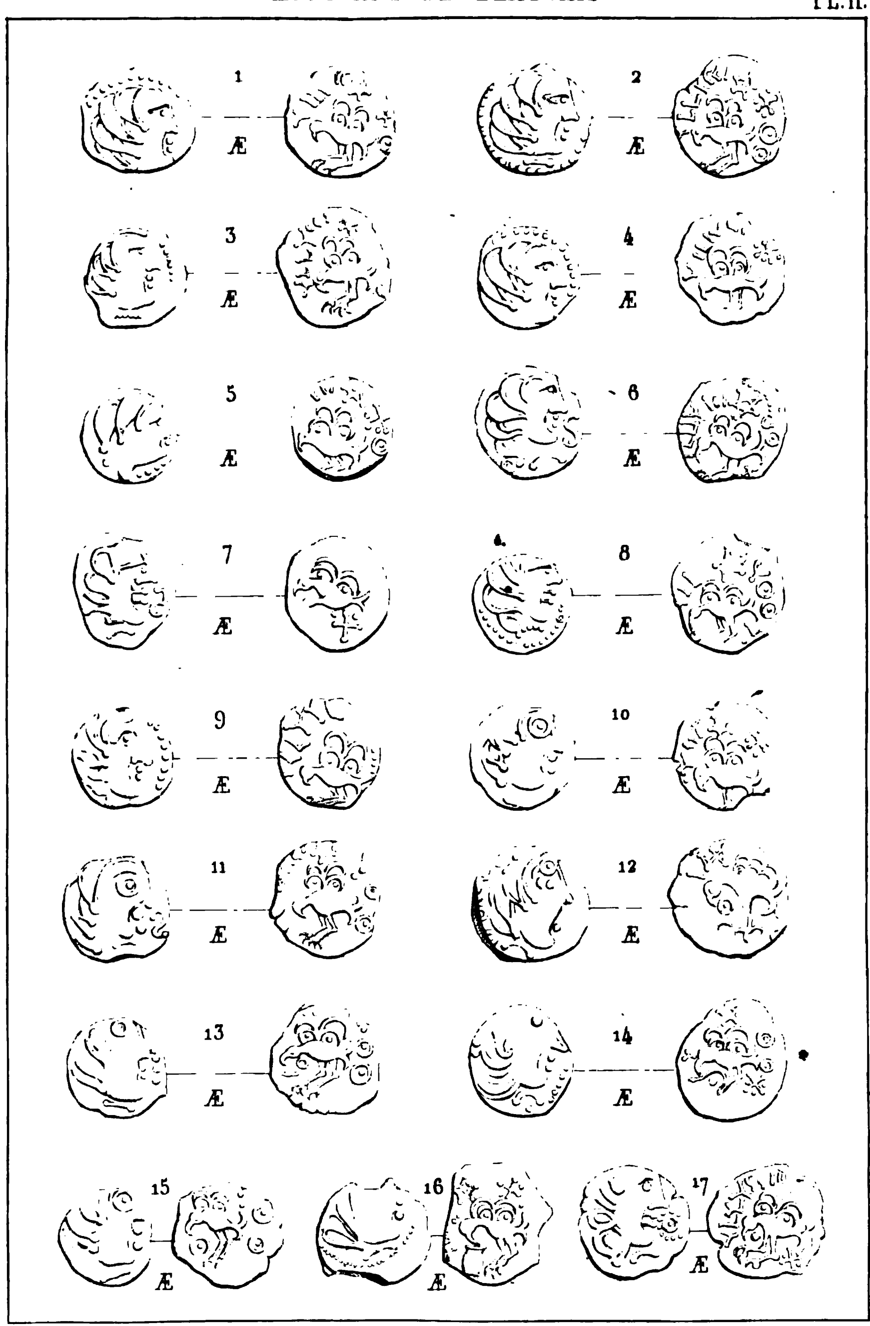
Veillemier del. Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 Pl. Mtre





Vaillemier del. Paris. Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5. P. L. Dardel sc.

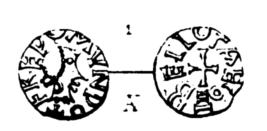


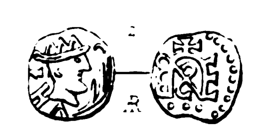


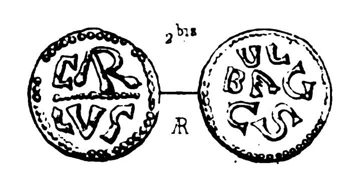
Veillemier del. Paris. Imp. Pierron, Impr de l'Ecole. 3. Pl. Mbre L. Dardel sc.

PÉRIODE GAULOISE


UNIV.
OF
MICH.

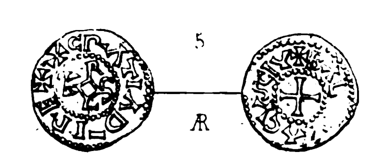


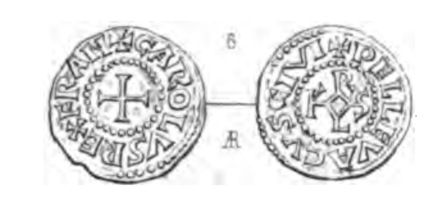








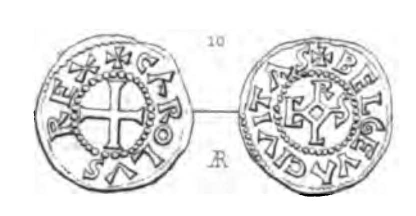


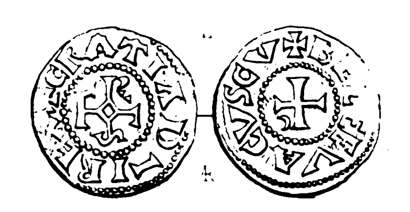


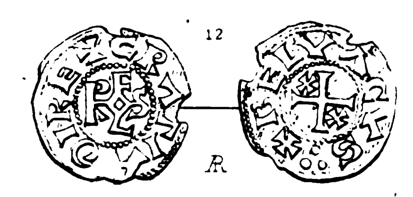






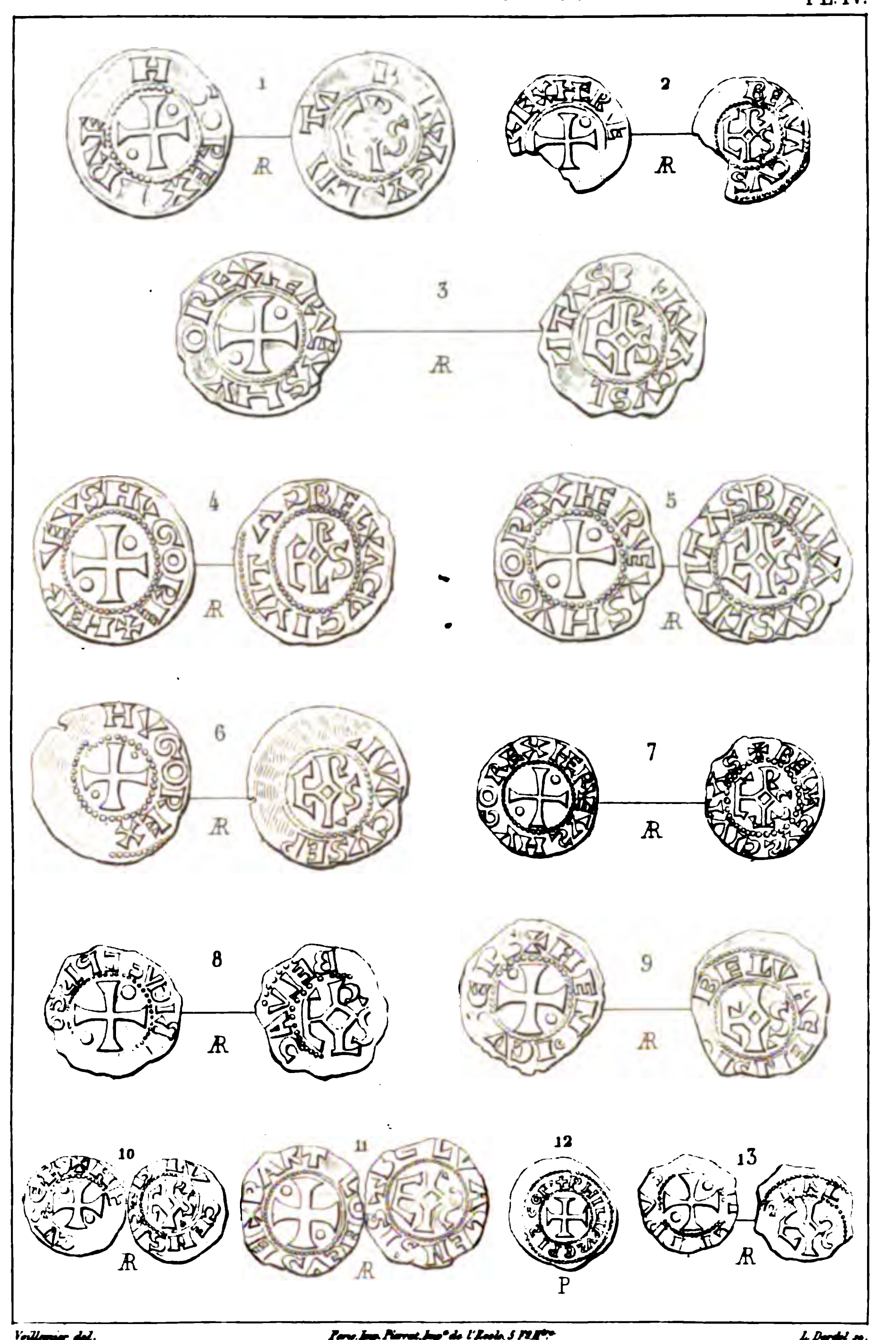






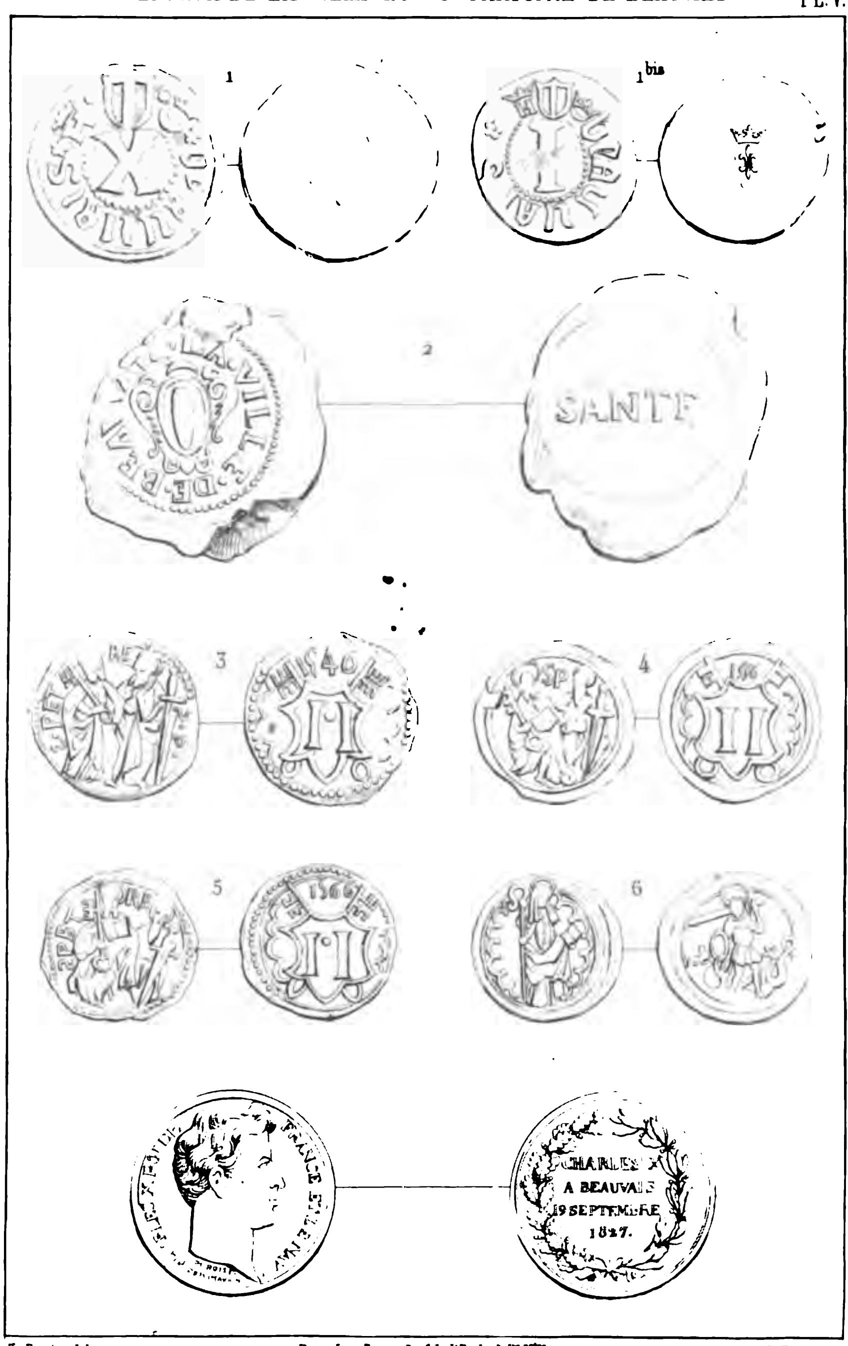
Dr Voillemier del.   Paris Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole S. Fr Mre



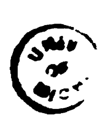


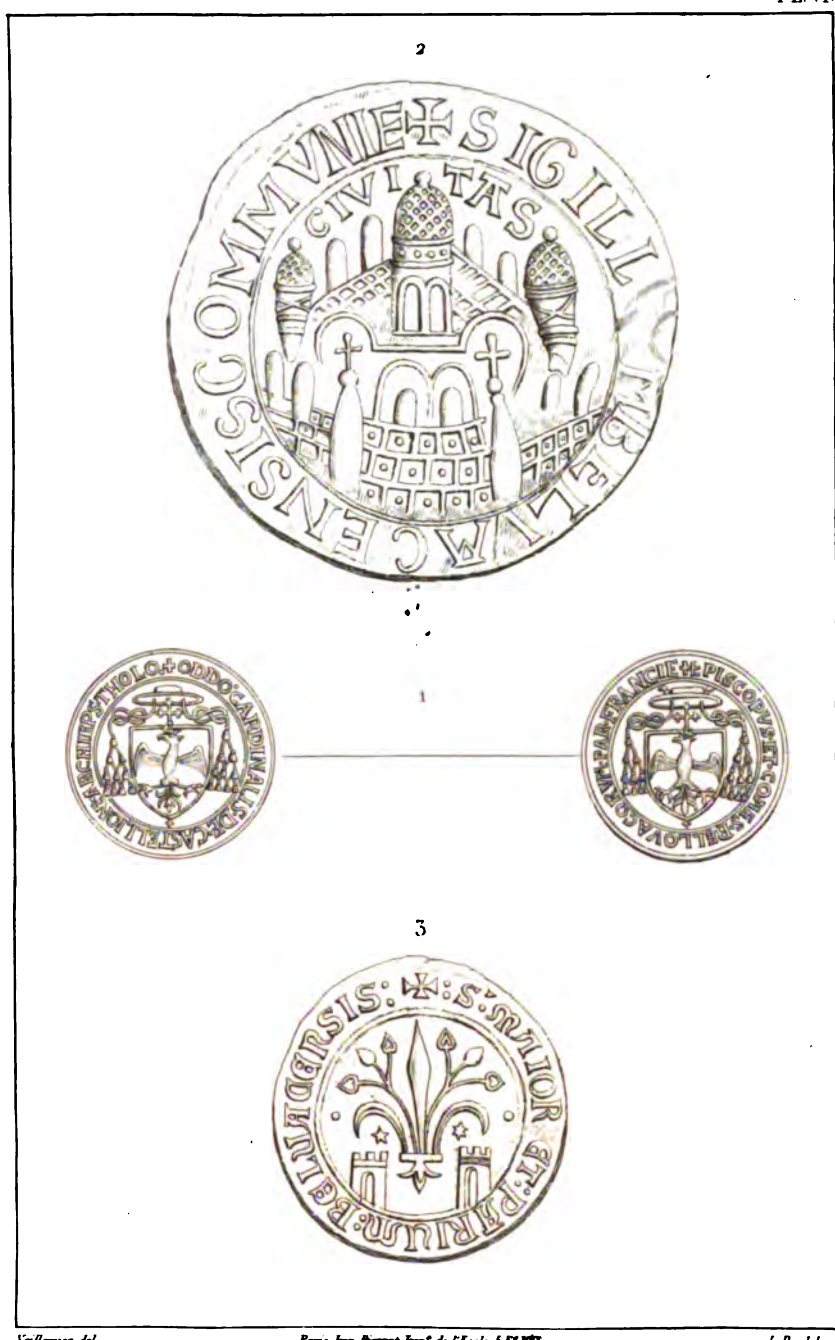
Voillemier del. Paris, Imp. Pierrat, Impr de l'École, 5 PLᴱᵗᵉ L. Dardel sc.





Veillemier del. Paris Imp. Pierron, Impr de l'École, 5 Pte Mre L. Dardel sc.



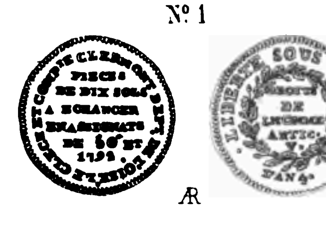


Veillemer del. Paris Imp. Pierrat, Impr de l'Ecole, 5 R. Mtre L. Dardel sc.



N° 1

Æ



ÉCHANGE D'ASSIGNATS DE CENT LIVRES ET AU-DESSOUS

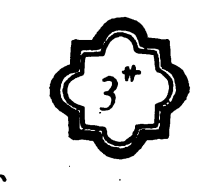
CAISSE DE CONFIANCE

ETABLIE par Délibération du Conseil général de la Commune de Beauvais, *du 24 Mai 1791.*

Bon pour la somme de TROIS LIVRES.

TROIS LIVRES.

E. N° 2225



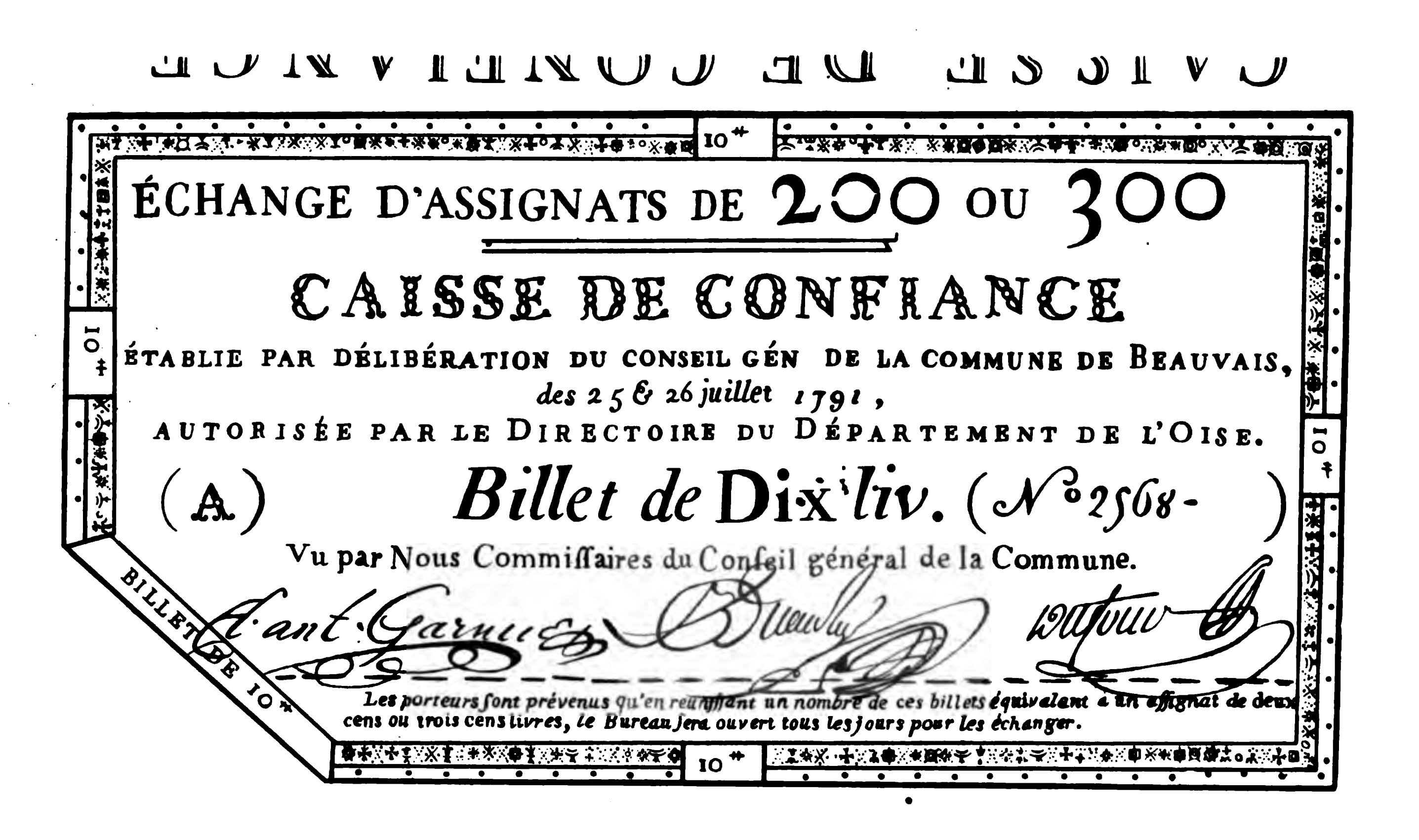
Vu par nous Maire & Officiers Municipaux,

Les porteurs sont prévenus qu'en réunissant un nombre de ces Billets équivalant a un Assignat, le Bureau sera ouvert tous les jours pour les échanger

f. 2

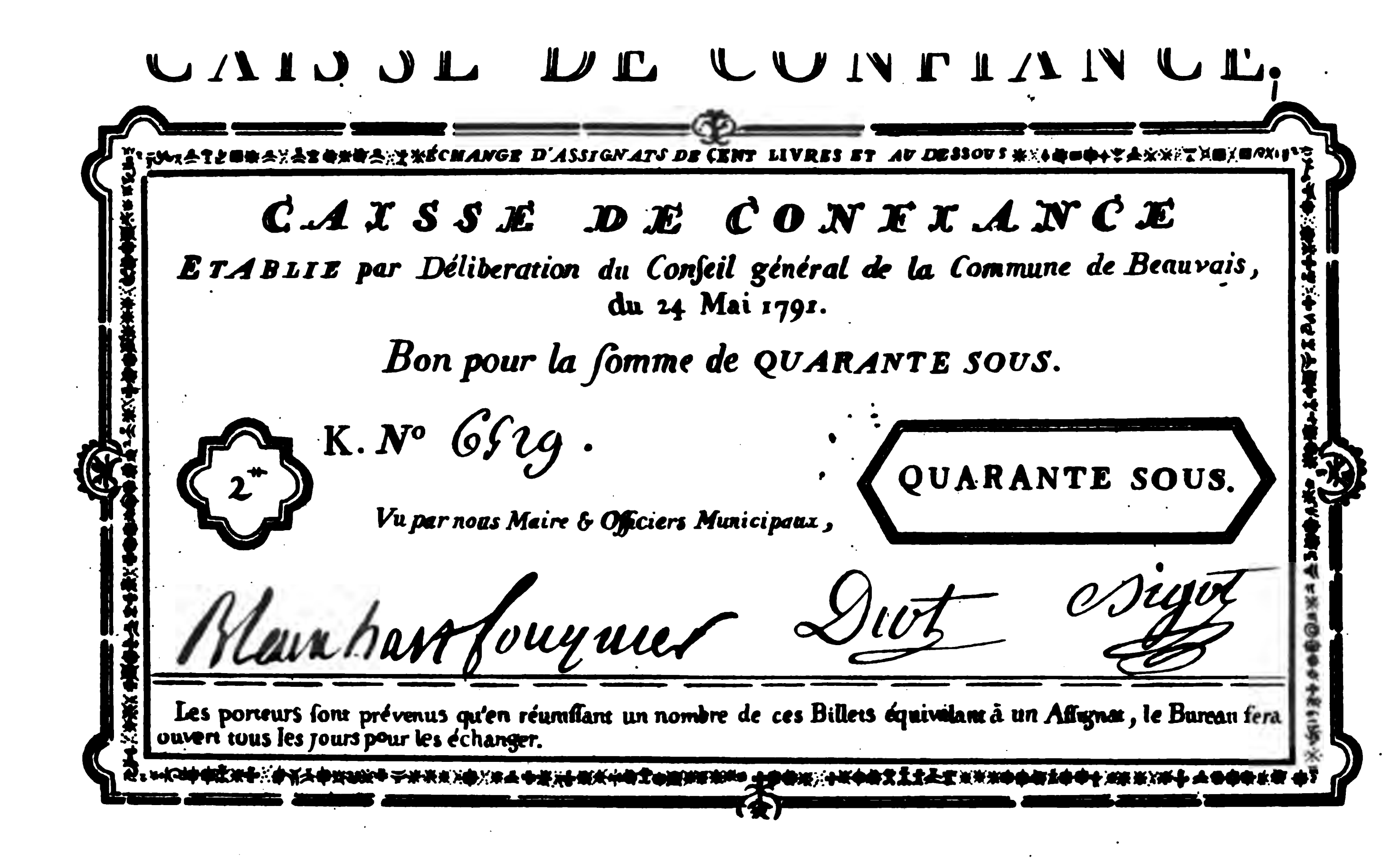


de la Ville de Beauvais



BILLET DE LA CAISSE DE CONFIANCE

de la Ville de Beauvais



ÉCHANGE D'ASSIGNATS DE CENT LIVRES ET AU DESSOUS

CAISSE DE CONFIANCE

ETABLIE par Délibération du Conseil général de la Commune de Beauvais, du 24 Mai 1791.

Bon pour la somme de QUARANTE SOUS.

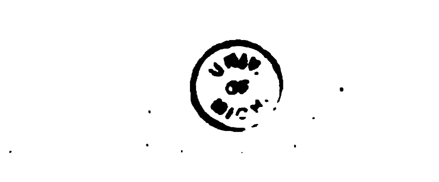
K. No 6519.

QUARANTE SOUS.

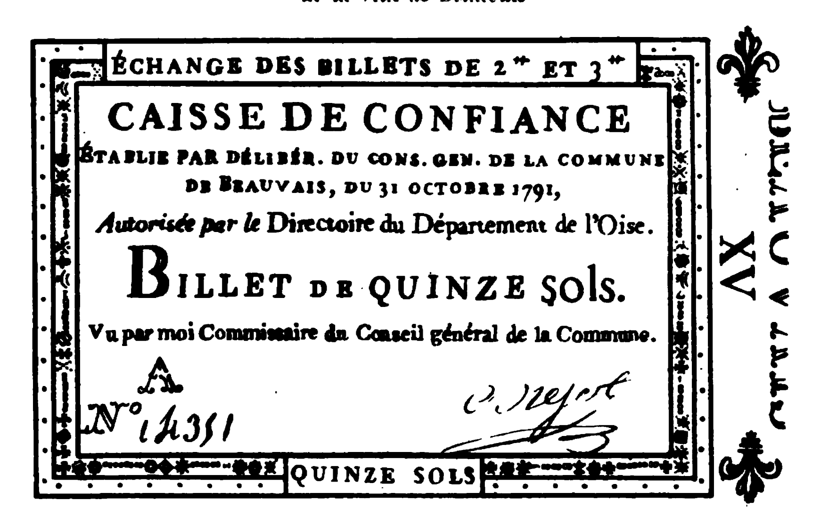
2#

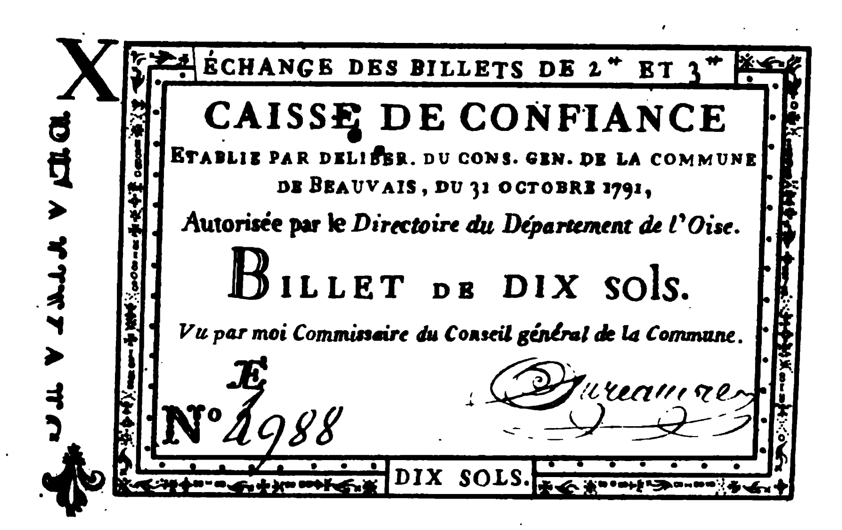
Vu par nous Maire & Officiers Municipaux,

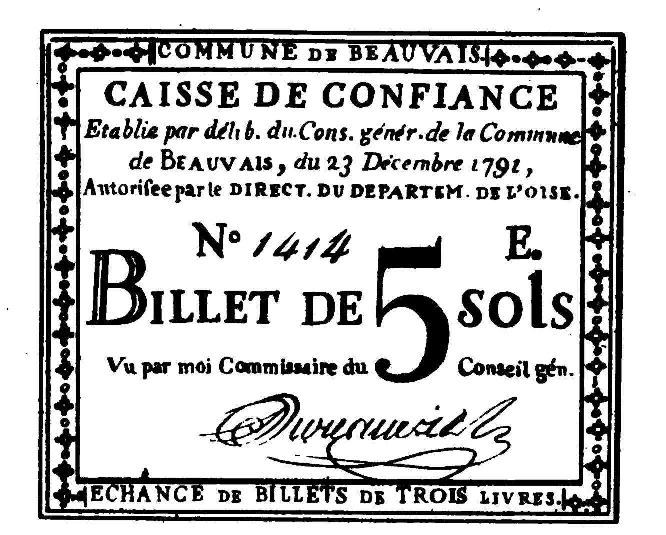
Les porteurs sont prévenus qu'en réunissant un nombre de ces Billets équivalant à un Assignat, le Bureau sera ouvert tous les jours pour les échanger.

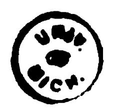


de la Ville de Beauvais









DÉCOUVERTE DE MONNAIES

DES

XIIe, XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Dans le courant du mois de février 1858, plusieurs enfants jouant dans le village de Goincourt, auprès d'une mare, l'un d'eux aperçut, dans la partie de la tranchée qui s'élève au-dessus de l'eau, la panse d'un petit pot que l'éboulement du terrain mettait au jour ; il se basarda sur la glace pour enlever ce vase et *s'amuser à le briser :* mais l'ayant trouvé rempli d'objets que, dans sa naïveté, il prit pour des boutons, il alla porter sa trouvaille à la maison paternelle, où l'on reconnut que c'étaient d'anciennes pièces de monnaie.

Le pot fut ensuite abandonné à sa première destination. Il était en grès de Savignies, peu épais et sans couverte ; sa forme à panse sphérique était à peu près celle des pots à boire de très-petite dimension.

Voici la description des monnaies :

FRANCE.

LOUIS VII DIT LE JEUNE (1137 à 1180).

LVDOVICVS REX. dans le champ : FRA | OƆN en deux lignes (R.) PARISII CIVIS. Croix dans le champ. — *Denier de Paris,* en billon. 2 pièces).

PHILIPPE II, Auguste (1180 à 1223).

PHILIPVS REX. même type (R.), même légende et même type que la pièce qui précède. — ***Denier de Paris***, en billon (4 pièces). — Mêmes légende et type (R.) MOVTVRVEL, croix. — ***Denier de Montreuil***, en billon (1 pièce).

Mêmes lég. et type (R.) ARRAS CIVIS, croix. — ***Denier d'Arras***, en billon (7 pièces).

PHILIPPE IV, le bel (1285 à 1314).

✝ PHILIPPVS, REX, croix (R.) ✝ MON. DVPLEX. REGAL. Chatel dégénéré composé d'un triangle ayant deux annelets à la base et une croix au sommet, accosté de deux lis. — ***Double parisis***, en billon noir (3 pièces).

PHILIPPE VI, de Valois (1327 à 1350).

✝ PHILIPPVS REX. Dans le champ : FRA (R.) ✝ PARISIVS CIVIS, croix. — ***Denier parisis***, en billon noir (1 pièce).

✝ PHILIPPVS REX en légende intérieure, et BNDICTV. SIT. etc., en légende extérieure. Dans le champ, croix cantonnée d'un lis (R.) ✝ FRANCORVM. grand lis dans le champ; bordure extérieure de onze lis — ***gros au lis***, en argent (4 pièces).

PHILIP-PVS REX en légende intérieure commençant par une couronnelle; et BNDICTV. SIT. NOME. etc. en légende extérieure; dans le champ, une croix latine dont le pied coupe la légende intérieure (R.) TVRONVS. CIVIS. Châtel surmonté d'une couronnelle; bordure extérieure de 12 lis — ***gros à la queue,*** dit ***Poillevillain***, en argent (1 pièce).

JEAN, le bon (1350 à 1364).

✝ IOHANNES, REX. Dans le champ : FRA | NCO en 2 lignes (R.) ✝ PARISIVS, CIVIS, croix. — ***Denier parisis***, en billon noir (32 pièces).

IOHANNES. REX. Dans le champ : FRAN sous une couronne (R) ✝ PARISIVS CIVIS, croix fleurdelisée. — ***Denier parisis***, en billon noir (2 pièces).

✝ IOHANNES. REX en légende intérieure, et BNDICTV. SIT. NOME etc. en lég. extérieure. Dans le champ une croix cantonnée d'un quatrefeuilles évidé aux 2e et 3e cantons. (R.) FRANC dans le champ, entre

deux traits horizontaux ; au-dessus et au-dessous une couronnelle accostée de 2 lis; bordure extérieure de 12 lis — *gros blanc à la couronne*, en argent (1 pièce).

† IO-H'ES-DEI-GRA' en lég. intérieure, et BNDICTV: SIT etc. en lég. extérieure ; croix dans le champ coupant la légende intérieure et cantonnée de 4 couronnelles (R.) † FRANCORVM REX ; lis sans nombre dans le champ ; bordure extérieure de 12 lis sur quelques pièces, de 13 et de 14 lis sur d'autres. — *Gros blanc aux fleurs de lis*, en argent ou billon (11 pièces).

CHARLES V, LE SAGE (1364 à 1380).

DEI. GRACIA. Dans le champ K gothique couronné et accosté de 2 lis; bordure extérieure de 12 lis. (R.) FRANCORV. REX en lég. intérieure, et BNDICTV. SIT. NOME. etc. en légende extérieure. Croix dans le champ. *Blanc* ou *Karolus*, en billon (21 pièces).

DUCHÉ DE BRETAGNE.

CHARLES DE BLOIS (1341 à 1365).

† KAROLVS. N. DVX (R.) † BRITANNORVM. Châtel tournois. — *Denier tournois*, en billon noir (1 pièce).

COMTÉ DE VERMANDOIS.

ÉLÉONORE (1167 à 1214).

'XCOVIROMENDI. Dans le champ : ALI—ENO en 2 lignes (R.) † S-QVINTINUS, croix. — *Denier* de billon (1 pièce).

COMTÉ DE PONTHIEU.

GUILLAUME III (1191 à 1221).

†...... COME. Dans le champ : PON | AIL en 2 lignes (R.) ABBA.....LE, croix. — *Denier* de billon (1 pièce).

COMTÉ DE FLANDRE.

LOUIS DE CRÉCY (1322 à 1346).

LVD-OVI-C'CO-MES en légende intérieure, et † BNDICTV. SIT. etc. en lég. extérieure, croix coupant la 1re légende (R.) † MONETA FLAND'. Lion debout dans le champ ; bordure de 12 feuilles. — *Gros au lion*, en argent (2 pièces).

COMTÉ DE HAINAUT.

MARGUERITE (1345 à 1351).

† MARGARET' COM' HANON'. Aigle ayant au cœur les armes du Hainaut; bordure extérieure de 13 lis (R.) † MONETA. VALENCENENSIS; croix cantonnée d'un aigle et d'un lion; et en légende extérieure: BNDICTV. SIT. NOME etc. — *Gros* ou *plaque*, en argent (1 pièce).

GUILLAUME III (1351 à 1377).

† GVILLELMVS. COMES. HANONIE. Armes du Hainaut cantonnées de HA. HO. ZE. FR. (R.) MONE-TAVAL-ENCEN-ENSIS. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1[er] et 4[e] cantons d'un aigle, et aux 2[e] et 3[e] d'un lion. — *Plaque* de billon (2 pièces).

COMTÉ DE LIGNY.

VALERAN II (1316 à 1354).

.VA-LLE-RAN-DVS. en lég. intérieure; et ....CTV SIT NOME DNI N......... en 2[e] lég. Croix coupant la 1[re] légende (R.) † MONETA SEREN'. Lion debout; bordure de douze feuilles. — *Gros au lion*, en argent (1 pièce).

COMTÉ DE LOOS.

ARNAULD D'OREILHE, SIRE DE RUMMEN (1363 à 1366).

† ERNWLDVS DOMYNVS. Tête de face couronnée (R.) MON-ETA-RVMINOR. Croix coupant la lég., cantonnée de 12 besants. — *Esterling*, en argent (1 pièce).

Mêmes types et légendes, à l'exception du nom du comte qui est terminé par un X. — *Esterling* (1 pièce).

ANGLETERRE.

ÉDOUARD II (1307 à 1327)
OU ÉDOUARD III (1327 à 1377).

EDWARDVS. REX. ANGLIE. Tête de face couronnée (R.) CIVI.......IE. Croix coupant la légende, cantonnée de 12 besants. — *Esterling* en argent (1 pièce).

† EDWAR. R. ANGL. DNS. HYB. Tête de face couronnée (R.) CIVI-TASLON-DON, croix cantonnée de 12 besants. — *Esterling* (2 pièces).

Même légende et même type (R.) CIVI-TAS-CAN-TOR. Même type. — *Esterling* (1 pièce).

Dix-sept autres esterlings de Londres et Cantorbéry présentant dans la légende du droit les variétés EDWA. R. ANGL., EDWA. R. ANG., EDW. R. ANGL.

ÉCOSSE.

ALEXANDRE III (1249 à 1292).

ALEXANDER. DEI. GRA. Buste couronné, tourné à gauche; devant, un sceptre. (R.) REX SCOTORVM. Croix cantonnée de 4 étoiles. — *Esterling* ou *denier* en argent (1 pièce).

Cette découverte paraît offrir l'explication des causes qui ont amené Philippe de Valois et Jean le Bon à frapper des deniers parisis au type FRA | NCO ou FRA | ODN, qui avait été en usage sous les règnes de Louis VI, de Louis VII et de Philippe Auguste, et complètement abandonné depuis.

En effet, il est remarquable de rencontrer dans une proportion aussi forte des deniers de Louis VII et de Philippe Auguste, auxquels on peut encore ajouter ceux de la comtesse de Vermandois et du comte de Ponthieu, qui sont de la même époque et du même style, tandis qu'on ne voit presque plus de monnaie de bas billon des temps postérieurs jusqu'au règne de Jean le Bon, dont les deniers parisis trouvés en grand nombre étaient la menue monnaie courante lorsque ce petit trésor fut caché. Ce fait ne peut guère s'expliquer que par la persistance du peuple à admettre le cours d'une monnaie décriée, qu'il savait être d'une valeur supérieure à la monnaie légale.

Il est probable que Philippe de Valois et Jean le Bon, en rétablissant ce type des deniers parisis, ont espéré donner plus de crédit à leur monnaie, que, par sa ressemblance, on pouvait confondre avec ces anciennes pièces pour lesquelles le peuple conservait tant d'estime qu'il s'exposait à des peines sévères plutôt que de les porter aux ateliers monétaires pour être refondues. Tous les deniers de Jean le Bon avaient si peu de relief qu'ils étaient presque entièrement illisibles, et cependant ils n'avaient pas été usés par la circulation. Les coins étaient peut-être gravés de manière à leur donner l'aspect d'usure que présentent les anciens deniers qui sont tous frustes.

L'ensemble de cette trouvaille ne peut que confirmer un fait historique bien connu des numismatistes : c'est que les petits seigneurs réussissaient toujours à faire circuler en dehors de leurs Etats une

CHARTE DE HENRI

COMTE D'EU.

DONATION ET CONFIRMATION DE DONS

A L'ABBAYE DE SAINT-LUCIEN DE BEAUVAIS.

AN 1109.

D'après l'original sur parchemin. — Collection des titres conservés au château de Roquefort par Mme la comtesse de Cossette. (Provenant de M. le marquis Le Ver.)

Ce document intéresse à la fois le pays de Caux et le Beauvaisis. Il avait fixé l'attention des savants bénédictins auteurs du *Traité de diplomatique*. En rapportant l'ancien usage d'employer les sigles ou les lettres initiales seules pour marquer les noms propres, ils citent (p. 506) le P. Longueval, qui convient qu'aux IXe et Xe siècles on les écrivait ainsi.

Dom Mabillon, dans son ouvrage *De re diplomaticâ,* a reproduit cet acte où l'on trouve quelques passages dont l'irrégularité se rectifie par la vue de ce titre lui-même. Il fait remarquer l'importance et le nombre des personnages qui apposèrent leur signe, et l'abondance des formules de dates qui s'y trouvent réunies.

Ce titre, par la lettre G initiale, fournit la preuve de la persévérance de l'usage des sigles au XIIe siècle.

J'ai joint au *fac simile* une copie et une traduction littérale, et de

HENRICUS ...

G. abbi Sci Lupi ... fraternum servicium.

Roberti Friseus

Isti etiam affuer't Rilteri fris et

Ingelrann' de Flosciis — elmi de Petra

Radulf' Trussatus R — Ponci — G iraldi dapiferi

Rainold' Ernulf' de Flosciis — cancellarii — Ivonis fil' Gaufridi de Sco Martino

Acta fr' hec anno ab in — IIII Ciclus lunaris V.

Cyclus decennovalis — VII. kl' mai luna ipsi XXI.

Regnante Ludouico an — H

plus, j'ai donné quelques indications sur les personnages, ainsi que sur les lieux mentionnés dans ce document.

Le monastère de Saint-Lucien près Beauvais, de l'ordre de saint Benoît, fut fondé dès la fin du VIe siècle, au lieu même où se trouvait le tombeau de l'apôtre de la contrée des Bellovaques, martyr de la foi au IIIe siècle.

Saint Evrost construisit la première église qui fut ruinée par les Normands.

En l'année 980, Waleran, trente-neuvième évêque de Beauvais, entreprit de la relever. Parmi les seigneurs qui contribuèrent à cette œuvre par leurs libéralités, on distingue Hugues, comte d'Eu. Celui-ci avait depuis peu demandé à Waleran quelques religieux qui firent revivre dans le monastère de Saint-Valery les règles monastiques avec leur sévérité première ; ils avaient pour supérieur Restol.

La sainteté de leur vie avait répandu sur cet essaim une réputation dont leurs successeurs se rendirent également dignes.

Ce fut, sans aucun doute, l'influence de ces souvenirs et de ces relations toujours subsistantes, qui porta Henri, comte d'Eu, à contribuer, malgré l'éloignement des lieux, à la réédification de l'église du monastère de Saint-Lucien, dont Girold ou Giraud était alors abbé.

Il y eut aussi un appel fait à sa piété par Godefroid Ier, évêque de Beauvais.

TEXTE DE LA CHARTE.

Henricus comes Augi fratribus suis, videlicet : G (eraldo), abbati sancti Luciani, et omnibus ejusdem ecclesiæ monachis, salutem et fraternum servicium (1). Me et antecessores meos fratres vestros à multis recognosco, et quia nos orationibus vestris ad Dominum sublevatis, debemus vos pro nobis orantes sustentare beneficiis nostris. Igitur mansuras quas bonæ memoriæ Rotbertus comes avus noster dedit ecclesiæ vestræ et sanctis martiribus, videlicet quinque, ego adiciens (2) duas, trado et concedo vobis septem cum omnibus consuetudinibus suis, ità liberas, sicuti Vuillelmus pater meus (3) et Rotbertus avus meus tenuerunt et ego teneo, nec ullam consuetudinem

(1) Dans l'ouvrage de Dom J. Mabillon : *De re diplomaticâ*, libri VI, page 591, Paris, 1681, in-folio, on lit : *Servitium*. — (2) Id. : *Adjiciens*. — (3) Id. : *Noster*.

mihi retineo nec alicui (1), nisi solis martiribus vestris habere concedo, Has mansuras dico in ripâ et arenâ ulterioris Portus (2). Teloneum quoque et traversum pater meus W(illelmus) et pater meus R(obertus) vobis remiserunt : et ego remitto et concedo in omni terrâ meâ vobis, et omnibus servientibus vestris (3) qui panem vestrum comedunt, hæc trado : et fraternam dilectionem vobis servabo pro animabus antecessorum meorum et pro animâ meâ, atque pro animâ dominæ Mathildis uxoris meæ nuper defunctæ.

Et ut eam ut unum de monachis vestris in orationibus vestris recipiatis. Me quoque defunctum similiter faciatis. Hanc autem petitionem (4) consilio virorum meorum fieri jussi, et ut firmior et rata permaneat, sigillo meo munivi, et manu propriâ subscripsi.

S. (5) Henrici Comitis. S. Willelmi fratris ejus. S. Willelmi alterius fratris ejus. S. Roberti fratris ejus. S. Willelmi de Petra Ponti. S. Giraldi dapiferi. S. Gauffridi Cancellarii. S. Hugonis de Floscis. S. Widonis filii Gauffridi de sancto Martino. Hugonis de Perditavillâ.

S. Walteri de Willanis. S. Ramelini (6) et fratris ejus Rogeri. S. Walteri de Fulcoio. S. Abrahe de Petrâ, et filiorum ejus, Hugonis, Wermundi atque Rainaldi. S. Goscelini de Crioleo. Willelmi atque Rotberti fratris ejus, filii Walteri, Signum.

Isti etiam affuerunt. Rogerus miles. Galterus frater (7) Gonffredi. Ingelrannus de Floscis. Rotbertus filius Frodonis. Radulfus Trussatus. Radulfus, Rainoldus. Trapus. Ernulfus, Aquarius. Gislenus presbiter.

S. Radulfi de Grandicuriâ et filiorum ejus Rogeri et Willelmi. S. Gauffridi de sancto Martino. Walteri Davidisvillæ. Gauffridi filii Fulconis. Hugonis de Hainsivillâ. Willelmi de Dongon. Rotberti de Assenni. Ricardi aurificis. Gauffridi de Culvertivillâ, et fratris ejus Ricardi. S. Oylardi de Balol (8). Roberti de Fulcardomonte. Roberti filii Heleboldi. Hugonis Petripontis. Hugonis de Petrâ. Willelmi de Bovencurt. S. Anscheri de Moncellis, et fratrum ejus Willelmi atque Radulfi.

Acta sunt hæc, anno ab incarnatione domini : M° C° IX°. Indictione II°. Epacta XVII. Concurrentes IIII^{or}. Ciclus lunaris V. Cyclus

(1) Dans le *De re diplomaticâ*, édition de 1681, on lit : *alicubi*. — (2) Id. : *Ulteris-portus*. — (3) Id. : *vobis* au lieu de *vestris*. — (4) Id. : *Hanc cartam petitione et consilio*. — (5) Cette lettre S indique le signe cruciforme qui, dans cette charte, précède plusieurs noms — (6) Id. : *Rainelmi*. — (7) Id. : *Filius*. — (8) Id. : *Beralol*.

decennovalis VIII. Regulares Paschæ IIII^er. Terminus Paschalis XIII. Kalendarum maii. Dies Paschalis VII. Kalendarum maii. Luna ipsius XXI. Regnante Ludovico anno primo apud nos domino nostro Jesu-Christo in sæcula sæculorum. Amen.

Dans son *De re diplomaticâ*, D. Mabillon a mis à la suite du texte de cette charte la note suivante : *Testes subscribunt partim sua, partim Notarii manu : parentes scilicet donatoris ex uno latere propriâ : alii ex alio manu recentiori eademque, omnes cum signo crucis idiographo. Sigillum affixum, et inversum.*

TRADUCTION.

Henri, comte d'Eu (1), à ses frères, savoir :

Giraud, abbé de Saint-Lucien, et à tous les moines de la même église, salut et service fraternel.

Je reconnais que mes ancêtres et moi avons été depuis longtemps comme vos frères. Et comme nous vous sommes redevables pour les prières que vous avez faites pour nous, les mains levées vers le Seigneur, nous devons vous soutenir par nos bienfaits pendant que vous priez pour nous.

---

(1) *Voici sa généalogie :* Richard Ier, surnommé *sans peur,* duc de Normandie, qui mourut à Eu en l'an 996. — B. Son fils Richard II et Lesceline son épouse, fondent la collégiale d'Eu. — C. Robert, comte d'Eu, leur fils, homme de guerre habile, commandait, à Hastings, l'aile droite de l'armée de Guillaume le Conquérant ; ce fut lui qui enfonça la troupe ennemie. Aussi reçut-il en récompense le château même de Hastings avec le domaine qui l'entourait. En 1080, il élut la sépulture à l'abbaye bénédictine du Tréport qu'il avait fondée. — D. Guillaume, son fils, lui succéda. Celui-ci dut à la légèreté de son caractère les malheurs qui l'accablèrent. Il conspira contre le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, et fut jeté en prison, où il eut les yeux crevés par le bourreau, et subit le supplice de l'éviration. — E. Henri, à la mort de son père, prit possession du comté d'Eu. Il conserva toute sa vie le souvenir des maux dont il avait été le témoin dans son enfance.

Il épousa Mathilde, qu'il perdit en l'an 1109, comme l'indique le titre objet de cette étude. Les historiens lui donnent pour femme Marguerite, fille du comte de Sully, fils aîné de Guillaume, comte de Blois et d'Adèle, issue de Guillaume le conquérant. Cette seconde épouse lui survécut. Henri fit partie de la première croisade. Il mourut en l'an 1139, ayant pris à Foucarmont l'habit religieux. Il donna à ce monastère, entre autres biens

En conséquence, aux cinq masures que le comte Robert, mon aïeul de bonne mémoire, donna à votre église, en ajoutant deux autres, je vous en livre et concède sept, avec toutes leurs coutumes, entièrement libres, telles que Guillaume mon père et Robert mon aïeul les tinrent, et telles que je les possède moi-même; et je ne retiens pour moi aucune coutume et n'accorde à qui que ce soit, si ce n'est à vos seuls martyrs (1), de les posséder. Ces masures, dis-je, sont situées sur la rive et sur la grève du Tréport (2). Je vous fais aussi, à vous et à vos serviteurs qui mangent votre pain, la remise des droits de Tonlieu et de Travers, sur toute ma terre, tels que mon père Guillaume et mon aïeul Robert vous les concédèrent. Je vous les livre, et je vous garderai un amour fraternel pour les âmes de mes ancêtres et pour mon âme, ainsi que pour celle de mon épouse dame Mathilde, dernièrement décédée, afin que vous lui accordiez vos prières comme pour un de vos moines, et qu'après mon décès vous en fassiez autant pour moi.

J'ai fait faire cette Charte à la demande et d'après le conseil de mes

---

7 muids d'épeautre ou de brace (bracii), dont on se servait pour fabriquer la bière — d'où viennent les mots *brasserie*, *brasseur*. M. Ch. de Beaurepaire m'a signalé la charte de cette donation qui existe aux archives du département de la Seine-Inférieure et les autres documents relatifs aux faits, qui existent dans ce riche dépôt. Jean, fils de Henri, mourut en 1149 dans le même monastère, ainsi qu'on le voyait par cette inscription tumulaire :

Est pater Henricus, primus gregis hujus amicus.
Ejus erat natus Joannes jure vocatus,
Filius Henrici fuit hic, sed posteà frater.
Hos monachos genuit Domino domus hæc pia mater.
Qui legis hæc, mora, pro tantis fratribus, ora. Amen.

—

C'est le père Henri ami de son troupeau.
Celui qui porta le nom de Jean était un prince pieux.
Il était fils de Henri, et devint son frère.
Cette maison, comme une tendre mère les enfanta à Jésus-Christ.
Lecteur, prie sans délai pour ces frères illustres.
Ainsi soit-il.

(1) Lucien, Maxien et Julien, fidèles compagnons de travaux apostoliques et du martyre.

(2) *Le Tréport*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure), à l'embouchure de la Bresle.

ommes ; et afin qu'elle soit plus assurée et stable, je l'ai scellée e mon sceau et signée de ma propre main.

Croix en forme de *signe* du comte Henri (d'Eu). d• S. de Guillaume, on frère. S. de Guillaume, son autre frère. S. de Robert, son frère. . de Guillaume de Pierrepont (1). S. de Giraud, sénéchal. S. de Geofoy, chancelier. S. de Hugues de Floques (2). S. de Gui, fils de Geofoy de Saint-Martin (3). S. de Hugues de Perduville (4). S. de Vautier e Villaines (5). S. de Reneaume et de Roger, son frère. S. de Vautier de ouquoye (6). S. d'Abraham de la Pierre (7) et de ses fils Hugues, Vermond et Renaud. S. de Guillaume de Criel (8), de Guillaume et e Robert, son frère. S. du fils de Vautier.

Furent aussi présents : Roger, chevalier; Gautier, frère de Geofoy. Enguerrand de Floques. Robert, fils de Frodon. Raoul Trousset.

---

(1) *Pierrepont*. Canton de Londinières, arrondissement de Neufchâtel-ı-Bray (Seine-Inférieure). Hugues de Pierrepont, témoin dans un acte de ınation pour Henri Ier, en faveur du prieuré de Saint-Martin-du-Bosc. ırtulaire du prieuré, f° 16-18.

(2) *Floques*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure). ı l'an 1107, Henri Ier confirme une donation d'un *mansionum* faite à l'éise de Saint-Michel du Tréport. Hugues de Floques figure comme témoin. e nom de Floques ou Flos qui signifie un chemin public *(floscus)* a donné igine aux noms de famille *Duflos*).

(3) *Saint-Martin-le-Gaillard*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe ɜine-Inférieure). On trouve le nom de ce lieu indiqué en l'an 1036 dans *Neustria pia*, p. 589.

(4) *Perduville*. Canton de Saint-Saens, arrondissement de Neufchâtel-enay (Seine-Inférieure). On lit dans le *De re diplomaticâ* : Hugonis de Petta-villa.

(5) *Villaines?* Il y a un prieuré de Villaines près de Lyons-la-Forêt (Eure).

(6) *Fouquoye?*

(7) *La Pierre-sur-Yère*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seineférieure). Abraham se fit moine à l'abbaye du Tréport : il avait donné x religieux de cette maison la dîme de Blanque (de Blancâ).

(8) *Criel*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure). ıscelin de Criel est mentionné dans une charte de Henri, comte d'Eu, en veur de l'abbaye de cette ville. *Neustria pia*, p. 695 et dans plusieurs artes en faveur de l'abbaye du Tréport.

Raoul le Drapier. Rainaud. Arnault l'Aiguier. Guilain, prêtre. S. de Raoul de Grandcourt (1) et de ses fils Roger et Guillaume. S. de Geoffroy de Saint-Martin, de Vautier de Deville (2), de Geoffroy, fils de Foulques, de Hugues de Hainsiville (3), de Guillaume de Dongon (4), de Robert d'Assigny (5), de Richard l'Orfèvre, de Geoffroy de Cuverville (6), et de Richard, son frère. S. d'Alard de Bail-

---

(1) *Grandcourt*. Canton de Londinières, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). Dans une charte de l'an 1117, relative à une donation faite à l'église de Saint-Lucien de Beauvais, et à celle de la Trinité-en-Chaussée (près d'Eu). Collection Moreau (bibl. imp. ms.), Raoul de Grandcourt est désigné comme fils de Raoul *qui non ridet*.

(2) *Déville-en-Caux*. Canton de Londinières, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). Dès l'année 1036, on voit Galterus de Davidisvillâ figurer comme témoin dans les chartes de Robert Ier, comte d'Eu. *Neustria pia*, p. 588. Ce Gautier fut un des grands bienfaiteurs de l'abbaye du Tréport. Une charte de l'an 1107 de Henri Ier, comte d'Eu, contient la confirmation du don qui en précède neuf autres à l'abbaye de Saint-Michel du Tréport *duas placias* (deux plats) quas singulis diebus quadregesimæ, aberdcm abbatiu habere solebat. Il paraît aussi comme témoin dans deux chartes de Jean, comte d'Eu, en faveur de l'abbaye de Foucarmont.

(3) *Incheville*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure). En l'an 1107, Henri, comte d'Eu, confirme les donations faites aux moines du Tréport par *Hugo de Hainsivillâ*. En 1106, d'après les titres de Saint-Martin-du-Bosc, f° 1. Le même Hugues avait donné à ce prieuré l'église de *Hainsivillâ*. *Cum patronatu et decimâ et omnibus pertinentiis*.

(4) *Dongon*. Ce nom pourrait s'appliquer à un fief existant à Tocqueville-du-Grand-Caux (canton de Bacqueville, arrondissement de Dieppe, Seine-Inférieure), mais il ne paraît pas qu'il ait jamais fait partie de la mouvance du comté d'Eu.

Cécile, fille de Guillaume de Dongon, épousa Gui de Bouvincourt. Une autre fille épousa Guillaume de Pierrecourt, qui donna au monastère de Foucarmont la moitié du *Bois Hubert*. Archives de la Seine-Inférieure.

(5) *Assigny*. Canton d'Envermeu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure). Un Milon d'Assigny qui fut probablement l'ancêtre de Robert, donna aux religieux du Tréport, *duos ortos et duas garbas decimæ de Ascenni*. Charte de Robert, comte d'Eu. *Neustria pia*, p. 585.

(6) *Cuverville-sur-Yère*. Canton d'Eu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure). Henricus de Culvertivillâ, est témoin dans une charte de Jean, comte d'Eu, en faveur des moines de Foucarmont. Au cartulaire de Saint-Michel du Tréport, Goffredus pater Oslardi de Culvertivillâ, figure également.

leul (1), de Robert de Foucarmont (2), de Robert fils d'Helebaud, de Hugues de Pierrepont, de Hugues de la Pierre, de Guillaume de Bovencourt (3). S. d'Ancher de Moncel (4), et de ses frères Guillaume et Raoul.

(Le sceau qui était plaqué a été enlevé; on voit seulement l'impression que la cire a laissée sur le parchemin. Le lion de Normandie s'y trouvait sans aucun doute figuré.)

Fait en l'année de l'incarnation du Seigneur 1109, la 2e de l'Indiction : la 17e de l'Epacte : la 4e des Concurrentes : la 5e du Cycle lunaire : la 8e du Cycle décennal : la 4e des Régulières de Pâques : la 13e du Terme Pascal : la 13e des Calendes de Mai : la 7e du jour Pascal : la 21e des Calendes lunaires de Mai. En la première année de Louis (8) et de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'éternité. Ainsi soit-il.

PEIGNÉ-DELACOURT.

Ourscamp (Oise), 15 mai 1858.

---

(1) *Bailleul-sur-Eaulne.* Canton de Londinières, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). On trouve, p. 589, *Neustria pia,* le nom de Geoffroy de Bailleul, comme présent à la souscription d'un acte de Robert, comte d'Eu, an 1036. C'était sans doute de ce bienfaiteur qu'on faisait mention. *Neustria pia,* p. 697.

(2) *Foucarmont.* Canton de Blangy, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). On trouve encore en l'an 1180 le nom d'un seigneur de Foucarmont (Valterus) dans deux chartes d'Henri II, comte d'Eu. Archives de la Seine-Inférieure. Fonds de Foucarmont.

(3) *Bouvaincourt.* Canton de Gamaches, arrondissement d'Abbeville (Somme). Dans les archives de la Seine-Inférieure, cartulaire du prieuré de Saint-Martin-du-Bosc, f° 24, v. 8, on trouve une charte d'un sire *Gui de Bovencurt.*

(4) *Monchaux-Soreng.* Canton de Blangy, arrondissement de Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). En l'an 1175, Raoul de *Moncellis,* donne aux religieux du Tréport son droit sur les églises de *Moncellis* et de *Riu* (Monchaux et Rieux). Archives de la Seine-Inférieure. Fonds du Tréport.

LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

Un article publié par M. de Saulcy, membre de l'Institut, dans la *Chronique scientifique du Courrier de Paris*, le 19 novembre 1857 (note A), m'avait vivement préoccupé. Il s'agissait du théâtre antique dont les ruines majestueuses se voient au camp de Champlieu (Oise).

Ce que j'en connaissais, ce que j'en avais vu, m'avait laissé convaincu de sa destination première. C'était bien sur les gradins de ce grand hémicycle qui pouvait, suivant ma supputation, contenir 3,000 spectateurs, tant sur les bancs que dans le vaste parterre, non compris ceux à qui il était permis de voir la scène par ses parties latérales, que les soldats des légions romaines, à leur passage ou pendant leur séjour dans ce camp permanent séparé par une forte étape de la ville d'*Augustomagus*, Senlis, et d'*Augusta Suessionum*, Soissons, avaient dû jouir de l'agrément des spectacles dont la composition varia suivant les époques.

Les pierres de très-petit appareil, ou *moellons cubiques*, finement taillées, dont on voyait à peine apparaître quelques traces au mur de ceinture, avaient l'aspect des constructions de la fin du quatrième ou du commencement du cinquième siècle, et je trouvais parfaitement juste que l'abbé Carlier eût reporté l'époque de son élévation à la fin du règne de Valentinien II, ou même au commencement de celui de Valentinien III (note B) (1).

---

(1) Toutefois, cette détermination d'époque manque de précision, je le reconnais; il me semble que l'abbé Carlier aurait pu désigner plus largement un intervalle de quarante années (par exemple, depuis l'an 375 à 425). On sait, du reste, que Valentinien III n'est jamais venu dans cettre contrée de la Gaule-Belgique.

Des substructions, débris de colonnes, chapiteaux et bas-reliefs furent découverts en 1850, à 60 mètres au nord de la ligne comprise entre les deux extrémités du ***Fer à cheval*** (note C). Tel est le nom que portait, suivant l'expression vulgaire, la butte demi-circulaire. Elle était séparée, par la voie romaine, du bâtiment orné qui servit de temple, de palais ou de thermes, et qui avait réuni, peut-être, ces trois destinations.

Ces constructions appartenant évidemment à l'époque des Antonins, on était naturellement porté à imaginer qu'elles avaient servi de ***fond de la scène*** pour le théâtre qui n'avait été construit que deux siècles plus tard (1). Quant à moi, bien qu'il n'en reste aucune trace sur le terrain, je voyais, à partir de la cavée et des siéges d'honneur placés dans la partie du théâtre où sont, de nos jours, le ***parterre*** et l'***orchestre***, s'étendre le lieu où était établi le ***proscenium***, ainsi que le plancher en talus, ou ***pulpitum*** sur lequel, à bonne portée de voix, les acteurs récitaient les œuvres des auteurs comiques ou tragiques.

Je concevais parfaitement qu'aux jours où la décadence de l'Empire se trahissait par la dégradation littéraire, on eût substitué aux délassements de l'esprit, les amusements frivoles et trop souvent cruels qui flattaient les soldats, et je trouvais que l'espace réservé suffisait pour y représenter les danses et les exercices des funambules, les luttes et les combats vrais ou simulés des gladiateurs, voire même les images des batailles où pouvaient figurer les cavaliers et les chars.

L'auteur auquel je réponds prenant pour base de son argumentation le texte de Grégoire de Tours : ***Chilpericus apud Suessionas atque Parisius circos ædificare... præcipit, populis spectaculum præbens...***, trouve, dans le théâtre de Champlieu, l'un des cirques que le roi Chilpéric fit élever, dit-il, dans le Soissonnais.

L'honorable académicien ajoute ces mots : « Les spectacles que ce » roi de la race franque voulait offrir au peuple étaient des combats » d'animaux féroces qu'on lançait dans l'arène. »

Les loges de ces bêtes redoutables, il en trouve les indices dans les décombres du bâtiment principal.

Je ne puis opposer, il est vrai, que des probabilités aux présomp-

---

(1) L'orientation de l'hémicycle est telle que les spectateurs, assis sur les gradins, étaient tournés vers le Nord et l'Ouest, et avaient ainsi la vue hors de l'atteinte des rayons du soleil pendant la plus grande partie du jour.

tions ingénieuses de M. de Saulcy ; mais il me semble que plusieurs objections puissantes surgissent à la lecture de la conclusion qu'il en a tirée. Je demande la permission de les exposer avec quelques détails.

1° L'expression grammaticale du mot *apud* admet, il est vrai, plusieurs significations. Bien que MM. Guadet et Taranne aient ainsi traduit la phrase de Grégoire de Tours : Chipéric... fit construire *à* Soissons et *à* Paris des cirques où il donna des spectacles au peuple ; bien que précédemment on ait, dans la collection de M. Guizot, traduit de la même manière cet *apud* employé par l'historien des premiers temps de la monarchie des Francks ; c'est dans d'autres passages de l'ancien chroniqueur que je trouve le sens réel du mot latin, quoiqu'il n'y figure pas lui-même ; on lit en effet (lib. 7, cap. 4) : *Interea Fredegundis regina jam viduata Parisius advenit, ad ecclesiam venit.* (Cependant la reine Frédégonde, devenue veuve, vint *à* Paris, elle se réfugia dans l'église.) Le mot *Parisius*, ici placé, démontre que Grégoire de Tours désigne par là la *ville de Paris* dans les deux passages cités. Même livre, C. 32, on lit également : — *apud autem Parisius mulier quædam ruit in crimen,* — ce qui, dans les traductions que j'ai déjà citées, a été interprété ainsi : à Paris, une femme fut accusée, etc.

Mais, au chapitre 19 du même livre, il y a plus, on lit ces mots :

Erant autem episcopi qui advenerunt apud Parisius in basilicâ sancti Petri apostoli. — Ici, il est question des évêques qui furent réunis dans la Cathédrale de Saint-Pierre pour le jugement de l'évêque Prétextat : ce passage est décisif.

Comme on le voit, le mot *Parisius*, indéclinable, soit avec, soit sans *apud*, signifie *la ville de Paris.*

2° Dès l'époque du règne de Clovis, vers la fin du cinquième siècle, les voies romaines furent en partie délaissées, du moins comme routes stratégiques, par les nouveaux maîtres du sol de la Gaule qui n'avaient aucune relation à conserver avec Rome. Aussi tombèrent-elles bientôt dans un tel état de dégradation que l'opinion a pu admettre, du moins comme probable, que la reine Brunehaut, contemporaine et rivale de Frédégonde, l'épouse du roi Chilpéric, les ayant fait réparer, ce fut la raison pour laquelle ces chaussées portèrent son nom ;

3° Chilpéric n'avait, en conséquence, aucun intérêt à se maintenir dans ce camp isolé, où, faute d'un cours d'eau, les Romains avaient

établi des puits très-profonds, pressés qu'ils étaient par la nécessité de garder soigneusement ce poste militaire indispensable.

Aussi, au voisinage de Champlieu trouve-t-on seulement des objets d'antiquité de l'époque romaine et gallo-romaine. Qu'il me soit permis de placer incidemment une observation dont je reporte le mérite à mon savant ami, M. Henri Martin : Chilpéric est souvent désigné comme roi de Soissons ; y avait-il un royaume *de* Soissons, ou bien un roi *à* Soissons ? La loi des Franks admettait la division du domaine royal entre les enfants ; c'est ainsi qu'à la mort de Clovis, lorsque se fit le partage du royaume, réuni dans sa main, ses fils prirent, chacun suivant sa convenance, ou le sort, ou peut-être d'après un accord mutuel, certaines portions du domaine paternel, et même quelques-unes d'entre elles éloignées les unes des autres. L'usage qui consiste à désigner les rois de Soissons, de Paris, d'Orléans, etc., a prévalu, cela est vrai, mais il n'est pas fondé.

4° Si les Romains, ou plutôt les Gallo-Romains, avaient abandonné les jeux scéniques littéraires dès le cinquième siècle, à plus forte raison Chilpéric, en admettant, de sa part, quelques-unes de ces velléités poétiques que lui ont attribuées les chroniqueurs, n'a-t-il pas songé à procurer aux peuplades germaniques des spectacles faits pour les nations plus avancées. Ces hommes du Nord, parmi lesquels les Franks saliens formaient l'élément le plus belliqueux, étaient, on le sait, le moins versés possible dans les longues études et les récréations de l'esprit : Aristophane, Plaute ou Térence, auraient eu peu de charmes pour leurs oreilles.

Aussi, ce sont des *cirques* ou des amphithéâtres qu'on trouve mentionnés par l'historien de cette époque, et non des théâtres.

Sans doute ; on peut citer ces vers latins sans mesure et sans poésie, enfantés par Chilpéric ; le peuple les eut fort peu goûtés, et si le roi recueillit quelques éloges de son œuvre, ce fut de la bouche de quelque Gallo-Romain de sa suite, de Fortunat peut-être, ce chantre hardi des vertus de Frédégonde.

5° Grégoire de Tours parle du *peuple* convié aux spectacles offerts par Chilpéric : où donc était le peuple à Champlieu qui n'offre aucune trace d'une population qu'il faudrait admettre nombreuse, si l'on en juge d'après la grandeur du théâtre destiné à le recevoir ? Où est le cimetière, cette nécropole qui survit toujours aux cités détruites ? (1)

---

(1) L'abbé Carlier rapporte le passage de Vegece qui traite des honneurs rendus, lors

6° On connait, par les chroniques contemporaines, ou par les monnaies, les noms des maisons royales, ou du fisc, et même simplement de chasse, tour à tour habitées par les rois Mérovingiens. Champlieu, ni aucun des points voisins, n'y figure.

7° M. de Saulcy, en présence de la difficulté que présente le plain pied de la scène et du rang inférieur de l'hémicycle, alors qu'il veut adapter la disposition des lieux à des combats d'animaux, suppose — car il n'existe pas de traces de circonvallation ou de délimitation pour l'arène — une clôture par un palis de force et de hauteur suffisantes pour empêcher l'évasion des bêtes sauvages et garantir les spectateurs de leurs atteintes.

Il veut reconnaître l'œuvre barbare des Mérovingiens dans les détails de construction du théâtre dont le plan seul lui paraît offrir des réminiscences de l'art romain.

Je vais le suivre dans chacun des points qui ont servi de base à son opinion et à celle de MM. P. Mérimée et Viollet-Leduc.

1° Les moellons cubiques, dit-il, « semblables en apparence à ceux qu'on trouve dans les constructions gallo-romaines, n'ont pas de prolongement ou de queue ; ils ne se présentent point dans le parpaing avec lequel ils ne se relient pas, par conséquent, d'une manière suffisante. » Si M. de Saulcy retourne sur les lieux, il sera convaincu de ceci : les moellons courts sont d'exception, et ceux qui sont allongés à 25 et 30 c., forment le très-grand nombre ; je dis plus, la presque totalité.

2° La maçonnerie romaine, ajoute-t-il, « est toujours reliée par un ciment rougeâtre très-résistant, tandis que le mortier du cirque

---

de la sépulture des soldats romains. Les tombes trouvées à Champlieu sont toutes d'adultes, plusieurs ayant leurs armes : ce sont même celles qui dominent.

Quant aux vestiges des habitations qui étaient en dehors de l'enceinte du camp, on sait que toutes les fois qu'une réunion de troupes reste à poste fixe en un lieu quelconque, il s'établit promptement un commerce d'objets d'approvisionnements, etc. De plus, comme les stations romaines, protectrices des routes, amenèrent bientôt dans cette direction les voyageurs, il fallut, aux points de séjour, des hôtelleries et des maisons destinées à la population qui trouvait dans ces relations l'occasion d'employer ses services et d'en tirer un salaire ou un lucre commercial. Aussi, l'abbé Carlier dit-il avec raison que, par ce motif, plusieurs camps anciens ont donné naissance à des bourgades et à des villes. J'ai dit, dans mes recherches sur l'emplacement du Noviodunum, qu'une grande raison déterminante pour la fondation de ces villes succédant aux camps romains, fut la présence d'un cours d'eau, précieuse ressource sous tous les rapports.

de Champlieu est un simple mélange de marne et de chaux grasse qui s'effrite sous le doigt, comme de la terre. » Il est vrai qu'il y a dans les murs du théâtre absence complète du ciment rouge; ne faut-il pas en conclure seulement qu'à l'époque où ce monument fut construit, je veux dire près de deux siècles après l'élévation du bâtiment prétorien placé en face, l'emploi du mortier de *sable*, *(et non de marne)* et de chaux, avait prévalu, du moins dans cette partie des Gaules.

Pour preuve de ce qui précède, et en confirmation de mon opinion, je puis fournir deux exemples, dans lesquels l'analogie est frappante : je les prends tous deux à très-peu de distance de Champlieu, savoir à Soissons et à Arlaines. Au théâtre de Soissons, les proportions relevées soigneusement, se résument ainsi (1) : Grand axe de la cavée, 144 m. A Champlieu il n'a que 42 m., plus 18 m. de chaque côté pour les gradins, ou 36 m.; total 78 m.

A Soissons, on a découvert, gisant sous le sol, précisément au point où devait se trouver la façade antérieure de la scène, la base et une partie du fût d'une colonne cannelée de 76 c. de diamètre, dont le travail rappelle l'art romain. Telles sont celles du théâtre d'Arles.

Si par hasard on alléguait le transport de cette colonne pour l'ornementation d'un théâtre qui aurait été construit à une date postérieure; bien que ce soit là un argument en désespoir de cause, le second exemple que je vais présenter échappera à toute objection de cette nature. Il a rapport au *Rayon d'Arlaines (Aureliana)*.

Je puiserai les détails qui vont suivre dans un rapport fait par M. l'abbé Pecheur, curé de Fontenoy (Aisne), à la société historique de Soissons (2). Les fouilles avaient été dirigées avec soin et sagacité. Elles amenèrent au jour une grande quantité de substructions, et entre autres des séries de cellules pareilles les unes aux autres. On trouva des approvisionnements encore intacts, tels que des coquilles de l'huître comestible, des œufs de poule et de pintade, etc. On reconnut une mosaïque qui probablement faisait l'ornement de l'habitation du chef; et, chose bizarre, il était arrivé lorsque cette station,

---

(1) On lira avec intérêt la description faite avec le plus grand soin par M. Delaprairie, tome II des Mémoires de la Société historique de Soissons.

(2) Mémoire de la Société historique de Soissons, tome V, 1851.

actuellement souterraine, n'avait pas encore été reconnue, que, par un hasard remarquable, comme on avait planté précisément à ce point un peu relevé la tente où l'Empereur Napoléon Ier devait attendre l'arrivée de l'archiduchesse d'Autriche, les piquets vinrent à percer cette mosaïque.

Arlaines, véritable caserne, ou *castrum stativum*, était parfaitement assis près de la rive gauche de l'Aisne, à deux lieues environ de Soissons : au voisinage de Pont-Archer (*Pons-Arcis*). Là était précisément la jonction des grandes routes romaines au nord de la Gaule. Elles rayonnaient de ce point : la première se dirigeant vers la Grande-Bretagne, par Vic-sur-Aisne, Noyon, Royglise et Amiens (*vicus super Axonam, Noviomagus, Rodium et Ambianum*), et aboutissant près de Boulogne-sur-Mer ; la deuxième en rapport avec Rome, et traversant, à partir d'Arlaines, le camp de Champlieu d'abord, puis Senlis ; enfin la troisième suivant la direction de Soissons (*Augusta Suessionum*), et se bifurquant sous les murs même de cette ville pour gagner d'une part, vers le nord, l'Augusta Viromanduorum, et finalement Bavai et Trèves, et d'autre part, vers l'est, à la Germanie par Reims. Cette position stratégique du camp d'Arlaines était, comme on le voit, favorable pour la concentration ou le croisement des corps de troupes qu'on éloignait ainsi de la ville auguste des Soissonnais, où elles auraient pu gêner le mouvement purement commercial qui s'y développa (1).

Or, on trouve à Arlaines le mortier de *chaux et de sable* exclusivement employé. On peut le voir encore aujourd'hui à découvert au bord d'un chemin percé depuis peu pour la communication de la route de *Port-sur-Aisne*, près de Fontenoy, au grand chemin de Compiègne à Soissons. On reconnaît là les arrachements d'un mur de construction absolument identique à celle du *théâtre de Champlieu :*

(1) Dans mon Mémoire sur Noviodunum, j'ai signalé (page 34), l'influence décisive des positions topographiques favorables aux relations commerciales sur Soissons, Noyon, Saint-Quantin, etc., dans la deuxième Belgique ; ces lieux, situés comme tant d'autres anciens camps, sont devenus des villes, quand les stations romaines eurent disparu au temps de l'affaissement de l'empire ; grâce aux rivières qui les traversent, elles conservèrent une vitalité qui s'éteignit complétement dans certains centres militaires privés de ces artères essentielles. C'est ainsi que Champlieu devait disparaître, quand la route elle-même cessa d'être un passage obligé et que les rayons partant de Rome et traversant les Gaules furent brisés par suite de l'indépendance de la dynastie franke.

mêmes pierres cubiques, même mode de liaison ; ici, comme là, les débris qui garnissent l'intérieur du mur entre les parements, sont jetés pêle-mêle ; on y trouve des fragments de tuiles à rebord.

Je consigne ici une remarque qui m'a frappé, c'est que, par exception à ce qu'on voit sur les autres points des chaussées romaines dans le nord de la Gaule, où le *nucleus* seul existe à la superficie, la chaussée qui traverse Arlaines offre les restes d'un *pavimentum* formé de dalles de grès aussi bien juxta-posées que le permettait leur forme irrégulière.

A Arlaines on n'a rencontré que des objets de l'art romain, et rien absolument de l'époque franke.

Que conclure de là ? c'est que l'emploi du ciment rouge n'était pas général dans cette contrée au v[e] siècle, et que la preuve la plus évidente s'en trouve ici.

3° M. de Saulcy ajoute : « La surface extérieure du mur de la pré-
» cinction offre des cordons horizontaux de moellons ornés de tailles
» formant des arêtes de poisson ou épis, alternant avec des losanges,
» ce qui constitue une décoration caractéristique de ce que nous
» connaissons des constructions mérovingiennes. Enfin, les murailles
» ne portent nulle part ces cordons parallèles de briques posées à
» plat, que l'on voit infailliblement sur toutes les constructions d'o-
» rigine romaine, à partir de Gallien. »

Pour réponse au premier point, je renvoie à l'examen des portions des murs du théâtre de Champlieu sur lesquelles on voit effectivement les lignes tracées à la pointe ; elles ont bien, je le reconnais hautement, le caractère qu'on retrouve dans les dessins de l'époque qu'on nomme *mérovingienne ;* mais, comme ces ornements barbares étaient en usage chez les peuples germaniques qui formèrent, au quatrième et au cinquième siècle, les colonies des Lètes dont la deuxième Belgique reçut des essaims si nombreux, pourquoi ne regarderait-on pas ces marques comme l'œuvre d'ouvriers barbares qui, dès-lors, se plaisaient à tracer, çà et là, des figures de leur goût, en souvenir de leur patrie (1).

Rome abanbonnait dès-lors à ces colons Germains, sinon la direc-

(1) Je possède un fragment de poterie rouge, très-fine, offrant, comme ornementation, des cordons où sont réunis les arêtes de poissons, zigzags, losanges, etc., des peuples du nord. Je l'ai recueilli sur le mont qui domine Berneuil (Aisne), au milieu des dé-

tion supérieure politique, du moins le soin de réparer des monuments qu'elle avait précédemment fait élever elle-même. Bien plus, il en était de même pour la défense des grandes préfectures : ne voit-on pas aux quatrième et cinquième siècles la souveraineté de Rome, dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, tellement réduite à l'état nominal, que les empereurs n'y pouvaient envoyer des troupes pour aider à repousser les invasions des hordes barbares : Défendez-vous vous-mêmes, écrivait-on en réponse aux demandes de secours.

M. Guizot a dit, dans son *Histoire de la civilisation*, en parlant de cette époque :

« L'empire romain se replia de toutes parts et abandonna, soit aux » barbares, soit à elles-mêmes, les provinces qu'il avait conquises » au prix de tant d'efforts. »

De ce qui précède, ne doit-on pas conclure ceci : l'existence des ornements dont il vient d'être question indique, soit sur les monuments, soit sur les poteries, non point l'époque mérovingienne seulement, mais une période qui remonte aux temps où les colonies létiques ou germaines vinrent remplacer, dans les campagnes du nord des Gaules, la population autochthone décimée, anéantie, pour ainsi dire, par plusieurs siècles d'assujétissement à la domination romaine.

4° Il est un fait qui a attiré l'attention de MM. Saulcy, P. Mérimée et Viollet-Leduc, ces savants l'ont observé les premiers et le signalent justement comme étant du plus grand intérêt. Il s'agit de l'existence de trois contre-forts présentant, chacun, 70 c. de largeur et 60 de saillie; tous trois soutenant le mur extérieur, l'un à l'extrémité nord, les deux autres au centre de la périphérie, ceux-ci éloignés de 5 mètres 66 centimètres.

Des enlèvements de matériaux, faits en l'année 1854, en vue de déblayer la maçonnerie, mirent à découvert ces parties jusque-là couvertes de gazon, ainsi que les pans et murs des galeries, et les couloirs ou vomitoires.

---

combres, parmi lesquels M. Leféron d'Esterpigny et d'autres ont trouvé des monnaies de l'époque de Constantin. — Romulus et Remus allaités par la louve; — des sarcophages gallo-romains, des tuiles à rebords, etc.; et rien n'y indique le séjour des Mérovingiens après l'intronisation de Clovis.

On ne saurait méconnaître le caractère romain de l'ensemble de ces constructions. C'est bien là l'imitation des théâtres des Grecs.

Qu'il me soit permis de donner le nom de pilastres à ces renforts de constructions, bien qu'ils n'aient pas les saillies ornementées qui les couronnent dans les constructions des Grecs et des Romains.

Suffit-il que ces espèces de pilastres grossiers aient été disposés en piliers solides accolés aux murs pour en rejeter la date à la fin du sixième siècle? Je ne le pense pas.

En effet, parce qu'ici on n'avait pu, comme en tant d'autres lieux, adosser le monument à quelque colline, il fallait bien le soutenir par des supports engagés de grande résistance. Et je crois fermement que ce ne fut qu'après l'épreuve faite de la fatigue qu'éprouvait la construction et probablement dans la dernière période de l'époque que j'ai nommée Létique, c'est-à-dire antérieure à la cessation absolue de la domination romaine dans la Gaule, qu'on en arriva à le fortifier, à le consolider par l'addition de contre-forts.

C'est seulement sur ces derniers et sur la portion voisine du mur de la précinction qu'on trouve les moellons couverts de lignes en losanges! en zig-zags et en épis ou arêtes. Ces lignes sont tracées sur des moellons disséminés; elles ne forment pas des cordons plus ou moins réguliers, comme l'indique M. de Saulcy, à qui ce détail important aura échappé.

Mais, chose remarquable, on ne voit pas un seul de ces dessins barbares sur les *moellons cubiques* ou *en boutisse*, qui forment la presque totalité de la construction. On ne les trouve que sur des moellons longs, ou pierres *penderesses*, lesquelles, elles-mêmes, se rencontrent seulement aux contre-forts ou à leur voisinage. De ces moellons allongés, s'il en est quelques-uns qui se voient au nu du mur, on ne tarde pas à reconnaître qu'ils ont été placés là par suite d'arrachements de l'ancien mur et pour raccorder la nouvelle avec l'ancienne maçonnerie. En ces endroits, le rejointoiement n'est pas le même; il a été fait à la truelle pleine, et les joints sont simulés par des traits faits à la pointe. Ceci se remarque au contre-fort situé à l'extrémité nord de l'hémicycle.

De ces deux particularités résulte la conséquence suivante : évidemment, ces contre-forts, ces portions de murs qui sont en raccord *tel quel* avec l'ancienne maçonnerie, ont été exécutés longtemps après celle-ci, et cela *dans le goût du temps où se firent ces réparations.* J'insiste sur cette observation que je regarde comme très-significative.

Ceci confirme donc le sentiment qui attribue le théâtre de Champlieu entièrement à la main des Romains, sauf les réparations détaillées ci-dessus. J'ignore quelle est la forme des pilastres établis autour du théâtre; il est possible qu'on en trouve quelques-uns dans le style purement romain ; je vois, en tout cas, qu'il y a absence de contre-forts sur plusieurs points. On verra bien ce qui en est lorsque l'on déblaiera complètement le terrain pour mettre à nu les constructions qui sont maintenant ensevelies.

Quant aux cordons horizontaux en briques plates, ils manquent effectivement; mais peut-on savoir s'il ne s'en trouvait pas dans la partie supérieure des murs et au-dessus des pilastres ou contre-forts, puisque tout est démoli au-dessus de ce point. Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas des monuments dont l'époque de construction se rapproche de la chute totale de l'empire dans les Gaules, et même du commencement du cinquième siècle, où ces cordons manquent, surtout au niveau des pilastres?

Je termine en consignant une remarque qui témoigne de l'habileté apportée dans la construction du camp de Champlieu.

Pour soutenir la poussée des terres accumulées en talus contre le mur de la précinction extérieure, les pilastres, ou pour parler plus exactement, les contre-forts étaient indiqués; mais comme leur résistance n'eût pas suffi si la hauteur du remblai avait dépassé la limite, une seconde enceinte maçonnée fut établie, celle-ci composée de deux murs parallèles séparés par un intervalle d'un mètre et reliés ensemble par de nombreux diaphragmes, ou chaînes de murailles transversales qui faisaient l'office d'arcs-boutants, de contre-forts parfaitement résistants. Quant au sol du premier monceau des remblais, il présentait sans doute une base suffisante pour y asseoir les fondations de ces murs, bien qu'il ne soit composé que de débris et de poussier de calcaire; la durée de leur existence en offre la preuve.

On peut, dans une tranchée qui est ouverte au centre de l'hémicycle, reconnaître la couche du mortier de chaux sur laquelle on posa la première assise des fondations. On a déchaussé la muraille par un déblaiement récent; mais un épaulement indique jusqu'où montait le remblai, et où commencait la fondation elle-même. Aussi, la partie basse des murs est-elle grossièrement maçonnée, on voit que le parement y était inutile.

Au théâtre de Champlieu, peut-être existait-il une galerie supérieure couverte d'un *velarium* propre à abriter les dames qui pouvaient y prendre leurs places.

Au centre de l'hémicycle, le mur intermédiaire est coupé par une double baie formée par de fortes pierres de taille superposées. C'était l'entrée de deux escaliers de dégagement dont on voit, sur les murs, les degrés parfaitement marqués.

La galerie demi-circulaire et l'entre-deux des murs étaient, sans nul doute, recouverts par un plancher seulement; car je n'ai pas vu de pierres taillées en voussure. D'ailleurs, la poussée eût été augmentée, ce que les constructeurs du théâtre auront voulu éviter.

Il me reste à remplir un devoir facile : c'est d'exprimer un sentiment bien naturel de gratitude envers le personnage auguste dont le coup d'œil intelligent et l'initiative spontanée nous valent la conservation d'un monument qui est l'honneur de la contrée. Grâces aux recherches qui vont être faites immédiatement, ce qui est encore enfoui sera mis au jour, et on pourra voir se changer en certitude ce qui, jusqu'à présent, peut paraître simplement conjectural.

On m'excusera d'avoir ramené l'attention sur ces questions ; j'habite le voisinage de Champlieu, je combats donc *pro aris et focis*. J'aurais voulu pouvoir reconnaître, dans le théâtre de Champlieu, l'œuvre unique d'un roi frank, au lieu d'un monument romain de construction fort ordinaire en un genre où les Grecs nous ont fourni les plus beaux et les plus anciens modèles ; mais il faut bien, avant tout, prendre les choses au *pied du mur*, et les dire comme on les voit.

Je ne suis entré que par occasion et bien tard dans cette discussion où, de part et d'autre, mon nom avait été cité. Je n'ai que des remerciments à adresser, d'un côté et de l'autre, pour les bonnes paroles et les bons procédés de chacun, et j'espère bien que mon opinion, que j'ai été invité à formuler, ne blessera personne. Ce n'est, Dieu merci, qu'une joute à armes courtoises. Je n'ai point cherché, pour répondre à M. de Saulcy, à imiter la forme agréable et piquante qui distingue le style du savant membre de l'Institut. Je me suis rappelé mon Lafontaine, et n'ai point voulu prétendre à une grâce qui n'est pas mon talent.

Après tout, si, contre mon attente, mon argumentation ne prévaut pas, on reconnaîtra que je ne me suis pas laissé effrayer par la perspective d'un combat avec trois champions des plus rudes.

J'attends, pour ma part, avec confiance, l'arrêt souverain du public, mis en demeure de peser les arguments émis. Par amour du terroir, je serais heureux de pouvoir dire, si je pouvais y croire, que nous possédons en Picardie, au lieu d'un théâtre romain des plus

simples, un monument avéré du fait de Chilpéric, ce qui serait assurément une chose des plus rares.

Ce que je crois avoir bien vu, les compagnons de mes excursions successives à Champlieu, MM. le comte de Breda, Louis de Backer, l'abbé Lecot et Thiollet l'ont vu comme moi, et m'ont paru partager mon sentiment. M. Thiollet m'a communiqué, avec cette bonne et gracieuse obligeance que chacun lui connaît, une série de dessins et de restitutions monumentales dont la publication serait fort intéressante. On trouvera parmi les dessins plusieurs morceaux de sculpture recueillis par lui lorsqu'il fit exécuter, en l'année 1850 (mai), diverses fouilles à Champlieu, au compte de la Société Française, pour la conservation des monuments.

D'un autre côté, M. Caillette de L'Hervillers a, dès l'année 1851, entrepris un travail remarquable sur l'ensemble du camp de Champlieu, et principalement sur les restes du monument du haut empire, et sur les statues et ornements d'architecture qui venaient d'être exhumés. Il possède une collection de dessins habilement tracés par M. Marneuf.

En 1821, M. Georgette Dubuisson fit défoncer un terrain attenant au prieuré de Champlieu. Il découvrit quarante tombes en calcaire, contenant des squelettes ayant la tête tournée à l'orient, là où les sarcophages présentaient plus de largeur; on ne trouva que des débris de fers de lances à lame étroite, et garnis d'une douille, des sabres, quelques boucles de ceinturons, des fibules et des agrafes en bronze plaqué d'un métal argenté, qui avait été respecté par la rouille.

La couverte d'un seul tombeau offrait une arête longitudinale, les deux pentes en forme de toiture présentaient des imbrications en feuilles lancéolées.

Un vase en poterie fine, une médaille à l'effigie de Caracalla, un couteau ou poignard à lame très-oxidée, quelques grains de collier en verre ou en matière analogue à l'agate, furent recuillis. Je n'ai pu retrouver aucun de ces objets, ils ont disparu du pays.

P. S. J'ai communiqué à mes collègues du Comité Archéologique de Noyon, les remarques que je viens de consigner. Je puis dire qu'elles ont obtenu un assentiment unanime, dont j'apprécie la valeur.

Pour éviter au lecteur la recherche des documents que j'ai cités, j'en ai annexé la copie à ce mémoire.

NOTES ET DOCUMENTS SUR LE THÉATRE DE CHAMPLIEU.

Note A.

Chronique scientifique du *Courrier de Paris* (19 novembre 1857), par M. de Saulcy, membre de l'Institut.

La France est couverte de traces de terrassements antiques, que dans toutes les provinces on a pompeusement décorés du titre de camp de César. Si tous ces campements avaient réellement servi au conquérant des Gaules, il faudrait de toute nécessité que celui-ci eût passé des années entières à promener ses légions à droite et à gauche, afin de se procurer le plaisir unique de remuer des terres et de créer des camps à étudier pour les générations futures. Mais, s'il est toujours de la prudence la plus élémentaire de ne pas attacher d'importance à l'origine césarienne de ces dénominations vulgaires, s'il est presque toujours sage de penser *à priori* que l'illustre capitaine n'a été pour rien dans la construction de ces retranchements antiques que le bon public lui attribue inévitablement, il est toujours fort sage aussi d'aller visiter, quand on le peut, ces vénérables débris des temps passés, car parfois les plus intéressantes découvertes peuvent être réservées à celui qui prendrait la peine d'aller sur place reconnaître ce que c'est qu'un camp de César dont, par hasard, il entendra parler.

Une bonne fortune de ce genre vient d'être réservée à deux de mes bons amis et à moi. Il y a quelques jours, MM. Mérimée, Viollet-Leduc et moi, sur les indications fort précises et fort justes qui nous étaient données par un auguste personnage, et guidés par M. Grizard, savant et habile architecte de Compiègne, nous nous rendions à un camp de César, situé à près de quatre lieues de cette ville et à deux ou trois lieues à l'est de Verberie, à proximité d'un hameau nommé Champlieu.

Il y a quelques années déjà qu'un riche propriétaire de Compiègne, M. de Seroux, avait fait explorer superficiellement un énorme tertre situé dans un champ lui appartenant, et qui se trouve enclavé dans le terrain dit *les Tournelles* ou *le Camp de César*. Une découverte très-inattendue, très-intéressante vint, dès les premiers coups de pioche, récompenser l'heureuse idée qu'avait eue M. de Seroux d'éventrer ce tertre dont on ne pouvait expliquer ni la présence, ni la formation au milieu d'une plaine unie et en contact avec l'une des vieilles routes romaines qui, dans les provinces du nord de la France, portent encore le nom de chaussée Brunehaut. Des tronçons de colonne, dont les fûts étaient couverts d'une ornementation très-caractéristique des premiers temps de la décadence romaine (fin du règne des Antonins), des fragments très-nombreux de bas-reliefs ayant servi à décorer un édifice de luxe, quelle qu'en fût la

destination première, furent mis promptement au jour. Les plus beaux morceaux, choisis néanmoins un peu au hasard, furent emportés au château de la Motte, appartenant à M. de Seroux, et déposés dans le parc. Le reste fut laissé sur la place et exposé à toutes les intempéries de l'air aussi bien qu'aux insultes du premier passant venu. Quant aux fouilles, elles furent promptement abandonnées, et la dixième partie à peine du tertre qui contenait ces précieux débris a été superficiellement fouillée.

Dieu seul sait donc ce qu'il y aurait encore à tirer de là, en outre, du plan primitif de l'édifice, que les substructions doivent infailliblement révéler.

Les résultats des fouilles dont je viens de parler ont fait le sujet d'un article inséré, il y a quelques années déjà, dans la *Revue archéologique*, et je n'ai pas le dessein de reproduire ici la description de tous les sujets de sculpture qui ont été exhumés sur ce point intéressant. Il me suffira de dire que mes habiles compagnons de promenade et moi, nous sommes fortement disposés à voir dans le monument dont nous avons trop rapidement exploré les restes, un temple d'Apollon construit vers le troisième siècle de notre ère, et remanié plus tard, fort grossièrement, pour en approprier les restes à un usage que nous essaierons tout à l'heure, non pas de déterminer, mais bien de deviner, si faire se peut.

Sans contredit, le monument dont je viens de parler est digne de toute l'attention des archéologues, mais il est fort loin d'avoir l'intérêt d'un autre monument qui se trouve à cent cinquante pas au plus à l'est du premier, et de l'autre côté de la chaussée Brunehaut. Là se voit un tertre beaucoup plus élevé que le premier, de forme demi-circulaire et garni d'assez de maçonneries encore debout pour qu'il soit facile de deviner la destination de l'édifice primitif. Une précinction, avec six vomitoires aboutissant à un talus en terre sur lequel pouvaient être établis des gradins de bois, démontrent jusqu'à l'évidence que là fut jadis un théâtre ou un cirque. Mais à quelle époque peut-on et doit-on en faire remonter la construction? Inspection attentive faite de ces vénérables ruines, il nous a été impossible de voir là autre chose qu'une construction mérovingienne, par conséquent, qu'un monument des plus curieux de l'art de nos pères, et peut-être unique en France. Je ne m'aviserai pas d'entrer ici dans tous les détails architectoniques qui démontrent la légitimité de notre attribution. M. Viollet-Leduc ne perdra certainement pas cette occasion de publier un monument des plus curieux qu'il soit donné d'étudier et de décrire à un architecte archéologue de sa valeur. Je lui laisse donc ce soin, et je me contenterai de chercher ici à quelque époque il est naturel de faire remonter la construction de ce curieux spécimen de l'art mérovingien.

Toutefois, comme il est parfaitement ridicule, de la part de qui que ce soit, de donner une affirmation pure et simple par une démonstration, je vais prudemment déduire les principales raisons qui forcent, au premier coup d'œil, d'attribuer le cirque en question à l'époque mérovingienne.

Personne n'a jamais vu un monument romain sans fondations, je pense; le cirque de Champlieu n'en a pas. La maçonnerie romaine est reliée par

un ciment fabriqué en conscience, et qui peut résister pendant des milliers d'années à l'action de l'air et de la pluie ; le ciment du cirque de Champlieu est un simple mélange de marne et de chaux grasse, qui s'effrite sous le doigt comme de la terre. Les parements romains sont formés d'ordinaire de petits moellons piqués que l'on appelle moellons cubiques, et cela bien à tort, puisqu'ils sont généralement munis d'une queue pyramidale s'engageant dans le blocage ou parpaing qu'ils doivent revêtir. A Champlieu, les moellons piqués ont 20 centimètres à peine d'épaisseur, et ne pénètrent en aucune façon dans le parpaing avec lequel ils ne se relient pas suffisamment. Quant au blocage intérieur lui-même, il est formé de couches superposées de moellons bruts et sans épaisseur, couchés sur angles les uns contre les autres, en laissant entre eux d'énormes interstices que le mauvais mortier, dont je donnais tout à l'heure la composition, n'a pas même remplis, de telle sorte que ce parpaing ne possède pas la moindre solidité. La surface extérieure du mur de la précinction offre des cordons horizontaux de moellons ornés de tailles formant des arêtes de poisson ou épis, alternant avec des losanges, ce qui constitue une décoration caractéristique de tout ce que nous connaissons de constructions mérovingiennes. Enfin, les murailles ne présentent nulle part ces cordons parallèles de briques posées à plat que l'on voit infailliblement dans toutes les constructions d'origine romaine, à partir de l'époque de Gallien.

Je n'ajouterai plus qu'un mot : c'est que le personnage dont nous allons chercher le nom, et auquel il faut, je crois, attribuer la construction du cirque de Champlieu, a été volé, à dire d'expert, par l'entrepreneur qu'il a chargé des travaux ; celui-ci était un filou de premier ordre, et la besogne qu'il a faite pour son maître était indigne du plus humble maçon de notre temps.

Grégoire de Tours, auquel il faut toujours recourir lorsque l'on veut obtenir quelques éclaircissements sur l'histoire de la première race de nos rois, nous fournit un renseignement des plus précieux, et qui peut, avec une certaine vraisemblance, s'appliquer au théâtre mérovingien de Champlieu. Voici donc ce qu'il nous apprend :

« Après la mort de Chlotaire, ses vastes Etats furent partagés entre ses quatre fils : Chilpéric, qui fut roi de Soissons ; Sigebert, qui fut roi d'Austrasie ; Gontran, qui eut en partage Orléans et la Bourgogne, et enfin Caribert qui fut roi de Paris. Tous les quatre prirent en même temps la couronne, en l'an 561 de l'ère chrétienne. En 567, Caribert mourut, et Chilpéric, avec plus ou moins de droits, s'empara de ses Etats, au détriment des héritiers légitimes du roi défunt. »

Maintenant, laissons parler Grégoire de Tours, que je traduis littéralement :

Dans l'année 577, « le roi Guntchramn envoya une ambassade vers son neveu Childebert pour lui demander la paix et obtenir de lui une entrevue. Alors Childebert, avec les grands personnages de sa cour, se rendit auprès de lui : ils se rencontrèrent auprès du pont que l'on nomme vulgairement le Pont-de-Pierre *(Pons Petreus)*, se saluèrent d'abord et s'embrassèrent.

Le roi Guntchramn dit : « Il m'est arrivé, pour mes péchés, de rester sans enfants, et, en conséquence, je désire que ce prince, qui est mon neveu, devienne mon fils, » et, le faisant asseoir sur son trône, il lui transmit toute la royauté, disant : « Qu'un seul et même bouclier nous couvre, qu'une seule et même lance nous défende ; que si, par hasard, il me survenait des fils, je ne t'en regarderai pas moins comme l'un d'eux, afin qu'entre eux et toi il existe la même affection que celle que je te promets aujourd'hui à la face de Dieu. » Les amis de Childebert prirent alors pour celui-ci le même engagement. Après s'être réunis dans un festin, et s'être fait mutuellement des présents, ils se séparèrent en paix. Ils députèrent alors vers le roi Chilpéric des envoyés chargés de le sommer de rendre les portions de leurs Etats qu'il avait usurpées, et de l'avertir, s'il refusait de le faire, qu'il eût à se préparer à la guerre. Chilpéric, méprisant cet avis, fit alors construire, près de Soissons et de Paris, des cirques dans lesquels il voulait offrir des spectacles au peuple. » *S. Greg. Episc. Turonensis Historia Francorum*, lib. V, cap. XVIII.

Ou je me trompe fort, ou le théâtre de Champlieu est un des cirques que le roi Chilpéric fit élever en 577, *apud Suessionas*, dans le Soissonnais. Quelques lieues séparent Champlieu de la capitale de ce prince, et cette proximité d'un théâtre de construction sur la date de laquelle il n'y a aucune possibilité de conserver l'ombre d'un doute, me persuade que ce théâtre fut bien l'un de ceux dont Grégoire de Tours a entendu parler.

Maintenant, de quelle nature étaient les spectacles que Chilpéric voulait offrir au peuple? Apparemment ce n'étaient ni des vaudevilles ni des opéras-comiques, mais de beaux et de bons combats d'animaux, dont on avait les acteurs sous la main, dans la vaste forêt sur la lisière de laquelle le cirque était établi. Des ours, pris au piége dans les Vosges, et des aurochs ou taureaux sauvages, qui abondaient dans toutes les forêts de l'ancienne Gaule Belgique, formaient probablement le personnel de la troupe. L'aventure bien connue de Pépin-le-Bref qui, pour mettre d'accord un lion et un auroch qui combattaient dans un cirque de l'espèce du nôtre, les tua tous les deux de sa propre main, à la grande admiration du public, prouve que parfois des lions étaient acquis à grand prix pour figurer dans l'arène. Il est donc fort probable que le cirque de Champlieu n'a servi qu'à des combats d'animaux sauvages. Un palis solide fermait sans doute la lice dans laquelle les animaux devaient être lancés, en sortant d'une prison où ils étaient tenus en réserve, et analogue au *toril* des *plazas de toros*. J'ai dit plus haut que le tertre qui recouvre aujourd'hui les restes du temple romain, placé à cent cinquante pas au plus du théâtre et en face même de l'emplacement forcé de la loge royale, offrait des traces manifestes d'un remaniement *sans fondations*, et, par conséquent, d'une construction mérovingienne. Peut-être faut-il chercher là le *toril* ou les *carceres* du théâtre de Chilpéric. Des fouilles bien conduites feraient très-probablement reconnaître tout cela. Quoi qu'il en soit, l'auguste personnage auquel nous devons la première indication de ce monument si curieux, avait complètement raison, et il ne s'était pas

mépris un instant sur la véritable destination de l'édifice qu'il visitait le premier, et dans lequel il reconnaissait un cirque.

Ce monument va être immédiatement classé parmi les monuments historiques dont la conservation appartient à l'Etat, et des mesures seront prises pour en assurer la solidification. Voilà une bonne conquête de plus pour notre archéologie nationale.

M. Vol de Conantray, rédacteur-propriétaire de l'*Echo de l'Oise*, à Compiègne, publia une réponse qui se trouve comprise dans l'article suivant, écrit par M. de Saulcy, et inséré dans la Chronique scientifique du *Courrier de Paris* (19 décembre 1857).

Vous n'avez certainement pas oublié, mes chers lecteurs, la nouvelle curieuse que je me suis hâté de vous annoncer, de l'existence d'un théâtre de construction mérovingienne encore debout, ou peu s'en faut, et qui se voit à Champlieu, près Compiègne. J'ai cherché à quelle époque ce théâtre, dont le mode de structure était caractéristique, avait pu être élevé, et je pense l'avoir trouvé. J'ai le regret aujourd'hui d'avoir, sans m'en douter, éveillé la susceptibilité de quelque antiquaire du pays, puisqu'un ami veut bien me signaler un article inséré dans l'*Echo de l'Oise* du 24 novembre dernier, article dans lequel l'auteur s'empresse de me donner une petite leçon que j'accepte de grand cœur, mais à la condition qu'il ne mettra pas plus de mauvaise grâce à accepter ma réplique, que je n'en mets à recevoir les observations médiocrement flatteuses qu'il veut bien m'adresser. Je commence par transcrire littéralement la critique en question.

« Dans une chronique scientifique publiée le 19 de ce mois par le *Courrier de Paris*, M. de Saulcy, membre de l'Institut, nous apprend qu'il vient, avec MM. Prosper Mérimée et Viollet-Leduc, de visiter Champlieu, et qu'à côté d'un tertre superficiellement exploré, il y a quelques années, par M. de Seroux, il a reconnu d'une manière certaine les restes d'un cirque ou théâtre d'origine mérovingienne, dont il croit pouvoir attribuer la construction à Chilpéric.

» En rendant compte, dans l'*Echo de l'Oise* du 26 avril 1850, des découvertès d'antiquités romaines faites à Champlieu, lieudit les *Tournelles*, par M. de Seroux, nous avons dit que des savants et des historiens du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient cru retrouver au même endroit les restes d'un camp romain et un *amphithéâtre destiné à des jeux publics*. Nous avons même ajouté que quelques personnes plaçaient à Champlieu la première capitale des Silvanectes.

» M. de Saulcy ne nous a donc rien appris de nouveau, si ce n'est que le cirque de Champlieu aurait été construit par les ordres de Chilpéric.

Mais sur quelles preuves appuie-t-il son assertion? Sur les lignes suivantes extraites de Grégoire de Tours :

» Chilpéric, méprisant cet avis (de rendre les villes usurpées), fit alors construire, près de Soissons, *apud Suessionas*, et près de Paris, des cirques dans lesquels il voulait offrir des spectacles au peuple. »

« Nous ferons d'abord remarquer que, suivant tous les traducteurs de Grégoire de Tours, Chilpéric fit construire des cirques à Soissons et à Paris, et non près de Soissons.

» La proposition *apud*, nous le savons, peut se traduire par auprès, à, dans, etc.; mais en admettant que les cirques de Chilpéric aient été construits *auprès* de Soissons, et non *à* ou *dans* Soissons, ce serait étrangement abuser du droit d'interprétation du texte de Grégoire de Tours, que de placer ce cirque à plus de dix lieues de Soissons et dans le pays des Silvanectes.

» Ce système paraîtrait d'ailleurs d'autant plus étrange, qu'à Soissons même on a depuis longtemps découvert un antique et grandiose amphithéâtre qui, mieux que celui de Champlieu, était propre aux spectacles que Chilpéric a pu donner aux peuples de sa capitale soissonnaise.

» La seule chose intéressante que nous ayons rencontrée dans la notice de M. de Saulcy, c'est l'assurance que le monument en question va être immédiatement classé parmi les monuments historiques, dont la conservation appartient à l'Etat, et que les mesures seront prises pour en assurer la solidification.

» Dès que ce classement sera effectué, et lorsque des fouilles seront ensuite pratiquées sous la direction d'hommes intelligents, il est probable que les substructions des édifices en ruines qui couvrent une partie du plateau de Champlieu nous révéleront de précieux documents pour notre histoire locale. Cependant, quand nous pensons aux constructions diverses qui se sont successivement élevées à Champlieu, où se trouvait agglomérée une population nombreuse qui a disparu sans nous laisser d'annales, nous croyons qu'il sera bien difficile d'arriver à quelque chose de certain sur l'origine de ces ruines d'époques différentes, qui ont confondu aujourd'hui leurs débris et leur poussière. »

N'ayant pas pu suffisamment étudier le plateau de Champlieu, et les deux édifices en ruines dont j'ai parlé dans l'article dont s'occupe le rédacteur de l'*Echo de l'Oise*, étant les seuls que j'ai eu le loisir d'examiner, il va sans dire que je ne me reconnais pas le droit de contester les faits contenus dans le dernier paragraphe que je viens de transcrire. Toutefois, je crois devoir rassurer mon honorable contradicteur, si, comme il le dit, le plateau de Champlieu est *couvert en partie* de substructions, chacune de ces substructions trouvera facilement sa date et sa destination aux yeux des gens du métier, qui savent à merveille discerner et classer entre elles les ruines appartenant à des époques diverses, quelque enchevetrées qu'elles se présentent. Passons donc à ce qui me concerne.

Dans son premier paragraphe, l'auteur a le tort, involontaire sans doute, de faire entendre à ses lecteurs que j'ai l'air de me vanter d'avoir reconnu, à moi tout seul, d'une manière certaine, dans le théâtre de

Champlieu, les restes d'un cirque ou théâtre d'origine mérovingienne. Pourquoi me mettre seul en cause? Est-ce qu'il pense avoir meilleur marché de mon opinion isolée que de cette même opinion partagée, disons mieux encore, inspirée par deux archéologues de la force de M. Mérimée, qui a été inspecteur, pour le Gouvernement, des monuments historiques de la France entière, et cela pendant plus de dix ans, et de M. Viollet-Leduc, architecte, dont l'érudition en matière d'histoire de l'art architectural est, pour ainsi dire, proverbiale? Mon honorable contradicteur de l'*Echo de l'Oise* voudra bien, j'espère, être de mon avis sur ce premier point, et admettre avec moi que les deux savants, qu'il mettait prudemment de côté, sont tout aussi aptes que lui à reconnaître à première vue l'âge d'un édifice. Celui dont il s'agit a été jugé par eux : il est donc bien mérovingien, et il ne sera que sage d'en prendre définitivement son parti.

Dans le second paragraphe, l'auteur rappelle que, dans l'*Echo de l'Oise* du 26 avril 1850, il a signalé l'existence à Champlieu d'un camp romain et d'un *amphithéâtre destiné à des jeux publics*. Comme il souligne ces derniers mots, il paraît clair qu'il tient beaucoup à ce qu'ils nous apprennent. Eh bien! franchement, à sa place, je n'y tiendrais pas tant. Un *amphithéâtre* et un théâtre sont deux choses bien distinctes, pour qui a vu les uns et les autres, et le monument de Champlieu n'a jamais pu être un *amphithéâtre*. Que l'auteur de l'article en question veuille bien rechercher la signification précise de ce dernier mot, et je crois qu'il reconnaîtra, sans qu'il y ait besoin d'insister, la justesse de mon observation sur le fâcheux emploi qu'il en a fait.

« M. de Saulcy, ajoute-t-il immédiatement, ne nous a rien appris de nouveau. » Pardon, Monsieur : il me semble que je vous ai déjà appris ce que vous ne saviez pas, que cet édifice était de construction mérovingienne, et que je vous apprends encore aujourd'hui que ce n'était pas un amphithéâtre, ainsi que vous l'avez pensé et dit.

Le troisième paragraphe contient le commencement d'une petite discussion à moitié archéologique, à moitié philologique, dans laquelle il est tout naturel que mon docte adversaire me donne tort. A mon tour, je crois qu'il n'a pas raison et je le prouve.

D'abord, pas de doute possible sur l'époque à laquelle fut bâti le théâtre en question : c'est un théâtre dont le plan offre des réminiscences palpables de l'art romain, mais dont la construction est de la plus affreuse barbarie. Il suffit d'avoir étudié *de visu* quelques-uns des rares monuments mérovingiens qui existent encore en France, pour que l'on partage la conviction de MM. Mérimée et Viollet-Leduc aussi bien que de leur très-humble compagnon de promenade. Ce théâtre est donc mérovingien. Ceci posé, je maintiens que j'ai eu pleinement le droit d'user de la liberté grande de rechercher si, dans Grégoire de Tours, il n'y aurait pas quelque mention de monuments de ce genre construits par les ordres d'un prince de la dynastie mérovingienne.

Or, j'ai trouvé le passage qui concerne Chilpéric, *roi de Soissons*. (Est-ce que, par hasard, mon honorable contradicteur prétendrait conclure de cette expression si généralement admise que Chilpéric ne régna qu'en

dedans des murailles de Soissons ?) Chilpéric avait usurpé une partie du royaume de Paris. A un moment donné, il eut l'idée de construire des cirques *apud Suessionas et Parisius* (sic), c'est-à-dire dans son royaume de Soissons et dans ce qu'il appelait provisoirement son royaume de Paris, pour y offrir des spectacles au peuple. Jusqu'à ce que l'on m'ait prouvé que ce monarque, qui ne cessait de courir de *villa regia* en *villa regia*, comme tous les princes de son sang, ait eu l'idée de ne faire construire des cirques qu'à Soissons et à Paris même, je persisterai à croire que l'expression *apud Suessionas* ne signifie pas le moins du monde *à* ou *près de* Soissons, mais bien *chez les Suessions*, ou, si l'on aime mieux, dans le royaume de Soissons et à proximité de certains grands centres de population, auprès desquels ce monarque avait des demeures royales capables de lui procurer les plaisirs de la chasse.

Je vais paraître bien outrecuidant, sans doute, à mon honorable critique, mais je me préoccupe en général assez peu des traductions toutes faites, et j'aime mieux prendre la peine de les faire moi-même, pour ne pas accepter de confiance les interprétations d'autrui, lorsqu'elles ne me paraissent pas irréprochables.

Dans la première notice que j'ai publiée sur le cirque de Champlieu, l'auteur de l'article auquel je réponds n'avait trouvé *qu'une seule chose intéressante*, c'était l'assurance que le monument en question serait prochainement classé parmi les monuments dont la conservation appartient à l'Etat. Dans ce second article, il en trouvera deux de plus, j'espère : c'est que le monument dans lequel il persiste à voir les restes d'un amphithéâtre placé à proximité d'un camp romain et destiné à des jeux publics n'est pas un amphithéâtre et qu'il n'est pas romain.

Je terminerai en lui rappelant deux phrases de l'article attaqué par lui, et qui auraient pu lui donner un peu plus d'indulgence, si ce n'est de bienveillance. Les voici : 1° « Grégoire de Tours, auquel il faut toujours recourir lorsque l'on veut obtenir quelques éclaircissements sur l'histoire de la première race de nos rois, nous fournit un renseignement des plus précieux, et qui peut, *avec une certaine vraisemblance*, s'appliquer au théâtre mérovingien de Champlieu.

2° » Ou je me trompe fort, ou le théâtre de Champlieu est un des cirques que le roi Chilpéric fit élever en 577, *apud Suessionas*, dans le Soissonnais. »

De l'ensemble de ces deux phrases qui n'ont rien de trop affirmatif, il résulte que ce qui pouvait n'avoir pour mon voisin qu'une certaine vraisemblance, en avait assez pour que j'y prisse, moi, une conviction bien arrêtée. L'opinion de mon honorable contradicteur est toute différente; qu'y puis-je faire; qu'il garde la sienne, mais qu'il me permette de conserver la mienne ; c'est tout ce que je lui demande, et les archéologues de profession jugeront en dernier ressort lequel de nous deux s'est fourvoyé.

Du reste, mon honorable contradicteur peut rendre un très-grand service à la science archéologique, et je l'engage fort à prendre bonne note de ma prière. Beaucoup plus loin encore de Soissons que Champlieu et à

cinq ou six lieues à l'ouest de l'emplacement, aujourd'hui certain, du *Noviodunum Suessionum*, près des villages de Méry et de Ménévillers, il y a des ruines d'un autre théâtre antique que je n'ai pas visitées, et que M. Peigné-Delacourt a signalées dans son excellent travail sur la géographie antique du Soissonnais : que l'écrivain de l'*Echo de l'Oise* prenne la peine d'aller reconnaître la nature de ces ruines, et si elles lui offrent le même système de construction que le théâtre de Champlieu, il fera bien de constater, dans l'*Echo de l'Oise*, l'existence d'un cirque de plus à classer parmi les cirques qui furent construits par l'ordre du roi Chilpéric *apud Suessionas*, dans le Soissonnais.

M. Vol de Conantray fit à son tour une réponse à l'article qui précède, et l'inséra dans le numéro de *l'Echo de l'Oise* du 5 janvier 1858.

Le *Courrier de Paris*, du 19 décembre dernier, a publié une réponse de M. de Saulcy aux observations que nous avions cru devoir émettre au sujet de ruines sises à Champlieu, et dans lesquelles ce savant avait reconnu les restes d'un cirque ou théâtre mérovingien dont il pensait pouvoir attribuer la construction à Chilpéric.

Nous n'avons pas aujourd'hui le loisir de discuter l'article de M. de Saulcy, que le *Progrès* a reproduit dans son dernier numéro ; nous ferons néanmoins remarquer que le point princiqal sur lequel portaient nos observations n'a pas même été effleuré par notre honorable contradicteur.

Sans rien préjuger sur le monument en question, nous soutenions qu'il n'avait pas été construit par Chilpéric, et que la citation de Grégoire de Tours exhumée à cette occasion n'avait aucune application plausible. Nous disions enfin que les cirques de Chilpéric avaient été élevés *dans Soissons* et non dans le *Soissonnais*, et que les mots *apud Suessionas*, se prêteraient-ils à cette dernière interprétation, ne s'appliqueraient dans aucun cas à un monument qui se trouvait en dehors du Soissonnais et dans le *pays des Silvanectes*.

M. de Saulcy n'a pas jugé à propos de résoudre ce problème : nous le regrettons.

Nous dirons maintenant à M. de Saulcy que, malgré sa critique spirituelle, l'opinion que nous avions émise à propos de sa visite à Champlieu avec MM. Mérimée et Viollet-Leduc n'est pas modifiée le moins du monde.

Le texte précis de Grégoire de Tours et l'examen réfléchi des faits contemporains qu'il énonce, prouvent surabondamment que le monument de Champlieu, sur le territoire des Silvanectes, n'a pas été l'œuvre de Chilpéric. Si d'ailleurs, comme l'indique un des plus illustres historiens de notre époque, M. Augustin Thierry, les cirques que Chilpéric fit construire étaient *en bois*, M. de Saulcy reconnaîtra peut-être qu'il n'y a pas moyen de les retrouver dans les ruines de Champlieu.

M. de Saulcy, en terminant son article, nous renvoie à M. Peigné-Delacourt qui a étudié avec un talent remarquable et une rare patience d'investigation l'ancienne géographie de nos contrées, et auquel l'histoire doit déjà des découvertes importantes. Nous sommes heureux de pouvoir dire à M. de Saulcy que l'opinion de M. Peigné-Delacourt est conforme à la nôtre. Ce savant archéologue a fait des recherches sérieuses à Champlieu, dont il a rapporté des dessins précieux ; il est d'avis que le *cirque* en question a été construit par les Romains, et qu'il n'est point d'origine mérovingienne. Quand des fouilles auront démontré la véritable destination et l'époque de la construction de ce *cirque*, M. de Saulcy, mieux renseigné, sera certainement de l'avis de M. Peigné-Delacourt.

L. Vol de Conantray,
de la Société de l'Histoire de France.

Réponse de M. de Saulcy au *Courrier de Paris*. (15 janvier 1858.)

L'*Echo de l'Oise* ne peut se décider à accepter l'opinion que je me suis chargé d'émettre sur le compte du cirque antique de Champlieu, au nom de mes deux compagnons d'exploration, MM. Mérimée et Viollet-Leduc, et de moi-même. Comme il ne peut en aucune façon me convenir d'éterniser ici une polémique qui exigerait des développements tout autres que ceux que comporte un article de journal, je vais être bref.

J'ai eu l'honneur de causer tout récemment de ce monument avec M. Peigné-Delacourt, dont le rédacteur de l'*Echo de l'Oise* invoque le témoignage, et je dois avouer que les arguments que ce savant antiquaire a bien voulu me communiquer à l'appui de l'origine romaine du cirque en question, m'ont paru fort peu concluants. Je me suis empressé de le lui dire, je l'ai prié en grâce de formuler par écrit les preuves sur lesquelles il fonde son opinion, et je me suis engagé à les réfuter de point en point. J'ai dû le prier aussi d'examiner de plus près le monument de Champlieu, parce que dans la dernière visite qu'il lui a faite, visite dans laquelle il avait à vérifier la réalité des caractères architectoniques attribués par nous à ce cirque, et qui interdisent de la manière la plus absolue toute velléité d'en faire un monument romain, il n'a pas aperçu trace d'une ornementation qui saute aux yeux, et que je mets au défi de jamais retrouver sur une construction romaine. Disons de plus, en passant, qu'il ne suffit pas, pour juger l'âge d'un monument, de le voir et de le bien connaître : il faut le comparer aux monuments analogues, et, à ce compte seulement, on peut se former une idée juste de l'époque à laquelle il appartient.

Au reste, MM. les antiquaires de l'*Echo de l'Oise* attribuent la construction du cirque en question à l'empereur Valentinien (364 à 375), ainsi qu'a bien voulu me l'apprendre M. Peigné-Delacourt. J'ai dû dès-lors prier celui-ci d'aller revoir les restes du palais des Thermes, attribué à

Julien l'Apostat, qui fut empereur de 360 à 363, et de chercher en quoi ces deux édifices auraient la moindre apparence de contemporainéité. J'attendrai le résultat de cet examen comparatif, aussi bien que la preuve de la venue de Valentinien à Champlieu. Ces messieurs ne veulent pas que le cirque en question ait été construit par Chilpéric, en 577. Soit ! j'y consens ; mais alors je me permettrai de leur dire qu'il est postérieur à cette époque même, car tout ce que je pourrais lui accorder d'antiquité ne montera certainement jamais au-delà de la date que je viens de rappeler. Ce que je tiens à constater encore, c'est que M. Peigné-Delacourt, dans notre intéressante conversation, m'a fait savoir que le théâtre de Soissons était absolument de la même construction que celui de Champlieu. Voilà un renseignement qui me suffit et qui me rassure pleinement. Sans donc m'inquiéter si Champlieu est sur le territoire des Sylvanectes, peuplade dont il n'était plus question depuis tantôt six cents ans, lorsque Chilpéric était *roi de Soissons*, je suis bien plus disposé aujourd'hui à affirmer sans restriction que le théâtre de Champlieu est l'œuvre de Chilpéric.

Reste enfin une objection que m'adresse mon honorable contradicteur de l'*Echo de l'Oise*. Je copie : « Si d'ailleurs, comme l'indique un des plus illustres historiens de notre époque, M. Augustin Thierry, les cirques que Chilpéric fit construire étaient *en bois*, M. de Saulcy reconnaîtra qu'il n'y a pas moyen de les retrouver dans les ruines de Champlieu. »

Avant tout, je commencerai par déclarer mon profond respect pour tout ce qui est sorti de la plume de notre illustre Augustin Thierry, dont je m'honorerai toute ma vie d'avoir obtenu l'amitié. Puisque Augustin Thierry a dit que les cirques construits par Chilpéric étaient en bois, c'est qu'il avait de bonnes raisons pour le dire. Ces raisons, je les accepte sans les connaître. Donc, les cirques étaient en bois. Or, si mon honorable contradicteur s'était donné la peine de lire un peu plus attentivement le malheureux article qui a soulevé tout ce débat, il y aurait trouvé ceci : « Une précinction, avec six vomitoires aboutissant à un talus en terre sur lequel pouvaient être établis des *gradins de bois*, etc. » et plus bas : « Il est donc fort probable que le cirque de Champlieu n'a servi qu'à des combats d'animaux sauvages. Un *palis solide* fermait sans doute la lice, etc. » Il y a donc quelque moyen de retrouver un des cirques *en bois* de Chilpéric dans celui dont je n'ai parlé qu'après l'avoir visité et étudié sérieusement.

Il me semble aussi que j'avais assez clairement déclaré dans cet article que je laissais à M. Viollet-Leduc le soin de décrire les détails de construction de l'édifice tel qu'il devait être au moment où il servit à des spectacles publics. C'est pour cela que je n'ai pas parlé des galeries en bois, des escaliers en bois à double rampe, etc., etc., dont nous avons reconnu les traces et l'usage indispensable avec un noyau de maçonnerie tel que celui qui subsiste à Champlieu. Que le rédacteur de l'*Echo de l'Oise* veuille bien avoir un peu de patience : il ne perdra rien pour attendre, et, pour terminer exactement comme lui, je lui donne hardiment

l'assurance que M. Peigné-Delacourt et lui-même, mieux renseignés, finiront certainement par être de notre avis.

Ceci dit, je déclare formellement que je ne m'occuperai plus d'une discussion qui n'a déjà pris que trop de place, et qui pourrait durer jusqu'à la fin du monde si le cirque de Champlieu, le *Courrier de Paris* et les antiquaires en désaccord vivaient jusque-là.

Note B.

Extrait du Tome I de l'*Histoire du Valois*, par l'abbé Carlier, 3 vol. in-4. 17..

On lit ce passage dans la Notice des dignités de l'Empire d'Occident. *Præfectus Letorum gentilium, Remos et Sylvanecteuses Belgicæ secundæ.* — (Il y a dans la seconde Belgique, aux territoires de Reims et de Senlis, un corps de troupes composé de Lètes étrangers, aux ordres d'un préfet.) — Cette Notice passe pour avoir été composée vers l'an de J.-C. 425, sous l'empereur Valentinien III...

Les troupes que les Romains plaçaient dans les provinces campaient en pleine campagne sur les grandes routes. On nommait ces camps *Stativa* pour les distinguer de ceux qu'on établissait en présence de l'ennemi, pour peu de temps, et comme en passant...

Dans la plaine de Champlieu, qu'on voit sur la gauche du chemin qui conduit de Verberie à Crépy, à deux lieues l'un de l'autre, à cinq lieues de Senlis, à neuf petites lieues de Soissons, aux confins des diocèses de ces deux villes, on aperçoit plusieurs monceaux de ruines et des terres rapportées qui paraissent être les restes d'un ancien camp.

On peut en faire remonter la première origine au temps des Césars, et croire que ces ruines sont des restes de bâtiments qu'on y a rassemblés postérieurement au règne de Valentinien III...

Les gens du lieu appellent ces ruines le *monument des Tournelles*, et ils nomment le *Champ des Ouis* l'endroit où elles sont situées.

Champlieu, Orouy, Donnéval et La Mothe, sont quatre lieux voisins.

L'établissement du camp de Champlieu et la fondation des Tournelles sur la chaussée romaine, qui conduisait de Senlis à Soissons, lui ont donné un nouveau degré de considération.

On peut croire, avec fondement, que les préfets des Lètes y faisaient leur résidence sous le Bas-Empire, et qu'ils en ont renouvelé le château pour l'occuper. Ce château est devenu le partage de quelques seigneurs francs après la conquête de Clovis, et c'est l'un des premiers fiefs qui ait été érigé dans le Valois, sur le déclin de la seconde race de nos rois...

Champlieu est un village du diocèse de Soissons, relevant en première

instance, partie du bailliage de Crépy, et partie de la prévôté royale de Verberie. Il est situé au milieu d'une belle plaine bornée par la forêt de Compiègne au septentrion.

L'église du lieu est le titre d'un ancien prieuré qui a commencé de même que la Chambrerie de Béthizy par la donation de l'église du lieu et de ses dépendances à Saint-Crépin-le-Grand de Soissons. L'église de Champlieu est placée entre le village et les ruines des Tournelles...

Les ruines des Tournelles ont été le sujet d'un grand nombre de conjectures entre les savants, depuis le renouvellement des sciences en France. Bergeron et Bauchel citent ce monument comme une antiquité obscure, et d'une date éloignée. Les plus anciens titres ne font pas mention des Tournelles comme d'un corps de logis subsistant ; on y parle que de débris et de ruines. Si nous cherchons dans la tradition du pays quelques lumières touchant le premier état des Tournelles, nous y trouverons trois sentiments. En consultant le commun peuple, on apprend une longue suite des merveilles, dont on ferait un roman. Quelques savants du dernier siècle ont été dans l'opinion que le *fer à cheval*, et les autres monceaux de ruines qui l'avoisinent, sont les restes d'un amphithéâtre où les Romains célébraient des jeux et donnaient des spectacles. D'autres, à la vue des décombres qui couvraient autrefois le champ des *Ouis* et le reste du territoire de Champlieu, ont cru que la première capitale des Sylvanectes avait été bâtie en cet endroit. Ils se fondaient sur un article de l'itinéraire attribué à l'empereur Antonin, portant que d'Augustomagus à Soissons, il y avait 22,000 pas, un peu plus de dix lieues, mais la distance réelle fait connaître qu'il y a omission d'un X dans l'édition commune de cet itinéraire, et qu'au lieu de XXII, il faut dire XXXII. Ce qu'on voit de l'ancienne capitale des Sylvanectes à Senlis même, est bien antérieur aux règnes des Valentiniens ; les restes des premières fortifications de Senlis se rapportent au règne de Vespasien ou de Tite, comme on l'a observé.

Enfin des personnes plus instruites et plus versées dans la connaissance des lieux, m'ont assuré que le monceau des ruines qui forment le principal carré dans l'intérieur du monument, avait été anciennement couvert d'un corps de logis composé de cinq tournelles, dans le goût du donjon du Temple à Paris. et que la hauteur du fer à cheval avait été formée pour en défendre les approches.

Si le monument des Tournelles paraissait encore dans le même état où Bergeron et Bauchel l'ont considéré, il nous fournirait beaucoup d'enseignements que nous n'avons plus, et dont ces deux autorités n'ont pas su tirer parti.

Depuis le milieu du dernier règne, on a démoli et enlevé beaucoup de débris qui marquaient l'ancienne forme et l'étendue de ce monument.

On a aussi trouvé dans la plaine un bon nombre de médailles de toute grandeur et de tous métaux, dont les légendes et les types auraient été d'un grand secours pour en connaître l'âge.

Ces médailles ont été dissipées, ou nous sont inconnues. Ajoutez que la surface du terrain est présentement aux trois quarts défrichée au pro-

fit de l'agriculture et de la société, mais au préjudice des antiquaires; car où l'antiquaire moissonne, le cultivateur ne recueille point. Heureusement le gain compense la perte, et il nous en coûtera un peu plus de peine à expliquer cette antiquité.

Afin de procéder avec ordre et de jeter quelque jour sur un sujet aussi obscur, je présenterai d'abord la description du monument, j'en donnerai ensuite l'explication.

Description. — La figure de tout l'emplacement où l'on trouve les ruines, représente un carré long de 600 toises sur 290 toises de large; ce carré s'étend du nord au sud dans une vaste plaine qui peut passer pour un sommet de montagne, à l'égard des vallées voisines. La base septentrionale de ce grand carré se perd dans la forêt de Compiègne. Je divise en deux ce vaste emplacement :

La première partie occupe un espace d'environ cinquante toises du nord au sud, et renferme *une terrasse en forme de fer à cheval*, un grand carré rempli de débris, une portion de la chaussée Brunehaut, qui passe entre le fer à cheval et le carré, et enfin des restes de fossés et de puits.

Les ruines répandues sur la surface des champs dans la plus grande partie de la figure, n'offrent rien aux yeux dont on puisse tirer des inductions certaines.

1° Le fer à cheval est une espèce de demi-lune, haute de 22 pieds, formée de terres rapportées, et soutenues antérieurement et extérieurement par deux murs parallèles et demi-circulaires. Cet ouvrage a seize toises de profondeur et vingt-quatre d'ouverture. Cette terrasse pouvait avoir dix à douze pieds d'épaisseur, et finissait en talus.

Il y avait deux issues du côté de la campagne en forme d'escaliers de pierre parallèles et voûtées en parpaings de quatre pouces d'épaisseur sur huit de largeur.

On m'a assuré qu'il y avait dans l'épaisseur de cette terrasse des souterrains qui régnaient d'un bout à l'autre ;

2° A trente-six toises de la terrasse, et vis-à-vis l'enfoncement, on aperçoit un amas de débris qui forment un carré d'environ vingt-quatre toises. On tient qu'il y avait dans cet endroit cinq tournelles ;

3° La chaussée passe entre la terrasse et le carré ;

4° Autour du carré, il y avait plusieurs puits dont deux ont été comblés de nos jours.

Dans le reste de l'espace qui règne depuis le carré jusqu'à la forêt, l'on a trouvé, en différents temps, un grand nombre de médailles de toute espèce. J'ai trouvé sur les lieux un Faustus en potin et un Trajan de même. On m'a raconté que cinq médailles qui venaient du même endroit étaient toutes cinq en potin : une de Marc-Aurèle, et une autre de l'empereur Constance; les trois autres étaient rongées de rouille à ne pouvoir distinguer ni l'inscription, ni les têtes.

Auprès de l'église de Champlieu, en tirant sur le fer à cheval, on a découvert des sépultures de toute espèce, des cercueils de toute forme, les uns carrés, les autres plus étroits aux pieds qu'à la tête, d'autres taillés en dedans selon les proportions du corps humain, tous rangés de

suite. On a aussi trouvé des cercueils de plâtre et de briques, des squelettes sans cercueils, debout, sur le côté, à plat sur le ventre, dans des fosses séparées; quelques-uns de ces squelettes étaient d'une grandeur démesurée.

La hauteur de Champlieu est environnée de pentes, d'où sortent des sources. On remarque dans les bois, par intervalles, des restes de débris, jusqu'au pied de la pente d'où sortent les fontaines.

Explication. — On reconnait, dans la première partie de l'emplacement en question, toutes les proportions d'un camp romain sur lequel on aura bâti, et dont le contour, dans la suite des temps, aura été couvert de maisons.

On sait que les Romains faisaient camper dans les plaines, les légions qu'ils préposaient à la garde des provinces. Ils avaient la coutume d'asseoir ces camps sur les grands chemins publics. M. le comte de Caylus a fait graver plusieurs de ces camps dont les planches ornent son recueil d'antiquité. On reconnait, dans ces plans, les mêmes proportions que celles des ruines de Champlieu où passe la chaussée Brunehaut.

On a des exemples de ces camps qui ont donné naissance à des bourgades et à des villes...

Il parait, à l'âge des médailles trouvées à Champlieu, que le premier camp romain aura été formé sous les Césars, et que sous le Bas-Empire, on aura commencé à le revêtir d'ouvrages extérieurs en maçonnerie. Végère qui écrivait sous Valentinien III, avant qu'on eût rédigé la *Notice des Dignités*, dont le passage donne lieu à cette digression, fait mention dans ces institutions militaires de quelques fortifications de camps, semblables à quelques parties des ruines de Champlieu.

Il parle ainsi d'un ouvrage construit dans le même goût que celui de Champlieu : « On élève, dit-il, deux murs parallèles à vingt pieds l'un de l'autre (environ seize pieds de Roi). Dans l'intervalle des murs, on jette de la terre qu'on foule à coups de batte. Les deux murs ne sont pas d'une égale hauteur ; l'intérieur doit être plus bas que l'autre, de manière que la superficie aille en talus. » *On reconnait à cette description la partie la plus apparente du monument de Champlieu qui est fer à cheval.*

Les sépultures distinguées qu'on trouve en grand nombre autour de l'église de Champlieu, paraissent tirer leur origine du camp romain. Végère apprend que dans ces sortes de camps, on rendait à ceux qui décédaient, les devoirs funèbres avec beaucoup d'apparence, à chacun selon son rang.

Les gratifications, dit-il, se divisent par cohortes : « Dans chaque cohorte on fait dix bourses, et une onzième dans laquelle on a soin de mettre quelque chose pour la sépulture. Lorsqu'un soldat meurt dans le camp, on tire de cette bourse de quoi célébrer ses obsèques. » Kirchman, dans son traité sur les funérailles des Romains, cite un passage du traité de Tertullien, *de coronâ militis*, où l'on voit qu'on faisait aux soldats des convois solennels, aux sons des clairons et des instruments militaires.

Ces tombeaux n'ayant point d'inscription, il est comme impossible d'en déterminer l'âge. Les bières, de pierres carrées, sont plus anciennes que

celles qui vont en diminuant. On nommait ces bières *noffa, vasa* et *petra*. Les cercueils de plâtre ou de briques peuvent se rapporter aux règnes des Valentiniens, et de nos premiers souverains.

Le village de Champlieu, qui a été vraisemblablement formé à l'occasion de l'ancien camp, conserve encore le nom de sa première origine : *Campus* est un terme de moyenne latinité, qui signifie un camp. On nommait indistinctement *Præfectus, Champetus, Champerius*, l'officier qui commandait dans ces sortes de camps.

Il résulte de la description du monument de Champlieu et de son explication, que ces ruines sont des restes de fortifications et de bâtiments, élevés à la place d'un camp romain; et que le village de Champlieu doit son origine à l'ancien camp.

La seule objection que j'entrevois contre cette explication, serait d'observer que, suivant le texte de la notice, le camp des Lètes devait être placé dans le ressort des Sylvanectes; que la paroisse de Champlieu relevant du diocèse de Soissons, et l'arrondissement de nos diocèces étant le même que celui des anciennes cités, Champlieu devait, sur le déclin du Bas-Empire, appartenir à la cité de Soissons, et non à celle des Sylvanectes.

Je réponds que cette règle générale souffre des exceptions, et que dans la plupart des diocèses il y a eu des changements de juridiction touchant les lieux limitrophes. Rien n'est à l'abri des vicissitudes.

Si le château des Tournelles a, pour ainsi dire, disparu après avoir été la sûreté du canton pendant des siècles, combien n'est-il pas plus aisé qu'une église, située aux confins des deux diocèses, ait passé de la juridiction de l'un à la juridiction de l'autre?

Note C.

Extrait du Mémoire de M. Caillette de l'Hervillers, sur les bas-reliefs antiques découverts à Champlieu en l'an 1850. (*Revue archéologique* de M. Leleux, juillet 1851.)

Ce travail, qui obtint en 1851 d'être mentionné honorablement par le rapporteur de la Commission des antiquités nationales de l'Institut, présente de nombreuses considérations qui montrent une instruction profonde et une sagacité remarquable.

Je regrette d'être obligé de n'en rapporter qu'un extrait.

Damien de Templeux, dans sa description du Valois, Bergeron, dans son livre intitulé le Valois Royal, Muldrac, auteur du Valois Royal amplifié, avaient, ainsi que l'auteur le fait remarquer, cité *les Tournelles de Champlieu*, comme étant le reste d'un édifice ancien considérable;

mais ils ne laissèrent aucune description de l'état dans lequel se trouvait au dix-septième siècle ce monument.

Vers l'an 1730, Minet, président au Présidial de Crépy, dans *un essai manuscrit* sur le Valois, écrivit quelques lignes sur ce sujet, mais il se contenta de rapporter ce qu'avaient dit les auteurs précédents.

On a vu dans la note B ce qu'au milieu du dix-huitième siècle l'abbé Carlier rapporte sur Champlieu dans son ouvrage sur le Valois. Dès cette époque, on avait trouvé, en faisant quelques fouilles, divers morceaux d'architecture. On ne poussa pas les recherches plus loin. M. Ed. Caillette de l'Hervillers nous apprend que, de 1820 à 1826, M. Georgette du Buisson, employé des forêts de la liste civile, fit des recherches, au même point : on découvrit des chapiteaux doriques, des futs cannelés de plusieurs modèles, des meules de grès, une tombe à couvercle, orné de feuilles sculptées, dans laquelle se trouvaient de petits vases lacrymatoires et des médaillons bronze, à l'effigie de Dioclétien.

Près du tertre on recueillit, en outre, des armures et plusieurs casques en fer, une quantité considérable de poteries en terre rouge, avec ornements, d'une exécution remarquable, et, de plus, une coupe portant cette inscription : AMBIANI.

Tel était l'état des découvertes faites antérieurement à l'année 1858.

BAS-RELIEFS.

A. *Sculpture statuaire*. Les statues sont généralement encadrées de listels, les unes de grandeur naturelle, les autres réduites de moitié environ, et plusieurs d'entr'elles sont placées sur deux faces de la pierre coupée en angle droit.

On remarque :

Planche V. — 1° *Une Bacchante*, qui se présente par-derrière, la figure est vue de profil : sa chevelure est roulée autour du front. Elle soutient les plis d'un *peplum* par l'avant-bras droit, et porte un thyrse. Cette statue paraît avoir fait partie d'une scène de bacchanales.

Planche V. — 2° *Mercure*. Sa figure est de profil, sa tête porte des ailes, le Dieu est dans l'attitude de l'attention. Près de lui est le Caducée.

Planche V. — 3° *Léda*, et le cygne qu'elle paraît repousser.

Planche VIII. — 4° *Une tête, ronde bosse*, probablement la déesse de la force.

Planche IV. — 5° *Mithras* armé du couteau. Le taureau qu'il doit immoler manque à la scène.

Planche III. — 6° *Cérès et le jeune Démophon*, suivant Apollodore, ou Triptolème enfant, suivant Ovide (fastes V. 500). La Déesse est couronnée d'épis. L'enfant est renversé, ses cheveux touchent un brasier auquel elle le présente pour le rendre immortel. Si les flammes parfaitement visibles et la couronne de Cérès n'étaient là pour marquer la scène, on pourrait la confondre avec celle de Thétis plongeant Achille dans les eaux du Styx. « Ce mythe grec, dit M. Ed. de l'Hervillers, est extrême-

ment curieux, je n'en ai point trouvé d'autre type dans les différents auteurs d'antiquités que j'ai consultés (1). »

Planche III. — 7° *Apollon*, portant la Chlamyde attachée sur l'épaule gauche par une fibule, son bras gauche est appuyé sur un autel.

Planche VIII. — 8° *Niobide*, un des enfants de Niobée est couché, la tête renversée sur les genoux d'un personnage.

Planche VI. — 9° *Un triton* appuyé sur une rame. Il servait à décorer la frise du monument. Cette partie était également ornée de plusieurs génies à queue de poisson tridentée.

Un autre enfant ailé est monté sur un dauphin. Un monstre marin, à queue de poisson. Une néréide est couchée sur un autre dauphin. Un griffon ailé à tête d'aigle et au corps de lion. Un chien attaché par un collier. Un bouclier d'amazone en demi-lune.

B. *Sculpture d'ornementation*. Les fonds offrent des traces d'une coloration variée rouge foncé, soit jaune. Cette peinture fait ressortir les détails d'exécution des moulures.

Les débris consistent en corniches, en tronçons de colonnes cannelées, ou en écailles, ou en feuilles de palmier, en chapiteaux et pilastres avec ornements variés, soit à feuilles d'achante, soit à petites feuilles de plantes aquatiques.

Sur l'un des morceaux on voit une partie d'une chimère à queue de poisson, avec des ailes en feuilles d'ornement. Un débris d'une cariatide. Le tout exécuté d'une manière large.

Les armures trouvées à Champlieu étaient généralement en fer, ce sont des glaives, des fers de lances.

M. Thiollet a bien voulu me permettre de joindre aux dessins que j'avais recueillis, il y a quelques années, le croquis de plusieurs sculptures et bas-reliefs qu'il a tracés lui-même, notamment la Restitution des deux statues d'Apollon et de Cérès, d'un riche entablement, et des cariatides.

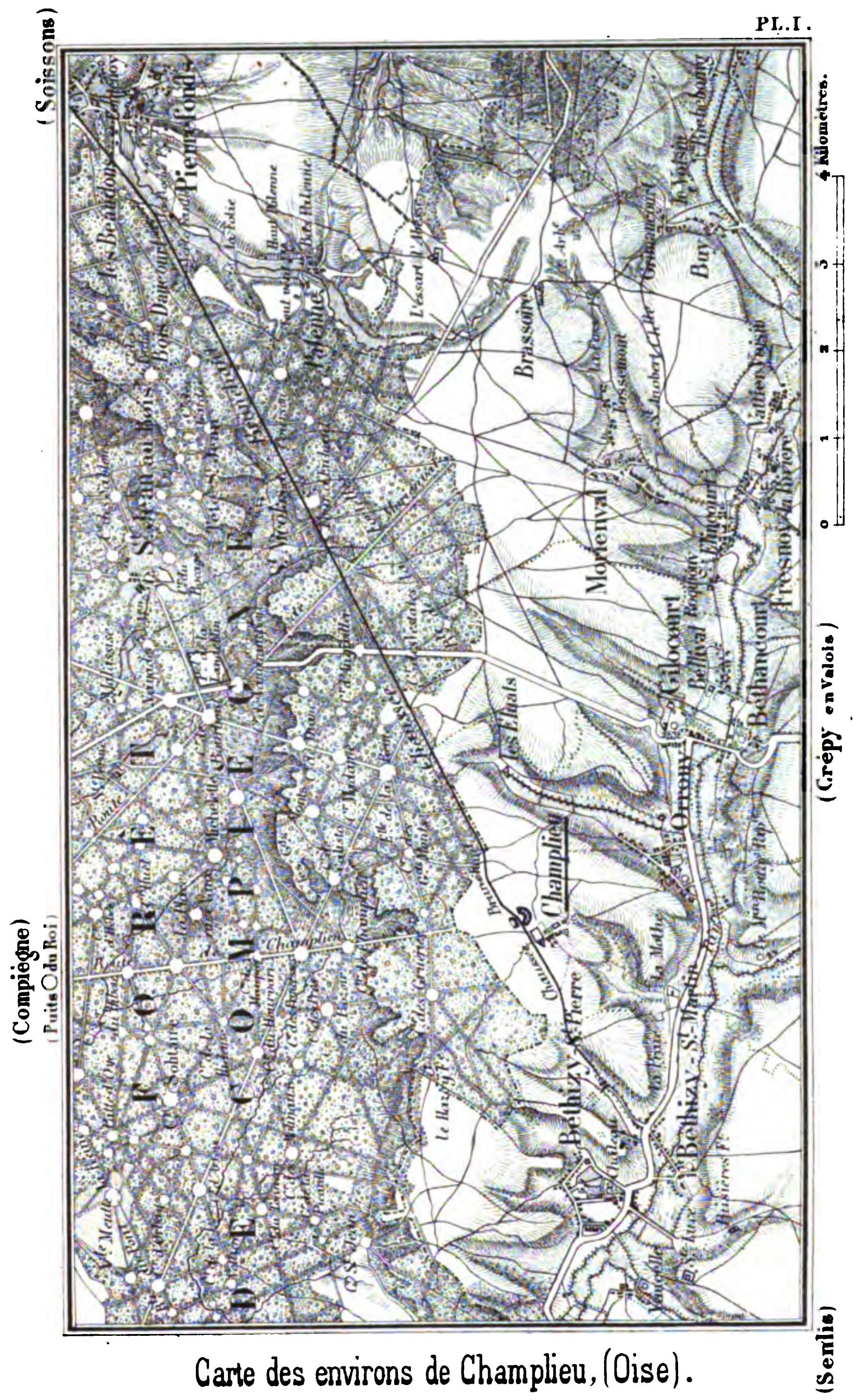
J'ai sous les yeux une autre Restitution faite avec la peinture qui rehaussait les parties ornées par l'architecte et le statuaire. L'effet en est vraiment remarquable. On comprend parfaitement, à l'aide de ce travail, combien les décorations de la façade de ce monument ajoutaient à la beauté de la scène.

---

(1). Que s au contraire on trouve l'image de l'eau sous la main de l'enfant, on reconnaît Achille trempé dans le Styx par Thétis. P.-D.

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.

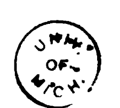
PL. I.



Carte des environs de Champlieu, (Oise).

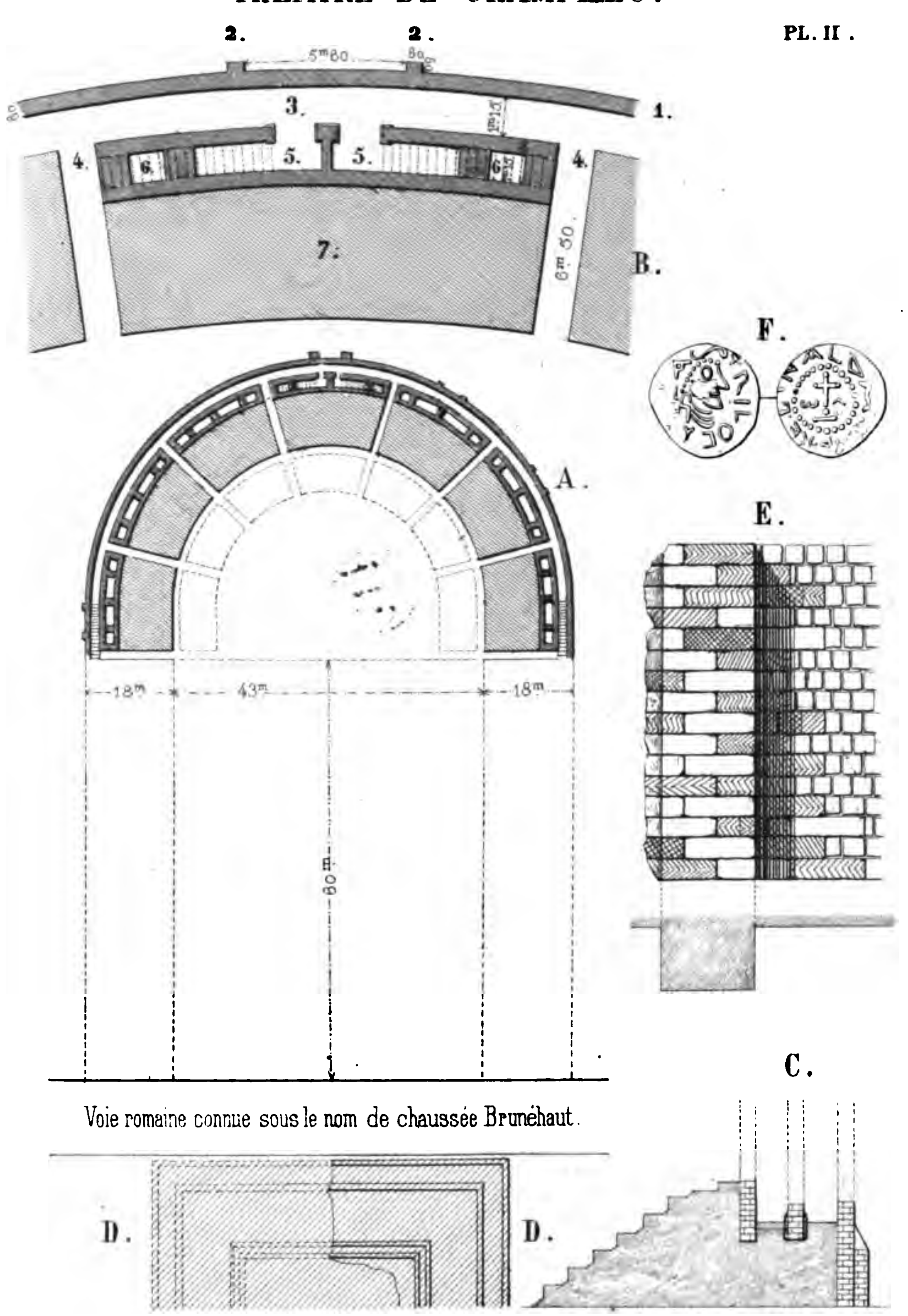
Aᵉᵈ Hirondar à Amiens.

Rossignol, Imp. Lith. Amiens


OF
MICH

THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.

PL. II.



Plan et coupe du théâtre de Champlieu,

et d'une partie du monument D.D. d'où sont tirées les belles pierres sculptées.

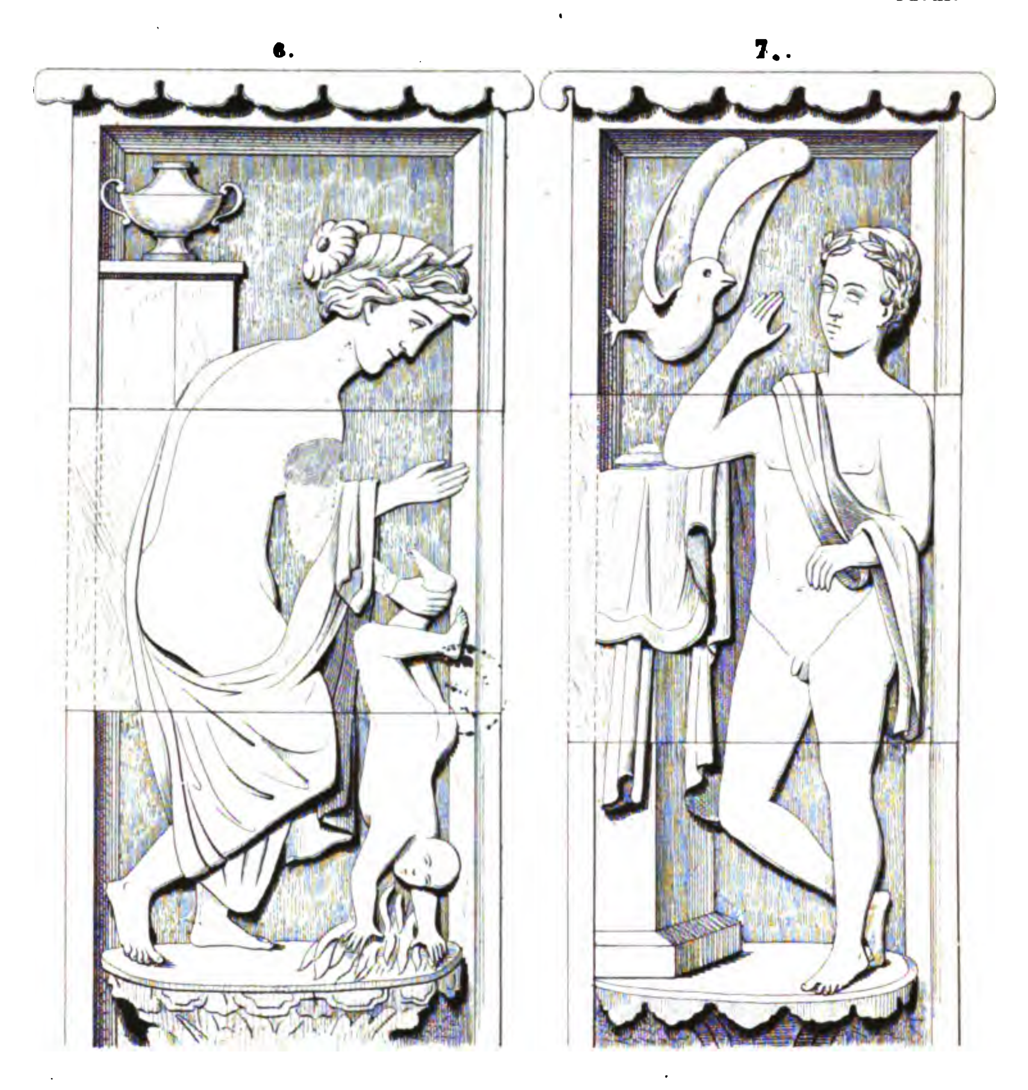
Mémoire de M. Peigné-Delacourt.

Rossignol, Imp. Amiens.



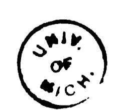
PL. III.

6. 7.



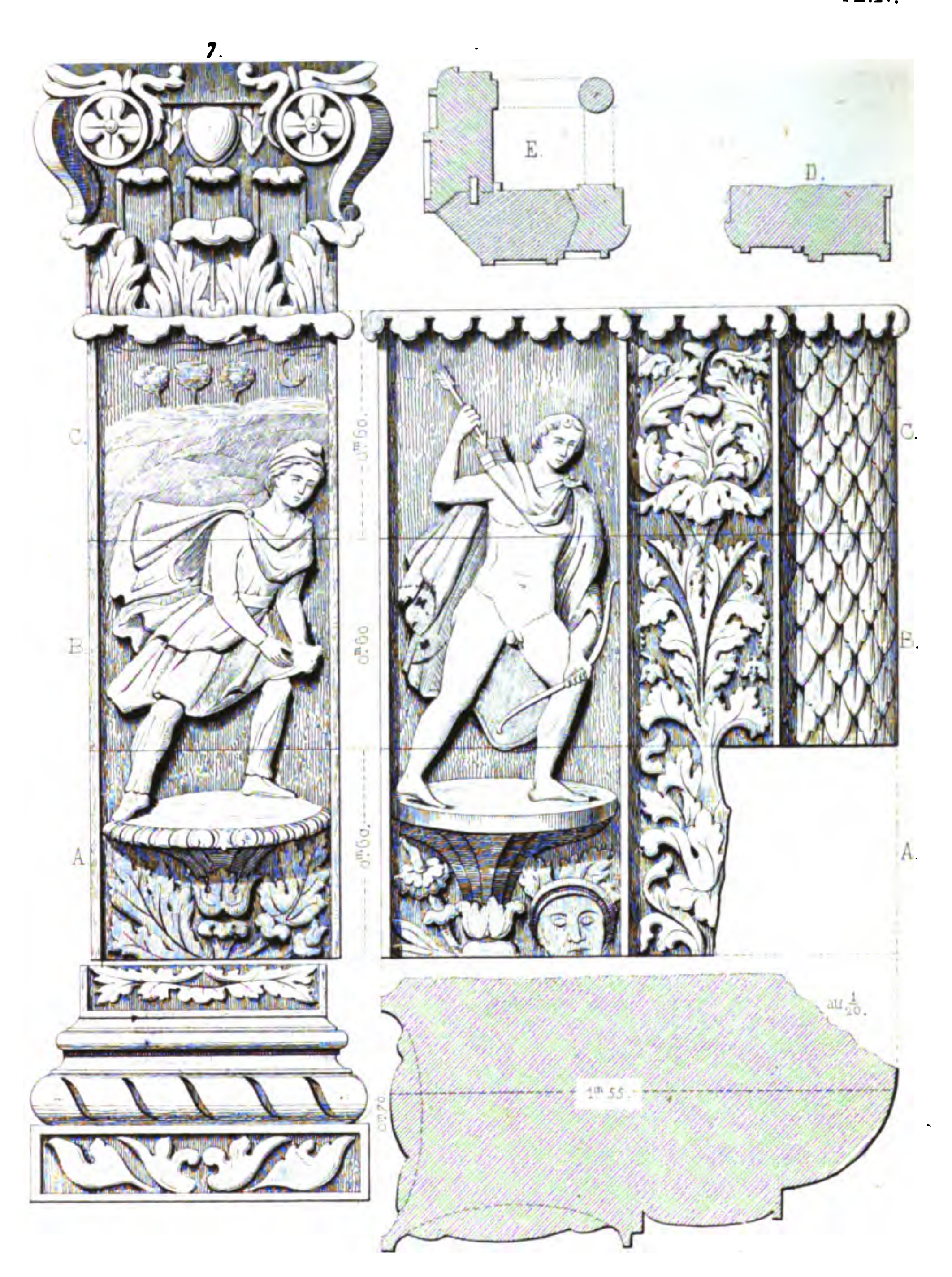
Mémoire de M. Peigné-Delacourt.

A^d Hiroudar à Amiens. Rossignol, Imp. Lith. Amiens.



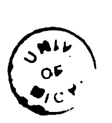
THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.

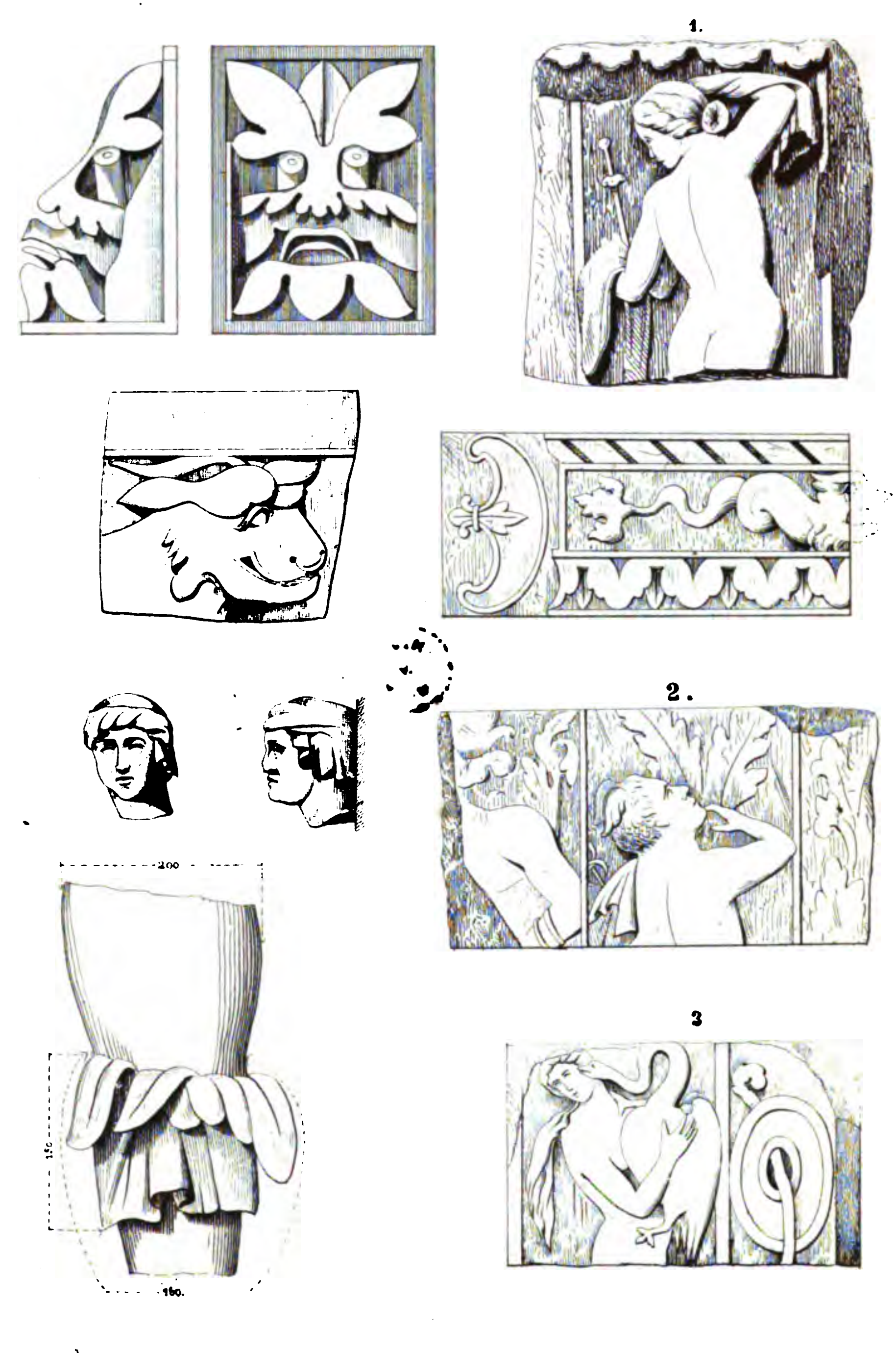
PL. IV.



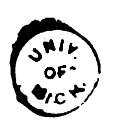
A. Fiondar Amiens.

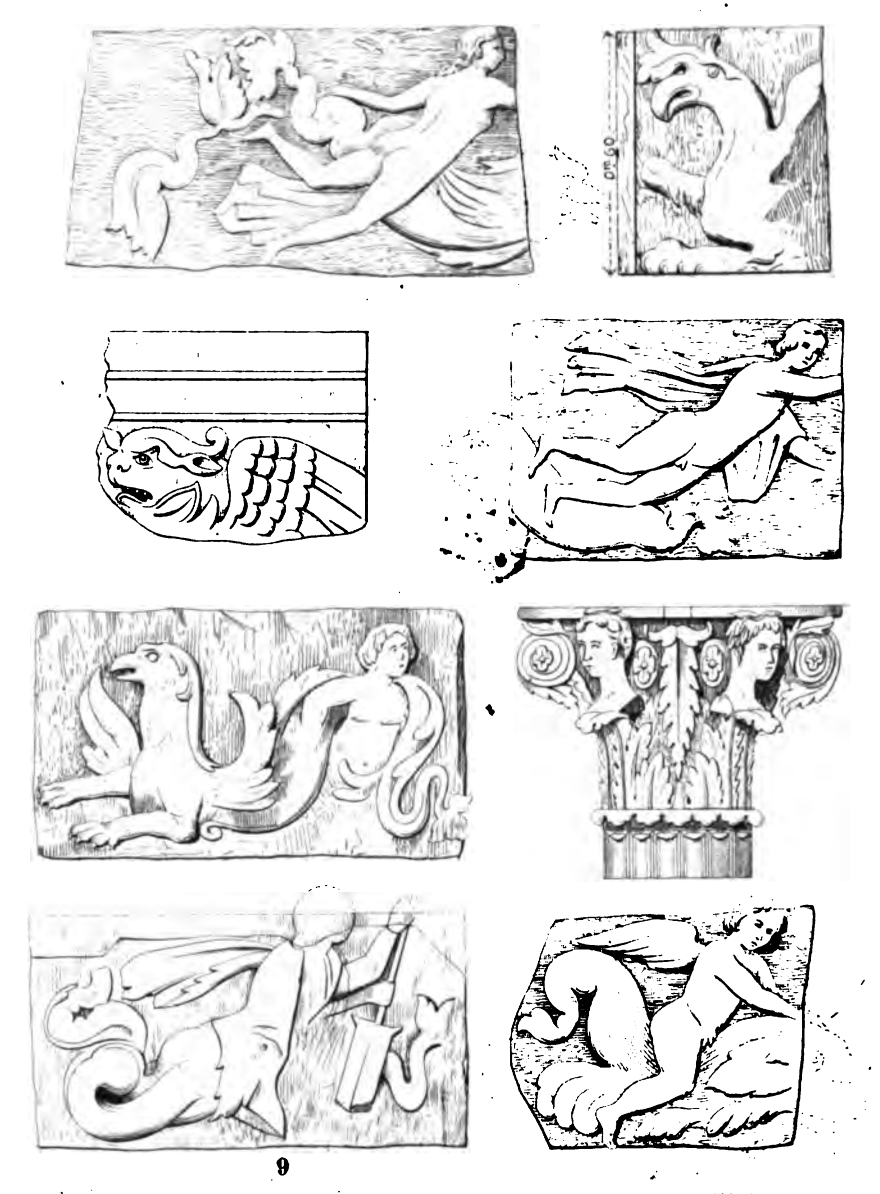
Roussignol Imp. Amiens.





A.rd Hirondar à Amiens. Rossignol Imp. Lith. Amiens.





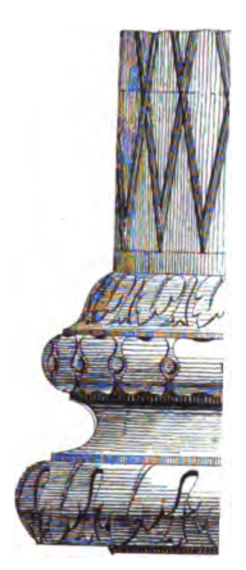
9

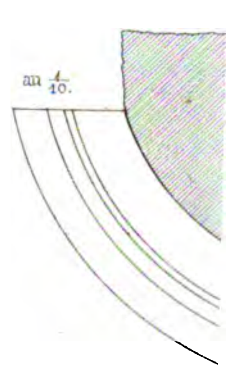
Ad Hirondar à Amiens.

Rossignol, Imp-Lith. Amiens.



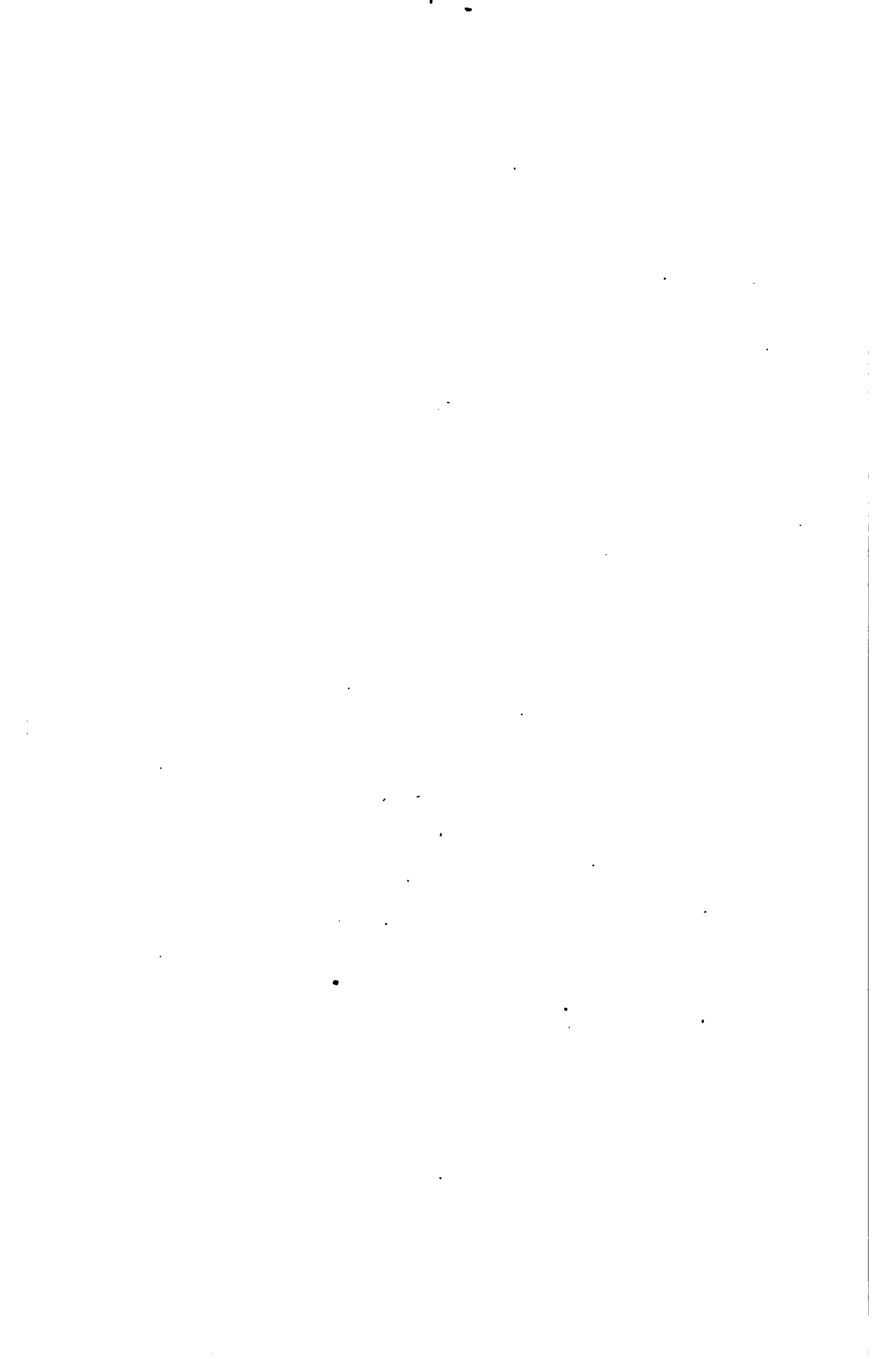




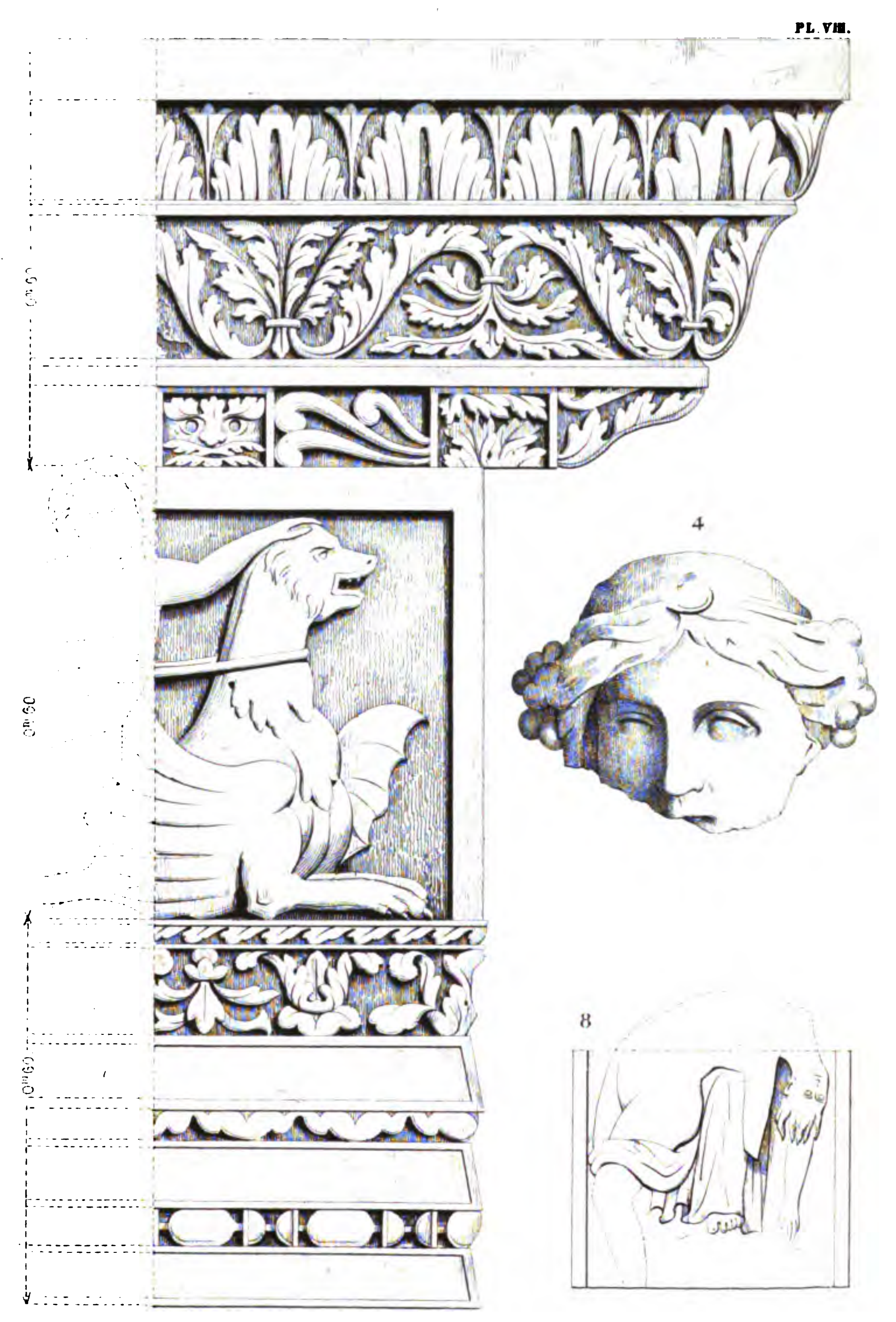


Aed Hirondar à Amiens.

[redacted]



THÉÂTRE DE CHAMPLIEU.



Ad. [illegible] à Amiens. [illegible] Amiens.

PLANCHES.



I. Carte des environs du camp de Champlieu (Oise).

—

II. Plan et coupe du théâtre de Champlieu.

—

A. Plan du théâtre et de la scène.
B. Plan de la section centrale de l'hémicycle.
   1° Mur de la précinction;
   2° Contre-forts;
   3° Passage;
   4° Vomitoires, ou passages entre les bancs qui garnissaient la section des hémicycles;
   5° Deux parties servant de vestibules;
   6° Escalier donnant accès aux bancs supérieurs de la galerie;
   7° Espace garni de gradins.
C. Coupe de l'hémicycle.
D. Indication de l'emplacement du bâtiment orné de statues, bas-reliefs, etc., faisant face au théâtre.
E. Portion du mur de la précinction, présentant un contre-fort et une portion du nu de la muraille.
F. Monnaie mérovingienne. — Légende, CASTRILOCI; au revers est le nom du monétaire, REGINALDVS. (Authenticité contestable (1), cette monnaie devrait d'ailleurs s'entendre de Mons en Hainaut, *Castri locus*.)

—

III, IV, V, VI, VII, VIII. Bas-reliefs, débris de statues, chapiteaux et ornements divers d'architecture recueillis à Champlieu.

PEIGNÉ-DELACOURT.

(1) De l'avis de M. de Saulcy lui-même, qui a bien voulu me la remettre.

DESCRIPTION

DE

L'ÉGLISE DU TRONQUOI,

COMMUNE DU FRÉTOY, CANTON DE MAIGNELAY.

L'église du Tronquoi est un édifice bien peu important si l'on ne considère que ses dimensions, mais fort curieux par son ancienneté, par l'homogénéité de toutes ses parties, par la pureté de son architecture.

Intérieur. Cette église, construite au XI[e] siècle, en pierres de Mortemer (1), se compose d'une nef qui a onze mètres de long et d'un chœur qui en a sept. Le chœur, large de quatre mètres, se termine carrément du côté de l'est et par là même n'a point d'abside. Il comprend deux travées inégales éclairées l'une et l'autre de chaque côté par une petite fenêtre à plein-ceintre qui s'évase de l'extérieur à l'intérieur, et présente à sa base une espèce d'escalier ou de gradin de six marches. Une fenêtre semblable est pratiquée dans le mur de

(1) Mortemer, commune du canton de Ressons, n'est qu'à six ou sept kilomètres du Tronquoi.

l'est. Les voûtes des deux travées étaient avec arêtes, mais sans boudins; celle du fond a été refaite et affecte maintenant une forme à peu près semi-cylindrique. Un arc doubleau ogival, fort large et supporté par des pilastres de la même largeur, sans corniches, sépare ces deux travées. Une autre arcade aussi très-large et ogivale forme l'entrée du chœur.

La nef, large de six mètres, est éclairée de chaque côté par deux petites fenêtres à plein-ceintre s'évasant du dehors au dedans comme celles du chœur, avec gradin de six marches à la base. Une fenêtre à plein-ceintre surmonte encore la porte unique de l'église pratiquée à l'ouest au milieu de la façade. Cette porte se courbe intérieurement en anse de pannier. Les voûtes de la nef, qui ne paraissent pas remonter au-delà du XVIe siècle, sont en bois et laissent visibles les poûtres et les poinçons qui soutiennent la toiture. Indépendamment de l'autel principal placé au fond de l'église, il y en a deux autres dans la nef, l'un à gauche, l'autre à droite de l'entrée du chœur. Tous ces autels, de forme carrée, sont en maçonnerie et entièrement couverts d'une large dalle formant une espèce de corniche à deux plates-bandes, l'une droite, l'autre oblique ou en biseau.

Les pierres de la maçonnerie de l'autel du chœur sont petites et sans ornements sculptés. L'autel qui occupe le fond de la nef à gauche, est composé aussi de pierres peu élevées, et ces pierres n'ont aucun ornement en relief; mais à une époque plus ou moins rapprochée de nous, on les a revêtues d'un enduit sur lequel ont été peintes en rouge, dans un encadrement carré de même couleur, des fleurs de lys sans nombre. Cet autel est large d'un mètre vingt centimètres. Celui qui est élevé de l'autre côté de l'entrée du chœur a la même largeur, trois assises seulement le composent. Les pierres de l'assise inférieure sont petites et presque brutes, celles de l'étage supérieur mieux taillées, mais encore dépourvues d'ornements. Quant à l'étage moyen, il comprend trois pierres sculptées de soixante centimètres de large sur vingt-quatre centimètres environ de haut, qui paraissent avoir appartenu à un assez curieux monument du XIIIe siècle dont il va être question. Deux d'entre elles sont placées en avant, et la troisième latéralement, du côté de l'entrée du chœur. L'une des pierres de la face principale représente, sous une double arcade trilobée soutenue par des colonnes, deux personnages vêtus de robes à plis droits et nombreux. Le premier, dont le vêtement est plus long, se tient à genoux et prie; un bonnet rond, d'où pendent deux fanons

semblables à ceux des mitres épiscopales, lui couvre la tête. Le second est debout ; il porte une de ses mains à sa ceinture et appuie l'autre sur son visage ; il paraît détourner la tête par un sentiment de crainte ou de respect. Les ornements des deux autres pierres consistent en rinceaux profondément fouillés et d'une excellente exécution. Il est probable que dans le monument dont elles faisaient autrefois partie, ces trois pierres étaient disposées sur une même ligne, et que celle où sont représentés les personnages se trouvait au milieu. Ce monument était un mausolée : elles en formaient le soubassement. La partie supérieure en est maintenant reléguée à l'entrée de l'église, sous l'échelle du clocher. Elle représente en haut relief et presque en ronde bosse, un personnage couché, haut d'environ un mètre soixante-six centimètres ; son costume consiste en une espèce d'aube à plis droits que serre, au-dessus des hanches, un simple cordon. Ses cheveux, étagés et plats, sont aussi retenus par un ruban. Il a les mains jointes sur sa poitrine. Sous sa tête est un coussin de forme carrée. Un ange placé à sa gauche l'encense avec un encensoir sur lequel on remarque des quatre-feuilles. Nous pensons que ce monument était autrefois placé à gauche de l'entrée du chœur. Ce qui nous fait embrasser cette opinion, c'est qu'à côté de l'autel qui se trouve là maintenant, on remarque, dans le mur septentrional de la nef, la retombée d'une voûte ou d'une niche d'une certaine étendue qui ne devait pas toutefois avoir une très-grande élévation. Cette voûte aura été en partie détruite lorsqu'on aura enlevé de cette place le mausolée pour lui substituer l'autel actuel.

Au bas des marches du chœur est enchâssée une grande dalle tumulaire d'un calcaire très-compacte et très-fin ; un personnage y est gravé en creux sous une arcade à plein-ceintre surmontée d'ornements de la Renaissance et supportée par des chapiteaux corinthiens. L'habillement du personnage consiste en souliers couverts de larges rosettes, en culotte courte, en un justaucorps sur lequel se rabat le large collet de la chemise, et en un petit manteau descendant seulement jusqu'aux jarrets. L'inscription gravée sur le bord de la pierre est ainsi conçue :

CY GIST HONORABLE HOMME...... DAUCHEL NATIF DE COURCELLES-EPAYELLES..... DE LAYENS ET RECEPVEUR DU FIEF DU TRONQUOI LE Q[l] DECEDA LE 5 JO[r] D'OCTOB. 1636, AGÉ DE 86 ANS. PASSANT IL TE DEMANDE POUR LE REPOS DE SON AME UN REQUIESCAT IN PACE.

Le reste de l'église est pavé en pierres de Mortemer.

Les fonts baptismaux paraissent dater de la même époque que l'église. Ils étaient autrefois flanqués de quatre colonnes comme la plupart de ceux du même siècle, mais il ne reste plus du monument primitif que le couronnement et la base, la cuve a été entièrement refaite et elle est loin d'être d'une forme gracieuse.

Au-dessous du badigeon blanc qui couvre maintenant tous les murs existe une couche de peinture d'un jaune grisâtre, beaucoup plus ancienne, sur laquelle ont été tracées de doubles lignes rouges pour simuler des pierres de taille.

Extérieur. La façade de l'église, quoique peu ornée, est cependant d'un aspect agréable. La porte, dépourvue de sculpture, est à l'extérieur arquée en demi-cercle ; un porche en bois assez moderne la précède. Deux archivoltes à plein-ceintre encadrent la fenêtre qui la surmonte. La plus intérieure de ces archivoltes, ainsi que les pieds droits qui la supportent, n'est accompagnée d'aucune moulure. Toutefois, par la suppression de l'arête, on lui a fait prendre la forme d'un prisme à trois pans apparents ; la seconde, placée au-dessus de celle-ci sur un plan plus avancé, se compose de deux tores ; elle repose sur deux colonnes dont l'une se termine par une tête engoulée. Sur le chapiteau de l'autre est sculpté un oiseau ; au-dessus de cet encadrement règne encore une corniche ornée de rinceaux qui se continue horizontalement sur toute la façade en forme d'imposte ; elle est supportée, de chaque côté de la fenêtre, par cinq corbeaux chargés de têtes grimaçantes, d'oiseaux ou de fleurons.

Les arêtes extérieures des pierres qui forment l'encadrement des fenêtres pratiquées dans les murs latéraux ont été entamées comme à la façade, de manière à représenter une espèce de prisme ; mais cet encadrement n'est pas ici surmonté de moulures ni accompagné de colonnes.

Deux contreforts s'élèvent de chaque côté du chœur, l'un entre les fenêtres, l'autre à l'extrémité orientale ; il n'y en a point contre la nef. La corniche de ces murs latéraux est fort simple, elle consiste en une grosse moulure arrondie en dessous et supportée par des corbeaux que couvrent ou des têtes grimaçantes, ou des fleurons, ou des dentelures.

Le clocher, près de la façade occidentale, à l'entrée de la nef, est moderne et couvert en ardoises. Il contenait, il y a peu de temps encore, une cloche assez curieuse du XVI[e] siècle, dont le poids, cepen-

Section des Sciences naturelles.

PLACEMENT DES PLANCHES.

Pages.





